

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

Manuscrit de la Bibliothèque

PRÉCIS ANALYTIQUE

288

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1899-1900

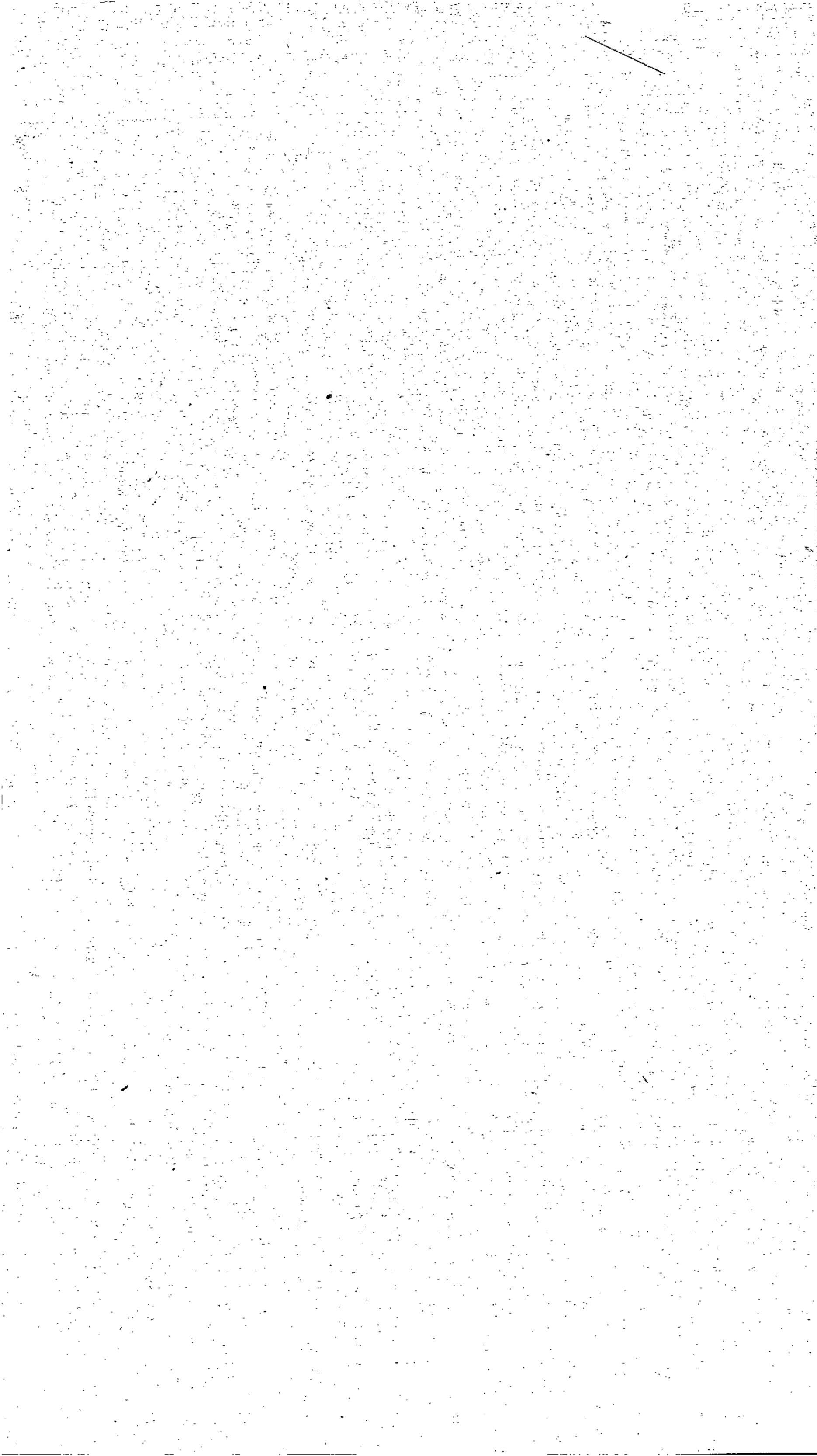


ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1901



PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS
DE ROUEN
Pendant l'année 1899-1900.

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1899-1900



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1901



SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

TENUE LE 13 DÉCEMBRE 1900, DANS LE PALAIS DES CONSULS (PLACE DE LA BOURSE)

Présidence de M. CANONVILLE-DESLYS, président.

L'Académie a tenu sa séance publique le jeudi 13 décembre, dans le Palais des Consuls, au milieu d'une salle comble.

M. le premier président Berchon ; M. le général de division Libermann ; M. Mastier, préfet de la Seine-Inférieure ; MM. Deshayes et Garreta, adjoints au maire de Rouen ; MM. Cauvet, ancien président, et Girard, président de chambre ; M. Marie-Cardine, inspecteur d'Académie ; M. Desfours, proviseur du Lycée Corneille, et de nombreux représentants du clergé, de la magistrature, du barreau, de l'université et des diverses administrations publiques honoraient cette réunion de leur présence. Mgr Fuzet, retenu à Paris, s'était excusé

de ne pouvoir se rendre à l'invitation de l'Académie.

M. Canonville-Deslys, président, a ouvert la séance en donnant la parole à M. Desbuissons, bâtonnier de l'Ordre des avocats, nouvellement élu, pour son discours de réception. Le récipiendaire avait choisi pour sujet une étude sur les *Derniers Chouans de Normandie*, c'est-à-dire l'histoire d'une tentative de révolte contre le gouvernement de l'empereur, en 1807. Elle commence par le pillage, dans les bois du Quesnay, sur la route de Caen, à trois lieues de Falaise, de la voiture publique des Messageries, qui portait au Trésor les recettes d'Alençon et d'Argentan (66,000 francs), et finit à Rouen par la condamnation et l'exécution des auteurs de l'attentat, parmi lesquels figure au premier rang M^{me} Aquet de Férolle. M. Desbuissons a joliment conté cette histoire, sans plaider « non coupable » pour les personnages.

Après avoir relevé, devant l'assistance qui l'applaudissait, les mérites du nouveau membre de l'Académie, M. le Président, s'autorisant d'un discours de M. Desbuissons aux stagiaires sur l'admission des femmes au barreau, a repris ce thème si délicat du féminisme. Il a analysé finement les débats de la Chambre sur la femme avocat. Il ne voit pas pourquoi toutes les car-

rières ne s'ouvriraient pas devant les femmes, convaincu, d'ailleurs, qu'elles s'entêteraient moins à entrer dans certaines professions si on s'obstinait moins à leur en fermer la porte. Evidemment, tout en voulant se garder des excès, M. Canonville-Deslys est un féministe décidé. Et, par ses applaudissements, l'auditoire a témoigné qu'il ne lui en savait pas mauvais gré.

Dans son rapport sur le prix Bouctot, M. Paul Allard s'est montré littérateur aussi consommé qu'historien averti. Son discours formera une des belles pages de notre *Précis*.

M. Paulme, rapporteur des prix Dumanoir et Roulland, a voulu surtout faire parler les faits qu'il avait à raconter. Pour être sobre, son éloquence n'en a pas moins été très pénétrante et très goûtée.

M. l'abbé Bourdon s'est borné à présenter le lauréat du prix Gossier, qui avait choisi pour livret *les Roses de Noël*, de M. Tardieu de Saint-Germain. Le poème, rimé, n'a rien de commun avec la poésie. Ce sont des vers, comment dirai-je ? . . . de rosiériste. Mais sur un thème aussi banal, M. Hælling a su mettre une musique très distinguée.

Nos lauréats, M. Robert de la Villehervé, pour le prix Bouctot ; M^{lle} Marie Dupré, du Pollet, pour le prix

Dumanoir; M^{lles} Charlotte Mazurier, de Rouen, et Angéline Peltier, d'Angerville-la-Manuel, pour le prix Roulland; M. Jules Hælling, pour le prix Gossier, sont venus recevoir la récompense que l'Académie leur décernait, au milieu des applaudissements les plus sympathiques de l'assistance.

M. le Président donne ensuite la parole à la musique pour l'exécution de l'œuvre couronnée.

M^{me} A. Cognault, soprano; M^{lle} J. Chauvière, contralto; M. E. Fleury, ténor; M. d'Harmscamps, baryton (qui remplaçait M. Auguez, indisposé), s'étaient chargés des soli du poème musical de M. Hælling. Les chœurs étaient composés par un groupe de dames et de jeunes filles de la ville et par les élèves et les chanteurs de la Maîtrise. Avec ces éléments de choix, l'auteur, qui dirigeait lui-même, a obtenu une exécution fine et artistique qui a donné à l'auditoire une excellente impression de son œuvre.

Après l'introduction, d'une écriture soignée, et chantée par les chœurs dans une nuance très juste, M^{me} Cognault, dont on a admiré la voix fraîche et limpide, a détaillé à ravir les délicates vocalises de la « rose pompon ». A son tour, M^{lle} J. Chauvière s'est montrée une solide et consciencieuse partenaire dans le duo de

la « rose thé » et dans le quatuor de la « rose de Noël ».

La gracieuse mélodie de la « rose bengale » et les arabesques légères de la « rose grimpante » ont été mises en relief par M. Fleury. Enfin, M. d'Harmscamps, un tout jeune élève de M. Vergnet, au Conservatoire national de Paris, doué d'une voix de baryton chaude et bien timbrée, s'est fait applaudir dans les récits expressifs et colorés qui amènent au final de l'œuvre. Ce final, commencé par le soprano auquel vient s'adjoindre le chœur, est un morceau d'une grande allure qui a recueilli les suffrages unanimes de l'assistance.

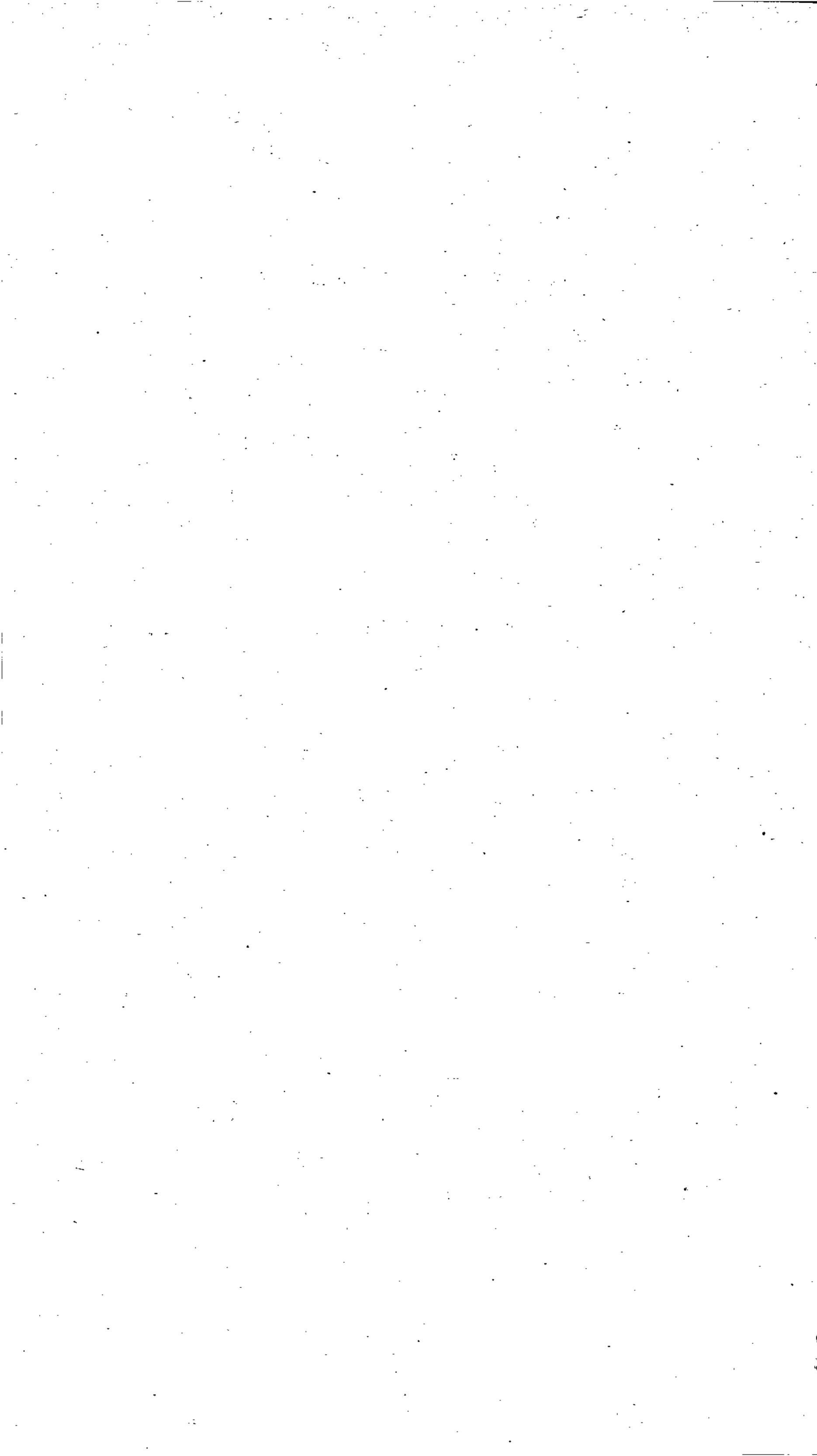
La partie d'accompagnement était tenue au piano par deux jeunes maîtrisiens, élèves de M. Hælling.

Plusieurs morceaux étaient encore inscrits au programme après *les Roses de Noël* : une ariette d'Antonio Lotti, « Oui » ; et un air de *Rolinda*, d'Hændel, « le Printemps », que M^{me} Cognault a chantés avec infiniment d'art et de charme.

Enfin, l'exécution d'une composition de M. Hælling, intitulée *Invocation*, et écrite sur des vers de Lamartine, a été, pour le lauréat de l'Académie, l'occasion de nouveaux et chaleureux bravos.

Par cette soirée, l'Académie a prouvé une fois de plus sa vitalité et achevé son année, en même temps que le siècle, dans l'éclat d'un succès.

La séance a été levée à onze heures un quart.



LES DERNIERS CHOUANS

DE LA BASSE-NORMANDIE

Discours de réception de M. R. DESBUISSONS,

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

MESSIEURS,

En voulant bien m'accueillir dans vos rangs, vous me faites un honneur dont je me sens très indigne et dont j'apprécie avec quelque confusion toute l'étendue. Ma première parole renfermera donc l'expression de ma vive et profonde gratitude pour la faveur enviée que je dois à votre seule indulgence. Permettez-moi de l'offrir spécialement aux membres de votre bureau et à votre dévoué et distingué président, dont les encouragements m'ont été précieux, à mes confrères du barreau, dont je connais l'extrême bienveillance, à vous tous, Messieurs, savants, professeurs, artistes, écrivains dont les noms et les travaux sont connus bien au-delà de notre cité, qui n'avez pas dédaigné le modeste avocat et l'auteur sans mérite de notes d'audience prises en toute hâte et livrées aussitôt aux exigences modernes de la publicité.

Les développements, quelquefois excessifs, pris depuis quelques années par cette partie spéciale de la presse sont-ils un bien pour l'œuvre judiciaire et sociale? Sans aborder cette question qu'il serait peut-être sage et facile de résoudre à la façon dont Esope traitait les avantages et les inconvénients de la langue, devant le philosophe Xanthus, laissez-moi constater, seulement, que cette publicité à outrance s'explique aisément par l'intéressant et émouvant spectacle que présentent les choses judiciaires.

L'audience est pleine de richesses pour l'observateur; elle est une source intarissable pour l'art du conteur ou pour le génie du romancier. Là se pressent, dans une lutte ardente, les intérêts, les passions, les vices de l'humanité. Les types les plus curieux y défilent avec une infinie variété, depuis le plaideur obstiné qui compromet son patrimoine à propos d'un pouce de terrain valant quelques centimes, jusqu'à la douairière héroïque dont la vaillance au combat judiciaire ne finira qu'avec la vie, et qui succombera dans sa vieillesse, pauvre, digne et irréductible, après avoir refusé, pendant trente années, une capitulation dont on lui offrait des millions.

Le rôle du chroniqueur judiciaire — et j'en sais parmi vous qui excellent en ce genre — est de chercher à saisir au passage les traits fugitifs de ces « sujets », à prendre quelques « instantanés », à esquisser tour à tour des scènes pittoresques de la comédie humaine ou à tracer un acte, soit des petits drames, soit des grandes tragédies de la vie réelle.

Un de ces drames de nos annales judiciaires m'a fourni le sujet de l'entretien que j'ai le périlleux devoir de vous adresser devant cette brillante assemblée, et qui sera moins un discours qu'une chronique judiciaire parlée, très rétrospective, mais qui est encore à faire, les journaux de l'époque étant d'un laconisme tel qu'ils ne mentionnaient qu'en dix lignes l'annonce et le résultat des procès les plus retentissants. Que les choses sont changées de nos jours ! D'ailleurs il s'agissait d'événements touchant aux affaires de l'Etat, et, par conséquent, dépendant aujourd'hui de l'histoire. De là, sans doute, la prudence vraisemblablement peu spontanée de la presse d'alors, dont les courtes colonnes étaient ouvertes surtout aux bulletins officiels de l'armée.

A la date du 15 décembre 1808 commençaient, dans notre vieille salle de l'ancien Parlement de Normandie, les longs débats d'un procès criminel qui devait compter parmi les causes les plus célèbres du siècle. Après une instruction dans laquelle plus de soixante personnes avaient été incriminées, vingt-trois accusés présents comparaissaient devant la cour de justice spéciale et militaire de la Seine-Inférieure. Ces accusés appartenaient aux classes les plus diverses de la société. A côté de quelques soldats déserteurs ou conscrits insoumis se trouvaient deux grandes dames de la ci-devant noblesse, un notaire, un ancien receveur de gabelles et sa femme, un avoué de Cour d'appel, un avocat, puis des paysans, aubergistes, rouliers, boulangers, cordonniers, un garçon d'auberge et deux gen-

darmes. Treize autres inculpés, gentilshommes, cultivateurs, huissier, garde-champêtre, vétérinaire, domestiques avaient déjà bénéficié d'arrêts de non-lieu. Enfin neuf autres, et des plus marquants, devaient être jugés par contumace.

Vous avez compris, Messieurs, vous à qui rien n'est étranger de ce qui touche à notre histoire normande, que je veux parler de l'enlèvement à main armée de la recette d'Argentan et d'Alençon, sur la route de Caen, près de Falaise, et que les deux nobles dames, assises au banc des accusés, étaient la marquise Hély de Combray et sa fille, M^{me} Aquet de Férolle.

Vous avez gardé le souvenir des notices historiques publiées dans votre précis il y a quelque vingt-cinq ans par deux de vos regrettés collègues, M. le conseiller Homberg et M. de Duranville. D'autres historiens de l'époque si attachante de la Révolution et de l'Empire ont également rencontré cette affaire dans leurs patientes investigations (1).

Si donc j'attire encore aujourd'hui votre attention sur ce curieux et émouvant procès, ce n'est point avec la vaine prétention de vous dévoiler un fait inconnu ou de vous rappeler un fait oublié; mon seul but, si je puis parvenir à vous intéresser, est de grouper quelques détails parmi les interrogatoires et les témoignages renfermés dans ce volumineux dossier, dont je dois la

(1) Balzac, *l'Envers de l'Histoire contemporaine*. — M. de La Sicotière, *Louis de Frotté et Insurrections normandes*. — E. Daudet, *la Police et les Chouans*. — Ed. Biré, *Causeries historiques*. — *Revue britannique*, mars 1893. — *Nouvelliste de Rouen*, 22 avril 1894. Supplément.

bienveillante communication à M. le greffier en chef conservateur des Archives de la Cour, et à l'aide de ces documents, de reconstituer quelques scènes et de vous présenter quelques types caractéristiques de cette mémorable époque.

I. — A quelques kilomètres d'Harcourt, le touriste qui suit la route de Falaise au gré de sa bicyclette ou aux caprices d'un automobile, aperçoit, à droite, après une côte gravie, de hautes avenues attestant l'ancienne splendeur d'un important domaine. S'il pénètre à travers les longues files d'ormes et de hêtres, il retrouvera, parmi la poussée des arbustes, les traces du château de Donnay, accusées seulement par trois étages de terrasses que supportent des murs de soutènement et par des bastions semi-circulaires en ruines. Sur la plus haute de ces terrasses, dominant un parc entouré de vieux murs coiffés de lierres, était l'ancien château auprès duquel se trouvaient de vastes communs et des bâtiments réservés par le propriétaire.

En 1807, le « Vieil château » tenait encore debout, mais il avait subi les blessures du temps et de la tourmente révolutionnaire. Inhabité, démanté, les portes mal closes, il servait quelquefois à engranger du sarrasin ou à serrer de la gaulette.

Au printemps de cette même année, de singuliers hôtes vinrent tout à coup y prendre gîte et établir pendant quelques jours, sur le foin et la paille, leur lit de camp dans les greniers. La nuit, seulement, ils circulaient entre les murs du vieux parc ; ils dormaient le

jour ou fabriquaient des cartouches en utilisant, comme papier, les mémoires de la famille de Combray ou de vieux numéros du *Mercur de France*, tout en devisant, non sans inquiétude, sur leur dangereuse aventure :

— Crois-tu bien, La Jeunesse, que ce soit pour mesurer des terres que l'arpenteur nous ait enrôlés ?

Jacques Lorot, auquel s'adressait ce propos, dut partager le rire un peu contraint de ses compagnons.

— Bah ! mieux vaut risquer sa peau entre nos haies ou dans nos bois, que là-bas, dans ces pays d'où on ne revient jamais, répliquaient Grenthe, dit Cœur-de-Roi, et Lehéricey, qui portait à volonté les sobriquets de La Sagesse, de Gros-Pierre ou de Casse-Croûte..

— Se cacher pour se cacher, autant être ici en compagnie, bien nourris et à l'abri, que chez nous, traqués dans la forêt ou terrés dans un trou, ajoutaient les deux autres, soldats déserteurs, Michel, dit le Grand-Charles, et Labrée, dit Fleur-d'Epine, qui fuyaient les gendarmes.

Harel, qui répondait au nom de guerre non moins poétique de Belle-Rose, complétait la demi-douzaine que l'arpenteur Alain avait recrutés du côté d'Avranches. Il était soucieux, parlant de sa femme et de ses deux enfants qu'il avait laissés au pays, mais la vie était dure et il gagnait si peu. Ici, du moins, il aurait 40 sols par jour.

— Oui, mais tu ne les tiens pas encore, murmurait le Grand-Charles.

— Silence, voici « Monsieur » !

Celui qu'on appelait ainsi était un homme de quarante ans, nommé Flierlé ou Deiltcher. Né dans le Palatinat, ancien grenadier au régiment des gardes-suisses de Salis-Samade, licencié à Arras, en 1792, il était venu à Rouen, où il fut arrêté comme suspect, mais acquitté; il fit ensuite partie de la garde nationale de notre ville, puis passa en Vendée, et, plus tard, dans la Mayenne, fut capitaine à l'armée « la Normandie » commandée par Frotté, jusqu'à la paix de l'Ouest (1).

Plus heureux que son chef, Flierlé bénéficia de l'amnistie, et, depuis cette époque, vécut à Caen et aux environs, à la solde des agents royalistes qui lui faisaient une rente de 150 francs par mois.

A Donnay, désigné seulement sous le nom de « Monsieur » à cause de sa belle taille et de son élégance, vêtu de nankin, couchant sans doute dans un coin réservé du château, il était le lieutenant de la petite troupe dont Alain, dit le *général Antonio*, un grand blond aux cheveux rasés à la Titus, ex-officier de chouans, maintenant feudiste ou arpenteur à Caen, était le capitaine.

Avouons qu'elle ne manquait pas de pittoresque la vie de ces hommes blottis comme des chouettes sous le toit percé d'un vieux manoir. L'endroit était bien

(1) Le comte Louis de Frotté, ancien chef des soulèvements en Normandie, après être retourné en Angleterre, était revenu, au cours de l'année 1799, à la tête de 10,000 hommes avec le titre de maréchal de camp. Il fit sa soumission après le 18 brumaire, mais, traduit devant une commission militaire, il fut condamné à mort et exécuté à Verneuil, dans les premiers jours de l'année 1800.

choisi, si chouan vient de chouette comme le veut la tradition.

Par les lucarnes de leur donjon, ils avaient sous les yeux le vallon avec sa pièce d'eau et son colombier, plus loin le clocher de Donnay dans les arbres du village, et au-delà les bois de Combray.

Et quelle couleur locale à l'intérieur ! A la muraille était pendu un vieux portrait de dame au coin duquel on attachait, en rentrant au petit jour, un bouquet de fleurs champêtres cueilli dans les avenues et renouvelé à chaque aurore. Autre détail : près d'un fragment de glace on retrouva un gros peigne, probablement en triste état. C'était Fleur-d'Épine qui, avant de sortir, et pour avoir l'air d'un homme comme il faut, démêlait ses cheveux longs pour les lier en queue. Avec sa carmagnole, son gilet rouge, une casquette verte, des guêtres en toile rapiécée, le nez arqué, le menton pointu, les yeux gris enfoncés, il eût tenté le crayon de Carle Vernet.

Les visites ne leur manquaient pas : c'est le père Le Rouge dit Bornet, boulanger à Caen, qui vient apporter des provisions, cent livres de pain et vingt-cinq livres de viande ; ce sont les deux fils Buquet, cordonniers du village, qui fournissent aussi des vivres et des chaussures ; ce sont des paysannes de Donnay qui font cuire la nourriture.

Un jour, viennent deux gentilshommes en longues redingotes et en bottes à revers, qui, leurs chevaux laissés aux environs, montent jusque là-haut :

— Vous allez mettre bien du trouble dans le pays, disent-ils à Alain.

— Tant mieux ! répond celui-ci, je voudrais que tout ce qu'il y a d'anciens chouans fussent menacés d'être arrêtés.

— Mais cela n'y ferait rien encore !

— Pardon, car tout le monde marcherait. Vous même feriez un beau capitaine de cavalerie.

— Allons donc ! on accorderait encore une amnistie aux déserteurs ; ils se rendraient et vous laisseraient là. J'aime mieux cultiver mes terres.

— Ils ne nous abandonneraient plus. Il y a du monde à Paris, et l'on est prêt. Avant six mois, tout serait fini (1) !

Enfin, presque tous les jours, ils recevaient une visite plus charmante, celle de la « petite dame ». Le signalement que nous trouvons de celle qu'on appelait ainsi ne lui donne que quatre pieds de haut. Mais son énergie ne se mesure pas à la hauteur de sa taille ; elle a vingt-huit ans, les cheveux blonds, la peau fine, le visage agréable. Elle porte habituellement, dit le même signalement, différentes robes à la mode, et est coiffée d'un chapeau de paille ou d'un autre de couleur.

On la devine avec la capote Empire — Directoire, peut-être, car la mode a le droit d'être en retard à Falaise — la robe de mousseline et les rubans flottants à larges ramages. Elle parcourt les longues avenues du

(1) Ces dialogues et les suivants, sont reproduits aussi textuellement que possible, d'après les dépositions des témoins et les interrogatoires.

domaine paternel, pendant que sa fillette de sept ans joue parmi les fleurs printanières.

Elle songe aux beaux jours de son enfance. Hélas ! que ces temps sont loin et que de misères ont passé sur sa tête ! L'émigration, la guerre des chouans, la confiscation d'une partie des biens de sa famille. Puis son mariage, il y a huit ans, lui réservant plus de souffrances encore.

Depuis cinq ans elle a dû quitter son mari, emmenant avec elle ses deux fillettes. Ayant fort peu de ressources, elle habite tantôt chez la marquise de Combray, sa mère, au château de Tournebut, à Aubevoye, près Gaillon ; avec celle-ci, sans doute, elle vient de temps en temps à Rouen dans le pied-à-terre de la rue Saint-Amand ; tantôt elle occupe la maison de son frère, M. Hely de Bonneuil, à Falaise, rue du Tripot ; tantôt, au moment de la belle saison, elle réside dans une petite propriété de sa mère, à la Bijude.

Quand le vieux château de Donnay fut devenu inhabitable, la partie réservée dans l'annexe des communs étant occupée par M. et M^{me} Aquet de Férolle au début de leur mariage, M^{me} de Combray acquit le presbytère de la paroisse, alors sans curé, pour y séjourner, lorsqu'une ou deux fois par an elle venait dans la région d'Harcourt où il lui restait encore des terres importantes. Après le Concordat vint un nouveau curé nommé Clérisse, que M^{me} de Combray logea au presbytère ; mais bientôt la vie commune devint impossible avec celui-ci, — un espèce de fou, d'après M. de Bonneuil. — D'ailleurs, bien que le presbytère fut vaste, on était bien

tassé, la famille de Combray comprenant neuf personnes, maîtres et gens. M^{me} de Combray aménagea alors en petit manoir La Bijude, ancienne maison de ferme, sise au tourne-bride de la route d'Harcourt à Falaise, et de la route de Caen.

La « petite dame » vient de la Bijude. Elle a fait un quart de lieue à pied pour gagner le château. Au bout d'une avenue elle aperçoit la haute fenêtre de l'ancienne chambre conjugale où son mari, Aquet de Férolle, vit maintenant seul comme un ours, ne sortant que très rarement, a-t-il dit, inoccupé, et nourrissant sa haine avouée contre sa femme, sa belle-mère, ses beaux-frères, et tous les gens qui leur sont dévoués, c'est-à-dire presque tout le pays.

Cette chambre existe encore au pignon des bâtiments de la haute-cour qui comprenaient de somptueuses écuries. Elle devait être à la hauteur et un peu en retrait du grenier où se trouvaient Alain et ses compagnons, et dont elle était presque contiguë. On y voit deux alcôves séparées par une porte verrouillée ouvrant sur les avenues d'en haut. Au-dessous de l'unique fenêtre à petits carreaux, de vastes caves voûtées, ouvrant sur le jardin, jusqu'où le Grand Charles et Fleur d'Épine s'aventurèrent quelquefois, et où se trouve encore la gigantesque carcasse d'un vieux garde-manger, seul débris attestant l'ancienne opulence de la maison, et faisant rêver de pantagruéliques menus au temps jadis.

M^{me} Aquet de Férolle monte jusqu'au grenier et rend visite aux hôtes auxquels elle a indiqué cette retraite,

et elle s'assure que ces « braves gens » ne manquent de rien ; on peut supposer qu'elle leur apporte quelques douceurs telles que « du Calvados ». Souvent elle est accompagnée de sa servante, une forte fille normande, très courageuse qui, dans la circonstance, dit-elle, lui a prouvé tout son dévouement. Elle les recommande aux Buquet, dont l'un, Joseph, est son ancien valet de chambre, ainsi qu'à quelques autres paysans.

II. — Alain et Flierté n'étaient que des sous-ordre. Pour connaître par qui et comment ils avaient été mis en action, il convient de se rappeler les événements alors traversés et de revenir quelque peu en arrière.

La Basse-Normandie pacifiée n'était pas encore fanatique du régime nouveau. Les appels déjà devancés de la conscription ne jetaient pas précisément l'enthousiasme dans la masse populaire. La grande armée opérait sur la Vistule, et les nouvelles qui transpiraient, en dehors des bulletins officiels, laissaient place à bien des doutes, sinon à de secrets espoirs.

Un bout de conversation tenu dans un salon bourgeois de Caen, le soir, au cours d'une partie de reversis, donnera une idée des bruits qui se colportaient. Il y avait là un avoué à la Cour d'appel, Vanier de la Chauvinière, ancien greffier de bailliage, ancien chef de bureau de Préfecture, ancien employé de ministère pour le relevé du cadastre, un avocat, Robert Lanjalley, et Bourreau de Placène, ex-Vendéen, puis trésorier-payeur à l'armée de Frrotté, amnistié depuis l'an VIII. Ce dernier, bien que sollicitant une place

dans les Ponts et Chaussées, était très attaché à l'ancienne dynastie et affectait de ne jamais prononcer le mot Empereur. Le maître de la maison, M. Servel, s'en offusquait, et s'étonnait des nouvelles données par Placène et dont il ne trouvait pas trace dans les « papiers ». Placène disait, par exemple, que 10,000 Français et un frère de Bonaparte avaient été tués à Naples. Vanier surenchérissait en montrant la lettre d'une dame de Paris — précurseur de M^{lle} Couesdon — qui prophétisait l'incursion des Turcs en Italie. Placène ajoutait que 40,000 Russes étaient débarqués à Jersey et à Guernesey, et présentait la lettre d'un officier de la Grande Armée, écrivant que nos troupes étaient battues et qu'il ne nous restait pas 100,000 hommes. Sur quoi M. Servel, en patriote épris de l'Epopée glorieuse, répliquait :

— Si cet officier était là, je lui couvrirais la figure en présence du public !

Le dossier révèle ailleurs un fait de même nature : un directeur de poste, à Louviers, aurait montré à M^{me} de Combray, avant de la remettre au destinataire, la lettre d'un officier écrivant à ses parents : « Encore une victoire comme celle-là, et nous n'aurons plus d'armée ! »

N'oublions pas que ces événements devaient se passer peu de temps après la bataille d'Eylau où, sur le point de battre en retraite, Ney, le brave des braves, s'exclamait devant un champ de carnage jonché de 20,000 morts : « Quel massacre, et sans résultat ! »

Si quelque interlocuteur eût émis des doutes sur

l'exactitude de ces informations, Placène ou Vanier auraient pu le renvoyer à Le Chevalier ou à Des Lorières.

Avant de poursuivre ce récit, je dois vous présenter encore ces deux personnages :

Sous le nom de Des Lorières ou plus simplement d'Alexandre, se cachait le vicomte François-Robert Daché, ancien capitaine de haut-bord dans la marine royale, non rayé de la liste des émigrés. Il s'était réfugié d'abord chez M^{me} de Combray, sa parente, où, après l'affaire de Georges, il avait vécu quinze mois dans les caches du château de Tournebut, puis, le danger semblant moindre, il s'était rendu dans un autre château, non loin de la côte du Calvados, habité par six sœurs, les nobles demoiselles de Montfiquet. La déposition d'un huissier de Trévières, près Bayeux, nous apprend pourquoi Daché avait tenu à résider près des côtes ; dans un petit canot de 17 pieds, lui appartenant, il passait de temps en temps en Angleterre, et faisait la traversée avec un seul matelot, ancien chouan qu'il avait connu aux îles Saint-Marcouf. En 1806, il était resté trois mois en Angleterre et avait concerté avec M. Le Filleul de La Chapelle, ministre à Londres du comte de Lille, c'est-à-dire de Louis XVIII, un débarquement des princes et d'une armée anglo-russe dans le Cotentin.

A l'équinoxe du printemps de 1807, on devait descendre des deux côtés de la presqu'île, à Port-Bail et à l'île Tatihou et prendre les hauteurs dominant Cherbourg, pour être maître de la ville. A ce dernier

voyage, Daché et son compagnon avaient été ramenés sur une frégate anglaise à la station de l'amiral Saumarez, puis transbordés sur un brick de quatorze canons, et enfin déposés à Sainte-Honorine, à l'aide d'un petit canot, pendant la nuit.

L'huissier Guilbert recevait et transmettait les correspondances de cet agent des princes ; il allait, pour lui, toucher des fonds chez un banquier de Caen, où il avait un crédit presque illimité ; il fit même à pied, en dix jours de marche, le voyage de Brest pour avoir des renseignements sur les forces navales de ce port. N'ayant pas trouvé l'officier, parent de Daché, sur lequel on comptait pour cette mission délicate, l'huissier fit lui-même son procès-verbal de constat ; il dénombra 20 vaisseaux en rade, 6 de 74 canons, 2 de cent pièces, le reste en corvettes et frégates ; on radoubait le vaisseau *l'Océan*, on désarmait *l'Ulysse* ; un autre vaisseau de 74 était sur les chantiers.

Au cours de ces révélations, qu'il fit lui-même dans l'instruction, plein de repentir et jurant, pour mériter l'indulgence, qu'il repousserait à jamais les propositions de ceux qui voudraient troubler le repos de l'Etat, l'huissier Guilbert qui, plus tard, bénéficia d'un non-lieu, dévoila que chez lui, à Trévières, Daché avait reçu, au mois de mars 1807, la visite mystérieuse de Le Chevalier.

Armand Le Chevalier était un agitateur, et, d'après le langage de l'accusation, un artisan de désordre des plus dangereux.

Ancien chef de rebelles, beau parleur, élégant mal-

gré un bras paralysé des suites d'un coup d'espingle, il était insaisissable et, quand il était pris, il avait des ressources merveilleuses pour se tirer d'affaire, comme dans le procès du vol de la diligence d'Evreux, où il s'était défendu avec infiniment d'habileté et avait été acquitté (1).

A Caen, il était très versé dans le monde des gens d'affaires, s'occupait lui-même d'affaires et d'intrigues, fréquentait de pair l'ancienne noblesse et les hommes politiques du jour, des députés, un membre du Sénat, et entretenait notamment des relations amicales avec le poète Chênedollé. Il allait souvent et séjournait à Paris où il était lié avec les mécontents et les intrigants de tous les partis. M. Servel, que l'on connaît déjà, disait de lui :

— On ne peut donc compter sur la parole des hommes, car je lui ai entendu faire un éloge pompeux de l'Empereur!

Et il ajoutait naïvement, en s'adressant à Boureau de Placène, avec lequel il disputait sans cesse de politique :

— A tout prendre, je voudrais vous voir la même opinion que lui!

L'excellent M. Servel ne se doutait pas que l'opinion de Le Chevalier était qu'il fallait s'emparer des fonds de l'Etat partout où il était possible et à l'aide de tous les moyens:

(1) Pendant que Le Chevalier était à la prison d'Evreux, Mme de Combray lui avait envoyé un onguent pour panser sa blessure.

— Comment, disait à Caen Le Chevalier, au retour d'un de ses voyages de Paris, n'attaque-t-on pas ici les diligences qui portent les recettes publiques, puisqu'on les arrête sur les routes de Lyon, de Bordeaux, de Nantes, de Marseille et même à Pontoise aux portes de Paris?

Ce désir de renouveler et d'alimenter la guerre civile était avivé chez lui par des embarras d'argent, résultat sans doute de sacrifices faits pour la cause, et dans lesquels il avait entraîné notamment l'avoué Vanier et Lefebvre, le notaire de Falaise.

Quand il eut vent des projets de Daché avec les princes, Le Chevalier courut voir celui-ci à Trévières, chez l'huissier Guilbert, un jour de mars 1807.

— Il faut agir, s'écria-t-il ! Au moindre revers des troupes en Pologne, une armée sera formée pour couper la route à l'Empereur. Les chefs du gouvernement n'attendent que ce moment pour le déposer. A Paris, tout est prêt, les mécontents sont innombrables ; nous trouverons dans les caisses immédiatement 50 millions à notre disposition. Il faut donc sans retard reformer des troupes en Normandie, en Bretagne et dans le Poitou !

Cette assurance était de nature à faire tressaillir Daché.

— Oui, les princes viendront, dit-il ; s'il est nécessaire, j'irai les chercher moi-même, et je suis sûr de ramener au moins le duc de Berry !

— En attendant, reprenait Le Chevalier, il faut commencer par le plus pressé ; j'ai dû faire des avances

nombreuses pour préparer le mouvement ; il faut donc prendre par ici l'argent des caisses publiques, se saisir de toutes les petites recettes pour reformer l'armée de Normandie ; à leur arrivée les princes seront tout heureux de trouver l'une... et l'autre !

Ici le désaccord dut se produire entre les deux interlocuteurs :

— Un soldat fait la guerre, disait Daché en fronçant les sourcils, mais il ne pille pas les diligences. La cause du Roi est trop belle pour qu'on se serve de moyens pareils que réproouve l'honneur !

Si M^{me} Aquet assistait à cette entrevue, elle répliqua sans doute, comme Balzac, dans « *les Chouans* », fait parler M^{me} du Gua au marquis de Montauran dont l'âme chevaleresque refusait de s'associer à ces « brigandages » :

— Croyez-vous donc, mon cher, qu'on puisse faire une guerre régulière à la République ? Il ne s'agit, après tout, que de lever une contribution de guerre pour les munitions, l'équipement, la subsistance de nos braves gens. D'ailleurs les Bleus n'ont-ils pas pris tous les biens de l'Eglise et les nôtres !

Il n'est pas téméraire de supposer que M^{me} Aquet put être présente, car elle était trop souvent en compagnie de Le Chevalier, qui avait servi ses intérêts dans sa lutte inégale contre son mari, et qui exerçait sur elle une influence déplorée par M^{me} de Combray.

— Bah ! ajoutait Le Chevalier, le pillage des caisses publiques se cache dans les accidents imprévus de la guerre dont on n'est jamais responsable !

Flierlé lui, que Daché pensionnait sur la caisse royaliste, était témoin de l'entretien, et il raconte que Le Chevalier prit tout à coup une attitude dramatique, plaça deux pistolets sur la table, et laissa entendre à Daché que, puisqu'il se disait le représentant attitré des princes, et s'il ne voulait point passer dans le parti pour un simple agent anglais, il fallait marcher... ou disparaître !

Le vicomte Daché fut-il ému par cette attitude audacieuse, ou demeura-t-il toujours inébranlable sur ce point d'honneur, comme l'ont toujours affirmé M^{me} de Combray et son fils, M. de Bonneuil ? Il est permis d'avoir des doutes à cet égard. Dans les premiers temps de son arrestation, M^{me} Aquet, encore sous l'ascendant exercé sur elle par Le Chevalier, représenta au contraire celui-ci comme ayant été entraîné par Daché Des Lorières. Plus tard, au moment de sa comparution devant la Cour, elle revint sur ses déclarations, tout en refusant de donner le motif qui l'avait fait parler ainsi. Mais elle savait alors que Le Chevalier avait été fusillé à Paris au commencement de 1808.

Il est au moins certain qu'à partir de l'entrevue de Trévières, Daché multiplia ses correspondances avec l'Angleterre à l'aide d'un nouvel agent, La Brèque, à la fois vétérinaire et garde-champêtre (1), et expédia

(1) Ce La Brèque, ancien messager de Frotté, aux îles Saint-Marcouf, allait dans ce temps remettre la correspondance royaliste à des personnes qui sur la côte lui faisaient des signaux annonçant qu'il pouvait débarquer, et notamment à un prêtre de la côte de Bretagne qu'on appelait « La Grimace ».

son fidèle suisse Flierlé à Tournebut et à Rouen pour prévenir de l'approche des événements M^{me} de Combray dans le château de laquelle les princes devaient trouver préparés des appartements dignes de leur rang.

Quoi qu'il en soit, Le Chevalier, lui, se mit fiévreusement à l'œuvre; à tort ou à raison, il mit en avant le nom de Des Lorières, sous lequel était connu Daché, parvint, avec l'appui du notaire Lefebvre, à décider l'arpenteur Alain à recruter la bande que nous avons vue à Donnay, et triompha des justes appréhensions de celui-ci, en lui assurant que tout se faisait par les ordres de M. de la Chapelle, chef du cabinet du Roi.

III. — « Patience, prenez courage, les travaux seront bientôt ouverts! » disait Le Chevalier quelques semaines après au Grand-Charles et à deux ou trois de ses compagnons cachés dans le grenier de sa maison, place Saint-Sauveur, à Caen. Moins à l'aise qu'à Donnay, ils ne sortaient jamais, même pour les choses les plus nécessaires. Le Chevalier d'ailleurs, avec des soins de mère, leur portait à manger lui-même et suffisait à tout. D'autres étaient logés chez Lemarchand, aubergiste à Louvigny, village voisin de Caen, ou encore chez Geslin, le gendre du boulanger Lerouge, dit le père Bornet, qui, en allant leur porter des vivres, leur disait : « Surtout les enfants, qu'on n'oublie pas de faire sa prière ! »

Le Chevalier avait jeté les yeux sur les recettes réunies d'Alençon et d'Argentan, qu'une voiture publique de messageries apportait à Caen en passant par

Falaise. A Argentan, à l'auberge du *Point de France*, où était le relais, il avait gagné, moyennant un écu de six francs, un garçon d'écurie, Gauthier dit Boismale, qui avait promis de le prévenir le jour où il y aurait de l'argent. Alain et ses hommes s'étaient donc rapprochés pour être là, sous sa main.

Vanier de la Chauvinière et Boureau de Placène abandonnaient leur partie du soir pour faire des absences prolongées.

— Où vont-ils donc toujours ainsi, demandait l'avocat Lanjalley ?

— On ne vous dira pas cela, à vous, répondait M^{me} Vanier qui se plaignait, non sans motif, d'être délaissée. Ils vont voir leurs ouvriers.

— Quels ouvriers ?

— Que vous êtes bête ! c'est le nom qu'ils donnent à des déserteurs qui se cachent et changent de place suivant les circonstances.

Un soir, un ballot contenant quatre fusils est enlevé par une porte dérobée de chez Le Chevalier. C'est Le Marchand de Louvigny qui le charge sur son cheval, l'emporte hors les murs, et le laisse glisser dans un fossé où Alain et ses hommes s'en emparent. L'armement est complété à Falaise. D'autres fusils ont été placés dans un jardin du faubourg Saint-Laurent appartenant au notaire Lefebvre, par le docteur Le Révérend, ancien chirurgien des armées vendéennes, et par un jeune propriétaire nommé Courmaceuil.

Alain, maintenant bien résolu et repris du feu sacré, a trouvé une armée à sa convenance :

— Ah ! le joli petit crucifix à ressort, disait-il en frappant sur la capucine ! ne m'en servirai-je pas encore une fois ?

Et avec Belle-Rose, il parlait, chemin faisant, des anciens beaux jours de la chouannerie. Cependant, Harel dit Belle-Rose n'y allait pas d'aussi bon cœur :

— Avec cela, disait-il, vous nous mettez la guillotine sur le cou !

— Bah ! n'aie donc pas peur ! Tout est prêt à Paris pour la contre-révolution. Les princes vont débarquer avec 30,000 hommes pour les joindre à notre parti !

Alors, faisant allusion aux odieuses opérations de chauffage, par lesquelles les chouans de 1799 rançonnaient les détenteurs de biens nationaux, Belle-Rose objectait :

— On nous enverra encore *faire contribuer* les acquéreurs des biens confisqués, et nous aurons les haines pour nous. Beaucoup de gens dans le pays nous en veulent, à cause de cela.

— Point ! nous ne ferons plus *contribuer* personne et nous payerons partout. Nous enlèverons seulement les fonds du Gouvernement. Nous avons déjà 250 fusils et 50 carabines. Il y a un général nommé. Je trouverai facilement par ici 200 bons garçons.

L'occasion souhaitée par Alain ne tarda pas à s'offrir. On avait dû renoncer à une première affaire, parce que ce maladroit de Grand-Charles s'était blessé à la main avec un pistolet. Enfin un exprès à cheval, Augustin Dussaussay, était venu d'Argentan donner un avis pré-

cis. Les deux recettes d'Alençon et d'Argentan étaient bien chargées sur la voiture :

— Ce sont des caisses de savon, avait dit malicieusement le roulier Jean Gousset.

— Oui, avec du savon comme celui-là, ta fortune serait faite, répondait François Gauthier dit Boismale.

IV. — A trois lieues de Falaise, la grande route de Caen traverse en ligne droite un bois de peu d'étendue dépendant du village du Quesnay. Le dimanche 7 juin 1807, il est à peine huit heures du soir, la voiture conduite par Jean Gousset avance au pas lent de ses quatre chevaux attelés en file. Elle n'est pas pressée, car elle met cinq jours pour venir d'Alençon, et elle doit coucher à Langannerie, qui n'est plus qu'à une demi-lieue.

Une légère descente se présente sur la route qui se relève presque aussitôt en montagne russe. Les chevaux sont mis au trot pour gravir plus facilement la petite côte. L'élan épuisé, l'attelage dut se trouver à l'amorce d'un chemin forestier d'une largeur de charroi revenant à angle aigu sur la gauche.

Alain bondit hors du sentier et se jette à la bride du cheval de tête ; Belle-Rose empoigne les traits de l'attelage, et pendant que Cœur-de-Roi, le fusil en joue, dit à Jean Gousset : « Pas un mot ou tu es mort » ! les chevaux, par un vigoureux coup de collier, enlèvent la voiture dans le sentier et l'entraînent pendant 40 mètres jusqu'à une petite clairière entourée de quelques grands arbres. Bien qu'ayant été acquitté au procès, Jean

Gousset fut toujours soupçonné de s'être prêté assez volontiers à cette rapide manœuvre.

Le rond-point de 12 mètres de diamètre existe encore tel quel. Et si vous interrogez sur cette partie du bois un vieux cantonnier rencontré sur la route :

— C'est le bois *aux voleux*, vous répondra-t-il !

Trois gendarmes avaient escorté la recette jusqu'à Falaise. Depuis Falaise, il n'y eut plus qu'un seul gendarme, à pied. Cette circonstance avait dû être prévue par Alain. Peut-être même avait-il pu espérer que la voiture franchirait sans escorte la courte distance de Falaise à Langannerie, car c'était le soir du dimanche de la Fête-Dieu, et les processions avaient eu lieu avec solennité.

Mais le gendarme Vinchon, ayant passé la journée en famille à Falaise, retournait à Langannerie, siège de sa brigade, en compagnie de trois jeunes gens du pays.

A la descente du Quesnay, cette petite escorte improvisée se trouva un peu à distance, sans doute à la suite d'une halte à la dernière auberge, à Potigny. Ne voyant plus la voiture sur la route toute droite, le gendarme se met à courir, pistolets aux poings :

— Halte-là ! coquins ! dit-il aux hommes qu'il trouve à l'entrée du sentier.

Les coups de feu éclatent de part et d'autre.

Ses pistolets déchargés, le gendarme brandit son sabre, mais un nouveau coup de fusil, tiré par Alain, l'atteint au bras gauche, au-dessous de l'aisselle. Tout en se sauvant, le gendarme crie aux jeunes gens qui

s'étaient cachés dans le bois, d'aller donner l'alarme au Quesnay et à Langannerie.

L'audace était grande de tenter un pareil coup de main, aussi près de la brigade qui se trouvait à deux kilomètres à peine, sur la route même. Prévenus à huit heures et demie, le brigadier et un gendarme arrivent à toute bride.

Le gendarme Petit, qui était en avant, voit deux ou trois hommes armés au bord de la route. C'étaient Flierlé avec Fleur-d'Épine et La Sagesse. En vain, il crie pour simuler l'arrivée d'un secours :

— « Par ici, premier peloton ! » Il dépasse le but, non sans avoir essuyé une décharge qui ne l'atteint pas.

Le brigadier Courteville arrive à son tour et pénètre courageusement dans le sentier, en s'écriant : Rendez-vous, scélérats ! Deux balles lui sont adressées en réponse, dont l'une lui traverse la jambe gauche et atteint son cheval au flanc. Il sent sa botte se remplir de sang ; les appels qu'il lance aux échos, en regagnant lentement Langannerie, sont vains. Son gendarme, qui d'ailleurs est sourd, galope vers Falaise.

Quant aux paysans, il n'y avait guère à y compter ; la réponse des habitants de Quesnay, en effet, n'est pas un des traits les moins caractéristiques de cette affaire :

« J'invitai les habitants du Quesnay, dit un des jeunes gens de l'escorte, à aller au secours de la recette. Ils me répondirent que les gendarmes les avaient désarmés, qu'ils pouvaient bien se défendre eux-mêmes. Je les engageai tout au moins à faire sonner le tocsin. »

Falaise n'étant qu'à trois lieues, il fallait se hâter.

Les caisses sont jetées à terre et défoncées avec une hache apportée à ce dessein par Alain. Des bissacs préparés d'avance reçoivent la recette qui se composait de 66,000 francs, la plus grande partie en monnaie d'argent, et sont chargés sur le dos des chevaux dételés. On abandonne 3,000 francs de billon, et on ne touche pas aux autres marchandises qui étaient nombreuses, la voiture étant très chargée. Assistant à cette besogne, Jean Gousset, le roulier, ne cessait de pousser des sanglots :

— Veux-tu te taire, ou on te brûlera la cervelle, lui dit Cœur-de-Roi, en cherchant à lui rajuster sur les yeux un bandeau qui s'y trouvait, peut-être à sa demande.

— Laissez-donc cela, c'est inutile, dit Alain qui est beau joueur. Tu me connais bien ! si tu ne bouges pas, il ne t'arrivera pas de mal !

Et il lui donne à conduire un des chevaux.

La caravane se met en marche en suivant le sentier du bois et arrive dans les champs. Elle rencontre un paysan qu'Alain contraint de lui servir de guide par les chemins de traverse. C'est à Donnay qu'on va, et Donnay est à plus de trois lieues. Quand on a reconnu son chemin, on renvoie le guide en lui imposant silence, sous peine de mort. Plus loin, on place Jean Gousset dans un champ de blé en lui disant de se tenir tranquille et d'attendre ses chevaux qu'on lui renverra dans une heure.

On passe sans s'arrêter devant la Bijude et on ne va pas jusqu'au vieil château qui n'offre plus un asile assez sûr et dont les anciennes caches ont participé au déla-

brement général. Avant même de quitter Donnay, les compagnons d'Alain avaient passé quelques nuits dans la grange des « Buquet » et chez une veuve Bourienne, habitant des endroits assez isolés de la commune.

On arrive à la maison des cordonniers. C'est une modeste demeure avec un hangar qui ouvre sur les champs. Pendant que dorment le père et la mère Buquet, les deux fils, Joseph et Sandrin (diminutif d'Alexandre) reçoivent les sacs et les font disparaître comme par enchantement.

Dans ces régions où avait sévi la guerre civile, la chaumière avait ses *cachees* comme le château. Sous le hangar s'ouvrait un trou de trois pieds et demi de profondeur, dissimulé par des planches, et qui se continuait par un tunnel long de plus de six pieds.

Ce souterrain communiquait à l'autre extrémité par une ouverture semblable avec la chambre du père Buquet, sous le chevet du lit, près de la cheminée. Cette cache avait été faite, a dit Sandrin Buquet, pour s'y blottir si l'on était attaqué par les chouans ou les voleurs, et au besoin pour gagner le dehors.

Dans le cellier était un autre trou, qui avait contenu du sarrasin pendant la disette. Les Buquet n'avaient donc que l'embaras du choix pour cacher le trésor.

Après avoir pris des vivres et des rafraîchissements, sans faire de bruit pour ne pas réveiller le père Buquet ni son « apprentif », les huit hommes se remettent en marche. Au petit jour, ils sont à deux lieues de là, au pont de La Landelle.

A l'ordre d'Alain, ils jettent au milieu d'une pièce de blé, les sept fusils qui restaient, le huitième ayant éclaté pendant l'affaire.

— Les fusils sont flambés, dit le chef, mais je regrette pourtant le mien !

Une lieue plus loin, sur la route de Bretagne, on se sépare. Là, le général Antonio adresse au grand Charles ce discours suggestif qui s'appliquait à tous :

— Retourne chez toi à la Mancellière, et brûle tes hardes ! Si tu te laisses arrêter, on te coupera le cou... Rien n'y changerait, quand même tu te rendrais, ainsi donc... Si tu veux jaser, j'aurai le pouvoir de t'empoisonner, comme j'ai celui, si tu ne dis rien, de te faire enlever de prison. Je ne suis pas embarrassé pour trouver 200 hommes. Va et attends !

Alain n'avait gardé que 2,000 francs tout au plus. Il donna 50 écus à peine à chacun de ses hommes, et comme Belle-Rose réclamait :

— Me crois-tu donc capable, lui dit-il, d'avoir fait cela pour moi ou pour partager ? L'argent est au parti. Il servira à équiper ou à solder des hommes. Je te paie sur le pied de 40 sols par jour ; tu as largement ce qui t'est dû !

V. — Dans leur maison retirée du faubourg Saint-Gilles, à Caen, proche le Sépulcre, les mariés Placène, à la lueur vacillante d'une chandelle, comptent et trient les écus de 6 livres et les pièces de 3 francs, de 12 sols et de 6 liards mêlés à la monnaie nouvelle.

La dame de Placène lave et essuie la plupart de ces pièces qui sont pleines de terre.

De temps en temps, le père Bornet a apporté chez eux un sac qu'il a été recevoir à quatre lieues de là, la nuit, dans la forêt d'Harcourt, au pied d'un arbre désigné, des mains de Joseph ou de Sandrin Buquet.

Boureau de Placène a repris consciencieusement le rôle de trésorier qu'il occupait à l'armée de Frotté. Il fait les paiements, conformément aux ordres transmis par Le Chevalier, retourné à Paris la veille de l'attaque. Il acquitte les lettres de change de celui-ci, avances soi-disant faites dans l'intérêt du parti, en attendant qu'il ait pu s'emparer des 50 millions de la trésorerie ; il rembourse ainsi 3 ou 4,000 francs à Lefebvre, 6,000 francs à Vanier, 1,800 francs dont il se couvre lui-même.

Il paye enfin ceux qui à grands risques ont bien travaillé pour la cause : 2,600 francs à Alain, 2,400 francs à Flierlé, 900 francs environ, en différentes remises, au père Bornet et à Lemarchand de Louvigny.

D'après les projets, le fonds de caisse devait être réparti de la sorte : 12,000 francs chez Placène, à Caen, 12,000 francs à Falaise, chez Lefebvre, le reste à Paris, chez le banquier de Le Chevalier. Mais cette organisation ne put recevoir effet, comme va l'apprendre la suite de cette folle équipée, dont le succès devait être très éphémère.

Dès le dimanche suivant, 14 juin 1807, toute la France recevait la nouvelle des récents triomphes de nos armées :

« Des bords de La Vistule, écrivait Napoléon, nous sommes arrivés sur ceux du Niémen avec la rapidité de l'aigle ! » Friedland et Tilsitt viennent de marquer l'apogée de la puissance impériale.

De soulèvements, de débarquement, on n'en peut plus parler. Le coup de main malencontreux du bois du Quesnay est, dès cette époque, jugé par ceux mêmes qui y étaient initiés.

— C'est une belle bêtise, disait le vétérinaire La Brèque, qui avait porté les messages de Daché, et se montrait si inquiet qu'il était « à ne pas reconnaître », bien qu'il fut assuré de l'appui de son maire, et de la protection occulte du secrétaire général de la Préfecture, qui avait promis de ne pas le dénoncer au préfet, et même de le prévenir en cas de danger.

Placène, Placène lui-même était désolé, voyant s'envoler à jamais son espoir d'une place dans les Ponts et Chaussées :

— Quelle malpropreté nous ont-ils faite, disait-il en termes énergiques, puisque maintenant on nous laissait tranquilles !

Le vicomte Daché qui a été « manqué » chez les dames de Montfiquet et s'est échappé des mains mêmes des gendarmes auxquels il a parlé, est caché à Bayeux, et partira bientôt dans un canot enlevé sur le rivage de Ver, avec deux jeunes gens, l'un conscrit, l'autre sur le point de l'être, qui ont profité de l'occasion pour passer en Angleterre.

Avant son départ, Daché a affirmé à M^{me} de Combray

qu'il était toujours digne de son estime et n'avait pas sanctionné les projets de Le Chevalier :

— Voilà un gouvernement qui s'affermit, lui a-t-il dit ! La paix est faite avec la Russie. D'ailleurs, je suis mécontent des Anglais qui sont gens de mauvaise foi. Si je puis obtenir la levée du mandat d'arrêt décerné contre moi, j'abandonnerai tout, et reviendrai près de ma mère.

Quand cette attitude de Daché eut été connue : « Le Chevalier nous aurait donc trompés ! » se sont écriés les autres ! Peut-être ce mot contient-il le secret de toute l'affaire !

M^{me} de Combray, en effet, avait quitté Tournebut, près Gaillon, vers le mois de juillet 1807, pour venir en Basse-Normandie, guidée par un sentiment de dévouement et de courage, sans se douter que ce court voyage la vouait pour la fin de ses jours au plus affreux supplice. Elle était venue, ayant appris que son régisseur à la Bijude, Hébert, avait été arrêté, et ne doutant pas de l'innocence, d'ailleurs certaine de celui-ci, elle venait s'employer à le délivrer.

M^{me} Aquet vient au devant de sa mère à Falaise, et lui raconte tout :

— Qu'avez-vous fait, ma fille, vous avez encore suivi les conseils de ce monstre de Le Chevalier ?

Celle-ci invoque des excuses qui ne sont pas dictées par le repentir :

— Le Gouvernement n'a-t-il pas confisqué et sequestré une partie de nos biens ? D'ailleurs, cet argent sera donné à de pauvres gens.

Elle dit encore :

— Alain a agi avec autant de prudence que de courage. Il avait recommandé de ne pas attaquer s'il y avait plusieurs gendarmes. On espérait que le gendarme qui était seul ne surviendrait pas. Il a tiré le premier ; c'est ainsi qu'il y a eu deux hommes blessés.

— Vous avez beau dire, répond M^{me} de Combray. Ce n'est pas un *bien fait*. C'est toujours un vol de grande route !

M^{me} Aquet apprend à sa mère un autre fait compromettant. Joseph Buquet a porté 7 à 8,000 francs à La Bijude. Cet argent est caché dans l'étable à porcs ; on ne peut l'y laisser. Il faut qu'elle aille le chercher. Elle supplie sa mère de l'accompagner pour la protéger au besoin. En cas de découverte, rien de surprenant que M^{me} de Combray, dont on connaît la fortune, puisse avoir cette somme entre les mains.

M^{me} de Combray se laisse émouvoir par le péril de sa fille ; elle mande un de ses fermiers La Noë, demeurant à Bretteville, qui, avec une voiture à deux chevaux, vient à Falaise pour les conduire à La Bijude. Les fonds chargés dans des porte-manteaux, sous la paille, on se rend à Caen pour remettre l'argent, croit M^{me} de Combray, chez le banquier du parti.

C'est le notaire de Falaise, Lefebvre, qui se trouve au-devant d'elles dans un faubourg. L'argent est porté à l'auberge de Geslin, le gendre du père Bornet, où il sera pris bientôt par Vanier et Placène.

Immobilité pendant que sa fille et le notaire trans-

portent les valises, M^{me} de Combray dit au conducteur, Guillaume La Noë, son ancien garde :

— Je suis bien aise que tu n'y sois pour rien. C'est une bande de coquins, il ne faut pas s'en mêler !

Trois jours plus tard, ayant appris l'arrestation des Buquet, la pauvre dame affolée partait nuitamment de Falaise, faisait quatre lieues à pied, malgré ses soixante-six ans, appuyée sur le bras du notaire Lefebvre, qui, d'étape en étape, avec des cabriolets et des coucous loués çà et là, les ramenait au château de Tournebut. Pendant dix jours, Lefebvre vit dans les caches du château et échappe à la perquisition des gendarmes. Il a pour lectures, pendant les loisirs de sa réclusion, la proclamation du prétendant imprimée par l'ordre de Dache en vue du débarquement et dont le programme portait : « Amnistie générale, conservation des autorités, modification des impôts, abolition de la conscription », et un autre imprimé dont la possession seule suffisait pour être conduit aux modernes Bastilles : l'oraison funèbre du duc d'Enghien !

Il faudrait un volume pour raconter l'histoire extraordinaire de la vie de M^{me} Aquet pendant les deux mois qui suivent. Nous devons nous limiter à quelque traits.

Par une soirée d'août, un cavalier portant en croupe un petit garçon faisait la route de Falaise à Caen (huit lieues). Le jeune garçon, c'est M^{me} Aquet, et le cavalier, Victor Chauvel, un beau gendarme à moustaches noires de la résidence de Falaise. Engagé dès l'âge de seize ans dans le Royal-Poitou, Chauvel était passé dans les hussards après le blocus de Maubeuge, puis

avait été réformé en l'an IX à cause de ses blessures.

M^{me} Aquet s'était réfugiée aux environs de Falaise chez la mère de Chauvel, son ancienne blanchisseuse. La sœur de Chauvel garde les petites filles de M^{me} Aquet et les conduira dans quelques jours à Rouen, au pensionnat Saint-Amand.

Chauvel porte M^{me} Aquet à Caen où elle sera mieux cachée. Ils passent nécessairement par le bois de Quesnay et se montrent le lieu du crime. Chauvel est au courant de tout et a pris une part active à l'enquête : c'est lui qui a arrêté à Donnay M. Aquet de Férolle, et M^{me} Aquet croit avoir été dénoncée par son mari.

Plus tard, par une coïncidence assez fâcheuse pour sa mémoire, M. Aquet sera mis en liberté peu de temps après l'arrestation de sa femme.

D'autres dénonciations plus certaines et plus graves se sont produites. Le Grand-Charles et Belle-Rose ont été arrêtés à La Mancellière. Avec quelques promesses, on a fait « jaser » le Grand-Charles. Les gendarmes, parmi lesquels Chauvel, l'ont mené à cheval à Donnay, et il a désigné la maison des Buquet : on a arrêté le père Buquet, la mère Buquet et Sandrin. Quelques jours auparavant, ce dernier disait non sans raison au père Bornet :

— Je voudrais qu'ils fussent tous au diable ou au fond de la mer, eux et leur argent !

Joseph Buquet a pu échapper, caché chez sa bonne amie, à Pierrefitte. Lui seul sait maintenant où se trouve le trésor qui avait été déplacé et enfoui quelque part. Or il lui reste 43,000 francs.

A Caen, M^{me} Aquet, qui a repris des habits de femme, loge d'abord à la *Coupe d'or*, puis elle est hébergée mystérieusement pendant près de trois semaines chez l'avoué Vanier. A plusieurs reprises, elle franchit pendant la nuit et quelquefois sous la pluie et la tempête les cinq lieues qui la séparent de Donnay. Elle est à cheval, ou c'est Lemarchand, de Louvigny, qui la conduit en croupe. Elle n'y va pas très spontanément : Alain, Vanier ou Placène l'envoient trouver Joseph Buquet, qui ne veut avoir affaire qu'à elle, mais celui-ci, soit par peur, soit par calcul, ne rend plus l'argent.

Une fois elle fera ce périlleux voyage avec Alain lui-même :

— J'irai, dit-elle à M^{me} de Placène, mais dites-lui bien que plutôt que de me laisser arrêter, je préfère qu'il me brûle la cervelle.

M^{me} de Placène dit toutefois qu'elle n'a pas fait cette commission, suffisamment indicatrice du caractère énergique de la « petite dame ».

Joseph Buquet, averti par sa cousine, vint à l'appel de M^{me} Aquet, mais à peine eut-il aperçu Alain, que, bondissant à travers une haie comme un vrai chouan, il disparut, malgré les menaces et les violences inutiles tentées par Alain sur l'amie de Joseph Buquet pour que celle-ci retournât le chercher.

Chauvel vient souvent à Caen, avec le gendarme Mallet, son collègue. Tantôt en uniforme, tantôt en civil, tout en conservant le chapeau d'ordonnance, il va chez Vanier voir et rassurer M^{me} Aquet. Un jour cependant,

il lui fait grand peur. Il est porteur d'un mandat d'amener délivré contre elle par son capitaine.

— Oh ! mon petit Chauvel, s'écrie-t-elle, en lui sautant au cou, est-ce toi qui me trahirais ?

Mais le grand gendarme enlevant dans ses bras la petite dame, légère comme une plume, lui fait éloquemment comprendre qu'il n'a pas le cœur si dur. Non, le brave soldat, qui a vu de près cent fois la mort, ne livrera pas cette jolie tête blonde.

On se met à table avec les Vanier et Lanjalley. L'autre gendarme, Mallet, également sous le charme, ferme tout au moins les yeux, et s'esquive pendant qu'on ouvre les huîtres, après avoir accepté un verre de vin blanc.

— Surtout, vous nous préviendrez, lui dit-elle, s'il survient du nouveau !

Il promet, mais en partant, il prend Lanjalley à part :

— Renvoyez Chauvel le plus tôt possible ! Ses absences fréquentes à Caen sont remarquées. On le suspecte. Et puis, quand il est avec les femmes, je le connais, il oublie tout !

Pendant le déjeuner, on forma encore un projet insensé pour aller contraindre Joseph Buquet de rendre l'argent, nécessaire non plus pour l'insurrection, mais pour le salut des conjurés. Chauvel et Mallet iraient, en qualité de gendarmes, accompagnés de deux ou trois « bons garçons ».

— Une fois arrêté, si Joseph refuse de parler, on lui brûlera plutôt la cervelle, disait Chauvel, qui ne se contentait plus.

— Tout beau, gendarme, reprit Lanjalley. Comme vous y allez. Je sais bien que vous en seriez quitte, vous, pour dresser un procès-verbal de rébellion ; quant à moi, je ne joue pas ce jeu-là !

— Et puis, cela ne nous avancerait pas, conclut avec raison M^{me} Aquet.

L'avocat et le gendarme — on voit de ces rencontres — se sont ligués pour sauver M^{me} Aquet de Férolle. Ils ont compris que celle-ci n'était plus en sûreté chez les Vanier, et qu'il fallait la soustraire à la rapacité du mari et aux indiscretions de la femme bavarde outre mesure. Ils la défendaient jalousement contre d'autres périls. Un bourgeois de Falaise avait fait dire que si M^{me} Aquet avait besoin de 25 louis, elle n'avait qu'à parler. Ils s'opposaient à ce qu'elle acceptât cet argent.

Ils la firent donc quitter la maison de Vanier et la logèrent chez une amie de Lanjalley, une jeune dentelière dont elle partageait l'unique lit, jusqu'au moment où, de la part de M^{me} de Combray, arriva un exprès ayant mission de l'emmener. Elle avait une vive appréhension de partir, ne voulant pas abandonner le concours d'amis si dévoués, flairant peut-être, avec son instinct de femme, le piège trop réel qui lui était tendu et pressentant qu'elle courait à sa perte.

La police de l'Empire n'avait pas craint de recourir aux pires moyens et d'abuser de la tendresse de la mère pour découvrir la fille.

— Il faut obéir aux ordres d'une mère, répétait M^{me} Aquet avec angoisse !

Un soir de la fin de septembre, elle partit à pied avec

la dentellière qui ne la connaissait que sous le nom de Rosalie, et la prenait pour une parente de l'avocat ou du gendarme qui la tutoyaient.

Dans la campagne, elle trouva un cheval avec un messager. On devait prendre la route du pays d'Auge, gagner le pays de Caux et le bord de la mer. Chauvel et Lanjalley lui servirent de gardes du corps, ce dernier jusqu'à Lisieux. Là il fallut se séparer. Sur les 400 francs qui lui étaient remis elle confia à Lanjalley la somme nécessaire pour payer les quelques dettes qu'elle laissait derrière elle, notamment chez Vanier, et 40 francs pour faire dire des messes. Elle lui donnait en outre un mandat général pour toucher des fermiers quelques revenus, s'il était possible.

De retour à Caen, Lanjalley faisait passer à Chauvel, pour le rassurer, un petit mot conçu en ces termes : « La marchandise est arrivée à bon port. »

Pendant qu'ils la croyaient déjà parvenue et peut-être embarquée à Saint-Valery, la fugitive errait à Rouen, à Pont-Audemer, et jusqu'à la Rivière-Thibouville, entre les mailles d'un filet qui se resserrait de plus en plus. Elle fut arrêtée le 5 octobre 1807.

VI. — Plus d'une année s'est écoulée depuis cette date jusqu'au dénouement de cette histoire qui se passe à Rouen. Et voici l'acte le plus tragique du drame, car jusqu'ici, malgré la criminalité du complot, il n'y a eu personne de mort ! Les deux gendarmes blessés au bois du Quesnay se sont vite guéris et ont comparu dès les premières phases de l'information.

De longues et minutieuses enquêtes ont eu lieu simultanément devant le préfet du Calvados, Caffarelli, et devant celui de la Seine-Inférieure, Savoye-Rollin; puis les Cours spéciales de ces deux départements ont été saisies. A Rouen, quelques personnes, hommes et femmes d'intrigues, en relations avec Daché, avaient été arrêtées, ce qui justifiait cette double procédure, mais il semblait que l'affaire devait être du ressort de la Cour du Calvados.

Il en fut autrement. Le Gouvernement s'est assuré, dit le réquisitoire du Procureur général à la Cour de cassation, que le département du Calvados « offre aux prévenus beaucoup de moyens illégaux de nature à déjouer les mesures que la sévère et impartiale justice du pays prend et pourrait prendre encore pour les convaincre. La sûreté publique exige donc que la Cour interpose son autorité pour qu'un grand crime ne reste pas impuni. » On juge par là du degré de confiance que le gouvernement impérial avait en ses fonctionnaires du Calvados, qui flairaient déjà la Restauration.

Sous le titre d'arrêt de compétence, la Cour de cassation rendit, le 17 mai 1808, une décision basée uniquement sur un intérêt de sûreté générale, et attribuant l'affaire à la Cour spéciale de Rouen, dont l'esprit de tendance était mieux apprécié en haut lieu.

Les accusés furent transférés à Rouen avec les mesures les plus rigoureuses. S'il s'en trouve un malade en route, il ne faut pas souffrir qu'il entre à l'hôpital, disait l'ordre de transfert. La recommandation n'était

pas inutile, car Cœur-de-Roi mourut en prison quelque temps après.

D'autres manquèrent encore à l'appel.

Le Chevalier, arrêté à Paris, s'était évadé du Temple. Il avait été repris et fusillé sommairement le 10 janvier 1808 (1).

Dès le mois de septembre 1807, Alain, traqué de toutes parts, disait :

— J'ai eu l'imprudence d'écouter Le Chevalier et de croire qu'un grand mouvement était préparé à Paris, qu'après le vol de la recette on ne quitterait plus les armes. Ah ! je voudrais que cela fût encore à faire... Je suis perdu et vais m'expatrier.

Une nuit, déguisé en femme, il était venu à Caen lancer des petits cailloux contre les vitres de la maison du faubourg Saint-Gilles que nous connaissons. La dame de Placène lui avait donné asile et lui avait procuré quelques louis en échange de son encombrante

(1) Une Commission militaire siégeant à Paris le 9 janvier 1808, condamne à mort, à l'unanimité, Armand-Victor Lechevalier, âgé de vingt-sept ans et demi, natif de Vire, taille de 1 m. 70, cheveux et sourcils châains, yeux bruns, etc., en vertu de l'art. 3 de la loi du 30 prairial an III, pour réparation du *délit* d'avoir formé le rassemblement armé qui, le 7 juin 1807, a, sur la route de Caen à Falaise, volé les fonds publics, de s'en être constitué le chef et d'avoir été l'instigateur de ce rassemblement. La sentence porte qu'elle doit être exécutée dans les vingt-quatre heures (*Gazette nationale* ou *Moniteur universel* du 10 janvier 1808).

Il est tout au moins étrange que Le Chevalier n'ait pas été renvoyé devant les cours spéciales où s'instruisait le procès de tous ses complices. Peut-être sa présence eut-elle changé le sort de quelques-uns d'entre eux, et notamment celui de M^{me} Aquet.

monnaie d'argent. Il parvint à gagner l'Angleterre où il rejoignit Daché.

Il avait cherché, mais sans y parvenir, à « dépayser » le père Bornet, « une vieille bête qui compromettrait tout le monde » et répétait partout en pleurant : « Je donnerais quatre ans de ma vie pour ne pas m'en être mêlé. Je n'ai plus personne pour me protéger, sauf peut-être M. X..., qui est l'ami intime de M. le Préfet! »

Joseph Buquet, auquel l'argent ne manquait pas, avait sans doute aussi traversé la Manche, ainsi que le chirurgien Le Révérend, Courmaceuil et quelques autres.

On ne peut reprocher à la justice d'avoir agi avec précipitation. L'instruction avait duré dix-huit mois. La Cour spéciale, tribunal d'exception, composé de magistrats et d'officiers, en vertu de la loi de pluviôse an IX, siégea pendant quinze jours, procéda aux interrogatoires des vingt-trois accusés et entendit quarante-quatre témoins qui racontèrent les faits qui viennent d'être groupés (1). Il est permis cependant de supposer qu'on laissa dans l'ombre le plus possible tout ce

(1) La Cour criminelle *spéciale*, établie pour les vols avec effraction extérieure à des bâtiments de campagne, sur les grandes routes, et pour le vagabondage et la mendicité, se composait, à Rouen, de MM. Carel, président; Legendre et Delamare, membres de la Cour criminelle; Froment, hôtel de la gendarmerie; Thénon, capitaine de vétérans; Langlois, rue Saint-Patrice; Hucher, à Darnétal; et Clère, commandant la garde départementale, rue de Fontenelle. Le procureur général et les greffiers et commis-greffiers étaient les mêmes que ceux de la Cour de justice criminelle.

qui avait un caractère politique, pour donner à l'affaire l'allure d'un crime de droit commun.

Le procureur général Chapais-Marivaux dut déployer une terrible éloquence, si elle a été à la hauteur de l'acte d'accusation signé de lui. Le début et la fin de ce document permettent d'en apprécier le style :

« Cet attentat, qui se rallie à des souvenirs odieux, quoique heureusement éteints, offre dans ses vues et dans ses mesures le produit des conceptions d'une scélératesse en délire..... »

« ... On voit le monstrueux assemblage des délires de la faction en contact avec les amorces de la rapine. On voit sur la même ligne du forfait deux chefs révoltés qui donnent le signal du pillage des deniers publics, une bande de farouches stipendiaires qui l'effectuent au prix de l'assassinat, et une horde non moins coupable qui prodigue ses manœuvres à l'assistance du crime et au partage du butin. Enfin, pour nœud qui rassemble ces atroces catégories, on découvre avec horreur, malgré leur impuissance, les vertiges de l'esprit de désordre aiguisant les poignards du brigandage! »

Les développements de cet important document sont presque textuellement reproduits dans un volume de Balzac ayant pour titre : *l'Envers de l'Histoire contemporaine*; et il est intéressant de penser que dès 1842, le plus grand de nos romanciers tenait évidemment entre les mains ces feuillets jaunis. Sous le nom de « M^{me} de la Chanterie », il trace de M^{me} de Combray un portrait qui doit être ressemblant

d'une dame vénérable, douée des plus hautes vertus, et c'est aussi M^{me} Aquet de Férolle qu'il a devant lui quand il peint la baronne Bryond des Tours-Minières, lancée dans la tourmente par l'exaltation des passions politiques, égarée par les luttes fanatiques qu'elle a vues dans sa jeunesse, et victime des perfides machinations de son mari.

En réponse au réquisitoire, la défense dut faire les plus héroïques efforts. Nous avons pour garants les noms de Chauveau-Lagarde, le défenseur de Marie-Antoinette et de Charlotte Corday, qui vint plaider pour M^{me} Aquet, et ceux des membres les plus honorables de notre vieux barreau, parmi lesquels Gady de la Vigne, Taillet père, Le Bouvier et autres.

Malgré le talent déployé, la sentence fut implacable.

Des huit hommes du bois de Quesnay, cinq seulement étaient présents. Flierlé qui, en qualité de « Monsieur », avait les honneurs du premier rang, et près de lui quatre de ses « stipendiaires », Belle-Rose, La Sagesse, Fleur-d'Épine et le Grand-Charles. Les uns furent assez crânes, les autres, comme ce dernier, cherchèrent à obtenir l'indulgence pour salaire de leurs lâches délations. Tous furent traités également, comme Alain l'avait prédit, et condamnés à mort. La peine capitale fut de même prononcée contre le notaire Lefebvre, l'aubergiste Lemarchand de Louvigny, Sandrin, Buquet et Boismale, le garçon d'auberge du Point-de-France, qui paya de sa tête les six écus reçus pour prix de son indication.

L'avoué Vanier et Boureau de Placène, malgré d'assez piteuses dénégations sur leur connaissance de la source de l'argent, et le père Bornet, en dépit de ses larmes, furent condamnés chacun à vingt-deux ans de fers.

Si l'on en juge par ses réponses écrites, M^{me} Aquet de Férolle se présenta franchement comme l'aventurière dévoyée et héroïque que nous connaissons. Elle ne méconnut pas qu'elle avait machiné l'enlèvement des fonds publics et fomenté l'insurrection, pensant ainsi rentrer plus tôt dans ses biens confisqués; elle avoua même un autre méfait : elle avait fait prendre l'empreinte en cire de la serrure du receveur des finances, qui demeurait à Falaise, dans la maison louée par sa famille, avec l'intention de dévaliser la caisse de celui-ci; mais ce projet évidemment inspiré par Le Chevalier ne pouvait constituer qu'une tentative qui n'avait pas reçu d'exécution.

Devant le Préfet, comme à l'instruction, elle offrit de rendre indemne le gouvernement de la somme prise le 7 juin dans le bois de Quesnay, bien qu'elle n'ait pas gardé pour elle un centime, offre surabondante d'ailleurs, car la condamnation solidaire à la restitution contre tous les accusés devait couvrir largement le Trésor.

Elle se préoccupa surtout de décharger ses coaccusés, rétractant les déclarations qu'elle avait faites contre certains d'entre eux dans la pensée qu'ils l'avaient trahie. Elle réclama la grâce de la famille Buquet qu'elle avait entraînée, disait-elle.

Et quant aux gendarmes, elle déclara :

— Si Chauvel et Mallet ont eu des torts, c'est moi seule qui en suis cause. Ils n'ont fait que céder aux instances et aux promesses de tout genre que je leur ai faites, si ce n'est seulement que je ne leur ai offert ni promis d'argent, parce qu'ils sont incorruptibles !

Les juges de la Cour spéciale ne se laissèrent pas attendrir par cette séduisante jeune femme de vingt-huit ans et la condamnèrent à mort.

Elle eut du moins la consolation d'entendre prononcer l'acquittement de ses fidèles amis, les gendarmes Chauvel et Mallet, et l'avocat Lanjalley. Furent acquittés aussi le roulier Gousset, l'homme aux yeux bandés, et plusieurs autres comparses parmi lesquels la dame de Placène (1).

Il est permis de s'étonner que le même sort n'ait pas été réservé à M^{me} de Combray. Son attitude ne put être que noble et digne. En vain dit-elle qu'elle n'était

(1) Furent acquittés Guillaume Lanoë, ancien garde, et Halbout, régisseur de M^{me} de Combray; Chevalier, aubergiste à Aubigny, près Falaise, chez lequel Alain et ses hommes avaient logé, et Félix Martine, blatier à Combray, soupçonné d'avoir aidé Joseph Buquet à transporter et à enfouir l'argent.

Avait été l'objet de non-lieu : M. Hely de Bonneuil, quarante-cinq ans, fils de M^{me} de Combray; Placide Daché, frère de Deslorières, quarante-huit ans; Hébert, régisseur à la Bijude; Guilbert, huissier à Trévières, cinquante ans; La Brèque, vétérinaire et garde-champêtre, quarante ans; la femme Buquet mère, soixante-sept ans; la femme Chevalier, d'Aubigny; Lemarchand fils, de Louvigny, dix-neuf ans; Desmontils et Beaurepaire, vingt-huit ans, propriétaires à Exmes; le chevalier du Godet, contumace; Pons, dit Dupont, domestique à Donnay; et Soyer, domestique à Tournébut.

venue de Gaillon à Falaise que plus d'un mois après le vol et pour réclamer l'élargissement de son régisseur, Hébert, dont un non-lieu proclama l'innocence. En vain assura-t-elle qu'elle n'avait assisté qu'indignée et humiliée à ce voyage de Donnay, dont on se rappelle les circonstances; la Cour spéciale la condamna à vingt-deux ans de réclusion et, peine plus cruelle encore pour une femme de son âge et de son rang, à l'exposition sur l'échafaud, pendant six heures, aux regards du peuple, attachée à un poteau portant le titre de la condamnation, c'est-à-dire « complicité par recèlement de vol à main armée sur une grande route à dessein d'assassinat ».

On raconte que pour adoucir cette amertume, les dames de Rouen firent escorte à M^{me} de Combray, et jonchèrent de fleurs le plancher de l'échafaud.

Vos bisaïeules, Mesdames, devançaient le jugement de la postérité.

L'examen impartial du dossier à près d'un siècle de distance permet d'émettre l'opinion que la condamnation de M^{me} de Combray était une injuste et inutile cruauté, et de penser que les juges d'alors ont moins frappé la mère qui se serait compromise pour protéger sa fille, que la châtelaine de Tournebut, dont les appartements attendaient le retour des Bourbons.

Deux incidents sensationnels — que l'Académie me pardonne ce néologisme — marquèrent la fin de l'audience.

Aussitôt l'arrêt prononcé, Pierre Lehericey, dit La Sagesse, bondit hors du banc des condamnés, alors placé

face à la Cour et le dos au public. Il se précipita dans la foule espérant se tirer d'affaire comme à la guerre des Chouans, parmi la mêlée. Comptait-il sur le concours de quelques « bons garçons » qu'il eut peut-être rencontrés à Caen? Avec des efforts désespérés, il parvint à sortir de la salle, plongée dans un tumulte indescriptible, mais il fut atteint, dit-on, dans la cour du Palais. La Sagesse avait parlé trop tard.

Usant d'un privilège réservé à son sexe, Rosalie Aquet de Férolle, par un subterfuge inspiré peut-être par le dévoué Lanjalley, comme une dernière lueur d'espoir, déclara qu'elle pensait devenir mère. Malgré son invraisemblance, cet aveu suffit pour arrêter ce jour-là la hache du bourreau.

L'arrêt porte la date du 30 décembre 1808. Il était en dernier ressort et sans recours en cassation. Restait sans doute le droit de grâce de l'Empereur rétabli par la Constitution. Mais il faut croire que ce détail fut considéré comme négligeable, ou que le point avait été réglé d'avance.

Le même jour, à sept heures et demie du soir, ainsi que le constatent les actes de décès, c'est-à-dire à la nuit close depuis trois heures, les neuf condamnés à mort, dont cinq étaient revêtus de la chemise rouge, portaient leurs têtes sur l'échafaud dressé place du Vieux-Marché.

Neuf mois et six jours après, le 5 octobre 1809, à cinq heures après midi, la tête mignonne de la « petite dame » roulait sur le même échafaud!

Les suppliques les plus pressantes avaient été adres-

sées pour elle à l'Empereur, et même les deux petites filles de M^{me} Aquet avaient été conduites près de lui, en Autriche, jusqu'au château de Schoenbrunn pour implorer la grâce de leur mère. On dit que Napoléon les écouta un instant avec intérêt; il se fit raconter l'affaire — oh ! très sommairement — et... laissa la justice suivre son cours. Il donna, dit-on, pour motif, que les complices ayant été exécutés, celle qui avait été leur chef ne pouvait trouver grâce. Il oublia que, parmi les chefs du complot, deux au moins, Le Chevalier et Lefebvre, avaient été menés au supplice.

Deux ans et quatre mois ont passé depuis le guet-apens du 7 juin 1807 au bois du Quesnay, et pendant cette courte période, l'Empereur a dompté la Russie, est entré à Madrid, et après Wagram, a dicté le traité de Vienne. Tant de triomphes n'inspirèrent pas la pensée de sauver la vie d'une jeune mère, à l'homme pour lequel les existences humaines ne comptaient pas. Peut-être le conquérant devant lequel tremblait l'Europe vit-il surgir à ses yeux inquiets le spectre qu'il croyait à jamais évanoui depuis le crime odieux de Vincennes, et pensa-t-il que le sang de la petite « brigande » à cheveux blonds était nécessaire au salut de sa future dynastie!

Une chronique judiciaire rétrospective permet un épilogue. Excusez-le. Il sera bref.

Le 17 août 1814, une mention inscrite en marge de l'arrêt du 30 décembre 1808, porte que la condamnation prononcée contre M^{me} de Combray est annulée avec tous ses effets, suivant lettres d'abolition accordées

par Sa Majesté le 10 du même mois, et entérinées par la Cour royale. On comprend que la Restauration, par un de ses premiers actes, ait tenu à honneur de donner à la pauvre femme qui avait tant souffert, cette impuisante réparation (1).

Alain, Joseph Buquet et plusieurs autres avaient été condamnés à mort par contumace, par arrêt du 30 mars 1809 (2). Or, le 17 février 1815, Alain, l'ancien général Antonio, vient se constituer prisonnier. Son interrogatoire est très court. Il reconnaît sans ambages qu'il a enlevé la recette, croyant obéir aux ordres transmis pour préparer l'insurrection de la Basse-Normandie et s'emparer des fonds du Gouvernement d'alors, afin de pourvoir aux besoins de l'armée.

Sur quoi, le réquisitoire du Procureur général (3)

(1) M^{me} de Combray survécut neuf ans à sa libération. Voici l'épithaphe inscrite sur sa tombe dans le cimetière d'Aubevoye : « Ci git la dépouille mortelle de noble dame Geneviève de Combray, fille de M. de Brunelle, décédé président au Parlement de Normandie. Elle fut l'otage de Louis XVI et de sa famille, au 20 juillet 1791. Elle mourut en son château de Tournebut le 23 octobre 1823, à l'âge de 81 ans et 9 mois. »

(2) Furent condamnés à mort par contumace, en même temps : Robert Dache, dit Deslorières, Jacques Lorot, dit La Jeunesse, le chirurgien Le Révérend et Courmaceuil, de Falaise, Augustin Dusaussay. Avaient été acquittés le même jour, par contumace : la fille Pons, dite Dupont, servante chez M^{me} Aquet, Lecarpentier, ex-notaire. Jacques Lorot fut repris et exécuté à Rouen le 13 octobre 1809, huit jours après M^{me} Aquet.

(3) Ainsi que l'a fait remarquer M. Homberg, le procureur général près la Cour royale était alors le même qu'au moment du procès, M. Fouquet, procureur général impérial en 1808, plus tard M. le baron Fouquet en 1812, et M. le baron Fouquet de Flammars, écuyer, officier de la Légion d'honneur, en son hôtel, rue Morand, procureur général du roi en 1817. Mais, comme nous l'avons vu, le procureur général près la Cour spéciale était M. le conseiller Chapais-Marivaux, procureur général par intérim de la Cour de justice criminelle, que l'on retrouve en 1812 avec le titre de

considérant au fond que d'après la qualité et le résultat des charges il n'y a pas lieu à poursuites, conclut et ordonne, après arrêt conforme, que ledit Alain soit immédiatement mis en liberté.

Des décisions identiques sont rendues pour d'autres contumaces, et notamment en 1819, en faveur de Joseph Buquet, dans l'interrogatoire duquel, dirigé par M. André de Chapais neveu, conseiller, on n'a pas même l'indiscrétion de demander ce que sont devenus les 43,000 francs. « D'après la qualité et le résultat des charges, il n'y a pas lieu à poursuites ! »

Tant il est vrai que les appréciations sur les faits et les hommes varient avec les temps et selon les points de vue. Voilà qui est de nature à nous rendre indulgents pour les égarés des discordes civiles, et sceptiques sur la chose jugée des temps lointains, quand il s'agit d'affaires d'opinion, suivant le mot souvent écrit dans l'instruction de ce procès.

En vous remerciant de votre bienveillante attention, dont il a trop abusé, le chroniqueur judiciaire vous prie de croire toutefois, qu'au cours de l'étude de ce vieux dossier palpitant, il s'est bien gardé d'endosser sa robe d'avocat, et surtout de plaider — non coupables — pour ceux dont il vient de retracer les téméraires aventures, et qui semblent avoir été les derniers Chouans de la Basse-Normandie.

M. Chapais de Marivaux, conseiller à la Cour impériale, en 1815 de M. le baron de Chapais de Marivaux, conseiller à la Cour royale, et en 1817, M. le baron de Chapais de Marivaux, écuyer (*Almanachs de Rouen*, 1808-1819).

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. DESBUISSONS

Par M. CANONVILLE-DESLYS, Président.

MONSIEUR,

L'Académie, en vous recevant aujourd'hui, s'estime heureuse de compter parmi les siens un confrère qui lui apporte, outre l'appui de son talent, le témoignage de la haute estime qu'il a su inspirer à l'honorable corporation qui l'a mis à sa tête.

Ce n'est pas un mince honneur que le bâtonnat, dignité de tout temps recherchée et que recherchent encore les hommes les plus haut placés dans l'opinion publique par leurs mérites ou leurs services. Bien des avocats en auront rêvé toute leur vie, car c'est non seulement une attestation de talent, mais encore de probité professionnelle et de belle indépendance.

Je n'apprendrai rien à personne en disant avec quel tact vous remplissez ces délicates fonctions, et qu'avec vous la main de fer qui tient le bâton est enveloppée dans un gant de velours.

Mais vous vous recommandiez encore à nous par de nombreux travaux qui nous faisaient désirer que votre trop grande modestie nous permît de vous ouvrir nos portes. J'ai lu avec le plus vif intérêt l'*Histoire d'un Français*, volume destiné à la jeunesse. C'est un ouvrage charmant qui instruit en amusant. Dans ce bon livre, où vous ne mettez en scène que de braves gens, on trouve l'amour de la patrie poussé jusqu'à l'héroïsme, le respect des institutions du pays, une foi raisonnée, profonde, sans affectation. Vos héros unissent la douceur à l'énergie, le calme de la bienveillance à la volonté persévérante dans l'accomplissement du devoir.

Depuis des années, vous faites la chronique judiciaire dans un de nos grands journaux locaux ; nous vous remercions de nous avoir fait hommage de la collection de tous ces articles, d'où se dégage un sens d'observation plein de pénétration et de finesse, auquel s'allie un tour d'esprit aussi original que satirique. Vous apercevez de suite comme votre maître, Jules Moineaux, le côté plaisant ou burlesque, niais ou ridicule, soit d'un procès, soit d'un plaideur, et vous réussissez à composer une série de comédies réalistes, dans le bon sens du terme, dont les bizarreries charmantes et les rapprochements inattendus forcent à rire les plus graves.

Un magistrat de province, après lecture du premier volume des *Tribunaux comiques*, de Jules Moineaux, disait : « Il n'y a que Paris pour avoir des prévenus aussi drôles, et des procès aussi amusants ; en province,

on n'a jamais rien de semblable. » Ce magistrat changerait d'opinion en lisant vos œuvres.

Votre plume est si bien taillée, si alerte, que tout en vous amusant quotidiennement des passions, des travers de tant de gens, pour en sourire et en faire sourire les autres, il ne vous est jamais arrivé d'occasionner une blessure ni de provoquer un chagrin. C'est une preuve de tact et de bonhomie bien délicate, que je suis heureux de signaler.

Vous nous avez offert aussi nombre de brochures et harangues diverses. J'ai lu en particulier, avec un singulier plaisir, votre discours, ou, pour parler plus exactement, votre charmante et solide causerie, prononcée à l'ouverture des conférences des avocats stagiaires, le 28 novembre 1899, il y a une année. Je ne sais rien de plus agréable que la conversation d'un avocat distingué sur un sujet relevé et d'un intérêt général, qui touche les auditeurs sans les passionner, comme ferait un intérêt personnel ou de parti. Je vais plus loin, au risque de vous paraître paradoxal, lorsqu'un avocat fait un discours ou une conférence de cette nature, il est, à mon avis, mieux qu'à la barre en situation de révéler ses qualités intimes : pénétration d'esprit, érudition, goût littéraire, pondération de jugement. S'il n'y trouve pas l'occasion des grands mouvements oratoires qui entraînent l'auditoire et imposent la conviction, par contre, il n'a pas à user des expédients et des artifices du métier, dans lesquels l'orateur doit montrer d'autant plus de talent qu'il est plus éloigné de la vérité. Je m'explique : l'avocat a toujours

pour tâche de soutenir une thèse, de présenter les faits sous un seul jour, de faire ressortir tout ce qui est favorable à sa cause, d'atténuer, s'il ne peut l'anéantir entièrement, tout ce qui lui est contraire. Dans une conversation désintéressée, il considère avec une égale complaisance les deux faces d'une question; il trouve avec la même subtilité les arguments opposés, et par là même, il aura plus de chance d'avancer d'un pas sûr dans le sentier souvent bien étroit de la vérité.

Permettez-moi, Monsieur, de citer, en manière d'exemple de ce que j'avance, les quelques pages que vous avez consacrées à une actualité des plus intéressantes. Examinant l'éventualité, alors probable seulement, de l'admission des femmes à l'exercice de la profession d'avocat, vous avez touché d'une main légère et délicate aux divers côtés du problème si compliqué du féminisme.

Dès le premier mot, vous vous rangez parmi les féministes, puisque vous mettez au nombre des « espérances » l'avènement de la femme à l'exercice de votre profession. Comment, d'ailleurs, ne seriez-vous pas féministe, si le féminisme n'a, en réalité, pour but que de réclamer certains droits économiques, civils et politiques pour la totalité des femmes? Cette définition écarte les exagérations, les rêveries excentriques, les inventions saugrenues qui ont caractérisé, il y a quelques années encore, le mouvement féministe; elle le limite à quelques séries de revendications qui certainement ne sont pas toutes également fondées, mais qui,

pour la plupart, méritent au moins un examen approfondi et bienveillant.

Ces revendications ont été nettement formulées au congrès féministe tenu à l'Exposition qui vient de finir, et il n'est aucun esprit juste et libéral qui n'en approuve au moins une partie. Comment, en effet, dans l'industrie, qui compte 2,565,000 femmes environ contre 3,428,000 hommes, admettre que près de la moitié du travail soit considéré comme inférieur, soit rétribué avec plus de parcimonie et trop souvent d'une façon dérisoire, par là seul qu'il est accompli par des femmes? Comment ne pas trouver injustes et surannées les prescriptions du Code civil qui font de la femme un être inférieur, devant l'obéissance à son mari, et qui ne peut même recevoir qu'en sa présence et avec son concours le produit de son travail, ni en disposer librement? Comment ne pas ouvrir largement aux femmes toutes les professions qui leur permettent de vivre honorablement de leur labeur, toutes les carrières où leurs aptitudes leur permettent de se distinguer en contribuant au bien général? Nous sommes donc tous, dans une certaine mesure, féministes. Mais le féminisme soulève une série indéfinie de problèmes complexes et délicats, à l'occasion desquels les meilleurs esprits peuvent se trouver en désaccord. C'est une question de mesure et d'opportunité. Telle réforme peut convenir dans un pays qui serait fâcheuse ailleurs; telle modification peut être accomplie aussitôt; telle autre doit être au moins ajournée et sagement mûrie.

Une évolution lentement préparée à travers les

siècles et hâtée de nos jours par les progrès de l'instruction générale, s'accomplit sous nos yeux, mais elle est loin d'être achevée, et l'on peut dissenter utilement sur la valeur de toutes les tentatives faites pour la poursuivre, et sur les limites où elle devra s'arrêter. Il est certain, par exemple, en principe, qu'on ne peut exclure la femme équitablement d'aucune des professions que ses forces physiques et ses aptitudes lui permettent d'exercer. Si les femmes sont admises comme employées des postes, pourquoi ne leur ouvrirait-on pas l'accès de telle autre administration qui n'est pas moins sédentaire? Si les femmes peuvent être professeurs ou médecins, pourquoi ne seraient-elles pas aussi bien avocats? Et si elles prennent une part à la vie publique, pourquoi, remontant encore plus haut, disent certaines personnes, ne leur serait-il pas permis de contribuer à la confection des lois, auxquelles elles sont soumises comme les hommes? L'égalité économique et civile des deux sexes ne doit-elle pas logiquement être complétée par l'égalité politique? Quoi! direz-vous! Des femmes officiers ministériels, des femmes magistrats, des femmes législateurs! Certes, voilà des conceptions plus hardies encore que celles de la femme avocat, et pourtant, tel est le progrès accompli en quelques années, elles sont considérées par beaucoup comme des hypothèses au moins discutables et qu'il n'est plus permis d'éliminer *a priori*.

Mais nous n'en sommes pas encore à entamer cette dernière période de l'évolution féministe. Pour le mo-

ment, une des questions qui se sont imposées à un examen sérieux, et que nos législateurs viennent de résoudre, c'est celle de l'admission des femmes à la profession d'avocat.

Sur ce point, les avocats peuvent être gênés pour formuler une opinion. Exclure les femmes, n'est-ce pas se défendre contre une concurrence redoutable, en supposant même qu'elle ne soit jamais déloyale ? Et si on les admet, ne peut-on être soupçonné de le faire seulement des lèvres et pour ne pas prêter à de fâcheuses insinuations ?

Pour vous, Monsieur, votre caractère et votre situation vous mettent à l'abri de pareils soupçons. Ce n'est pas non plus par simple courtoisie que vous promettez un bon accueil à vos futurs confrères de l'autre sexe. Vous avez en effet examiné, avec une impartialité de juge, les arguments féministes et les objections qu'on leur oppose, et vos quatre ou cinq pages sont un résumé aussi substantiel qu'agréable de la discussion parlementaire du 30 juin 1899, dont vous dites, évidemment sans ironie, que les arguments juridiques y firent place aux considérations de la vie sociale.

Vous ne vous êtes pas laissé épouvanter par les déductions terrifiantes qu'un orateur empruntait au grand socialiste allemand Bebel. La proposition de M. Viviani était, aux yeux de l'honorable M. Massabuau, un acheminement à l'émancipation complète des femmes. Cette émancipation conduirait nécessairement, pensait-il, à la suppression du mariage, à l'union libre, et de là à

l'anéantissement de la propriété individuelle, au collectivisme qui serait la fin de tout.

Cette énumération ferait frissonner, si elle ne faisait pas sourire et si elle ne rappelait pas les menaces de M. Purgon, en colère, prédisant au pauvre Argan qu'il tombera infailliblement de la bradypepsie dans la dyspepsie, de la dyspepsie dans l'apepsie, de l'apepsie dans la lienterie, dans la dyssenterie, dans l'hydropisie et enfin dans la privation de la vie, où l'aura conduit sa folie.

Le spirituel rapporteur, M. Viviani, ne s'est pas arrêté à montrer tous les sophismes qui se glissent dans cette implacable logique. Suivant son exemple, vous vous contentez de faire entendre que vous ne croyez pas que tant de calamités dussent être apportées dans les plis d'une robe d'avocat, si cette robe était endossée par une femme.

Si vous n'avez pas partagé les terreurs de M. Massabuau, votre conviction semble n'avoir pas été plus ébranlée par l'argumentation de M. du Périer de Larsan. Celui-ci se borne à affirmer que l'exercice de la profession d'avocat est contraire à la nature de la femme et risquerait de la détourner de sa mission propre qui consiste à être exclusivement, pour tout résumer d'un mot, l'ange du foyer.

En face de ces déclarations, qui partent d'un louable sentiment, vous avez songé aux cinq millions de veuves ou filles majeures qui vivent en France, sans compter plus de neuf cent mille femmes mariées sans enfants. Vous trouvez peu logique d'interdire à une femme qui

a fait ses études et conquis ses diplômes, d'en faire usage et de gagner honorablement sa vie, comme la femme médecin, professeur ou employée des administrations publiques.

Mais les femmes auront-elles les aptitudes nécessaires? A cette question, vous répondez en fort bons termes que depuis quelques années, nombre de femmes se sont montrées aptes à recevoir une culture intellectuelle supérieure. Après avoir brillé dans les arts et dans les lettres, qui ont toujours été de leur domaine, elles se sont élevées dans les sciences morales, économiques, sociales. Il est juste de reconnaître qu'elles ont fait preuve maintes fois des plus réels mérites, en évitant souvent même cet écueil de pédantisme qui ruine les meilleures qualités.

Plus loin, vous leur reconnaissez des dons particuliers qui peuvent être précieux pour votre profession : « Personne, dites-vous, n'a jamais contesté leur puissance d'analyse, si précieuse pour éclairer des déductions, ni leur art et quelquefois leur supériorité dans les œuvres où se trouvent en jeu les sentiments et les émotions. » Vous ne pensez pas que ces facultés soient indifférentes pour un avocat. Qui sait même si elles ne mènent pas, d'une façon mystérieuse, à la véritable justice, et sans beaucoup plus de risques de s'égarer qu'en suivant notre froide et chancelante raison !

La présence des femmes au barreau, a-t-on dit, peut donner naissance à des abus, à des inconvénients divers. On peut redouter leurs emportements, leurs nerfs, et tous les effets pernicioeux de discussions trop ardentes.

On peut aussi craindre que leurs charmes n'induisent leurs adversaires mâles à un genre particulier de prévarication, ou que l'impartialité même des juges ne soit exposée à des soupçons qui, pour être injustes évidemment, n'en seraient pas moins fâcheux.

Mais, répondez-vous, l'expérience faite dans les pays où la femme plaide n'autorise pas ces suppositions. Et vous citez ce qui se passe à Bucharest, en Suisse, en Norvège, en Russie, aux États-Unis, au Canada, à Mexico et même au Japon.

Nulle part les femmes avocats n'ont donné lieu au moindre incident regrettable. L'antiquité même pouvait vous fournir d'illustres exemples à mettre en regard de cette terrible *Caia Afrania* qui, en plaidant, troublait le forum par ses manifestations violentes et dont le nom désigna depuis les femmes acariâtres; vous pouviez rappeler la fille du grand orateur Hortensius, qui plaida en faveur de quatorze cents dames romaines, condamnées par les triumvirs à un impôt spécial très onéreux, et plaida si bien qu'elle fit réduire à quatre cents le nombre des dames soumises à la taxe.

Vous aviez donc, Monsieur, réduit à néant les objections soulevées contre l'admission des femmes à l'exercice de la profession d'avocat, et à votre suite, je me sentais l'esprit fort tranquille, lorsque, par un retour inattendu, dans le dernier des paragraphes consacrés à ce sujet, vous semblez retomber dans l'incertitude, et c'est moi, cette fois, qui tâcherai de vous tranquilliser.

Vous admettez la femme à la barre, mais une inquiétude vous prend. Lorsqu'une femme plaidera, on ne lui

imposera pas évidemment la robe de laine et le bonnet qui risquerait de l'écraser. Si on admet la robe de soie noire de M^{lle} Chauvin; ou un autre vêtement soumis, aussi peu que ce soit, aux fluctuations de la mode, que deviendra, par suite de contact, le costume officiel de l'avocat? N'est-il pas destiné à disparaître, parce qu'on ne saurait avoir deux poids et deux mesures? Oh! alors, Monsieur, pensez-vous que tout soit perdu? Non, sans doute; mais cette perspective vous attriste, et votre imagination n'admet pas aisément un orateur défendant la veuve et l'orphelin, en jaquette ou même en redingote.

Rassurez-vous et croyez-moi; l'avenir du barreau français ne dépend pas de l'étoffe dont les avocats recouvriront leurs épaules. Nous avons vu disparaître nombre de robes également antiques et respectables. Je ne parle pas de celles des médecins ni des apothicaires qui, depuis longtemps n'existent plus que dans les accessoires de théâtre, mais des robes de professeurs que nous avons tous connues. Le temps n'est pas éloigné, où, dans les lycées et les collèges on ne pouvait expliquer le *De viris*, ni le carré de l'hypoténuse, sans être affublé de l'éta mine réglementaire. Ce temps n'est plus, et les robes universitaires, prudemment camphrées, ne sortent de leurs boîtes que le jour de la distribution des prix. Il en est de même dans les Universités. A part certains jours d'examens, dans quelques facultés, les augustes costumes rouges, roses et jaunes ne voient plus le jour que dans les cérémonies officielles. Je ne pense pas que l'autorité du maître y ait perdu, non plus que l'instruction des étudiants.

Si donc, Monsieur, vous n'avez pas d'autre sujet d'inquiétude que le souci de la robe, vous pouvez, je pense, vous rassérer. La robe et le bonnet carré de l'avocat peuvent disparaître comme ont disparu la robe et le chapeau pointu du médecin, comme disparaissent les toges et les toques universitaires, sans qu'il en résulte aucun danger pour le barreau et pour l'éloquence judiciaire.

D'ailleurs, l'expérience ne tardera pas sans doute à vous démontrer que vos appréhensions étaient chimériques. Depuis quelques jours, en effet, la cause est jugée. Le Sénat s'est prononcé à son tour le 13 novembre dernier, et par 172 voix contre 34, après une courte discussion, il a voté la loi. On ne peut pas dire, cependant, que la Chambre haute s'est laissé entraîner par l'élan avec lequel nos députés avaient adopté la proposition, d'abord parce que les sénateurs ne sont pas susceptibles (permettez-moi le mot) d'emballlement, ensuite, parce que l'enthousiasme, s'il les avait atteints, aurait eu le temps de se refroidir, le projet voté au Palais-Bourbon ayant dormi seize mois dans les cartons du Luxembourg.

Maintenant, la chose est faite : *Alea jacta est !* Votre prévision est donc en train de s'accomplir. « Dans quelques mois, dans quelques semaines peut-être, disiez-vous, telle licenciée en droit ou doctoresse, accompagnée du bâtonnier, se présentera à la barre d'une de nos Cours pour y prêter le serment professionnel.

Que résultera-t-il de cette innovation, tant au point de vue de la condition générale de la femme ? Il n'en

résultera certainement, de longtemps du moins, aucune modification appréciable. De longtemps les femmes avocats seront de très rares exceptions en France. Je ne pense pas que les études juridiques exercent sur elles une attraction bien vive, et encore moins les arguties des débats judiciaires. Leurs pieds délicats semblent plus faits pour fouler le sable des allées ou le gazon des pelouses que les ronces qui hérissent le maquis de la procédure.

Plaisanterie à part, les femmes ont réclamé avec raison un droit légitime; on a bien fait de le leur accorder. Il eût été illogique et absurde de leur refuser l'entrée d'une carrière, honorable entre toutes, lorsqu'on leur permettait d'obtenir les diplômes qui ouvrent cette même carrière. Maintenant, est-il souhaitable que, dans notre bourgeoisie, un grand nombre de jeunes filles suivent les cours des Facultés de droit, et, une fois licenciées, se fassent inscrire au barreau? Le métier d'avocat paraît moins compatible que d'autres professions libérales avec les qualités distinctives de la femme, avec le rôle qu'elle doit remplir dans la société humaine. Vous ne serez certainement pas le seul, Monsieur, qui éprouve quelque hésitation à laisser, comme vous le dites, l'ange du foyer s'aventurer aux luttes enflammées du prétoire, où il risque de se brûler les ailes.

Pour moi, je suis sur ce point, je le confesse, de ces esprits timorés à qui l'invasion des tribunaux par les femmes ne semblerait pas, dans la pratique, un progrès fort désirable. Je redouterais même moins (je vais

émettre encore, je le crains, un énorme paradoxe), je redouterais même moins, sans le désirer toutefois, de voir les femmes prendre part à la vie politique comme électrices et comme membres de nos diverses assemblées.

Pourquoi, en effet, une femme instruite et... sobre aurait-elle moins le droit de déposer son bulletin dans l'urne qu'un homme illettré ou qu'un ivrogne fieffé? On objecte que des femmes disposant déjà des voix de leurs maris, auraient ainsi une double influence. Mais toutes les femmes sont-elles en puissance de mari? Tous les ménages sont-ils parfaitement à l'unisson? Cela est au moins douteux. Les caricatures, à l'occasion de certaine affaire, ont représenté plus d'un couple lisant deux journaux d'opinion opposée, ou même se jetant, pendant la lecture, des assiettes à la tête.

Mais admettons cet accord parfait, si désirable. Quand même un ménage aurait deux voix au lieu d'une, ne serait-ce pas une prime au mariage et un moyen de plus à joindre aux remèdes qu'inventent journellement les politiques en chambre pour combattre le célibat et le fléau de la dépopulation?

Quant aux femmes députées ou sénatrices, elles seraient bien rares; celles qui seraient élues présenteraient toutes les garanties, et leur supériorité aurait besoin d'être bien incontestée pour qu'elles obtiennent à la fois les suffrages des deux sexes. Je suis convaincu même que les femmes électeurs ne se hâteraient nullement d'envoyer à la Chambre des représentants choisis dans leurs rangs. C'est ainsi, puisque votre exemple m'autorise, Monsieur, à citer l'antiquité, que les plé-

béiens de la république romaine ayant arraché aux nobles le droit de nommer des consuls de leur classe, demeurèrent de longues années sans en user. Pour moi, je ne serais pas scandalisé de voir des jupons sur les gradins du Palais-Bourbon, où déjà, à côté des redingotes, nous avons vu des blouses dites du travail et des burnous de pseudo-musulmans.

Un passage de votre discours pourrait fournir un argument solide en faveur de l'admission des femmes dans toutes nos assemblées délibératives. « A l'heure même, disiez-vous, où la Chambre des députés votait la proposition de loi Viviani, un fait considérable se passait non loin de nous. Trois mille femmes, assemblées dans le palais de Westminster, ont exposé et discuté, dans un calme parfait, avec un savoir, une autorité, une dignité dont les parlements de leurs seigneurs et maîtres ne font pas toujours preuve, les problèmes sociaux, industriels, et même politiques, intéressant l'humanité à tous les degrés et dans tous les pays. »

Depuis que vous avez écrit ces lignes, il s'est produit un fait plus intéressant encore pour nous, parce qu'il s'est produit dans notre pays. L'Exposition, comme je le disais tout à l'heure, a eu son Congrès féministe. Or, la nature même des délibérations, l'ordre qui a régné dans les discussions, la modération des vœux admis, prouvent qu'il s'est accompli depuis peu chez nous-mêmes un progrès merveilleux. Il y a quatre ans aussi s'était tenu un autre Congrès féministe. Mais quelle différence ! Le silence y régna difficilement, dit l'auteur d'un récent article de la *Revue bleue*. Les propositions

les plus invraisemblables se heurtèrent au milieu du bruit général. Cette année, au contraire, on a abordé une série bien ordonnée de problèmes pratiques ; les discussions ont été calmes et courtoises, et cela, dans une réunion d'un millier de femmes ! On n'a demandé ni l'égalité absolue des sexes, ni la suppression du mariage, ni autres extravagances. On s'est borné à un vœu sur l'égalité des salaires, un autre pour la suppression des lois d'exception régissant le travail des femmes. Il est vrai que l'article 213 a été assez malmené, mais vous avouerez bien, Monsieur, que c'est justice, et que l'obéissance seule du côté de la femme, la protection seule du côté du mari, constituent une formule singulièrement surannée, et qui, heureusement, ne répond plus à notre degré de civilisation, ni à la réalité des faits.

Pour terminer, le Congrès a fait une manifestation naturelle de la part des mères ; il a exprimé le vœu que tous les gouvernements mettent en pratique les principes adoptés par la conférence de la Haye.

« Enfin, ajoute M. Parsons, c'est sur des vœux de cette haute portée sociale et humaine que les féministes, réunies au nombre de plus d'un millier, dans la grande salle du Palais des Congrès, ont clôturé leurs débats qui ne furent rabaissés, je dois le dire, par aucun des expédients démagogiques dont les hommes se servent trop souvent pour flatter les masses irréfléchies. »

Ainsi le publiciste que je viens de citer déclare avec vous, Monsieur, et presque dans les mêmes termes, que les assemblées des femmes peuvent servir de modèles à

nos assemblées politiques. Est-ce à dire que les femmes soient près d'être appelées dans nos conseils publics, d'être élues conseillères municipales ou générales, voir députées ou mères conscrites? Quelque invraisemblable que soit aujourd'hui cette hypothèse, il ne faut jurer de rien. Un avenir plus ou moins rapproché verra peut-être de telles révolutions s'accomplir.

Nous voyons déjà aujourd'hui les femmes frapper aux portes d'autres Compagnies. L'an dernier, trois femmes se sont portées comme candidates au Comité de la Société des Gens de lettres. Elles ont échoué, il est vrai, mais l'une d'elles de quelques voix seulement. On me disait dernièrement à Paris que M^{me} Daniel Lesueur se proposait de poser sa candidature à l'Académie française. Elle échouera certes encore, mais on peut apercevoir le moment où les femmes réussiront à entrer dans nos Sociétés savantes, nos Académies. Je me demande, du reste, s'il est d'un féminisme exagéré de réclamer l'admission des femmes distinguées dans nos cénacles. Que les académiciennes soient jeunes, ou... très sérieuses, jolies ou... d'un visage mâle, quel danger leur présence peut-elle faire courir, je vous le demande, à des académiciens, à des académies.

Pour ma part, je le déclare en toute sincérité, je verrais sans peine et sans inquiétude quelques-uns de nos sièges occupés par des femmes remarquables, et je ne me sentirais pas humilié de céder même le fauteuil et la sonnette à une présidente.



RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT

Par M. PAUL ALLARD

L'Académie a mis cette année au concours, pour le prix Bouctot, l'étude des poètes normands du xvi^e siècle.

Deux mémoires lui ont été soumis. L'un d'eux, quoique témoignant de sérieuses recherches, a dû être écarté comme incomplet. Trois poètes seulement y étaient étudiés. Si approfondie que fût cette étude, elle était loin de remplir les conditions du programme, puisque, concentrant toute la lumière sur un petit nombre de noms, elle laissait dans l'ombre la plupart de ceux qui, à l'époque de la Renaissance, ont cultivé la poésie dans notre province.

L'auteur du mémoire que nous avons retenu a mieux compris le sujet. Trente poètes ont été analysés par lui, les uns en peu de mots, d'autres avec plus d'ampleur, selon que le demandaient l'importance des personnages et l'intérêt offert par leurs écrits. On pourrait signaler encore quelques noms oubliés (1) ; mais, dans l'ensemble

(1) Par exemple Jean de La Hays, Jacques Le Lieur, Jacques Sireulde, François Sagon, Guillaume Haudent, de Rouen ; Robert et Antoine d'Aigneaux, de Vire ; Pierre Angier ; Robert Le Rocquez, de Carentan ; Robert Angot, de Caen.

du travail, toutes les proportions sont bien gardées, chaque auteur est mis exactement à son rang et caractérisé par le trait juste. Ajoutons que la forme est souvent heureuse : on y trouve de la méthode, de la verve, l'érudition s'y fait littéraire, la littérature s'y montre érudite. C'était plus qu'il ne fallait pour mériter le prix Bouctot.

L'Académie est heureuse de le décerner à un Havrais, M. Robert de la Villehervé, qui est pour elle une vieille connaissance, car il a remporté déjà le prix Bouctot en 1876.

J'ai maintenant, Messieurs, le devoir de faire connaître, par un résumé rapide, l'œuvre de notre lauréat.

Disons d'abord un mot du sujet lui-même, et de la manière dont il l'a compris.

Les poètes normands du XVI^e siècle ! A l'énoncé de ce programme, une imagination un peu vive s'exaltera. Si on lui demande ce qu'elle voit, j'imagine qu'elle va répondre :

« Une vaste fresque, où le génie d'une époque, d'une province et d'une race se trouve résumé. Là se presse, sans désordre, une foule à la fois une et diverse, dans laquelle toutes les conditions sont représentées, mais que domine un même esprit. Le harnais de l'homme de guerre, la simarre du magistrat, la robe de l'homme d'église, la veste de gros drap du bourgeois, jusqu'à la souquenille du valet et à la défroque du comédien, font la différence extérieure des personnages ; mais si l'on pénètre jusqu'à leurs âmes, on retrouve dans toutes ce mélange d'enthousiasme latent et de raison

raisonnante qui fait le Normand, cette élégance à la fois capricieuse et classique qui marque l'ère de la Renaissance, et je ne sais quoi de grave et de contenu, qui annonce l'approche du futur siècle de Descartes, de Corneille et de Bossuet. . . »

Ainsi rêve-t-elle, la bonne et gracieuse folle du logis, qui s'appelle l'imagination. Le peintre qui, sous sa dictée, dans l'hémicycle de quelque monument consacré à la Normandie, esquisserait à grands traits cette fresque, en donnant cette même expression à tous les regards, cet air de famille à toutes les têtes, ferait peut-être un chef-d'œuvre. Mais peut-être aussi risquerait-il de commettre, au détriment de la vérité historique, un gros contre-sens.

J'ai beau regarder les trente figures de poètes que nous présente l'auteur du mémoire couronné, — depuis Jean Marot, le père de Clément, qui naquit en 1463, près de Caen, jusqu'à Marc Antoine de Gérard, sieur de Saint-Amant, qui naquit à Rouen en 1594, — j'y rencontre bien peu de traits communs, ou seulement ceux qu'offrirait aux regards trente figures de poètes pris au hasard, sans parité de race ni d'époque. C'est qu'aussi bien la limite chronologique est ici tout à fait flottante. Prenant pour exemples les deux termes extrêmes de la série, si le premier des écrivains que je viens de nommer appartient plus au xv^e siècle qu'au xvi^e, le second avait six ans quand le xvi^e siècle finit, et par conséquent vécut toute sa vie au siècle suivant. Ajoutons que l'un vient de la Basse-Normandie, l'autre des bords de la Seine, et que peut-être y a-t-il, entre les

les deux parties bien tranchées d'une même province, plus de différences qu'entre chacune d'elles et les provinces voisines. Disons enfin que, né auprès de Caen, Jean Marot fut transplanté dès l'âge de huit ans dans la ville de Cahors, vécut à la cour et mourut valet de chambre de François I^{er}, sans avoir probablement revu sa Normandie, tandis que Saint-Amant, sorti de Rouen à dix-huit ans, vécut à Paris, en Bretagne, en Espagne, en Italie, en Angleterre, en Pologne, et finit son aventureuse carrière à Paris, rue de Seine. Voilà deux figures qui, dans la fresque rêvée, ne donneraient qu'une idée fort vague du xvi^e siècle et de la province normande. Il en serait ainsi de beaucoup d'autres, en qui l'on reconnaîtrait difficilement des « personnages représentatifs », *representative men*, comme disent les Anglais.

C'est pourquoi l'auteur du mémoire que l'Académie couronne a été sage de rester sourd aux conseils de l'imagination. Si dur que cela pût paraître, il s'est interdit tout tableau d'ensemble, et a mieux aimé faire de son œuvre une suite de petites monographies, indépendantes l'une de l'autre, qu'un chapitre bien lié d'histoire littéraire ou d'histoire provinciale.

Je le loue donc de s'être contenté de suspendre aux murs une collection de portraits finement touchés, dont aucun n'est étudié très à fond, mais qui forment comme une galerie d'aimables pastels, attachés çà et là, un peu au hasard. Fidèle à des habitudes peut-être exagérées d'ordre et de symétrie, j'aurais aimé cependant qu'il fit deux groupes, rangeant ensemble les poètes de

Basse-Normandie, les gens de Caen, de Vire et de Falaise, et appelant ceux de la Haute-Normandie, les poètes de Dieppe et de Rouen, à leur faire vis-à-vis. Mais je me hâte d'ajouter que ce classement, commode pour le lecteur, n'aurait pour le fond des choses, et pour la précision des jugements littéraires, qu'un médiocre intérêt. Telle qu'elle est, dans son désordre apparent, la galerie est amusante et variée. N'y cherchez pas toujours la majesté de portraits d'ancêtres, comme on en voit sous les hauts plafonds, aux poutres noircies, de quelque vieux château. En un lieu où le cardinal Du Perron et messire François de Malherbe voisinent avec Pierre Gringoire, Gautier Garguille, ou le bonhomme Vauquelin des Yveteaux, la compagnie est assez mêlée. A côté de solennelles images, portant la pourpre, l'hermine ou la cuirasse, apparaissent quelques effigies de buveurs, quelques grasses têtes à la Jordaens ou à la Téniers. — Non, décidément, il n'y a pas d'unité !

Faisons donc comme l'auteur, et, pour donner une idée de son œuvre, contentons-nous de détacher du mur, afin de les considérer de plus près, deux ou trois médaillons.

En voici un qui, dans son cadre finement sculpté, a tout de suite séduit mon regard. Tête mâle et loyale de gentilhomme; costume de magistrat, porté avec une certaine crânerie, comme si celui qui en est revêtu avait, en son temps, endossé aussi le justaucorps de buffle et la cuirasse; main fine et nerveuse, bonne à tenir indifféremment la plume ou l'épée. C'est Vauquelin de la Fresnaye. Il naquit au village de ce nom

en 1536, et mourut en 1608, président au présidial de Caen. Il fut poète dès l'enfance, s'il est vrai que dès l'âge de onze ans, étant au collège, à Paris, il sollicita et obtint du roi un privilège pour publier des vers. Il n'en usa pas tout de suite; mais, pour obéir à sa famille, il fit, tant bien que mal, au sortir du collège, des études de droit aux universités d'Angers, puis de Poitiers. Là, il écrivit tant de vers, en écoutant d'une oreille distraite les commentaires du Code et des Pandectes, qu'à dix-neuf ans il put se prévaloir de son privilège, et publia, en 1555, les deux livres de ses *Foresteries*, recueil de pastorales dans le goût du temps. « Il était fort ronsardien, cela va de soi », écrit M. de la Villehervé. Sans doute, dans cette œuvre de jeunesse, il imita d'autres poètes : il est rare qu'à dix-neuf ans on soit tout à fait original. Mais je doute qu'il dût alors beaucoup à Ronsard, car les premières *Odes* publiées par Ronsard sont de 1550, et il y avait bien des années déjà que le jeune Vauquelin s'essayait à rimér. Quoiqu'il en soit, les *Foresteries*, si pleines qu'elles fussent du murmure des bois et « du gazouil des fontaines », mais peut-être un peu trop peuplées aussi de Silvains et de Dryades, n'eurent pas de succès, et le jeune homme, qui usait successivement les bancs de toutes les Facultés de droit, dut aller compléter ses études à celle de Bourges.

Son droit terminé, Vauquelin revint à la Fresnaye, fut nommé avocat du roi au bailliage de Caen, et, en 1560, épousa la fille du lieutenant général au même bailliage, Anne de Bourgueville. Ce fut un heureux

ménage. Anne de Bourgueville est-elle la Myrtine qu'il célébra jadis dans ses vers de jeunesse ? On ne sait, mais dans les *Idyllies* de son âge mûr elle sera Philis et lui Philamon, et, dans un sonnet de sa vieillesse, il dira de la chère femme qui lui donna quatre fils et quatre filles :

» O Dieu, qui tiens unie
De si ferme union notre amitié bénie,
Permits que, jeune, en nous ne vieillisse l'amour ;
Permits qu'en t'invoquant comme jusqu'à cette heure,
Augmente notre amour d'amour toujours meilleure,
Et telle qu'au premier soit-elle au dernier jour !

Cependant, au temps où vivait Vauquelin, nul ne pouvait se promettre de goûter tranquillement le bonheur domestique, et de vaquer en paix aux offices de judicature. Sous les règnes troublés de François II, de Charles IX, d'Henri III, dans la France déchirée par les compétitions politiques et religieuses, des devoirs imprévus pouvaient arracher tout à coup le juge austère et le paisible rimeur à son foyer et à son prétoire. Ainsi advint-il de Vauquelin. Il lui fallut prendre part aux guerres civiles, assister, en 1574, en qualité de commissaire des vivres, aux sièges de Domfront et de Saint-Lô, où il fut blessé, puis, en 1588, représenter son bailliage aux Etats de Blois. De retour à Caen après le rétablissement de la paix, il fut mis à la tête du présidial. Telle était cependant la force d'âme, la robuste souplesse de ces hommes du xvi^e siècle : c'est en 1574, en pleine guerre, que le magistrat poète, improvisé soldat, commença d'écrire son *Art poétique*.

Maintenant, la vie militante de Vauquelin est finie. Il va pouvoir s'occuper à loisir de sa famille, de ses justiciables et de ses vers, marier ses fils et ses filles, rêver d'un poème épique, composer des idylles, des épigrammes et des satires. Des idylles, il en est de charmantes : écoutez cette petite pièce, toute grecque dans sa grâce rustique :

Amour, tais-toi, mais prends ton arc ;
Car ma biche, belle et sauvage,
Soir et matin sortant du parc,
Passe toujours par ce passage.

Voici sa piste. Oh ! la voilà !
Droit à son cœur dresse ta vire ;
Ne manque point ce beau coup-là,
Afin qu'elle ne puisse rire.

Hélas ! qu'aveugle tu es bien !
Cruel, tu m'as frappé pour elle :
Libre, elle fuit, elle n'a rien...
Mais, las ! ma blessure est mortelle.

Si Vauquelin griffonna ces vers au tribunal, en écoutant quelque plaidoirie farcie de grec et de latin, comme étaient les plaidoyers de ce temps-là, il faut avouer qu'il avait d'aimables distractions. Mais je me figure qu'il rêvait plutôt des pièces de ce genre à la campagne, sous les futaies ou dans les taillis de son domaine de la Fresnaye. Et j'attribue de préférence aux rêveries éveillées du juge les épigrammes que lui inspirait la vue de quelques contemporains : celle-ci, par exemple, adressée à un personnage malhonnête ou mal appris :

Si donc tu veux savoir de moi
Tout ce qu'il faut pour faire en somme
Un brave et galant gentilhomme, —
Il faut ce qui défaut en toi.

J'imagine encore que c'est après avoir vu quelque beau procès, bien subtil et bien normand, transformer subitement le pauvre en riche et le riche en pauvre, qu'il écrivit cet énergique et bref petit conte, *De la variété de fortune* :

Celui qui, pauvre, s'alloit pendre
Trouve un trésor dans un poteau :
Pour un trésor qu'il alla prendre,
Il laissa là son vil cordeau.

Mais celui qui, riche, avait mise
Sa pécune au poteau fendu,
A du pauvre la corde-prise,
Et, misérable, s'est pendu.

Dans son honnête gaieté, le brave président ne reculait pas devant les jeux de mots : à un galant qui se targuait d'inconstance, et à qui personne ne croyait plus, il disait :

Vous êtes léger au métier
Reçu des dames, en la sorte
Qu'est à l'église un bénitier :
Bien loin du chœur, près de la porte.

Vauquelin finit en magistrat d'ancienne roche. Ses *Satires* n'ont pas l'âpreté terrible de celles de son contemporain Agrippa d'Aubigné : elles sentent l'imitation d'Horace plutôt que de Juvénal : on pourrait dire qu'elles sont d'un Horace chrétien, sensible aux ridi-

cules, capable d'énergie, épris de tout ce qui est beau, grand, honnête, et, comme tout homme qui vieillit, plaçant volontiers son idéal dans le passé :

Ah ! que je hais toutes choses nouvelles !
Les vieilles mœurs me semblent les plus belles.

« Dans ses satires il est si bien lui-même, dit excellemment M. de la Villehervé, qu'à les lire on le connaît tout entier, homme de bon sens, tempérament doux et facile, probité et sourire. »

Si quelqu'un devait représenter l'union du sage esprit normand avec l'ardeur et la fantaisie littéraire de la Renaissance, ce serait Vauquelin de La Fresnaye, et probablement serait-il le seul à mériter cette louange. A coup sûr, personne, dans le groupe de Basse-Normandie, ne pourrait la lui disputer. Ce ne serait pas Gringoire, si peu Normand d'esprit qu'on l'a longtemps cru Lorrain, et qui tient bien plus du moyen âge que de la Renaissance. Certes, ce ne serait pas Jean Le Houx, l'émule d'Olivier Basselin : il représente surtout un des défauts du terroir, avec une bien jolie manière de ne dire ni oui ni non, dans la pièce où il désavoue tout en les publiant « ses vers biberons. » Sans doute, l'évêque de Séez, Jean Bertaut, et le célèbre controversiste, le cardinal du Perron, sont l'un et l'autre des hommes de la Renaissance ; mais ils en ont si bien pris l'esprit, qu'à l'encontre de Vauquelin de La Fresnaye, ils n'ont plus tout à fait celui de leur état : et ils nous montrent celle-ci sous un de ses moins bons aspects, en rimant des poésies amoureuses, qui font un choquant et pénible con-

traste avec le caractère sacré dont ils sont revêtus. Moins encore, assurément, le représentant que nous cherchons serait Malherbe, qui vint précisément mettre un terme aux capricieuses libertés, aux éblouissantes fantaisies, en imposant à la poésie des règles et un frein.

M. de la Villehervé n'aime pas Malherbe. Son jugement se résume dans les vers malicieux par lesquels Théodore de Banville a parodié le fameux soupir de Boileau : *Enfin Malherbe vint !*

C'était l'orgie au Parnasse. La Muse,
Qui par raison se plaît à courir vers
Tout ce qui brille et tout ce qui l'amuse,
Eparpillait les rubis dans ses vers.
Elle mettait son laurier de travers.
Les bons rhythmeurs, pris d'une frénésie,
Comme des Dieux gaspillaient l'ambroisie.
Si bien qu'enfin, pour mettre le holà,
Malherbe vint, et que la Poésie,
En le voyant arriver, s'en alla.....

C'est assurément très joli, mais ce ne sont pas encore ces petits vers qui mordront sur « la sèche, altière et maîtresse figure (1) » du poète normand. On peut se demander ce qui serait advenu de la poésie française, si, à la fin du xvi^e siècle, une main vigoureuse n'avait réglementé et contenu ses écarts. Probablement se serait-elle évanouie, faute de cette forme parfaite et de cette langue achevée, qui seules rendent durables les œuvres d'imagination. Elle était, d'ailleurs, coutumière

(1) Sainte-Beuve.

de ces échecs. Pourquoi, en France, malgré la richesse des sources poétiques qui alors coulaient de toutes parts, le moyen âge n'a-t-il pas laissé, comme il le fit en Italie avec *la Divine Comédie*, un de ces monuments qui s'imposent à l'admiration des siècles? Parce qu'il ne s'est pas rencontré alors un grand ouvrier, qui fixât la langue, et lui donnât la solidité et l'immuabilité de l'airain. Ainsi fût-il advenu de l'œuvre de la Renaissance, si le « législateur » n'avait surgi. « La poésie française, — a-t-on dit, — était au temps d'Henri IV comme une demoiselle de trente ans qui a déjà manqué deux ou trois mariages, lorsque, pour ne pas rester fille, elle se décida à faire un mariage de raison avec M. de Malherbe, lequel avait la cinquantaine. » Mais Sainte-Beuve, qui rapporte ce propos, ajoute : « Ce ne fut pas seulement un mariage de raison que la poésie française contracta alors avec Malherbe, ce fut un mariage d'honneur. Elle trouvait un honnête homme et sensé, et qui, s'il ne lui donnait pas tous les agréments, la mit désormais hors d'état de déchoir et l'ennoblit. »

On ajouterait ou l'on retrancherait difficilement quelque chose à ce jugement d'un maître, vers qui il faut presque toujours revenir, quand on veut décider en dernier ressort une question littéraire. Je ne saurais, d'ailleurs, sans abuser de l'attention qu'on veut bien me prêter, discuter ici la question Malherbe ; et je me contenterai de renvoyer ceux qui voudraient, historiquement et littérairement, l'approfondir, au charmant petit volume que M. le duc de Broglie a récemment publié dans la collection des *Grands Ecrivains français*.

Ce que j'aimerais, pour finir, ce serait de détacher encore de la galerie de M. de la Villehervé quelque vieux pastel. La dernière période du xvi^e siècle, celle qui touche au xvii^e et s'y prolonge, offrirait, comme la première, de curieuses figures normandes; par exemple, cet Antoine de Montchrestien, faux noble, spadassin, voyageur, industriel, commerçant, auteur de tragédies, fondateur d'une science nouvelle, l'économie politique, et dont la vie, toute d'aventures et de désordre, fut traversée par des éclairs de génie. Mais il y aurait trop à dire, et quelques coups de crayon ne seraient pas assez pour ce bizarre personnage. J'aperçois non loin de lui, dans un plus petit cadre, une figure familière, qui a déjà été nommée au commencement de ce rapport. Le portrait a été peint, je suppose, par quelque maître hollandais, car on y voit un homme assis dans un sombre intérieur, où il rêve, entre une pipe et un broc de bière. Ou plutôt c'est Saint-Amant qui s'est peint lui-même, dans le sonnet que voici :

Assis sur un fagot, une pipe à la main,
Tristement accoudé contre une cheminée,
Les yeux fixés en terre et l'âme mutinée,
Je songe aux cruautés de mon sort inhumain.

L'espoir qui me remet du jour au lendemain
Essaye à gagner temps sur ma peine obstinée,
Et, me venant promettre une autre destinée,
Me fait monter plus haut qu'un empereur romain.

Mais à peine cette herbe est-elle mise en cendre,
Qu'en mon premier estat il me convient descendre,
Et passer mes ennuis à redire souvent :
Non, je ne trouve point beaucoup de différence

De prendre du tabac et vivre d'espérance,
Car l'un n'est que fumée et l'autre n'est que vent.

Nos bacheliers ne connaissent Saint-Amant que par son poème *le Moïse sauvé*; et ils ne connaissent *le Moïse sauvé* que par un vers de Boileau :

Le Moïse commence à moisir par les bords;

le seul vers de Boileau qui fasse penser à Victor Hugo, en montrant que le contemporain de Louis XIV aimait comme notre illustre contemporain à faire des calembours, et comme lui aussi les faisait mauvais. Ce n'est pas sans dessein, du reste, que je nomme ici Victor Hugo. Ce que M. de la Villehervé a négligé de nous dire, c'est que Saint-Amant fut, à sa manière, le précurseur de nos romantiques. Il existe une certaine *Ode à la Solitude*, qui, vers 1609, lui valut dans la république des lettres un succès extraordinaire. On alla jusqu'à la traduire en vers latins, ce qui était, à cette époque, le comble de la popularité. Elle est tout à fait romantique, cette ode. Il y a bien, çà et là, quelques zéphyr, un Pan, un Jupiter, etc.; mais il y a aussi

..... les vieux châteaux ruinés.....
Les sorciers y font leur sabbat,
Les démons follets s'y retirent.....
Là se nichent en mille trous
Les couleuvres et les hibous.
L'orfraie, avec ses cris funèbres.....
Fait rire et danser les lutins,
Dans ces lieux remplis de ténèbres.
Sous un chevron de bois maudit
Y branle le squelette horrible
D'un pauvre amant qui se pendit.....

Rien n'y manque, pas même la limace et le crapaud, comme dans *la Légende des siècles*. C'est un vrai burg des bords du Rhin, non pas du Rhin « appuyé sur son urne penchante », qu'a chanté Boileau, mais du Rhin enivré de romantisme, que Victor Hugo a découvert, et dont les bords sont hantés de Burgraves centenaires.

Ce n'est pas que Saint-Amant ait toujours compris la poésie des ruines. Il avait suivi à Rome le maréchal de Créquy, dans cette célèbre ambassade qui faillit amener la rupture de Louis XIV et du Saint-Siège. Il ne semble pas que la majesté des temples et des forums, des amphithéâtres et des aqueducs, ait frappé son imagination. De son séjour dans la ville éternelle il ne rapporta qu'un poème, *Rome ridicule*, dans lequel on lit une apostrophe au

Piètre et barbare Colisée,
Exécrable reste des Goths,
Nid de lézards et d'escargots,

mais où se trouvent aussi beaucoup de choses plus condamnables, puisqu'il conduisit son imprimeur à la prison. C'était pourtant l'époque où un autre Normand, Nicolas Poussin, était à Rome, et peignait ces majestueux tableaux de la campagne romaine, qui rendent avec une force si intense l'intimité de ses solitudes et l'immensité de ses horizons.

Beaucoup d'écrits de Saint-Amant ne sauraient s'analyser : ils ont révolté la pudeur de Saint-Evremont. Le poète fut cependant de l'Académie française ; mais celle-ci, ne sachant comment employer le talent d'un homme qui hantait plus les cabarets mal famés que les

ruelles des précieuses, le chargea de rechercher pour le Dictionnaire « les termes grotesques », autrement dit les mots d'argot. Un vocabulaire de la *langue verte*, recueilli par ordre de l'Académie, c'est un trait inattendu au xvii^e siècle.

Terminons en disant que Saint-Amant, comme beaucoup de mauvais sujets de son temps, mourut plein de repentir et de foi. Une de ses dernières poésies est adressée au « grand et cher Corneille », — c'est lui qui parle ainsi, — à propos de la traduction en vers de l'*Imitation*. Saint-Amant, commentant ce mot du saint livre :

Profaner le talent, c'est pis que l'enfour,

y dit, en vers pleins d'émotion, son regret d'avoir écrit tant de vilaines choses.

Il était impossible, Messieurs, de parler des poètes normands sans, par un chemin ou par un autre, aboutir à Corneille. Il domine de sa haute stature tout ce xvi^e siècle poétique, qui semble ne marcher vers lui que pour disparaître dans sa lumière : il domine et son propre siècle, et ceux qui suivront. Notre illusion patriotique, qui a vainement cherché jusqu'à lui un représentant complet du génie normand, s'arrête enfin devant ce type achevé de grandeur intellectuelle, de santé morale, de bonhomie sublime. Dans sa magnifique floraison, où tant de sèves sans doute se mêlèrent, elle salue l'abondant afflux de la sève normande. C'est par un salut de cette sorte que notre lauréat termine son mémoire, comme pour suspendre au pied de la statue de Corneille la couronne que nous lui décernons.

RAPPORT

SUR LES

PRIX DUMANOIR ET OCTAVE ROULLAND

Par M. HENRI PAULME

MESSIEURS,

L'Académie tient pour un de ses plus précieux privilèges la mission que de généreux donateurs lui ont confiée, de décerner les prix auxquels la voix publique a donné le nom bien caractéristique et consacré de « Prix de vertu ».

Aussi réserve-t-elle, avec un soin jaloux, pour le jour de sa séance solennelle, la remise de ces récompenses aux « bienfaisants » — je ne trouve pas d'expression meilleure pour désigner ces âmes d'élite — que notre Compagnie, exécuteur de la haute et morale pensée de M. Dumanoir et de M^{me} Roulland, a jugés dignes de les recevoir.

Ce n'est pas qu'elle prétende récompenser, dans le sens ordinaire du mot, ce qui n'est pas « récompensable »...., vous-excusez ce barbarisme, et vous me permettez de m'approprier les paroles d'un de mes

honorables prédécesseurs en ce rapport, qui disait : « Les prix de l'Académie sont bien peu de chose, si on les compare à la joie d'une conscience qui a fait tout son devoir, plus que son devoir, et qui attend de Dieu un prix autrement beau et durable que ceux donnés par les hommes (1) ».

Les prix de vertu ne sont que le signe apparent, extérieur, destiné à mettre en évidence la vertu, la sortir de l'obscurité où elle se confine, écarter le voile dont elle couvre sa modestie, la glorifier enfin pour être, à tous, un sujet d'admiration émulation.

Les bienfaiteurs, dont l'Académie s'efforce d'être la fidèle mandataire, n'ont jamais eu d'autre but.

Lorsque, en 1860, M. Dumanoir lui légua un capital de 20,000 francs « à la charge par elle d'en appliquer chaque année le revenu à récompenser une belle action faite à Rouen ou dans le département » — ce sont les termes mêmes du testament — l'Académie n'hésita pas à interpréter, dans le sens le plus large, la pensée de ce digne homme.

Elle résolut de considérer comme « belle action » non pas seulement un acte héroïque, un élan de courage, un éclair de sacrifice, mais aussi une théorie de longs dévouements, une suite d'abnégations persévérantes, un don constant de soi-même pour le soulagement, la consolation, le bien d'autrui.

J'oserais dire même que si l'Académie pouvait, en pareille matière, témoigner de quelque secrète préfé-

(1) M. Barbier de la Serre.

rence — ce dont Dieu la garde ! — son cœur irait peut-être plus volontiers au « courage patient et continu qui fait qu'on sacrifie une vie tout entière au bien des autres (1) ».

Tel est, Messieurs, le caractère de la belle action que notre Compagnie a jugée digne du prix Dumanoir, entre toutes celles qui ont été signalées à son attentive sollicitude.

M^{lle} Marie Dupré, de Dieppe, est fille d'un de ces vaillants marins pilotes, qui sont l'honneur de nos côtes normandes, et parmi lesquels l'Académie a tant de fois trouvé ses plus glorieux lauréats.

Son père est mort en 1891, laissant une veuve déjà âgée, aujourd'hui infirme, et à qui, de sept enfants, il ne restait qu'un fils, marié, chargé de famille, — et une fille.

C'est elle, dont j'ai à vous dire la vie touchante et méritoire.

Dès son enfance, Marie Dupré manifesta les plus heureuses dispositions pour le bien. Demeurée seule compagne de sa vieille mère, retenue au lit depuis de longues années, infirme elle-même et obligée, pour marcher, de se servir d'une béquille, elle partage son temps à la maison entre les soins assidus donnés à sa chère malade, les besoins de leur commun ménage, et un menu travail d'engins de pêche.

Avec la très minime pension que la veuve reçoit de la Caisse des Invalides de la marine, le *franc* de sa-

(1) M. F. Deschamps. Rapport 1861. Prix Dumanoir.

laire moyen et journalier, que la fille retire de son travail aux filets, suffit à mettre les deux femmes à l'abri de la gêne. Mais l'ingénieuse charité de Marie Dupré a su trouver encore, dans ces infiniment modestes ressources, le moyen de soulager la misère d'autrui.

Beaucoup d'entre vous, Messieurs, connaissent ce coin curieux du Pollet, assis au pied de la haute falaise que domine la chapelle de Notre-Dame-de-Bonsecours, et qui conserve à ce faubourg de Dieppe un caractère si pittoresque, avec la place du Petit-Paris, la rue Quiquengrogne, celle du Petit-Fort, rues étroites, sinueuses, montantes, mal pavées, coupées de ruelles en escaliers, et dont les vieux logis abritent toute une population de marins et d'ouvriers.

C'est dans ce milieu de braves gens, pour qui la vie est dure, et la vieillesse plus rude encore, que Marie Dupré dépense, depuis plus de vingt ans — elle en a quarante aujourd'hui — son activité charitable.

Passer des jours et des nuits auprès des malades pauvres, consoler leur agonie, ensevelir leur dépouille mortelle, instruire leurs enfants, soutenir leur courage dans toutes les épreuves, tels sont les titres que la voix de tous les Polletais, unanimes dans la louange et dans la gratitude, a fait valoir en faveur de M^{lle} Dupré auprès de l'Académie; et qui ont emporté ses suffrages.

J'en aurai dit assez pour justifier sa décision. Et cependant, il me semble que je ne dépasserai point les limites même d'un court éloge, en reproduisant, pour le plus grand honneur de la brave enfant du Pollet, une

lettre du vénérable curé de sa paroisse, M. l'abbé Anatole Loth :

« Marie Dupré, écrit-il, est recommandable par une conduite exempte de toute critique. Douce, patiente, charitable, discrète, sans compter la pureté de la vie et l'attachement à la religion, telles sont les qualités intimes dont elle est douée, mais dont Dieu seul et ses amis peuvent apprécier le mérite.

« A un point de vue plus apparent, elle a toujours été admirable par son dévouement à soigner les vieillards abandonnés des leurs, avec le plus entier désintéressement.

« Tantôt, c'est un homme plus qu'octogénaire qui, sans les soins assidus et bénévoles de Marie Dupré, serait mort dans le plus pitoyable état.

« Une autre fois, c'est une vieille ouvrière de quarante-cinq ans qui, percluse de ses membres, et s'obstinant à refuser toute aumône, serait morte de faim sans les soins discrets dont elle fut entourée par Marie Dupré. Celle-ci la soigna dans son lit de mort, l'ensevelit, et la garda jusqu'à ses obsèques.

« A ces vieillards infirmes, comme aux autres, elle rendait les services les plus rebutants, les peignait, leur donnait les autres secours de propreté, tenait leur logement, leur linge, leur feu, leur apportait à manger au besoin.

« Outre les vieillards, elle s'est occupée, depuis plus de vingt ans, des enfants abandonnés, ceux qui, sans père ni mère, vivent comme ils peuvent dans ces trous de la falaise, qu'ils appellent « les gobes », et où son

zèle alla plus d'une fois les rechercher pour les civiliser, les moraliser, en même temps qu'elle leur prodiguait les soins corporels les plus urgents. Combien, grâce à elle, ont pu sortir des bas fonds de la plus sale immoralité et sont maintenant de bons et honnêtes ouvriers ou matelots !

« Infirmes elle-même, elle brave sa propre douleur pour soulager celle des autres, en gravissant les hauts et difficiles escaliers des maisons pauvres, s'aventurant dans les galetas, où l'on découvre des malheureux, délaissés par des parents ivrognes et débauchés.

« C'est une fille d'un dévouement incomparable qui n'hésite pas à prélever sur ses faibles gains « ce qui est, dit-elle, la part des pauvres », et cette part est inégale, car Marie Dupré avantage toujours les indigents qu'elle traite mieux qu'elle-même.

« Donner en détail tout le récit du bien qu'elle a répandu autour d'elle depuis vingt-cinq ans, ce serait faire l'histoire de la souffrance et de la pauvreté dans les quartiers malheureux du Pollet... Tout cela sans bruit, sans ostentation; elle se contente d'être la providence discrète : « *Fortiter suaviterque disponens omnia* ».

N'est-ce pas, Messieurs, que la vertu parle là toute pure, et qu'elle méritait de figurer au Livre d'or de l'Académie cette belle page, inspirée par une belle vie ?

Ainsi, le dévouement pieux et inlassable de la sœur Marcelline faisait jaillir du cœur du poète (1), qu'elle

(1) Alfred de Musset.

avait soigné pendant une de ses douloureuses maladies, ces vers émus :

Pauvre fille.....
A force de veiller sur elle
La mort t'a laissé sa pâleur!
En soignant la misère humaine
Ta main s'est durcie à la peine
Comme celle du laboureur.
Mais la fatigue et le courage
Font briller ton pâle visage
Au chevet de l'agonisant!
Elle est douce, ta main grossière,
Au pauvre blessé qui la serre
Pleine de larmes et de sang!
Que pourrait être la souffrance
Du moment que la mort n'est rien ?
De plus, si la mort est un bien,
La douleur est une espérance.....!

C'est d'une espérance, et d'une douleur, la plus cruelle que puisse ressentir une âme humaine — la perte d'un enfant adoré — qu'est née la fondation du prix Octave Roulland.

Une mère affligée se réfugia dans l'espérance qu'en attachant le nom du fils, prématurément enlevé à sa tendresse, à une création charitable et perpétuelle, — elle lui donnerait, ici-bas, un peu de cette immortalité que sa foi assurait déjà, là-haut, complète et bienheureuse à l'enfant disparu.

M^{me} Roulland a donc chargé l'Académie de décerner chaque année deux prix de 300 francs « aux membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères et sœurs ».

Disons, à la louange de l'humanité et de la famille, que les candidats à ces prix sont toujours nombreux.

Et mes honorables confrères s'uniront à moi pour affirmer qu'à côté des satisfactions intellectuelles, retirées de nos habituels travaux, ce nous est une jouissance supérieure d'admirer l'inépuisable, — et combien fréquente — ingéniosité de la charité humaine.

Absolument idéale, lorsqu'elle s'exerce envers le voisin, l'inconnu, l'étranger, qui ne tient pas de près par les liens d'une proche parenté, elle n'en est pas moins respectable si elle s'applique à ceux que la naissance a faits de notre sang et de notre maison.

M^{lle} Charlotte Mazurier est née, en 1880, à Pont-de-l'Arche : orpheline de père dès l'enfance, elle fut amenée par sa mère à Rouen, et commença, dès l'âge de onze ans, à travailler pour aider, dans la mesure de ses forces, aux besoins de sa famille.

Elle allait entrer dans sa quinzième année, quand la mère, épuisée par les veilles et les privations, fut atteinte d'une maladie de langueur qui la mit dans l'impuissance de tout travail et de tout gain, — jusqu'à sa mort survenue au mois de février dernier.

Depuis cinq années, Charlotte Mazurier a donc été, avec son modique salaire de piqueuse en chaussures, 2 fr. 50 par jour, l'unique soutien de sa mère malade, de deux jeunes frères et d'une petite sœur, dont l'aîné n'a pas encore treize ans.

Vous devinez, Messieurs, les prodiges d'économie, les merveilles de sacrifice que révèle cette simple énonciation !

Dans ce logis d'orphelins, c'est maintenant la grande sœur « voulant, dit-elle, respecter par un sentiment de devoir les dernières volontés de la mère », qui, — seule — élève, nourrit, soigne les trois petits. Elle les a conservés auprès d'elle et veut être leur guide, leur ange gardien. Cette enfant de vingt ans a la touchante fierté de prétendre suffire par son travail à l'entretien de cette famille dont la Providence a laissé la charge à ses jeunes épaules.

Pour se consacrer mieux encore à ses frères et sœur, elle a renoncé à se rendre à l'atelier comme jadis, — et, sans quitter la chambre claire et bien tenue de la vieille rue Martainville, où, sous la protection de l'église Saint-Maclou, s'abrite sa nichée, Charlotte Mazurier travaille dès le matin jusqu'à une heure souvent avancée de la nuit.

Qui jamais, plus que cette jeune fille, dont, au dire des témoignages les plus autorisés, la moralité égale le bon cœur, fût digne de recevoir l'un des prix Roulland?

C'est dans une petite commune rurale du pays de Caux, au fond de l'arrondissement d'Yvetot, que l'Académie a trouvé la titulaire du second prix Octave Roulland.

Là encore, elle a donné ses suffrages à une de ces humbles filles, pour lesquelles le dévouement incessant, le don de soi-même sont choses si naturelles, qu'elles seules s'étonnent de s'en voir louées et récompensées.

Elle a cru que, s'il avait paru à M^{me} Roulland méritoire de secourir et d'aider des frères et sœurs, — con-

sacrer sa vie à des neveux orphelins rentrait absolument dans l'ordre des belles actions qu'a entendu récompenser cette généreuse bienfaitrice.

Et, dans ces sentiments, l'Académie a élu M^{lle} Angéline Peltier, d'Auberville-la-Manuel.

Ce sont les enfants d'une sœur décédée en 1884, — leur père, M. Bertin, était mort l'année précédente, — que cette respectable personne a recueillis, élevés et placés.

Or, voici comment, au lendemain du jour où la mort venait de faire ces *dix* orphelins, M^{lle} Peltier adopta, dans un élan d'âme héroïque, cette famille éprouvée.

Le maire de la commune, d'accord avec les parents, avait décidé de confier les malheureux enfants à l'Assistance publique. Au moment du départ, prêts à monter dans la voiture qui devait emmener la pauvre petite troupe, ceux-ci, — les plus âgés, du moins, qui comprenaient déjà leur triste situation, — éclatent en sanglots ! Leurs gémissements sont si déchirants que le cœur d'Angéline Peltier n'y résiste point : elle s'empare des plus petits, les tient étroitement embrassés, et disant aux sept autres de la suivre : « Je vous garde tous, s'écrie-t-elle, Dieu y pourvoira ! »

Les enfants, — avec l'inconscience bénie de cet âge qui, par un providentiel privilège, ne connaît pas encore la douleur durable, — rentrèrent en se bousculant joyeusement derrière leur tante, sous le toit qu'ils avaient été sur le point de quitter, et, conclut le témoin que je remercie de m'avoir révélé cette scène, vraiment grande

par sa simplicité : « la voiture retourna vide, et la maison resta pleine ! »

M^{lle} Peltier avait, à l'époque du décès de sa sœur, une quarantaine d'années : arrivée, aujourd'hui, au seuil de la soixantaine, elle a la consolation de voir les neuf survivants de ces dix orphelins entourer de gratitude sa vieillesse honorée.

De conduite irréprochable, elle a su mener à bien cette lourde tâche, — n'ayant pour toutes ressources que le revenu de six acres de terres, dont trois seulement sont sa propriété, — et conserver à ses pupilles une pièce de terre d'environ 30 ares, leur seul patrimoine.

Aujourd'hui, tous sont en situation de subvenir à leurs besoins, et M^{lle} Angéline Peltier, heureuse d'avoir accompli plus que son devoir, peut envisager l'avenir avec sérénité.

Je me suis, Messieurs, volontairement, borné dans l'exposé que j'avais à vous soumettre, à la plus courte énonciation des actes de dévouement, auxquels l'Académie a décerné les récompenses dont elle dispose.

N'estimez-vous pas qu'ils n'ont, pour être compris et admirés, nul besoin de longs commentaires ?

La Vérité, — de qui Lacordaire a dit : « Elle est brève parce qu'elle est claire », — la Vérité, dans sa chaste et splendide simplicité, porte en elle toute son éloquence et toute sa parure.

J'ai lu, dans une étude sociale sur *les Paysans*, que Balzac écrivit vers 1823 et qu'il tenait, dans son œuvre volumineux, être son livre le plus considérable, ces lignes : « Si, dans chaque commune, trois êtres seule-

ment voulaient le bien, notre beau pays de France serait sauvé de l'abîme où nous courons, et où nous entraîne une systématique indifférence à tout ce qui n'est pas *nous!* »

Il y a plus de trois quarts de siècle que le puissant écrivain exprimait cette pensée, et son vœu de patriote et de moraliste a sans doute été exaucé, — car la France, malgré les secousses formidables dont son vieux sol a été secoué et frémit encore, est toujours debout, laborieuse, vaillante, confiante dans son avenir glorieux!

Ne le doit-elle pas, Messieurs, à ces humbles enfants comme Marie Dupré, Charlotte Mazurier, Angéline Peltier, qui sont légion dans « notre beau pays, et qui, « sans souci des bons ou des mauvais jours, font le bien, « craignent Dieu, et n'ont point d'autre crainte? »

RAPPORT SUR LE PRIX GOSSIER

Par M. l'Abbé BOURDON

MESSIEURS,

Le rapport que je vais avoir l'honneur de vous lire est le résumé succinct des travaux de la Commission chargée par vous de l'attribution du prix Gossier. L'Académie avait à décerner ce prix en 1900.

Cinq concurrents, nés ou domiciliés en Normandie, ont envoyé leurs œuvres à M. le Secrétaire de l'Académie.

L'envoi classé au cinquième rang comprend plusieurs morceaux détachés :

Trois cantates ;

Un chant de patrouille pour musique militaire ;

Et une romance dans la couleur d'un nocturne de Field, portant en titre : *Doute et Mystère*.

Au quatrième rang, vient une composition pour piano seul, intitulée : *Impromptu de concert*.

Si le concours avait été circonscrit entre ces deux envois seulement, le prix n'eût probablement pas été décerné, la Commission ayant trouvé ces envois insuffisants, bien que, d'ailleurs, non dépourvus de mérite.

Avec *Gethsémané*, composition classée au troisième rang, commence la partie intéressante du concours.

Gethsémané est une sorte de méditation musicale sur le drame du calvaire. Le musicien, à en croire la devise qu'il a choisie: *trahit sua quemque voluptas*, s'est laissé séduire par le côté dramatique du sujet. On peut regretter que la faiblesse du poème n'ait pas mieux servi son inspiration, qui ne manque ni de souffle ni de noblesse.

Quant à la manière de traiter ce sujet, bien que la forme symphonique eût peut-être mieux convenu à une œuvre musicale de ce genre, l'auteur a préféré la forme purement vocale avec un simple accompagnement d'orgue. Toutefois, on sent, dans plusieurs passages de son œuvre, que les sonorités de l'orchestre l'ont dominé.

Il a ordonné sa composition en une suite de chœurs, au milieu desquels il a intercalé un solo de baryton, d'une quarantaine de mesures, dont l'inspiration est élevée et la facture élégante.

En général, ses chœurs sont bien écrits, son harmonie est sonore, ses parties marchent bien, il se sert habilement de l'imitation, son accentuation est bonne. En un mot, il donne la preuve de sérieuses qualités musicales que la Commission a pris plaisir à constater. S'il avait su mettre, dans tel et tel endroit de sa composition, plus de simplicité et de clarté, il eût probablement atteint le second rang.

Ce rang a été attribué à l'œuvre matériellement la

plus importante du concours. Cette œuvre porte comme devise : *Artes educant, concordia crescunt.*

Le musicien l'a intitulée : *La Nuit de mai*. C'est le poème bien connu d'Alfred de Musset qui lui a servi de livret.

Commenter symphoniquement la *Nuit de mai*, de Musset, était déjà un travail plein de difficultés. Mais, y adapter la symphonie à la déclamation, constituait une entreprise des plus hardies. Pour y réussir, il fallait à la fois une grande maîtrise musicale et un sens littéraire affiné. Il fallait, qu'avec une science et un art consommés, le musicien s'imposât de maintenir son inspiration presque continuellement au second plan ; se contentant de souligner la déclamation ; de lui donner du relief en lui laissant la liberté entière d'exprimer, avec aisance et justesse, les sentiments pressés et variés presque à l'infini, que le poète original, l'âme vibrante qu'était Alfred de Musset, a mis dans ce dialogue du Poète et de la Muse.

En vérité, un tel poème n'est point fait pour s'allier à la musique. Le compositeur eût été mieux inspiré de ne pas tenter cette union presque impossible. Nous n'insisterons pas sur la gêne constante qu'il s'est imposée par ce choix, et dont toute son œuvre s'est ressentie.

Nous aimons mieux, faisant abstraction du poème, retenir nos regards sur les qualités de la musique elle-même.

On y eût voulu plus de personnalité. Mais les idées y sont abondantes et fraîches, l'expression agréable, le

style souple, l'écriture correcte et facile. Deux membres de la Commission ont justement insisté sur les mérites particuliers de l'orchestration qui est sonore, variée, d'un coloris chaud et d'un dessin habile. On pourrait citer tel passage où le violoncelle chante avec beaucoup de charme, tel autre où la phrase du violon solo est d'une inspiration gracieuse et distinguée. *La Nuit de mai* est donc une symphonie qui mérite d'être remarquée. Votre Commission, Messieurs, l'a jugée digne d'une mention élogieuse.

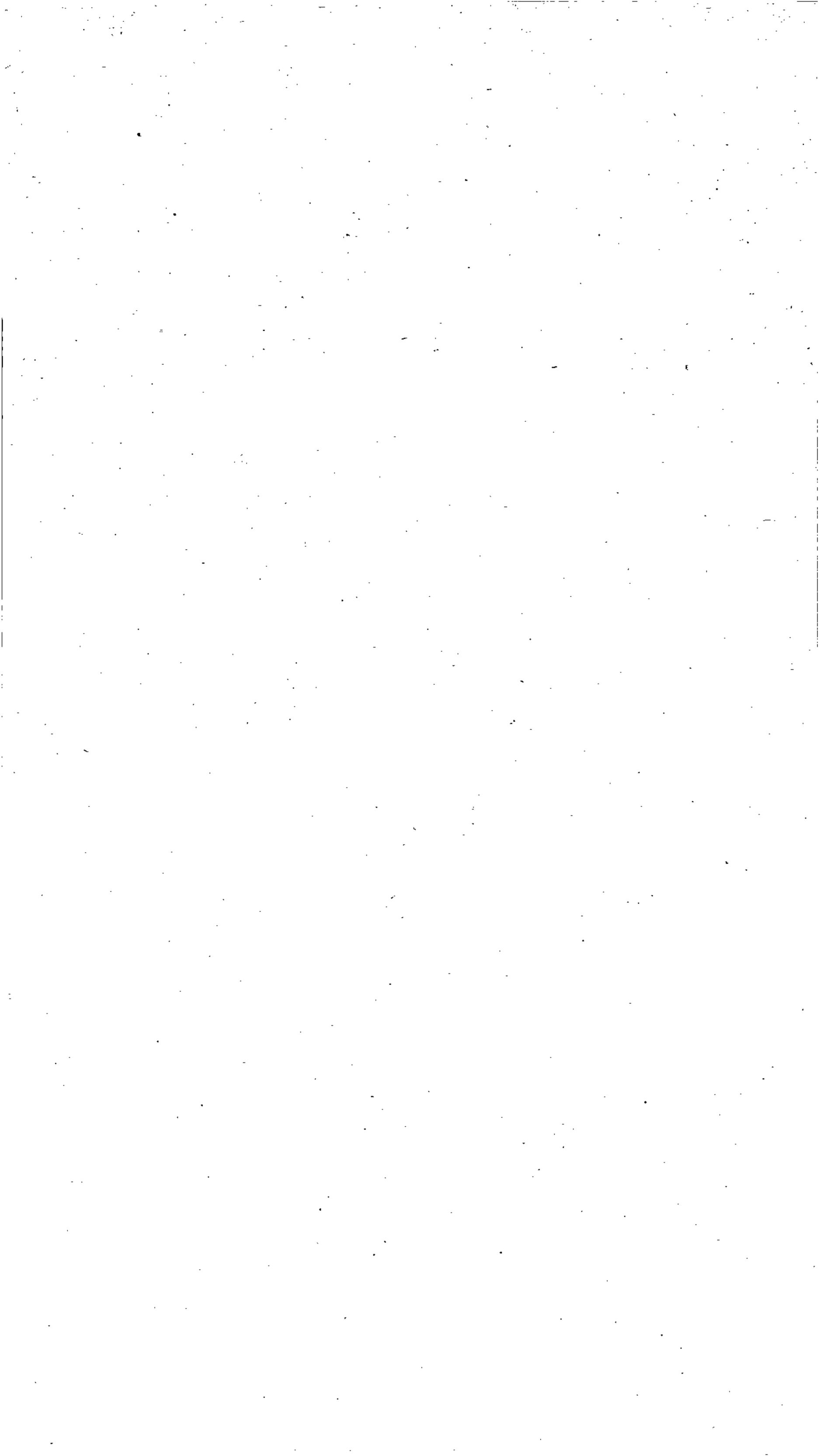
L'œuvre à laquelle des suffrages unanimes ont donné le premier rang, a pour titre : *Les Roses de Noël*, avec cette devise : *O Cecilia felix*.

A l'encontre de la *Nuit de mai*, les *Roses de Noël* n'ont pas de valeur littéraire. Le poème, anodin, échappe à l'analyse, et n'a pris un peu d'intérêt que sous le manteau de la musique. Celle-ci est d'une facture très moderne, sauf dans un morceau où l'auteur a imité la forme archaïque d'une ballade du moyen âge ou d'un répons grégorien.

Il paraît inutile, Messieurs, d'en faire ici la critique, puisque l'exécution, à laquelle vous allez assister, vous permettra de la juger vous-mêmes dans ses détails et dans son ensemble. Il est superflu aussi de la louer devant vous, puisque l'Académie, en lui décernant le prix Gossier, lui a fait un honneur qui n'a pas besoin d'être amplifié.

Le rôle du rapporteur sera donc terminé lorsqu'il aura dit que : les conclusions de votre Commission ayant

été ratifiées par vous, M. le Président de l'Académie a ouvert le pli cacheté sur lequel était inscrite la devise *O Cecilia felix* et a proclamé le nom de l'auteur de la musique des *Roses de Noël* : M. Jules Hælling, organiste-accompagnateur à la Cathédrale de Rouen, professeur d'harmonie de piano et d'orgue à la maîtrise Saint-Evode.



CLASSE DES SCIENCES



COMPTE RENDU

DE LA CLASSE DES SCIENCES

Par M. le D^r BOUCHER, Secrétaire.

MESSIEURS,

Avant de procéder à l'examen analytique sommaire des travaux qui ont été présentés à la classe des Sciences de l'Académie pendant l'année 1899-1900, je dois tout d'abord vous rappeler le souvenir des collègues que nous avons perdus dans cette période de temps. Ce sont MM. P. de Sapincourt et de Pillon de Saint-Philbert.

Le premier occupa, pendant plusieurs exercices, la place de secrétaire du bureau et vous conservez la mémoire de tous ces rapports qui resteront dans notre *Précis* comme des modèles d'exactitude et de critique savante.

Le second, ancien élève de l'École polytechnique, entré très jeune dans notre Société, nous a communiqué plusieurs études relatives aux sciences théoriques ou à leurs applications pratiques.

A tous deux nous avons consacré, suivant un pieux

usage traditionnel, une notice nécrologique que vous trouverez plus loin.

Mais, si pénible que nous soit cette séparation d'avec deux collègues aimés et estimés, nous avons le devoir d'envisager l'avenir avec confiance, car l'Académie ne meurt point. De nouveaux membres viennent, tour à tour, prendre la place de ceux qui sont disparus et, par une sorte de solidarité entre ceux qui nous ont précédés et nous-mêmes, continuer, à travers les années, dans notre ville de Rouen, ces traditions de labeur, de patientes recherches, d'émulation pour la science, qui nous ont valu de compter parmi nous les hommes justement célèbres dans notre cité et dans le pays par leur intelligence, leurs travaux et leur savoir. Et c'est dans ce sentiment que j'adresse nos compliments à notre nouveau collègue, M. le D^r Jude Hue, en exprimant l'espoir que les observations et les rapports qu'il lira à notre section des Sciences contribueront à développer encore l'intérêt et le charme de nos séances.

En résumant, dans l'ordre où ils se sont produits, les mémoires qui vous ont été soumis et ont été discutés dans nos réunions hebdomadaires, je dois vous rappeler tout d'abord celui de M. Lechallas sur les travaux projetés au port de Dieppe, dans lequel il montre tous les inconvénients de la forme curviligne de la jetée actuelle, les dangers auxquels elle est exposée et la difficulté, malgré les dragages incessants, d'obtenir une profondeur suffisante dans le chenal. Le distingué ingénieur en chef du département propose donc deux jetées convergentes enfermant un large avant-port pour

l'épanouissement de la lame. Ce projet entraînera la prolongation de la jetée Ouest de 170 mètres en mer, sous un angle de 133° avec sa direction actuelle, la suppression de la jetée Est et son remplacement par une nouvelle, longue de 500 mètres et distante de 345 mètres de celle du côté opposé.

M. Barbier de la Serre a fait une communication sur « Saint-Denys chef de Caux », localité connue avant le $xvii^e$ siècle sous le nom de Port-aux-Bateaux et actuellement sous celui de Saint-Adresse. Le surnom de chef de Caux vient de la situation géographique de la paroisse à l'extrémité du cap appelé Guief ou Groing de Caux. Ce cap se prolongeait autrefois de 1,200 à 1,500 mètres vers la mer et l'on croit que le banc de l'Etat, qui se trouve à cette dernière distance de la côte et qui est recouvert seulement de 2 m. 50 d'eau dans les hautes mers, n'est autre chose que la base de la falaise disparue. Une charte du roi Charles V, de 1373, nous apprend que vers cette époque, l'église, le cimetière et une partie du village furent emportés par les eaux, catastrophe due sans doute à une tempête ou à une marée extraordinaire, mais que des infiltrations d'eau douce à travers un sol hétérogène, où sable et argile alternent avec le calcaire, avaient préparé de longue date.

M. de Pillon de Saint-Philbert a étudié les divers procédés pour arriver aux gisements houillers et les difficultés qu'ont à surmonter les ingénieurs pour traverser les nappes d'eau qu'ils rencontrent en établissant les puits d'extraction. En 1883, M. Poetsch ima-

gina de congeler une couche de sables mouvants pour être à même de continuer la perforation à travers la glace. M. Saclier renouvela cette expérience à Vicq, à 120 mètres de profondeur.

Il dispose autour du puits une ou plusieurs séries de tubes qui traversent la couche liquide. Ces tubes sont doubles, l'un interne, ouvert en bas, l'autre externe, enveloppant le précédent fermé à son extrémité inférieure qui descend au-dessous de la nappe d'eau à traverser.

Dans le tube intérieur on lance, au moyen d'une pompe foulante, une solution d'eau salée saturée, portée à une température de 20 degrés sous l'influence réfrigérante du retour à l'état gazeux de gaz ammoniacque liquéfié. Une pompe aspirante ramène le liquide échauffé par le tube extérieur, et par l'effet de ce courant il se produit un manchon de glace à l'abri duquel on peut établir les travaux définitifs de maçonnerie pour la protection du puits.

Enfin, votre secrétaire vous a retracé les débuts incertains de la carrière de l'illustre Le Cat, qui devait être un des membres fondateurs de l'Académie, et les luttes qu'il eut à soutenir contre les apprentis chirurgiens et le collège de chirurgie, contre les médecins, contre l'administration des hôpitaux et le public, pour arriver à la haute situation qu'il avait à bon droit conquise dans notre ville de Rouen.

Je termine par le compte rendu sommaire de la dernière séance où nous avons entendu le discours de réception de M. le Dr Jude Hue, qui avait choisi ce fort

intéressant sujet : *Du rôle de la médecine dans le développement de la bienfaisance et du progrès moral en ce monde*. L'auteur a montré, d'une façon magistrale, comment le sentiment de la souffrance éveille chez les médecins celui de la pitié et contribue à affiner chez lui les idées de charité, de bonté et d'humanité. Il établit le rapprochement et l'analogie entre le prêtre et le médecin. Puis il nous présente tour à tour le tableau de la médecine dans la vieille Egypte, chez les Grecs. Reproduisant au passage le célèbre serment d'Hippocrate, il arrive aux Gaulois avec les Druides à la fois prêtres et médecins, aux Romains, aux Indiens, aux Arabes, dont les progrès dans les sciences médicales furent si considérables.

Poursuivant l'établissement des hôpitaux dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, il paie un juste tribut au célèbre Ambroise Paré, l'auteur de la ligature des artères, et après avoir tracé, dans un rapide tableau, tout ce qu'a fait la médecine pour le soulagement de l'humanité, il exprime l'espoir qu'elle nous délivrera encore de ces deux fléaux qui pèsent si lourdement sur la société actuelle, l'alcoolisme et la tuberculose.

M. Canonville-Deslys, président de l'Académie, encore convalescent d'une longue et douloureuse affection, résume tout d'abord les divers travaux du récipiendaire, ses études à l'étranger, les nombreuses brochures qu'il consacra à l'hygiène en général et à celle de notre ville en particulier tandis qu'il appartenait au Conseil municipal de Rouen, puis il nous expose un mode de thérapeutique qui sera sans doute celui du

siècle nouveau, la médication par les agents physiques qui comportent les diverses formes de l'énergie : mouvement, chaleur, lumière, électricité.

Ces agents, dont l'intensité peut être dosée avec méthode, mais dont malheureusement l'emploi est limité aux grands centres, paraissent appelés, dans les maladies chroniques et par ralentissement de la nutrition, à rendre des services considérables. C'est ainsi que le champ de l'hydrothérapie, sous toutes ses formes, de l'électricité, du massage, de l'action solaire ou électrique, va s'élargissant de jour en jour, au détriment des méthodes chimiâtriques.

M. Canonville termine par une boutade pleine d'humour sur l'électricité dans le mariage et le moyen pratique de mettre d'accord les nouveaux époux d'après le système du prestigieux docteur James Witsmouth, de New-York.

Cette amusante fantaisie parut fort goûtée et fut très applaudie par le public nombreux et élégant, qui avait écouté avec une attention soutenue les deux intéressants discours.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. DE SAPINCOURT

PAR M. LE D^r L. BOUCHER, Secrétaire.

MESSIEURS,

C'est en lui-même, c'est dans le sentiment du devoir accompli, dans la satisfaction morale de la conscience, que l'honnête homme doit chercher la récompense de ses luttes, de ses efforts, de son travail.

Cette réflexion vient naturellement à l'esprit en parcourant la vie de celui qui fut par deux fois l'un de nos plus actifs secrétaires des Sciences et eut l'honneur de présider notre vieille Société.

Né à Château-Thierry le 17 janvier 1843, M. Poan de Sapincourt passa toute sa jeunesse dans cette région, l'une des plus agréables de la Champagne, berceau de sa famille, près des rives de la Marne, qu'il aimait d'un amour intense et dont le souvenir resta toujours profondément gravé dans son esprit.

Après de brillantes études qui semblaient devoir le conduire vers la littérature et les belles-lettres, pour

lesquelles il avait manifesté de précoces dispositions, il fut conduit à concourir pour l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, d'où il sortit avec le diplôme d'Ingénieur.

Pendant deux ans, professeur à Paris, dans l'enseignement libre, il consacrait ses soirées à l'Association philotechnique, œuvre de haute philanthropie, ayant pour but d'instruire les ouvriers et répondant à ce besoin qu'éprouvent les gens de cœur de faciliter et de développer le savoir de ceux à qui la fortune et un dur labeur quotidien n'offrent point les moyens de compléter leur instruction, ni l'espoir d'un perfectionnement intellectuel.

Attiré à Rouen par l'offre d'une chaire à l'Ecole supérieure des Sciences que dirigeait alors avec un talent et une autorité incontestables notre regretté collègue M. Vincent, dont il nous a retracé l'œuvre et les derniers instants dans une page émue et fort attendrissante, il professa avec distinction le cours de mécanique appliquée.

Par une cruelle et ironique exigence de la vie, les occupations quotidiennes de ce lettré, à l'imagination vive, avec une tendance à la rêverie et à la mélancolie, dont quelques œuvres poétiques de jeunesse, que sa famille a bien voulu me communiquer, sont le reflet, devaient évoluer dans le cercle des études de précision, où le chiffre tient une place rigoureuse, où l'équation et la formule, dans leur implacable et logique enchaînement, étreignent l'esprit, le contiennent dans les

limites infranchissables d'une règle admirable, mais tyrannique et absolue.

Sans doute c'est ce vide, cette sécheresse dans les sujets de méditation et de préoccupation journalière qui allaient l'amener à se rapprocher de nous, à chercher dans un milieu commun comme le vôtre, Messieurs, où règne, avec une égalité parfaite, le culte du vrai, du beau et du bien, en même temps qu'une généreuse émulation, stimulée par un siècle et demi de nobles traditions, cette satisfaction intime du cœur et de la pensée, une des plus hautes aspirations de l'esprit humain.

Vous vous rappelez qu'il avait choisi comme sujet de son discours « Du savant et de son œuvre », nous exposant toute sa ferveur et son enthousiasme pour la science, mais en même temps sachant s'arrêter aux limites du parti pris, répudiant énergiquement les exagérations et l'intolérance.

Trois qualités, disait-il, distinguent le savant : *la supériorité de l'intelligence, l'opiniâtreté dans le travail et la plus scrupuleuse loyauté.*

Et il proclame, pour compléter le champ des investigations et des recherches, l'utilité de l'hypothèse, de la théorie, qu'il place entre l'observation et la vérification.

« Qui donc parmi les hommes de science ne s'est pas une fois demandé ce qu'est le mystérieux accord de sa pensée et de son corps, n'a interrogé sa raison sur l'énigme de la vie?... Le savant a pu comprendre alors que la philosophie comme la poésie sont dévorées du même tourment que lui, du besoin insatiable de

connaître, d'une avidité de certitude.....

« Dans les plaintes harmonieuses du poète, dans les luttes du philosophe, il croit voir des sœurs de son patient labeur. Il comprend que ces intelligences, comme la sienne, ne veulent pas vivre dans les ténèbres et cherchent par d'autres voies la lumière qu'elles aiment, sans la connaître entière.

« Comme elles, il pressent, sans pouvoir la mesurer, l'harmonie de la nature ; comme elles, il place son idéal dans la connaissance absolue, mais ce n'est qu'un idéal. Devant la réalité des faits, il sent l'obstacle de sa condition humaine ; il sent que le progrès n'est qu'une victoire perpétuelle sur l'ignorance et sur le mal, et que, s'il peut les atténuer, il ne les supprimera jamais. Il entrevoit bien le port, mais il est hors de sa portée ; et à mesure qu'il abat un obstacle, un autre se dresse et la lutte recommence, lutte qui fait sa grandeur, sa noblesse, sa fécondité, sa force.

« Si vaste que soit la science humaine, elle n'a donc pas encore exploré les limites du possible, ni dans le domaine du réel, ni dans celui de la pensée. Partout c'est l'hypothèse, qui peut seule, sans les satisfaire sans doute, répondre aux ambitieuses questions de nos esprits. »

Cette citation, dans un langage véritablement poignant, sous une forme littéraire et imagée, vous traduisait, Messieurs, l'ardeur, le besoin de connaître en même temps que l'angoisse de l'incertude du savant dans la marche éternelle de l'humanité vers l'horizon radieux entrevu, dont les limites reculent à mesure que

nous avançons, et vous n'avez pas oublié la magistrale réponse de notre ancien et vénéré président, M. l'abbé Loth, qui, dans sa haute autorité, avec son remarquable talent d'exposition, nous retraça le tableau de l'accord de la Science avec la Foi, tableau qu'il terminait ainsi :

« Faire parler la Terre, les Mondes, les Cieux ; les interroger et les scruter pour satisfaire notre soif de connaissances et surtout pour faire tourner nos découvertes et nos expériences à l'amélioration morale et matérielle de l'humanité, telle est la noble mission de la science, celle que vous vous êtes donnée, Monsieur. » Consolantes conclusions d'un pasteur, d'un apôtre du bien et du devoir. Cette mission, en effet, M. de Sapincourt l'avait consciencieusement remplie. Depuis son arrivée à Rouen, justement préoccupé des accidents qui surviennent aux ouvriers par des négligences dans les installations des filatures, fabriques et ateliers, il avait dans de nombreuses communications à la Société industrielle, étudié les moyens d'y remédier, et grâce à une campagne active, il était parvenu à la création de l'Association normande pour prévenir les accidents du travail, association dont il fut pendant quelques années le dévoué et infatigable directeur, après avoir eu la douleur de se voir retirer, lors de la réorganisation de l'École supérieure, les fonctions de professeur des sciences appliquées, auxquelles il s'était consacré avec tant d'ardeur.

Par suite de l'expérience acquise dans ses travaux continuels, il était donc mieux que personne désigné pour être le secrétaire de la Classe des Sciences, nomi-

nation qui nous a valu toute une série de rapports précis, d'analyses claires et succinctes des communications faites et des progrès réalisés dans cette branche des connaissances humaines, ainsi que les éloges touchants de nos collègues, si bien que son zèle et son activité resteront un modèle pour tous ceux qui ont eu l'honneur en même temps que la tâche difficile de lui succéder à votre bureau.

Appelé en 1891 à la présidence, il répondait au discours de M. Sanson sur la forêt et ses rapports avec les arts et la littérature, de la façon suivante :

« L'esprit humain a deux voies pour atteindre la nature : la science et la poésie ; à l'une appartient la raison, à l'autre l'imagination ; l'une cherche le vrai, l'autre aspire après le beau.....

« Il y a des âmes tendres, des cœurs sensibles et doux à qui il faut plus qu'un chiffre pour les satisfaire, plus qu'une vérité démontrée pour les faire vivre. Ceux-là regardent comme des biens indispensables de nourrir leur âme des accents de la musique, des illusions de la peinture, des images de la poésie. Ceux-là veulent recevoir les sourires de la nature et par-dessus les limites de la matière, découvrir les horizons de la pensée.

« Sans doute ce sont des rêves et de chimériques désirs, mais il est à croire que tant que l'homme vivra, cette poésie subsistera. Elle est l'incarnation de ce qu'il y a de plus intime en nous ; elle nous saisit tout entier, illuminant l'esprit par l'idée, exaltant l'imagination par

l'image, le cœur par le sentiment, les sens même par la sensation. »

N'était-ce point là, Messieurs, ce qu'il éprouvait lui-même, le reflet de son émotion personnelle, qu'il traduisait ainsi. Sous le mathématicien sommeille l'homme passionné de l'art et de la nature, sentant avec vivacité et exprimant ses idées, qui longtemps comprimées, font expansion au dehors.

Et ceux qui, comme moi, le connaissaient bien, l'avaient vu dans les réunions de famille, avaient pu juger que sous des dehors un peu froids, qui pouvaient tromper l'étranger, il cachait un caractère enjoué, aimable, affectueux, trahissant dans des causeries intimes un esprit fin dans lequel s'alliaient, avec la clarté de vue, le jugement de l'homme de science, l'imagination du lettré, de l'amateur du beau, resté un peu le poète des premières années.

Un tel esprit se concilie mal avec la souplesse qu'il faut de nos jours à l'intrigant pour réussir et avec la suffisance des Tartufes de la science. Aussi M. de Sapincourt, bien qu'ayant dans le monde politique de brillantes relations, ne sut jamais s'abaisser à des démarches qui auraient blessé son indépendance de caractère et auraient pu lui faciliter certains succès.

Il conservait devers lui-même ces règles précises qu'il avait tracées du savant : loyauté, impartialité, méthode, pour la direction de ses occupations, de ses travaux, de son existence tout entière.

Ces qualités se retrouvent dans la remarquable organisation de l'Exposition de 1884, qui fut un succès

pour notre ville de Rouen, succès dû à un labeur surhumain de sa part. Couché tous les soirs après minuit, il était debout à l'aube, stimulant les entrepreneurs, les ouvriers, les encourageant de l'exemple, travaillant lui-même comme le dernier d'entre eux pour montrer les mécanismes délicats d'une machine, mettre en route un moteur ou des appareils compliqués, toujours avec une bienveillance, une bonté à laquelle tous ses collaborateurs ont rendu un témoignage public de gratitude.

Cette Exposition fut sa chose, il l'avait longuement préparée par des recherches de toutes sortes, et je dois vous signaler l'étude consciencieuse consacrée à la filature du coton, à l'occasion du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences de 1883 (1).

Il semblait donc devoir recueillir la récompense d'un si légitime succès. Tous ceux qui l'avaient aidé, exposants, employés, membres du jury, demandèrent en vain pour lui la croix de la Légion d'honneur.

Ils ne purent l'obtenir, et profondément blessé dans ses sentiments d'équité et de justice, M. de Sapincourt chercha à oublier cet ennui en reprenant avec plus d'ardeur que jamais ses travaux et ses communications à la Société industrielle et à l'Académie, en même temps qu'il organisait une des branches de la Croix-Rouge française, pour laquelle il fut délégué régional du 3^e corps d'armée.

(1) *Notes scientifiques, historiques, industrielles, commerciales et artistiques sur la ville de Rouen, rédigées à l'occasion du Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences. Augé, 1883.*

Ayant eu l'honneur, pendant plusieurs années, de faire des cours à cette Association, j'ai pu juger du dévouement et du soin méticuleux apporté par notre regretté collègue à la création de deux hôpitaux de campagne, à l'étude des locaux éventuels où nous installerons nos ambulances, à la nomination de dames surveillantes éclairées, instruites et déjà désignées pour les différents postes, de sorte qu'une nouvelle guerre ne nous surprendrait point en plein désarroi et que nos blessés seraient assurés d'une assistance aussi dévouée et aussi complète que possible.

Là encore, M. de Sapincourt, officier d'Académie depuis 1881, n'obtint pas d'encouragement pour ses travaux, pour son désintéressement dans cette œuvre patriotique parallèle aux organisations militaires, reconnues manifestement insuffisantes.

L'amour de son pays, pour lequel il avait eu le regret de ne pouvoir se battre, incorporé dans un régiment qui n'alla point au feu, soutint seul et encouragea des efforts qui ne se ralentirent pas un seul instant.

En 1875, notre Société l'avait prié de reprendre sa place au bureau comme secrétaire des Sciences, et toujours aussi dévoué à la prospérité et au bon fonctionnement de notre Académie, il nous rendait compte, en 1896, de dix-sept travaux, chiffre qui n'a pas été atteint depuis dans la section.

Cette même année, il éprouva, dans un examen de machine à vapeur, une syncope qui fut suivie d'un affaiblissement dont il était à peu près remis, quand deux ans plus tard, un nouvel accident professionnel,

un coup violent sur la tête, reçu dans une filature, déterminâ des troubles qui allèrent en s'aggravant jusqu'au 27 février dernier, époque où notre malheureux collègue s'éteignait à l'âge de cinquante-sept ans et deux mois.

Son existence aura été traversée par de cruels froissements d'amour-propre, de pénibles épreuves, mais ces sentiments sur lesquels j'appelais votre attention au début de cette étude biographique, la conscience du devoir accompli et de plus une philosophie élevée, le culte des choses de l'esprit, une vive affection de la part de tous les siens, l'estime de nombreux amis et de l'élite de nos concitoyens, vinrent adoucir l'amertume de ses chagrins. Son souvenir restera parmi nous comme celui d'un homme droit et de scrupuleuse honnêteté, d'un travailleur zélé pour nos intérêts et nos progrès, d'un savant modeste et consciencieux, enfin d'un collègue agréable, d'urbanité et de courtoisie parfaites.

M. DE PILLON DE SAINT-PHILBERT

Par M. le D^r BOUCHER, Secrétaire.

Le 10 août 1855, à la séance publique de notre Société, présidée par M. l'abbé Neveu, le Préfet du département de la Seine-Inférieure remettait solennellement à M. Albéric Pillon de Saint-Philbert une médaille d'or de 500 francs comme lauréat du concours pour le prix Gossier. Le sujet choisi était le suivant : *Donner la théorie mathématique de tous les systèmes de moteurs hydrauliques comme roues à palettes et à aubes, roues de côté en dessus et en dessous, turbines, etc. Discuter au point de vue pratique le genre de moteur le plus avantageux à employer dans chaque cas en faisant varier le volume d'eau et la chute. Donner pour chacun des systèmes reconnus préférables, des méthodes de construction simple et facile à comprendre par les charpentiers de village pour les moteurs en bois et par les ouvriers mécaniciens pour les moteurs en métal.*

Malgré l'étendue et la complexité d'un pareil travail, l'auteur du mémoire couronné, ancien élève de l'École polytechnique, avait consciencieusement étudié les moteurs les plus employés à cette époque et répondu d'une

manière satisfaisante aux désirs de l'Académie, ainsi que le constatait le rapporteur, M. Vincent.

Cette distinction devait lui faciliter l'accès de notre Société où il était admis l'année suivante comme membre résidant.

Son discours de réception sur « l'Antagonisme entre la Pratique et la Théorie » établissait que le discrédit frappant souvent les données purement spéculatives, est dû, soit au grand nombre de demi-savants, qui par des études incomplètes jettent la défaveur sur la science, soit au désir immodéré de beaucoup de gens d'écrire et de publier de façon hâtive sans avoir assemblé les divers éléments d'une question.

La conclusion de cette étude, ainsi que le relevait M. Deschamps dans sa réponse, est que la théorie et la pratique sont deux alliées et non deux ennemis, qu'il faut se garder de fomenter entre elles aucun désordre et qu'il est absolument nécessaire qu'elles fassent bon ménage.

En 1862, M. de Pillon de Saint-Phlbert présentait à l'Académie un rapport sur un ouvrage de M. Lehon, ayant pour titre : *la Périodicité des grands Déluges*, dans lequel l'auteur expliquait, par des actions glaciaires alternatives aux deux pôles, le retour tous les 10,500 ans de ces effroyables cataclysmes devant modifier entièrement le rapport des mers et des continents de notre globe.

Notre collègue, par de savants calculs algébriques, démontrait qu'étant donné la quantité de calorique reçue par la terre, les phénomènes d'alternance ne pou-

vaient se produire avec la régularité et la précision qu'invoquait M. Lehon pour sa théorie basée sur des faits incomplets et insuffisamment étudiés.

En 1881, résumant pour notre Société les conclusions d'une conférence publique sur *les Origines des Mondes*, M. de Saint-Philbert établit que les théories de Laplace n'étaient pas en désaccord avec le texte de Moïse. Justement préoccupé par ces captivantes recherches astronomiques, il nous communiquait en 1886 une ingénieuse critique des hypothèses de M. Faye, l'illustre président du Bureau des longitudes sur le *mouvement rétrograde des planètes*.

Toutefois, ces études spéculatives n'empêchaient pas notre collègue de suivre attentivement l'évolution scientifique et les progrès de l'art des ingénieurs, progrès auxquels il s'intéressait tout particulièrement en raison de son éducation première et de ses occupations. C'est ce qui nous valut, en 1898, une analyse des travaux exécutés dans notre ville pour *l'établissement du pont transbordeur*, où il passe en revue la nécessité de l'entreprise, l'installation, les pylônes ou tête de pont, les points d'appui, le tablier, le transbordeur proprement dit et son fonctionnement.

Cette année même il nous communiquait un travail, qu'on lira plus loin, sur un procédé de *Congélation des terrains pour la traversée des niveaux aquifères dans le forage des puits d'extraction de la houille*.

Quelques mois après la séance où nous l'avions entendu pour la dernière fois nous apprenions la nou-

velle de la mort subite de cet homme de bien, qui laisse parmi nous d'unanimes regrets et qui nous était doublement cher puisqu'il comptait dans sa famille de nombreux membres de l'Académie qui se sont succédé depuis sa création.

DU ROLE DE LA MÉDECINE

DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIENFAISANCE

ET DU PROGRÈS MORAL

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. le Docteur JUDE HUE

MESSIEURS,

Je ne m'abandonnerais pas à mon premier mouvement, si je ne vous exprimais d'abord mes remerciements.

Je ne chercherai pas à vous le celer. Je suis heureux d'avoir été choisi par vous, Messieurs, au milieu de tant de nos concitoyens qui me sont infiniment supérieurs par le savoir, par les écrits, par le mérite; d'être, moi, Normand et particulièrement glorieux de nos gloires normandes, appelé en cette Académie de Rouen qui, depuis plus d'un siècle et demi, se recrute parmi nos illustrations, à la tête de laquelle je vois, aujourd'hui, un bureau aussi vénérable, un président célèbre dans les lettres et dans la science et que sa longue pratique des jeunes gens a dû rendre habile à juger les hommes.

Je suis, Messieurs, profondément touché et reconnaissant de l'honneur qui m'est fait. Que le maître éminent, l'écrivain si délicat et si charmeur qui dirige vos décisions cette année, veuille bien recevoir toute ma gratitude.

Pourtant, rassurez-vous, Messieurs, mon orgueil n'ira pas plus loin. Je sais que je ne dois trouver la raison de votre choix, ni en moi-même, ni en mes trop humbles travaux ; que je ne dois y voir qu'une marque de sympathie spontanée, qu'une manifestation nouvelle et extrême de la bienveillance que porte aux médecins l'Académie de Rouen qui, sans doute, ne peut oublier que ses cinq premiers membres furent le chanoine Bertaud et quatre médecins : de Moyencourt, Dufay, Tiphaigne de La Roche et Lecat.

La fondation de l'Académie de Rouen est un frappant exemple des affinités du prêtre et du médecin. Réunis, aux temps antiques dans une même personne, ils n'ont cessé de s'unir dans les régions supérieures où mène le détachement du moi, corporel et égoïste, pour secourir autrui, où habite la paix promise aux hommes de bonne volonté, où la Charité se confond avec la Bienfaisance.

Je viens de nommer la plus grande chose que je connaisse ou, du moins, que mon esprit ait pu embrasser : la Bienfaisance. Elle désigne, il m'a semblé, et le Bien ici-bas et la voie qu'il suit. Elle est l'instrument infatigable et béni de la loi de progression de l'Univers, comme me le prouve la jouissance attachée à son accomplissement ; jouissance qui est la seule véritable, puisque

seule elle est durable, qu'elle persiste quand tout nous abandonne, suivant l'expression qui s'applique à tous d'un illustre Romain qui disait en mourant : « Ce qui me reste est ce que j'ai donné ».

Et, puisque je ne puis attribuer l'honneur qui m'est fait aujourd'hui qu'à ma profession, permettez-moi d'essayer de le lui rendre, en tâchant d'esquisser devant vous l'idée que je me fais du rôle de la médecine dans le développement de la bienfaisance et du progrès moral en ce monde.

L'influence de la médecine ne se borne pas à la chambre du malade ; elle s'étend au dehors et au loin. La médecine qui, à cœur de jour et de nuit, se livre à jet continu — c'est son labeur professionnel — à des actes de bienfaisance, privée dans les familles, publique dans les hôpitaux ; qui, comme la maladie elle-même, franchit la porte et des plus hauts palais et des plus pauvres chaumières ; qui, sans discours et comme dans une sublime inconscience, prêche par mille exemples à la fois sur toute la terre habitée, agit par la force immanente des choses, par la puissance de l'action dont l'effet moral se propage indéfiniment, comme le mouvement imprimé dans l'espace à un corps inerte. Son influence sur le monde a été immense.

Que n'ai-je pour traiter dignement ce sujet, le don du beau langage que vous parlez ici, Messieurs ! non pas l'éloquence qui n'est qu'une sonore harmonie, qu'une apparence brillante, mais celle qui est la manière d'être du fond ; l'éloquence, à laquelle la valeur de

la pensée impose la forme, comme au corps solide la qualité de sa substance, et, comme un limpide cristal, se dégage, persuasive et pure, d'un milieu saturé de vérité et de grandeur.

Nul ne sait mieux que moi, combien me manque cette beauté si enviée de la forme, à la poursuite de laquelle ma pensée m'a quelquefois péniblement entraîné. Aussi, est-ce avec une profonde conviction que, plus accoutumé par nature et par état à réfléchir qu'à parler, je sollicite de vous, Messieurs, une nouvelle marque de l'indulgence dont ma présence ici est la preuve.

Grâce aux découvertes d'érudits archéologues et, en particulier, de Maspero, dont j'ai mis largement à contribution *l'Histoire ancienne des Peuples de l'Orient*, un certain nombre des voiles qui enveloppent le passé de l'humanité ont été soulevés. Or, plus nous pouvons remonter dans l'histoire des premiers empires connus, plus nous y trouvons — chez les dieux, les nations et les individus — l'absence de la bonté, le règne de l'égoïsme et de la cruauté.

Les dieux, impitoyables, demandent des sacrifices. La douleur et le sang peuvent seuls expier une faute ou les rendre favorables.

Râ, le grand dieu du Soleil des primitifs Egyptiens, père de leurs dieux-rois, croit avoir à se plaindre des hommes qu'il a créés et instruits et qui ont mal parlé de lui. Il envoie sur la terre la déesse Tafnout, à la tête de lionne, qui massacre les coupables, baigne, plusieurs

nuits durant, ses pieds dans leur sang. Râ ne peut être apaisé que par sept mille cruches de sang humain qui lui sont présentées.

Cette tradition est vieille de bien des siècles. Les prêtres égyptiens racontaient, en effet, du temps d'Hérodote, que Menès, leur premier roi de race humaine, avait trouvé l'Égypte, jusqu'au-delà de Memphis, plongée sous les eaux. Or, on a calculé que le delta du Nil en s'accroissant, comme il le fait de nos jours, aurait mis 74,000 ans à se former. Quoi qu'il en soit, elle ouvre une large voie aux sacrifices humains.

Aussi, d'après Manéthon, les anciens Egyptiens immolaient chaque jour trois hommes à Héliopolis, dans le temple de la ville du Soleil, et cet état de choses dura jusqu'au Pharaon Amasis, de la xxvi^e dynastie, qui ordonna de remplacer les hommes par trois cierges en cire.

La loi cananéenne ordonnait d'offrir à Baal, non-seulement les premiers des produits de la terre, et le premier né des animaux domestiques, mais, souvent aussi, le premier né de l'homme. En temps ordinaire, celui-ci pouvait être racheté par l'offrande d'une partie de lui-même, en le soumettant à la circoncision. Mais, dans les circonstances graves, ce simulacre ne suffisait plus et le dieu voulait la mort du premier né. Dans le cas de danger public, les rois et les nobles fournissaient non-seulement une victime, mais tous ceux de leurs enfants que le dieu réclamait. On les brûlait vifs devant lui et l'odeur de leur chair apaisait sa colère. Le chant des flûtes et des trompettes couvrait les cris

de douleur ; et, pour que l'offrande fût valable, la mère devait être là, impassible et vêtue d'habits de fête.

Jephté, pour s'assurer le succès sur les Ammonites, promet de sacrifier la première personne qu'il rencontrerait en rentrant chez lui après la victoire ; et sa fille fut réservée par le sort à l'accomplissement de son vœu.

Le roi mohabite Mésha, serré de près dans sa capitale par Joram et Josaphat, dévoue son fils à son dieu Kamosh et le brûle sur la muraille en face du camp ennemi, qui, frappé de terreur, prend aussitôt la fuite.

Les sacrifices humains ont existé chez presque tous les peuples :

Les Phéniciens immolaient des enfants une fois par an. Les Carthaginois sacrifiaient des prisonniers de guerre dans les disettes et les épidémies. Chez les Grecs, Achylles immole douze Troyens à Zeus. Chez les Perses, Amestris, épouse de Xercès, fit enfouir, vivants, douze hommes pour se rendre propice le monde souterrain. A la fête des Lares, on sacrifiait, à Rome, des enfants vivants et, jusqu'au iv^e siècle de notre ère, le sang humain coula à Rome sur l'autel de Jupiter latial. Le dieu de nos pères les Gaulois n'avait guère de goûts meilleurs : Teutatès était friand de sang humain que lui versaient les druides : les victimes étaient choisies parmi les prisonniers de guerre, immolées avec le glaive ou brûlées dans des mannequins d'osier.

Les rois, représentants ou descendants des dieux, sont implacables ; sans merci les guerres qu'ils entrepren-

ment. Malheur aux vaincus qui sont massacrés ou emmenés-en esclavage !

Ouni, ministre de Pepi I^{er}, deuxième roi de la vi^e dynastie égyptienne, rend ainsi compte des gestes de son armée :

« Cette armée alla en paix : elle écrasa le pays des Hiroushaïtou.

« Cette armée alla en paix : elle fit brèche dans toutes leurs enceintes fortifiées.

« Cette armée alla en paix : elle coupa leurs figuiers et leurs vignes.

« Cette armée alla en paix : elle incendia tous leurs blés.

« Cette armée alla en paix : elle massacra leurs soldats myriades.

« Cette armée alla en paix : elle emmena leurs hommes, leurs femmes et leurs enfants en grand nombre comme prisonniers vivants ; ce dont Sa Sainteté se réjouit plus que de toute autre chose. »

D'après une inscription trouvée à Karnak sur une stèle et traduite par Mariette, voici la puissance donnée par le dieu Amon à Thoutmos III de la xviii^e dynastie :

« Je suis venu, lui dit le Dieu.

« Je t'accorde d'écraser les princes de Zahi ; je les jette sous tes pieds à travers leurs contrées ; je leur fais voir ta majesté telle qu'un seigneur de lumière, lorsque tu brilles sur leurs têtes comme mon image.

« Je suis venu. Je t'accorde d'écraser les Barbares d'Asie ; d'emmener en captivité les chefs des peuples

Routonou. Je leur fais voir ta majesté couverte de ta parure de guerre, quand tu saisis tes armes sur le char.

« Je suis venu. Je t'accorde d'écraser la terre d'orient. Kafti et Asi sont sous ta terreur. Je leur fais voir ta majesté comme un taureau jeune, ferme de cœur, muni de ses cornes auxquelles on n'a pu résister.

« Je suis venu. Je t'accorde d'écraser les peuples qui résident dans leurs ports. Les régions de Madon tremblent sous ta terreur. Je leur fais voir ta majesté, comme l'hippopotame, seigneur de l'épouvante, sur les eaux et qu'on n'a pu approcher.

« Je suis venu. Je t'accorde d'écraser les peuples qui résident dans leurs îles. Ceux qui vivent au sein de la mer sont sous ton rugissement. Je leur fais voir ta majesté comme un vengeur qui se dresse sur le dos de sa victime.

« Je suis venu. Je t'accorde d'écraser les Tahonou; les îles des Danaens sont au pouvoir de ton esprit. Je leur fais voir ta majesté tel qu'un lion furieux qui se couche sur leurs cadavres à travers leurs vallées.

« Je suis venu. Je t'accorde d'écraser les contrées maritimes. Tout le pourtour de la grande zone des eaux est lié à ton poing. Je leur fais voir ta majesté telle que le maître de l'aile qui embrasse, en un clin d'œil, ce qui lui plaît.

« Je suis venu. Je t'accorde d'écraser les peuples qui résident dans leurs lagunes, de lier les maîtres des Sables en captivité. Je leur fais voir ta majesté semblable au Chacal du Midi, seigneur de vitesse, coureur qui rôde à travers les deux régions.

« Je suis venu. Je t'accorde d'écraser les barbares de Nubie. Jusqu'au peuple de Pount, tout est dans ta main. Je leur fais voir ta majesté semblable à tes deux frères, Hor et Sit, dont j'ai réuni les bras pour assurer ta puissance. »

Les immenses travaux faits en Egypte pour régulariser les fécondantes inondations du Nil; ces temples grandioses, ces massives pyramides dont celles de Khéops et de Kêphrèn seules ont demandé, à elles deux, plus de cent ans à construire et qui écrasent, dit-on, de leur imposante majesté, ceux qui les contempnent; ces villes funéraires et ces hypogées royales, destinées à assurer une immortalité bienheureuse à leurs habitants; toutes ces œuvres gigantesques qui nous émerveillent et nous confondent ont été accomplies par les captifs que ramenait la guerre, après la destruction et le massacre des nations vaincues, et qui y étaient employés par centaines de mille.

L'orgueil et l'égoïsme régnaient superbes et impassibles, comme les colossales statues qu'ils ont élevées et dont les siècles n'ont pu encore entamer le sombre granit.

Les Chaldéens et les Assyriens, d'une civilisation beaucoup moins avancée que les Egyptiens, furent bien plus sanguinaires encore dans leurs conquêtes. Ils brûlaient et démolissaient les villes sur leur passage, empalaient ou écorchaient vifs les chefs rebelles :

Tiglath-Phalasar qui régnait 1,130 ans environ

avant Jésus-Christ, a gravé sur ses stèles de victoire comment il opéra avec ses ennemis : « Je remplis de leurs cadavres les vallées et les ravins de la montagne. Je les décapitai et couronnai de leurs têtes les murs de leurs villes. J'emmenai des esclaves, du butin, des trésors sans nombre... Je couvris de ruines les districts de Saraoush et d'Ammaoush qui, de temps immémorial, n'avaient pas fait leur soumission. Je les châtaï. Je semai le sol de leurs cadavres comme des bêtes féroces. J'occupai leurs villes; j'emportai leurs dieux; je les emmenai prisonniers, eux, leurs biens et leurs trésors. Je livrai les villes aux flammes; je les démolis, je les détruisis, j'en fis des ruines et des décombres; car, je suis le roi puissant, le destructeur des méchants; celui qui anéantit les bataillons ennemis ».

Tougoultinip, qui régna deux siècles après, exposait sur des pals les corps des vaincus. Son successeur Ashshournazipala décrit lui-même sa façon de procéder: Dans le Kourdistan et dans les régions méridionales de l'Arménie : « Je livrai au fil de l'épée deux cent soixante combattants. Je leur coupai la tête et j'en construisis des pyramides. » Dans une révolte en Mésopotamie, quoiqu'à son approche les révoltés eussent jeté leurs armes et implorassent leur pardon : « J'en tuai un sur deux. Je bâtis un mur devant les grandes portes de la ville; j'écorchai les chefs de la révolte et j'en recouvris le mur avec leur peau. Quelques-uns furent murés vifs dans la maçonnerie; quelques autres empalés au long du mur. J'en écorchai un grand nombre en ma présence et je revêtis le mur de leur peau. J'assemblai leurs têtes

en forme de couronnes et leurs cadavres transpercés en forme de guirlandes ». Avec les habitants de Karkhi qui avaient abandonné leurs châteaux et leurs places fortes pour sauver leur vie : « Je me ruai à leur poursuite. Je semai mille cadavres de leurs guerriers dans la montagne. Je jonchai la montagne de leurs cadavres, j'en remplis les ravins. Deux cents prisonniers qui étaient vivants entre mes mains, je leur tranchai les poignets ». Il ravage sans pitié tous les districts qui s'étendent le long du Khabour et de l'Euphrate. Le pays de Loukhouti lui résiste : les villes sont brûlées, mises à sac, les prisonniers empalés, et c'est avec raison qu'il s'écrie : « Sur les ruines ma figure s'épanouit, dans l'assouvissement de mon courroux je trouve mon contentement ».

Les Hébreux en usaient à peu près de même avec leurs ennemis vaincus. Moïse, dans la guerre contre le roi Sihon, le massacra avec ses fils et tout son peuple. « Et nous prîmes, dit-il, toutes ses villes, égorgeâmes tous les hommes et les femmes et les petits enfants ; nulle cité ne fut épargnée. » Josué, qui fut un grand général, brûlait toutes les villes et massacrait tous les habitants des pays ennemis jusqu'à ce qu'il ne restât plus âme qui vive. Les bestiaux, eux-mêmes, quand on ne pouvait les emmener, étaient égorgés ; ordre était donné de tuer tout ce qui respire... Dans la guerre contre les Amalécites, Samuel dit à Saül : « Va donc maintenant et frappe les Amalécites, détruis tout ce qu'ils possèdent et ne les épargne point. Mets à mort et l'homme et la femme et l'enfant et le nourrisson, leurs bœufs et leurs

moutons, leurs chameaux et leurs ânes ». Le roi David ne traita pas mieux les Ammonites : « On les mit, rapporte Samuel, sous des scies et sous des herses de fer et on les fit passer par les fourneaux où l'on cuit la brique ».

Dans la guerre du Moab et d'Israël, sous Joram, Hornaïm, victorieux, égorga la population juive des villes prises, ou l'emmena en esclavage et la remplaça par des colons moabites.

Au milieu de ces nations primitives et féroces où le droit du plus fort, poussé jusqu'à l'anéantissement et le martyre du faible et du vaincu, régnait en maître, impitoyable et tranquille; où l'orgueil, exalté jusqu'à la déification du moi, semble tout absorber, nous ne pouvons pressentir qu'une bénigne et contraire influence : celle de la Médecine.

La Médecine, en effet, précéda de longtemps la constitution des empires. Aussitôt qu'un cri de douleur eut fait tressaillir un cœur humain et approcher un homme de son semblable dans le but de le secourir, la Bienfaisance et la Médecine naquirent, sœurs jumelles, dont l'histoire ne peut être séparée et que l'amour maternel engendra, sans doute, dès la première naissance dans la première famille humaine.

Cette salutaire angoisse que provoque en nous la vue de la souffrance d'autrui et le soulagement que nous éprouvons à la faire cesser — car qui n'a connu la joie de supprimer ou d'alléger une souffrance et qui pourrait la nier! — me semblent les divins agents de la loi du progrès moral. C'est à eux qu'est dû le grand cou-

rant de bienfaisance et de justice latente qui, à travers mille siècles, mille obstacles, est parvenu à se frayer un passage dans le monde et qui doit, ayons-en l'espoir, le couvrir et le pénétrer. C'est la tâche du temps dans l'éternité.

La médecine, au début, sans expérience et ne possédant que son bon vouloir, dut n'être qu'une bien humble servante de la bienfaisance. En revanche, on peut dire que tous les braves gens étaient médecins ou tentaient de l'être. Aussi, l'essence supérieure de la médecine s'imposa-t-elle aux hommes au point que, dans toutes les civilisations antiques, nous la trouvons déjà l'apanage des dieux et des rois, exercée dans les temples et même partie intégrante de l'enseignement philosophique et religieux.

En Egypte, dont les habitants ont devancé les peuples connus dans l'art de guérir comme dans les autres sciences, le dieu Thot ou Hermès, fut le révélateur des sciences y compris la médecine. Les livres hermétiques, d'après Clément d'Alexandrie, formaient une sorte d'encyclopédie officielle et religieuse en quarante-deux livres dont les six derniers traitaient de la médecine. Cette collection qui, malheureusement, n'existe plus, était la base de l'instruction théorique et pratique, donnée dans les temples par les médecins sacerdotaux. Ils croyaient, ces pères véritables de la civilisation ancienne, que les maladies avaient pour origine l'introduction dans le corps d'un esprit mauvais et leur thérapeutique avait un double but : chasser l'esprit mauvais ; puis

réparer les désordres qu'il avait produits dans nos organes.

Messieurs, mettons à la place d'esprit mauvais, microbe, — être infiniment petit et invisible à l'œil nu des Egyptiens, — et admirons, en passant, la sagacité de ces observateurs, la sagesse de ces principes thérapeutiques qui, il y a beaucoup plus de soixante siècles, étaient ceux d'aujourd'hui.

Suivant Manéthon, sa sainteté Téli, fils de Mini, le fondateur de la première dynastie égyptienne de race humaine, dieu lui-même, descendant de Râ, fils du Soleil, exerça la médecine et composa des traités d'anatomie. Tososthrôs, deuxième roi de la III^e dynastie, fut médecin comme Téli. Il fit, comme lui, des traités qui existaient encore aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

Les dieux eux-mêmes intervenaient pour guérir. Suivant une grande stèle attribuée aux prêtres de Karnak, Bintroshit, fille du prince de Bakstan, chef syrien, et sœur de la femme de Ramsès II, étant devenue malade, et le chef des magiciens royaux ne parvenant pas à la guérir, le père de la jeune fille s'adressa à Ramsès II. Celui-ci se prosterna devant Khonsou, dieu-fils de la triade thébaine, et le pria d'intervenir. Il fit porter devant sa statue principale une seconde statue du dieu. « Donne-lui ta vertu divine, implora-t-il, et je l'enverrai pour qu'elle guérisse la fille du prince de Bakhtan ». Le dieu y consentit, la statue partit pour Bakhtan où elle arriva près de Bintroshit,

après un voyage solennel d'un an et cinq mois, et la princesse fut soulagée à l'instant.

Les médecins devaient traiter les malades conformément à certaines règles établies dans les livres d'origine divine. Suivant le papyrus d'Ebers, 1550 ans avant Jésus-Christ, les médecins appartenaient en grande partie à la classe des prêtres. Les élèves étaient admis dans les écoles annexées aux temples et y recevaient l'enseignement professionnel. On amenait dans les temples les malades pour y recevoir des soins. Les médecins pharaoniques avaient une pratique chirurgicale assez étendue. Ils faisaient des opérations, comme le prouve leur arsenal chirurgical. Ils pratiquaient la circoncision et la castration, ouvraient les tumeurs, réduisaient et contenaient les fractures, etc. L'hygiène et la diététique préoccupaient sérieusement les médecins de la vieille Egypte. La sobriété et la propreté étaient formellement prescrites par la loi. L'ivrognerie était considérée comme un vice déshonorant. Les Egyptiens pratiquaient l'hydrothérapie et le massage. Il résultait forcément, de toutes ces connaissances, un très important enseignement clinique dans les temples qui étaient de véritables hôpitaux où la bienfaisance s'exerçait continuellement et d'où elle rayonnait au loin. Ainsi la tradition grecque raconte que Solon, Pythagore, Platon, passèrent plusieurs années à Héliopolis pour y étudier les sciences et la philosophie égyptienne.

Les textes cunéiformes nous apprennent qu'en Babylonie, comme en Assyrie, la médecine était en honneur,

puisqu'elle faisait partie du sacerdoce. Les prêtres-médecins délivraient des remèdes mais non sans une incantation ; et, quand le malade guérissait, l'incantation plus que le remède avait l'honneur de la cure. Si la médecine ne progressa guère à ce régime, l'idée de bonté pratique, de bienfaisance fit son chemin ; et, à Babylone, au moment de la conquête macédonienne, lorsqu'un individu tombait malade, ses parents l'exposaient sur la voie publique. Les passants s'approchaient du malade, l'interrogeaient sur son mal, et, s'ils reconnaissaient avoir éprouvé, soit eux-mêmes, soit quelqu'un de leur connaissance, la même maladie, ils lui indiquaient le remède qui les avait guéris. Nul ne pouvait se soustraire à cet acte de charité et le bon Hérodote qui a raconté le fait s'émerveillait beaucoup de cette touchante coutume.

Les Israélites, dont l'initiation scientifique vint d'Égypte, eurent les mêmes doctrines médicales que les Égyptiens. Ils regardaient les maladies, surtout celles qui frappaient à la fois un certain nombre de personnes, comme une punition de Dieu. Les fonctions de prêtre comprenaient non seulement tout ce qui concernait le culte, mais aussi l'enseignement, sous toutes ses formes, et la pratique de l'art de guérir. Moïse, élevé dans le palais des Pharaons y reçut une éducation complète et, possédant toute la science sacerdotale égyptienne, non seulement dut formuler pour son peuple les règles d'hygiène vulgaire en Égypte, mais dut le faire profiter, en outre, de toutes les pratiques usitées par les prêtres. Aussi ses prescriptions, en

matière d'hygiène, sont si remarquables qu'on dirait que Moïse avait l'intuition du rôle des microbes et, dans sa pensée, le substituait à celui des esprits malins. La Bible et le Talmud comprennent les principales branches de l'hygiène privée et publique actuelle. Ils traitent de l'air, de l'eau, de l'alimentation, du vêtement, des soins à donner au corps et de la prophylaxie des maladies. L'examen des animaux devait être fait avant l'abattage. La tempérance était obligatoire et l'ivresse punie de mort. Les déjections humaines devaient être enfouies sans aucun délai. La déclaration des cas de lèpre était prescrite par la loi; les cas douteux étaient tenus en observation et les malades avérés étaient isolés. Le feu et l'eau étaient les agents de la désinfection. Celle-ci s'étendait aux personnes contaminées ainsi qu'à tous les objets touchés jusqu'au quatrième contact successif.

Il est très probable que l'observance de règles d'hygiène si parfaite ont exercé une grande influence sur la vitalité extraordinaire du peuple juif dans tous les pays du monde; sur l'immunité relative dont il jouissait à travers les épidémies et les pestes qui ravagèrent, au Moyen-Age, l'Europe si dénuée d'hygiène; immunité qui souvent, il est vrai, fit accuser les Juifs d'être les auteurs de ces épidémies et les fit brûler comme tels.

Aux Indes, c'est Dhavantari, le médecin des dieux qui, avec l'assentiment de Brahma, révéla la médecine aux hommes, et, pendant la période védique, le médecin se confondit avec le prêtre. Le feu, Agni, était invo-

qué comme le conservateur de l'existence, l'ami des malades. C'est sous la dictée de Dhavantari que Sucruta, un des plus anciens médecins de l'Inde, écrivit son traité intitulé *Ayurvéda* (science de la vie) qui resta toujours confié à la garde des Brahmanes.

En Chine, l'empereur Huang-ti, qui vivait 2,600 ans avant Jésus-Christ, est l'auteur d'un traité de médecine qui existe encore aujourd'hui.

Au Thibet, le *Radijatchava*, le plus ancien livre sur la médecine, passe pour avoir été dicté par Otaki, sorte de dieu bouddhique de la médecine qui, encore aujourd'hui, y est presque entièrement exercée par les Lamas.

Les prêtres des Perses, ou mages, étaient leurs seuls médecins. Ils avaient recours à des cérémonies religieuses pour conjurer l'influence des mauvais esprits, en même temps qu'ils administraient des médicaments aux malades.

En Grèce, c'est le centaure Chiron, fils de Saturne et frère de Jupiter, le maître des dieux, qui, d'après la mythologie, enseigna la médecine à Esculape. Les plus anciennes traditions nous montrent les prêtres Asclépiades exerçant l'art de guérir dans les temples d'Esculape, ou Asclépions, dont les plus célèbres furent ceux de Titane, de Pergame, d'Epidaure, de Knide et de Cos où étudia le grand Hippocrate.

Chez les Gaulois, les druides étaient prêtres, juges et médecins.

Venant ainsi des dieux, exercée par les rois eux-même, par les prêtres qui étaient la classe d'élite,

dans les temples où elle était certainement le meilleur culte, la médecine eut forcément une grande influence sur les peuples antiques dont nous connaissons l'égoïste et sauvage état d'âme.

Les soins donnés au malade, au blessé, touchent le cœur de celui-ci — les animaux eux-mêmes y sont sensibles — et de cet échange de sympathies, entre le médecin et celui qu'il secourt, résulte une élévation de niveau pour les deux. Car, tout ce qui nous détache de notre moi corporel nous élève et nous améliore. En douter ne serait-ce pas douter de la supériorité de l'esprit sur la matière, des plaisirs intellectuels sur les jouissances physiques ?

La médecine, en faisant connaître et en propageant la satisfaction attachée au soulagement des souffrances d'autrui a été, non seulement une école de bienfaisance, mais aussi une grande école de sagesse et de philosophie. En contact fréquent avec la mort, elle en recueille les sévères et suprêmes leçons où apparaît la valeur relative des choses humaines : fragilité du faste, de la pompe fût-elle royale, des titres fussent-ils divins ; valeur supérieure des actions, puisque leurs effets persistent.

Il en résulta, dans la médecine sacerdotale des grandes nations antiques, et plus tard dans la médecine laïque, des doctrines professionnelles d'une hauteur extraordinaire.

Ainsi, les livres védiques qui remontent à l'époque la plus reculée de la tradition écrite, dans lesquels Sucruta, l'Hippocrate fabuleux de l'Inde, a inscrit les

révélations médicales du dieu Dhavantari, contiennent sur l'exercice de l'art de guérir les préceptes les plus élevés. Des chapitres entiers sont consacrés aux conditions dans lesquelles devait se faire l'étude et la pratique de la médecine. Le tableau des qualités requises pour l'homme vraiment digne d'exercer son art est empreint d'une remarquable noblesse de sentiments. L'initiation du jeune Brahmane se faisait par une solennité religieuse, à la fin de laquelle le maître amenait son disciple devant l'autel du dieu Agni, le conservateur de l'existence, l'ami des malades ; faisait avec lui, plusieurs fois, le tour du feu sacré et prononçait avec lui une formule de serment d'une beauté comparable à celle du serment d'Hippocrate. La qualité maîtresse de l'initié devait être la bienveillance ; la bonté, qui n'avait de limites que les ennemis du roi, les gens de mauvaise vie, ceux qui versaient sans scrupule le sang des animaux, et ceux qui, radicalement malsains, étaient incapables de tenir leur place dans la société. Les honoraires variaient avec la situation du client. Les Brahmanes, les maîtres, les parents, les amis intimes, les pauvres devaient être soignés gratuitement, en vue de préparer le médecin, après cette vie, à l'affranchissement final. Le maître devait naturellement s'efforcer de posséder toutes les qualités requises de l'élève, et la vie des médecins devait présenter, pour tous, un touchant modèle de parfaite honorabilité et de bienfaisance.

Cette généreuse et pure morale, dans une époque aussi éloignée et en présence du spectacle que nous

donne depuis la lamentable histoire des peuples, nous semblerait incroyable, si elle n'était établie par des documents d'une authenticité certaine. Trouvons-y, Messieurs, la preuve de l'ancienneté de l'homme, de son immuable et progressive évolution, un encouragement à en faciliter la marche, quelque lente, pleine d'entraves et de reculs qu'elle puisse nous paraître dans l'éphémère espace de temps où nous pouvons y coopérer.

Chez les Grecs, nos ancêtres en civilisation, la médecine, exercée dans les temples d'Esculape, s'affranchit, probablement assez tôt, des pratiques purement magiques et ne mérita pas longtemps les railleries d'Aristophane. Nous savons par Galien que les anciennes familles Arclépiades elles-mêmes se livraient à certaines études anatomiques. La littérature médicale antérieure à Hippocrate a disparu; mais l'union intime qui existait, avant Hippocrate, entre la philosophie et la médecine dans les vieilles écoles ioniennes et dans celles de la Grande Grèce annexées aux instituts de Pythagore; l'étendue même des connaissances renfermées dans les livres d'Hippocrate, nous sont de sûrs garants de la place que la médecine occupait. Platon étudiait et classait les maladies, se flattait d'employer la méthode d'Hippocrate; et celui-ci, affirmait son admiration pour l'illustre philosophe. Héraclite, Démocrite, Empédocle exercèrent la médecine. Mais, ce qui, plus que tout, peut donner l'idée du rôle qu'eut la médecine sur le progrès moral et sur le développement de la bienfaisance dans le monde grec, est le serment

qui terminait, à Cos, la cérémonie de l'initiation du disciple, dont Hippocrate nous a conservé la belle formule et que je ne puis résister à vous citer tout entier :

« Je jure par Apollon, médecin ; par Hygie, par Panacée et par tous les dieux et déesses que je prends à témoin, que j'accomplirai de tout mon pouvoir et selon mes connaissances, ce serment tel qu'il est écrit.

« Je regarderai comme mon père celui qui m'a enseigné la médecine ; je l'aiderai à vivre et lui donnerai ce dont il aura besoin. Je regarderai ses enfants comme mes propres frères. S'ils veulent apprendre cet état, je le leur enseignerai sans argent, ni obligation par écrit. Je leur ferai connaître les principes de la médecine ; je leur en donnerai des explications étendues. Je leur communiquerai généralement toute la doctrine, comme à mes enfants, à eux et aux disciples qui auront été immatriculés et qui auront prêté le serment suivant l'usage de la médecine ; mais non à d'autres qu'à ceux-là.

« J'ordonnerai aux malades le régime convenable, d'après mes lumières et mon savoir. Je les défendrai contre toutes choses nuisibles et injustes. Je ne conseillerai jamais à personne d'avoir recours au poison ; et j'en refuserai à ceux qui m'en demanderont. Je ne donnerai à aucune femme de remède pour la faire accoucher avant son terme. Je conserverai ma vie pure et sainte, aussi bien que mon art. Je ne taillerai point les personnes qui ont la pierre ; je laisserai cette opération à ceux qui en font profession. Lorsque j'entrerai dans une maison, ce sera toujours pour assister des malades ; me tenant

pur de toute injustice et de toute corruption avec les hommes et les femmes, esclaves ou libres. Tout ce que je verrai ou que j'entendrai dans le commerce des hommes, soit dans les fonctions ou hors des fonctions de mon ministère et qui ne devra point être rapporté, je le tiendrai secret, le regardant comme une chose sacrée.

« Ainsi, puissé-je vivre longtemps, réussir dans mon art et devenir célèbre dans tous les siècles, comme je garderai ce serment, sans en violer un seul article. Si j'y manque, et me parjure, qu'il m'arrive tout le contraire ».

Les préceptes d'Hippocrate relatifs à l'exercice de la médecine ne sont pas moins suggestifs. Permettez-moi de vous en citer quelques-uns :

« La médecine est le plus illustre de tous les arts... Pour faire un bon médecin, il faut six choses : des talents naturels, une bonne éducation, de bonnes mœurs, avoir étudié jeune, l'amour du travail et le temps... Les bonnes mœurs font fructifier les préceptes et sont comme le bon air qui nourrit et fait croître la semence.

« Le médecin doit être réservé et humain, mais il doit surtout se montrer toujours juste. L'amour de la justice sert en tant d'occasions ! il trouve bien sa place chez les médecins vis-à-vis des malades. Ceux-ci se livrent entièrement entre leurs mains ; ils leur abandonnent, à toute heure, leurs femmes, leurs filles, leurs effets les plus précieux. Les médecins doivent donc être bien sûrs d'eux-mêmes..... Le médecin vrai philosophe est un demi-dieu. L'art de la sagesse et celui de la

médecine se tiennent de près. Tout ce que donne le premier, le second doit le mettre en usage : mépris de l'argent, modération, décence, modestie, honneur, bonté, affabilité, propreté, juste appréciation de toute espèce de besoin dans la vie, courage contre les événements. Les médecins sont exposés sans cesse aux occasions propres à déceler la luxure, ou la bassesse, ou l'intempérance, ou la cupidité, ou la médisance. C'est pourquoi la médecine doit participer à la sagesse.

« Le bon médecin doit songer à sa dignité et non au gain. Il vaut mieux avoir à se plaindre de l'ingratitude des personnes que l'on a guéries, que de s'assurer du paiement de celles qui sont en danger. Je recommande de voir les malades quelquefois gratuitement, préférant le plaisir de la reconnaissance à celui d'un vain luxe.

« S'il se présente divers cas à secourir, c'est aux pauvres que vous devez aller d'abord. On ne peut point aimer la médecine sans aimer les hommes. Le bon médecin travaille de toutes ses forces à ne commettre aucune faute. Il ne néglige absolument rien, même vis-à-vis de l'indigence la plus dénuée, pour parvenir à traiter les maladies d'une manière irréprochable ».

Hippocrate lui-même, par la pureté de sa vie, la noblesse de son caractère, sa sollicitude pour les malades donne l'exemple de toutes les vertus qu'il recommande. La peste régnait à Athènes assiégée. Hippocrate accourt, fait allumer de grands feux sur toutes les places, et, grâce à son dévouement, l'épouvantable épidémie est enrayée. Il envoie ses deux fils, Thessalus et Dracon, au secours de l'Illyrie ravagée

par le même fléau. Le roi des Perses, Artaxercès, désireux de s'attacher un homme de la valeur d'Hippocrate, lui envoie une députation chargée de riches présents pour lui demander de venir à sa cour. Hippocrate refuse les présents d'Artaxercès et fait à ses envoyés cette fière et patriotique réponse : « J'ai, dans mon pays, le vivre, le vêtement et le couvert. Il ne m'est pas permis de posséder les grandeurs et les richesses des Perses, non plus que de guérir les Barbares qui sont les ennemis des Grecs ».

Voilà, Messieurs, la haute et touchante morale qui, érigeant en devoir professionnel le désintéressement et la charité, les soins à donner gratuits et de préférence aux pauvres, s'était dégagée 400 ans avant Jésus-Christ, de la pratique médicale des temples et des écoles de la Grèce, au milieu desquels étaient déjà célèbres, du temps d'Hippocrate, les écoles de Cos, de Knide, de Rhodes, de Crotone en Italie, de Cyrène en Afrique, et par lesquelles elle se diffusait de toutes parts.

Ces préceptes si parfaits ont été la révélation et le couronnement d'un obscur passé, en même temps qu'un phare pour l'avenir. Le serment d'Hippocrate se transmet dans toutes les écoles médicales qui émanèrent de la civilisation grecque. Il est encore en vigueur à la Faculté de médecine de Montpellier, la mère des Facultés de l'Europe, comme on l'a appelée, où le récipiendaire le prononce aussitôt après la soutenance de sa thèse. C'est la base de toute l'éthique médicale, et pour l'avoir trans-

mis, Hippocrate a doublement mérité le nom de père de la médecine.

La bienfaisance est désormais solennellement fixée à la médecine ; elle pénètre partout où pénètre celle-ci dont elle apparaît comme fonction, si je puis m'exprimer ainsi ; et, en dépit de quelques détracteurs, l'art de guérir ne cesse de suivre la marche de la civilisation.

A Rome, la médecine professionnelle ne se développa guère avant les empereurs. Elle était encore sacerdotale du temps de Cicéron, comme le prouve une lettre qu'il écrivit à sa femme pour lui recommander d'offrir des sacrifices à Apollon et à Esculape, en reconnaissance du rétablissement de sa santé. Caton le Censeur interdisait les médecins à son fils Marcus. Pline l'Ancien, affirme que, pendant six cents ans, les Romains se passèrent de médecins ; ce qui tenait probablement à la perfection de leur hygiène, mais pourrait bien être aussi une des causes de l'absence totale de bonté et de générosité dans la si glorieuse histoire de la grande République romaine.

Un édit de Jules César ayant accordé le droit de cité à tous ceux qui viendraient à Rome pour y exercer la médecine, la ville fut bientôt abondamment pourvue de médecins grecs. Auguste, fonda, pour ses armées de terre et de mer, un service médical, ainsi que des *Vale-tudinaria*, sortes d'hôpitaux militaires. La médecine fut rapidement en grand honneur dans l'Empire, où furent instituées des catégories de médecins fonctionnaires, ou archiâtres. Il y eut des archiâtres palatins

ou des palais des empereurs ; des archiâtres urbains ; des archiâtres scolaires, chargés de l'enseignement de la médecine ; des archiâtres des cirques, des vestales, etc. Je n'ai point besoin de vous rappeler le lustre que Celse et Galien, en particulier, jetèrent sur la médecine romaine. La bienfaisance médicale porta bientôt ses fruits au dehors, et, en l'an 400, elle inspira à une chrétienne, Fabiola, la pensée de se dépouiller de tous ses biens pour fonder à Rome la *Villa Languentium*, le premier asile public que la charité privée ait ouvert pour le soulagement des malades.

Dans l'empire arabe, la médecine eut un développement remarquable. Le mépris que le khalife Omar manifesta, a-t-on dit, pour les sciences, en ordonnant de brûler les inestimables collections de la bibliothèque d'Alexandrie, ne lui survécut pas en tout cas. Les Khalifes, ses successeurs, encouragèrent, dans leurs vastes royaumes, les savants au milieu desquels distinguons deux médecins, Rhazès et Avicenne ; celui-ci surtout qui fut mis en prison par le sultan pour avoir refusé d'empoisonner le gouverneur de sa province et mourut après avoir mis en liberté ses esclaves, distribué son bien aux pauvres et donné au monde un bel exemple de probité professionnelle et d'amour de l'humanité.

Des centres d'étude et d'enseignement, dans lesquels la médecine occupait une large place, furent créés de toutes parts, au point qu'au XII^e siècle l'Espagne musulmane comptait, seule, soixante-dix bibliothèques et dix-sept grands établissements d'instruction ; tandis que le monde latin n'en possédait que deux, ceux de Salerne

et de Paris, et pas une bibliothèque un peu considérable.

Les Arabes fondèrent un grand nombre d'hôpitaux ; il y en eut dans toutes les grandes villes. Aussi, la période arabe fut-elle un intermédiaire brillant, à travers le Moyen-Age, entre la médecine ancienne et la médecine moderne, portant partout avec elle les précieux enseignements de bienfaisance, qui sont inséparables de l'exercice de l'art médical.

Mais, c'est en Occident que la bienfaisance, puissamment secondée par le Christianisme, qui fait de l'amour du prochain un de ses deux plus grands commandements, devait être la plus féconde. C'est en France surtout, patrie de la chevalerie et des nobles entraînements, où les habitants étaient préparés aux idées généreuses par l'antique pureté de leurs mœurs et par l'ascendant séculaire de leurs admirables femmes, associées, dès les temps les plus reculés, au conseil comme à l'action, dignes reines de leurs tournois et dames de leurs pensées.

En 542, un fils de Clovis fonde à Lyon le premier hôpital de France. En 570, le Concile de Tours pose en principe l'assistance des pauvres et des malades. Bientôt des hospices, des Hôtels-Dieu, comme on les nomma si justement, s'élevèrent de toutes parts, au point que Rouen qui, parmi ses gloires, peut revendiquer celle d'avoir toujours été à la tête des œuvres de charité, n'en comptait à lui seul, au XIV^e siècle, pas moins de huit : l'hôpital de la Madeleine, l'hôpital Saint-Martin, l'hôpital du Saint-Esprit, l'hôpital Saint-Vivien, l'hô-

pital Saint-Jean-sur-Renelle, l'hôpital des Chausse-tiers, l'hôpital du Roi et le Bureau des pauvres valides qui devait donner naissance à l'Hospice-Général; plus les maladreries et les léproseries.

En outre, les misères de la première Croisade aidant, un grand nombre d'ordres religieux se formèrent pour soigner les malades et les blessés. Tels furent les hospitaliers de Saint-Lazare destinés à combattre les infidèles et à secourir les malades et les lépreux; les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem; les chevaliers Teutons; l'ordre du Saint-Esprit; l'ordre des Béguines. Plus tard, l'ordre des frères Saint-Jean-de-Dieu, fondé en 1534; l'ordre des sœurs de la Miséricorde ou des filles de Charité, fondé en 1617 par saint Vincent-de-Paul, et qui sont encore actifs sur tout le globe aujourd'hui.

Je ne rappellerai que pour mémoire le rôle de la bienfaisance médicale dans les terribles épidémies et dans les pestes qui, à plusieurs reprises, ravagèrent l'Europe. La médecine eut alors, avec quelques héros connus, d'innombrables martyrs, victimes obscures du devoir professionnel et dont l'histoire ignorera toujours même le nom. Ils allaient, au péril de leur vie, avec les moyens qu'ils avaient, secourir les contagieux et les pestiférés; et, cette charité humaine demandait, sans doute, plus d'abnégation et de courage qu'il n'en faut, présentement, pour injecter un sérum curateur quand on est soi-même immunisé. Aussi, est-ce à bon droit qu'ils portaient haut leur conscience et leur bannière où, à Rouen par exemple, ils avaient inscrit pour devise : *Medicinam creavit Altissimus*.

Combien la médecine ne justifia-t-elle pas encore cette devise en combattant l'enfer et ses démons qui, pendant de longs siècles, furent la terreur des populations et de l'Eglise elle-même, puisque ni le cloître ni le sacerdoce ne mettaient à l'abri de leurs atteintes ! Comme M. le Dr Giraud vous l'a magistralement exposé, Messieurs, dans son discours de réception, il était extrêmement dangereux de se trouver accusé de commerce avec le démon. On peut s'en faire une idée par le procès Gaufridi, au commencement du xvii^e siècle, où l'inquisiteur Michaëlis trouva moyen, assura-t-il, de tirer du petit corps de Madeleine de la Palud une armée de 6,600 diables, d'en laisser encore une centaine et de lui faire rejeter le sortilège de la bouche sous forme d'une matière gluante.

Les tribunaux étaient impitoyables. Remy, juge de Nancy, dans un livre dédié au cardinal de Lorraine, en 1596, assure avoir brûlé, à lui seul, en seize années, huit cents sorcières. Dans le procès de Saint-Pé, Lancre raconte qu'il condamna huit prêtres à mort, que cinq s'échappèrent, mais que les commissaires se hâtèrent de brûler les trois autres.

Le mal traversa même l'Atlantique avec les Puritains, et, en l'année 1692, dans le procès de Salem, près Boston, vingt personnes furent pendues ou étouffées ; huit autres furent condamnées, cent cinquante mises en prison ; deux cents autres furent incriminées et un grand nombre mises en fuite par la peur. Car, l'épidémie était arrivée à ce point que les enfants accusaient

de sorcellerie leurs parents, et que les parents accusaient leurs enfants !

Dans notre pays de sapience, en Normandie, dans l'année 1638 seule, quinze sorciers furent exécutés à Neufchâtel-en-Bray, et en 1730, à Beaumont-le-Roger, la question ordinaire et extraordinaire était encore appliquée à un vieillard de soixante-six ans, Levavasseur, inculpé de sortilège.

Il faudrait de longues recherches pour retrouver le rôle bienfaisant de la médecine, luttant, à travers le Moyen-Age et jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, avec le diable, dans les innombrables procès de sorcellerie et de possession du démon qui, en Europe et en France en particulier, allumèrent tant de bûchers. Après avoir réclamé avec Agrippa et Jean Weyer que, si les démoniaques et les sorciers étaient le jouet du diable, on s'en prît au diable et non à ses malheureuses victimes, la médecine est enfin parvenue à terrasser définitivement l'enfer en établissant que le claveau, par exemple, n'est qu'une vulgaire épidémie et non le résultat d'un maléfice ; que les fameuses marques du diable ne sont que des phénomènes nerveux morbides ; que les prétendus démoniaques ne sont que des hystériques, des épileptiques ou des fous ; des malades auxquels on doit des soins et non des possédés qu'il faut mettre à mort.

Toutes ces œuvres de bienfaisance médicale peuvent consoler, Messieurs, de l'effacement trop réel de la médecine, comme de toutes les autres sciences d'ailleurs, au Moyen-Age, de bien des railleries, des compétitions burlesques entre les docteurs de la Faculté qui, en qua-

lité de clercs ne pouvaient verser le sang humain, les chirurgiens forcément laïques et les barbiers.

Et encore, de ces luttes et au-dessus, émerge une grande figure que je ne puis passer sous silence, celle d'Ambroise Paré qui, par son savoir, son dévouement aux armées et dans de mémorables sièges, s'éleva, de barbier, au titre de premier chirurgien du roi et de maître au collège de chirurgie de Saint-Côme; l'auteur de la découverte de la ligature des artères, appelé justement le père de la chirurgie française, et qui dut à ses vertus médicales d'être, la nuit de la Saint-Barthélemy, sauvé du massacre de ses coreligionnaires par Charles IX lui-même. Charles IX, rapporte Brantôme, « l'envoya quérir et venir le soir dans sa chambre et garde-robe, luy commandant de n'en bouger, parce qu'il n'estait pas raisonnable qu'un qui pouvait servir à tout un petit monde fût aussi massacré ».

A partir de la Renaissance où les sciences, appuyées sur l'observation et l'expérimentation qui sont l'essence de la médecine, prirent leur libre essor, qui pourrait, Messieurs, même énumérer les bienfaits de la médecine? Il faudrait pour cela commencer par citer toutes ses conquêtes, puisque toutes elles ont pour effet la diminution de la souffrance humaine. Qui pourrait supputer, le bien qu'elle a accompli depuis la découverte de la ligature des artères par Ambroise Paré jusqu'à celles de l'anesthésie, de la forcipressure et de l'asepsie qui permettent de subir sans douleur, sans hémorrhagie et presque sans danger, les plus formidables opérations; depuis la découverte de la circulation du sang par Harvey, jusqu'à celle

de la cellule et de ses propriétés ; depuis la découverte de la percussion et de l'auscultation qui permirent à Laënnec de débrouiller le chaos des maladies de la poitrine et du cœur, jusqu'à celle des rayons de Röntgen qui transforment le corps humain, comme en une transparente maison de verre ; depuis la découverte de Galvani jusqu'à l'électrolyse et aux courants de haute fréquence ; depuis la vaccination contre la variole jusqu'au vaccin du croup et de la peste ; depuis la découverte du microscope jusqu'à celle du microbe infiniment petit, de son ubiquité, de ses espèces et de ses familles, de son rôle dans les maladies et de son asservissement à guérir, lui-même, les affections qu'il engendre, etc.

Les bienfaits de la médecine sont aujourd'hui innombrables et reposent, comme ses progrès, sur des faits d'une rigueur scientifique absolue. Elle a supprimé l'affreuse petite vérole ; elle guérit la rage, la terrifiante diphthérie ; immunise contre le tétanos et la peste. Elle lutte victorieusement contre la tuberculose qui, rien qu'en France, cause 150,000 décès par an et nous attaque tous journellement. C'est la médecine qui nous sauvera de l'alcoolisme, ce danger national, en exposant les désordres qu'il produit.

En chirurgie, elle est arrivée à un véritable triomphe. Toute égratignure autrefois était une porte ouverte à la mort ; aujourd'hui les plus grandes plaies opératoires sont, pour ainsi dire, sans péril et, la maladie enlevée, se referment comme par enchantement. Le chirurgien n'est arrêté que par l'importance vitale des organes atteints.

Par l'hygiène privée et publique elle écarte non seulement les affections transmissibles dont elle est parvenue à déceler le contagé, mais nous rend encore plus résistants contre toutes les autres. Aussi les peuples et les cités qui ont suivi les conseils qu'elle donne ont-ils vu diminuer leur mortalité de 10 à 15 pour mille. Et, chose remarquable, ce sont justement les villes les plus malsaines autrefois, Londres, Memphis (Etats-Unis), par exemple, où, grâce à l'hygiène urbaine, on meurt le moins et on est le moins malade maintenant. Tant est éclatante la réalité des lois de la santé et de la vie, et de leurs inévitables sanctions.

La médecine intervient dans notre existence à tous, depuis la naissance dont elle a fait disparaître les plus dangereux écueils jusqu'à la mort dont elle recule de plus en plus l'inéluctable échéance ; dans les rapports internationaux, en guerre comme en paix : ici, en opposant une efficace barrière aux fléaux épidémiques ; là, en se portant au secours de toute souffrance sur les champs de bataille où elle ne reconnaît point d'ennemis, mais « des frères blessés », suivant la magnifique devise de la Convention de Genève.

La médecine est l'inspiratrice et la cheville ouvrière de presque toute la bienfaisance humaine.

Les multiples Sociétés de secours mutuels sont surtout des assurances contre la maladie, cause principale de la détresse chez les travailleurs, et reposent sur le médecin. Ainsi des asiles pour les aliénés, pour les vieillards, pour les incurables, pour les aveugles, les sourds-muets, les enfants trouvés ; ainsi des bureaux

de bienfaisance, des dispensaires, des sanatoria, des hôpitaux où les indigents reçoivent aujourd'hui des soins qu'envieraient bien des riches.

De même pour les Sociétés protectrices de l'enfance, les Bureaux et les Conseils d'hygiène; l'organisation de l'assistance publique; l'inspection des enfants en nourrice, dont le service départemental a coûté à la France 1,700,000 francs en 1898; l'inspection du travail dans les manufactures, les gouttes-de-lait, les pouponnières, les écoles maternelles, les crèches qui, rien qu'en France et en Algérie étaient, en 1897, au nombre de 346; les Sociétés de charité maternelle, etc., qui sauvent chaque année des milliers d'êtres humains.

Enfin une loi du 15 juillet 1893 assure l'assistance médicale gratuite à tout Français dans l'impossibilité de supporter les frais du médecin et du pharmacien.

Grâce à la médecine qui en a été l'instigatrice et l'artisan, la bienfaisance occupe actuellement dans le monde une place de plus en plus importante.

L'Assistance constitue aujourd'hui un service public dont s'enorgueillissent les peuples, les empereurs, les rois et les riches citoyens. Dans notre grandiose Exposition universelle qui vient à peine de fermer ses portes, un gros volume a été nécessaire, rien que pour cataloguer les milliers d'œuvres d'assistance, d'hygiène et d'économie sociale qui y étaient représentées. Et, ô puissance de la bienfaisance! dans leurs palais, les nations et les empires exposaient, avec la gloire de leurs armes, de leur industrie et de leurs arts, ce qu'elles font pour l'élévation des humbles et le soulagement de

la souffrance humaine. Nos guerres elles-mêmes sont des luttes courtoises comparées aux effroyables carnages d'autrefois et les Congrès de la paix nous font envisager la solution des conflits internationaux par un pacifique arbitrage.

Quel contraste, Messieurs, avec les temps pharaoniques, où l'égoïsme et la cruauté régnaient en maîtres dans la nation la plus civilisée ; où chaque peuple avait son Dieu, pour lui ; chaque district sa divinité particulière ; chaque famille ses dieux lares — et quels dieux ! où la guerre n'était qu'une horrible destruction, la pitié et la charité inconnues ; où chacun, du roi au sujet, n'était occupé qu'à faire travailler les autres afin de s'assurer la plus grande somme possible de jouissances dans cette vie et à son double dans l'autre !

Comme cette longue distance parcourue à travers les siècles nous montre clairement le chemin que suit l'humanité, l'influence progressive de la bienfaisance, liée, comme la science, au progrès humain ! Quel spectacle instructif, bien capable, dans ce temps de fermentations tumultueuses, de polémiques à outrance, de littérature à concepts monstrueux et gâtés, exposant systématiquement le laid comme si le beau n'existait plus ; où, tour à tour, nous avons entendu proclamer la faillite de tous nos enthousiasmes et de la science elle-même, de donner un point d'appui à ceux qui croient en la puissance souveraine du bien ; de convaincre ceux qui nient le progrès ou en doutent, et abritent, peut-être inconsciemment, sous un scepticisme raffiné, un égoïsme inférieur !

Un des bonheurs les plus grands est de découvrir de belles qualités chez ceux qui nous sont chers; de trouver une solide base d'estime et de respect à nos affections naturelles ou acquises. De même, sommes-nous heureux de voir que notre bonté a de profitables résultats. Le caractère de la bienfaisance médicale est d'avoir un but utile. Non seulement elle allège ou supprime la souffrance, mais elle maintient ou rend au travail fécond et souvent nécessaire un être humain. Quelle jouissance d'arrêter la toux qui secoue et déchire l'adolescent poitrinaire, autrefois condamné à une mort prochaine; d'abattre le croup en train d'étrangler un enfant; d'éteindre le sang du soldat tombé en défendant sa patrie; de rendre à la santé et aux joies de la famille une mère blessée dans l'enfantement! Mais, que la satisfaction est plus entière encore quand on sait que ce ne sont pas seulement des douleurs que l'on a fait cesser, mais que ce sont des journées de travail que l'on a apportées à la société!... En évaluant modestement, comme on l'a fait, à 2,000 francs le travail annuel d'un individu, c'est de plus de trois cents millions de francs que la suppression de la tuberculose seule enrichirait la France chaque année.

La médecine, en outre, principalement celle qui, par l'hygiène, s'adresse aux affections contagieuses, fait toucher du doigt que le bien de l'un ne peut souvent être séparé du bien de l'autre; car, on ne peut rester sain à côté d'un contaminé. Le bien du moi ne peut être assuré que par et avec celui d'autrui. Ainsi, l'hygiène privée conduit à l'hygiène publique; l'hygiène publique

à l'hygiène internationale ; l'égotisme à l'altruisme, à la charité bien entendue. Ainsi s'établit forcément, par la médecine, se développe et s'étend la notion certaine de la solidarité des intérêts humains ; que le bien public est constitué par le bien privé. Solidarité qui n'existe pas seulement pour le corps, mais beaucoup plus encore pour les qualités si impressionnables de l'esprit. Ainsi s'établit, par des faits qu'il ne servirait à personne de nier, l'influence du milieu ; le lien qui unit l'intérêt individuel à l'intérêt de tous, qui rappelle au genre humain sa commune et fraternelle origine puisqu'il ne peut qu'ensemble, quoique d'un pas inégal, poursuivre le but de perfectionnement matériel et moral qui a nom Progrès.

La médecine dénonce les industries insalubres ; elle dit au patron : tu ne feras travailler quatorze ni douze heures, toi ni tes semblables, dans un air confiné et poussiéreux ; aidant ainsi le moraliste qui ne peut admettre que l'homme ait inventé la machine et domestiqué les forces de la nature pour alourdir et non pour alléger son fardeau, qui sait que l'homme pour s'attacher à son foyer a besoin de pouvoir y séjourner. Elle dit à l'ouvrier : tu ne chercheras pas, à ton dur labeur, de distraction dans l'alcool qui aliène ta raison, abrège ta vie et vicie ta descendance. Elle dit à la société actuelle en lui montrant la tuberculose, l'alcoolisme, la criminalité croissante, les déchéances humaines : voilà tes plaies et elles sont dangereuses. Si tu veux vivre et prospérer, il ne te suffit pas de construire des hôpitaux toujours trop petits, des prisons toujours plus grandes et,

bienfaisance à rebours, toujours plus confortables; il faut, par une espèce d'hygiène sociale préventive, par plus de bonté encore et peut-être plus de justice t'attaquer aux sources du mal : le surmenage et l'ignorance de l'intérêt véritable; soutenir l'effort de ceux qui peinent et travaillent de peur qu'ils ne succombent; ne pas attendre, pour tenter de les secourir, une chute quelquefois irremédiable. C'est elle qui montre à tous la distinction entre les bonnes et les mauvaises jouissances : les unes élèvent et fortifient, les autres abaissent et affaiblissent.

Quel inestimable bienfait pour l'humanité de lui avoir prouvé qu'il est de son intérêt de faire le bien, de pratiquer la bonté et la charité !

Mais il y a plus. La médecine, en poursuivant le soulagement de la souffrance a été forcément conduite à en rechercher les causes. Elle a pu découvrir ainsi qu'il existe, pour les êtres et le fonctionnement de leurs organes, des lois immuables qui assurent le bien-être, la santé, la longévité à ceux qui leur obéissent; dont la transgression amène fatalement la souffrance, la maladie, la mort, et dont les conséquences peuvent atteindre non seulement l'individu, mais sa descendance elle-même qui est ce qu'il a de plus cher. Et ainsi encore la médecine est bienfaisante et moralisatrice au plus haut degré, puisqu'elle nous enseigne : et les lois éternelles qui régissent l'organisme humain, et la punition inévitable qui suit toute faute commise contre elles.

Permettez-moi de regarder plus loin encore. La médecine, en établissant que les bonnes et les mauvaises

qualités, natives ou acquises, sont transmises des parents aux enfants, et qu'un certain nombre de générations sont nécessaires pour les fixer, démontre l'erreur et l'impuissance de ceux qui voudraient détruire la famille et l'hérédité.

L'hérédité étant l'un des facteurs de la loi de progression que suit le monde organisé ; la sélection, c'est-à-dire la force supérieure qui engendre l'action victorieuse, en étant l'autre, l'équation est résolue : la pérennité du progrès s'accomplit par la propriété et la famille, les efforts antinaturels de leurs ennemis ne prévauront point contre elles.

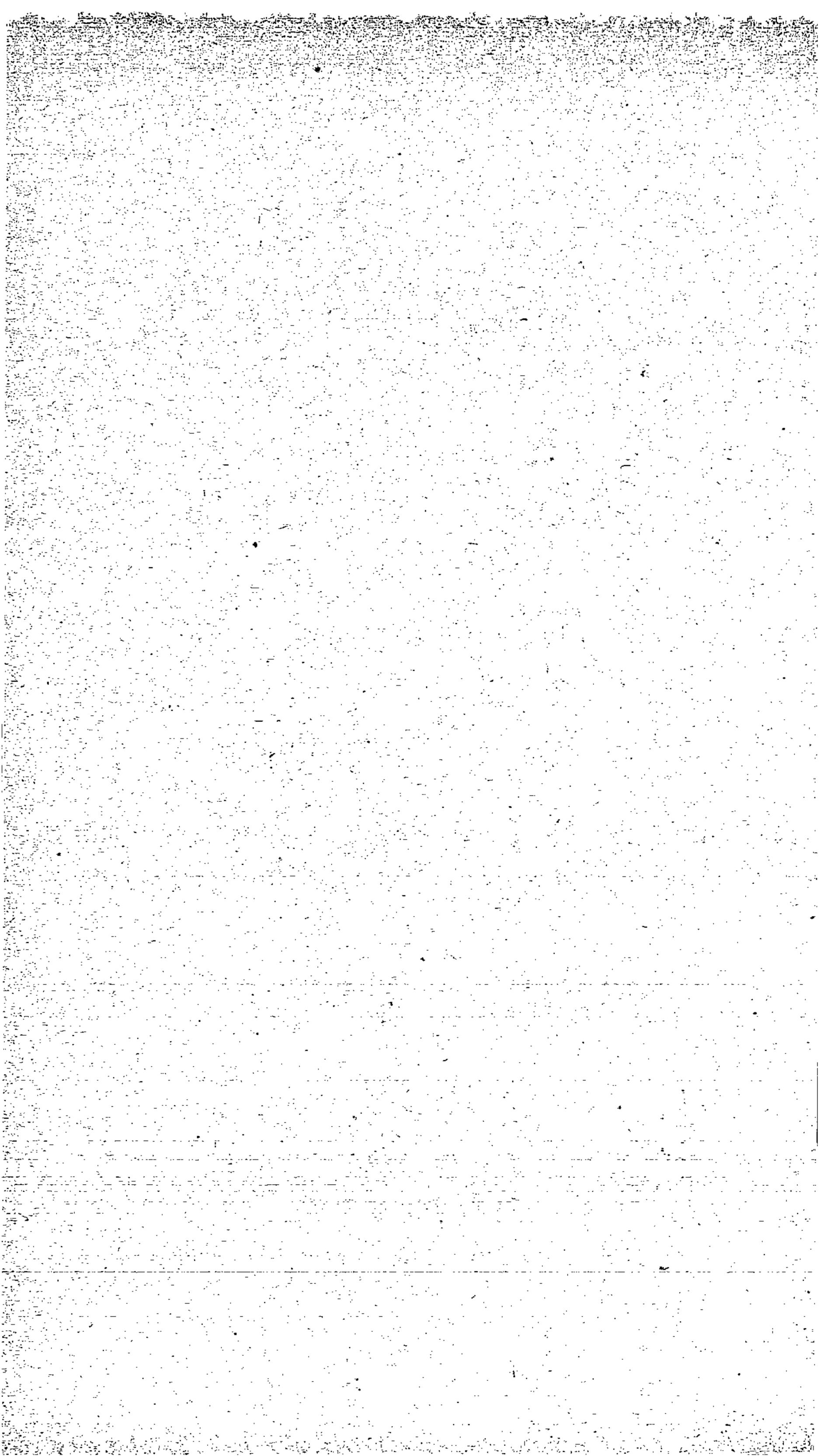
Le Progrès est une résultante ; il est le mouvement déterminé par des forces supérieures ; il est la Vérité, que rien ne peut étouffer, autrement il y a de beaux jours que les hommes l'auraient fait. Quand la Vérité nous paraît quelquefois succomber — et si près du bûcher de Jeanne d'Arc, qui pourrait l'oublier? — c'est que notre jugement est imparfait ou que nous n'apercevons qu'une phase de la lutte et non sa terminaison.

La Vérité est la lumière de la raison ; aussitôt que celle-ci en a été frappée, elle se met à vibrer comme un divin éther insaisissable et incompressible. La Vérité, c'est le Bien. Le Bien, comme la Vérité, possède une souveraine force expansive ; dès qu'il a vu le jour, il faut qu'il se développe, et la compression ne fait qu'exalter sa puissance. C'est en vain que les justes et les criminels ont été traînés au même supplice, ils ne s'y sont pas confondus. Tandis que le sang stérile des uns ne sert qu'à effrayer ceux qui voudraient les imiter, le

sang des autres est une semence à jamais féconde qui se répand de toutes parts, va germer et multiplier dans tous les milieux aptes à le recevoir. Du Golgotha, depuis 1900 ans, n'a cessé de s'élever la grande voix qui crie : Aimez-vous les uns les autres.

Le Vrai, c'est le Beau, c'est le Bien, c'est la Force, c'est Dieu lui-même, si vous me permettez, confondu par l'insignifiance de mon moi et de cette terre elle-même — poussières pourtant indestructibles — de prononcer devant vous ce nom de l'Infiniment Grand, centre de toutes les vérités, de toutes les lois qui régissent l'univers et auquel elles mènent, comme autant de rayonnantes avenues.

J'ai fini, Messieurs, cette course au clocher à travers l'histoire connue du monde et de la bienfaisance médicale. J'espère que vous pardonneriez à un médecin d'avoir voulu philosopher. Puisse-je n'avoir pas été encore plus fastidieux que long et ne pas avoir trop abusé de la parole que, pour la première fois, vous m'avez fait l'honneur de m'accorder !



LA THÉRAPEUTIQUE PAR LES AGENTS PHYSIQUES

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. LE DOCTEUR JUDE HUE

PAR

M. TH. CANONVILLE-DESLYS, Président.

MONSIEUR,

En dépit de votre grande modestie, votre place était marquée parmi nous. Nous sommes heureux d'honorer une vie de dévouement envers ceux qui souffrent, et de consacrer tant de travaux qui ont attiré depuis longtemps, et attirent encore sur vous l'attention de tous les savants.

Depuis 1863, où vous fûtes reçu au concours de l'Ecole de service de santé militaire de Strasbourg, que de labeurs! Sans parler de votre thèse soutenue le 20 août 1867, devant la Faculté de Strasbourg, de vos services au Val-de-Grâce, de votre dévouement en 1870 comme chirurgien en chef de l'ambulance de marche rouennaise, désireux d'apprendre et d'apprendre toujours, vous partez en 1871 pour l'Angleterre, où vous devenez l'élève de sir Henry Thompson, dont vous traduisez le cours, et en 1872, vous êtes en Amérique, à

l'hôpital des femmes de New-York, élève de Sims et d'Emmet. Dans le premier voyage, vous vous initiez à la pratique de l'antisepsie que vous avez été un des premiers à appliquer à Rouen; de votre séjour dans le Nouveau-Monde, vous avez rapporté cette science de maladies intimes qui vous ont fait, dans notre pays, une si juste réputation.

Armé ainsi de toutes pièces pour la lutte, vous vous établissez définitivement à Rouen en 1873. Presque aussitôt, sous l'influence des sentiments de bienfaisance dont vous nous parliez tout à l'heure avec tant d'éloquence, vous fondez un dispensaire gratuit des indigents, où de 1873 à 1885, vous avez soigné plus de 15,000 malades.

Comme conseiller municipal, de 1886 à 1888 et de 1892 à 1896, vous avez fait des travaux très remarquables sur l'assainissement de Rouen.

Vous avez fait, Monsieur, hommage à l'Académie d'une vingtaine de livres et brochures, les uns sur les misères humaines, les autres sur les causes de la mortalité à Rouen, plus considérable que dans la plupart des grandes villes. J'ai cherché vainement dans ces études, un sujet de discours; car, pour les premières, je suis incompetent d'une part; de l'autre, il m'aurait fallu demander le huis clos; et, pour les secondes, j'ai craint que le tout à l'égout ne se prêtât pas beaucoup au langage académique.

Comme vous le disiez tout à l'heure, notre Compagnie s'est toujours honorée, depuis sa fondation, de compter dans son sein les médecins les plus illustres de

la ville de Rouen. J'ai eu un moment l'idée de vous parler de tous ces savants qui ont illustré l'Académie depuis le milieu du XVIII^e siècle. Mais voici deux mois que je suis malade, vous le savez mieux que tout autre, et j'ai dû reculer devant la difficulté du sujet, car le nombre des médecins qui ont passé par cette salle est considérable.

De plus, dans votre corporation, Monsieur, les intelligences d'élite abondent, et les hommes de caractère y sont légion. Le mérite des vertus privées n'est dépassé que par l'éclat des actes publics.

Notre cher vice-président, voyant mon embarras, m'a bien offert de vous recevoir à ma place dans deux ou trois mois; mais j'ai voulu avoir le plaisir de vous installer moi-même et ne pas retarder votre réception. Vous m'excuserez si mon discours n'est pas digne du vôtre et de vos mérites.

Nous avons quelquefois parlé ensemble de *la Thérapeutique par les agents physiques*. Je sais combien ce sujet vous intéresse. Je vous demande donc la permission d'en causer encore une fois avec vous. J'espère que vous serez indulgent pour un hérétique qui va vous parler médecine, comme s'il n'avait jamais fait que cela de sa vie. J'ai eu l'occasion, ces vacances, de passer une journée avec un camarade de promotion de l'Ecole centrale, M. Louis Joubert, et son gendre, M. le docteur Félix Allard. Ils viennent de fonder à Paris, rue Blanche, « l'Institut médical des agents physiques ». Je vais essayer de résumer leurs conversations et de parler un peu de ce que j'ai vu de plus nouveau.

Les agents physiques comportent les diverses formes de l'énergie : mouvement, chaleur, lumière, électricité.

L'empirisme, qui avait d'abord guidé dans l'application des agents physiques rétrograde à grands pas pour faire place à l'expérimentation scientifique. Ces progrès sont dus surtout à l'utilisation des appareils de mesure précis, et aux méthodes édifiées sur des bases physiologiques.

L'énergie physique dosée ne présente plus rien d'incertain. On sait pour une douche, par exemple, dont la durée, la pression et la température sont connues, quelle somme d'énergie on donne au malade.

Le courant électrique, quelle que soit la forme de son onde, se mesure mathématiquement. L'exercice, par la gymnastique médicale est également dosable, et l'on peut dire, à la fin de chaque séance, le nombre de kilogrammètres fournis par le sujet en traitement.

Le grand principe de la conservation de l'énergie s'applique au corps humain comme à toute manifestation de la matière.

L'énergie appliquée s'incorpore à la molécule vivante, ou se transforme dans l'organisme; elle ne se perd pas. Le corps humain est le plus admirable appareil de transformation qu'on puisse imaginer; recevant l'énergie sous une forme quelconque, il la fait servir à l'entretien de la vie dans la plénitude de la santé et nous indique ainsi la voie à suivre dans l'état de maladie.

Et d'ailleurs, pour se rendre compte de l'importance

des agents physiques en thérapeutique, il suffit de voir à quelle déchéance rapide l'organisme est voué, si l'un d'eux « mouvement, chaleur, lumière ou électricité », vient à lui manquer.

Est-il utile de comparer cette médication naturelle par excellence à ce qu'on appelle quelquefois la *chimiatrie*. Celle-ci est condamnée depuis longtemps par les médecins qui ne prennent pas la peine de dissimuler leur scepticisme à l'égard de la plupart des médicaments. Si quelques-uns ont une action physiologique indispensable, le danger de leur application ne l'est pas moins.

La digitale, la strychnine, par exemple, adaptées par l'homme à ses besoins, constituent, en somme, ses plus redoutables ennemis. A doses raréfiées, elles cessent d'être nuisibles pour provoquer des effets curatifs; il n'en est pas moins vrai que ce sont là des méthodes antinaturelles.

Et si, en supposant que dans certaines maladies aiguës, alors qu'il faut agir vite, l'emploi des produits chimiques peut être indiqué, peut-il en être ainsi au cours des maladies à cycle lent et prolongé,.... des maladies dites chroniques. Nous ne le croyons pas. Assurément le rhumatisant chronique ou le goutteux ne pourra supporter longtemps le salicylate de soude ou la lithine; son organisme s'habituerà à ces produits chimiques dont la dose devenant alors insuffisante devra être augmentée pour rester efficace, et l'estomac se fatiguera bien vite.

Tout autre se présente à nous l'action des agents

physiques, qui sont de véritables amis de l'organisme, dans l'ordre des phénomènes naturels, puisqu'ils constituent autant de stimulants physiologiques aussi nécessaires à l'entretien de la vie que l'air que nous respirons.

Aussi, dans les maladies appelées par ralentissement de la nutrition, vaste classe qui comprend : le diabète, la goutte, l'obésité, l'arthritisme, depuis longtemps les exercices en plein air ont été préconisés; ces exercices stimulent les fonctions digestives, celles du foie, celles du muscle, et finalement activent la digestion extra-cellulaire qui constitue la nutrition.

Mais si à l'état de santé le dosage de ces exercices a relativement peu d'importance, ... à condition toutefois qu'on n'arrive pas jusqu'au surmenage, ... il n'en est plus de même quand la cellule est profondément atteinte dans sa fonction, car, alors, il lui faut des ménagements. On peut, aujourd'hui, donner à la cellule la dose d'énergie qu'elle pourra supporter, et choisir la forme qui lui convient le mieux : chaud, froid, vibration, électricité, lumière.

A l'aide des agents physiques, il est facile de *robustifier* le terrain, selon l'expression du professeur Landouzy, c'est-à-dire d'améliorer les fonctions de la respiration et de la circulation.

Voilà leur rôle comme préventifs. Voilà leur application à l'hygiène.

Si on se souvient maintenant que l'organisme se défend contre l'envahissement microbien par l'énergie de sa propre vitalité, on comprendra que le seul moyen

de l'immuniser, c'est d'exciter les propriétés phagocytaires du globule blanc, de tonifier ce terrible ennemi du microbe, en lui fournissant, sous forme d'énergie, des armes pour la lutte.

Voilà ce qui explique le rôle des agents physiques dans les maladies infectieuses, soit dans la période aiguë (action, par exemple, de la balnéation froide dans la fièvre typhoïde), soit dans la période de convalescence des maladies fébriles, alors que l'organisme n'a pas encore éliminé tous les produits de sécrétion des microbes, les toxines.

Nous pouvons donc affirmer que ce sont les plus précieux auxiliaires du médecin dans la lutte contre la maladie; leur emploi s'impose soit comme *préventifs*, soit comme *curatifs*.

Le professeur Hayem, en 1894, disait en chaire que, malgré l'apparition d'un nombre incalculable de médicaments nouveaux, les agents physiques occupent en thérapeutique un rang bien supérieur aux médicaments proprement dits. Le professeur Landouzy a pris cette année, pour sujet de ses leçons, *les agents physiques*, désireux, a-t-il dit en commençant, d'initier ses élèves à une thérapeutique *réfléchie*, et d'en faire *des médecins guérisseurs*.

Un institut médical des agents physiques comprend en général :

1.° *Pour le mouvement* : un hall pour la gymnastique française, une salle d'appareils médicaux français pour les exercices gradués, des salons de gymnastique suédoise et de mécano-thérapie, des cabines réservées

au massage manuel et au massage vibratoire électrique ;

2° *Pour la chaleur* : un service complet d'hydrothérapie, des appareils de sudation, un salle de massage sous l'eau (douche d'Aix) ;

3° *Pour la lumière* : le bain de lumière électrique à incandescence, une salle de rayons X ;

4° *Pour l'électricité* : une salle d'électricité statique, une salle de courants de haute fréquence, un salon d'inhalation d'ozone, des salles de bains hydroélectriques.

La plupart de ces agents thérapeuthiques sont bien connus de tous ; aussi, je ne vais parler que de quelques-uns d'entre eux, qui, bien que fort importants, semblent à peine avoir obtenu chez nous droit de cité, à savoir : la gymnastique médicale suédoise, les appareils de sudation, la douche d'Aix, les bains de lumière, le bain électrique, les courants de haute fréquence, et le bain hydroélectrique.

La gymnastique médicale suédoise a pour but l'application à la thérapeutique et à l'hygiène des mouvements méthodiques, suivant la méthode du professeur suédois Ling. Le principe de la méthode est de faire l'analyse du mouvement. Tandis que les mouvements naturels produisent une association d'actes musculaires, les procédés suédois permettent d'exercer séparément un groupe de muscles déterminés, de fractionner le travail et, par suite, de diminuer l'effort.

Voilà pourquoi cette méthode peut s'appliquer, sans aucun danger, aux sujets très affaiblis et aux malades ; voilà pourquoi il donne de beaux résultats dans les

affections du cœur et des artères. Le mouvement rationnel et méthodique augmente la circulation du sang en diminuant le travail du cœur.

Les procédés de gymnastique suédoise sont manuels ou mécaniques.

Dans la méthode manuelle, qu'on peut appeler l'exercice à deux, les mouvements peuvent être actifs ou passifs.

Dans le mouvement actif, le malade exécute un mouvement, et le professeur (le gymnaste) lui oppose une résistance plus ou moins grande; dans le mouvement passif, l'aide imprime aux différentes parties du corps des mouvements que le patient subit. L'outillage est très simple : des barres d'appui, des échelles, des banquettes, des fauteuils à dossier mobile destinés à régler la position initiale.

Il ne faut pas confondre ces appareils avec les vraies machines des procédés suédois mécaniques ou de la *mécanothérapie*.

Dans la mécanothérapie, le but à remplir est le même que dans l'autre méthode : localiser l'exercice, doser le travail, mesurer l'étendue du mouvement. Mais la main de l'aide est ici remplacée par une machine réglée d'avance, qui peut, soit provoquer le mouvement, soit créer une résistance réglable au mouvement que fait le sujet.

La *sudation* est le complément indispensable de l'hydrothérapie. On la fait le plus souvent dans des boîtes; le tronc et les membres sont seuls soumis à l'ac-

tion du calorique, la tête restant libre hors de la boîte, de sorte que le malade respire de l'air frais.

Des appareils (système Berthe, de Vichy) permettent d'appliquer toutes les combinaisons, telles que bain de vapeur sèche, bain de vapeur sèche et humide, bain d'oxygène ou d'acide carbonique et de chaleur sèche, etc. Le sang est attiré aux extrémités inférieures, et la sudation complète peut être obtenue en dix ou douze minutes. Après chaque bain, un produit antiseptique est envoyé à l'aide du récipient, et l'appareil est purifié d'une façon complète.

On améliore ainsi les maladies tenant à une insuffisance rénale, les douleurs rhumatismales, goutteuses, le lumbago, la sciatique, certaines maladies de peau et l'obésité.

La douche d'Aix, plus connue, est un ingénieux procédé de traitement hydrothérapique et mécano-thérapique combiné. Il se pratique dans une baignoire spéciale, au-dessus de laquelle une rampe horizontale, munie de pommes et de jets, débite de l'eau à une température et à une pression réglée à volonté. Le malade, couché sur un matelas de caoutchouc, se trouve en état de résolution musculaire complète, et le massage, bien plus efficace, se pratique sans aucune douleur.

Ce traitement est des plus précieux pour les gouteux, les rhumatisants et les obèses.

Partant de ce principe que l'homme, comme la plante, a besoin, pour vivre, d'air et de soleil, et que, faute de l'un de ces aliments, le sang s'appauvrit et l'anémie survient, plusieurs médecins, Roussel, de

Genève, entre autres, préconisent les bains de soleil et exposent leurs malades aux rayons de l'astre pendant plusieurs heures, le visage seul étant garanti.

Les Américains ont modifié cette méthode de manière à pouvoir l'appliquer à toute heure et en tout lieu ; ils préfèrent aux rayons solaires ceux de la lumière électrique. Ils ont créé des établissements de photothérapie électrique. Le plus célèbre est celui de miss A. Cleaves, de New-York. Cette savante doctoresse emploie des lampes à arc à courants alternatifs, de la Compagnie Thomson-Houston. Ces lampes, d'une force déterminée, pourvues de réflecteurs qui dirigent le faisceau vers un point fixe, sont suspendues aux angles d'une petite pièce. Le malade, déshabillé, est étendu sur un lit, le visage protégé. Au bout de quinze à vingt minutes, une transpiration se produit, et la douche lumineuse est terminée.

Miss Cleaves, dans un rapport à l'Académie de médecine de New-York, a signalé les merveilleuses guérisons qu'elle a obtenues dans des cas très nombreux de neurasthénie, d'appauvrissement de nutrition, d'états nerveux accompagnés d'affections cutanées, de tuberculose naissante, ainsi que dans les maladies des voies respiratoires.

Avec l'électricité, les trois grands traitements principaux sont la *franklinisation*, la *galvanisation* et la *faradisation*, appellations quelque peu barbares, mais qui résonnent bien dans la bouche d'un médecin.

La franklinisation consiste dans l'application de machines électrostatiques, fournissant de l'électricité à

haut potentiel, c'est-à-dire de grande force électromotrice, mais à faible dose. On agit facilement sur le système nerveux par des étincelles plus ou moins fortes ; il se produit une action parfaite sur la nutrition, calmante et sédative à la fois.

Le malade est placé sur un tabouret isolant, à pieds de verre, mis en communication avec les conducteurs d'une machine électrique. Dès que le courant passe, il est imprégné et saturé d'électricité. C'est ce que l'on nomme le *bain électrique*. Il peut être général ou partiel. Dans ce dernier cas, on approche des membres à soigner un excitateur à pointe de laiton, qui est en communication avec le sol par une chaîne conductrice. L'étincelle jaillit entre l'excitateur et le malade. La circulation se rétablit, la chaleur revient, et les anémiques voient leurs forces renaître.

Dans les grandes installations électriques des hôpitaux, comme celles de la Salpêtrière, par exemple, créée en 1875, sur l'initiative du docteur Vigouroux, des machines de Wimghurst, actionnées par des moteurs électriques Trouvé, tournent avec rapidité. Les malades, au nombre de deux à trois cents, sont assis par groupe d'une vingtaine sur des plateformes isolantes communiquant avec la machine, tandis que des médecins armés de déchargeurs ou excitateurs en présentent la pointe aux parties malades, afin que la décharge les traverse.

Dans la galvanisation, appelée aussi voltaïsation, on utilise le courant des piles. L'électricité agit lentement ; elle provoque une sensation de chaleur. . . , une

sorte de réaction salutaire dans les névralgies chroniques, sur les membres atrophiés, etc. Les deux pôles ne sont pas appliqués indifféremment ; ils ont des effets physiologiques distincts : l'électrode positif excite et congestionne ; l'autre, au contraire, a une action sédative.

La *faradisation* consiste dans l'emploi de machines d'induction qui, au moyen d'interruptions, c'est-à-dire de secousses plus ou moins répétées, plus ou moins fortes, agissant à la fois sur le système musculaire et le système nerveux. La méthode, devenue célèbre, préconisée par M. d'Arsonval, consiste dans l'emploi de courants à haute fréquence, provenant des décharges oscillantes d'une grande bobine de Ruhmkorff.

Le patient est placé dans un champ électrique, qui l'entoure sans le toucher. Les tissus sont alors le siège de courants induits, énergiques, mais qui, grâce à leur haute fréquence, ne produisent chez le sujet aucune sensation physique. Ils agissent néanmoins vigoureusement sur la vitalité des tissus, augmentent l'intensité des combustions organiques, si bien que le sujet retire le même profit de l'électrisation que s'il effectuait un exercice violent, et cela, sans fatigue.

Ce qu'il y a de curieux à observer, et c'est là le résultat fourni par d'Arsonval, c'est qu'à deux mille cinq cents alternances oscillatoires à la seconde, la mort survient fatalement par asphyxie, et qu'à deux cent mille alternances et même plus, il n'y a plus aucun danger. On frémit tout de même quand on pense que ces

courants, qui traversent le corps, ont assez de force pour foudroyer un troupeau d'éléphants.

Enfin, les courants à haute fréquence, dont on augmente la tension, rendent de grands services dans les maladies de peau.

Le bain hydroélectrique a pour but l'application de l'électricité par l'eau de la baignoire. Un système de deux piles ordinaires active une petite bobine de Ruhmkorff, et on peut envoyer le courant dans les pieds, dans les jambes, les cuisses, les hanches, la poitrine, . . . puis, de la tête aux pieds, par des plaques métalliques disposées autour de la baignoire. Ces bains ont une action tonique et fortifiante sur l'organisme; ils sont précieux dans les cas de maladie de la moelle épinière.

Permettez-moi, Monsieur, en terminant, un peu de fantaisie scientifique. L'hiver dernier, j'ai lu une petite nouvelle, sans nom d'auteur, intitulée : *le Mariage à l'électricité*, où se trouve une curieuse application électrique. Je la soumetts aux docteurs qui me font l'honneur de m'écouter.

L'auteur nous fait d'abord assister aux fiançailles et au mariage d'un couple idéal, de Jeanne Blanchon et Jacques Melvill.

Mais, hélas ! dès le lendemain même de la noce, surviennent des querelles, des impatiences de part et d'autre, des emportements, et, de jour en jour, les domestiques entendent les portes claquer avec plus de violence, et les vitres trembler. Il vint même un soir où Jeanne, sans motifs, se mit dans une telle colère,

qu'elle jeta par les fenêtres la soupière et son contenu, les assiettes et les verres.

Jacques profita de cette scène pour décider sa femme à venir consulter le fameux docteur James Witsmouth, de New-York, sur le balcon duquel on lit : *Merveilleuses découvertes, l'inexplicable expliqué, l'introuvable trouvé.*

En entrant dans le cabinet du savant, un petit instrument placé sur une table, protégé par un globe de verre, attira seul l'attention des jeunes gens. D'une mince colonne de cuivre, placée sur un isolateur élevé, pendait un fil de soie terminé par une aiguille d'aluminium.

L'entrée du docteur les arracha à leur contemplation.

Jacques prit la parole et raconta tous ses ennuis. Il termina par cette phrase : « Souvent il nous semble que nous allons nous prendre la main et nous dire de tendres paroles ; nous ouvrons la bouche, il n'en sort que des reproches, des sarcasmes, et nous nous regardons comme des ennemis. »

Wismouth, souriant, leur dit : « Je vois ce que c'est ; c'est le fluide ; vous avez oublié, en vous mariant, d'aller chez l'électricien voir si vos électricités étaient sympathiques. Tenez, Monsieur, approchez de cette machine que vous regardiez tout à l'heure ; avancez la main, voyez comme l'aiguille se meut ; elle m'indique la quantité d'électricité que vous avez dans votre corps ; plus vous en avez, plus elle s'éloigne. Venez tous deux maintenant et regardez. Ce qu'ils virent tenait du prodige. L'aiguille tournait, tournait. . . . Ceci indique,

ajouta le docteur, que vos électricités sont antipathiques.

Vous êtes étrangers, et ne devez pas connaître l'électricité appliquée au mariage. Tenez, voici deux bagues en or ; ne les quittez pas, et vous reviendrez dans quelques semaines m'en dire des nouvelles.

Ils descendirent en riant, assez incrédules. Sur le pas de la porte, une querelle fut sur le point d'éclater. Jacques voulait revenir à pied, Jeanne en voiture. Mais au moment de se disputer, ils tournèrent machinalement les chatons de leurs bagues l'un vers l'autre, et ils furent aussitôt du même avis.

Des jours et des semaines se passèrent sans querelles et ce fut d'un commun accord qu'ils revinrent remercier le docteur Witsmouth. En les reconduisant, ce dernier leur dit : « Si vous croyez me devoir de la reconnaissance, quand vous rentrerez dans la vieille Europe, faites-moi de la réclame. »

Voilà, Messieurs, encore de la bienfaisance à exercer. Je n'insiste pas, persuadé qu'avant peu vous aurez un cabinet où vous redresserez, avant le mariage, les électricités des conjoints. En agissant ainsi, vous aurez encore une fois bien mérité de la patrie.

SAINT-DENIS CHEF DE CAUX

Par M. BARBIER DE LA SERRE

J'ai habité, il y a un peu plus de cinquante ans, le village de Sainte-Adresse. C'était alors un joli petit nid de verdure, blotti dans un vallon qui serpente parallèlement au rivage de la mer, coupe la pointe extrême du cap de la Hève, et débouche dans la Manche à deux kilomètres au nord des jetées du Havre. Sainte-Adresse a bien changé depuis cette époque : c'est maintenant un faubourg de la grande ville, elle a débordé de son vallon, escaladé les collines, s'est agrandie dans tous les sens ; sa population a presque triplé : elle a des rues, des magasins, des villas élégantes, eau, gaz, électricité, tramways, rien n'y manque... que les traces de son passé. Car Sainte-Adresse a une histoire, que l'on peut dire double, l'une politique, l'autre géologique, celle-ci assurément sans analogue parmi toutes celles des paroisses de la Haute-Normandie. C'est surtout ce passé géologique de Saint-Adresse que je me propose d'étudier dans cette notice ; mais auparavant je m'arrêterai encore un instant dans le domaine de l'histoire : les phénomènes naturels et les faits historiques ont ici une étroite connexité.

Sainte-Adresse est un nom moderne. Selon M. de Fréville, il n'a dû commencer à être employé qu'entre les années 1650 et 1700, vers 1719, d'après l'abbé Cochet. Cette dénomination assez singulière aurait été adoptée, comme le pensent Toussaint Duplessis et l'abbé Pleuvri, « parce que cette paroisse sert de guide et d'adresse aux vaisseaux qui cherchent la rade ». L'abbé Cochet dit qu'elle provient d'une chapelle ou d'un fief de Saint-André ou Saint-Andrieu, situé sur Bléville. Quoi qu'il en soit, ce nom de Sainte-Adresse a été substitué, il y a peut-être deux cents ans, à celui de *Port-aux-Bateaux*, employé dès le xvi^e siècle, et que nous retiendrons comme très significatif, et ce dernier nom remplaçait lui-même celui de Saint-Denis Chef de Caux, dont la première partie, dit la légende, provient de ce que la tête de Saint-Denis, décapité au iii^e siècle, à Paris, aurait été roulée par la Seine jusqu'à son embouchure et recueillie pieusement par les habitants du littoral, qui prirent ce saint martyr pour leur patron. Le surnom de Chef de Caux vient de la situation géographique de la paroisse, presque à l'extrémité du cap anciennement appelé Quief ou Groing de Caux, *caput caleti*, sorte de sentinelle avancée du plateau de Caux vers l'Ouest. Ce cap, qui forme une pointe très obtuse, se prolongeait autrefois de 12 à 1,500 mètres vers la mer, et l'on croit que le banc de l'Eclat, qui se trouve à cette dernière distance de la côte et que recouvrent seulement 2 m. 50 d'eau dans les hautes mers, n'est autre chose que la base de la falaise disparue. Ce banc se rapporte parfaitement comme niveau,

et est tout à fait semblable comme constitution géologique, à la base des falaises qui forment le cap actuel. Rien donc de plus légitime que d'admettre qu'autrefois le banc de l'Eclat et le cap de la Hève étaient réunis, recouverts des mêmes terrains, s'élevaient à la même hauteur et que le travail lent de la mer, ou peut-être un cataclysme dont nous ne nous faisons pas une idée bien exacte, a fait disparaître tout ce qui manque aujourd'hui comme terrain solide entre ces deux points. Si, en effet, on prolonge par la pensée, vers le Sud et vers l'Ouest, d'une part la ligne des falaises au Nord, de Saint-Jouin à la Hève, et d'autre part les collines de Gravelle et d'Ingouville, qui dominant la plaine alluvionnaire du Havre, ces deux lignes viennent se couper sous un angle de 52° en un point qui coïncide précisément avec le banc de l'Eclat, et donnent ainsi la configuration ancienne de ce cap, qui se serait terminé par une pointe effilée à 1,600 mètres du rivage actuel. Un de nos confrères, qui a étudié ici même, il y a quarante ans, les variations de l'embouchure de la Seine, M. Aug. Lévy, conjecture même que cette pointe pouvait se prolonger encore au-delà du banc de l'Eclat, en s'infléchissant vers le Sud, soit sous forme d'une presque île continue, soit par une série d'îlots ou d'écueils répondant aux bancs immergés par moins de 2 mètres d'eau, à deux kilomètres de la côte, et qu'on nomme aujourd'hui les *Hauts* de la rade du Havre. Le cap et son prolongement auraient ainsi formé une rade naturelle, fermée de trois côtés et abritée des vents d'Ouest, pouvant offrir un refuge aux bateaux pêcheurs du Chef de

Caux, qui ne dut jamais en mettre d'autres à la mer.

Nous étions jusqu'ici dans le domaine des conjectures ; ce qui est hors de doute, c'est qu'au XIV^e siècle, l'église, le cimetière et une partie du village furent emportés par les eaux, ou du moins tellement menacés, que leur transfert sur un autre point fut jugé nécessaire, ainsi que l'atteste une charte du roi Charles V, de 1373, contenant la cession à la paroisse, par Robert de Noire-Pel, dit de Vistanval, d'une acre et demie de terre, « attendu que par la fortune et force de la mer, la terre sur laquelle seoit l'église parrochiale avec le cimetière de ladite ville, a esté tellement gastée, que ladite église est cheüe en icelle mer, et que la place là ou iceulx cimetière et église souloient être, regorge aucunes fois l'eau de ladite mer... »

Ce fait remarquable soulève plusieurs questions : d'abord, quelle est la nature du phénomène qui a amené cette disparition, a-t-elle été lente ou soudaine, et en second lieu, où était située cette partie du Chef de Caux, comprenant l'église, le cimetière et une partie du territoire de la paroisse, qui ont été détruits par la mer.

Il est connu que la mer attaque ceux de ses rivages qui se présentent à elle perpendiculairement, parce qu'alors la force de propulsion des vagues et des marées les heurte de front et ne perd rien de son énergie, tandis que sur une côte plate, dont le niveau diffère peu de celui de la mer, celle-ci se répand en nappe horizontale et sans profondeur, par suite, son action devient à peu près nulle. C'est ce qui se produit sur les

plages sablonneuses et très peu inclinées, s'élevant insensiblement vers les terres ; la mer n'en fait pas changer le niveau d'une manière appréciable, même dans une longue suite d'années. D'autre part, M. Len-
nier (1) a fait voir que sur les falaises, composées d'éléments hétérogènes et plus ou moins meubles, comme à la Hève, où les sables et les argiles alternent avec des calcaires, la destruction est bien plutôt le fait des infiltrations d'eau douce venue de l'intérieur des terres et de divers accidents météoriques, que le résultat du choc direct des vagues de la mer. Celle-ci n'intervient que pour délayer et disperser les matériaux d'éboulement, les talus qui se forment à la base de la falaise. Si le prolongement disparu du cap de la Hève était géologiquement composé comme la partie restante, et tout porte à le croire, il est bien probable que les choses se sont passées comme il vient d'être dit : le travail des eaux de source, des eaux de pluie, les alternatives de gelée, d'humidité et de sécheresse, ont provoqué des éboulements que la mer s'est ensuite chargée de faire disparaître. Ainsi s'expliquerait la destruction, relativement rapide de cette pointe de terre incessamment battue par les vagues au nord et au sud à la fois et peut-être aussi minée par des courants côtiers, qui, à la longue ont fini par creuser un chenal de 6 à 7 mètres de profondeur entre le banc de l'Eclat et le littoral, là où s'élevait autrefois une falaise haute de 50 mètres. Quant à la catastrophe qui a amené la chute de l'église,

(1) *Etudes géologiques et paléontologiques sur l'embouchure de la Seine.*

peut-être a-t-elle été le résultat d'une tempête extraordinaire ou d'une marée exceptionnelle comme il s'en produit une ou deux par siècle; mais, tempête ou marée, l'effet produit a certainement été préparé et facilité par le travail séculaire de l'érosion, qui devait être bien avancé lorsque s'est produit l'évènement relaté dans la charte de 1373.

Il ne paraît pas nécessaire, au reste, d'invoquer ici l'intervention d'un phénomène interne, tel que dislocation, affaissement ou plissement, se produisant d'une manière instantanée ou dans un très court espace de temps. L'action lente ou brusque des eaux de la mer suffit à expliquer la disparition de cette langue de terre, qui ne devait pas mesurer en surface moins de 500,000 mètres carrés.

Maintenant où pouvaient être situés cette église, vraisemblablement construite au XI^e siècle, comme presque toutes celles du pays de Caux, le cimetière qui l'entourait, suivant l'usage du temps, et les diverses constructions qui partagèrent le sort de l'église paroissiale. Est-il vraisemblable qu'on ait fait choix, comme le veut la tradition, de cet emplacement étroit, exposé à tous les vents, battu de trois côtés par la mer, déjà et depuis longtemps entamé par les flots et par conséquent présentant peu de sécurité, de plus, situé à l'une des extrémités du territoire paroissial, à plus de 2,000 mètres du reste du village, car le vallon naturel de Sainte-Adresse était habité dès l'époque romaine, ainsi que le témoignent divers débris trouvés sur cet emplacement : poteries en terre rouge, tuiles à rebords,

étuves, baptistère ou baignoire, hachettes en bronze. Au contraire, le vallon présentait une situation parfaitement abritée, hors de l'atteinte des flots, au fond d'une rade ouverte au midi, mais suffisamment sûre. C'est sur cette partie de la côte aujourd'hui disparue, au débouché du vallon, que je placerais l'ancienne église et le cimetière du Chef de Caux et peut-être aussi celle qui, au xiv^e siècle, dut remplacer l'édifice détruit par la mer, plutôt qu'à la pointe extrême de l'ancien cap, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le banc de l'Eclat. Cette dernière église a disparu à son tour, car celle qui existait encore il y a vingt ans, ne remontait qu'au xvi^e siècle et même à une époque postérieure. Il est probable que le travail de destruction opéré par la mer en 1373 s'est continué pendant les siècles suivants et même d'une manière assez rapide, pour avoir donné au cap de la Hève, qu'on ne songerait plus aujourd'hui à qualifier de *groin*, sa configuration actuelle, configuration encore précaire et sujette à variation, car on sait que les éboulements se sont poursuivis de nos jours dans cette falaise, jusqu'à menacer l'existence des phares qui la dominant (1).

On dit communément qu'on aperçoit sur le banc de l'Eclat, lorsque les eaux sont basses, des restes de

(1) Les éboulements de 1861 et 1866, les principaux dont on ait gardé le souvenir, sont relatés par M. Lennier, qui estime à 54,000 mètres cubes les matériaux éboulés dans ces deux circonstances, et depuis partiellement enlevés et dispersés par la mer. Les travaux de terrassement actuellement exécutés au cap de la Hève auront pour résultat probable d'empêcher le retour de semblables accidents.

constructions, et on en a conclu qu'ils pourraient être ceux de l'ancienne église; des affouillements successifs les auraient fait descendre verticalement jusqu'au dessous du niveau des basses mers. J'ai exposé les arguments qui militent en faveur d'un autre emplacement, les débris aperçus pourraient être ceux d'une vigie qui aurait été très bien placée à l'extrémité du cap, beaucoup mieux qu'une église et qu'un cimetière. Je placerais donc, jusqu'à preuve du contraire, l'ancienne église du Chef de Caux au débouché du vallon actuel de Saint-Adresse, qui pouvait, il y a cinq cents ans, se prolonger vers le sud de quelques centaines de mètres, et je crois que la tradition qui place cette église sur le banc de l'Eclat, doit être tenue au moins pour suspecte. C'est ce que je me proposais de démontrer dans cette courte notice.

NOTICE
SUR LES
DÉBUTS DE CL. NICOLAS LE CAT.

PAR M. LE D^r L. BOUCHER.

MESSIEURS,

Ayant publié, au mois d'avril dernier, dans la *Revue médicale de Normandie*, une courte notice sur Le Cat, un des membres fondateurs de notre Académie, un de ceux qui contribuèrent le plus à son extension et à ses progrès, il ne m'a pas été possible, vu le format de cette feuille périodique et la place dont je disposais, de produire quelques documents curieux sur les débuts de notre célèbre compatriote, et j'ai pensé qu'il y aurait quelque intérêt à vous les présenter.

Enfin, j'aurais encore une autre raison pour vous entretenir de notre illustre prédécesseur. Son éloge funèbre, bien qu'annoncé à la table du Précis, n'y figure point, par la raison bien simple qu'il y a eu tirage à part du véritable ouvrage que M. Ballière Delaisement lui consacra en 1769.

Ce volume n'est même pas dans nos archives, trans-

férées, à la Révolution, à la Bibliothèque municipale, où j'ai pu le consulter.

D'autre part, j'ai feuilleté la collection des travaux de notre Société, et je n'ai rencontré que de rares indications (1) sur Le Cat en dehors de ses nombreuses communications, résumées pour la plupart. Dans ces conditions, c'est, en plus de l'intérêt, en quelque sorte une dette payée à sa mémoire.

Le Cat naquit à Blérancourt, en Picardie, le 6 septembre 1700. Son père exerçait la chirurgie dans le pays et avait épousé la fille d'un chirurgien, Méresse, dont un des ancêtres, appartenant à la même corporation, avait été appelé à la Cour par Anne d'Autriche.

La famille de Le Cat le destinait d'abord à l'état paternel, mais les études de philosophie ayant captivé son attention, il voulut les pousser aux plus lointaines limites, en se consacrant avec ardeur à la théologie. Il embrassa donc l'état ecclésiastique, et, pendant quelques années, porta le petit collet sans avoir prononcé les vœux.

Un jour, après une leçon de physique, il éprouva une telle émotion de l'évidence des démonstrations qu'il résolut de poursuivre des recherches sur les sciences exactes ; il abandonna l'idée d'entrer dans les ordres, revint chez lui et étudia dans sa famille, sans avoir cependant un but arrêté.

Il dévora les œuvres d'histoire naturelle, de chimie et aussi de géométrie, science dont la connaissance pro-

(1) Je signale, entre autres, celle de M. Homberg, 7 août 1862. La première séance publique à l'Académie de Rouen.

voqua chez lui le goût du dessin. Comme on le poussait à se décider à un état, il crut avoir trouvé sa voie dans l'architecture militaire.

Il y eut même des démarches pour lui faire suivre cette carrière de dessinateur ; mais pour une raison inconnue, peut-être un échec auprès du Lieutenant général de la Province, les parents reprirent leur première idée de l'orienter vers la chirurgie.

Ainsi, Le Cat avait plus de vingt-trois ans qu'il était encore indécis sur le choix de sa carrière ; très facile à enthousiasmer, cet homme, qui devait faire preuve plus tard de tant de volonté, paraissait alors facile à décourager.

Cette fois l'orientation fut définitive, et, ayant eu déjà quelques leçons paternelles, le jeune étudiant fut envoyé, comme cela avait lieu habituellement alors, dans une grande ville, à Reims, pour commencer sa chirurgie. Là, sans doute, cette occupation ne l'absorbait pas entièrement, puisque c'est pendant son séjour dans cette cité qu'il écrivit une *Dissertation sur le balancement des arcs boutants de l'église Saint-Nicaise*, ouvrage qui semble le corollaire des recherches et travaux poursuivis jusqu'alors, et dans lequel il démontrait que le mouvement très sensible éprouvé par ces arcs boutants, lorsqu'on sonne les cloches, n'altère en rien leur solidité.

L'année suivante, en 1725, à la suite d'une aurore boréale qui avait considérablement impressionné l'opinion publique, il publiait à ce sujet une lettre qui eut un certain retentissement et dans laquelle il combattait

la superstition populaire, qui voulait voir dans ce phénomène des présages fâcheux.

En résumé, jusqu'à vingt-cinq ans, c'est plutôt la physique, l'architecture et la science en général, la météorologie qui ont ses préférences, et il étudie la chirurgie pour avoir une profession.

C'est alors que, d'après ses diverses biographies, il fut envoyé à Paris pour compléter les connaissances acquises et obtenir le titre de chirurgien, gagnant maîtrise dans la capitale.

Il était tout particulièrement recommandé à Guérin et à son gendre Morand, le célèbre chirurgien, autrefois le compagnon d'études de son père, ainsi qu'à Winslow, le célèbre anatomiste, qui furent ses premiers maîtres.

Sur cette période nous avons peu de détails, mais il est à présumer que les travaux et les études sur l'église de Reims lui avaient valu quelques relations dans le clergé, grâce auxquelles il fit connaissance de l'archevêque de Rouen, Mgr de Tressan.

Le Cat plut au prélat, qui fut séduit par la vivacité de son esprit, ses connaissances diverses, sa facilité d'assimilation, et qui résolut de l'attacher à sa personne comme chirurgien.

A la fin du siècle dernier, quelques évêques étaient de grands seigneurs qui, ainsi que nous l'a montré Taine, ne se croyaient pas dispensés de faire leur cour à Versailles, et beaucoup même des plus fortunés avaient hôtel et tout leur personnel à Paris, où ils séjournaient une partie de l'année.

Était-ce le cas de Mgr de Tressan ? les déplacements continuels de Le Cat, attaché à sa personne, semblent l'indiquer.

Maintenant il y a tout lieu de croire que ce dernier avait déjà en ce moment, en 1728, son diplôme de compagnon chirurgien, peut-être même sa maîtrise à Reims, sans quoi il est probable qu'il n'aurait pas été agréé pour ces fonctions, enviées à cette époque. D'autre part, l'édit de Louis XV séparant la profession de chirurgien de celle de barbier (1), n'avait pas encore paru, et ces places de chirurgiens auprès d'un grand seigneur, d'un évêque, étaient exercées par des jeunes gens non établis.

Il continua donc ses études, séjournant tantôt à Rouen, tantôt à Paris, et, en 1731, bien que n'ayant pas encore sa maîtrise en chirurgie dans la capitale, il concourut pour la place en survivance (2) de chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

L'affaire n'alla pas toute seule. Le Cat était connu pour ses divers travaux ; on le savait un concurrent redoutable, mais il n'était pas maître chirurgien de Paris, et la maîtrise de Reims était peut-être équivalente à celle de Rouen, mais rien de plus ; d'ailleurs, même agréé à Paris par le Collège des chirurgiens, il ne pouvait exercer à Rouen ; c'est ainsi qu'en 1734 Dalboux, chirurgien de Paris, prétendant pratiquer sans avoir été reçu par le Collège de Rouen, eut un

(1) L'édit est de 1756.

(2) Expression qui se retrouve sur les registres de l'Hôtel-Dieu, et qui équivalait à celle d'adjoint des hôpitaux.

procès devant le Bailli, fut condamné, et le privilège du Collège maintenu (1).

Aussi les candidats n'acceptèrent pas cette situation anormale de Le Cat ; nous trouvons en effet, consignés dans les registres de l'Hôtel-Dieu de Rouen, à la séance du 13 juin 1731, les remarques suivantes :

« MM. Dubuisson et Périer ont représenté que le sieur Le Cat n'étant point maître chirurgien, il ne leur convient point de se mettre en concurrence avec lui. Ce à quoi M. le premier Président a répondu que, puisque la Compagnie a déterminé son choix en faveur du plus capable, il est indispensable à tous les aspirants de subir l'examen. Les sieurs Périer et Dubuisson s'étant retirés, il a été procédé à l'examen dudit sieur Le Cat par les soins de MM. Néel, Larchevesque et Lange, médecins ; Godin, chirurgien.

« Après l'avoir interrogé sur plusieurs questions de l'art de la chirurgie, à quoi il a satisfait, lesdits médecins et chirurgiens ont attesté à la Compagnie que le sieur Le Cat est très capable d'être reçu à ladite survivance. Néanmoins, il devra subir encore les examens d'opération qui lui seront indiqués. »

A la délibération suivante, nous voyons que ce complément d'examens ayant été satisfaisant, Le Cat était définitivement agréé, mais à condition « qu'il se sera fait recevoir maître de la Communauté des Chirurgiens de cette ville (2) ».

Dans cette circonstance, les hautes relations de

(1) Abbé Ouin-Lacroix, p. 307. *Les Corporations de métiers.*

(2) Registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu de Rouen, 1731, p. 54.

Le Cat lui furent d'une grande utilité, et l'intervention du premier Président explique seule comment sa candidature ne fut pas écartée.

Bien que nommé à ces fonctions, Le Cat ne se fixa pas encore à Rouen immédiatement, sans doute pour terminer sa maîtrise à Paris, qui devait lui valoir d'illustres amitiés dans le monde chirurgical, et c'est seulement en 1734 qu'il obtenait la maîtrise en chirurgie dans notre ville (1).

Eprouva-t-il des difficultés imprévues ou des ennuis? Toujours est-il qu'il s'en retourna à Reims pour se faire délivrer un diplôme de docteur en médecine, qui conférait, à l'époque, une situation morale bien supérieure à celle de chirurgien, et c'était là une mesure fort habile de sa part. Mais pourquoi à Reims? Sans doute parce qu'il y avait conservé des relations et aussi, nous apprend Valentin, son élève, parce que le diplôme à Paris coûte fort cher, 6,000 livres (2), et que Le Cat n'était pas fortuné.

C'est à cette époque de sa vie qu'il travailla le plus énergiquement pour acquérir sa notoriété.

Le célèbre chirurgien du Roi, La Peyronie, avait fondé à l'Académie de Paris un prix annuel à délivrer à l'auteur du meilleur mémoire sur la science chirurgicale.

Le Cat concourut en 1733 et obtint seulement un

(1) *Eloge de Le Cat*, par Valentin, du Collège royal de chirurgie de Paris.

(2) Leudet. — *Les médecins de Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles*, t. III, p. 699. Pathologie et Clinique médicales. *Nécrologe* 1768.

accessit sur le sujet de la *Nature des différentes tumeurs et leur traitement*.

Son travail était divisé en deux parties : 1^o tumeurs susceptibles de se résoudre par les différents moyens extérieurs et intérieurs ; 2^o tumeurs dures, telles que squirrhés et carcinomes, pour lesquels il faut employer le bistouri et les caustiques, ou bien, suivant le cas, uniquement les caustiques.

En 1735 et en 1736, Le Cat obtint le prix ; en 1737, la question fut posée : *plaie par armes à feu*, et le nombre des mémoires n'étant pas suffisant, l'Académie remit la délivrance du prix à l'année suivante 1738.

Le Cat avait pour devise : *Usquequo*, et son mémoire fut couronné, mais on retourna contre lui sa devise *Usquequo*. Jusqu'à quand Le Cat continuera-t-il à gagner tous les prix ? Pour mettre fin à ces succès, qui écartaient les autres concurrents, Le Cat était nommé membre correspondant de la Société Royale de Chirurgie, ce qui ne lui permettait plus de prendre part aux concours.

Alors il envoya des études aux Académies étrangères de Londres, de Berlin, de Madrid, de Saint-Petersbourg, de Bologne, où il fut agréé successivement.

La Société des Curieux de la Nature, de Saint-Petersbourg, qui avait coutume de donner un surnom, résumant ses qualités, à chacun de ses membres, l'appela *Plisthonicus*, c'est-à-dire le remporteur de prix.

Mais s'il éprouvait des succès dans le cercle restreint des Académies, où l'on goûtait sa façon incisive d'écrire,

les discussions où il excellait à résumer l'état des questions et à imposer une manière de voir souvent fort originale; ses progrès dans le monde chirurgical étaient plus difficiles.

On a dit de lui qu'il était, comme Sénèque, préoccupé de ne rien apprendre pour lui tout seul. Mais, en plus de cette raison, l'opérateur devait être aux prises, chaque jour, avec des difficultés continuelles, par suite du peu de connaissances que l'on exigeait des élèves d'alors.

Depuis sa nomination à l'Hôtel-Dieu, il avait, tous les ans, pratiqué avec succès l'opération de la taille, suivant la méthode de Cheselden, qu'il perfectionnait par la découverte de nouveaux instruments.

Aussi, la nécessité de se créer des aides sûrs le poussait, dès 1735, à solliciter de l'Administration des hôpitaux un local pour la dissection.

Les premières demandes furent écartées. Sans doute, on disséquait dans les écoles de province, et les médecins, pour leurs leçons d'anatomie, se livraient à des études sur le cadavre, mais la dissection journalière à l'hôpital de province était une innovation de la part d'un chirurgien.

Par une inexplicable bizarrerie, les médecins de Rouen et de France en général, qui n'avaient pas le droit de faire un pansement, d'ouvrir un abcès, de couper, de tailler à merci, étaient seuls investis du droit de professer un cours d'anatomie, du 20 octobre au 5 avril de chaque année.

Depuis longtemps déjà, ceux de Rouen avaient délégué

bénévolement (1) aux chirurgiens le soin de ce cours, se réservant d'inaugurer la séance solennelle de rentrée par un discours payé 60 livres au Collège des médecins.

Mais discours et redevance étaient tombés en désuétude à l'époque où Le Cat était chirurgien-adjoint ou mieux assistant à l'Hôtel-Dieu de Rouen.

Aussi son idée n'avait-elle rien que de très légitime et de très rationnel ; mais les médecins de l'Hôtel-Dieu, qui avaient été ses juges, et qui plus tard devaient être ses amis, étaient surpris de ces prétentions.

Néel et Larchevêque, membres du Collège, médecins de l'Hôtel-Dieu, devaient, par la force des choses, être hostiles à ce projet révolutionnaire (2). Le Cat ne se découragea pas, se fit appuyer par le premier Président, et, en 1735, nous trouvons dans les registres de délibérations que « ledit Le Cat, ayant examiné les différents aîtres de l'hôpital, représente que l'on ne saurait trouver un endroit plus favorable que la Cour du Chariot (3). . . . il faudrait faire un petit bâtiment dans ladite cour, qu'il s'obligerait même de le faire construire si l'on veut, au moyen que le bureau lui accorde une somme de 150 livres, à condition toutefois que ses fenêtres ne tomberont point en vue sous celles des religieuses, et que ces dames n'en souffriront aucun dommage ni peine. »

(1) Abbé Ouin-Lacroix. p. 16.

(2) La preuve, c'est que leurs noms figurent sur le registre des réclamations du collège Avenel.

(3) Cette cour du Chariot des pestiférés n'était plus utilisée, par suite des mesures d'hygiène, la peste étant disparue à cette époque.

On le voit, Le Cat a triomphé des premières hésitations ; il payera même la plus grande partie des frais car la somme de 150 livres est dérisoire.

En décembre. — « Les religieuses ont fait remarquer que l'endroit ne peut convenir à cause de plusieurs incommodités. Le Cat cherche autre chose. On élèvera un bâtiment au cimetière Saint-Maur. Les 150 livres lui sont maintenues par l'Administration, mais à condition qu'il n'exigera aucune somme des élèves de l'Hôtel-Dieu travaillant avec lui.

Les arguments de Le Cat ont porté ; il a fait un devis, pour élever le petit bâtiment projeté au cimetière Saint-Maur ; on voit à l'une des délibérations du Conseil d'administration des hôpitaux que 350 livres seront accordées au sieur Le Cat pour accommoder l'endroit des dissections, conformément au plan qu'il en a donné et qui a été *paraphé, moitié avant, moitié après l'ouvrage*, « et sera tenu, le sieur Le Cat, d'avertir l'Administration toutes les fois qu'il commencera une anatomie. » L'idée a fait des progrès ; les administrateurs des hôpitaux ont compris l'utilité de cette création.

Cette combinaison si laborieuse devait encore échouer. Est-ce par suite de l'opposition des médecins ou de l'autorité religieuse, qui possédait une chapelle au cimetière Saint-Maur, où il y avait des cérémonies qui pouvaient être troublées par la création d'une Ecole dans ce lieu consacré ? Les registres sont muets à ce sujet.

Il faut arriver en mars 1736 pour rencontrer un projet qui, cette fois, devait se réaliser, et c'est encore

M. Camus de Pontcarré qui allait tirer Le Cat d'embaras.

« M. le premier Président a été prié d'engager MM. le Maire et les échevins de cette ville de prêter ou louer à cet Hôtel-Dieu le dessus de la porte Bouvreuil pour les dissections publiques, à laquelle fin l'Administration fera faire audit lieu les ouvertures de croisées qui conviendront pour y procurer la clarté nécessaire, en cas que Messieurs de l'Hôtel-de-Ville ne trouvent pas à propos de le faire faire.

« Il a été arrêté que l'Hôtel-Dieu donnera audit sieur Le Cat 350 livres, dont il s'est contenté, pour accommoder le dedans dudit endroit pour l'usage de ses opérations et, pour gratification de ses peines, ledit Hôtel-Dieu payera au sieur Le Cat 100 livres par an pendant lesdites neuf années, sauf à continuer si l'Administration le trouve à propos. »

On le voit, outre la somme accordée pour les travaux, les administrateurs donnent un encouragement à Le Cat. C'était un beau succès obtenu, si l'on songe à la prudente et sage parcimonie de ceux qui alors dirigeaient l'Assistance publique à Rouen. Il est vrai qu'ils ajoutaient :

« Ne pourra ledit sieur Le Cat demander *aucune chose en plus autre*, sous quelque prétexte que ce soit, ni exiger aucune somme des élèves travaillants de l'Hôtel-Dieu qui se trouveront auxdites opérations, et sera tenu d'avertir l'Administration toutes les fois qu'il commencera une anatomie, et, à l'égard des cadavres dont le sieur Le Cat aura besoin, il a été enjoint au

charretier qui conduit le charriot de l'Hôtel-Dieu de porter audit endroit les cadavres qui lui seront marqués, de les reporter ensuite à Saint-Maur, lieu de leur sépulture, parce que l'Hôtel-Dieu lui payera 10 sols par chaque voyage à la porte Bouvreuil et 10 sols par chaque voyage dudit lieu à Saint-Maur, et, au moyen de cette délibération, celles qui auraient été faites précédemment à ce sujet demeurent nulles. »

La chose prend enfin une tournure définitive, mais Le Cat devra faire ses cours gratuitement.

Comme confirmation de la décision précédente, nous trouvons dans les Actes de la Municipalité (1), à la date du vendredi 28 décembre :

« Sur la demande faite par MM. les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de cette ville, exposant qu'ils auraient besoin d'un endroit où le sieur Le Cat, chirurgien, pût commodément faire des dissections publiques, pourquoi ils prient Messieurs de la Ville de leur fournir une maison convenable à cet effet pour neuf années, ou tel temps qu'il leur plaira ; sur quoi délibéré, vu l'acte du bureau de l'Hôtel-Dieu du 9 mars 1736, et l'arrêté de l'Assemblée générale du 14 mars, nous avons accordé à MM. les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, le dessus de la porte Bouvreuil pendant sept années, à commencer de la Saint-Michel de la présente année, sans en rien payer pour les loyers et seront seulement tenus, comme les administrateurs, d'entretenir ledit bâtiment de grosses et menues réparations, comme les locataires

(1) Cette pièce se retrouve aux archives municipales, liasse 109, série 10.

de la ville, et parce que l'on ne pourra faire usage que de l'escalier qui est à gauche, vu la vétusté de celui qui est à droite, et, comme les croisées sont hors d'état de servir, l'Hôtel-de-Ville veut bien faire faire, à ses frais, une croisée neuve au premier appartement du côté de la ville, et au second du côté du faubourg, deux ouvertures d'environ deux pieds, en y faisant mettre des croisées, après lequel temps de neuf années MM. les Administrateurs seront tenus de rendre le tout en bon état de toutes grosses et menues réparations. »

Mais c'est seulement le 14 février 1738, après des lettres-patentes du Roi l'investissant du titre de professeur de la nouvelle Ecole d'anatomie, à la réserve qu'il n'y aurait pas de traitement attaché à l'emploi, que Le Cat put commencer son cours d'anatomie, ainsi qu'il résulte de la première déclaration faite à MM. les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

Le Cat n'était pas au bout de ses ennuis. A peine venait-il de l'emporter de ce côté que le Collège des Médecins constate avec indignation que des affiches ont été apposées, affiches où Le Cat prend le titre de docteur et de professeur, sans que ces titres lui aient été confiés par le Collège.

De plus, il fait les cours et démonstrations avec les ornements de docteur et de professeur, consistant en une longue robe écarlate et une toque de même couleur (1).

(Procès-verbal signé de Néel, qui fut l'un de ses exa-

(1) (303, abbé Ouin-Lacroix).

minateurs et toujours son collègue à l'Hôtel-Dieu, Roquette, Bois-Duval, Lange Delaroche.)

Horrëscò Referens !

Un procès fut intenté au Bailliage, ainsi que nous le constatons dans la séance du 4 février 1739, du Collège des Médecins de Rouen.

« Le personnage le plus important de la docte Assemblée, le médecin du Roi, fut chargé d'écrire aux Universités de Paris et de Caën, et de leur faire passer la copie de la réponse du Conseil, dont Le Cat se prétendait autorisé.

Non content de ces dispositions, le Collège, pour donner la preuve qu'à lui seul appartenait le droit de professer les cours d'anatomie et de chirurgie, déclare « qu'à partir de 1739 les cours, interrompus depuis plusieurs années, seront rétablis et, comme autrefois, professés à tour de rôle et gratuitement par chacun des membres, à la plus grande gloire du Collège, et dans l'intérêt du public (1) ».

Le Cat, soutenu par Marchal, chirurgien du Roi à Paris, répondit victorieusement que les cours du Collège des Médecins n'avaient pas lieu depuis plus de vingt ans, que le grand nombre des élèves assistant à ses leçons justifiait la nécessité de cette création, enfin, il faisait demander communication des titres du Collège au Professorat exclusif.

Ses critiques et observations n'étaient que trop justifiées, puisque c'est seulement en 1750 que la décision

(1) Collège des Médecins de Rouen (Avenel 1747).

de faire des cours fut exécutée par Fleury, au siège même du Collège, qui a mis onze ans à réfléchir !

Aussi le procès traîne en longueur. Le Cat, maître chirurgien de Rouen, intéresse ses confrères les chirurgiens à sa cause ; dans l'intervalle, il a épousé la fille de l'un d'eux, M^{lle} Champossin ; aussi, en 1746, le Collège des Médecins s'en prend non seulement à Le Cat, mais aussi aux chirurgiens, et c'est un épisode de la grande querelle entre médecins et chirurgiens. Il continue d'adresser chaque année au Chancelier une opposition aux cours du distingué professeur, en même temps que des plaintes à de Moyencourt, le prévôt des chirurgiens.

Dans ce document on répond aux objections de Le Cat, disant que si les cours ont été interrompus, la responsabilité doit en retomber sur les chirurgiens qui n'ont pas voulu payer au Collège les 60 livres destinées à cet usage (lisez au discours d'inauguration).

Enfin, des lettres-patentes, enregistrées du 23 août 1605, autorisaient le Collège à faire ses cours d'anatomie et de chirurgie exclusivement.

Quant à la transaction passée en 1709, entre le Collège de Médecine et la Communauté des Chirurgiens, elle n'a pas été homologuée, il est vrai, par le Parlement, mais on n'avait pas cru cette formalité nécessaire, d'autant plus qu'il y avait dans l'acte qu'on l'enregistrerait, *si besoin en était*.

C'était cela évidemment le point faible de l'argumentation, à une époque où ce qui était officiel devait

porter l'estampille de l'enregistrement par le Parlement.

Le Cat l'emportait auprès des gens de cette haute Assemblée, à cause de cette lacune dans les formalités administratives, ne mettant aucune sanction à une simple convention.

D'ailleurs, le document attaquait personnellement Le Cat, prétendant que ses cours n'étaient ni réguliers, ni suffisants, de l'aveu même des confrères, que la bonne foi du Roi avait été surprise, que les démarches avaient été clandestines, et que les lettres d'enregistrement n'avaient pas été communiquées au Collège, etc., etc.

C'étaient là presque autant d'affirmations en contradiction avec les faits. Les cours d'anatomie étaient un véritable triomphe pour Le Cat.

Enfin, comme dans toutes les mauvaises causes, les médecins finissaient par critiquer trop vivement les chirurgiens, et concluaient qu'il n'y avait plus subordination des chirurgiens aux médecins, donnant à l'appui des cas vagues comme celui-ci :

« Un chirurgien refusa de venir chez une personne, si on n'exécutait pas ses ordonnances, et cela, il s'avança à le dire en présence du médecin. L'ordonnance fut exécutée, mais le malade mourut ; on en a même vu menacer les malades de les abandonner si un médecin y *met le pied*..

« Quand les maladies sont opiniâtres ou incurables, on va alors chercher les médecins, qui ont le chagrin de

voir périr nombre de personnes, pour s'être confiées avec trop de facilité à des chirurgiens, etc., etc. »

Le Collège des Médecins, dont les membres ne guérissaient pas leurs malades beaucoup mieux que les chirurgiens, avait mis les rieurs contre lui; mais encore, dans ses revendications, il était, par ses attaques outrées, en mauvaise posture contre un homme distingué, dont tous les efforts étaient dirigés pour conquérir les élèves et l'opinion publique.

Les cours étaient gratuits, sauf les 100 livres données par les hôpitaux (1); Le Cat prend toutes les dépenses à sa charge.

Il fait plus; il fonde trois prix pour encourager les études, générosité rare alors, d'autant, écrit Valentin, que sa fortune était très modique.

Les appuis qu'il avait auprès des chirurgiens de Paris, de l'Académie de Chirurgie, qui se l'était associé dès 1738, c'est-à-dire l'année même que commencèrent ses cours, l'amitié toute puissante de M. Camus de Pontcarré, assurèrent à Le Cat la réussite dans cette lutte inégale contre une corporation puissante, lutte qui fut poursuivie pendant plusieurs années avec ténacité jusqu'au jour où, la supériorité du maître, le nombre des cures furent tels, qu'il n'y eut plus lieu de lui contester sa situation exceptionnelle.

Mais les novateurs ont toujours des efforts considérables à faire pour que leurs idées finissent par l'emporter. Ce n'était pas assez d'avoir eu contre lui, au

(1) Registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu. Archives de l'Hôtel-de-Ville, n° 3, vol. A.

début, l'Administration des Hôpitaux, le Collège des Médecins, le gros public s'en mêla aussi, et pour une raison de salubrité.

La porte Beauvoisine avait été très mal choisie. Ainsi que le constate Laumônier en mars 1788, pour la fondation d'un autre amphithéâtre d'anatomie (1), la distance d'avec l'Hôtel-Dieu était trop grande pour que les élèves résidents puissent commodément suivre les cours, d'où perte de leçons au point de vue de l'instruction de ceux-ci ; de plus, les portes de la ville avaient toujours une affluence considérable de public, qu'impressionnait désagréablement l'odeur des cadavres et les allées et venues du chariot.

Ce local est si défectueux, dit Laumônier, que si Le Cat le choisit, c'est qu'il « aima mieux faire moins commodément et moins complètement que de manquer l'occasion de jeter les fondements d'une école dans laquelle son nom sera toujours prononcé avec respect par ceux qui auront l'honneur de lui succéder ».

Les voisins se plaignaient constamment : le 12 décembre 1739, c'est Jean-Louis Cavelier, disant que dans sa cour il vient des eaux infectes par un caniveau de plomb, et que l'on a jeté, en outre, des chiens morts et quantité de cheveux.

C'est Marguerite Rousseau, boulangère, qui prétend que les clients allant chez elle voient les corps morts que l'on décharge à la place Rouvreuil, que cela leur fait peur, et que lesdits particuliers ne veulent plus

(1) Liasse 109, série 10. Archives de l'Hôtel-de-Ville.

aller chez elle chercher du pain, d'autant plus que dans les chaleurs lesdits cadavres causent beaucoup de puanteur ; ceci est confirmé par une voisine, Madeleine Longuemare.

Aussi Lenoble, faisant fonctions de procureur, mande Le Cat chez lui et l'exhorte à être plus circonspect. Il requiert contre lui pour qu'il soit nommé deux Commissions devant se transporter dans la chambre qu'il occupe, pour y dresser procès-verbal de la quantité des corps qui y sont déposés ; cela, ajoute-t-il, paraît d'autant plus nécessaire pour la santé des habitants de la ville, que les faits énoncés au projet de requête sont véritables.

« Et il a été arrêté que la Compagnie se transporterait chez M. le premier Président, chez M. l'Intendant et chez le Procureur général sur les moyens d'arrêter les faits contenus aux plaintes ci-dessus, à laquelle fin expédition sera délivrée tant des plaintes que de ladite requête au Procureur du Roi. (Au bureau de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, devant MM. les Conseillers, Maire et échevins.) »

Or, Le Cat, qui devait une déclaration à l'Hôtel-Dieu des anatomies commencées et s'était mis en règle (1), était en partie couvert par l'Administration.

Le Procureur s'adressait en outre précisément au premier président, M. Camus de Pontcarré, qui ne donna pas suite à la poursuite ; mais nous voyons qu'ultérieurement une véritable sédition populaire se

(1) Registres de l'Hôtel-Dieu.

produisit au sujet de l'amphithéâtre d'anatomie, et qu'il fallut la disperser par la force publique, qui était alors représentée par la Cinquantaine.

Le Cat vint à bout de toutes ces difficultés ; sa situation alla grandissant, peu à peu il devenait populaire ; il était le maître, le bienfaiteur de ses disciples, de ses malades (1).

Sa nomination en 1740, comme chirurgien de l'Hôtel-Dieu, au lieu et place de Godin, décédé, les relations qu'il nouait avec les savants les plus distingués de notre ville, qui se réunissaient au jardin botanique en une société d'élite, plus tard l'Académie, dont il fut nommé secrétaire perpétuel pour la partie des sciences, continuèrent à étendre sa célébrité, qui dépassa de beaucoup les limites de la province. Il n'était pas de grandes discussions dans les autres Académies, dont il était membre correspondant, où il ne prit une part active, et il engagea de mémorables correspondances avec Rousseau et Haller, de Berlin, à propos de questions scientifiques et littéraires.

En 1740, le Parlement lui avait fait un don annuel de 1,000 livres. Ce traitement fut porté successivement à 1,800, 3,800 et 5,200 livres à des titres divers, comme démonstrateur royal d'anatomie, de chirurgie, et comme lithotomiste patenté.

Dès lors, sa situation était assurée, non seulement par les faveurs du Roi et du Parlement de Normandie, mais encore par une clientèle considérable, qui s'étendait sur toute la région.

(1) Valentin.

Il profita de cette augmentation de ressources pour multiplier ses travaux spéciaux de chirurgie, ses études sur toutes les branches des connaissances humaines semblant n'avoir qu'un but dans l'existence : Faire toujours plus et mieux pour l'instruction de ses concitoyens. Et ce savant, qui avait eu des débuts difficiles, dont cette étude ne donne qu'une faible idée ; qui, d'autre part, devait mourir dans un état voisin de la misère, ne savait pas compter quand il s'agissait d'acheter quelque instrument chirurgical ou scientifique pour le soulagement de ses malades ou l'instruction du public, auquel il trouvait moyen de faire des cours gratuits de physique, s'associant pour une large part à la tâche que s'était donnée notre Académie, qui devança de près d'un siècle l'œuvre des Sociétés d'instruction populaire.

Et il me semble qu'un tel homme mériterait plus que son nom donné à une rue, et que ses titres à un monument public ne sont pas inférieurs à ceux d'hommes de lettres, dont nous ne contestons pas les mérites, mais qui ont seulement contribué à charmer les loisirs de l'humanité, tandis que Le Cat instruisit et soulagea à la fois ses compatriotes.

DU PROCÉDÉ
DE LA
CONGÉLATION DES TERRAINS
POUR
LE FONÇAGE DES PUIITS D'EXTRACTION DE LA HOUILLE
PAR A. DE PILLON DE SAINT-PHILBERT

L'extraction de la houille, qui est l'une des industries les plus prospères des départements du Nord et du Pas-de-Calais, présente un grand nombre de difficultés pratiques dont l'étude est du plus vif intérêt. Nous allons chercher à en esquisser quelques-unes et à montrer comment nos ingénieurs sont parvenus, grâce à leur puissant outillage et aux progrès de la science moderne, à les tourner ou à les vaincre.

C'est par des puits à section circulaire d'un diamètre de quatre à cinq mètres que se fait l'extraction du charbon, et, pour l'atteindre, il faut descendre à des profondeurs très variables et parfois fort considérables.

Le terrain houiller du Nord et du Pas-de-Calais, avec ses couches de schistes, de grès et de charbon for-

tement plissées et retroussées par les déformations anciennes de l'écorce terrestre qui enveloppe le feu central, est recouvert par un ensemble de formations plus récentes, sensiblement horizontales auxquelles on donne le nom général de *morts terrains*.

Parmi ces morts terrains, qui appartiennent aux époques crétacée, tertiaire et quaternaire, on distingue d'abord des alluvions modernes formées d'argiles et de sables, souvent mouvants, auxquels les mineurs donnent le nom de sables *boulants*. Puis ce sont les argiles, les grès ou marnes d'âge tertiaire. Enfin, le terrain crétacé, lui-même, avec ses deux groupes principaux : l'un, supérieur, correspondant au système Sénonien qui offre une craie tendre et blanche, puis une succession de bancs dans lesquels la craie est mélangée d'argile verdâtre et de grains verts de silicate de fer, de sable et de rognons de silex, souvent si abondants qu'ils forment des bancs presque continus.

L'autre groupe, celui du crétacé inférieur, ne comprend plus de silex : c'est la craie marneuse, reposant sur des argiles bleuâtres appelées *dièves*, qui sont immédiatement contiguës au terrain houiller, sur les couches duquel elles sont déposées en un conglomérat argilo-calcaire, qui a reçu le nom de *touctia*.

L'épaisseur totale des morts terrains, depuis la surface du sol jusqu'à la base du *touctia*, qui intéresse, à proprement parler, le mineur, est très variable dans le bassin du nord de la France.

C'est ainsi que, tandis que dans la région de Vieux-Condé, on rencontre le terrain houiller à une profon-

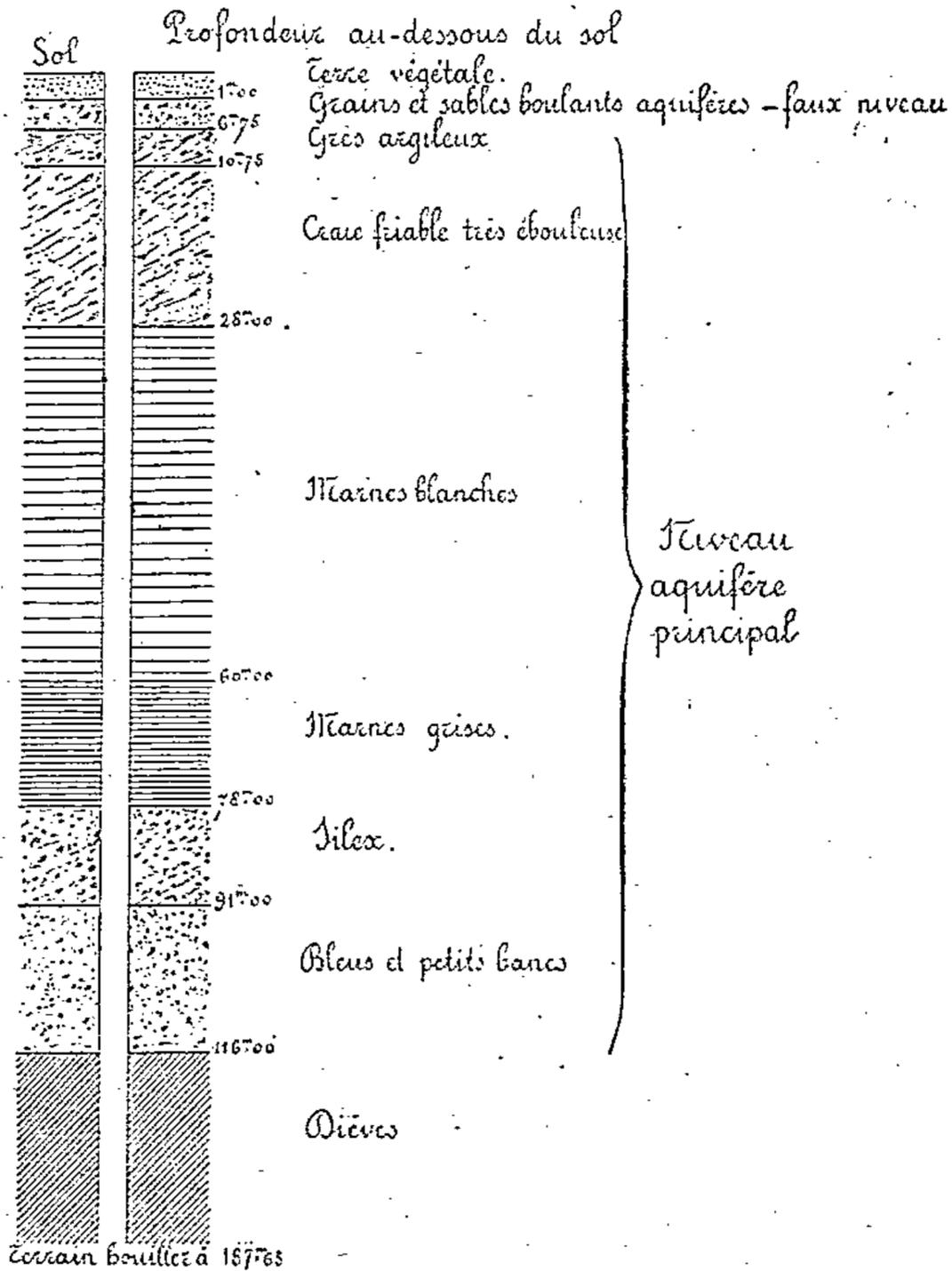
deur de trente ou quarante mètres, les morts terrains, grâce aux ondulations profondes dont il est affecté, atteignent quatre-vingt-cinq mètres de puissance à Anzin qui en est très voisin (fosse Bleuze-Borne), cent cinquante-six mètres à la fosse Saint-Louis, à Aniche, deux cent trente-deux mètres à la fosse n° 4, de la même Compagnie, à Douai (Dorignies), etc., etc.

Or, la craie, qui constitue la partie supérieure et principale des morts terrains est éminemment aquifère. C'est une roche extrêmement fissurée, dont la texture d'une éponge très fine donnerait une assez juste idée et dans les interstices de laquelle l'eau circule avec une abondance telle qu'on peut la regarder comme un réservoir pratiquement intarissable. Une excavation quelconque qui y serait ouverte sans protection efficace contre l'afflux des eaux, serait inévitablement noyée au bout d'un temps souvent fort court. Aussi, c'est par une circonstance heureuse que la craie aquifère est séparée du terrain houiller, ainsi que nous venons de le voir, par la masse puissante et tout-à-fait imperméable des dièves protégeant ainsi contre l'envahissement des eaux supérieures, les chambres d'extraction que nos courageux mineurs profilent à divers étages en longues tranchées suivant les veines de charbon qu'ils y rencontrent.

Comme exemple, nous donnons ici la coupe des terrains traversés à la fosse Cuvinot (C^{ie} d'Anzin) à Onnaing.

De l'examen sommaire de cette coupe il résulte que, pour atteindre le terrain houiller en cet endroit, il faut

traverser une couche de terrains aquifères dont l'épaisseur n'est pas inférieure à une centaine de mètres et



commence à se rencontrer d'ordinaire à quinze mètres environ de la surface du sol, c'est-à-dire que la fouille se trouve menacée par une avalanche liquide d'autant plus considérable que la profondeur augmente davantage.

Il devient dès lors évident que les travaux de fonçage du puits ne sauraient être continués qu'à l'aide de puis-

sants moyens d'épuisement de ces masses liquides qui forment, pour l'ingénieur de la mine, l'un des obstacles les plus redoutables contre lesquels il ait à lutter.

Afin de se protéger contre l'envahissement des eaux pendant la traversée des terrains aquifères, trois procédés furent mis en usage pour le fonçage des puits d'extraction; nous allons les examiner successivement. Ce sont : le fonçage à niveau vide, le fonçage à niveau plein, enfin la congélation des terrains aquifères.

FONÇAGE A NIVEAU VIDE

C'est le procédé que l'on a naturellement employé le premier, c'est celui de tous les puisatiers. Applicable avec l'aide de machines d'épuisement suffisamment fortes, tant que la venue d'eau est modérée, il devient très difficile et l'on peut échouer entièrement si la venue d'eau augmente au point de dépasser la capacité d'aspiration des pompes dont on dispose.

Aux fosses Thiers, de la Compagnie d'Anzin, il a fallu lutter contre une venue d'eau de deux mille cinq cents mètres cubes à l'heure, quoique les terrains aquifères n'aient, en cet endroit, que quarante-sept mètres d'épaisseur. La traversée de ce niveau et le blindage qui fut nécessaire ont coûté dix mille francs par mètre de profondeur, avec un travail opiniâtre qui dura vingt-six mois. On cite, dans la Moselle, des puits qui ont réussi grâce à une dépense de plus de vingt mille francs par mètre de profondeur, d'autres qu'il fallut abandonner après une dépense plus forte encore.

La fosse n° 3, de la Compagnie de l'Escarpelle, à

Pont-de-la-Deule près Douai, réclama l'emploi simultané de quatre pompes d'avaleresse de cinquante centimètres de diamètre et deux mètres de course, fonctionnant à dix ou douze coups de piston par minute. A la fosse n° 4, entreprise en 1865, on employa quatre pompes de soixante-dix centimètres de diamètre, sans parvenir à maîtriser les eaux ; en 1867, malgré une pompe de un mètre quarante centimètres de diamètre et trois mètres de course, on ne put dépasser la profondeur de vingt-cinq à vingt-sept mètres. Il fallut renoncer à la lutte après une dépense de plus de quatre cent vingt-cinq mille francs, et c'est alors que l'on eut recours au fonçage à niveau plein.

FONÇAGE A NIVEAU PLEIN

Ce procédé dû à Kind Chaudron, ingénieur belge, opère de plusieurs façons. C'est d'abord la trousse coupante qui se combine quelquefois avec les pompes d'épuisement. La trousse coupante consiste essentiellement en un anneau de fonte du diamètre du puits et dont la partie inférieure est taillée en biseau, de façon à s'engager aisément dans les sables et dans les terrains de faible consistance.

Sur la tête de cet anneau, on construit quelques assises de maçonnerie pour en augmenter le poids, puis l'on fait descendre le tout au moyen de verins, en apportant le plus grand soin à conserver la parfaite verticalité de la descente. Le bouclier ainsi formé par cet anneau, qui présente lui-même une certaine hauteur, constitue une défense provisoire contre les eaux,

surtout lorsque la couche aquifère qu'il faut traverser est de faible épaisseur, et il permet d'épuiser facilement celles qu'il a laissé pénétrer dans le puits, puis d'y installer un cuvelage définitif. La trousse coupante est actuellement employée par la Compagnie d'Anzin pour le fonçage du puits d'Aremberg, à Vallers.

M. Triger, ingénieur aux mines de Chalonnès, eut l'idée de joindre à la trousse coupante l'emploi de l'air comprimé et de tenir les eaux en respect en leur opposant une pression égale à leur pression hydrostatique. Dans ce procédé, les hommes travaillent sous une sorte de cloche à plongeur, au pied de la trousse coupante, dont la hauteur s'accroît sans cesse par l'adjonction, à la partie supérieure, de nouveaux anneaux étanches à mesure qu'elle descend dans le puits emportant avec elle tout le système.

Deux compartiments distincts y sont ménagés, la chambre de travail, qui reçoit l'air comprimé par un tube débouchant au plat-fond, et le sas à air, sorte d'écluse de communication entre la chambre de travail et l'extérieur. C'est par cette voie que sont extraits les matériaux provenant de la fouille, par elle également que les hommes, qui se fatiguent promptement sous l'action de l'air comprimé, repassent à l'air libre après quelques heures d'un pénible travail, en employant un procédé très analogue à celui au moyen duquel on écluse les bateaux sur les rivières canalisées.

Mais ce procédé, très utile quand il s'agit d'établir dans un fleuve les fondations des piles de pont sous une faible pression, ne permet pas dans les puits de mine

de descendre à de grandes profondeurs, car l'homme ne peut travailler impunément dans une atmosphère trop comprimée. L'on ne peut dépasser pratiquement trois kilos, et le maximum qui ait été réalisé tout à fait exceptionnellement a été de quatre kilos et demi.

Le procédé Triger a été employé cependant par la Compagnie de Douchy pour le creusement de la fosse Nivelles.

Telle est la pratique du procédé mixte du fonçage à niveau plein. Quant au procédé Chaudron proprement dit, il consiste en une méthode fort simple pour l'établissement du cuvelage protecteur.

On pratique un sondage à grand diamètre (on a atteint jusqu'à 4^m 50 et 5 mètres) en battant le terrain avec des trépanes du poids de vingt à vingt-cinq mille kilos, auxquels on a fait donner dix à quinze coups par minute, sous une hauteur de chute de trente à quarante centimètres.

A mesure que se fait le battage, on descend le cuvelage que l'on assemble, à la partie supérieure du puits, anneau par anneau et qui s'oppose à l'envahissement des eaux provenant des parois de la fouille.

Une boîte à mousse, ou trousse picotée, forme l'anneau inférieur de la série que l'on met en place. La trousse picotée se compose d'un anneau à section en forme de \supset s'appuyant, par sa périphérie, contre les parois de la fouille et d'un diamètre moindre que celle-ci. Cet anneau, une fois mis en place, une garniture en bois, bien jointive et bien solide, est établie entre l'anneau métallique et les terrains à main-

tenir; puis on tasse, dans l'interstice existant entre les parois de la fouille et la garniture de bois, une quantité de mousse aussi considérable que possible et solidement pilonnée. Alors, avec des coins chassés au moyen de masses entre l'anneau et le revêtement en bois, on presse plus fortement encore la mousse contre les terres de façon à former, en cet endroit, un joint parfaitement étanche, puis on descend, l'un après l'autre, les anneaux supérieurs du cuvelage et l'on coule entre eux et les parois de la fouille, un bétonnage fortement hydraulique, qui amène l'étanchéité complète du système; alors, seulement, on vide le noyau du puits et l'on recommence au-dessous du niveau auquel on est parvenu, la même opération au moyen d'anneaux de plus petit diamètre faisant, par une retraite, suite à la première série et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on ait atteint l'épaisseur complète de la couche aquifère que l'ont veut aveugler. Lorsqu'elle est atteinte, si le travail a été bien fait, il ne se produit plus aucun écoulement dangereux dans les chantiers.

Ce procédé a été employé avec succès dans beaucoup de puits d'extraction du Nord et du Pas-de-Calais, et il a permis, notamment près de Douai, à la Compagnie d'Aniche, de mener à bien la fosse Bernicourt que l'envahissement des eaux l'avait forcée d'abandonner aussi longtemps que l'on n'avait pu employer que le procédé de l'épuisement à niveau vide, dont nous avons parlé plus haut.

Le fonçage et le cuvelage ou revêtement des parois du puits par une cuirasse étanche reviennent en général,

par ce procédé, à un prix compris entre deux et trois mille francs par mètre de profondeur, et il parut, pendant un certain temps, répondre à tous les besoins. C'est seulement dans ces dernières années qu'il a été détrôné par le procédé nouveau de la congélation des terrains, et c'est le procédé qu'il nous reste à exposer ici.

SYSTÈME DE LA CONGÉLATION DES TERRAINS

En 1852, à la suite d'un hiver rigoureux qui avait gelé les parois cuvelées, mais humides, de la fosse *Buonaparte*, à Anzin, un modeste employé, M. Michaux, fit remarquer à la Compagnie que, si l'on pouvait trouver un moyen de produire artificiellement une quantité de froid suffisante pour solidifier, au point où on les traverse, les couches aquifères recoupées par les puits, les fonçages s'effectueraient avec économie et facilité. Mais les machines frigorifiques n'existaient pas alors, et l'idée géniale de M. Michaux passa inaperçue.

Vers 1855, des Anglais, Shaw Harisson et Sieb, construisirent une machine frigorifique, à éther, que l'on tenta d'utiliser dans le pays de Galles, en 1862. Mais la grande inflammabilité de l'éther et les dangers d'explosion qui en résultaient ne pouvaient guère permettre à ce système de se généraliser.

Enfin, en 1883, un Allemand, Poetsch, réussit, à Ascherleben, à franchir une couche de sables mouvants de cinq mètres cinquante centimètres, en les congelant au moyen d'un procédé qu'il fit breveter.

Il recourait, pour le fonctionnement de sa machine

frigorifique, à la vaporisation du gaz ammoniac, préalablement liquéfié sous une forte pression.

Mais les premières applications de son système furent laborieuses, et c'est seulement en 1886-1888, qu'il obtint un succès complet.

Le puits Sessenitz fut foncé et cuvelé sur une profondeur de quatre-vingts mètres. La dépense était de sept mille huit cents francs par mètre de profondeur. En 1893, la Compagnie de Lens, puis celle de Dourges, et en 1894, la Compagnie d'Anzin, eurent recours, avec succès, à ce procédé, et c'est grâce aux obligeantes communications de M. Kuss, ingénieur en chef des mines et directeur de l'École des maîtres mineurs de Douai, grâce surtout au bienveillant accueil que j'ai rencontré près de M. Saclier, ingénieur en chef des travaux du fond à la Compagnie des mines d'Anzin, qu'il m'a été donné de recueillir les renseignements les plus complets sur l'une des dernières applications du système de la congélation des terrains aquifères pour le fonçage des puits d'avaleresse, que je vais chercher à résumer ici.

La Compagnie d'Anzin avait décidé d'établir à Vicq, dans une prairie marécageuse, deux puits distants de trente-sept mètres l'un de l'autre. L'un des deux devait servir à l'extraction du charbon et présenter pour cela une section utile de cinq mètres de diamètre; l'autre, destiné à la ventilation de la fosse, à la descente des ouvriers et de leur outillage, ne devait avoir que trois mètres soixante-cinq centimètres seulement de diamètre. Il fallait traverser des terrains aquifères repo-

sant sur des couches imperméables fortement relevées au-dessus du niveau des travaux, de sorte que l'on avait à compter avec des eaux qu'il fallait prévoir comme devant être jaillissantes.

L'entreprise paraissait irréalisable par les moyens mis en œuvre jusqu'ici. M. l'ingénieur Saclier, après s'être rendu compte, par des études préalables très complètes et des sondages multipliés, des conditions dans lesquelles se présentait le travail, n'hésita pas à l'entreprendre par le procédé de la congélation des terrains.

Dans ce but, il fit, tout autour de l'emplacement que devait occuper chacun des deux puits, une série de forages, au nombre de vingt pour le plus grand, qu'il répartit sur une circonférence concentrique à la sienne, offrant un diamètre de six mètres cinquante centimètres, soit un mètre et demi de plus que celui du puits; autour du plus petit, il fit seize sondages seulement dans des conditions analogues. On conduisit ces sondages jusqu'à la rencontre des dièves qui se trouvaient en cet endroit, à cent vingt mètres de profondeur. Dans chacun des trous de sondage, préalablement tubés pour éviter les éboulements, on descendit des conduits en acier bien calibrés, offrant cent seize millimètres de diamètre extérieur et sept millimètres d'épaisseur, dans lesquels devait s'établir, jusqu'aux couches les plus profondes, la circulation du liquide réfrigérant. Pour assembler les sections de ces conduits, qui ne pouvaient être descendus que par portions dans les forages, des manchons filetés à l'intérieur des tubes

principaux furent employés de façon à supprimer à l'extérieur toute proéminence susceptible de produire un frottement anormal, soit à la descente, soit lors de l'extraction après le travail accompli. Il va de soi que les sections inférieures de chacun de ces tubes principaux de circulation se terminaient par une calotte sphérique s'opposant à la déperdition du liquide, tandis que les manchons de jonction étaient rendus bien étanches au moyen de mastic à la céruse et au minium et soigneusement éprouvés dans l'usine par la presse hydraulique, préalablement à leur mise en place.

Des treuils mobiles, établis sur des édicules spéciaux et susceptibles d'être amenés successivement au-dessus de chaque forage, permettaient de les descendre par portions et d'arrêter l'orifice de chacune de ces portions un peu au-dessus du sol dans de solides colliers, pour que la jonction avec les sections suivantes pût s'opérer avant de continuer la descente. Quand tous les tubes principaux de circulation eurent été ainsi mis en place, il fallut, par des procédés très analogues, descendre à l'intérieur de chacun d'eux un tube secondaire, également en acier, d'un diamètre de trente millimètres seulement et par lequel le liquide réfrigérant put être infusé jusqu'aux grandes profondeurs pour faire retour à la surface, après son œuvre accomplie, par les tubes principaux dont il vient d'être parlé.

A l'inverse de ceux-ci, les tubes intérieurs étaient successivement ouverts à leur partie inférieure, et, aux points d'assemblage de leurs sections, de petites nervures extérieures avaient été ménagées pour les main-

tenir bien dans l'axe des gros tubes. Les extrémités supérieures de ces tubes secondaires furent réunies par un circuit tubulaire horizontal de plus fort calibre, dans lequel put se faire le refoulement du liquide refroidi et l'alimentation de chacun d'eux, tandis qu'à un niveau inférieur une couronne tubulaire analogue réunissait les tubes principaux, qui y déversaient le liquide réchauffé de retour des couches profondes auxquelles il avait abandonné l'excédent des frigories dont il était chargé, et qu'attirait, du reste, une pompe aspirante vers la machine réfrigérante dont nous chercherons plus loin à donner une idée sommaire.

Si nous sommes parvenu à bien exposer le système de la circulation continue qui fut ainsi établie, on comprendra sans peine que la température des couches profondes du terrain dut s'abaisser graduellement au contact du circuit réfrigérant qui y était envoyé à une température de vingt degrés au-dessous de zéro. Il se forma donc autour des gros tubes des manchons continus de glace atteignant jusqu'aux grandes profondeurs, et ces manchons augmentant sans cesse d'ampleur, parvinrent à se souder l'un à l'autre, formant ainsi, tout autour de l'emplacement du puits qu'il s'agissait de creuser, une sorte de cuirasse glacée, assez épaisse pour s'arc-bouter comme une voûte et opposer un obstacle invincible à la pression des couches aquifères, jusqu'au moment où le revêtement intérieur étant définitivement construit pourrait les tenir complètement en respect.

Le nombre des frigories qu'il était nécessaire de pro-

duire pour atteindre ce but (étant entendu par frigorie la valeur négative d'une calorie ou quantité de calorique nécessaire pour porter un kilogramme d'eau de zéro à un degré centigrade) a été calculé ne pouvoir être moindre de deux cents millions d'unités. Il fallait donc, pour répondre à ces exigences formidables, avoir recours à une source de froid comme inépuisable. Nous chercherons tout à l'heure à montrer comment on y est parvenu.

Qu'il nous suffise actuellement de savoir que, par le concours des puissantes machines réfrigérantes fournies par les usines Cail, on parvint à amener la congélation en mille heures d'un travail continu, grâce aux deux cent cinquante mille frigories par heure qui étaient produites.

Aux puits de Picq, la température moyenne des terrains à traverser était, le 24 mai 1894, de onze degrés soixante-cinq centièmes au-dessus de zéro; dès le 1^{er} juillet on avait envoyé cent millions de frigories au petit puits. Le 15 juillet, cent soixante et un millions avaient été envoyés au grand, et l'épaisseur de la cuirasse de glace, alors formée, était de quarante-cinq centimètres vers l'extérieur et de soixante-quinze centimètres vers l'intérieur du circuit pour le premier, de cinquante-cinq centimètres vers l'extérieur et de un mètre vers l'intérieur pour le second.

Si nous nous rappelons que la circonférence circonscrite par les tubes à circuit réfrigérant avait, au grand puits, un mètre quarante centimètres en diamètre de plus que celui de la fouille projetée, nous reconnaitrons,

en déduisant l'épaisseur de la croûte congelée à l'intérieur de la couronne du circuit, soit deux mètres, que, pour le grand puits, on était parvenu à congeler une épaisseur de soixante centimètres en dedans de l'ouverture projetée.

Il y avait donc lieu d'attaquer la fouille, ce qui fut fait avec la plus grande aisance, à la pelle et à la pioche. Deux grands ciseaux à froid, dits *aiguilles*, parvinrent aisément à produire à l'intérieur ce que les tailleurs de pierre appellent le ravatement des surfaces sur les parois glacées, pour y établir le cuvelage solide et définitif qui, après le dégel des terrains, devrait tenir en respect les couches aquifères.

Si l'on avait différé davantage à entreprendre le creusement de la fouille, indépendamment du travail de congélation inutile qu'il aurait fallu continuer, on aurait dû attaquer à l'intérieur des masses durcies par la gelée et dont l'extraction aurait été extrêmement pénible et très coûteuse.

La machine à froid fut donc d'abord ralentie, puis définitivement arrêtée le 28 décembre 1894.

On avait eu soin de construire, préalablement à cet arrêt, une solide retraite en maçonnerie, bien établie sur les dièves du fond et supportant ainsi sur toute sa hauteur, qui n'était pas moindre de cent dix-sept mètres, le cuvelage, dont le glissement, lors du dégel, devenait impossible.

La dépense totale, tout compris, n'avait pas dépassé trois mille francs par mètre de profondeur. C'était un succès, qui fait le plus grand honneur à M. Saclier,

lequel, pendant toute la période d'exécution, avait porté seul la responsabilité des travaux.

Aussi la Compagnie belge des charbonnages de Bernissat, dont la concession est limitrophe de celle d'Anzin, s'adressa-t-elle à la haute compétence de cet ingénieur pour entreprendre, non loin de Vicq, un puits d'extraction, sous sa direction, au village d'Harchies. Les travaux de cette fosse touchent, aujourd'hui, à leur fin, et tout s'y est passé dans les meilleures conditions conformément aux prévisions du directeur.

Dans l'exposé rapide que nous avons fait des procédés employés pour arriver à la congélation des terrains aquifères, nous avons admis qu'une source de froid presque indéfinie était à notre disposition, mais nous n'en avons pas indiqué la nature. Le moment est venu de nous expliquer sur ce point, ne fût-ce que par quelques mots, et de montrer quelle elle est.

MACHINE RÉFRIGÉRANTE

On sait que la plupart des corps de la nature sont susceptibles d'affecter trois états différents, suivant les circonstances dans lesquelles ils se trouvent : l'état solide, l'état liquide et l'état gazeux.

On sait également que, pour passer de l'un à l'autre de ces états, ils absorbent une certaine quantité de calorique dit latent, ainsi nommé parce qu'il ne se manifeste aucunement au dehors tant que le corps envisagé ne change pas d'état.

C'est ainsi qu'un corps solide ne passe à l'état liquide qu'en absorbant une certaine quantité de calorique

latent, et qu'à son tour, le corps liquide ne passe à l'état gazeux qu'en en absorbant une quantité plus considérable encore. Inversement, cette quantité de calorique est par lui restituée, quand on lui fait parcourir, en sens contraire, la série des états que nous venons d'indiquer. La glace, par exemple, à la température de zéro, demande une quantité de chaleur latente que l'on a mesurée (il lui faut soixante-dix-neuf calories) pour passer de l'état solide à l'état liquide, également à la température de zéro. Ce même liquide porté à cent degrés réclame, pour se transformer en vapeur, cinq cent quarante calories qui restent à l'état latent, mais réapparaissent si la vapeur est condensée.

Eh bien, l'ammoniac est un gaz à la température et sous la pression ordinaires. Qu'on le comprime, et il deviendra liquide en émettant la chaleur latente qu'il contenait. Mais si, alors, la pression disparaît, il redevient gazeux et absorbe, en le faisant, une quantité de calories égale à celle qu'il avait émise en se liquéfiant. Que cette transformation se fasse au contact d'un liquide qu'il s'agit de refroidir, ce liquide cédera les calories réclamées par le gaz naissant aux dépens de sa chaleur propre, et sa température s'abaissera d'autant plus promptement que les points de contact établis entre lui et le gaz seront plus nombreux. Ce liquide, ainsi refroidi, pourra être envoyé sous la forme d'un courant régulier jusqu'à de grandes profondeurs et être mis en contact avec les terrains qu'il s'agit de refroidir. Tel est le principe sur lequel repose la machine frigorifique.

Elle se compose essentiellement d'une batterie de

cylindres très résistants, dans lesquels le piston d'une puissante pompe à double effet détermine la compression du gaz ammoniac.

Cette compression dégage de la chaleur en vertu des principes que nous venons d'exposer; aussi les cylindres sont-ils noyés dans un courant très abondant d'eau froide qui emporte au loin le calorique réapparent à mesure qu'il se manifeste et les maintient invariablement à leur température initiale, jusqu'à ce que la liquéfaction du gaz y soit complète.

A ce moment précis, la pompe à double effet qui a servi à la compression est mise, par l'autre face de son piston, en communication avec l'ammoniac liquéfié et le soumet à une aspiration énergique donnant issue au gaz qui se reforme alors pour l'engager dans des convolutions tubulaires où il absorbe, par sa brusque détente, tout le calorique qu'il avait émis lors de la compression, et l'on comprend aisément que si les circuits tubulaires dans lesquels se produit le retour à l'état gazeux sont noyés dans un liquide ainsi mis en rapport direct avec eux, ce liquide se refroidira d'autant plus que se multiplieront davantage la durée et les points de contact.

Or, ce sont là précisément les conditions réalisées dans la machine réfrigérante dont les organes refoulent à l'une de ses extrémités le gaz qu'ils liquéfient en diffusant dans un abondant courant d'eau le calorique qui se trouve émis ainsi et qui, à l'autre extrémité, le ramènent à l'état gazeux par une aspiration rapide absorbant avec énergie le calorique du liquide ambiant.

Pour que cette opération fût pratique au point de vue qui nous occupe, il fallait que le liquide utilisé fût à la fois d'un extrême bon marché à cause du volume considérable que réclame le procédé et qu'il ne fût pas corrosif pour ne point compromettre la résistance des tubes métalliques dans lesquels il doit circuler. Il fallait enfin qu'il fût incongelable et conservât sa parfaite fluidité jusqu'aux plus basses températures, soit dans la pratique vingt degrés au-dessous de zéro.

Le chlorure de calcium remplit parfaitement toutes ces conditions. Ce sel est tellement soluble qu'il suffit de le placer dans des caisses à grillage, que traverse un courant d'eau continu et jaugé pour en former une solution homogène de la densité voulue; il ne manifeste aucun symptôme de congélation jusqu'aux températures très basses que nous venons d'indiquer. C'est donc lui qui fut choisi, et il donna complète satisfaction dans la pratique, ainsi que nous l'avons montré.

RÉSUMÉ

Il résulte de cette étude, que nous avons cherché à mettre aussi sommairement que possible sous les yeux de l'Académie, que le creusement des puits de mine à travers les couches aquifères est désormais d'un succès assuré, grâce au procédé Poetsch, quelle qu'en soit la profondeur; mais la parfaite réussite de l'entreprise dépend de la stricte observation de quelques conditions que nous allons résumer en terminant:

1° Il faut d'abord que la machine frigorifique soit suffisamment puissante pour communiquer, sans déssem-

parer, au terrain toutes les frigories nécessaires à la complète congélation des couches aquifères au point où l'on veut les traverser. Aussi sera-t-il prudent de se munir de deux machines, pour que l'on puisse porter secours à l'autre en cas d'avarie de la première en cours d'opération ;

2° Il faut exiger, avec une grande ponctualité, des entrepreneurs chargés d'opérer les forages tout autour de l'emplacement choisi pour les puits, une parfaite verticalité de leur travail, car toute déviation expose à des tassements souterrains qui entraîneraient la flexion, puis la rupture des tubes de circulation et compromettraient la réussite de l'entreprise ;

3° L'écartement des trous de sonde destinés à recevoir ces tubes doit varier entre quatre-vingts centimètres et un mètre vingt centimètres l'un de l'autre ; trop rapprochés, ils multiplient inutilement la dépense, trop éloignés, ils exposent la cuirasse de glace, qu'il s'agit de former, à manquer de solidité. Ils doivent, du reste, être répartis sur une circonférence ayant environ un mètre de diamètre en plus que celle du puits qu'il s'agit de creuser ; afin de pouvoir obtenir une croûte de glace bien solide autour de celui-ci, sans pénétrer jusqu'au centre ;

4° Il est enfin une cause d'insuccès qu'a rencontrée M. Saclier, mais qu'il avait prévue et contre laquelle sa grande expérience lui a permis de codifier la résistance. Cette cause, la voici :

Les terrains traversés par les forages sont loin d'être homogènes ; ainsi que nous l'avons vu, ils ne présentent

pas tous la même capacité calorifique, de sorte que la circulation uniforme du liquide réfrigérant qui y est envoyé y détermine la congélation dans certaines couches avant les autres; car il arrive, notamment dans le comble nord du bassin de Mons, que des dièves se rencontrent vers cinquante à soixante mètres de profondeur, lesquelles se solidifient rapidement sous l'action des tubes frigorifiques, tandis que, dans les profondeurs plus considérables, des niveaux très aquifères et plus résistants à l'action du froid sont restés liquides, les eaux qui s'y trouvent étant emprisonnées comme dans une vaste ampoule entre les parois glacées de la croûte en formation. Or, on sait que l'eau subit au moment de la congélation une augmentation de volume assez considérable, d'où une forte pression prend naissance dans ces masses profondes demeurées liquides. Cette pression peut amener la contorsion et même la rupture des tubes de circulation avant l'achèvement du travail. Ce serait la ruine de l'entreprise.

Mais ce fait avait été prévu par l'ingénieur expérimenté qui avait fait, dès le début du travail, le nécessaire pour le rendre sans danger. Un forage central avait été, dans le centre du puits, conduit jusqu'aux grandes profondeurs, puis, muni d'un tube principal, pour donner issue aux eaux refoulées et d'un autre plus petit pour envoyer de la vapeur jusqu'aux couches dont on voulait combattre la congélation si elle venait à se produire. Ces tubes doivent être conduits au-dessus du sol jusqu'à la hauteur qu'atteindraient naturellement les eaux souterraines si l'on prévoit avoir affaire à des

eaux jaillissantes. C'est une précaution à laquelle il ne faut pas manquer.

On serait ainsi prévenu d'une congélation anormale, si elle venait à se produire, par une ascension rapide du liquide dans le tube central qui lui fournit une issue au dehors, et l'on pourrait, en augmentant l'émission de la vapeur, lutter contre les progrès de cette congélation nuisible et assurer ainsi le succès de l'entreprise.

Le système Poetsch de la congélation des terrains pour traverser les couches aquifères offre une solution très pratique des difficultés d'approvisionnement des eaux potables pour l'alimentation des villes, et il a été employé par plusieurs d'entre elles, soit en France, soit à l'étranger, en permettant d'atteindre des niveaux jusqu'alors inabordables et d'un rendement illimité.

M. Babinet, ingénieur attaché au service des eaux de la Ville de Paris, est même venu tout dernièrement à Anzin pour recueillir près de M. Saclier les documents nécessaires à l'utilisation, par ce procédé, des eaux de la vallée du Loing dans l'intérêt de la capitale.

Nous espérons que, malgré les aridités techniques dont elle est hérissée, cette étude n'aura pas été absolument sans intérêt pour l'Académie.



LES NOUVEAUX TRAVAUX PROJÉTÉS

AU PORT DE DIEPPE

Par M. LECHALAS

Le port de Dieppe est à la fois port de trafic général, port d'attache d'un service régulier important de voyageurs entre la France et l'Angleterre et port d'attache d'une nombreuse flottille de bateaux de pêche.

Il a fait l'objet de travaux d'amélioration considérables, autorisés par la loi du 3 avril 1880 et par les décrets des 21 février 1863 et 17 août 1895. Mais, si les améliorations réalisées répondent assez bien aux exigences actuelles du trafic général, elles sont devenues insuffisantes en ce qui concerne le service des paquebots anglo-français et la flottille de pêche.

Le chenal, divisé en deux parties, le chenal intérieur, compris entre les deux jetées, et le chenal extérieur, qui longe la jetée de l'ouest au-delà de l'extrémité de celle de l'est, a été dragué à 2 m. 50, dans la première partie, et à 3 mètres, dans la seconde, au-dessous du zéro des cartes marines, niveau le plus bas des basses mers. Mais on est très loin de pouvoir maintenir ces profondeurs d'une manière constante, et l'on peut même

dire qu'on n'en jouit jamais sur toute la longueur du chenal. Ce n'est pas que le cube à enlever annuellement soit énorme. On peut l'évaluer approximativement à 100,000 mètres cubes, dont 25,000 mètres de sable apportés par la mer dans le chenal extérieur, 25,000 mètres de vase provenant de la rivière d'Arques, déposés dans le chenal intérieur, et 50,000 mètres de vase analogue déposées dans le port à marée (nous ne parlons pas des dépôts qui se produisent plus lentement dans les bassins à flot); mais l'exécution des dragages est souvent entravée, et il en résulte des relèvements tout à fait gênants d'une partie des fonds. D'une part, en effet, la houle ne permet guère de draguer pendant plus de 100 marées par an dans le chenal extérieur, où les vents d'est rejettent brusquement de gros cubes de sable. On a vu ces apports dépasser 3,000 mètres en une seule journée. Il suffit alors que la mer reste quelque peu agitée pour que le fond demeure longtemps vers la cote (— 1 m. 50). D'autre part, lorsqu'il est possible, le travail est entravé par le passage des navires.

Si, dans le chenal intérieur, la situation est en un sens moins critique, elle est loin d'être satisfaisante, parce que la houle y empêche encore souvent le travail, et parce que la faible distance entre le chenal extérieur et le point du chenal intérieur où se font les plus gros dépôts, empêche qu'on y mette des dragues simultanément, à cause des chaînes nécessaires à leur fonctionnement.

A ces difficultés, relatives au maintien des profon-

deurs dans le chenal, viennent s'ajouter des difficultés d'ordre purement nautique. C'est d'abord la forme curviligne du chenal, qui réduit sa largeur utile ; puis le parallélisme des jetées expose à de nombreux accidents. Si, par exemple, un navire aborde le port par courant de flot, dès que l'avant se trouve protégé par la jetée ouest, tandis que l'arrière est encore entraîné vers l'est, le navire tend à pivoter, de telle sorte que son avant viendrait buter dans la jetée de l'ouest. Il en résulte qu'il doit attaquer l'entrée du chenal obliquement, en venant de l'ouest, presque tangentiellement au mûsoir de la jetée, de façon que la rotation dont nous venons de parler ait pour effet de le redresser suivant l'axe du chenal. Mais on comprend que cette manœuvre, relativement facile par beau temps, devient singulièrement scabreuse en temps de brouillard ou de tempête, entre deux jetées distantes de 75 mètres. Aussi les estacades des brise-lames ont-elles subi d'innombrables avaries et doit-on se tenir pour fort heureux qu'il ne se soit jamais produit de naufrage dans le chenal.

D'accord avec la Chambre de commerce de Dieppe, nous avons présenté un avant-projet de travaux destinés à parer à ces divers inconvénients. La solution proposée, telle qu'elle a été légèrement modifiée à la suite de l'enquête nautique, peut se résumer ainsi :

Au système d'un chenal étroit, entre jetées parallèles, on substituera des jetées convergentes enfermant un large avant-port pour l'épanouissement de la lame, ce qui permettra de donner 90 mètres d'ouverture entre

les musoirs, et cette ouverture sera reportée jusqu'aux fonds naturels de (— 3 mètres). Par là on évitera d'avoir, aux abords du chenal, du sable à une cote supérieure et prêt à y être précipité à la première tempête. D'autre part, les navires auront toute la place désirable pour se redresser après avoir franchi le goulet d'entrée, et les dragues pourront travailler dans une eau relativement calme, sans être d'ailleurs trop gênées par les mouvements des navires.

Pour la réalisation de ce programme, la jetée de l'ouest actuelle sera conservée, mais on la prolongera de 170 mètres, suivant une direction faisant un angle de 133° avec sa direction actuelle. La jetée de l'est et son brise-lames devront disparaître entièrement, et une nouvelle jetée partira de l'enracinement d'un épi en maçonnerie distant de 345 mètres de la jetée de l'ouest; cette nouvelle jetée présentera une longueur de 500 mètres, répartie entre deux alignements rectilignes.

En dehors de la section voisine du rivage, les deux jetées seront fondées au moyen de caissons foncés à l'air comprimé; les deux musoirs seront descendus à la cote (— 5 m. 00).

Au point de vue de la pêche, à laquelle on vient d'enlever le quai de la nouvelle gare maritime, en lui donnant une longueur équivalente de quai sur la rive ouest de la darse créée par la suppression des portes et l'abaissement du radier de l'écluse Duquesne, en même temps que par la division du bassin du même nom au moyen d'une traverse, nous avons proposé de pourvoir d'un mur de quai la rive opposée de cette darse, d'une

longueur de 100 mètres, et de supprimer, dans l'avant-port, l'indenture qui subsiste à l'issue du canal des Chasses, canal supprimé depuis plusieurs années. Lors de l'enquête nautique, ces propositions ont paru insuffisantes pour satisfaire aux exigences de la flottille locale et des bateaux de Boulogne et de Fécamp, qui viennent à Dieppe pendant la pêche du hareng. Ladite flottille locale comprend 90 canots, 4 barques à voiles de 30 à 90 tonneaux et 18 barques à vapeur. On a donc réclamé l'amélioration de tout le quai du Carénage, de part et d'autre de l'indenture. Ce quai est en effet fondé vers la cote (+ 2 m. 45), et, d'autre part, c'est à peine si l'entrée de la darse de pêche pourra être abaissée au niveau du zéro des cartes marines. Il y a dès lors un intérêt sérieux à ce que le quai du Carénage soit transformé, de façon qu'on puisse draguer à son pied au moins jusqu'à la cote (— 1 m. 50). La Chambre de commerce a offert de prendre à sa charge toute l'augmentation de dépenses, s'élevant à 440,000 francs.

Dans ces conditions, l'estimation se décompose ainsi :

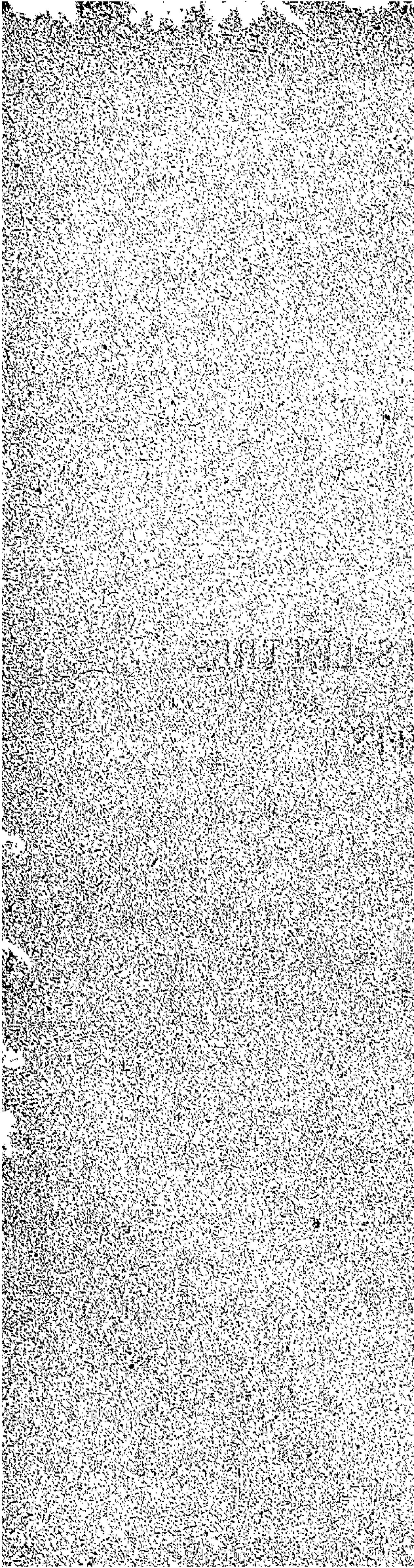
Amélioration de l'entrée.....	4.900.000 fr.
Travaux dans l'intérêt de la pêche...	920.000 fr.
	<hr/>
Total.....	5.820.000 fr.

D'après les propositions faites et les votes déjà acquis, cette dépense sera ainsi répartie :

Département.....	650.000 fr.
Chambre de commerce.....	3.625.000 fr.
Ville de Dieppe (remboursement des droits d'octroi).....	200.000 fr.
Etat.....	1.345.000 fr.
	<hr/>
Total égal.....	5.820.000 fr.

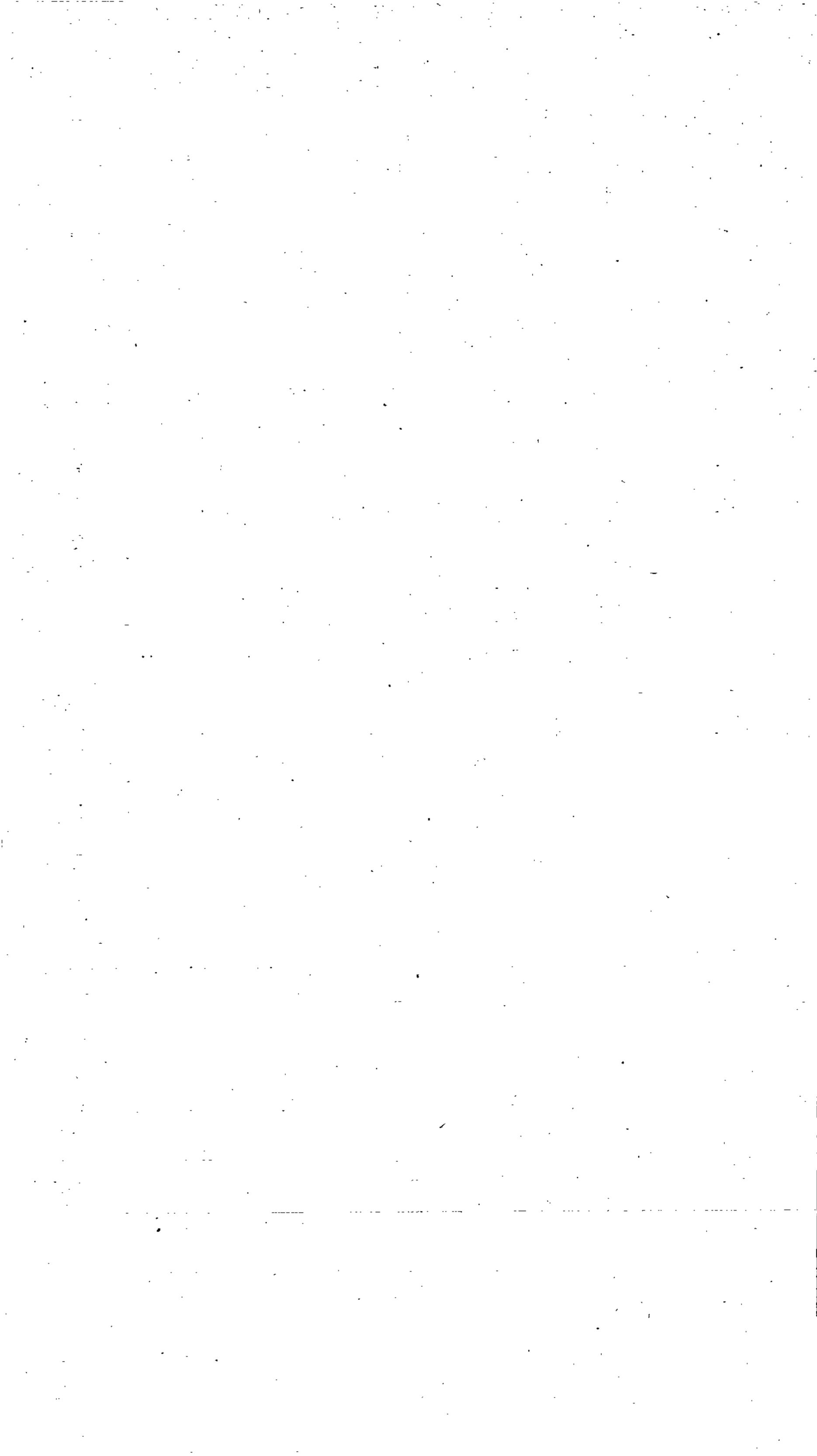
On a pu remarquer le chiffre extrêmement élevé de la subvention offerte par la Chambre de commerce. Il se justifie par l'intérêt exceptionnel que présente, pour sa prospérité financière, celle du service anglo-français de Newhaven. Les ressources au moyen desquelles la Chambre fait face à ses précédents engagements financiers reposent sur un droit de tonnage de 0 fr. 30 par tonneau de jauge (non compris 4 centimes affectés à l'outillage) et un droit de 1 franc par voyageur embarqué ou débarqué. En 1899, ces deux droits ont fourni respectivement 143,862 fr. 15 et 173,427 fr. 50 ; comme d'ailleurs le droit de tonnage acquitté par le service de Newhaven est compris pour 65,000 francs environ dans le premier de ces chiffres, on voit que ledit service a rapporté en totalité 238,000 francs à la Chambre de commerce, c'est-à-dire 75 0/0 de sa recette totale, montant à 317,289 fr. 65. On conçoit dès lors combien il est intéressant pour elle de concourir au développement d'un service qui a précédemment crû rapidement à la suite de travaux d'amélioration très effectifs, bien qu'encore insuffisants. Mais l'importance des nouveaux subsides offerts par la Chambre de commerce engage-

rait ses ressources pendant un temps exagéré si elles n'étaient augmentées ; aussi demande-t-elle à porter son droit de tonnage de 0 fr. 30 à 0 fr. 40, chiffre encore bien inférieur à ceux adoptés dans bien des ports voisins ; ses ressources lui permettront alors d'amortir son emprunt en trente années, tout en réservant une petite somme annuelle pour faire face aux besoins imprévus. On peut espérer, d'ailleurs, que, à la suite des travaux, le service anglo-français prendra un nouveau développement et que l'amortissement se trouvera ainsi accéléré.



DES BELLES-LETTRES

ET DES ARTS



RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES

ET DES ARTS POUR L'ANNÉE 1899-1900

Par M. l'Abbé VACANDARD

MESSIEURS,

Cette année académique comptera parmi les plus laborieuses et les plus fécondes de vos annales. Dans la classe des Lettres, il n'était guère possible qu'on vous offrît des travaux plus nombreux et plus importants. Vous en présenter un compte rendu satisfaisant est chose assez délicate. Je voudrais avoir pour cela la plume alerte et fine de mes prédécesseurs. Permettez-moi d'exprimer le regret que notre érudit collègue, M. Prévost, ait dû abandonner les fonctions de secrétaire qu'il remplissait si bien. N'attendez pas de moi un tableau aussi vivant que celui qu'il vous eût tracé. Mon rapport ne sera guère qu'une sorte de nomenclature de vos travaux. Mais il me semble qu'il suffira d'évoquer le souvenir des lectures que vous avez faites, pour que chacun revive par la pensée les heures si agréables que nous avons passées ensemble.

Comme de coutume, c'est l'histoire qui a occupé la plus grande partie de vos séances. M. Paul Allard vous a donné la primeur d'un article qu'il destinait à la *Revue des questions historiques* sur l'empereur Julien. Il vous a décrit l'élection de Julien comme César, son mariage avec la princesse Hélène, et sa première campagne en Gaule. Cette étude est devenue un chapitre du beau volume intitulé : *Julien l'Apostat*, publié par la maison Lecoffre. On y retrouve la maîtrise avec laquelle notre savant collègue traite les sujets historiques et qui lui a déjà valu plusieurs prix de l'Académie française.

Sur un théâtre plus restreint, M. l'abbé Vacandard a essayé de replacer saint Ouen dans son cadre historique. Il vous l'a montré dans sa ville épiscopale et dans son diocèse, au milieu de ses ouailles et de son clergé. Entre toutes ses œuvres, il vous a signalé les fondations monastiques qui ont marqué son épiscopat, notamment Jumièges, Fontenelle, Belcinac (1), Saint-

(1) Note de M. Charles de Beaurepaire. — En l'an 673, le roi Théodoric avait donné à saint Conde de une île, située dans la rivière de Seine, et désignée sous le nom de *Belcinac* (Cf. *Vita Condedi*, cap. 4-6, dans Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Benedicti*, *Secul. II*, p. 863). Saint Conde de la conserva deux ans. Le don qu'il en fit aux religieux de Saint-Wandrille lui permettait d'espérer que les revenus en seraient, à perpétuité, affectés à des usages pieux et charitables. Mais il avait compté sans les ravages auxquelles les marées exposaient les îles de la Seine et les terres adjacentes à son cours.

M. Ernest de Fréville, qui place l'île de Belcinac entre Villequier et Aizier, suppose qu'elle fut emportée par la mer antérieurement à 1024. La perte était trop considérable pour ne pas donner lieu à des souvenirs et à des regrets. Aussi arriva-t-il plus d'une fois que les religieux de

Saëns, Brémontier, Logium, Fécamp, Pavilly et Montivilliers. A Fontenelle on rencontre, entre autres personnages illustres, saint Wandrille et saint Ansbert. Ce dernier adressa à saint Ouen un éloge sous forme de poème acrostiche. Votre *Précis* contiendra le texte de ce poème en caractères d'imprimerie et en photogravure, avec quelques explications sur son origine et sur sa découverte.

L'auteur de *Jeanne d'Arc et la Normandie au XV^e siècle* a voulu compléter ses études sur la victime de Pierre Cauchon, en faisant le portrait du persécuteur

Saint-Wandrille, en voyant se former au-dessus des eaux, entre Caudebec et Vatteville, des bancs de terre propres à la culture, s'imaginaient que c'était l'île de saint Condède qui réapparaissait, et ils se croyaient en droit d'en réclamer la possession, comme d'un bien qui leur appartenait en vertu du titre le plus respectable.

Toujours est-il qu'au xv^e siècle, il existait encore entre Caudebec et Villequier, une grande île, à tort ou à raison désignée sous le nom de Belcinac; — que cette île était considérée alors comme faisant partie du Domaine royal, et qu'après avoir été louée pour un prix considérable, elle fut attaquée, rongée et singulièrement diminuée par le flot ou la marée, ou, comme nous disons aujourd'hui, par le mascaret.

Ce changement, intéressant à noter dans l'histoire des variations de la Basse-Seine, est clairement, authentiquement, et à sa date, rappelé dans l'acte suivant que nous avons rencontré en classant les archives du Parlement. Le texte ne nous paraît avoir besoin ni d'explication ni de commentaire :

5 mai 1580.

Martin Bazire et Innocent Maucrestien, marchands, bourgeois en la ville de Caudebec, avaient loué, « de noble homme Pierre Du Couldray, sieur de Fréville, gentilhomme de la Chambre du Roi (2 mars 1575), toute la prairie en herbages de l'île de Bresillac ou autrement Villequier, assise en la paroisse de Vatteville, pour six ans à commencer le 2 mars 1575, moyennant 100 écus par an. Du Couldray se réservait de plus l'herbage et en-

lui-même. C'est presque l'histoire complète du trop célèbre évêque de Beauvais, que M. Albert Sarrazin nous a donnée en une suite de cinq ou six chapitres, où figurent un nombre considérable de documents inédits. C'est une bonne fortune pour l'Académie de pouvoir insérer dans son *Précis* ce savant travail.

M. Chanoine-Davranches a consacré quelques pages intéressantes à *Deux familles de parlementaires, les Le Roux et les Groulard*. Son mémoire, qui est avant tout une analyse de documents, forme comme une sorte de complément aux recherches que notre collègue, M. Prévost, avait déjà faites, en 1896, sur la famille Le Roux.

On sait qu'entre tous les héros de notre histoire, ceux qui passionnent le plus M. Gabriel Gravier, ce sont les pionniers de la colonisation. Du livre qu'il vient de publier sur *Samuel Champlain*, fondateur de la Nouvelle-France (1567-1635), il a détaché un chapitre dont il a fait l'objet d'une communication à l'Académie.

grest de 2 bestes à cornes. » Les preneurs en jouirent, la première et la seconde année, en partie, « puis lesquelles seroit advenu que la rivière de Saine s'est tellement changée de son cours ordinaire que de 50 et tant d'acres desdits herbages, il n'en reste à présent que 12 à 13 qui ne soient submergez. Néanmoins puis deux ans et demi en ça que les dits herbages ont commencé à se perdre, ils n'avoient laissé de paier le contenu en leur bail sur l'espérance et promesse que faisoit ledit sr de Fréville de leur faire raison. »

Celui-ci alléguait que quand le bail fut conclu, « le flot endommageoit ladite prairie laquelle autrefois avait esté baillée jusqu'à 400 escus par an », qu'il en jouissait à titre d'engagement fait par le Roi, que S. M. était tenue de son remboursement ou de le faire jouir de la rente à l'équipolent de la somme qu'il avait versée au domaine.

J'ignore quelle suite fut donnée à cette affaire.

Sous l'épiscopat de Mgr de Harlay, un capucin, d'esprit assez aventureux, connu sous le nom de Saint-Ange, fut soupçonné d'erreur ou même d'hérésie dans son enseignement. Parmi les jeunes gens qui furent ses auditeurs se trouvait Blaise Pascal. La culpabilité de Saint-Ange n'a jamais été clairement établie. M. Charles de Beaurepaire, dans une note sur *l'Affaire Saint-Ange. Episode de la vie de Blaise Pascal (1647)*, nous paraît avoir mis la question au point.

M. Barbier de la Serre, à qui rien de ce qui regarde notre ville n'est étranger, a voulu faire, en quelque sorte, pour nous une revue de fin de siècle. Il nous a communiqué une étude comparative sur *Rouen en 1789 et en 1900*. Son travail est divisé en deux parties : 1° les Institutions anciennes et modernes ; 2° la Ville et ses monuments. On le lira avec plaisir et avec fruit.

Les communications de M. l'abbé Tougard et de M. Pierre Le Verdier appartiennent autant à la bibliographie qu'à l'histoire. M. Tougard nous a fourni quelques renseignements sur deux personnages oubliés ou peu connus de notre département, Robert d'Envermeu, moine de Clairvaux, et Pierre Bougler. Sa note, marquée au coin de la plus curieuse érudition, sera imprimée sous ce titre : *Un moraliste d'Envermeu et un jurisconsulte d'Aumale*.

M. Pierre Le Verdier, chargé de préparer pour la *Société des Bibliophiles normands* une réédition ou une première édition des diverses relations qui font connaître *l'Entrée du roi Louis XII et de la Reine à Rouen, en 1508*, a analysé devant vous l'*Introduction*

qu'il a placée en tête de ce charmant petit volume. Sa notice est une véritable page d'histoire, où sont traitées tout à la fois les questions qui regardent l'Etat et celles qui intéressent la ville de Rouen.

La *Société des Bibliophiles normands* ayant confié à M. Charles de Beaurepaire la réédition du *Trésor immortel trouvé et tiré de l'Escripture sainte par Maistre Jacques Sireulde...* à la fin duquel sont adjoustez plusieurs chants royaux, ballades et rondeaux faictz et composez par aucuns poètes françois et présentés au Puy des paoures de Rouen, l'éditeur la fit précéder d'une Introduction où se révèlent une fois de plus la richesse et la variété de son érudition. M. Le Verdier en profita pour composer son mémoire intitulé : *Le Puy des Pauvres, d'après une publication de M. Charles de Beaurepaire*. Personne d'entre nous n'a oublié le réel intérêt historique que présentait cette communication.

M. Pierre Le Verdier montrait dans son étude que la question du paupérisme était déjà agitée à Rouen en plein seizième siècle. M. Marais a mis un problème du même genre à l'ordre du jour de l'une de vos séances. Il vous a lu le *Rapport sur les assistances par le travail*, qu'il devait présenter au Congrès national de 1900 des œuvres de bienfaisance. La question qu'il avait à résoudre était celle-ci : « Les œuvres d'assistance par le travail ne sont-elles pas par essence des œuvres de bienfaisance privée ? » Et sa conclusion était, il vous en souvient, qu'« elles ne sont pas par essence, mais qu'elles sont par nature des œuvres

d'initiative privée ». L'échange d'idées qui a suivi la lecture de ce mémoire prouve que l'Académie suit avec un vif intérêt les questions que soulève le paupérisme.

Les beaux-arts et l'archéologie ne vous laissent pas pour cela indifférents. En écoutant la communication de M. le D^r Coutan sur *l'Eglise d'Etretat*, vous avez reconnu le maître pour qui nos édifices sacrés, depuis le temple le plus modeste, jusqu'à notre magnifique cathédrale, n'ont plus de secrets.

Avec M. Samuel Frère, nous entrons dans le domaine de la littérature pure. Quel gracieux bouquet que ses *Deux bottes de roses!* et comme on aime à en respirer le parfum ! Ce conte de Noël manquera à notre *Précis* ; il est destiné à enrichir un autre Recueil.

M. Samuel Frère cultive aussi volontiers l'histoire, pourvu qu'elle confine à la littérature. Le fameux Masque de Fer tient un peu du roman. M. Franz Funk-Brentano a découvert son acte de décès dans les archives de la Bastille. C'est bien le comte Mattioli, favori du duc de Mantoue. Or il a plu à un critique musical de *la Gironde*, M. Loquin, d'appliquer le masque de fer à la figure de Molière pour une prétendue colère de Louis XIV. Son livre, envoyé au rapport de M. Frère, a fait l'objet d'une piquante communication. M. Frère plaisante agréablement ce pseudo-historien et lui adresse la réponse que M^{me} Pernelle fait au pauvre Orgon :

Il est besoin,
Pour accuser les gens, d'avoir de justes causes,
Et vous deviez attendre à vous voir sûr des choses.

La plupart de ces études figureront dans votre *Précis* ;

les autres ont paru ailleurs (1), ou forment des chapitres d'ouvrages en préparation. Parmi les publications dues aux membres de notre compagnie, j'ai déjà nommé celles de MM. Paul Allard, Pierre Le Verdier, Charles de Beaurepaire, Gabriel Gravier. J'y dois joindre *Deux Chroniques de Rouen* : 1^o des origines à 1544 ; 2^o de 1559 à 1560, que M. Héron a éditées avec *Introduction, Notes et Index*, pour la Société de l'Histoire de Normandie.

Au nombre des questions qui ont occupé vos séances, il faut citer encore l'attribution des prix que la générosité des Gossier, des Bouctot, des Rouland et des Dumanoir a confiés à votre sollicitude. Sur les rapports de MM. l'abbé Bourdon, Héron, Henri Paulme, vous avez décerné le prix Gossier à M. Jules Hælling, organiste de la Métropole ; le prix Bouctot à M. Robert de la Villehervé, du Havre, déjà lauréat de l'Académie en 1876 ; les prix Octave Roulland, à M^{lle} Charlotte Mazurier, rue Martainville, 134, et à M^{lle} Angéline Peltier, d'Auber-ville-la-Manuel ; enfin le prix Dumanoir à M^{lle} Marie Dupré, du Pollet (Dieppe).

Appelés à donner votre avis sur le sort réservé à la maison de la rue Saint-Romain, vous avez déclaré à l'unanimité que ce pittoresque édifice devait être conservé à tout prix, et vous avez adressé en ce sens une requête motivée au Conseil municipal et au maire de Rouen.

(1) Les deux chapitres de M. l'abbé Vacandard, intitulés : *Saint Ouen dans sa ville épiscopale et saint Ouen dans son diocèse*, ont paru dans la *Revue des Questions historiques*, livraison du 1^{er} janvier 1901.

L'érection d'un monument à Guy de Maupassant dans le jardin de Solférino, ne pouvait vous laisser indifférents : c'était la mémoire d'un illustre écrivain normand qu'il s'agissait d'honorer. Vous avez voulu que le bureau de l'Académie vous représentât à l'inauguration de son buste.

Conformément à un usage traditionnel, d'ailleurs imposé par vos statuts, vous avez fait célébrer, à la cathédrale, un service funèbre en mémoire des membres et des bienfaiteurs défunts de l'Académie; un autre service a été également célébré dans l'église d'Allouville, en exécution des dispositions de la donation de la Reinty.

La mort a frappé, cette année, à coups redoublés dans nos rangs. Outre deux membres de la classe des Sciences, MM. Poan de Sapincourt et de Pillon de Saint-Philbert, nous pleurons deux membres de la classe des Lettres, M. Lormier et M. Félix. M. Héron, sur la tombe de M. Félix, et M. le Dr Coutan sur celle de M. Lormier, ont éloquemment exprimé la douleur de l'Académie. Les notices qui sont consacrées dans le *Précis* à chacun de nos chers défunts perpétueront leur souvenir et diront quelle perte nous avons faite.

Votre président s'est attaché à combler les vides que la mort creusait parmi nous. C'est un peu grâce à son zèle que trois de nos concitoyens ont sollicité l'honneur d'être membres résidants de l'Académie. J'ai nommé, M. Henri Paulme, critique d'art; M. le Dr Jude Hue; M. Desbuissons, bâtonnier de l'ordre des avocats. Le premier vous a été présenté par M. Prévost; le second

par M. le D^r Coutan ; le troisième par M. Paul Allard. Je ne vous ferai pas l'énumération détaillée de leurs ouvrages ; notre diligent archiviste en dressera la liste pour le *Précis*. Aussi bien vous n'avez pas oublié l'intérêt qu'ils offraient, d'après le compte rendu des rapporteurs choisis par les Commissions auxquelles vous avez confié le soin de les examiner. M. Paulme et M. Desbuissons appartiennent à la classe des Lettres. La réception de M. Desbuissons aura lieu le jour de la séance publique. M. Paulme a franchi le seuil de cette enceinte depuis plus de six mois déjà. Il vous souvient que son Discours de réception fut une étude très complète (et combien piquante !) sur le Musée d'Estampes de la ville de Rouen. Pour lui répondre, M. le Président reprit les études du récipiendaire sur quatre peintres normands : Philippe Rousseau, Théodule Ribot, Chaplin, Renouf. La matière était largement suffisante pour faire tout à la fois l'éloge des quatre artistes et celui du critique d'art qui avait su les mettre en valeur.

Deux membres nouveaux sont venus grossir le nombre de vos associés correspondants. M. l'abbé Bourdon vous a présenté l'œuvre musicale de M. de Montalent, dans laquelle se détache en vigueur la *Sainte-Cécile* qui a obtenu un réel succès, d'abord dans l'église du Tréport, puis à Bordeaux. Nul n'était mieux préparé que M. le D^r Coutan à vous faire un rapport sur les ouvrages historiques et archéologiques de M. l'abbé Guéry, aumônier du lycée d'Evreux. M. l'abbé Guéry avait déjà conquis sa place parmi les érudits du département de l'Eure. C'est une bonne fortune pour nous de l'avoir

comme correspondant, et je me réjouis de voir que des étrangers, tels que lui, tiennent à honneur d'appartenir à notre compagnie.



NOTICE SUR M. JULIEN FÉLIX

Par M. l'Abbé VACANDARD

M. Félix naquit à Metz le 15 mai 1827 et mourut au Petit-Quevilly le 5 mars dernier. Il avait fait de solides études littéraires au collège, maintenant lycée Louis-le-Grand. Il étudia ensuite le droit et entra d'assez bonne heure dans la carrière de la magistrature. Voici son *curriculum vitæ* : 10 janvier 1857, substitut du procureur impérial à Charleville ; 3 novembre 1860, substitut du procureur général à Montpellier ; 27 mars 1867, avocat général près la Cour d'appel de Caen ; 17 avril 1869, conseiller à la Cour d'appel de Rouen. Le 15 mai 1897, à la date fatale de ses soixante-dix ans révolus, il fut admis à la retraite avec le titre de président de Chambre honoraire. Depuis le 7 février 1878, il portait le ruban de chevalier de la Légion d'honneur.

Le souvenir du pays natal le suivit toute sa vie. La cruelle mutilation que subit la France en 1871 lui resta au cœur comme une blessure personnelle. Un jour même, dans cette enceinte d'ordinaire fermée aux choses politiques et au bruit de la guerre, il s'écriait tout

ému : « N'abdiquons point nos espérances, et peut-être « Celui de qui relèvent tous les empires », et dont la clémence arma jadis le bras de ma compatriote Jeanne, la bonne Lorraine, fera-t-il luire le jour béni où les exilés comme moi pourront encore une fois contempler le bronze où revit le vaillant Fabert et voir flotter les couleurs de la France sur les remparts de leur ville natale, redevenue vierge du contact impur de l'étranger (1). »

Après la Lorraine, la Normandie fut pour M. Félix une seconde petite patrie. Il aima Rouen surtout, comme il aimait son pays natal. Et Rouen lui rendit cet amour en estime et en affection.

M. Félix faisait partie de la plupart des Sociétés savantes de notre ville ; il appartenait à la *Société de l'Histoire de Normandie*, à la *Société rouennaise de Bibliophiles*, à la *Société des Bibliophiles normands*, à la *Société normande de Géographie* ; et au moment où il nous a été enlevé il était président de la *Société artistique de Normandie*, membre de la *Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure*, du *Comité d'inspection et d'achat de la Bibliothèque municipale*, du *Comité consultatif des Beaux-Arts*, et de la *Commission des Inscriptions rouennaises*.

Je n'oublie pas que depuis 1876 il appartenait à notre Compagnie. Dès 1879 il fut appelé à présider l'Académie, et de 1882 à 1890, « il remplit avec distinction,

(1) Réponse au discours de réception de M. Gravier, dans *Précis*, 1880, p. 239.

comme l'a remarqué notre confrère M. Héron, les fonctions moins relevées, mais plus délicates peut-être, de Secrétaire de la Classe des Lettres ». Lorsqu'en 1896 il se retira au Petit-Quevilly, l'Académie lui conféra l'honorariat.

De 1876 à sa mort, il ne se passa guère d'années où il n'apportât sa contribution à nos séances hebdomadaires, sous forme de communication toujours intéressante. Il abordait avec une égale aisance la littérature, l'histoire, les arts, surtout la musique, et il excellait dans tous les genres.

Notre *Précis* renferme de lui deux études sur Gustave Flaubert, son *Discours de réception* en séance solennelle, et le *Discours* qu'il prononça lors de l'inauguration du monument de Flaubert dans le jardin Solférino. On n'a pas oublié les *Notes* intitulées : *A propos d'un vers de Boileau* :

Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire

dont il revendique l'idée première pour Corneille, et *Polyeucte à Rouen et la censure théâtrale sous le Consulat*. Cette dernière étude relève déjà de l'histoire, à laquelle nous rattachons : *Une page de l'histoire des femmes au XVIII^e siècle*, qui forma son *Discours de réception à l'Académie*; *Une tournée d'inspection dans le Vexin par un maître des requêtes en 1648*, et *Préséances : avocats et échevins rouennais*. Nous devons cependant reconnaître que ses principales études historiques figurent dans d'autres recueils. La *Société de l'Histoire de Normandie*, par

exemple, lui doit deux importantes publications : *Les Comptes rendus des échevins de Rouen avec des documents relatifs à leur élection (1409-1701)*, et *l'Inventaire de Pierre Surreau, receveur général en Normandie, suivi du Testament de Laurent Surreau et de l'Inventaire de Denise de Foville*. Son goût artistique se révèle dans deux études musicales qu'il a composées sur les œuvres de M. Charles Lenepveu et de M. Le Rey, couronnées par l'Académie en 1879 et en 1891.

Il ne nous appartient pas de faire la nomenclature des travaux que M. Félix a publiés pour les diverses Sociétés savantes dont il était membre. Notre confrère M. Héron en relève le plus grand nombre dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, où l'on peut en lire le titre. Je me bornerai à indiquer le caractère général des pages qu'il nous a consacrées.

Mé sera-t-il permis de dire un mot de son style ? On s'est étonné à bon droit « qu'un esprit vif et délicat comme était le sien n'ait pas su donner à l'expression de sa pensée ce tour aisé et net » qui est la marque du bon écrivain français. L'abus des épithètes, des incises, des propositions relatives et subordonnées donnent à sa phrase indéfiniment allongée quelque chose de pénible et de lourd qui rappelle la période à longue traîne de la phrase allemande.

M. Félix se plaisait quelquefois à piquer la curiosité du lecteur par le titre qu'il donnait à son sujet. Les *Derniers jours des condamnés* ne sont pas un pastiche de l'œuvre célèbre de Victor Hugo. Il s'agit

tout simplement des arbres que M. de Crosne fit planter sur les boulevards en 1782 et que l'édilité rouennaise fit abattre en 1878. Pour pleurer la mort de ces condamnés, M. Félix emprunte à Ronsard les vers suivants :

Ecoute, Bucheron, arrête un peu le bras.
Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas,
Ne vois-tu pas le sang, lequel dégoutte à force,
Des nymphes qui vivaient dessous la dure écorce.

Il aimait à trouver dans l'histoire des leçons pour le temps présent. Dans son discours de réception, par exemple, il signale avec une certaine complaisance le féminisme avant la lettre. Dès le XVIII^e siècle, en effet, les femmes se mêlaient de discuter sur « les constitutions fondamentales de l'Etat. Dans les conversations, dans les soupers, on ne parlait d'autre chose, et ces assemblées de société et de plaisir étaient devenues de petits Etats généraux où les femmes transformées en législateurs débitaient des maximes de droit public, des citations historiques, établissaient des principes », etc. Par contre, les antiféministes se plaignaient déjà que ces dames devançaient leur siècle.

L'un des plaisirs les plus vifs de M. Félix était la critique, critique toujours fine, déliée, aimable et caressante, mais où la pointe se faisait parfois sentir sous le compliment. La *Réponse* qu'il fit en sa qualité de Président de l'Académie au discours de réception de M. Gabriel Gravier est un spécimen de ce genre qu'il affectionnait. Et ses procès-verbaux de Secrétaire pour la

Classe des Lettres se ressentent assez souvent de la même habitude d'esprit.

Ce n'est pourtant pas qu'il fût jamais animé de la moindre mauvaise intention. Il se serait fait un scrupule d'écrire un mot qui pût blesser un confrère. « La bonté, la bienveillance formaient le fond de son caractère. Cordialité dans ses relations, sûreté et fidélité dans ses affections, générosité discrète, ne sont-ce pas là les traits sous lesquels nous l'avons tous connu ? »

« M. Félix appartenait au culte israélite ; mais, d'un esprit large et tolérant, il avait le respect profond des autres croyances et de leurs ministres, parmi lesquels il comptait des amis. » C'est encore M. Héron qui lui rend ce témoignage, que j'ai, autant que personne, le droit de confirmer. Les paroles qu'il eut à prononcer sur la tombe de nos confrères montrent, du reste, en quelle estime M. Félix tenait la religion catholique. Il disait de M. Morin : « Il s'est endormi le 15 février 1866 dans le calme d'une conscience sans reproche, fortifié contre la suprême épreuve par les secours de la religion, et rassérénant son courage à l'idée que, dans ce redoutable passage, sa foi était guidée par la main charitable d'un ami et que les prières qui recommandaient son âme au Créateur étaient dites par le prêtre respecté et le confrère excellent que l'Académie s'honore d'avoir placé à sa tête » (M. l'abbé Loth). Et un autre jour, s'adressant à M. Homberg : « Au revoir ! et que, des régions supérieures où votre belle âme obtient de la justice divine la récompense méritée, elle nous guide dans la voie où vos exemples ont leur lumineux sillon.

et qu'elle nous permette ainsi d'aspirer à la retrouver dans la patrie céleste et éternelle. »

Je finis sur ces pensées d'une âme naturellement et profondément religieuse; et bien que la mort ait brusquement et traîtreusement frappé notre confrère, je veux croire qu'il était prêt pour « le redoutable passage », comme il s'exprime lui-même, et que le vœu qu'il formait sur la tombe de M. Homberg a été exaucé.



NOTICE SUR M. CHARLES LORMIER

Par M. l'Abbé VACANDARD

Le 5 juin dernier, la mort nous enlevait un des membres les plus érudits de notre Compagnie, M. Charles Lormier. M. Lormier appartenait aux principales Sociétés savantes de la ville de Rouen : à la *Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, à l'*Académie de Rouen*, à la *Société des Bibliophiles normands*, à la *Société de l'Histoire de Normandie*. C'est assez dire quel était son amour de la science et son goût pour les livres.

Les livres l'attirèrent de bonne heure. Encore jeune avocat, il était déjà bibliophile distingué. Mais ce n'était pas seulement la rareté de l'ouvrage qui en faisait le prix à ses yeux ; M. Lormier aimait encore le livre pour l'étude. Sa bibliothèque fut pour lui un foyer de vie. C'est là qu'il a passé ses meilleures heures, en compagnie de ses livres, s'entretenant en quelque sorte avec eux et leur demandant, outre de nobles distractions, ces leçons de sagesse et ces trésors de connaissances qu'ils ne livrent qu'à ceux qui les aiment. On comprend donc aisément que notre confrère ait pris

pour devise ces mots caractéristiques : *Sine libris vita mors est.*

Une occasion s'offrit à lui de montrer le parti qu'il savait tirer de ses lectures. L'Académie de Rouen avait mis au concours pour le prix Bouctot, en 1874, une *Etude sur les Fabulistes nés en Normandie*. M. Lormier, très au courant de notre histoire littéraire, concourut et obtint le prix. Son travail n'a pas été imprimé. Mais nous avons la bonne fortune d'en trouver une esquisse excellente dans le rapport qu'en fit notre collègue M. l'abbé Loth. Si j'en juge par ce rapport, qui est en même temps une très remarquable page de littérature, l'étude de M. Lormier méritait bien d'être publiée.

Ce travail lui ouvrait, ce semble, toutes grandes les portes de l'Académie. M. Lormier ne se décida cependant que plus tard à poser sa candidature. Il n'y fut admis que le 24 janvier 1879, et nous offrit comme sujet de discours de réception une étude sur la *Querelle du Cid*, auquel répondit M. de Foville, président.

M. Lormier suivit pendant quelque temps assez assidûment nos séances. Mais son goût le portait plus particulièrement vers la *Société des Bibliophiles normands* et la *Société de l'Histoire de Normandie*.

On ne compte pas moins de dix opuscules qu'il publia pour la *Société des Bibliophiles*. Nous signalerons entre autres, le *Miracle advenu aux Andelys par l'intercession de sainte Clotilde*, et surtout les *Trois cent soixante et six apologues d'Esopé traduits en rithme française par maistre Guillaume*

Haudent. L'édition de ce dernier ouvrage lui revenait de droit. Il en avait relevé le mérite et la rareté dans son *Mémoire* couronné par l'Académie. « Cette publication, faite avec un soin infini, sera toujours considérée, dit M. Charles de Beaurepaire, comme un des meilleurs titres de la *Société des Bibliophiles normands* à la reconnaissance du public lettré. »

Notre confrère ajoute : « Quant aux services que M. Lormier rendit à la *Société de l'Histoire de Normandie*, ils sont clairement et suffisamment indiqués par les fonctions de secrétaire qu'il y remplit depuis la fondation jusqu'au 5 juin 1882, date de sa démission, et par l'édition de *l'Histoire de l'abbaye de Tréport*, de Dom Coquelin, qui lui fut confiée le 9 août 1876. »

Cette activité littéraire mise au service des Sociétés savantes de notre ville indique assez quelle perte l'Académie a faite en la personne de M. Charles Lormier. Mais ses qualités intellectuelles sont le moindre de ses titres à nos regrets. Tous ceux qui l'ont connu ont apprécié surtout l'aménité de son caractère, son obligeance envers tous, les sentiments de foi qui soutinrent son courage dans de pénibles épreuves et qui révélèrent toujours en lui un chrétien de fortes traditions.



LE MUSÉE D'ESTAMPES DE ROUEN.

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. PAULME

MESSIEURS,

Je viens prendre place parmi vous, pénétré d'un très vif sentiment de reconnaissance.

J'apprécie, à sa haute valeur, la faveur insigne dont vous m'avez honoré en m'appelant à siéger comme membre résidant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Et certes, lorsqu'au milieu des sévères travaux financiers de ma déjà bien longue carrière, je cherchais, dans quelques études biographiques d'artistes normands ou dans de modestes essais de critique d'art, un délassement aimable, j'étais loin de prévoir que ces quelques lignes me vaudraient, un jour, de votre trop bienveillante appréciation, l'honneur d'entrer dans votre illustre Compagnie.

Je n'y eusse jamais osé prétendre. Seules, vos cordiales instances, monsieur le Président, ont pu me convaincre que le libéralisme délicat de vos confrères ne dédaignerait pas la minceur si frêle de mon bagage.

C'est de votre indulgente amitié qu'est née ma candidature.

C'est à votre indulgent éclectisme, Messieurs, que je dois mon élection.

Aussi bien, m'excuserez-vous de reporter un peu de ma gratitude, — dont je vous réserve la part virile, — à ces quatre peintres, Normands d'origine ou de circonstance, qui ont été devant vous mes répondants et mes patrons. Le charme de leur œuvre, l'éclat de leur notoriété, l'agrément de leur caractère, l'attrait de leur physionomie, — que je me suis efforcé de fixer dans des notes trop hâtives, — vous ont fait illusion.

Ce sont eux, j'en suis certain, Messieurs, à qui vos suffrages sont allés, en se portant sur le nom de leur biographe; c'est à Théodule Ribot, le Ribeira français, — à Philippe Rousseau, le symphoniste en natures mortes, — à Charles Chaplin, l'élégant et féminin coloriste, — c'est à Emile Renouf, l'amant passionné de la Mer (1), que vous avez entendu ouvrir les portes de l'Académie.

Je suis fier, non de les représenter, mais, plus simplement, de rappeler parmi vous le souvenir de ce quatuor d'artistes, devenus des peintres éminents, dont la maîtrise et le talent ont accru le patrimoine d'art, déjà si riche, de votre vieille province.

Peut-être eût-il été pour moi aussi sage qu'habile,

(1) Le Musée de Rouen possède de chacun de ces artistes une œuvre maîtresse : *le Supplice des Coins*, de Th. Ribot; *les Fromages*, de Ph. Rousseau; *la Partie de Loto*, de Chaplin; *le Pilote*, d'Emile Renouf.

à titre de reconnaissant hommage, de prendre dans une étude plus approfondie de l'œuvre de l'un d'entre eux, de Renouf, mon ami très regretté, le sujet du discours de bienvenue, dont la tradition de votre Compagnie me fait un devoir.

Ce choix m'aurait assurément tiré de l'incertitude, dans laquelle, si je m'en rapporte à une rapide vision de vos Précis, — mine inépuisable de travaux et documents précieux, — se trouvent nombre de vos élus.

Combien, Messieurs, en pourrais-je citer qui, avertis de l'honorable et périlleuse obligation de prendre la parole devant vous, exprimaient l'embarras de leur choix : ils répétaient, sous des formes variées, cette pensée de l'un de vos anciens confrères (1), aussi expert à manier la rime que la prose :

On fait tant de discours qu'il est bien malaisé
De trouver un sujet qu'on n'ait point épuisé !

Mais, chez mes savants devanciers, cette réserve n'était que rhétoricienne figure et formule académique.

Vous-même, l'avez bien prouvé, monsieur le Président, — qui sembliez le jour de votre réception partager cet embarras, — en lisant bientôt dans cette enceinte, après votre alerte étude sur quelques Rouennaises des derniers siècles, ces travaux d'un ordre si divers, littérature, sciences et arts : *Décadents et Symbolistes, la Fabrication de l'amiante, les Merveilles de la Céramique rouennaise.*

(1) M. Decorde.

Il n'en va point de même pour votre modeste confrère d'aujourd'hui.

Véritablement anxieux de ne pas trop démériter de votre confiance, — soucieux aussi de ne pas paraître à vos yeux, en reprenant l'étude, même plus sérieuse et plus poussée de la vie et de l'œuvre de Renouf, tirer, — ce que l'on dénomme, familièrement, — deux sacs d'une même mouture, — j'ai longtemps cherché une question d'art ou de finances, qui pût retenir votre courtoise attention, pendant quelques courts instants.

Car, je n'oublie pas combien votre temps est précieux, et j'ai présent à la mémoire le mot d'Alexandre Dumas fils, ce merveilleux ciseleur de pensées : « Le Temps est la pluie de Danaé; chaque goutte en est d'or ».

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir recouru à mon propre fonds, et trouvé dans les pages finales d'un compte rendu de l'Exposition de Rouen que je publiais, en décembre 1897, au *Journal des Arts*, le sujet de cet entretien.

L'article se terminait ainsi, comme conclusion d'une revue des ouvrages de gravure envoyés au Salon rouennais :

« Il serait à souhaiter que l'Administration municipale et les Sociétés artistiques de Rouen voulussent bien consacrer, à chaque Exposition, une part de leurs ressources à l'achat d'épreuves dans la section des gravures, pour enrichir la *Galerie d'Estampes*, créée au Musée, il y a quelques années, sur la louable initiative de notre collaborateur Félix Buhot.

« C'est un vœu bien facile à réaliser, et dont je serais heureux que quelque membre du Comité municipal des Beaux-Arts se fît, auprès de qui de droit, l'interprète autorisé.

« Du reste je reviendrai sous peu sur cette *Galerie d'Estampes* du Musée de Rouen, l'une des premières ouvertes en province, à la suite d'une campagne menée dans *le Journal des Arts* par son directeur, M. Dalligny, et par M. Buhot, auxquels il est juste d'en reporter l'honneur. »

Les bonnes volontés sont sincères, mais trop souvent inefficaces, hélas ! J'en ai fait, en cette occurrence, une fois de plus l'épreuve. Malgré mes désirs, malgré la promesse donnée à Buhot, l'article de décembre 1897 attend encore la suite annoncée.

C'est elle, Messieurs, que je vous demande la permission de vous soumettre.

Votre sollicitude éclairée pour les arts accueillera, j'aime à l'espérer, avec quelque intérêt, l'historique résumé de ce « Musée d'Estampes », dont l'ouverture effective remonte à une douzaine d'années.

L'Académie n'a-t-elle pas été, dans le cours de son existence, presque bi-séculaire, la patronne de l'École de dessin et de peinture à ses débuts, la protectrice empressée des artistes normands ? Ne porte-t-elle point, inscrite en tête de ses parchemins, la libérale devise : Sciences, Belles-Lettres et Arts

Tria limina pandit?

Il suffit de parcourir la riche collection de vos Précis

pour constater quelle importante place tient, dans les travaux de votre Compagnie, la noble préoccupation de l'art sous toutes ses formes et dans toutes ses expressions.

Rappellerai-je la forte étude de M. de Beaurepaire sur la *Formation du Musée de peinture de Rouen*; les biographies de *Brevière*, le régénérateur de la gravure sur bois en France, par M. Edouard Frère, et de *Lemonnier*, par M. de Lépinois; la magistrale évocation de *Robert Nanteuil et son œuvre*, par M. l'abbé Porée, la belle dissertation de M. Roberty sur les *Rapports de l'Art avec la morale*, les notices si personnelles de M. Hédou, les chroniques pleines d'humour et de fantaisie de M. Jules Adeline.

J'en passe, et des meilleurs.

Ai-je eu raison, Messieurs, de rappeler ainsi à votre mémoire les travaux si remarquables de vos confrères, et notamment de MM. Hédou et Adeline qui, pendant plusieurs années, avec une fécondité, dont vous les louiez tous et qui semble malheureusement tarie, ont enrichi vos annales?

L'un, — amateur éclairé, que les hautes et arides questions de droit et de procédure n'ont pu détourner des séduisantes préoccupations de l'art, — vous a réservé ses meilleures pages sur : l'histoire de la *Lithographie à Rouen*; la *Nécessité du relèvement du goût artistique en France*; l'œuvre et la vie de Jean Sorieul, Saint-Igny, Daliphard, Le Mettay, Le Veau, Jules Michel, Le Prince, notices qui ont ressuscité à vos

yeux ces figures d'artistes, de tempéraments et de valeurs si variées.

L'autre, — artiste jusque dans les moelles, aquafortiste et dessinateur de premier mérite autant qu'écrivain original et savoureux, amoureux de sa vieille ville de Rouen, dont il a reproduit, en combien d'estampes de choix, les aspects les plus pittoresques, les coins les plus ignorés et les monuments les plus connus, — vous a enchanté avec ses *Peintres et Musées*, — ses *Illustrateurs de vieilles villes*, — *l'Art du trompe-l'œil*, — *le Chat d'après les Japonais*, — *Peintres d'oiseaux*, — *Croquis d'intérieurs*, — *Silhouettes de Palais-de-Justice*.

Vous me trouverez bien téméraire d'oser traiter devant vous la question du « Musée d'Estampes de Rouen », dont ces deux maîtres pourraient seuls vous parler avec la compétence et l'autorité qui me manquent.

Je me bornerai donc à résumer les origines et à envisager l'avenir de ce Musée.

A défaut d'érudition, de savoir et de technologie, je ne vous apporte, Messieurs, qu'un goût très vif des choses d'art et l'indépendance absolue de ma pensée.

I

La question des « Musées d'Estampes », préoccupe depuis longtemps déjà les esprits curieux de l'éternel progrès.

Mais, sans remonter trop loin en arrière, je dois

noter qu'au sein même de votre Compagnie, en la séance du 25 juin 1875, l'honorable M. Hédou vous indiquait, comme lui paraissant être l'une des conditions du relèvement du goût artistique à Rouen, la création d'un « Cabinet d'Estampes (1) ».

Et puisque je parle d'interventions locales, j'ajouterai que, huit ans après l'expression du vœu de M. Hédou, les bibliothécaires de la ville de Rouen, M. E. Noël, et son adjoint, M. Narcisse Beaurain, — dont je recommande à votre attention le rapport si complet et si documenté, — soumettaient à M. le Maire, dans un travail en date du 22 décembre 1883, le projet de création d'une « Galerie d'Estampes », à installer dans les nouveaux bâtiments du Musée-Bibliothèque.

Rouen n'aurait-il donc pas quelque droit à l'honneur d'avoir mis à l'ordre du jour cette question de l'ouverture des « Musées de gravures » ?

En 1884, M. J.-F. Raffaëlli, une des personnalités les plus vivantes de la peinture contemporaine, publiait, dans *l'Événement*, un long article concluant à l'organisation, *au Louvre*, d'un Musée d'Estampes, et qui fit sensation dans le monde des arts.

Cette idée, dont la nouveauté parut séduisante à Paris, fut adoptée avec enthousiasme par le peintre-graveur Félix Buhot, l'un des plus ardents de la jeune école; il trouvait, dans le projet Raffaëlli, le moyen pratique, aisément réalisable, de procurer à tous de nouvelles jouissances intellectuelles enviabiles, des

(1) Précis de 1875, page 242.

sujets d'études précieux pour les étudiants de tout âge.

Toutefois, si, pour Raffaëlli, il s'agissait de transformer en un musée, *au Louvre*, le « Cabinet d'Estampes », de la *Bibliothèque Nationale*, — Buhot estime que l'un ne doit pas absorber l'autre.

« Que l'on fasse, au Louvre, un musée de gravure, écrit-il, rien de mieux, et quand il sera créé, l'on verra bien qu'il était nécessaire. Mais, pour installer le berceau du nouveau-né, est-il indispensable de déménager l'ancêtre? Je ne le crois pas.

« Franchement ne trouvez-vous pas que cette belle salle de la rue Richelieu, avec son calme si propice à l'étude, ses portefeuilles à la portée de la main, son personnel empressé à vous servir, son exposition permanente des chefs-d'œuvre, — sous cette lumière un peu blafarde, un peu triste, qui sied si bien à la couleur des vieilles estampes, — ne trouvez-vous pas que tout cela a droit à nos respects? »

Et, avec un sens très avisé des besoins de l'âme artiste, passant de la conception particulière à l'idée générale, Buhot, quelques jours après cette première manifestation, réclamait, dans un article du *Journal des Arts* (25 novembre 1884), la création de Musées d'estampes, en *province*.

« C'est là que cette création rendrait de féconds, d'immenses services, et hâterait la marche de cette décentralisation artistique, à laquelle les expositions départementales ont fait faire, depuis quelques années, des progrès sensibles. »

Et Buhot explique comment la province n'a point, en

effet, comme Paris, ni ces collections incomparables de l'Etat, où se rencontrent les noms des artistes de toutes les écoles, de tous les siècles passés, — ni les vitrines des marchands, non plus que les expositions sans cesse renouvelées, où défilent, en rangs pressés, les œuvres des contemporains.

Les moyens d'éducation artistique manquent donc aux villes de province, sauf dans trois ou quatre grands chefs-lieux, — qui, eux-mêmes, en raison de leur vie propre, de leurs écoles d'industrie ou d'art, et de leurs besoins intellectuels plus exigeants, ne possèdent pas encore tous les éléments propres à les satisfaire.

Et c'est ainsi, qu'entre deux esprits fins et chercheurs, comme notre distingué confrère M. Hédou et le graveur Buhot, — sans contact direct cependant, — s'établit, à dix ans de distance, une commune aspiration vers le relèvement général du goût et de l'enseignement artistiques.

Combien d'ailleurs, — selon Buhot — serait facile, économique même, pour les villes provinciales, la constitution du premier fonds de ces « Musées d'Estampes ».

Elles le formeraient tout d'abord, — des gravures encadrées, que l'on trouve dans tous les Hôtels-de-Ville et les bibliothèques locales; celles-ci n'ont-elles pas, toutes aussi, des estampes, souvent assez nombreuses, conservées dans des cartons, où personne, sauf quelques rares curieux, ne vient jamais troubler leur tranquille ordonnance?

L'exposition de ces premières collections ne manquera pas d'attirer les dons des amateurs et des « ima-

giers ». Les Sociétés d'art de chaque ville qui, toutes, consacrent, à des dates périodiques, une somme plus ou moins élevée à l'acquisition de deux ou trois tableaux — pourraient affecter, à l'achat de bonnes épreuves, une partie de ce crédit.

Enfin le budget municipal lui-même n'a-t-il point, dans un de ses chapitres, toujours les plus modestes, hélas ! une allocation sous la rubrique : Beaux-Arts ? En prélevant chaque année un très faible acompte sur cet article, il lui serait facile d'enrichir sa galerie nouvelle d'estampes de choix, par des achats intelligemment exécutés dans ce vaste magasin, ouvert à tous, qu'on appelle la *Chalcographie du Louvre*, et dont l'éditeur propriétaire est l'Etat.

Ce magasin, qui existe à Paris, dans un coin peu connu du public, — bien que cent mille personnes passent chaque jour près de lui, — offre des particularités assez curieuses.

« Là, le client n'est jamais volé ! Pas d'épreuves avant la lettre, — tirées par le moyen du petit truc, dit cache-point. Pas de ces « épreuves d'artiste » tirées à 500, deux mois et plus après l'aciérage ! Point non plus de ces épreuves mirifiques, sur parchemin, à 1,000 ou 500 francs la pièce (cela dépend des grandeurs), dont la possession seule vaut un diplôme en règle de glorieux érudit, d'amateur éclairé ou de fin connaisseur. Rien de tout cela !

Un acheteur ordinaire, à prétentions modestes, peut néanmoins s'y faire une collection respectable, puisque le propriétaire de ce magasin ne possède pas moins

de 6,000 cuivres gravés, dont les épreuves se trouvent réunies et toutes prêtes à la demande.

« La collection présente des noms fameux, ou pour mieux dire, la plupart des noms fameux de la peinture ancienne. Quant aux graveurs, il y a des noms célèbres, depuis Marc-Antoine Raimondi jusqu'à Félix Bracquemond.

« Comme la maison est située au cœur de Paris, comme le prix des estampes est généralement fort peu élevé, qu'on s'y montre fort courtois pour le public, en un mot, que l'acquisition de toutes les pièces est facile, peu coûteuse, à la portée de la main, personne n'y va! »

Il y a seize ans que Buhot écrivait ces lignes, et sa description a conservé toute son actualité. Du rez-de-chaussée de la cour du Louvre, à droite du pavillon de l'Horloge, la Chalcographie est montée au deuxième étage d'une des galeries du bord de l'eau.

Les visiteurs — *rari nantes...* — y sont aussi peu nombreux que jadis — et les acquéreurs ne dérangent pas souvent l'unique et aimable préposé à la garde et à la vente de ces richesses...!

— Ainsi donc, ce Musée d'estampes rêvé, le voici créé, constitué par la réunion de ces éléments divers : fonds trouvés dans les collections de la Bibliothèque et dans les galeries de l'Hôtel-de-Ville, — dons adroitement provoqués chez les amateurs et les artistes ou offerts par les Sociétés artistiques, — achats intelligents effectués, à peu de frais, dans les cartons bien pourvus de la Chalcographie!

La campagne, si ardemment entreprise pour ces créations, par Félix Buhot, dans *le Journal des Arts*, avec cet entrain tout particulier à l'ancien professeur de dessin du collège Rollin, ne tardait pas à porter ses fruits. Elle avait, avons-nous dit, causé une vive émotion parmi les graveurs.

Dans une réunion d'aquafortistes, tenue à Paris à la fin du mois de novembre 1884, le projet de Buhot avait recueilli de chauds adhérents.

Afin d'en hâter la réalisation, plusieurs des artistes présents, parmi lesquels Aglaüs Bouvenne, Courtry, La Guillermie, Daumont, offrirent spontanément le don d'une *épreuve d'artiste* à celle de nos villes de province qui, la *première*, consacrerait dans son Musée une salle aux Estampes. — Bracquemond et G. Bellen-ger s'associaient à cette offre.

D'autre part, en Province, l'idée avait été accueillie avec non moins de faveur. D'Amiens, de Montauban, de la Rochelle, de Dieppe, d'Evreux, arrivaient au *Journal des Arts*, — qui s'était fait entre le promoteur de la campagne et les artistes d'une part, les villes intéressées de l'autre l'obligeant intermédiaire, — des adhésions et des demandes de concours.

A Rouen, où le terrain était déjà si bien préparé, — vous l'avez vu, Messieurs, par les *desiderata* de notre confrère M. Hédou et par le travail de M. Beaurain, — les arguments de Buhot avaient, plus qu'ailleurs, immédiatement porté : ils venaient, efficace et opportun appui, affirmer et soutenir les efforts des individualités

locales qui déjà avaient entrevu et désiré cette organisation d'une « Galerie d'Estampes ».

La création même en était décidée depuis un an.

Dès les premiers jours de 1884, en effet, une Commission — composée de MM. Bouquet, Lefort, Noël et Beaurain, — à laquelle le maire renvoyait l'examen des propositions de ce dernier, avait unanimement conclu à leur adoption.

L'Exposition régionale de 1884, dont le succès fut si vif et si justifié, et qui comprenait une section de peintures, dessins, estampes, relatifs à la topographie et à l'Histoire monumentale de Rouen, vient apporter son contingent de concours à la réalisation du projet Beaurain. A sa clôture, une cinquantaine d'estampes, qui ont figuré à l'Exposition, sont généreusement offertes à la Ville par des amateurs comme MM. Hervieux et de Baillencourt, les éditeurs Quentin, Augé, Houzard, les artistes Adeline, Brunet-Debaines, Nicolle et Duboc.

Aussi, dès que les premiers articles de Buhot ont paru dans *le Journal des Arts*, ils trouvent un immédiat écho dans les bonnes volontés locales. MM. Beaurain et Jules Adeline se mettent en rapport avec le graveur parisien.

Dès le 3 décembre 1884, l'aquafortiste rouennais écrit à son confrère, auquel il annonce l'acquisition d'une *Vue de Rouen au XVIII^e siècle*, pour la galerie d'histoire de la ville :

« A propos de cette galerie, je dois vous dire de suite que la municipalité se préoccupe, le Musée achevé, de créer un « Cabinet d'Estampes ».

« Elle possède déjà le premier fonds de cette collection à la Bibliothèque de la ville, estampes de Duvet, Rembrandt, Callot, Drevet qu'elle doit à la munificence de M. Dutuit. Ce don forme le noyau de la galerie, dont la *création est incessante*.

« Il serait à désirer que Rouen arrivât *premier* dans ce steeple-chase d'un nouveau genre et pût ainsi recueillir et exposer dans des salles qui seront achevées prochainement les belles *épreuves d'artiste* que plusieurs de nos confrères veulent bien si généreusement offrir. »

Buhot est ravi, et il répond..... — je ne résiste pas, Messieurs, au plaisir de mettre sous vos yeux ces lignes charmantes, écrites au courant de la plume, dans toute la liberté de l'expression; vous y verrez en quelle haute estime, si justement méritée, ses confrères parisiens tiennent l'artiste rouennais qui, dans son pittoresque logis de la rue Eau-de-Robec n'a cessé de consacrer le meilleur de sa vie et de son talent à décrire, en des planches exquisés, l'histoire graphique de notre vieille cité.

Donc Buhot répond : « . . Vous êtes vraiment trop modeste, mon cher monsieur Adeline, à l'égard de votre œuvre : cet œuvre, qui est considérable, sera immortel, n'en doutez pas, car il fera survivre, il conservera toute une époque disparue. Qui donc pouvait mieux que vous, et avec plus d'autorité, parler des *Illustrateurs des vieilles villes*, dont vous êtes comme le prototype!

« Votre lettre m'arrive, et je commence à croire sérieusement que les idées sont un peu comme les

atomes crochus dont on a tant parlé jadis et qui, une fois envolées de la cervelle, vont s'accrocher ailleurs, et s'assimiler n'importe où.

« Autrement, comment expliquer que, si souvent, la lettre que l'on reçoit répond d'avance à celle qu'on allait écrire.

« Eh bien ! c'est un peu mon cas vis-à-vis de vous. Depuis le commencement de la petite campagne pour les salles d'estampes, j'ai prononcé bien des fois votre nom dans le bureau de M. Dalligny, parce qu'il me semblait que ce projet devait vous intéresser... ! Et je ne me trompais pas.

« Or, ces jours derniers, à propos de la correspondance avec Montauban et La Rochelle, je songeais à Rouen avec une certaine inquiétude : je mettais le nez à la fenêtre, — vous m'entendez bien, c'est celle que nous ouvrons tous, quand nous rêvons, — pour voir si rien ne venait de là-bas, de la ville aux pignons dentelés, aux flèches sans pareilles — et dont vous traduisez si bien la poésie dans vos eaux-fortes, — et je me disais : Est-ce que Rouen ne va pas se hâter ? et je voulais vous écrire de mon côté pour vous crier : « Tâchez d'ouvrir bien vite ! »

Et dans une autre lettre, Buhot ajoute :

« Je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis ardent pour le succès de l'œuvre : mais, vis-à-vis des artistes, nous avons besoin de nous appuyer sur une déclaration officielle, une promesse de *well-come*, de bonne réception, — ce dont, pour ma part, je suis bien

assuré avec des soutiens tels que vous et vos collaborateurs. »

Le désir de cet ardent « meneur du jeu » est bientôt exaucé, car le Conseil municipal, saisi de la question et mis au courant de la campagne Buhot par un rapport de M. Lefort, le distingué professeur du Lycée Corneille, vote, dans sa séance du 9 janvier 1885, la création au Musée nouveau d'une « Galerie d'Estampes », l'ouverture d'un crédit exceptionnel de 3,000 francs pour son installation, et d'un crédit annuel de 500 francs pour son développement.

« Les richesses que renferment les cartons de la Bibliothèque, et dont on soupçonne à peine l'existence, dit le savant rapporteur, pourront ainsi être mises à la portée des travailleurs par cette création d'une galerie spéciale, où l'on pourra admirer nos Callot, nos Langlois, nos Rembrandt, et la curieuse suite de portraits normands qui est actuellement à l'Hôtel-de-Ville.

« Cette collection, la première créée en France, grâce au zèle de M. J. Adeline, s'enrichira, en outre, des *épreuves d'artiste* que la Société des aquafortistes promet d'offrir au premier « Cabinet d'Estampes créé dans une ville de France. »

Et, en effet, à la date du 10 février suivant, dès la réception d'une lettre de M. le Maire de Rouen au *Journal des Arts* pour lui communiquer le vote du Conseil municipal, Félix Buhot adressait aux aquafortistes un appel, les invitant à déposer à l'administration du journal, qui se chargeait de les faire parvenir à destination, les *épreuves d'artiste* promises.

Son activité ne se borne point à cette communication collective : elle l'entraîne à des démarches particulières, à des visites répétées.

Paris, 18 janvier 1885.

« Je puis vous assurer qu'on s'est bien occupé du Musée de Rouen à Paris depuis deux jours, je puis dire d'un bout à l'autre de Paris, de Batignolles à Montparnasse.

« Hier, avant-hier, j'ai été frapper à la porte de plusieurs artistes et j'ai obtenu de nouvelles adhésions.

« J'ai vu aussi des écrivains d'art, comme M. Ernest Chesneau, qui s'intéresse beaucoup à l'entreprise et à l'idée générale.

« J'ai eu un entretien avec le vénérable M. Gaucherel : Je puis vous annoncer qu'il serait disposé à faire un don important : il possède des trésors, et il est très bon, très libéral. »

Paris, 22 mars 1885.

« Votre visite a réveillé mes ardeurs : j'ai été faire la cueillette ; vous verrez qu'elle n'a pas été mauvaise. »

Aussi, quelques jours après, le *Journal des Arts* du 27 mars 1885 publiait une première liste des œuvres offertes, et au mois d'août suivant, la nomenclature complète des dons, au nombre de 60 épreuves.

Toutes portaient la signature d'artistes de premier ordre : Félix Bracquemond, Léon Gaucherel, Rajon, Buhot, Loutrel, Sirouy, Hédouin, Ch. Courtry, Daumont, Laguillermie, Chauvel, Fantin-Latour,

Maurou, Ph. Burty, L. Flameng, Jacquemart, Alph. Masson, G. Bellenger, etc.

A ces gravures étaient joints, pour la Bibliothèque iconographique du futur Cabinet d'estampes : un exemplaire du précieux *Dictionnaire des Graveurs du XVIII^e et du XIX^e siècle*, par M. H. Béraldi ; deux catalogues de l'œuvre complet de A. de Lemud et de Bonington, par M. A. Bouvenne ; deux autres catalogues raisonnés des collections La Combe et Parguez, par M. Ph. Burty.

Buhot ajoutait à cette liste les lignes suivantes : « Le Musée de Rouen étant le premier qui ait ouvert, dans les conditions prévues, au cours de la campagne entreprise par le *Journal des Arts*, une salle spécialement consacrée à la gravure et à l'eau-forte moderne, c'est à lui que nous avons dû adresser les dons déposés entre les mains de notre Directeur. »

Ainsi se terminait, heureusement, au profit de notre Musée, la campagne de Félix Buhot.

Sans méconnaître la part essentielle d'efforts déployés par ce maître-graveur, dont une eau-forte originale de toute beauté, « le Palais de Westminster », figurait dans l'envoi, — sans retirer à M. Narcisse Beaurain, le sympathique bibliothécaire, le légitime mérite de sa louable initiative — vous retiendrez, Messieurs, de ce rapide exposé, que si la ville de Rouen a bénéficié du don généreux de cette collection d'estampes, elle le doit à la très opportune intervention d'un des membres de l'Académie, notre distingué confrère Jules Adeline.

II.

Sur d'autres points encore, l'intéressante entreprise de Buhot avait abouti ; l'idée émise avait été féconde.

En dehors de Rouen, les Musées de Montauban, La Rochelle, Nîmes, Blois, Evreux, Chartres, Amiens, Honfleur, Châlons-sur-Marne, Cambrai, vingt autres, ouvrirent successivement, ou développèrent, des salles d'estampes.

Le Conservateur du Musée du Luxembourg lui-même — c'était alors Etienne Arago — entra avec enthousiasme dans le mouvement, et promit d'installer dans les galeries nouvelles, dont la construction était en cours, au moins une salle, pour les gravures modernes.

Il ne faisait d'ailleurs que reprendre un projet déjà conçu par ses prédécesseurs, Jeanron, 1849, et Villot, 1852. A cette dernière époque, un commencement d'exécution avait même été réalisé : la galerie ouverte comptait 61 gravures et 17 lithographies ; trois ans après, elle comportait 180 épreuves.

Mais bientôt le conservateur Villot se découragea, à la pensée sans doute que la place matérielle ferait promptement défaut ; en 1857, la section d'estampes disparut du Luxembourg, et, par un scrupule exagéré, l'on restitua à chaque artiste les dons qu'il avait faits au Musée ; — circonstance regrettable, car beaucoup de ces pièces, devenues fort rares, constitueraient aujourd'hui une inestimable collection.

La question d'emplacement empêcha Etienne Arago

de faire revivre, comme il le souhaitait, la galerie d'estampes du Luxembourg. Son successeur actuel, l'éminent M. Léon Bénédite, qui s'est trouvé aux prises avec les mêmes difficultés, a essayé adroitement de les tourner, en organisant dans une salle, hélas ! très exiguë, des expositions périodiques, composées d'estampes d'un même graveur.

C'est ainsi que, depuis 1897, il a montré au public l'œuvre de Bracquemond, puis de Gaillard et de Fantin-Latour. Demain, il exposera celui d'Alph. Legros.

« Mon regret, m'écrit M. Bénédite, est d'être empêché par la place de faire mieux. Mais j'espère bien qu'on me donnera un jour le Musée que je réclame avec tous les artistes et tout le public, et qu'alors l'estampe pourra être vue et connue d'une façon plus méthodique et plus complète. Le Luxembourg possède actuellement près de 2,000 estampes originales françaises et étrangères. »

Vous le voyez, Messieurs, le mouvement parti du *Journal des Arts* avait été puissant.

Il ne se ralentit pas pendant plusieurs années, grâce à la persistante action de Buhot, aux appels réitérés de M. Paul Leroi dans le *Courrier de l'Art*, grâce aussi aux efforts du regretté Léon Gaucherel, aux généreux encouragements prodigués par M. Rouam, éditeur de *l'Art*.

A Rouen, l'achèvement du Musée-Bibliothèque de la rue Thiers ne put être réalisé dans les délais prévus.

Deux ans et plus s'étaient écoulés depuis l'envoi des estampes offertes à la ville, et la galerie promise n'était pas ouverte.

L'initiateur de la campagne, les artistes donateurs, le *Journal des Arts* se préoccupèrent à diverses reprises de ces retards.

Les gravures avaient été données à la ville de Rouen sous la condition expresse que « les œuvres seraient conservées avec le plus grand soin dans les galeries du Musée-Bibliothèque : un cartouche, placé sous chaque cadre, recevra le nom du donateur ». (Lettre du maire de Rouen du 21 janvier 1885.)

Et il avait été bien entendu « qu'une place à part serait attribuée aux artistes contemporains, qui auront ainsi une exposition *permanente* ». (Lettre du Bibliothécaire du 6 février 1885.)

Inquiets de ne pas voir encore remplis ces engagements, les intéressés prennent le parti de réclamer l'intervention du directeur des Beaux-Arts, Castagnary, qui, très au courant de la question, dont il avait suivi les développements avec sollicitude dans les journaux, s'empressa de charger un inspecteur de son Administration « de se rendre à Rouen pour étudier l'affaire et en poursuivre la solution. »

Cette enquête, février 1888, permit d'établir que l'inauguration de la « Galerie d'Estampes » de Rouen avait eu lieu le 12 de ce mois, en même temps que l'ouverture des nouveaux locaux consacrés à la Bibliothèque.

On fut surpris, dans le monde des arts, que Rouen

eût ainsi procédé à l'ouverture officielle du « Musée d'Estampes », sans aucune invitation ou avis à ceux qui en avaient encouragé la création et généreusement enrichi les collections — et ni Buhot, ni d'autres de ses confrères n'omirent de se faire, dans la presse, les interprètes de cette assez légitime surprise.

Il y avait eu assurément ou malentendu, ou regrettable oubli.

M. le maire Lebon s'en excusa le 14 mars 1888 dans une lettre fort courtoise au directeur du *Journal des Arts*, alléguant que « l'inauguration du Musée-Bibliothèque avait eu lieu en présence de quelques invités exclusivement Rouennais », regrettant « beaucoup que les invitations n'aient pas été étendues davantage : vous en auriez été, ainsi que les donateurs, des premiers à en recevoir ». Il ajoutait : « Quoi qu'il en soit, l'installation a été faite dans des conditions qui sont de nature à vous donner satisfaction, et, depuis le 12 février, le public est admis à visiter notre nouvelle galerie. »

L'arrangement de cette galerie était en effet absolument satisfaisant. Elle comprenait, au premier étage du Musée, deux salles, divisées en trois sections :

- L'Histoire locale,
- L'Histoire générale de la gravure,
- La Gravure moderne.

Dans cette dernière, toutes les estampes offertes, placées sur deux rangs, étaient exposées, encadrées, avec la désignation du sujet et le nom du donateur.

A côté de celles réunies par le *Journal des Arts*

figuraient les épreuves envoyées par la direction de l'Art, et celles dues à la libéralité de l'Etat, — 24 épreuves sur chine, avant la lettre.

L'ensemble était parfait, au dire de Buhot lui-même, qui vint, au mois d'avril 1888, visiter cette galerie, pour laquelle il conserva toujours un fonds de tendresse, — une tendresse d'oncle, et d'oncle normand.

« La plupart des gravures au burin, données par la direction des Beaux-Arts, écrit-il, ont été réunies dans un cabinet, placé à l'extrémité de la galerie et séparé, pour ainsi dire, par des rideaux de velours à lambrequins d'un fort gracieux effet. Ces draperies donnent à cette salle de burin l'air d'un sanctuaire, qui convient fort à cet art austère et grave. »

Buhot attribue même l'idée de cette décoration si bien appropriée à M. Ernest Chesneau, l'auteur connu de « l'Histoire de la Peinture anglaise » ; le célèbre écrivain d'art est, par ailleurs, assez riche pour que nous restituions à son véritable auteur, notre concitoyen, M. N. Beaurain, le mérite — si léger soit-il — de cette heureuse ornementation.

Notre voyageur, très satisfait de sa visite, exprime cependant ses regrets sur

Le défaut de communication *publique* entre la galerie d'estampes et la Bibliothèque municipale, de laquelle elle dépend ;

Et l'absence d'une Bibliothèque iconographique dans la galerie même, et pour la constitution de laquelle MM. Roger Portalis et Béraldi, MM. Aglaüs Bouvenne et Ph. Burty avaient offert — j'en ai donné la liste

dans la première partie de cette étude — divers ouvrages rares et de prix.

Cette double lacune n'a jamais été comblée, et les choses sont restées en l'état où Buhot les avait trouvées en 1888.

Pendant onze années — à part, ai-je besoin de le dire, la disparition des tentures décoratives placées temporairement, — notre Musée d'Estampes a conservé son aspect des premiers jours.

S'il s'est enrichi ou accru (1), les épreuves nouvellement acquises ou offertes n'ont pas, à quelques exceptions près, quitté les portefeuilles de la Bibliothèque, sa mère et sa voisine; les mêmes cadres, garnis des mêmes estampes, sont restés exposés aux regards du public.

Il y a un an — et je prie mon excellent confrère M. Gaston Le Breton, le distingué Conservateur du Musée, de me pardonner ma discrète critique, — mais, « sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur », a dit quelque part Figaro — la situation a tout à coup changé, je le constate avec regret.

Les estampes, qui croyaient, en raison du long séjour qu'elles avaient fait dans cette salle du Musée, y avoir acquis droit de cité — les estampes ont été, avec toute la parfaite bonne grâce dont l'honorable

(1) Il s'est en effet enrichi, — et je ne parle que de la section de gravure moderne — de près de 500 lithographies et eaux-fortes de l'œuvre d'H. Bellengé; 250 lithographies de M. V. Loutrel; 61 cuivres et 27 bois gravés, par H. Langlois et Brevière; des gravures de Chauvel et Jacquet, d'estampes de Buhot, Adeline, Nicolle, Delauney, Zacharie, Gaston Morel.

directeur de nos Musées ne se départ jamais, courtoisement priées de . . . vider la place et de réintégrer leur seul domicile *légal*, la Bibliothèque.

La Gravure a-t-elle tenté de discuter, de rappeler à la Peinture que la ville de Rouen, leur dame et maîtresse à toutes deux, l'avait *elle-même*, en 1888, officiellement installée dans cette salle où, côte à côte avec les tableaux, l'estampe avait, depuis lors, vécu des jours heureux et tranquilles ?

Peut-être ! Mais la Peinture, qui n'a pas été en vain longtemps classique et connaît ses auteurs, lui aura tôt répliqué :

C'est à vous d'en sortir.....

La maison m'appartient, je le ferai connaître !

Et modeste personne, discrètement vêtue de blanc et noir, la Gravure a cédé la place et disparu dans les profondeurs de la proche Bibliothèque, où, depuis un an, elle pleure son isolement et son abandon.

Il ne lui reste plus que l'espoir — « cette aumône divine » — l'espoir de voir des temps meilleurs et des jours moins sombres !

Ce qui est arrivé devait arriver, et la « Fatalité », — l'Académie voudra bien me faire la grâce de croire que je prononce point ce mot antique avec l'accent irrévérencieux du Calchas, de la « Belle Hélène, » — la Fatalité est seule à mettre en cause.

Du jour où « l'Estampe », pupille de la Bibliothèque, avait même, de l'assentiment du Maire, fait une emprise sur le domaine du « Musée » de peinture, elle

était condamnée à rendre, tôt ou tard, la portion du logis dont on lui concédait la jouissance.

Le « Musée » a eu besoin, en 1899, de toutes ses salles pour l'exposition de toiles intéressantes ; il lui a suffi d'un signe, et la Gravure a déménagé.

L'heure venait de sonner de cette reprise peut-être très légale, sinon très juste. *Légalité et Équité* — deux sœurs, — n'êtes-vous pas trop souvent sœurs ennemies ?

Car enfin, il y avait entre les deux parties, au profit de l'Estampe, un contrat tacite de jouissance, sans clause restrictive, passé sous la haute sanction de l'Administration municipale !

La Peinture me paraît d'ailleurs avoir éprouvé quelque scrupule sur le complet bien-fondé de sa prétention.

Je tiens de bonne source qu'elle a promis à l'Estampe de lui offrir dans quelques mois, l'année prochaine sans doute, nouvelle et fraternelle hospitalité dans une ou deux de ses galeries.

Vous savez en effet, Messieurs, que d'importantes transformations doivent avoir lieu dans notre Musée.

Notre collègue, M. Gaston Le Breton, avec l'inlassable activité qu'il apporte à toutes ses multiples fonctions, cherche à tirer le meilleur parti possible de cet énorme monument, si bien aménagé en ses grandes salles de Peinture et de Céramique, mais si imparfait sur beaucoup d'autres points.

Il compte utiliser les immenses cours vitrées du centre, restées jusqu'alors sans emploi. L'incommode

et double escalier qui relie les salles, petites et obscures, du fond de l'édifice, contre le mur de la Bibliothèque, va disparaître, et les deux ailes du Musée communiqueront en cet endroit par une galerie nouvelle, de niveau avec les galeries voisines.

C'est cet emplacement que la Direction de la Peinture a le projet de concéder à la Conservation de la Bibliothèque — en l'isolant complètement du reste du Musée — ainsi qu'une salle du premier étage dans la partie Nord.

Il s'agirait cette fois non plus d'une jouissance temporaire, mais d'une attribution définitive que le Musée donnerait à la Bibliothèque pour sa « Galerie d'Estampes ».

Le public aurait accès non comme précédemment, par le Musée, mais par la Bibliothèque, avec laquelle seule communiqueraient les salles d'Estampes, — l'installation d'un escalier intérieur permettant de monter de la galerie du rez-de-chaussée à celle du premier étage.

Le « Musée d'Estampes », supprimé si brusquement en 1899, sans peut-être tenir un compte assez scrupuleux — on me permettra bien de le dire — des engagements formels contractés par la Ville envers les donateurs de 1884 et 1885, qui stipulaient une exposition *permanente* des œuvres offertes, le Musée d'Estampes, après une éclipse dont la durée ne saurait être encore bien déterminée, se reprendra donc à vivre pour le public, trop longtemps sevré de sa jouissance.

Cette solution est-elle aussi définitive qu'elle semble

l'être au premier examen ? J'ai le regret de ne pouvoir répondre affirmativement à cette question.

III

Vous estimerez avec moi, Messieurs, que la combinaison dont je viens de vous indiquer les principaux éléments, et qui répond à des préoccupations respectables, ne présente pour aucune des deux parties engagées les caractères indispensables de sécurité et de permanence.

Dans un avenir plus ou moins éloigné, le Musée dont le développement suivra, n'en doutons pas, une marche ininterrompue, se trouvera de nouveau à l'étroit dans ses salles encombrées.

Et le Conservateur d'alors — aussi soucieux de ne pas faire rentrer dans l'ombre de ses magasins les toiles anciennes et admirées que d'exposer les œuvres nouvelles, dont chaque année s'accroîtra notre collection — se demandera pourquoi, un jour passé, une partie de son domaine originaire fut aliénée au profit de la Bibliothèque et des Estampes.

Et, si ce Conservateur n'est plus à ce moment, ce qu'à Dieu ne plaise, notre excellent confrère, son successeur, héritier de la fougue généreuse et de l'éloquence irrésistible de M. Gaston Le Breton, plaidera la cause de son Musée, si bien, qu'une seconde fois, j'en ai peur, la pauvre Estampe devra, comme en 1899, reprendre le chemin de l'exil, je n'ose dire : de la prison, par déférence pour les hommes instruits, dévoués et

charmants que sont les Conservateurs de la Bibliothèque.

Ne serait-il pas possible d'éviter — pour longtemps, sinon pour jamais, car, Dieu excepté, qui peut se vanter de faire du définitif et de l'immuable? — des froissements de ce genre, des solutions moins aléatoires, des révolutions aussi fréquentes?

J'ai la prétention de croire que tous les intérêts pourraient être sauvegardés, et qu'une installation différente répondrait à tous les besoins.

A deux pas du Musée-Bibliothèque, dont il n'est séparé que par une rue, s'élève un monument, dont à vous, moins qu'à personne, Messieurs, il est superflu de rappeler l'histoire.

L'église Saint-Laurent, dont l'un de nos plus savants confrères, M. de la Querrière, a jadis écrit une si complète monographie (1) — classée monument historique depuis que l'expropriation pour cause d'utilité publique fut prononcée contre son dernier propriétaire, M. Courcelle, notaire à Rouen — appartient depuis six ans à l'Etat — qui en céderait sans doute aisément la jouissance à la Ville.

Qu'a-t-on fait, depuis lors, de ce vaste et bel édifice? On en a bien congédié, à une exception près, les locataires qui, comme des hirondelles et des moineaux, s'étaient nichés sous ses travées séculaires. Mais le monument, sauvé d'une destruction probable, reste vide et sans emploi.

(1) *Précis*, de 1865, page 275

Il y a cinquante ans, des hommes éclairés, animés d'un sincère amour des Beaux-Arts, plaidaient en faveur du rachat de cette ancienne église — alors propriété privée, — qu'ils proposaient de convertir en Musée d'antiquités.

Et actuellement encore, vous trouveriez dans vos rangs, Messieurs, des artistes et des gens de goût — MM. Adeline et Le Breton, pour ne citer que ces deux noms, ne protesteront pas contre mon témoignage — qui ne désespèrent point de voir organiser un jour, dans l'église Saint-Laurent, un Musée complet d'histoire locale, quelque chose comme un « Carnavalet » rouennais.

Mais ce projet excellent, auquel je me rallierais volontiers, n'entraînera-t-il pas des dépenses considérables, devant lesquelles on reculera, pendant de longues années peut-être, en haut lieu.

Tout au contraire, l'installation, sous les hautes voûtes de Saint-Laurent, de la Galerie et du Cabinet d'estampes, complétés par une Bibliothèque iconographique et des vitrines, permettrait, avec beaucoup moins de frais, de laisser au Musée de Peinture la libre disposition de tous les locaux qui lui avaient été réservés dans le plan primitif de sa construction.

Toute crainte, dès lors, doit être bannie d'une nouvelle révolution de palais, plus ou moins éloignée, qui remette une fois encore en question l'existence du Musée d'Estampes.

Sans emprunter rien à personne, la Bibliothèque voit, dans une proximité qu'elle ne peut désirer plus com-

plète, accroître ses dépendances, placées sous sa seule direction, et où elle peut à l'aise se mouvoir et développer ses collections de gravure.

Puis-je dire que, demandant pour cet objet l'annexion de Saint-Laurent, nous donnons comme un *faubourg* vaste et aéré, à cette *ville*, un peu resserrée qu'est notre Bibliothèque municipale.

Là, l'espace ne fait pas défaut.

Or, l'Estampe, reléguée jadis « dans les ruelles inconnues ou les cul-de-sac inexplorés des Salons », et à laquelle maintenant on réserve une place bien en vue dans toutes les manifestations artistiques de notre époque, tend à devenir grande favorite.

La Lithographie longtemps négligée, l'Eau-forte rajeunie, trouvent un regain de succès dans les œuvres fouillées, vibrantes, convaincues, d'une nouvelle école, dont les rangs pressés s'accroissent chaque jour d'une pléiade de peintres-graveurs.

A côté des planches soignées, réservées aux livres de choix, aux cartons des amateurs et à l'ornement de nos intérieurs, — à côté des estampes plus hâtives qui, malgré la vogue des reproductions rapides par procédés mécaniques, remplissent les innombrables publications à bon marché, une nouvelle venue, pimpante, attirante, conquérante, victorieuse, a fait, depuis quelques quinze ans, une entrée triomphale dans la vie publique de tous les peuples ! Vous avez reconnu, Messieurs, l'Affiche Illustrée !

Traitée par des hommes tels que Chéret, — ce nom

seul suffit comme exemple, — l’Affiche est devenue, autant qu’aucune, Estampe d’art.

Elle réclame à son tour la place qui lui est due, et qu’elle prendra, dans vos collections publiques.

Et, par ses dimensions habituelles, l’Affiche, qui n’est plus désormais, suivant une expression trivialement spirituelle, « la maladie de peau des villes mal tenues », l’Affiche Illustrée a besoin de grands espaces.

Si envahissante qu’elle doive être un jour, à côté de ses sœurs, les estampes de formats moins amples et d’allures plus discrètes, notre Bibliothèque de Rouen aurait, dans la nef et les bas-côtés de l’ancienne église Saint-Laurent, les ressources nécessaires pour satisfaire à toutes les exigences de sa collection d’estampes.

Qui sait, Messieurs, si le vaste édifice ne pourra même pas abriter à la fois :

Les Gravures, dont nos expérimentés bibliothécaires renouvelleraient, par un roulement intelligemment compris — comme celui qu’a tenté au Luxembourg M. Bénédite — les épreuves exposées à la vue du public,

Et les collections de l’Histoire de notre ville, — le « Musée Carnavalet » local, rêvé par nos confrères dans ce cadre merveilleux.

Ainsi installé, dans de rares conditions d’ampleur et de pittoresque, le « Musée d’Estampes » de Rouen, désiré par M. Hédou, projeté par M. N. Beaurain, réalisé par les concours et les efforts vigilants et désintéressés de MM. Adeline et Buhot, tiendrait dans l’histoire de la gravure une place d’honneur.

Il est grand temps, Messieurs, que je cesse de parler.

Vauvenargues n'a-t-il point dit : Ce sont les ouvrages médiocres qu'il faut abrégé.

Je n'ai jamais mieux senti qu'en ce moment toute la justesse de cette maxime.

Aussi bien, suis-je plein de remords d'avoir aussi longtemps retenu votre bienveillante attention.

Que n'est-il dans les traditions de cette illustre maison de ne donner la parole qu'au seul Président, le jour où vous recevez un néophyte ?

Vous y eussiez gagné de ne pas subir la lecture de cette trop longue notice ; et, plaisir sans mélange, le discours du Président d'aujourd'hui eût été, pour vos oreilles ravies, comme un de ces monologues où il est passé Maître.

Un peintre-graveur, — et je reste par là dans le sujet de cette étude jusqu'en ses dernières lignes, — raconte, en d'humoristiques légendes d'atelier, l'anecdote suivante :

« Corot, le doux maître Corot, travaillait, lançant tantôt dans le vif de sa composition des touches au petit bonheur de feuilles d'arbres, et même d'herbes de premier plan, tantôt promenant sur celui-ci des frottis en demi-pâtes, comme des nuages et des vapeurs lointaines empruntés au ciel.

« On sait à quel prestige d'ambiante harmonie, d'ensemble superlatif, il arrivait ainsi.

« Tout à coup, pendant une de ces séances, je l'entends dire en *mezzâ-voce*, semblant ne parler que pour lui-même : Mais, je compose comme un écolier, je

dessine comme Gribouille et je peins comme un singe, c'est entendu. Eh bien ! (*tuttâ voce*, et, se levant de son tabouret, dans un entre-chat) : je suis pourtant dans les numéros un.

« Puis, tenant son appuie-main en manière de balancier, il développe l'entre-chat presque en danse, répétant : « Mais, oui bien, c'est comme ça, il n'y a pas à dire, mon bel ami : tu es, petit papa Corot, dans les *nu-mé-ros un !* »

Si fier que j'ai lieu d'être, Messieurs, de l'honneur singulier qui m'est fait aujourd'hui d'accéder à Corinthe — *adire Corinthum !* — je ne pourrai jamais avoir la tentation de chanter le refrain du « petit papa Corot ».

Je ne vous demande que la permission de m'asseoir aux derniers rangs de votre Compagnie pour écouter, dans le recueillement et dans le charme, vos orateurs diserts, vos historiens érudits, vos archéologues, vos littérateurs, vos savants et vos artistes.



QUATRE PEINTRES NORMANDS

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. PAULME

PAR

M. TH. CANONVILLE-DESLYS, Président.

MONSIEUR,

Il est d'usage à l'Académie française, que le Directeur de la Compagnie exprime publiquement au Récipiendaire ce qu'on pense de lui, et violente, généralement, sa modestie en l'entretenant du mérite de ses travaux.

Permettez-moi de suivre cet exemple et de montrer ainsi combien vous avez tort, quand vous venez nous parler « de la minceur si frêle » de votre bagage.

C'est à un critique d'art, à un véritable artiste que l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, ouvre ses portes aujourd'hui. Pourquoi l'honneur de vous recevoir n'est-il pas échu à un membre de la section des Arts ? Il vous eût reçu avec un talent dont je regrette pour vous l'absence, mais il n'aurait

pu le faire, j'ose le dire, avec plus de sympathie que moi.

Vous êtes connu de tous comme un financier de premier ordre; vos ouvrages sur la finance font autorité, et il serait superflu de dire ici avec quelle distinction vous remplissez, à Rouen, les fonctions de directeur du Crédit Foncier.

Mais comme vous avez pris soin de déguiser votre personnalité sous le pseudonyme d'Henry Chartrain dans le journal des *Arts de Paris*, il n'y a que quelques amis qui puissent affirmer que la critique des œuvres d'art est, pour vous, une véritable vocation.

Le remarquable discours que vous venez de prononcer vient du reste de prouver à tous ceux qui ont eu le bonheur de vous entendre qu'en matière de critique vous avez le fond et la forme, que vous êtes capable de soutenir et de propager des doctrines vraies, sûres et élevées, dans un langage clair, juste, et souvent d'une grande beauté.

De toute votre œuvre, trop considérable pour que je puisse l'analyser en son entier, je n'ai retenu que quelques brochures délicieusement écrites, très vivantes, relatives à Philippe Rousseau, Théodule Ribot, Chaplin, Renouf, quatre artistes que la Normandie peut hautement revendiquer.

Si Philippe Rousseau est né à Paris, en 1816, il est mort à Acquigny (Eure), le 5 décembre 1887, où il est venu pendant quarante ans passer chaque année la belle saison. Il a parcouru toute sa vie notre pays, et que d'œuvres charmantes n'a-t-il pas empruntées à nos

sites merveilleux ! Au Musée de Rouen figurent deux œuvres de Rousseau : *Chiens couplés au chenil*, d'une excellente facture, et les *Fromages*, du Salon de 1886, d'une exécution certainement moins brillante.

Théodule Ribot est né en 1823, le 5 août, à Saint-Nicolas-d'Attez, tout près de Breteuil (Eure) ; il y a passé toute sa jeunesse, et s'y est marié. Le Musée de Rouen possède de lui une fort belle toile : le *Supplice d'Alonzo Cano*.

Chaplin est né aux Andelys (Eure), le 8 juin 1825, de Jean Chaplin, gentilhomme anglais, et de M^{lle} Moissy, havraise. C'est bien un compatriote, puisqu'il est né d'une normande, en pleine Normandie, et qu'il s'est fait naturaliser français. De plus, il a fait ses études au collège de Lisieux, et il est mort le 30 janvier 1891, président de la Société des Arts de l'Eure. Le Musée de Rouen a de lui *la Partie de loto*, toile d'une grande finesse.

Renouf est né à Paris le 21 juin 1845, mais, ses parents étant allés fonder à Honfleur une maison de commerce, il fit ses études au collège de cette ville. Il a passé une grande partie de sa vie au Havre, où il est mort le 4 mai 1894. Je parlerai dans un moment de son remarquable tableau *le Pilote*, qui est une des belles toiles de notre Musée.

Au moment où ces quatre peintres arrivaient à la vie artistique, trois écoles en France étaient en présence : deux écoles menacées, l'école classique et l'école romantique, et une école envahissante, l'école naturaliste.

L'école classique a évidemment conservé pure la dignité de l'art dans notre pays par la recherche constante du dessin noble, par le choix délicat de ses modèles, mais elle a eu le tort de négliger la couleur qui donne si bien la sensation immédiate de la vie, et de ne chercher que des attitudes et des formes conventionnelles. Elle pensait que la nature doit être corrigée au moyen des indications fournies par l'antique, ou par les chefs de la Renaissance ; elle s'effrayait de la réalité, et, sous prétexte de l'idéaliser, elle l'a souvent déformée, amoindrie, et la convention pure y jouait un trop grand rôle.

L'école romantique est venue affirmer la liberté de l'art ; si elle n'a pas craint la réalité, elle y a souvent échappé en la travestissant selon les caprices de l'imagination. Avec sa préoccupation exclusive de la couleur, son incursion dans le domaine littéraire, elle a jeté l'art hors de sa voie. La révolution romantique en littérature devenait inacceptable en peinture, car là l'imagination doit être subordonnée à la science et aux facultés d'observation.

L'école naturaliste est venue rétablir les rapports brisés entre l'homme et la nature ; elle a affirmé que l'art est l'expression de la vie sous toutes ses formes et à tous ses degrés, que toute œuvre, depuis l'œuvre de pure imagination jusqu'à la simple copie d'un motif, doit avoir comme base une observation attentive de la nature, de la grande nature, toujours la même et toujours renouvelée, qui est le guide le plus sûr, le soutien le plus solide de l'artiste, qui est la source intaris-

sable à laquelle, fatigué ou hésitant, il peut se retremper en toute confiance. Elle a interprété avec une puissance agreste, intense, la vie des champs, et nous a fait voir la vie des villes avec non moins de vérité. Elle a peint, suivant l'expression de E. de Goncourt, « la vie vivante » et mis « la véritable humanité debout sur ses pieds ». Elle a concouru à faire une peinture vraiment française à l'usage de la société française contemporaine, et non plus à l'image des peuples disparus, pensant que la nature et la vie doivent être les grandes institutrices du véritable artiste. On peut dire que l'école naturaliste a donné la modernité dans le sujet, l'exactitude dans le dessin, l'harmonie dans la couleur, la vérité en tout dans le fond et dans la forme.

M. Jules Breton dit dans son ouvrage : *Nos Peintres du siècle*, en parlant de l'importante question des relations naturelles des règnes qui préoccupent une grande partie de l'École française : « Aujourd'hui, au lieu de personnifier la nature comme les anciens, on cherche à en transfigurer l'apparence vulgaire en lui prêtant une âme qui la mette en communication avec l'âme humaine; par la magie harmonique des sons, des formes, des couleurs, des rêves et des passions ».

L'école naturaliste a produit et produit encore de nos jours des merveilles. Nous lui devons Théodore Rousseau, Daubigny, Courbet, François Millet, Fromentin, Bonvin, Troyon, et, plus près de nous, Guillaumet, Bastien-Lepage, et tant d'autres.

Quelques-uns de ces peintres ont été improprement appelés des réalistes; ils ont été simplement des inter-

prêtes fidèles de la nature, aspirant à la vérité dans l'exécution, comme à la vérité dans le sujet, et poussant l'art tout entier vers la simplification, la franchise et la lumière.

Renouf et Ribot, quelque peu Philippe Rousseau et même Chaplin, dans quelques-unes de ses œuvres, peuvent être rattachés à cette école. Ils y sont restés fidèles toute leur vie, ont résisté aux tendances nouvelles, et ne sont pas devenus comme certains de leurs confrères ce qu'on appelle aujourd'hui des naturalistes impressionnistes. Comme vous, Monsieur, je suis un peu effrayé de cette école nouvelle qui ne s'attache qu'aux exquisités des nuances (et souvent quelles exquisités ! dit M. Breton), la vie devant être exprimée non-seulement par les vibrations de la lumière, mais encore par les mouvements et les palpitations des corps. Beaucoup de peintres sont avides de prompts succès, doutant de la tradition qui leur semble lettre morte, attirés par un prétendu art nouveau qui les séduit, autant par sa facilité que par la vogue dont il jouit. Combien ne veulent pas comprendre que, pour savoir quelque chose, il faut l'avoir appris, et qu'on ne peut se passer, pour faire œuvre durable, de l'enthousiasme réfléchi pour le passé, de l'étude attentive et obstinée des maîtres. Ce n'est qu'en joignant à cela l'observation continue de la nature, qu'on devient Dagnan-Bouveret, Henner, Harpignies, Benjamin Constant, Renouf, Ribot, Philippe Rousseau, Chaplin, etc.

Ajoutons toutefois qu'aujourd'hui, dans la partie restée saine des peintres, il y a trois choses remar-

quables : un labeur énorme, une recherche attentive et passionnée des effets rares, et une habileté d'exécution qu'on n'a connue à aucune autre époque ; il manque peut-être le sentiment de la grande composition ; c'est d'ailleurs assez naturel. Dans une société divisée, émiettée comme la nôtre, aucune grande passion générale, aucun sentiment ne dominant les querelles individuelles.

Si les quatre virtuoses dont vous avez, Monsieur, si bien décrit la vie et les œuvres, peuvent se rattacher à une même école, ils sont profondément différents d'ailleurs, chacun tire à lui suivant son tempérament : Renouf s'inspire directement de la nature, pleure et sourit avec ses personnages ; son dessin, sa palette, sa composition, tout est à lui. Chaplin a évidemment des analogies avec les maîtres du XVIII^e siècle, mais combien elles sont lointaines, . . . autant que les modes actuelles ou d'hier avec les falbalas Louis XV ; il est étonnamment habile, mais ne cherche que la grâce et l'élégance un peu mièvre parfois. Philippe Rousseau, avec une brosse consciencieuse et étonnamment riche et pleine, est bien lui et produit des morceaux décoratifs accomplis. Ribot se rattache aux Espagnols, mais c'est une pure apparence ; il fait noir comme eux et voilà tout. C'est un talent absolument personnel, d'une intensité de vigueur singulière, un peintre de la chair, qui promène fièrement, comme a dit Claretie, « la couleur de Ribera dans la cave de Rembrandt ».

Malgré leur grand talent, je ne trouve pas que ces peintres aient exercé ce qu'on appelle une influence sur

la peinture actuelle. Parallèlement à Renouf, marchaient, il est vrai, des artistes avec des visées analogues, mais avec des procédés bien différents, et des effets bien moindres. Chaplin n'a pas eu d'émule à proprement parler. Quant à Rousseau, la peinture actuelle de nature morte a abandonné ses tons un peu cuits pour entrer en pleine lumière et produit des œuvres superbes. Dans les dernières expositions, on pouvait compter une dizaine de tableaux, nature morte ou fleurs, qui sont des chefs-d'œuvre. . . Enfin, on ne peut, en aucune façon, rattacher à Ribot un groupe nouvellement éclos de peintres qui ont jugé à propos de transformer leur boîte à peinture en boîte au cirage. Ceux-ci paraissent trouver que la lumière a fait son temps; Ribot ne le pensait pas : voyez plutôt ses *Petits cuisiniers*.

L'Académie de Rouen qui a toujours regardé comme une de ses plus douces prérogatives l'usage de donner des encouragements aux Beaux-Arts, qui aime à exciter le zèle de ceux qui entrent dans la carrière, et se fait un devoir de signaler à la reconnaissance publique les maîtres qui sont l'honneur de la Normandie, a décerné, en 1851, une médaille en vermeil au peintre PHILIPPE ROUSSEAU, et le rapporteur disait de lui : « Comme peintre d'animaux et de la nature morte, M. Philippe Rousseau s'est placé au premier rang; sa couleur vive et brillante est aussi riche qu'élégante; il se fait remarquer par une touche onctueuse et souple, ainsi que par la manière savante avec laquelle il varie son sujet et distribue la lumière. »

C'est avec plaisir, Monsieur, que j'ai constaté dans votre travail sur Rousseau les mêmes sentiments de sincère admiration.

Quoique les dictionnaires artistiques et les livrets du Salon le mentionnent élève de Gros et de Bertin, quoiqu'il semble avoir reçu les conseils d'Isabey, c'est à ses visites assidues au Louvre, à ses copies consciencieuses des plus belles toiles des peintres flamands, et, en particulier, à l'influence des œuvres de Chardin qu'il doit une grande partie de ses qualités.

Vous dites excellemment : « C'est de cette école du XVIII^e siècle à laquelle nous devons tant de chefs-d'œuvre de goût et de grâce que procède Rousseau ; — à toutes les qualités qu'il tient de ses illustres devanciers, sa manière joint je ne sais quel cachet de modernisme et de sincérité. Son art appartient au XIX^e siècle par cette recherche consciencieuse du *vrai dans la nature*, qui est la caractéristique de notre école actuelle. Mais il ne faut pas chercher dans son œuvre — bien une et bien enchaînée, quoi qu'il eût traversé trois périodes artistiques essentiellement diverses — rien qui fasse pressentir l'école réaliste de laquelle se réclament nombre de peintres modernes. Rousseau ne cherche à attirer ni par la brutalité des coloris, ni par l'opposition des tons ; il a conservé, jusque dans les productions de ses dernières années, sa fraîcheur et sa jeunesse d'exécution ». On ne trouve peut-être pas dans son œuvre les grands élans qui font l'artiste de génie ! Rousseau lui-même ne prétendait point à ces hauteurs ; mais, parmi les peintres de talent, il tient une

des premières places. En maintes de ses toiles circule un sentiment élevé qui prouve que le maître, comme a dit Théophile Gautier, « *sait au besoin agrandir sa manière, élargir sa touche et prendre le grand style décoratif* ».

Et certes, il est peu de peintres qui aient eu, mieux que Rousseau, l'entente des compositions décoratives, maintenues dans le domaine de l'art pur.

On lui doit les beaux panneaux de la salle à manger du château de Ferrières, à M. de Rothschild (1855), ceux de l'hôtel d'Albe, à Paris, de l'hôtel de M. Closemann, à Bordeaux, qui sont des merveilles d'arrangement et de couleur... et bien d'autres œuvres du même genre.

Rousseau ne trouva pas tout de suite sa véritable voie. Il débute au Salon de 1834, à l'âge de dix-huit ans, par une *Vue prise en Normandie*. Jusqu'en 1841, il cultive le paysage; de 1841 à 1844, il présente au public quelques portraits. Il n'y a rien à dire de ces premières productions; ce n'est pas dans cette direction qu'il devait trouver le succès.

Ce n'est qu'en 1844 qu'il expose trois natures mortes; à partir de là, il s'adresse exclusivement à ce genre et à la peinture des animaux domestiques qu'il sait placer avec tant d'esprit au milieu d'accessoires variés, tels que fruits, fleurs, légumes, fromages, ustensiles divers.

Philippe Rousseau y excelle. Il suffit de rappeler toutes ces toiles charmantes :

1845. — *Le Rat de ville et le Rat des champs*;

1846. — *Le Chat et le vieux Rat*.

Théophile Gautier, un de ses grands admirateurs a dit : « Les *Rats*, qu'ils soient de ville ou des champs, ont des yeux qui pétillent de malice, prennent des attitudes de comédiens goûtés du public et semblent attendre les applaudissements ; ils les méritent par leur grâce et leur gentillesse ».

1847. — *La Taupe et le Lapin*.

1848. — *Une Basse-Cour*.

1850. — *L'Importun*, acheté par l'État, et qui est au Luxembourg. C'est un chien audacieux, autant que mal avisé qui, écartant une portière de brocart, passe à moitié cette frontière défensive et vient troubler la sécurité d'une mère chatte et de son innocente progéniture. Quelle expression de colère et de crainte dans la mère chatte.

1852. — *Le Rat retiré du monde*, au Luxembourg. « Vit-on jamais, dites-vous, rat plus narquois, plus béat, plus confit que ce vieux philosophe de *Rat retiré du Monde*. On l'entend positivement répondre aux députés du peuple rat, pauvres gens à la mine pitoyable :

« ... Mes amis...

Les choses d'ici-bas ne me regardent plus.

En quoi peut un pauvre reclus

Vous assister?... »

L'École française, à l'exemple de Téniers, a tiré le plus amusant parti de la représentation comique des faits et gestes des singes. Gillot, le maître de Watteau, Chardin et Decamps ont produit en ce genre de véritables petits chefs-d'œuvre.

Rousseau y réussit pleinement. Nous citerons :

1861. — *Musique de chambre*, singe lisant gravement une partie de violon posée à rebours sur un pupitre, et frappant comme un enragé sur une grosse caisse;

1863. — *La Recherche de l'absolu*. Un singe installé dans un laboratoire de chimiste avive le feu d'un fourneau jusqu'à faire sauter, à son grand émoi, un vase de verre qui vole en éclats;

1866. — *Il opère lui-même*; un singe, imitant son maître, photographe, se livre à de savantes manipulations.

Et bien d'autres. La malice enjouée du sujet n'est égalée que par l'absolue perfection et l'esprit de l'exécution. Un critique l'a appelé à ce moment : « *Le Buffon des malices simiesques* ».

Puis ce sont encore des natures mortes :

1867. — *Intérieur de cuisine*;

1869. — *Les Roses ou l'Ombrelle bleue*, tableau qui appartenait à Dumas fils.

« Sont-elles assez belles, dit Castagnary, assez opulentes de forme et de ton ! Sans doute l'ombrelle bleue toute déployée, au centre de la toile, est criarde et fait une tache désagréable. Mais regardez la corbeille de boutons qui est placée au-dessous et qu'elle garantit. Comme toute cette partie dans la demi-teinte est délicate, fraîche, amoureusement peinte. On dirait la nature même ».

1870. — *Les Premières prunes et les Dernières cerises*, dont le velouté est si naturel, le modelé si

juste, qu'elles font venir aussitôt à la pensée le nom de Chardin.

1872. — *Les Confitures* ;

1873. — *L'Office* ;

1876. — *Les Huîtres*. — *Les Pavots* ;

1878. — *Pêches et Prunes*, pastel, etc., etc.

Pour beaucoup d'artistes, le tableau des *Confitures*, qui est au Musée de Dieppe, est l'œuvre maîtresse de Rousseau. J'en emprunte la charmante description à Jules Claretie.

« *Les Confitures* seules de Rousseau feraient la réputation d'un homme. C'est excellent, savoureux, d'un pinceau savant, d'une succulence appétissante ; c'est la nature même avec ses séductions, sa couleur, son odeur. Et qu'est-ce que ce tableau ? la formule de la confiture mise en action. A côté d'une pelle, d'une truëlle, de l'indispensable balance, de deux pains de sucre et d'un exemplaire de la *Cuisine bourgeoise*, un tas de prunes aux teintes mûres, baisées à point par le soleil, s'étale sur une table où se prélassent encore une soupière de faïence, et où rit, dans un coin, un œillet.

« C'est là un spectacle que peut avoir chacun de nous, dans un coin de cuisine à l'automne. De tout cela, M. Philippe Rousseau a fait une œuvre de maître, une chose achevée. Ses anciennes natures mortes, ses fleurs et ses fruits, ses études spirituelles et savantes d'animaux, ses singes photographes, ses rats retirés du monde, ses cigognes faisant la sieste ; tout est dépassé par ses *Confitures*. Elles sont prodigieuses, ces prunes, et point en marbre ou en cire, mais en chair et en

noyaux, juteuses, lumineuses, appétissantes, sucrées avec des gouttes de gomme semblables à des gouttes de rosée. L'une d'elles, placée entre le corps de la soupière et le couvercle, va positivement être écrasée ; elle s'écrase à vue d'œil. On a envie de la saisir et de la sauver. On se rappelle l'histoire des grives athéniennes et des raisins d'Apelles. Mettez devant ce tableau un des singes que Rousseau peint avec tant d'esprit, et, à coup sûr, il étendra ses pattes pour les avaler.

« On conte qu'un jour Greuze, entrant au Salon de 1763, où Chardin exposait des fruits, une bigarade et un couteau, s'arrêta longuement devant ce tableau, et, en s'éloignant, poussa un soupir, désespérant jamais de peindre ainsi. Je ne doute pas que plus d'un n'ait poussé aussi le soupir de Greuze devant les prunes et les pains de sucre de M. Philippe Rousseau. »

Monsieur, vous avez donc mille fois raison de saluer en Philippe Rousseau un des maîtres les plus puissants à notre époque — « non du réalisme, mais de la réalité dans l'art ».

Arsène Houssaye a dit : « L'art est plus grand que nature ; il est fils de Dieu comme elle, mais il porte en lui la lumière divine : la Pensée, comme pour éclairer l'œuvre du maître des maîtres. Ce n'est pas la nature qu'il faut imiter, c'est Dieu lui-même. Les masques de plâtre moulés à vif atteindront-ils jamais à la beauté des figures de Michel-Ange ? Dieu, quand il créa le monde, le jugea imparfait, mais ne daigna pas recommencer cette œuvre grandiose. Il mit au cœur de l'homme le sentiment de la perfection ; il dressa devant

ses pieds d'argile l'échelle d'or de l'infini ; il dit aux inspirés d'achever son rêve... L'art continue le rêve de Dieu ! »

Ribot fut de ces inspirés ; il cherchait au delà de ce que la réalité mettait devant ses yeux, et tout en reproduisant son modèle, il lui donnait, volontairement ou non, l'expression que sa vision intérieure prêtait aux personnages.

L'œuvre importante laissée par Ribot admet trois divisions : les tableaux de mœurs à petites figures, sur fond clair, peu ou point connus et qui cependant sont de petits chefs-d'œuvre ; les tableaux de même sujet, mais de dimensions plus importantes, déjà enveloppés dans la pénombre ; enfin des compositions où les personnages ont la grandeur de la nature et se détachent vivement sur un fond noir ou brun ; il y évoque de l'ombre des figures rugueuses, couperosées par l'âge et le travail, que la pensée et l'inquiétude ont masquées de leurs tristes empreintes.

Claretie a dit : « Il y a en Ribot des arsenaux de courage. » En effet, comme vous le faites, monsieur, si bien ressortir, que de tristesses et d'amertumes dans la vie de ce peintre de race ! Tout lui est contraire, et les hommes et les choses. La lutte commence par lui au seuil de la jeunesse ; fils d'ingénieur, sa vie est d'abord orientée vers l'industrie, mais son père mourant de bonne heure, nous voyons Ribot successivement contre-maître chez un entrepreneur, teneur de livres à Elbeuf, peignant dès l'aube, transcrivant, débitant et créditant dans la journée, dessinant le soir, employé en 1848

chez un miroitier où il orne de fleurs et d'oiseaux les bordures de glaces, conducteur de travaux en Algérie en 1849 et 1850, puis chargé à Paris d'illustrer des couvertures de romances, de peindre des stores pour pâtisseries, rôtisseurs, charcutiers. Dans l'atelier de Glaise, où il finit par être admis, il peint les fonds d'architecture de ses tableaux.

Ce n'est que le soir où il peut faire de l'art; la femme et le petiot posent à la lueur de la chandelle, les modèles coûtent cher... Ses premiers tableaux sont impitoyablement refusés par le jury; c'est à cette époque qu'il fit pour vivre des copies de Watteau, Lancret, Boucher. Le fait est assez piquant.

Un jour de carnaval, dites-vous, M^{me} Ribot a déguisé son fils en marmiton; le père croque l'enfant, son esquisse lui plaît, il la pousse, et séduit par les blancs et les gris du costume, se met à peindre force marmitons. Ce sont des cuisiniers qu'il soumet au jury du Salon de 1861, et il se voit enfin admis. Thoret disait à cette époque : « Vivent les cuisiniers de M. Ribot... il est petit-fils de Chardies et descendant des Hollandais; les gâtes-sauces portent mieux leurs toques et leurs vestes de calicot que les seigneurs de M. Gérôme leurs pourpoints violets et leurs chapeaux à plumes rouges. »

Mais cette période de motifs gracieux ou badins est courte. Ribot abandonne vite les sujets familiers, parmi lesquels nous pouvons citer : *Les Plumeurs*, *les Lapins*, *la Prière des petites filles*, *les Marchands ambulants*.

Ce sont, dites-vous, les scènes de supplices, de martyrs, les hommes noirs aux faces émaciées, les physiologies de vieilles femmes ridées par l'âge et les souffrances de la vie qui l'attirent le plus. Tout le monde connaît : *le Saint-Sébastien, le Bon Samaritain, le Supplice des coins* au Musée de Rouen, *le Huguenot, le Père Breslau, la Mère Morieu, la Bretonne de Plougastel, la Comptabilité*.

C'est la nature prise sur le fait, avec ses brutalités peut-être, mais avec ses réalités vivantes, non que Ribot puisse être taxé de naturaliste-réaliste, il est seulement, suivant le mot heureux de M. de Fourcaud « un naturaliste ».

« Plaçant son modèle droit devant lui, écrit son biographe, sous un jour étroit qui resserre violemment la lumière sur le visage et y fait refluer toute la vie de la personne, le maître l'isole absolument de ce qui l'entoure et vise à en rendre la pleine, humaine et personnelle réalité ; nul ne sait comme lui sculpter un front, enchâsser un œil, le faire vivre dans l'orbite solide et sans la mobile paupière, préciser chaque trait sur l'ensemble, accuser l'ossature sous la chair, traduire l'épiderme, arracher au fond neutre et sombre un relief tout palpitant et vivant. Vous regardez une figure de l'artiste, au premier moment, c'est la force d'exécution qui vous frappe... que si vous regardez encore, c'est la vie concentrée qui éclate et déborde tout. Il n'y a plus là du blanc et du noir, du gris et de la couleur, il y a une essence d'humanité. L'image s'anime, respire, vous hallucine ; une âme emprisonnée en ce

tableau. La certitude du dessin et une grande puissance de touche ont fait ce miracle. Un grand artiste a passé par ici. »

Ribeira ne sculpta pas d'une main plus robuste les muscles et les tendons de ses martyrs. De *la Mère Morieu*, Paul de Saint-Victor a dit : « Cette toile soutiendrait le voisinage des plus fins morceaux de certains grands maîtres ; quel étonnant mélange de force et de finesse ! Cette tête de vieille, fouillée dans la pâte comme d'un ponce de sculpteur pétrissant l'argile, a l'intensité de vie des portraits d'Holbein. »

De 1874 à 1891, après ce chagrin énorme d'avoir vu en 1871 tout son atelier de Colombes détruit par les Prussiens, et avoir été obligé de se remettre au travail comme un écolier, Ribot présente au moins un tableau à chaque Salon, et la critique enfin ne tarit pas d'éloges sur l'énergie de son talent, sur la fierté de son caractère.

On pourra peut-être lui reprocher d'avoir abusé du noir, de n'avoir pas su, comme Rembrandt, lui donner ces transparences qui en font le charme, en même temps qu'elles donnent de l'air aux milieux. Ce mâle talent s'est souvent un peu exagéré, mais si les fonds sont noirs comme la nuit, de l'ombre sortent des personnages avec l'éclat et en même temps le mystère d'une apparition saisissante. Ceux mêmes à qui cette peinture n'est pas sympathique sont obligés de s'incliner devant la maîtrise et la virtuosité de l'exécution. Aussi, comme vous le dites si bien, lorsque la mort est venue, Ribot a pu avec sérénité interroger sa conscience. Elle

lui aura répondu qu'il avait noblement rempli sa tâche ici-bas !

Monsieur, vous êtes artiste, passionné de tout ce qui est beau, poète à vos heures ; aussi ne faut-il pas s'étonner de trouver dans votre brochure sur Chaplin l'admiration sans partage pour ce que Dieu a fait de plus exquis en ce monde : *la Femme*.

Vous nous faites, avec un très grand charme, la description de ces Edens enchanteurs, de ces ciels d'Olympe, de ces Vénus radieuses toujours idéalisées dans un décor d'allégories mythologiques et de nuages roses de ce peintre des grâces, « des jeux et des ris », des élégances et des délicatesses féminines.

Les débuts de Chaplin sont fort curieux. En 1839, dit-il lui-même, mon excellente mère, voyant que je n'étais absolument bon à rien, se décida à me laisser entrer dans l'atelier de *Drolling*... et à me présenter à l'Ecole royale des Beaux-Arts ; il y entra le 1^{er} octobre 1840.

En 1845, il envoyait au Salon un *Portrait de femme*. Vous dites à ce propos : « Ainsi l'artiste, qui dut à la femme ses meilleurs succès et sa légitime renommée, lui consacrait son premier tableau. Il obéissait assurément à une tendance naturelle. N'était-ce pas auprès de sa mère et de sa sœur qu'il avait passé son enfance ? Le culte, que, dans son cœur passionnément épris de la famille, il avait gardé pour elles, avait surtout développé les qualités délicatement féminines de son tempérament. »

En 1846 et en 1847, il expose des toiles académiques

religieuses, un peu ternes, bien oubliées depuis : *Départ du jeune Tobie* et un *Saint-Sébastien* percé de flèches.

Puis brusquement, le voilà qui peint des types et des scènes réalistes ; le futur peintre des aurores et des Grâces, aux yeux langoureux, aux lèvres de cerises, portraiture des auvergnats et expose des paysages empreints d'un énergique sentiment de réalité. Nous citerons de cette époque, 1848 à 1851, *le Pâtre des Cévennes*, *la Plaine du Cantal*, *une Rue de village de la Basse-Auvergne*, *Auvergnats des environs du Puy-de-Dôme*, *les Muletiers de la Lozère* et un troupeau du plus vil des animaux domestiques, dont il fut beaucoup parlé. Il aimait du reste, sur la fin de sa vie, à montrer chez lui un minuscule panneau, où il a représenté, avec un brio endiablé, la physionomie du plus charmant animal qui soit au monde, tant qu'il reste poupon, celle d'un délicieux petit cochon rose.

On découvre, dites-vous, dans les productions de cette époque, je ne sais quelle âpreté et quelle violence de style, impossible à comprendre et à se figurer pour qui n'a vu que l'œuvre postérieure de Chaplin. Vous citez à ce propos une anecdote fort curieuse que je vous demande la permission de vous emprunter :

« Il y a quelques années, un marchand, entre les mains duquel tomba un tableau de cochons signé : Chaplin, s'avisait de gratter la signature pour y substituer celle de Millet ! Un Américain acheta le tableau comme œuvre du peintre de l'*Angelus*, et c'est au moment où la toile, passée de main en main, allait être

expédiée par la maison Bousod et Valadon, que Chaplin, convié à venir l'admirer, s'exclama en riant et en réclamant la paternité de cette œuvre. On juge de la stupéfaction. L'Américain eut le bon goût de ne pas résilier son marché, heureux de posséder un Chaplin aussi rare. Il y avait donc, cette anecdote caractéristique en est la preuve, entre la facture de ce tableau et celle de Millet une ressemblance suffisante pour que la supercherie n'ait pu être découverte que par le peintre lui-même ».

Entre temps, Chaplin qui, ne vendant pas encore ses tableaux, était poussé par la nécessité, avait abordé la gravure. Il offrit ses premiers essais à *l'Artiste*, publication de grande valeur, dirigée par Arsène Houssaye. Il fut accepté; il était temps, car il n'avait pas, suivant sa propre expression, « de quoi s'inviter à déjeuner le lendemain ». Du reste, entre ces deux hommes, l'écrivain et le peintre, tous deux amoureux de la beauté féminine, et dont les œuvres ne sont qu'un long poème destiné à la glorifier, il y avait des affinités naturelles qui se transformèrent vite en sympathie et amitié profondes.

Le succès du *Portrait de sa Sœur* (Salon de 1851) lui indique enfin sa voie. Dès cette époque, il commence à se faire connaître comme portraitiste mondain. L'Etat lui fait des commandes : portrait d'une actrice, *M^{lle} de Seyne*, qui est à la Comédie-Française; celui du *Cardinal de Retz*, qui est à l'Archevêché de Paris, et celui du *Pape saint Pierre Célestin*, qui se trouve au petit séminaire Saint-Célestin de Bourges.

De 1853 à 1857, Chaplin fait une série ininterrompue de portraits, qui feront dire de lui que c'est le peintre de femmes le plus exquis que nous ayons eu depuis le XVIII^e siècle. Ce sont les portraits de *M^{me} Feydau*, *M^{me} Musard*, *la princesse de Chimay*, *la duchesse de Chaulnes*, *la princesse Isabelle d'Orléans*, *la duchesse de Mouchy*, *la comtesse de Kersaint*, etc.

Enfin, en 1857, nous assistons à une nouvelle tentative; il envoie pour la première fois au Salon, outre des portraits, une œuvre de ce genre aimable dans lequel il va bientôt passer maître et maître inconteste, intitulée *le Matin*. C'est l'aurore de ces aurores charmantes qui, pendant de longues années vont, sous le pinceau de ce magicien du coloris, « se lever dans l'azur des cieux roses, au milieu de paysages à tendres verdure, où il semble que les senteurs d'un printemps éternel parfument les branchages ».

Parmi toutes ces œuvres séduisantes, nous citerons : *Premières roses*, 1857; *Diane l'Aurore*, 1859; *Diane endormie*, 1863; *Mon Rêve*, 1866; *la Baigneuse*, 1867; *Jours heureux*, 1876; *Souvenirs*, 1882; *Dans les Rêves*, 1887; *Premières fleurs*, 1889; *l'Age d'Or*, 1890.

Dans ses *Salons*, Théophile Gautier a dit : « J'aime cette délicatesse de coloris, cette élégance voluptueuse, ces accents de négligence apparente qui, en réalité, cachent en les rendant plus piquants une science sûre et un métier prodigieux. C'est le Courbet de la grâce, car autant le maître d'Ornans recherche la vulgarité pittoresque, autant Chaplin, de son côté, met de pas-

sion à rendre ce qui est si difficile à saisir chez un modèle : la grâce. Il nous fait lire le poème de la femme. »

L'Impératrice achète ses premières roses en 1857, et lui confie peu après la décoration de ses appartements aux Tuileries. L'incendie du palais nous a malheureusement privés de ces pages importantes où Chaplin, comptant sans la révolution, avait pensé assurer à son nom l'immortalité. Il faut lire la description qu'en a laissée Arsène Houssaye. Je ne puis, hélas ! le temps me presse, qu'en reproduire au hasard quelques lignes :

« Le poète Saadi vous parlerait mieux que moi du *Salon des fleurs*, lui, dont la Muse a les mains pleines de roses. Il secouerait encore ces parfums, dont il inondait son ciel radieux ; il cueillerait par milliers ces gouttes de rosée qu'il cristallisait en perles fines.

.....

« Ces peintures sont de Charles Chaplin, ce peintre tout français, qui continue, à sa manière, la tradition des Lemoyne, des Boucher, des Fragonard.

.....

« C'est tout un enchantement que cette peinture, épanouie en sa jeunesse, qui rit à belles dents, qui montre ses joues roses et ses cheveux blonds. Le tiède soleil, qui dore sans brunir, a passé sur tout cela. Nous sommes loin du réalisme, mais ces charmantes figures vivent de la belle vie de l'Art ».

.....

Hélas ! dites-vous, toutes ces choses légères et exquisés s'en sont allées en fumée dans l'incendie de mai 1871. Il n'en reste que le souvenir, si délicatement fixé par

Arsène Houssaye, auquel l'œuvre de Chaplin venait d'inspirer ce sonnet finement ciselé :

La gamme des couleurs m'a toujours enchanté!
 J'aime le bleu du ciel sous la blancheur des nues,
 L'outre-mer qui m'appelle aux rives inconnues
 Et le coup de pinceau du soleil en gaité,

Les pâleurs du bleuet et de la rose thé,
 Le vert tout ondoyant sous les forêts chenues,
 Les ors des beaux cheveux sur les épaules nues
 Et la fraise qui point sur un sein velouté,

L'éventail de Junon, la suprême palette,
 L'œil bleu de la pervenche et de la violette,
 Les tons voluptueux qui s'allument dans l'air,

Les miroirs éclatants de gouttes de rosée,
 La pourpre des grands vins dans la coupe irisée...
 Ce que j'aime encore mieux, c'est la couleur de chair!

Heureusement que nous pouvons encore admirer quelques-unes de ces allégories éblouissantes de Chaplin à l'Elysée, et dans plusieurs hôtels particuliers.

On a dit, peut-être avec raison, que ce grand artiste n'a pas beaucoup varié la gamme chantante de ses peintures, qu'il faut les admirer séparément, qu'elles ne supporteraient pas l'épreuve d'une exposition d'ensemble. Mais sélectionnées une à une, elles vous captivent, vous séduisent. « Il est difficile de fondre mieux, dans une même œuvre, le moelleux de l'interprétation, la science d'harmoniser les figures, et par dessus tout, ce coup de pinceau si osé, si spirituel, dont certains morceaux ont quelque chose de chantant, d'éloquent, qu'on ne retrouve plus guère que chez les maîtres anciens ».

Monsieur, vous avez donc bien raison, de dire en terminant que « Chaplin, artiste jusqu'aux moelles, passionné pour les belles formes et les belles harmonies, amoureux de la lumière, fut un des plus brillants représentants de notre école moderne de peinture ».

Monsieur, vous avez eu le bonheur de connaître Renouf, et vous avez été séduit, comme tous ceux qui ont vécu dans son intimité, par ce charmeur au regard fait de bonté, d'intelligence et de finesse. Vous avez pu apprécier que ce *Paysan du Danube*, comme on l'a quelquefois appelé, avait une distinction parfaite, non pas en apparence, mais dans tous ses actes et dans toutes ses pensées. Lui seul, peut-être, a eu à souffrir de son dédain des conventions sociales, de son horreur de toute école, de toute coterie, de son mépris pour la déesse réclame. Vous saviez que sa mise négligée, que quelques excentricités dont on a beaucoup ri, ne dénotaient pas une bizarrerie de caractère et que ce n'étaient, comme l'a dit Roger Milès, que de la simplicité et de la conscience; le peintre avait fait un pacte avec l'art, et l'homme n'était plus que peu de chose pour le peintre. Il était, dites-vous, « insoucieux des exigences de la société, timide comme les enfants, qu'il aimait tant, bon de cette bonté qui prend naissance dans la force ».

Aussi quelle notice délicieuse, pleine de cœur, d'émotion, de finesse, vous avez écrite! Comme vous contez gaiement les premières années de cet indépendant que l'on veut enfermer dans une maison de commerce d'Honfleur, qui s'échappe constamment du magasin pour aller se plonger avec délices dans un bain de

grand air vivifiant pour ses larges poumons d'homme robuste comme pour sa nature, sa conscience d'artiste qui se révèle de jour en jour. Nous le voyons avec vous sous les pommiers en fleurs de la côte de Grâce, en face de la mer qui fut sa grande passion, sans autre maître que la nature, avec une mauvaise boîte à couleurs dérobée à son père, faire des ébauches qui attirent l'attention de Dubourg, un excellent peintre d'Honfleur. Quelques conseils et une bonne boîte à couleurs, cela suffit à Renouf pour produire des études extraordinaires de vérité et de sincérité.

Je voudrais avoir le temps de le suivre en votre compagnie à Paris, à l'Académie suisse, à l'Académie Julian, où, sous les yeux de Gustave Boulanger, de Jules Lefebvre, il fait des académies puissantes, des études de nu absolument merveilleuses. Avec quel art vous faites ressortir son ardeur au travail, son acharnement à la recherche de la vérité, sa sincérité, son mécontentement de lui-même qui le font surnommer « l'honnête Renouf ». Ce surnom était bien sa désignation parfaite comme homme et comme artiste.

« Il faut vouloir une chose, la vouloir tout entière, la vouloir toujours, et on l'obtient », disait Maupertuis. Je ne connais personne qui ait été plus gouverné par cette tenace volonté que Renouf.

Ce fut comme paysagiste qu'il se fit connaître avant que de se révéler peintre de la mer et des gens de mer. Au Salon de 1872, les délicats remarquèrent un effet de printemps aux environs d'Honfleur. A partir de là, jusqu'en 1894, année de sa mort, nous le trouvons à

plus de quinze expositions avec vingt-deux œuvres maîtresses, et on pouvait suivre, d'année en année, l'effort de son talent toujours en progrès.

Hélas! il mourut à cinquante ans, en pleine force physique et morale, et il est permis d'affirmer que cette fin prématurée a privé notre pays d'œuvres remarquables.

Aussi que d'émotions dans les dernières pages de votre brochure! Vous la terminez par quelques vers délicieux de M. Emile Blémont, adressés au buste de Jules Tellier, charmant écrivain havrais, mais qui peuvent s'appliquer à votre ami et que je vous demande la permission de citer après vous :

Quand on m'apprit sa mort, je refusai d'y croire;
Il était si vaillant, il nous semblait si fort,
Il se croyait si loin de l'heure où l'on s'endort,
Et l'avenir s'ouvrait si rayonnant de gloire!

.....

Tous, comme nous l'aimions! Comme on comptait sur lui!
Au chœur formé par nous, comme il manque aujourd'hui!
Mais il vécut assez pour faire œuvre qui dure,
Il put au bois sacré cueillir le rameau d'or.
Et sa voix reste éparse en la grande nature
Où, sans avoir vieilli, son âme a pris l'essor.

Les œuvres principales de Renouf sont : *le Dernier Radoub*, 1879; *la Veuve*, 1880; *le Coup de main*, 1881; *le Pilote*, 1883, qui est au Musée de Rouen; *Brumes d'Aval*, 1885, une merveille de poésies et de couleur; *En Dérive*, 1886; *le Cabestan*, 1888; *le Port de Brooklyn*, 1891; *une Partie de cartes*, 1892; *Appareillage*, effets de brume du matin, 1893; *le*

Portrait du Révérend Père Bazin, supérieur des Jésuites, 1894, l'année de sa mort, sans compter nombre de délicieux paysages.

On voit par cette nomenclature très écourtée, qu'il fut à la fois portraitiste remarquable, paysagiste merveilleux, excellent peintre de genre, et interprète supérieur des choses de la mer. « Tantôt son pinceau se fait caressant comme dans certaine tête de jeune fille, tantôt il est brutal à force d'audace, brutal comme la bourrasque qui fouette le peintre, comme la vague qui vient rouler à ses pieds son écume étincelante dans un secouement sonore de galets. »

Dans son œuvre maîtresse, *le Coup de Main*, qui est, je crois, au Musée de Washington, on retrouve à la fois toutes ses qualités. Aussi a-t-on dit souvent que Renouf était le peintre du *Coup de main*. Ce tableau est pour lui, ce qu'est *le Passant* pour François Coppée, *le Vase brisé*, pour Sully Prud'homme, *l'Ane mort*, pour Jules Janin, *la Joie fait peur*, pour M^{me} de Girardin, *les Bottes vernies de Cendrillon*, pour Ch. Deslys.

Je cite, ici, une phrase d'Arsène Houssaye que vous me pardonnerez.

Le sujet de ce tableau est certes encore présent à vos yeux : Un vieux marin nage de ses deux avirons ; une gamine, sa petite fille bien certainement, aide ou croit aider à l'impulsion. « C'est une vision charmante, dites-vous, que cette blonde fillette, aux joues rondes sainement hâlées par le souffle du large, fière d'aider de ses frêles menottes le coup de rame du grand père ! Celui-ci, un rude marin, lui jette de côté ce regard à

la fois fin et attendri qu'ont volontiers les vieux en contemplant leurs tout petits ».

Allez revoir, Messieurs, à votre Musée, *le Pilote*, 1883. C'est une œuvre magistrale ! Au fond de l'immense toile vous avez un navire en détresse, et, en avant, une barque soulevée par des vagues furieuses, où des hommes font force de rames. Examinez les quatre matelots, aux visages robustes ; comme ils sont bien concentrés dans leur puissant effort ; examinez le pilote à l'arrière ; comme son œil est bien fixé sur le but à atteindre, et avec quelle énergie il fait plier l'aviron qui sert de gouvernail. La toile est pleine de vent. Il s'en dégage une poésie tragique.

Au salon de 1886, je me souviens encore de l'émotion très vive que je ressentis devant un tableau intitulé : *En Dérive*. Il y avait une tête vraiment impressionnante de mousse expirant, où Renouf a mis toute sa science d'expression ainsi que tout son cœur. C'est du reste de cette toile qu'il disait à un ami : « Pendant que j'y travaillais, je ne pouvais détacher ma pensée de la figure de mon pauvre petit neveu, mort la même année, à Honfleur. J'ai assisté à toute son agonie ; c'est lui que j'ai voulu reproduire ».

Renouf est là tout entier. Ce loup de mer vigoureux et à l'âme tendre se préoccupe des souffrances de ses personnages et de leurs rudes labeurs. Il met une puissance d'exécution énorme au service d'une émotion vraie et profonde. Vous avez mille fois raison, Monsieur, de dire : « L'importance et la variété de son œuvre, la sincérité dont elle est empreinte, la vigueur de sa ma-

gistrale exécution maintiendront haut dans l'histoire de l'art à la fin du XIX^e siècle, le nom respecté d'Emile Renouf ».

Encore un mot, Monsieur, et je termine; votre modestie est au bout de ses peines. Vous avez manifesté le désir, honorable pour l'Académie, de vous associer à ses travaux le plus promptement possible, et je me suis fait plus qu'un devoir, mais encore un grand plaisir de hâter ce moment-là.

Soyez donc le bienvenu parmi nous. L'Académie croit comme vous à la mission de l'art dans une société intelligente et libre, et elle est heureuse d'ouvrir ses portes toutes grandes à un de ces rares privilégiés assez touchés par la beauté des formes et des couleurs pour trouver dans la contemplation des œuvres de nos grands maîtres de vives et fines jouissances. . . car, comme l'a dit Emile Augier :

« Hors de l'art, rien de bon, rien de sûr, rien de vrai,
- Lui seul est grand, lui seul vaut la peine qu'on vive! »

LE
POÈME ACROSTICHE DE SAINT ANSBERT

EN L'HONNEUR DE SAINT OUEN

Par M. l'Abbé VACANDARD

M. le Dr Alfred Holder, le savant conservateur de la *Hofbibliothek* de Karlsruhe, découvrit en 1888, sur le second feuillet de garde de l'un des précieux manuscrits confiés à ses soins (*cod. Augiensis CLXIV*), un petit poème transcrit au IX^e siècle (1). La singulière disposition des vers frappa d'abord son attention. Les premières lettres, rangées en acrostiche, forment les mots : AUDOAENUS COGNOMENTO DADO, tandis que les dernières, lues pareillement de haut en bas, donnent : ANSEBERTUS ORATOR DEFINIT. Ces lettres sont tracées en majuscules. En majuscules se détachent égale-

(1) Wattenbach attribue cette transcription au « X^e siècle commençant », *von einer Hand des beginnenden zehnten Jahrhunderts*. Cf. *Ein gleichzeitiges Gedicht zum Preise des heiligen Audoenus*, von Wattenbach, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XIV (1889), p. 171-172. M. Holder nous écrit (11 août 1900) que l'écriture est bien du IX^e siècle, et non du X^e.

ment deux vers formant croix, dont l'un est le douzième du poème, et l'autre, qui se lit verticalement, se compose d'une lettre de chaque ligne. La tige verticale de la croix porte : CRUCEM XPI IN SUO NOMEN LEVO, et la tige horizontale (le douzième vers) : GENTES COLENTES ISTO LIGNO SALVANTUR. La pensée exprimée par les deux acrostiches et les deux vers cruciformes peut se traduire ainsi : *Audoenus surnommé Dado; je lève la croix du Christ en son nom; sont sauvées par ce bois les nations qui l'adorent : signé Ansbert.*

« Ce rapprochement des deux noms *Audoenus* et *Ansbertus* était significatif. M. Holder n'hésita pas à y reconnaître saint Ouen, évêque de Rouen (1) (de 641 à 684) et son successeur saint Ansbert. » Comme le versificateur parle toujours d'Audoenus au présent, il était naturel d'en conclure qu'Ansbert composa son opuscule du vivant de saint Ouen. Le Dr Wattenbach consigna ces observations dans le *Neues Archiv*, en même temps qu'il y donnait le texte du poème (2). Notre regretté collègue, l'abbé Sauvage, ayant été avisé de cette publication par M. Léopold Delisle, s'empressa d'en informer notre Compagnie et rédigea sur la découverte du Dr Holder, si intéressante pour l'histoire littéraire de notre diocèse, une petite note qui parut dans la *Semaine religieuse de Rouen* (3) et fut tirée à part

(1) *Audoaenus cognomento. Dado.* Comme chancelier de Dagobert, saint Ouen signe *Dado*; comme évêque, *Audoenus* ou *Audoinus*.

(2) Cf. note 1 page précédente.

(3) Samedi 27 octobre 1888, p. 1036-1040.

avec quelques éclaircissements philologiques. La note comprenait le texte du poème, suivi d'un essai de traduction libre.

Au cours de nos études sur saint Ouen, nous fûmes amené à examiner de près l'œuvre de saint Ansbert. Notre examen porta sur l'exactitude matérielle du texte et sur le sens que lui attribue notre collègue dans sa traduction. Or, d'une part, son texte n'offre pas toute la fidélité qu'on exige aujourd'hui d'une transcription de ce genre, et la traduction qui l'accompagne est sur plusieurs points assez défectueuse. Il nous a donc semblé qu'il y avait lieu de présenter à l'Académie un texte vraiment authentique et d'y joindre une traduction nouvelle.

La première partie du projet était facile à réaliser. Pour cela, il nous a suffi d'avoir recours à l'infailibilité de la photogravure. Si la teneur du texte est mal reproduite, on ne s'en prendra pas à nous, on ne peut s'en prendre qu'à la lumière.

De fait, la lumière n'a pu pénétrer qu'imparfaitement dans les recoins d'un manuscrit relié trop serré. C'est pourquoi l'acrostiche, qui se compose des lettres finales de chaque vers, est à peine perceptible. Force nous est donc de donner, avec la photogravure, un texte imprimé. Aussi bien certains lecteurs, qui ne sont pas familiers avec l'écriture du ix^e siècle, nous sauront-ils gré de cette transcription :

A micus	sponsi	domini	C	usque	custor ¹	in	arv	A
V igilans	super	suos	R	iumphum	reportat	in	ago	N
D octor	egregius	est	U	tella	multorumque	salti	S	
O mnis	ad vita	vocat ²	i	C	to	serpentis	terit ³	siv E
A litor	gregem	nepp	E ⁴	ut	olim	patriarca	Iaco	B
E xcellit	merita	omniu	M	præeuntium ⁵	sibi	in	urb	E
N anctus	munere	e	X	imio	almusque	ecclesie	recto	R
V irtute	armatus	su	P	erna ⁶	victur ⁷	de	hoste	triumpha T
S alus	patrie	creditur	hu	I	us	venisse	advent	U
C rucis	stigmato ⁸	suo	I	n	pectore	semper	feren	S
O mnes	credentes	u	N	o	monet	colere	De	O
GENTES			COLENTE			S ISTO LIGNO SALVANTVR		
N ulla	serpentes ⁹	laed	V	ntur	diri	venen	A	
O nera	sibi	invicem	t	O	llentes	qui	ferun	T
M ore	viventes	mo	N	astico	auspice	Xrist	O ¹⁰	
E cce	cuius ¹¹	armat	O	de	milite	fateo	R	
N umero	iuncto	sanctoru	M ¹²	pueroque	domini	Davi	D	
T ermino	iam	inminent	E	atque	mundi	fin	E	
O perare	non cesset	ma	N	us	ut sonat	littera	Ca F	
D ies	nec tardat	quia	u	L	tima	iam	saecul	I
A pparebit	nam	manifest	E	deorum	deus	tum ¹³	in	Sio N
D ulcia	nunc	cano	cr	V	cis	carmina	Xriste	tib I
O dorque	eius	red	O	lit	ne	cuncti	periren	T

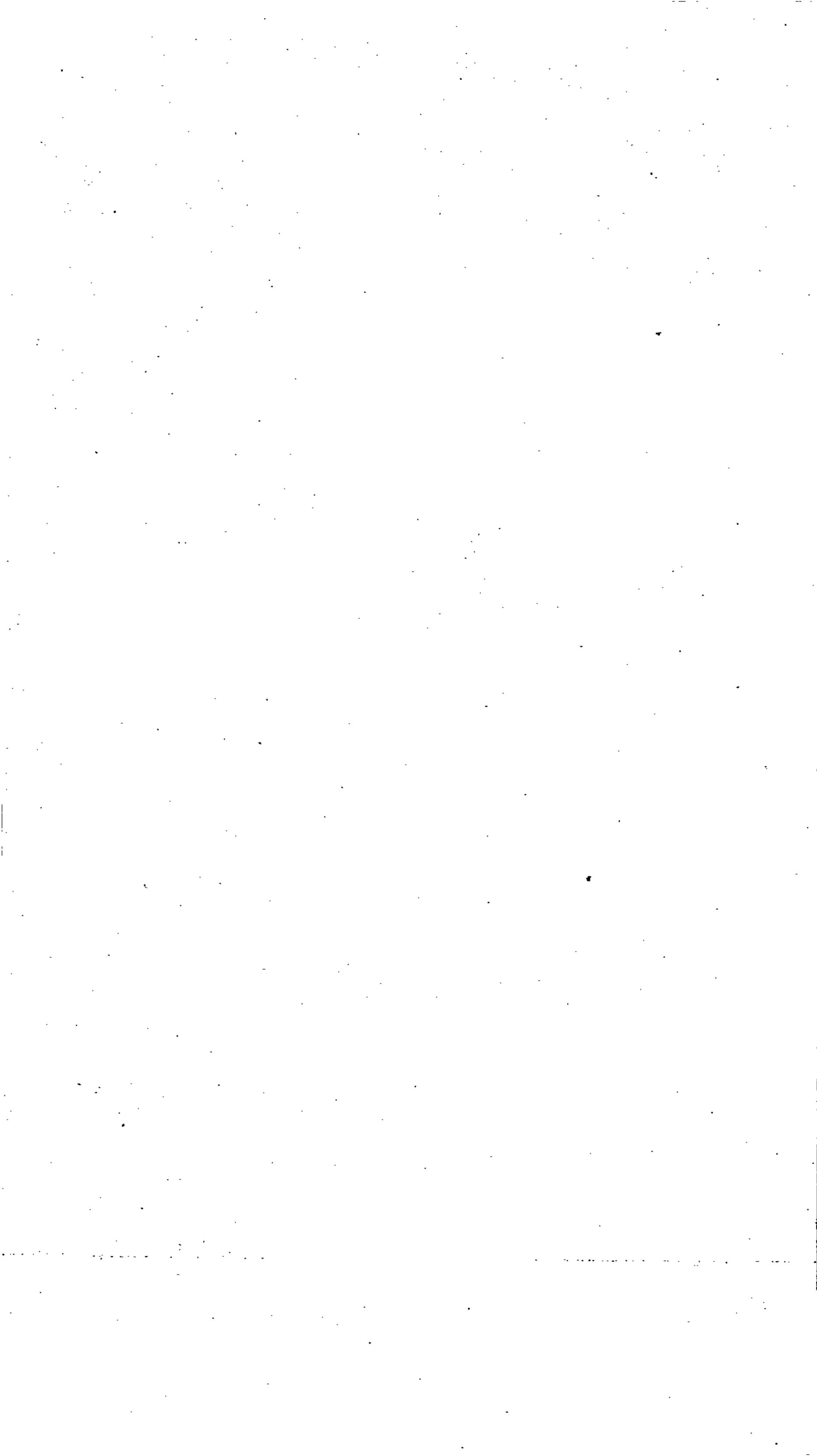
(1) Pour *custos*.(2) Pour *omnes ad vitam vocat*.(3) Pour *ictu serpentes terit*.(4) Pour *nempe* (?). Dans le ms., entre le *p* et l'*E* final, il y a un *e* raturé, nous écrit M. Holder.(5) Sauvage écrit *preeuntium*; dans le ms. il y a une cédille sous le premier *e*.(6) Ce mot est à lire dans le ms. Le *P* est barré pour signifier *per*. Mais dans la branche verticale de la croix ce *P* est un *R* grec pour former *Xristi*. A remarquer, que, pris isolément, cet *R* barré a la forme du monogramme du Christ.(7) *Victur* en abrégé, pour *victor*.(8) Pour *stigmata*.(9) Pour *serpentis*.(10) *Xpo*, en abrégé. Le *p* minuscule compte pour un *r*. Même remarque pour *Xriste* de l'avant-dernier vers.(11) Nous avons conservé l'*i* pour le *j*, à cause de *hujus* du neuvième vers qui demande un *i*. En France on dirait *cujus*, comme on dirait *iuncto* au vers suivant, et *jam* un peu plus loin, vers 18 et 20.(12) *Sanctorum* a été réécrit sur un mot raturé.(13) Sauvage a oublié le mot *tum*.

A micus sponsi domini
Vigilans super suos
Doctore egregius est
Omnes adiuuuat
Alytor gregem nepp
Excellit merita omnium
Necnotus muner e e
Virtute cernit su
Sclus pectrie creditu
Crucis stigmato suo
Omnes credente su

C usque custor inceru
Rumpit post cetera
Utellcmul torumq; salu
C toserpentis terit su
E utolpctria ccc iccco
O preeuntium sibi uir
X micoel m q; ecclies ecto
P rucuet de hoste triupha
I us uenit secc due nre
I npectores empferen
N o mon & colere de

GENTES COLENTE
Nullas serpentes laced
Onerat sibi inuicem
Mone uentes mo
Ecce cuius cernit
Numeroius et osoru
Tetmino iactant mipe
O percre ncess & ma
Dies nec tordet q au
Apparebit ncc mifet
Dulce nunc ccc noc
O dorque eius de d

SISTOLIGNOSALUA
Vntur dim uenen
Ollentes qui feru
Necessario cus pice xp
O de milite facte o
O puero que dñi dcaui
Ecce quem mundi si
Nus ut sonet littera ca
I timcciam scc & ul
E deorum dñi taminio
Vcis ccc m ncc xpe tib
O hten & unctipem nre



Ce poème offre quelque analogie avec l'inscription métrique gravée vers la même époque (1) sur l'autel de Saint-Pierre-du-Ham près de Valognes. Les moines du Ham font de l'évêque de Coutances, Fromond, un éloge qui rappelle, par les idées aussi bien que par certaines expressions, celui que le moine de Fontenelle adressait à saint Ouen; M. l'abbé Duchesne lit l'inscription du Ham de la manière suivante (2) :

(Hujus) urbis rector domnus
 Frodomundus pontifex
 In honore alme Maria
 Genetricis Domini
 Hôc templum hocquæ altare
 Construxsit fidiliter
 Adquæ digne dedicavit
 Minse agosto medio
 Et hic festus celebratus
 Sit per annu singolus

Anno sexto jam regnante
 Theodorico rege
 In Francia hoc cinubium
 Cingxit mu[r]is validis
 [Episcopus Frodomundus]
 [Nunc vivens feli]citer
 Abens curam pasturalem
 In amore Domini;
 *Suarum ovium patravit
 Caulas quam pulcherreme
 Nec a morsebus luporum
 Et vora[ci gutture]
 [Tulit eas lacerari], etc.

(1) L'inscription du Ham est des environs de 681, sous Thierry III. Saint Ansbert était, selon nous, abbé de Fontenelle, quand il composa son poème, c'est-à-dire de 679 à 684. Cf. Vacandard, *Le règne de Thierry III et la Chronologie des moines de Fontenelle* dans *Revue des Quest. historiq.*, avril 1896, p. 491 suiv.

(2) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1886, p. 287.

Saint Ansbert appelait l'évêque de Rouen *Ecclesiae rector*; l'auteur de l'inscription attribuée à Fromond le titre de *urbis rector*. C'est déjà une première ressemblance. Le *dominicus custos in arva, vigilans super suos... alitor gregem* du poème acrostiche ne rappelle-t-il pas également le *(h)abens curam pastoralem* de l'inscription? Enfin, pendant que saint Ouen protège son troupeau contre les « serpents », Fromond défend le sien contre « les morsures des loups ».

Inutile d'insister sur ces ressemblances d'idées d'ailleurs un peu banales. Nous ferons seulement observer que le style de l'inscription est, malgré les irrégularités de l'orthographe, beaucoup plus intelligible que celui du poème acrostiche. Il est vrai que saint Ansbert, pour former tout à la fois ses deux acrostiches et les deux branches de sa croix, avait à vaincre d'assez grandes difficultés que ne rencontrait pas le moine du Ham. Le B final du cinquième vers, le D du dix-septième et l'F du dix-neuvième, par exemple, ne sont pas d'un usage commun dans la langue classique. En somme, le poème d'Ansbert constitue un petit tour de force, soit dit sans prétendre en relever par là la valeur réelle.

Les deux œuvres ont la prétention d'être en vers. Pour l'inscription du Ham, la prétention est assez justifiée. « Il est vrai que la prosodie n'est pas observée avec une extrême rigueur; de plus, en deux endroits, au commencement, le texte a été retouché au moment de la gravure...; mais le mètre se reconnaît partout et avec la plus grande évidence. Nous avons ici des tétramètres trochaïques septenaires, ou, pour parler une

langue moins technique, des vers faits sur le même modèle que ceux du *Pange, lingua, gloriosi lauream certaminis*, de Fortunat (1). » L'œuvre de saint Ansbert est moins aisée à scander. Ses vers (si on peut les appeler de ce nom) ne sont soumis aux règles d'aucune prosodie connue. L'abbé Sauvage estimait qu'« écrits dans un siècle barbare, ils ont subi durant trois (?) siècles les injures de copistes qui sans doute en auront augmenté l'incorrection et la rudesse primitives ». Je crois que la responsabilité des incorrections doit retomber, à peu près tout entière, sur l'auteur. Ansbert était un lettré, mais un lettré des temps mérovingiens. Il est fâcheux qu'on n'ait pas conservé son ouvrage intitulé *Quæstiones ad Siwinum reclausum* (2). Nous aurions pu juger de son style et de sa grammaire. En tout cas, les *Quæstiones*, pas plus que son poème, n'avaient sûrement rien qui rappelât la langue classique.

Ce qui rend assez difficile l'interprétation de son poème, ce sont moins ses fautes de grammaire que le cadre rigoureux dans lequel il essaie de renfermer sa pensée. Les lois de l'acrostiche, qu'il a fort bien observées, lui ont fait employer des expressions tirées de trop loin et plus propres à obscurcir sa phrase qu'à la mettre au clair.

Si nous connaissions exactement les circonstances

(1) Duchesne, loc. cit.

(2) Mentionné dans les *Gesta abbatum Fontanellensium*, cap. 16, éd. Loevenfeld, p. 48. Il composa encore d'autres ouvrages également perdus. Cf. *Vita Ansberti*, cap. 32, Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Bened.*, secul. II, p. 1058.

dans lesquelles l'ouvrage fut composé, peut-être en saisirions-nous mieux toutes les finesses. L'abbé Sauvage a pensé « qu'Ansbert, chargé par saint Ouen de quelque mission importante, par exemple, d'une bénédiction solennelle d'une croix, aurait adressé cette pièce au prélat, à la fois pour le remercier et l'assurer de son obéissance ». J'inclinerais plus volontiers vers l'hypothèse d'un compliment de bienvenue à l'occasion d'une visite de saint Ouen à Fontenelle :

*Salus patriæ creditur hujus venisse adventu
Crucis stigmata suo in pectore semper ferens*

Quoi qu'il en soit, pour suivre sans trop de chances d'erreur le développement du sujet, il ne faut pas perdre de vue que le poème roule sur saint Ouen, sur la croix et sur l'orateur lui-même, comme l'indiquent les deux acrostiches et les deux vers cruciformes. Nous n'avons pas la présomption de croire que nous sommes parvenu à déchiffrer complètement des vers qui ont tenu en échec la perspicacité de notre regretté collègue. Mais nous avons quelque espoir d'avoir mis en meilleure lumière la pensée de saint Ansbert, surtout dans la seconde partie du poème, qui est la plus ardue. Voici notre essai de traduction :

« Audoenus surnommé Dadon :

« Ami de l'époux établi par le Seigneur gardien de son domaine, il veille sur les siens et triomphe dans la lutte.

« Il est un docteur excellent, la tutelle et le salut d'un grand nombre ; il appelle tout le monde à la vie ; d'un

coup il broie les serpents et nourrit son troupeau comme faisait autrefois le patriarche Jacob.

« Il surpasse les mérites de tous ceux qui l'ont précédé dans la cité, remplissant ses sublimes fonctions, digne recteur de l'Église.

« Armé de la vertu d'en haut, vainqueur, il triomphe de l'ennemi. Dans sa venue, on croit voir le salut de la patrie.

« Portant toujours dans son cœur les stigmates de la croix, il presse tous les croyants de n'adorer qu'un seul Dieu.

« Sont sauvés par ce bois les peuples qui l'adorent.

« Le venin du cruel serpent ne blessera pas ceux qui portent ensemble leur fardeau, vivant de la vie monastique sous les auspices du Christ (1).

« Voici que je me déclare du nombre de cette milice armée, qui se joint à l'assemblée des saints et au serviteur de Dieu, David (2).

« Dans ce déclin du monde qui touche à son terme, que la main ne cesse pas de faire ce que désigne la lettre Caf (3), car le dernier jour du siècle ne tardera pas, et

(1) Il faut lier, selon nous, les vers 13-15. Il s'agit des moines de Fontenelle. Dans les vers suivants, Ansbert parle de lui-même. La traduction des vers 13-17 proposée par l'abbé Sauvage offre trop d'incohérences pour être acceptable.

(2) Cf. *Benedictus Dominus... in domo David pueri sui*. Luc, I, 68-69.

(3) Ce que désigne la lettre Caf, c'est-à-dire « élever la croix ». Allusion, selon nous, au vers qui commence par un Caf et qui forme la tige verticale de la croix : *Crucem Christi in suo nomen levo* (le dixième vers commence également par un C, et il a la même signification : *Crucis*

le Dieu des dieux apparaîtra alors manifestement dans Sion.

« Dès maintenant, ô Christ, je te chante le doux poème de la croix, cette croix dont le parfum est assez pénétrant pour (empêcher) que tous ne périssent. »

stigmata suo in pectore semper ferens). Ansbert ne veut pas cesser d'élever la croix, surtout au moment où le monde touche à son terme.

PIERRE CAUCHON

JUGE DE JEANNE D'ARC

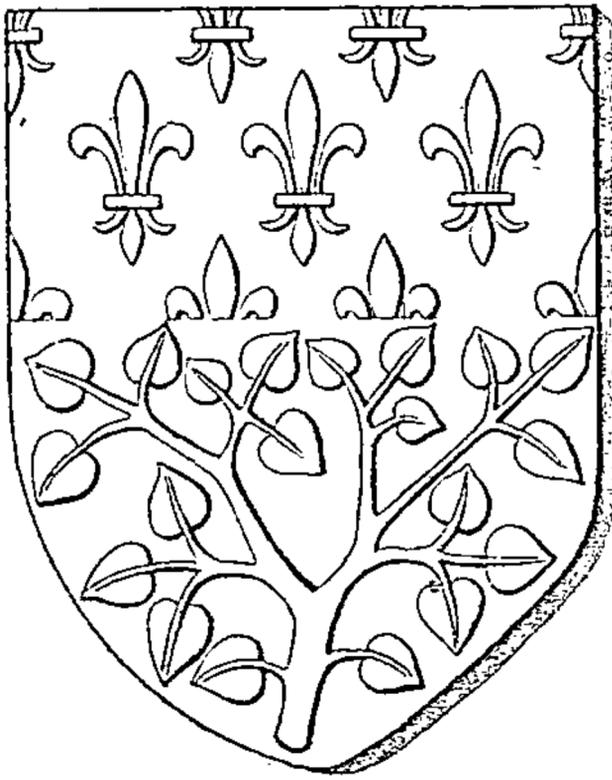
Par M. ALBERT SARRAZIN, ancien bâtonnier.

CHAPITRE PREMIER

Les Origines de Pierre Cauchon. — Reims. — Paris. — Armagnacs et Bourguignons. — Invasion des Anglais.

§ I. — PRÉLIMINAIRES

Dieu en soit garde.



Armoiries de la ville de Reims,
xve siècle,
(D'après une sculpture du Musée de
Reims).

Lorsqu'on parcourt les pages si tristes et finalement si glorieuses de notre histoire nationale pendant la guerre de Cent Ans, on rencontre peu de personnages dont la mémoire soit restée aussi lourdement chargée que celle de Pierre Cauchon, le sinistre évêque de Beauvais qui organisa, pour le compte des Anglais, le procès de foi dont l'issue devait être la condamnation à mort de Jeanne d'Arc.

Le nom seul de ce Fran-

çais, traître à son pays, a soulevé comme un long cri de réprobation à travers les siècles, et son œuvre a été l'objet de toutes les flétrissures. Il n'est pas un enfant de nos écoles de France qui ne prononce ce nom avec un vif sentiment de répulsion, depuis que l'histoire populaire de notre héroïne nationale a pénétré jusque dans les moindres hameaux.

Ce serait un recueil curieux que celui des épithètes violentes, des qualificatifs méprisants dont Pierre Cauchon a été accablé par les centaines, les milliers d'écrivains qui ont disserté sur le sombre drame du moyen âge dont il fut l'un des principaux instigateurs, et dans lequel il a assumé la plus grande responsabilité.

Pourtant, il y a certainement une part d'exagération et une part de vérité à faire, dans les causes de l'anathème que les générations successives ont lancé contre cet évêque, fin diplomate et homme politique consommé.

L'exagération est due, tant à la vivacité du sentiment patriotique, qu'à une connaissance insuffisante de la législation et des usages en vigueur au xv^e siècle. Nous apprécions trop souvent des actes et des événements accomplis en période presque barbare encore, à l'aurore de la Renaissance, et bien avant que l'unité nationale n'eût été réalisée, avec les idées de notre civilisation actuelle, et sans tenir compte suffisamment du travail gigantesque accompli depuis près de cinq siècles !

Entre l'opinion qu'ont hasardée quelques-uns — et ce ne sont pas les moins érudits, — que Pierre

Cauchon n'a pas cru commettre une mauvaise action en condamnant la Pucelle ; et les violences de ceux qui généralisent leurs diatribes de parti pris, en formulant de faciles réquisitoires, il semble qu'il y ait place à une appréciation moins passionnée et plus exacte des faits.

La part de vérité, malheureusement trop large, qu'il faut retenir en ce qui concerne le procès de Jeanne d'Arc présidé par Cauchon, réside dans la constatation des irrégularités et des manœuvres déloyales qui le constituent en faute grave, même avec les lois de l'époque, et avec les règles immuables de la conscience.

Dans le cours de ce travail, je m'efforcerai de dégager soigneusement l'erreur de la vérité, afin de n'offrir au lecteur que des données exactes dans l'étude de cette page d'histoire si propre à exercer la perspicacité de l'historien et de l'érudit.

D'où venait donc cet évêque, ce politicien si tristement célèbre par le crime de lèse-patrie qu'il accomplit en 1431 ; quelles circonstances l'avaient amené à se faire le docile et redoutable instrument de la haine des Anglais envers la Pucelle ; quel fut exactement son rôle dans le procès de Rouen que quelques-uns ont cru pouvoir appeler un *assassinat juridique* ; que devint-il après le supplice de sa victime, et quelle opinion ont ensuite exprimée sur son compte, les prélats et consultants ecclésiastiques renommés qui réhabilitèrent la mémoire de Jeanne d'Arc en 1456 ?

Ce sont autant de questions qui m'ont paru devoir intéresser l'Académie et tous ceux, si nombreux de nos

jours, que passionne l'histoire de la libératrice du territoire au xv^e siècle.

Je chercherai à les élucider à l'aide des découvertes de la critique moderne et de recherches personnelles, en joignant à ces simples notes les documents archéologiques susceptibles d'expliquer et de corroborer les leçons de l'histoire, en les mettant à la portée de tous.

J'essaierai ainsi d'esquisser la biographie exacte de ce personnage qui fut avant tout un agent politique ayant opté pour le parti qui lui semblait le plus à même de favoriser ses projets ambitieux. Nous constaterons, chemin faisant, que les grands dignitaires ecclésiastiques, souvent seigneurs au *temporel*, comme au spirituel, forcément mêlés aux affaires publiques, n'hésitaient pas alors à cumuler les devoirs de leur charges et de leur ministère avec les fonctions officielles et rétribuées que leur confiait le gouvernement qu'ils servaient et qui usait de leur influence.

S'il faut relever à la charge de Pierre Cauchon des faits graves — que nous retiendrons avec l'unique souci de la vérité, — et la preuve évidente de la partialité dont il usa dans la conduite du procès de la Pucelle, la physionomie trop souvent odieuse du juge, n'en rendra que plus sympathique, plus noble et plus touchante, celle de son infortunée victime. Elle mettra heureusement en relief, d'un autre côté, l'attitude des prélats français qui protestèrent contre l'iniquité commise par l'un des leurs, et annulèrent plus tard la sentence qui avait condamné la vierge-martyre.

§ 2. — LES ORIGINES DE PIERRE CAUCHON. — REIMS.

Pierre Cauchon (1) naquit à Reims, ou aux environs de cette ville, vers 1371 (2).

Une certaine obscurité règne encore sur ses origines, et malgré l'aridité d'un pareil sujet, je ne puis me dispenser de résumer les controverses auxquelles cette question a donné lieu dans le monde des érudits.

Dom Marlot, historien de Reims, à l'article des *Vidames de Reims*, dit qu'il était compatriote de Gerson, et par suite, qu'il n'était nullement Rémois, mais cette opinion a été justement écartée.

On a soutenu également qu'il était fils d'un pauvre vigneron des environs de la cité rémoise (3).

Enfin, la plupart des historiens le font naître à Reims, et le rattachent à une famille noble de ce nom, qu'on trouve établie et honorablement connue dans cette ville dès 1278 (4).

On a prétendu que cette famille des Cauchon tirait

(1) *Petrus Calceonus*. Louvet, *Antiquités de Beauvais*, t. II, p. 564.

(2) Lorsqu'il fut nommé chanoine de Reims, en 1409, il était âgé de trente-huit ans (Note communiquée par M. le chanoine Cerf, aujourd'hui décédé, d'après les archives de Reims).

(3) M. de Barthélemy et le chanoine La Court pensent que Pierre Cauchon n'était pas Rémois. — D'après un contemporain cité par Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 140), il était « natif d'alentour de Reims ». — Jean Juvenal des Ursins, le dit fils d'un vigneron de la Champagne.

(4) Parmi ces historiens, il faut citer : le P. Anselme, de Sainte-Marthe, Caumartin, les PP. Brice et Bessin, de Beaurepaire, H. Fisque, le chanoine Cerf (Notice sur Pierre Cauchon, lue à l'Académie nationale de Reims, en 1898); enfin, en dernier lieu, Denifle et Châtelain : *Auctarium Chartularii universitatis parisiensis*, t. I, p. 935, note 1.

ses origines de la Normandie, et qu'après le supplice des Templiers et la conversion de leurs complices, un Jacques Cauchon, de l'élection de Beaumont (1), serait venu s'établir à Reims comme orfèvre et changeur, de 1340 à 1350. Puis, a dit M. Bouton, « les Cauchon seraient devenus possesseurs de fiefs importants de Versenay à Sillery, et se seraient fait licencier en droit pour se faire ouvrir toutes les portes » (2).

Dans cette version, Pierre Cauchon serait donc issu d'une de ces vieilles familles qui, voyant l'ancienne noblesse ruinée par la guerre de Cent Ans, achetèrent des charges de judicature, des terres et des fiefs dont les propriétaires avaient disparu dans la défense de la patrie, et commencèrent une nouvelle couche d'anoblis.

Jacques Cauchon figure dans les archives de Reims comme échevin, en 1341 et en 1357, avec la qualification : « orfèvre » (3).

Il eut pour fils Remy Cauchon auquel il fit donner une brillante instruction. Remy devint licencié en droit, et fut anobli en 1393 par le roi Charles VI.

Les armes de cette famille furent *de gueules au griffon d'or pour la brisure* (4).

De son mariage, Remy Cauchon aurait eu trois fils et une fille : *Jean*, à qui échurent les domaines de Gueux, de Landres et de Sillery (5) ; *Pierre*, qui entra

(1) Beaumont-en-Auge.

(2) V. Bouton. *Pierre Cauchon...*, pp. 4 et 15.

(3) Varin, *Archiv. admin. de la ville de Reims*, t. III, p. 248.

(4) Ces armoiries ont été reproduites dans *Jeanne d'Arc à Reims*, par H. Jadart.

(5) Jean Cauchon, dit Cauchonnet, seigneur de Sillery, dont il fit hom-

dans les ordres; *Jacques*, qui eut en partage le domaine de Versenay; et *Jeanne* (1).



Armes des Cauchon
de Reims.

M. Ed. de Barthélemy ne donne à Remy Cauchon que deux fils : *Jean* et *Jacques*, et une fille mariée trois fois.

Certains historiens ont pensé, au contraire, que Remy Cauchon aurait eu d'autres enfants. Ainsi, M. l'abbé Delettre (2) dit « qu'à la métropole de Reims, il y avait un chanoine de Reims nommé Charles Cau-

mage en 1424, et dont il habitait la maison forte, fut marié à Marie de Thuizy (*Sillery*, par l'abbé Péchenart, p. 31). — Les annales de Reims font un grand éloge de ce Jean Cauchon auquel on attribue en partie la délivrance du joug des Anglais (*Armorial des Lieutenants des habitants de Reims*, par M. Ch. Givelet). — Comp. Généalogie des Cauchon (ms. fr. 20.242, Bib. nat.). On y lit également que Remy Cauchon, escuyer, eut trois fils et une fille : « Jean Cauchon; Pierre Cauchon, évêque de Beauvais; Jacques Cauchon qui a laissé lignée, Jeanne Cauchon ».

(1) D'après l'abbé Fersch (*Martyre de Jeanne d'Arc*), Jeanne aurait épousé en premières noces Raoul Duremont, Normand anobli, et aurait eu un fils, Gilles (sans doute Gilles de Duremont qui figura parmi les juges de la Pucelle), élevé par Pierre Cauchon.

(2) *Histoire du Diocèse de Beauvais*.

chon, chargé par le Chapitre de la garde de la Porte-Mars. Charles Cauchon figure, en effet, en 1431, sur la liste des Prébendes ». Le même historien parle encore d'un Jean Cauchon, frère de Pierre Cauchon, nommé par lui chanoine de Beauvais, et pour lequel il fonda deux obits dans l'église de Beauvais, où il était enterré (1). Il s'agit peut-être du même Jean qui fut chanoine de Reims en 1413.

Cette filiation, que j'indique sommairement, et qui rattacherait Pierre Cauchon à la noble famille rémoise, a été vivement contestée dans ces dernières années.

Des érudits fort autorisés ont critiqué l'opinion du généalogiste d'Hozier, et surtout les assertions « quelque peu fantaisistes » de M. Bouton.

L'existence constatée avec certitude d'une famille Cauchon à Reims dès la fin du XIII^e siècle (1278), ôterait toute vraisemblance à l'hypothèse d'un Anglais ou Anglo-Normand, ancêtre de Cauchon, qui aurait émigré de la Normandie au commencement du XIV^e siècle (2). D'après M. de Marsy, il faudrait, de même, écarter l'opinion de d'Hozier qui, séduit par la similitude de nom, et désireux de donner quelque illustration à son personnage, « présente un peu légère-

(1) Le chanoine Cerf, *loc. cit.* — Ce fut en 1442 que P. Cauchon fonda un obit pour son frère. — Voir p. 477.

(2) V. Bouton. *Pierre Cauchon, etc.*, p. 7. — Sur le point de savoir si Jacques Cauchon était réellement normand; voir *l'Intermédiaire des Chercheurs*, t. III, pp. 89-90, et p. 711. — Les Cauchon avaient certainement des rapports avec cette partie de la France, dit M. le chanoine Cerf, puisque Jeanne, fille de Remy Cauchon avait épousé en premières noces un Normand.

ment l'évêque de Beauvais comme le deuxième fils de Remy Cauchon, lequel aurait eu trois fils : Jacques, Pierre et Jean » (1).

MM. Ed. de Barthélemy (2) et de Marsy ont soutenu que Pierre Cauchon ne pouvait appartenir à cette famille noble de Reims.

Ils relèvent, à l'appui de leur thèse, que les chroniqueurs contemporains ne font aucun rapprochement de parenté entre l'évêque de Beauvais et les Cauchon dont plusieurs avaient été échevins, et dont l'un fut même, de 1422 à 1423, et de 1440 à 1449, lieutenant des habitants de Reims. « Les annales de Reims, dit M. Ch. Givélet (3), attribuent à Jean Cauchon qui aurait été le frère de l'évêque, une part dans la délivrance de la ville du joug des Anglais, et il aurait été nommé capitaine de cette ville, si ses ennemis ne s'étaient pas prévalu de sa modestie pour le noircir dans l'esprit du souverain. Ils ne purent d'ailleurs

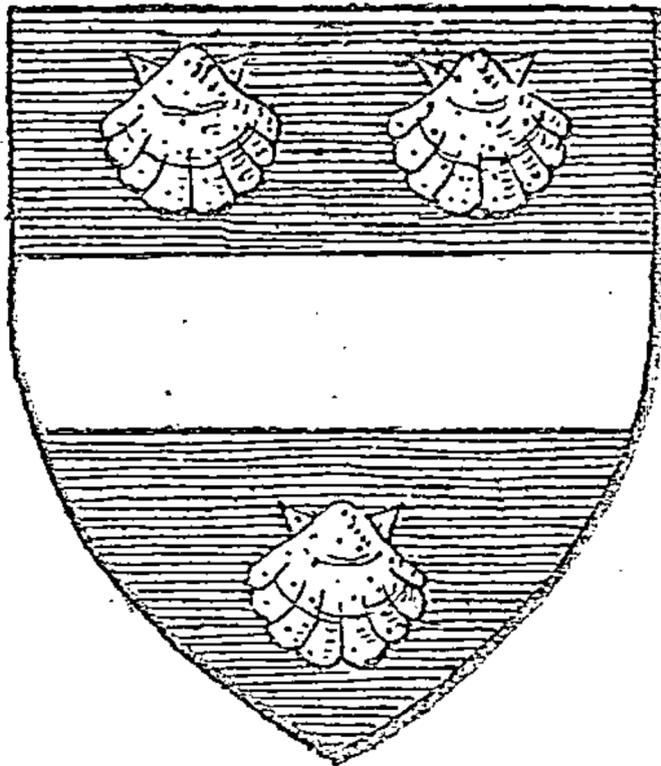
(1) « Dès 1301, dit M. de Marsy, les noms de Jean, Remi, Girard ou Gérard, avaient figuré sur les listes des échevins de Reims ; si Pierre Cauchon avait fait partie de cette famille déjà notoirement connue, ses biographes n'auraient pas hésité à le rappeler, et nous ne verrions pas son successeur au siège de Beauvais, Juvénal des Ursins; le dire de naissance obscure et fils d'un vigneron des environs de Reims ». *Ibid.*, p. 7. — Voir aussi : De Marsy, *Pierre Cauchon, évêque de Beauvais*, 1890, p. 6.

(2) Auteur d'une excellente notice sur la famille Cauchon insérée dans la *Revue nobiliaire et d'Archéologie héraldique*, 1883, p. 216. Il s'appuie sur les notes du chanoine La Court sur dom Marlot qui déclare sans hésitation que Pierre Cauchon « n'était pas des Cauchon de Reims ».

(3) *Armorial des Lieutenants des habitants de Reims*, 1878, in-8°.

jamais parvenir à entamer sa réputation, et les Rémois se rendirent garants de son innocence auprès de Charles VII ». Or, si Jean Cauchon avait été effectivement frère de l'évêque de Beauvais, ses adversaires n'auraient pas manqué de se faire une arme contre lui d'une parenté aussi compromettante.

Ajoutons encore, avec ces auteurs, que les emblèmes héraldiques si utiles à consulter pour distinguer les familles du moyen âge, démontreraient que Pierre Cauchon était étranger à la riche famille rémoise. Tandis, en effet, que celle-ci portait de *gueules au griffon d'or ailé d'argent* (1), l'évêque portait à *fasce d'argent* accompagné de trois coquilles d'or (2).



Armes de Pierre Cauchon.

(1) Armoiries qu'on est surpris de voir l'abbé Delettre attribuer à Pierre Cauchon dans son *Histoire ecclésiastique du diocèse de Beauvais*.

(2) Pour expliquer cette différence, on a dit, mais sans preuve à l'appui, que Pierre Cauchon aurait changé ses armes quand il devint évêque de Beauvais.

Ces armes sont celles que donnent, non seulement une chasuble longtemps conservée à la Cathédrale de Beauvais, mais d'autres documents contemporains. On les retrouve gravées dans les sceaux des chartes ou sculptées dans la pierre des basiliques. Elles sont reproduites dans la chapelle de la Vierge que Cauchon fit construire à Lisieux, comme complément de sa cathédrale (1), vers 1441. On les rencontre également dans plusieurs parties de l'ancien évêché et de la cathédrale de Beauvais. Ces armes lui étaient attribuées aussi par Sainte-Marthe dans le *Gallia Christiana*, par Pillet, dans l'*Histoire de Gerberoy*, et par d'autres écrivains antérieurs aux généalogistes maladroits qui imaginèrent, au xvii^e et xviii^e siècle, de joindre à la généalogie des Cauchon de Sommièvres ou autres le nom de ce prélat dont la triste renommée ne pouvait pourtant guère rehausser ces familles (2).

Devant ces arguments, on serait tenté de s'arrêter à l'affirmation de Juvénal des Ursins qui succéda directement à Pierre Cauchon sur le siège de Beauvais, et qui loin de le rattacher aux riches Cauchon de Reims, dit au contraire qu'il était « *de naissance obscure, et fils d'un vigneron des environs de Reims.* »

(1) Voir plus loin, p. 465.

(2) D'après M. de Formeville, « la famille de ce prélat portait le surnom de Lhéry. On cite, dit-il, plusieurs personnages de ce nom qui prouveraient qu'elle a été fort illustre, elle peut l'être encore, si messire François-Louis-Claude de Cauchon, marquis de Lhéry, mort en son château de Brin ou Brai, en Champagne, le 10 juillet 1751, était, comme je le pense, de la même famille ». *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, t. II, p. 172.

J'ajoute que M. Vallet de Viriville, dans son *Histoire de Charles VII* (1), semble avoir ratifié cette opinion avec l'autorité de son érudition.

Par contre, M. de Beaurepaire, le savant archiviste de la Seine-Inférieure, a établi, avec sa méthode impeccable, et documents à l'appui, les liens de parenté qui existaient entre Pierre Cauchon et Jeanne Cauchon.

Cette dernière, sœur de l'évêque, eut, de son mariage avec Jean Bidault, un fils, Jean Bidault, qui fut reçu chanoine de Rouen en remplacement de Midy, le prédicateur du Vieux-Marché (14 août 1439), et une fille, Guillemette, qui épousa Jean de Rinel, secrétaire du roi Henri VI.

Ce Jean de Rinel fut chargé de plusieurs missions importantes pour les Anglais dont le gouvernement lui octroya des terres à Sommervieu, et des domaines en Angleterre. Son intimité avec Pierre Cauchon est clai-

(1) T. I, p. 369. — Il admet que Jean Cauchon fût parent de l'évêque de Beauvais, mais il semble bien contester que ce dernier appartint à la famille noble des Cauchon de Reims. Il rapporte, en effet, qu'à Reims, Guillaume Prieuse, supérieur des Carmes, se vit dénoncé comme suspect de s'être montré favorable au dauphin. Traduit devant Jean Cauchon, lieutenant du capitaine de Reims, il soutint ses opinions avec fermeté. Jamais roi anglais, dit-il, n'a régné en France, jamais l'Anglais ne règnera ! M. Vallet de Viriville ajoute, en note : « Pierre Cauchon dont la main et le nom se montre ici, était du pays de Reims. Il employa son crédit en faveur de ses parents, jusque-là pauvres et obscurs. Nous trouvons en 1423, dans un mémorial de la Chambre des Comptes, l'admission de ce Jean Cauchon, nommé récemment maître sergent des bois des montagnes de Reims et de la forêt d'Épèrnay ».

rement établie (1). C'est de lui notamment qu'il accepta la mission d'aller chercher, à Paris, les membres de l'Université qui devaient prendre part au procès de la Pucelle (2).

Pierre Cauchon laissa donc pour *héritiers* son neveu, Jean Bidault, et sa nièce Jeanne Bidault, mariée à Jean de Rinel. Les descendants de cette dernière soutinrent même, trente ans plus tard, un long procès, à l'occasion de la succession de leur grand oncle (3).

Ces constatations sont importantes, et on conçoit que le savant paléographe n'ait pas hésité à croire que Pierre Cauchon se rattachait ainsi à la noble famille de Reims (4).

Si, en effet, Jeanne Cauchon, qui épousa Jean Bidault, était bien la fille de Remy Cauchon, l'anobli de Reims, la question n'est pas douteuse et la conclusion s'impose. Mais ce point reste à fixer.

M. le chanoine Cerf, auteur d'une étude récente sur l'évêque de Beauvais, a pris acte des recherches de M. de Beaurepaire, et a tenté de concilier ainsi la divergence des opinions que je viens de résumer : « Le père de Pierre Cauchon résidait réellement à Reims, mais

(1) Il occupait à Rouen deux maisons somptueuses, voisines de l'hôtel de Nicolas Loyseleur et de la maison de Me Jean Rubé, curé de Saint-Nicolas, qui donna l'hospitalité à Pierre Cauchon pendant la durée du procès de la Pucelle.

(2) Quicherat, *Procès*, t. III, p. 57. Jean de Rinel mourut en 1449, et fut enterré dans la chapelle du Saint-Esprit, en la cathédrale de Rouen.

(3) De Beaurepaire. *Notes sur les juges et assesseurs...*, p. 21 et suiv. — Voir plus loin, p. 480.

(4) *Ibid.*, p. 12.

comme il possédait, à la campagne, des vignes et une maison seigneuriale dans laquelle put naître son fils, les historiens se crurent autorisés à dire que Pierre Cauchon était né d'un père vigneron, auprès de Reims, voire même à Sillery ou à Verzenay » (1).

Cette explication ingénieuse pourrait, à la rigueur, être considérée comme la solution du problème, s'il ne subsistait un doute résultant de l'inexactitude possible de la filiation de Jeanne Cauchon, fille de Remy Cauchon, ou plutôt, de l'identité de cette dernière avec l'épouse de Jean Bidault (2).

Quoi qu'il en soit, et s'il était vrai que Pierre Cauchon ne descendît pas de la noble famille rémoise, il n'en aurait eu que plus de mérite à sortir si rapidement de l'obscurité de sa naissance.

On s'expliquerait facilement, dans cette hypothèse, que le jeune ambitieux, servi par une intelligence supérieure, peu scrupuleux, et tourmenté du désir de parvenir aux honneurs, se soit prêté à toutes les combinaisons, à toutes les complaisances et même, quelquefois, à de véritables capitulations de conscience susceptibles de le conduire à une fortune politique rapide.

(1) Communication précitée faite à l'Académie nationale de Reims en 1898. — L'auteur ajoute que Remy Cauchon était devenu seigneur de Sommièvre, ce qui explique « pourquoi Pierre Cauchon porta dans la suite ce titre qu'il tenait de son père ».

(2) Voir sur ce point une généalogie des Cauchon de Reims dans le ms. fr. 20,242, déjà cité, de la Bibliothèque nationale.

§ 3. — PARIS.

Pierre Cauchon fit ses études en l'Université de Paris.

Successivement clerc, licencié en droit canon, maître ès arts et docteur en théologie de cette Université, il devint rapidement « *un grand et solennel clerc* (1) ».

Praticien très estimé en matière de droit, il est reconnu par les chroniqueurs contemporains, comme l'un des plus savants docteurs de son temps.

Ce fut, en outre, dit Quicherat, « un homme politique très considérable dont la fortune, commencée par la faveur des Cabochiens, s'accrut ensuite par la confiance illimitée de la famille de Lancastre ».

Avant de tout sacrifier à la politique, comme on dirait de nos jours, il avait conquis une grande situation en l'Université de Paris, qui l'appela aux fonctions de recteur dès 1403 (2). Il ne tarda pas à user de son

(1) Il figure comme licencié au décret en 1398.

(2) En 1403, il était étudiant de sixième année en théologie, cherchant à obtenir un bénéfice auprès du chapitre de Reims, quoi qu'il cumulât déjà un canonicat et une prébende dans l'église de Châlons, avec la cure de l'église paroissiale d'Egriselles, au diocèse de Sens. (*Chartul. Univer.*, IV, p. 84. Voir aussi *Le Procès de Jeanne d'Arc et l'Université de Paris*, Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris, 1897, p. 16). Les mêmes auteurs du Cartulaire de l'Université de Paris lui consacrent cette courte notice : « Fuit nat. gallie (Remens.) et licent. in decret (janv. an. 1398. Vid. arch. nat. Paris. J. 567, n° 199) de quo pluries supra (p. 745, note 1). An. 1403 etiam in sexto anno scholaris in theologia fuit. — An. 1420, aug. 21, cum esset canonicus belvac. et licent. in decretis, electus est in episcop. Belvacens.; an. 1430, Feb. 13 translatus ad sedem Lexoviensem (arch. vat., arm. XII, p. 132, 248). Famam tristem adeptus

influence pour favoriser le parti qui avait ses préférences. Aussi, à partir de cette époque, nous le verrons occuper des postes honorifiques qu'il dut aux factions au service desquelles il mit son savoir et son intelligence.

Il eut l'occasion de faire rapidement l'apprentissage des missions diplomatiques où il devait exceller plus tard.

C'est ainsi que la renommée qu'il avait acquise et la confiance qu'on avait dans ses talents, le firent désigner, en 1407, au nombre des ambassadeurs chargés de mettre fin au grand schisme qui désolait la chrétienté.

Il n'est pas sans intérêt de suivre rapidement le futur évêque de Beauvais, au cours de cette mission importante qui nous révélera les maux qui affligeaient alors l'Église et le désordre qui régnait dans son gouvernement, partagé entre les deux papes qui résidaient à Rome et à Avignon.

Pendant que Grégoire XII (Angelo Corrario) élu après la mort d'Innocent VII (1406), siégeait à Rome; Benoit XIII, dit l'antipape (Pierre de Lune), élu par les cardinaux, résidant à Avignon, après la mort de

est in processu contra Jeanne d'Arc. » Denifle et Chatelain, *Auctarium Chartularii universitatis parisiensis. Liber procuratorum nationis anglicanæ*, t. I, p. 935. — En 1406, il est fait mention de M^e Pierre Cauchon à l'occasion du paiement de sommes dues pour réparations faites à la maison *A la Corne de cerf* qui appartenait à la nation d'Angleterre. Plus tard, il fut choisi comme arbitre pour trancher les difficultés qui s'élevèrent sur ce règlement.

l'antipape Clément VII (1394), perpétuait en France le grave conflit qui durait depuis tant d'années.

Grégoire XII avait bien signé un acte par lequel il s'engageait éventuellement à abdiquer en même temps que Benoît, afin de faciliter l'extinction d'un dualisme qui était un scandale pour les fidèles, mais il ne paraissait pas pressé de donner cet exemple de désintéressement.

Quant à l'antipape d'Avignon, Benoît XIII, il avait lui-même promis, avant son élection, de déposer la tiare si cet acte était nécessaire pour mettre fin au schisme, mais il ajournait toujours l'accomplissement de cette promesse.

Charles VI qui avait facilité son élection résolut, d'accord avec l'Université de Paris, de le mettre en demeure de s'exécuter.

Une ambassade solennelle fut envoyée par le roi et par l'Eglise gallicane aux deux prétendus papes. On choisit, dit le *Religieux de Saint-Denis* (1), certains personnages de savoir et d'expérience, chargés d'aller s'enquérir des intentions des deux prétendants. A cet effet, on convint de lever la moitié de la dîme sur les églises de France, afin d'attribuer aux évêques dix écus d'or pour leurs dépenses journalières, six aux abbés et trois aux docteurs.

Pierre Cauchon, qualifié alors « licencié en droit canon », fut au nombre des principaux ambassadeurs, avec les abbés et évêques les plus considérables du royaume.

(1) *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. 3, p. 513.

On leur remit des instructions scellées du sceau royal, qui sont remarquables par leur précision, et démontrent que le roi de France était bien décidé à mettre fin au schisme par les moyens les plus énergiques.

Je ne puis suivre ici les diplomates français dans leurs voyages par terre et par mer. On peut lire dans la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, le récit des tentatives réitérées, faites dans un but de conciliation, les discours prononcés dans de nombreuses conférences, les moyens habiles employés par les deux prétendants, et l'insuccès final de la mission.

On sait combien Charles VI se montra irrité du refus du prétendant d'Avignon. Sans plus m'étendre sur ce grave conflit dont Pierre Cauchon connut toutes les phases, je rappellerai brièvement que le roi de France dut convoquer un concile national dans lequel il fut décidé qu'on ne reconnaîtrait plus Benoît comme pape. Cet exemple fut bientôt suivi dans toute l'Europe, et l'antipape chassé d'Avignon fut contraint de se réfugier dans la petite ville de Château-Raynaud.

La participation que prit Pierre Cauchon, au nom de l'Université de Paris, aux importantes négociations suivies pour l'extinction du schisme, démontre qu'il jouissait déjà d'une grande notoriété et de l'estime de ses confrères.

Il était signalé, très avantageusement, dès lors, pour les futures missions diplomatiques dans lesquelles nous le verrons jouer un rôle plus actif et souvent même prépondérant.

Le 6 février 1409, il fut, dit-on, nommé chanoine de l'Eglise de Reims, *auctoritate apostolicâ*, et occupa la 18^e prébende (1). D'après M. le chanoine Cerf, il était alors âgé de trente-huit ans. Il obtint bientôt un autre canonicat à Beauvais (2), ce qui était contraire aux lois de l'Eglise.

Le 21 octobre 1410, Pierre Cauchon fut appelé à remplir les fonctions de *vidame* (3) de l'église de Reims qu'il conserva pendant dix années. Il ne devait quitter qu'en 1420 le chapitre de cette église où il fut remplacé par Robert de Saulx (*de Salione*) (4). Dès

(1) Voir Weyen. *Dignitates Ecclesie metrop. Remensis*; ms. in-fo, Bib. de la ville de Reims : « *Prebenda 18^a Petrus Cauchon, Auth. Apost. 6 februarii 1409. Fuit doctor in theologia. Fuit Vice-Dominus Ecclesie Remensis, 21 aprilis 1410. Factus est episcopus Bellovacensis, 1420; et postea Lexovensius, 1432. Obiit mense Oct. 1444. De isto vide Sanmarthanos, t. III, p. 402.* (Citation de M. le chanoine Cerf qui renvoie également au *Livre des Prébendes*, précieux manuscrit rédigé par René le Comte, chanoine de N.-D. de Reims, conservé à la Bibliothèque de l'archevêché). — On trouve dans un obituaire de Reims, intitulé : « *Catalogus missarum et obituum que a subhebdomadario ad majus altare, vel (ad altare) S. Crucis, celebrantur, extractus ex tabella confecta anno 1583* », mention d'une messe qui était célébrée pour le repos de l'âme de Pierre Cauchon : *Decembre XIX. Missa pro P. Cauchon Bellovacensi* (Archives législatives de la ville de Reims, II^e partie, t. I. p. 122).

(2) Ce fut à la mort de Jean Le Grois, et sur la nomination de M. de Savoisy, évêque de Beauvais, alors absent (Godefroy, mss. *Hist. de Beauvais*, p. 1443).

(3) Seigneur au temporel.

(4) Le 9 décembre 1420. — « Un instant, avec quelques historiens, dit M. le chanoine Cerf, j'avais conçu l'espoir que P. Cauchon n'était pas de Reims, et qu'ayant été chanoine de Beauvais, il n'avait pas occupé une stalle, dans le chapitre de Reims. Mes recherches prouvèrent le contraire ». (*Loc. cit.*).

cette époque, il se distinguait par la violence de ses opinions. En 1411, dit M. de Beaurepaire, on le trouve à la tête du parti exalté qui s'était formé à Paris parmi les universitaires, et que le duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur, cherchait à s'attacher par ses libéralités (1).

Il importe de suivre le futur évêque de Beauvais au milieu des violences engendrées par les querelles des partis et par la guerre civile. Nous comprendrons plus facilement ainsi comment, après avoir servi les Bourguignons, il devint ensuite l'instrument des Anglais qui en firent le *juge de Jeanne d'Arc*.

§ 4. — ARMAGNACS ET BOURGUIGNONS.

On sait dans quel état d'anarchie la France se trouvait alors, par suite de la démence de Charles VI, et de la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons. Elle était gravement troublée aussi, je viens de le constater, par le schisme qu'elle avait suscité, depuis que la papauté avait abandonné le palais d'Avignon.

Le duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur, avait fait assassiner le duc d'Orléans, frère de Charles VI (1407). Ce meurtre avait été le point de départ d'une guerre civile acharnée qui favorisait les projets de conquête de l'Angleterre et devait amener plus tard la conclusion de l'infâme traité de Troyes (1420) par lequel Isabeau de Bavière, reniant son fils le Dauphin (depuis

(1) *Notes sur les juges et assesseurs...* p. 12.

Charles VII), livrait notre patrie à ses plus implacables ennemis.

Le parti des *Armagnacs* qui tenait pour le Dauphin encore jeune, et celui des *Bourguignons* qui se réclamait du roi dément, comme de la reine Isabeau de Bavière déshonorée par ses débordements, allaient exposer la France aux plus cruelles épreuves.

En 1410, les *Armagnacs* avaient fait une première apparition sous les murs de Paris, et avaient reçu du peuple le surnom que leur a conservé l'histoire.

Cette démonstration avait été suivie de la paix de Bicêtre, mais, l'année suivante, la lutte avait pris un caractère plus grave, et l'alliance du duc de Bourgogne avec les Anglais devenait un présage sinistre des malheurs qui menaçaient la patrie.

Les choses en étaient venues à ce point que les Français du midi étaient plus odieux aux Français du nord, que les Anglais eux-mêmes.

Dès cette époque, l'armée du duc de Bourgogne était pourvue d'un corps auxiliaire d'Anglais « tous gens de bonne étoffe », au dire de Monstrelet.

Cette armée marcha sur Paris où la corporation des bouchers, qui soutenait le Dauphin, faisait appel ouvertement au parti de Bourgogne.

Pendant que le sire de Gaucourt qui tenait pour le parti d'Armagnac prenait *par eschelles* le pont de Saint-Cloud, Jean-Sans-Peur entra dans la capitale, le 23 octobre, par la porte Saint-Jacques. Il y fut reçu en grand honneur par les seigneurs et par le peuple qui

« faisait très grande joie et criait : Noël ! pour sa venue à tous les carrefours » (1).

Les Anglais qui accompagnaient les Bourguignons et qui fraternisaient avec eux, étaient commandés par le comte d'Arondel qui s'installa au prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Ses troupes eurent quelque peine à trouver un abri, et « ne cessèrent de trotter toute la nuit par la ville, car personne ne voulait les loger » (2).

On avait espéré que le duc de Bourgogne ferait la paix, mais les bouchers et leurs alliés n'en voulaient entendre parler, et se livraient à tous les excès. Le roi, informé des « pilleries, roberies, et destruction du peuple » que les Armagnacs faisaient de leur côté devant Paris, confisqua les biens de beaucoup et ordonna, en conseil, des mesures rigoureuses contre les partisans du désordre.

Pierre Cauchon fut désigné au nombre des *réformateurs* chargés d'appliquer rigoureusement ces mesures. On ne pouvait mieux choisir pour accomplir cette besogne. Ce fut, en effet, une justice bien sommaire et bien expéditive qui fut rendue, si nous en jugeons par le récit de Juvénal des Ursins : « En ce temps, dit-il, furent ordonnés réformateurs et commissaires contre ceux qu'on tenait favoriser les Armagnacs, et ne fallait guère faire information, et suffisait de dire : celui-là l'est. Les riches étaient mis à finance par manière de rançon ; mais, la finance payée, on ne leur

(1) Monstrelet.

(2) Juvénal des Ursins.

faisait plus de déplaisir ; ceux qui n'avaient de quoi, on ne savait qu'ils devenaient ».

Le prévôt des marchands et les échevins furent choisis parmi des gens du peuple qui « guère ne valaient,..... feu se boutait ès églises, et y ardaient-on souvent hommes, femmes et enfants ».

Au milieu de ces graves désordres et de ces violences réciproques, les Armagnacs avaient appelé à leur secours les Anglais qui avaient répondu favorablement à leur demande (8 mai 1412), et le roi assiégeait Bourges, lorsque la paix d'Auxerre vint suspendre ces luttes fratricides (26 août 1412) (1).

Cette paix ne devait être qu'un simple sursis apporté aux luttes des factions qui déchiraient notre malheureuse patrie.

En effet, de notables et dramatiques incidents signalèrent l'année 1413.

Henri IV, roi d'Angleterre, mourut le 20 mars, laissant pour successeur le redoutable Henri V qui allait bientôt envahir nos provinces.

A Paris, la commune populaire venait d'élever sa voix dans le conflit. Caboché, avec ses « bouchers, tripiers, écorcheurs de bêtes et foison d'autres méchantes gens », provoqua la fameuse émeute dite des *chaperons blancs*.

(1) Dans sa relation sur les conférences d'Auxerre, le président Henri de Marle cite parmi les personnages condamnés à l'occasion de ces troubles, *maistre Pierre Cauchon, licencié en décret, et maistre en ars en l'Université de Paris*. (Société de l'Histoire de France. *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. I, pp. 356 et 357.)

Pierre Cauchon avait été nommé parmi les commissaires chargés de mettre un terme à la dilapidation du Trésor.

Lorsque cette mesure fut prescrite, le prévôt de Paris, Pierre des Essards, craignant la haine du peuple, quitta Paris en compagnie de plusieurs personnages compromis avec lui.

L'office de prévôt fut conféré à le Borgne de la Heuse. Ce choix fut accueilli avec faveur par l'Université et la bourgeoisie de Paris. Les commissaires nommés pour réformer les abus signalés furent l'évêque de Tournai, l'abbé du monastère de Saint-Jean, les sires d'Offremont, de May, de Blaru, et le vidame d'Amiens. On leur adjoignit l'aumônier et le confesseur du roi, ainsi que maîtres Gaillard, Petit-Sène et Jean de Lenguenil, de la Chambre du Parlement, *maître Pierre Cauchon, membre de l'Université*, et Jean de l'Olive, échevin de Paris.

Mais bientôt une première émeute éclatait dans la capitale, *excitée par des misérables*, à l'occasion du prévôt messire Pierre des Essards (avril 1413) qui fut arrêté et mis en prison.

Les séditeux, d'après le conseil de leurs chefs, prirent des chaperons blancs pour signe de ralliement.

Ces chaperons avaient été imaginés par les Parisiens afin de se distinguer des Armagnacs. Ils « prirent les chaperons blancs », dit Juvénal des Ursins, et « en eurent le roi, monseigneur le Dauphin, les ducs de Berri et de Bourgogne, et ceux du grand Conseil ».

On sait à quels atroces excès se portèrent les Cabochiens et les partisans de Bourgogne.

Pierre Cauchon avait été des premiers à encourager ce mouvement populaire, et il fut l'un des meneurs de cette troupe d'émeutiers qui, après avoir essayé de s'emparer de la Bastille, se rua sur les hôtels de Guyenne et d'Artois, pénétra dans la chambre même du Dauphin et se saisit de ses officiers (1).

Les Cabochiens s'emparèrent ensuite de Louis de Bavière, frère de la Reine, malgré les supplications de celle-ci, et du Dauphin, mais bientôt l'Université de Paris se sépara du parti avancé et réprova hautement ces violences.

Les émeutiers tournèrent alors leur fureur contre Jean Gerson « notable docteur en théologie, chancelier de Notre-Dame de Paris, et curé de Saint-Jean-en-Grève, qui avait accoutumé de s'acquitter loyalement » (2).

L'illustre théologien qui devait plus tard, à Poitiers, rendre hommage à la Pucelle, et qui sut rester fidèle à sa patrie, formait déjà, en cette circonstance, un contraste frappant avec Pierre Cauchon, le futur juge de Jeanne d'Arc.

Pendant que le turbulent personnage inféodé à la faction bourguignonne encourageait les émeutiers et excitait les plus violentes passions, Gerson disait, si l'on en croit les chroniqueurs, « que les manières qu'on

(1) De Beaurepaire. *Notes sur les juges et assesseurs*, p. 12. — Voir Alfred Coville, *Les Cabochiens et l'Ordonnance de 1413*.

(2) Juvénal des Ursins.

tenait n'étaient pas bien honnêtes, ni selon Dieu, et le disoit d'un bon amour et affection » (1).

Les séditeux voulurent s'emparer de lui, mais, dit la chronique, « il se mit ès hautes voûtes de Notre-Dame de Paris », et ils ne purent que saccager son hôtel.

Ils demandèrent ensuite au roi et au Grand Conseil un mandement « pour leur décharge et excusance » (2) (24 mai 1413), mais tant d'excès devaient provoquer une réaction.

La fortune des Bourguignons subit bientôt un revirement complet. Les Armagnacs offrirent leurs services au roi, lui remontrant que, « en la ville de Paris, plusieurs choses horribles et detestables se faisaient contre le traité de paix ».

Bientôt les ordonnances cabochiennes étaient annulées et l'hostilité s'accroissait contre les Bourguignons.

Le 2 août suivant éclata une nouvelle sédition suscitée par le jeune Dauphin Louis, duc de Guyenne. La grande boucherie de Paris, asile et citadelle politique de la formidable corporation, fut rasée. L'opinion publique était complètement changée et « tous les greigneurs bourgeois qui par semblant avaient aimé moult le duc de Bourgogne..... se tournèrent tellement contre lui qu'ils eussent mis corps et chevance pour le détruire lui et les siens ».

Par suite de cette réaction violente, le pouvoir revint au parti armagnac, et le 29 septembre 1413, le comte d'Armagnac fit son entrée dans la capitale.

(1) Juvénal des Ursins.

(2) Monstrelet.

Cette révolution compromit singulièrement la situation de Pierre Cauchon à Paris.

Il devait être nécessairement compris dans les mesures de répression qui suivirent le retour de ses adversaires. En effet, le 14 mai 1414, il fut banni de la capitale pour sa participation avérée aux mouvements séditieux qui viennent d'être très sommairement retracés (1).

On voit figurer le nom de « maistre Pierre Cauchon » dans la liste des bannis qui fut arrêtée par le Conseil royal, et qui porte ce titre : « Les noms de ceulx qui ont esté banniz au Chastelet de Paris depuis le XII^e jour de décembre, l'an mil cccc et XII incluz » (2).

Cette ordonnance énumère longuement les attentats commis par Pierre Cauchon et ses complices qui avaient pénétré avec insolence dans l'appartement de la reine et porté une main sacrilège « sur plusieurs dames et demoiselles, dont plusieurs étaient de sang royal, et s'étaient fait donner par violence de fausses lettres scellées du sceau royal, en contraignant ensuite le roi et le dauphin à les signer de leur propre main, comme pour approuver tous leurs forfaits..... Injonction était faite à tous officiers, juges et sujets d'arrêter ou faire arrêter les malfaiteurs susnommés comme *traîtres, infâmes, homicides, rebelles, criminels de lèse-majesté*, et de les envoyer « afin qu'ils fussent

(1) Alfred Coville, *Ibid.*

(2) « Prononcé le lundi XIII^e jour de may. » — Société de l'Histoire de France. *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VII*, t. I, pp. 357 et 368.

« punis selon leurs démérites et que leur exemple serve
« de leçon aux autres ».

Pierre Cauchon ainsi qualifié, banni et menacé, n'attendit pas l'effet des justes représailles qu'il pouvait redouter et quitta la capitale. Il se consola facilement de cette disgrâce, car ce qu'il perdait d'un côté, il le regagnait amplement de l'autre.

Le duc de Bourgogne, qui lui savait gré du zèle déployé en sa faveur, l'en récompensa en l'envoyant au Concile de Constance, avec le titre d'ambassadeur (1415) (1).

Cauchon figure, en effet, parmi les ambassadeurs de la *nation française* qu'énumère le *Religieux de Saint-Denis*, avec Simon, abbé de Jumièges et autres, sous ce titre : « *Pierre Cauchon, ambassadeur du duc de Bourgogne* ».

Pierre Cauchon était chargé de défendre les doctrines de Jean Petit (2), cordelier normand, que Montaigu, l'évêque de Paris, avait condamné pour avoir fait, en chaire, l'apologie du duc de Bourgogne accusé d'avoir assassiné le duc d'Orléans, frère de Charles V, roi de

(1) Ces lettres royales sont datées de Paris, 18^e jour de septembre, l'an du Seigneur 1413. — « Le duc de Bourgogne en ayant fait son aumônier, c'est à ce titre, auquel s'ajoutait celui de vidame de Reims qu'il parut en cette assemblée ». — Le P. Ayrolles. *La Pucelle devant l'Eglise*, p. 116.

(2) « Maître Jean Petit, Normand de nation, professeur en théologie, plus renommé pour la hardiesse que pour l'élégance de son langage..... n'avait pas craint de dire que la mort du duc d'Orléans n'était que le juste châtement de ses démérites ».

France (1). Les efforts du futur évêque de Beauvais devaient tendre à éviter la condamnation de l'ouvrage que Jean Petit avait composé pour justifier le duc de cet assassinat.

Il prit, en cette circonstance, le titre de licencié en décret et de vidame de Reims (2). Il se qualifiait, en outre, aumônier du duc de Bourgogne, son mandant; enfin, il assista aussi au Concile, comme chanoine de Beauvais, en qualité de délégué du Chapitre (3).

Cauchon s'était joint à Jean Pourée, dominicain, évêque d'Arras, orateur du duc de Bourgogne.

Ils présentèrent, le 16 mai 1415, aux députés de la nation gallicane, une lettre du duc, en réponse à celle que les évêques de cette nation lui avaient envoyée par l'évêque de Saint-Pons et l'abbé du Moutier-Saint-Jean, en Bourgogne (4).

La réponse du duc contenait, paraît-il, plusieurs traits piquants. Il tentait de se justifier de l'assassinat qu'on lui imputait et qu'il avait avoué en France. Aussi, Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris, qu'on avait chargé de presser la condamnation de l'ouvrage de Jean Petit, et Pierre de Versailles, bénédictin, docteur en théologie, se crurent obligés de protester contre cette réponse du duc, et d'en demander justice au Concile.

(1) Voir : *Gersonii opera*, édit. d'Ellyes Dupin, t. V, p. 343, 600. — Le P. Ayrolles, *La Pucelle devant l'Eglise*, p. 116.

(2) M. de Beaurepaire dit: « Le 26 mai 1415, Cauchon prend le titre de licencié en décret et de vidame de Chartres ». Voir *Notes sur les juges et assesseurs*... p. 13, note 2.

(3) L'abbé Delettre. *Histoire du Diocèse de Beauvais*.

(4) De Formeville, *Ibid.*, p. 173.

L'évêque d'Arras et Pierre Cauchon déclarèrent alors qu'ils se soumettaient à son autorité et en imploreraient la justice au nom du duc de Bourgogne, « mais ils n'en prirent pas moins toutes les mesures pour empêcher, non seulement que le Concile ne prononçât rien contre la personne et l'ouvrage de Jean Petit, mais même pour soustraire, s'ils l'avaient pu, l'erreur qu'il avait avancée, à l'anathème qu'elle méritait et qui fut prononcé contre elle » (1).

On sait que Jean Petit avait avancé cette proposition : « Qu'il est permis de tuer les tyrans sans formalité de justice ».

Les Pères du Concile condamnèrent le fougueux cordelier (2), mais Pierre Cauchon, loin de s'incliner, avait essayé de justifier publiquement le crime de Jean-Sans-Peur et avait osé faire l'éloge de Jean Petit.

Ce nouveau service lui valut, en 1418, la place de maître des requêtes, et devait le conduire bientôt aux honneurs de l'épiscopat.

Toutefois, avant d'obtenir le siège de Beauvais, il accomplit encore plusieurs missions importantes pour l'Université de Paris.

Il fut, en premier lieu, délégué à Troyes, avec Beaupère — que nous retrouverons plus tard au procès de la Pucelle, — afin d'offrir aide et conseil à Charles VI. Puis, on le chargea de négocier auprès de ce monarque

(1) De Formeville.

(2) Voir Jadard. *Jeanne d'Arc à Reims*, pp. 4 et 5.

pour obtenir la conservation des privilèges de cette puissante corporation (1).

§ V. — INVASION DES ANGLAIS.

Pendant que Pierre Cauchon remplissait ces différentes missions, les difficultés s'aggravaient singulièrement à Paris et dans le royaume.

Le duc de Bourgogne qui avait été supplanté, à Paris, par les Armagnacs, avait repris les armes pour reconquérir la domination qu'il avait perdue, et ses lieutenants étaient venus escarmoucher jusqu'à la porte Saint-Honoré (1414).

En 1415, Henri V, roi d'Angleterre, avait profité de la division des partis pour envahir la France.

La prise d'Harfleur, qui fermait la mer à Rouen et à Paris ; puis, la funeste bataille d'Azincourt qui décima la vaillante mais imprévoyante noblesse française, avaient signalé les débuts de cette campagne mémorable qui devait anéantir presque complètement notre patrie.

Peu après, les Bourguignons faisaient un retour offensif sur Paris qui était ravagé par la peste (1417).

Il tardait au duc de Bourgogne de reprendre possession de la capitale, mais « ceux-mêmes qui avaient affection pour lui, étaient très mal contents, car ils voyaient les Anglais faire conquêtes en la duché de

(1) Ch. Jourdain. *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis*, pp. 244, 245.

Normandie » (1). Il avait pourtant un certain nombre de partisans parce qu'on « faisait plusieurs et diverses exactions indues par manières d'emprunts, et en autres manières sur les bourgeois ».

Le gouvernement du comte d'Armagnac était livré à une crise des plus graves.

Henri V, roi d'Angleterre, enhardi par ses premiers succès, et trouvant dans le duc de Bourgogne un puissant auxiliaire de ses desseins, refusait de traiter avec les Armagnacs. Force fut donc d'essayer de transiger, à tout prix, avec les Bourguignons.

Vers le commencement d'avril 1418, des plénipotentiaires furent chargés de parlementer, et préparèrent le traité de la Tombe, dont les préliminaires furent accueillis avec enthousiasme (2).

Parmi les plus influents négociateurs envoyés par la

(1) Juvénal des Ursins.

(2) En 1418, Cauchon, qui était vidame de Reims, et maître des requêtes du roi, plaidait pour obtenir la prévôté de Lille, vacante par la mort de Jean de Montreuil. Il l'obtint en 1419. « A cette occasion, l'Université de Paris supplia le pape d'accorder à Pierre Cauchon la faveur de réunir divers bénéfices incompatibles, donnant comme raison que « ceux qui ont fait preuve de courage et de persévérance dans les travaux, les veilles, les souffrances et les tourments pour le bien de l'Eglise sont dignes aussi des plus grandes récompenses » (Arch. nat. M 65^a, n° 10). — Cauchon, nous l'avons vu, bénéficiait largement du cumul des charges, car il était alors archidiacre de Chartres, chanoine de Reims, de Chartres, de Châlons, de Beauvais, chapelain de la chapelle des ducs de Bourgogne, à Dijon, bénéficié à Saint-Clair, au diocèse de Bayeux. Ces bénéfices lui rapportaient environ 2,000 livres, lorsqu'il obtint encore l'archidiaconé de Châlons. Enfin, en 1419, il fut référendaire du pape. (Denifle et Châtelain, *le Procès de Jeanne d'Arc et l'Université de Paris*, *ibid.*, p. 16.

reine et par le duc de Bourgogne, au nombre de seize, figurait Pierre Cauchion qui était, dès lors, un des personnages les plus notables du royaume et qu'on opposait à Regnault de Chartres envoyé avec Robert le Maçon et quatorze ambassadeurs par le roi et le dauphin (1).

Malheureusement le traité de paix que désiraient sincèrement ces derniers, ne put recevoir la sanction royale par l'absence du connétable et l'opposition obstinée du chancelier de France. L'indignation populaire qui éclata alors aboutit au complot de Perrinet Leclerc qui livra Paris aux Bourguignons (28 mai 1418) et à toutes les horreurs de la guerre civile dont on ne peut lire le récit, sans frissonner, dans nos chroniques du xv^e siècle.

Les Bourguignons à peine entrés dans la capitale avaient fait crier par les rues « que ceux qui voulaient faire la paix allassent en armes avec eux. Auquel cri furent tantôt grande multitude de peuple, atout lesquels s'en allèrent, comme dit est, envahir et assaillir plusieurs hôtels par ordonnance » (2).

Les uns se ruèrent sur l'hôtel du roi dont ils brisèrent les portes, et obtinrent de lui tout ce qu'ils voulurent ; les autres allèrent à l'hôtel du connétable d'Armagnac pour le prendre ; mais il était déjà averti et « s'était sauvé en habit d'inconnu en la maison d'un pauvre homme ».

(1) Le pape Martin V nouvellement élu, et le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre, étaient également représentés.

(2) Juvénal des Ursins.

Tanneguy du Châtel, prévôt des marchands, voyant l'imminence du danger, n'eut que le temps de s'enfuir à l'hôtel du dauphin « lequel enveloppé d'un linceul tant seulement il porta dedans la bastille Saint-Antoine ».

Les troubles continuèrent pendant la nuit. Un grand nombre de seigneurs et de prélats furent faits prisonniers. D'après Monstrelet, « tous les conseillers du roi, de la chambre du parlement, des requêtes et autres bourgeois de Paris de noms tenant la partie du comte d'Armagnac, furent pillés, pris ou occis cruellement ».

Le lendemain, les violences redoublèrent. Le peuple s'était armé et une sanglante mêlée s'établit à l'intérieur de la ville. Le *Bourgeois de Paris*, dans sa chronique, a dépeint l'horrible carnage qui eut lieu et dont plusieurs miniatures des manuscrits de l'époque ont retracé naïvement quelques incidents : « Et n'était nul homme, dit-il, à celui jour, qui ne portât quelque arme dont ils feraient. . . . depuis qu'ils étaient tous morts étendus, et femmes et enfants, sans puissance, qui ne leur pouvaient pis, les maudissaient en passant par emprès. . . . et n'eussiez trouvé à Paris rue de nom où n'eût aucune occision. . . . et étaient en tas comme porcs au milieu de la boue, qui moult grand pitié était ».

Pierre Cauchon que son ambition rendait constamment complice des violences du parti bourguignon, ne pouvait plus se faire illusion sur les malheurs qui allaient fondre sur la patrie qu'il trahissait.

En effet, pendant que les hordes bourguignonnes se livraient à ces cruelles représailles, les Anglais conti-

nuant leur marche en avant, s'emparaient de Rouen après un siège mémorable qui dura plus de six mois (1418-1419), et pendant lequel les Rouennais supportèrent héroïquement les plus dures privations.

La prise de Rouen était un événement de la plus haute importance et causa la plus vive émotion. Cette catastrophe commandait la fin des luttes civiles, car l'audace des envahisseurs révélait le grand péril que courait la patrie.

Malheureusement les Armagnacs qui craignaient de perdre toute leur importance, préparèrent, au nom du Dauphin, le guet-apens du pont de Montereau où ils firent assassiner le duc de Bourgogne.

Ce crime compromit plus gravement que jamais le parti du Dauphin.

Philippe-le-Bon, fils de Jean-Sans-Peur, résolut de venger la mort de son père à l'aide des Anglais. Dans une conférence tenue à Arras, il fixa les bases de la paix qui fut signée à Troyes (21 mai 1420).

Par ce traité odieux, la France était livrée aux Anglais, puisque la reine Isabeau de Bavière dépouillait son propre fils, le Dauphin, et donnait à Henri V, roi d'Angleterre, époux de sa fille, le titre de régent et d'héritier de la couronne de France !

Bientôt le monarque anglais, escorté par le roi dément et par la perfide Isabeau, fit son entrée solennelle à Paris qui devait rester sous la domination étrangère jusqu'en 1436 (1^{er} décembre 1420).

Pierre Cauchon s'était jeté avec ardeur dans le parti des nouveaux maîtres de la capitale. Il fut chargé par

Henri V de négocier avec le Chapitre de cette ville qui se montrait hostile à son gouvernement.

Il s'agissait de faire nommer au siège de Paris, devenu vacant par la mort de Gérard de Montaigu, un prélat dévoué aux Anglais. C'était Philibert de Montjeu que le futur juge de Jeanne d'Arc et l'évêque de Worcester avaient été déjà antérieurement chargés de recommander aux chanoines (1). Ceux-ci, fiers de leurs prérogatives et peu sympathiques aux envahisseurs avaient d'abord éludé cette demande. Ils étaient, d'ailleurs, soutenus dans leur résistance par l'Université de Paris.

Henri V leur fit dire que, « s'ils en nommaient un autre, il ne serait pas bon pour le nouvel évêque de rester dans son évêché ».

Le Chapitre n'en persista pas moins dans son refus de céder aux injonctions royales et, sans crainte de s'exposer à de cruelles représailles, il élut M^e Jean Courtecuisse, aumônier du roi, professeur de théologie, le plus libéral et le plus gallican des ecclésiastiques français.

Cette fois, le zèle de Cauchon n'avait pu triompher de l'antipathie que le Chapitre nourrissait à son égard, bien qu'il se présentât à lui avec le prestige d'un évêque.

Ce fut au cours de ces négociations, et à cette heure si triste de notre histoire, en pleine trahison et

(1) Le chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la domination anglaise, par Grassoreille (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*. t. IX, pp. 118, 133, 142). — Archives nationales, LL. 215, p. 290.

en pleine invasion, que Pierre Cauchon fut appelé à l'évêché de Beauvais.

Il devait prendre possession de son siège au moment où ceux-ci, forts de leur alliance et du traité de Troyes, se préparaient à occuper le reste de la Normandie, la Picardie, la Flandre, l'Artois, la Champagne et la Guyenne, ne laissant bientôt au *roi de Bourges* découragé, que le petit pays d'outre-Loire.

On peut donc dire que le séjour de Pierre Cauchon à Beauvais marque l'époque la plus troublée et la plus douloureuse de notre histoire nationale (1420-1429) !



CHAPITRE DEUXIÈME

Pierre Cauchon, évêque de Beauvais (1420-1429). — Il sert avec ardeur les Anglais et devient le protégé d'Henri V et du duc de Bedford. — Missions importantes qu'il remplit jusqu'à l'apparition de la Pucelle (Négociations avec le Chapitre de Paris et avec le pape Martin V; difficultés entre le Chapitre de Rouen et l'archevêque Jean de la Rochetaillée, etc.).

§ 1^{er}. — PIERRE CAUCHON, ÉVÊQUE ET COMTE DE BEAUVAIS (1420-1429).



Grand sceau de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais (acte de 1424).

A la fin de l'année 1420, Pierre Cauchon obtint enfin les honneurs de l'épiscopat, et fut appelé au siège de Beauvais.

Il devait cette nouvelle faveur à la protection du duc de Bourgogne.

L'influence de la faction bourguignonne se faisait sentir dans cette ville comme ailleurs, et tout avait été mis en œuvre pour préparer et assurer l'élection

du candidat agréable aux partisans du puissant duc.

Les circonstances facilitèrent, d'ailleurs, l'accomplissement de ce projet.

Le siège était vacant par la mort de Bernard de Chevenon (1420), et le Chapitre, dont Pierre Cauchon faisait partie, se préparait à élire un nouvel évêque, lorsque nos ennemis y introduisirent une de leurs créatures, Eustache de Laître, afin d'augmenter le nombre de leurs partisans et de faire élire un sujet qui leur fût dévoué (1).

Ils ne l'avaient fait appeler à cette dignité que pour faciliter son élection au siège épiscopal, et ils y avaient réussi à force de démarches, de sollicitations et de menaces. On avait même emprisonné un chanoine qui avait protesté contre les actes de pression dont il avait été témoin.

Eustache de Laître attendait l'expédition de ses bulles pour prendre possession de son évêché, lorsqu'il fut atteint d'une maladie épidémique à laquelle il succomba.

On ne sait pas exactement comment Pierre Cauchon fut appelé à lui succéder.

Peut-être, au lieu d'attendre une nouvelle élection, la faction dominante s'adressa-t-elle directement au pape Martin V. Le registre capitulaire de Beauvais présente une lacune dans les derniers mois de l'année 1420. On y a seulement consigné qu'au mois d'octobre, Nicolas de Pacy requit, en vertu de la procura-

(1) *Histoire du diocèse de Beauvais*, par l'abbé Delette, t. II, p. 548.

tion du nouvel évêque, d'être admis à prendre possession du siège en son nom.

Il est donc probable qu'on avait pris le parti de le faire nommer directement par l'autorité pontificale, pour éviter toute résistance du Chapitre. En effet, dit l'abbé Delettre, lorsque le fondé de pouvoirs demanda aux chanoines de le mettre en possession, il lui fut répondu d'abord : *Ceci regarde le Métropolitain*.

C'était évidemment un prétexte que prenait le Chapitre pour ne participer en rien à l'avènement du nouvel élu. Il passa outre, néanmoins, après cette platonique manifestation (1).

Pierre Cauchon parvenu, grâce à ces intrigues, à la haute situation qui faisait de lui l'un des six pairs ecclésiastiques du royaume de France, se prépara sans retard à recevoir la consécration épiscopale et à faire son entrée solennelle à Beauvais.

Le 12 janvier 1421, il arriva aux portes de la ville sur les quatre heures du soir, accompagné de Henri, évêque de Tournay, et de Louis de Luxembourg, évêque de Théroüenne, le même qui devait plus tard négocier la vente de la Pucelle aux Anglais et qui, après avoir assisté au procès de l'héroïne, mourut archevêque de Rouen et évêque d'Ely en Angleterre.

Le duc de Bourgogne avait cru devoir protéger la marche de l'évêque avec une nombreuse escorte.

Monstrelet, au livre I^{er} de ses Annales, mentionne cette entrée solennelle, et dit que : « le duc de

(1) *Histoire du diocèse de Beauvais, etc.*, t. III, p. 3.

Bourgogne partant de Paris après la feste de Noël, s'en alla en la ville de Beauvais, à la feste et entrée de messire Pierre Cauchon, docteur en théologie, moult enclin et affecté à la partie de Bourgogne ».

Il aurait pu ajouter que ce fut au milieu des hommes d'armes et, pour ainsi dire, avec l'aide de la force armée, que le nouveau pasteur et seigneur temporel se présenta à la population.

Il faut reconnaître que les précautions prises pour assurer la sécurité de l'évêque imposé au peuple de Beauvais n'étaient pas inutiles, car la ville était alors ravagée par la fureur des partis armés les uns contre les autres.

On avait de justes raisons de craindre que les Armagnacs, qui étaient maîtres du château de Bresles, ne vinssent troubler la cérémonie.

Pierre Cauchon ne jugea pas prudent d'imiter ses prédécesseurs en allant passer la nuit à l'abbaye de Saint-Lucien, pour entrer en ville par la porte de l'Hôtel-Dieu. Il descendit à l'église du faubourg Saint-Jacques où les religieux *mendiants* vinrent le recevoir.

Il se revêtit d'une aube et alla nu-pieds jusqu'à la barrière où il fut reçu par le corps de ville.

Le maire, Thibaud Legois, lui présenta les clefs de la cité, et lui prêta le serment d'usage. Ensuite, les chanoines arrivèrent, « en chappes de soie par-dessus les fourrures ». L'archiprêtre Quentin d'Estrées, prit la parole et dit : « *Monsieur, vous soyez le très bien venu* » ; après quoi, il requit le serment obligé. L'évêque prêta ce serment, signa sur le livre :

† *Petrus*, 76^e; puis fut introduit en la cathédrale suivant le rit usité.

La cérémonie fut froide et glaciale comme la saison, dit l'auteur de l'*Histoire du Diocèse de Beauvais*, et « il n'y eut d'enthousiasme que ce qui était absolument nécessaire pour ne point être taxé d'attachement au parti du Dauphin », ce qui eût été bien dangereux. On le vit bien par l'exemple de Louis de Nesle, doyen du Chapitre qui, n'ayant pas assisté à l'entrée solennelle de l'évêque, vit les revenus de son doyenné saisis et confisqués. De même, le chanoine Guillaume de la Beausse ayant parlé trop librement du duc de Bourgogne à qui il imputait tous les maux de la France, fut appréhendé et jeté en prison par ordre du capitaine de la ville.

On peut juger, par ces exemples, quel devait être l'esprit de la population qui détestait les Bourguignons et qui ne faisait taire ses véritables sentiments que pour ne point s'exposer à leur vengeance et à leurs vexations.

Le cérémonial d'installation que je viens de résumer démontre que Pierre Cauchon ne fut pas seulement un évêque temporel, comme on a tenté de le soutenir, mais qu'il fut réellement le chef spirituel du diocèse de Beauvais (1). S'il était en même temps vidame de Beauvais, c'est parce que ce titre était attaché au siège épiscopal, comme la dignité de pair de France dont il se trouvait en même temps investi.

(1) Voir plus loin, p. 423, note 2.

Il cumulait, d'ailleurs, bien des honneurs, car Henri V, roi d'Angleterre, l'avait déjà nommé grand-aumônier de France, et l'Université, pour marquer qu'elle entendait le constituer arbitre de ses destinées, l'avait choisi comme conservateur de ses privilèges.

Après la froide réception qui lui avait été faite, l'évêque de Beauvais se préoccupa des moyens d'affermir et d'étendre son autorité.

En 1422, il fit faire défense aux officiers de la justice royale de Senlis d'exercer leur office de juges séculiers dans le comté de Beauvais. Il obtint du roi Charles VI une charte datée du 14 avril 1422 (1) par laquelle il était « fait défense au bailli de Senlis et autres officiers du roi, d'exercer la juridiction séculière à Beauvais, et dans tous les endroits qui appartenaient à l'évêque de ce lieu, ou qui relevaient de lui, dans sa comté de Beauvais ou de Gerberoy ». Cette charte fut depuis enregistrée au Parlement de Paris (2).

Pierre Cauchon se décida ensuite à aller visiter son métropolitain, Regnault de Chartres (17 des calendes de juin 1422), et lui fit la promesse de soumission et d'obéissance à laquelle il était tenu comme suffragant.

Malgré le souci qu'il avait d'écarter ceux qui lui portaient ombrage, et son vif désir de maintenir rigoureusement les droits attachés à son titre, l'évêque de Beauvais fut contraint de tolérer une contribution à laquelle la commune dut astreindre les habitants de la ville pour faire d'indispensables réparations aux forti-

(1) Avec un arrêt du Parlement en date des 22 avril et 27 mai 1422.

(2) De Formeville, *loc. cit.*, p. 174.

fications de la place. On avait agi sans son autorisation, mais force lui fut de fermer les yeux sur cette irrégularité, à cause de l'urgence. Il consentit donc, sans engagement pour l'avenir, à ce qu'on employât à ces travaux, des deniers publics jusqu'à la somme de 1,300 livres, ainsi qu'il résulte, disent MM. de Sainte-Marthe, des actes du chartrier de l'évêché de Beauvais (1).

S'il ne put se soustraire à cette concession, Cauchon ne se montra pas tendre pour son Chapitre qui eut à expier son peu de zèle pour la faction bourguignonne. On imposa aux chanoines l'obligation de veiller pour leur part à la garde des portes et d'envoyer un de leurs membres présider aux travaux. Il durent aussi supporter la plus forte partie du nouvel impôt. Le Chapitre, qui était fondé à se plaindre, réclama contre cette inique répartition. Ce fut en vain, car un arrêté du bailli de Senlis ordonna la saisie des propriétés canoniales, jusqu'au paiement intégral de la somme exigée, y compris les frais de la procédure. Les chanoines furent obligés de s'exécuter et de payer sans autre retard.

Des mesures semblables entretenaient une sourde irritation au sein de la population. Cauchon heurtait trop violemment le sentiment public, et son dévouement exclusif à la cause antinationale lui faisait trop perdre de vue la mission que lui donnait son caractère d'évêque et de pasteur des âmes. C'est ce qui acheva de

(1) *Gall. Christ.*, t. II, in *Epis. Bellov.*

le rendre odieux aux habitants de Beauvais. C'est aussi ce qui devait le mettre plus tard dans la nécessité de fuir sa ville épiscopale.

Ce fut seulement en 1424 que le nouvel évêque fit son entrée solennelle à Gerberoy. Il y fut reçu le dimanche de Quasimodo, par le Chapitre de la collégiale qui lui présenta le pain et le vin, comme au seigneur du lieu. L'année suivante, il s'y rendit encore pour y exercer son autorité de vidame (1425). Puis, il visita les paroisses les plus importantes de son diocèse, et en même temps qu'il exerçait les devoirs de sa charge pastorale (1), il prêchait à tous la soumission aux envahisseurs.

§ 2. — PIERRE CAUCHON SERT LE PARTI ANGLAIS ET DEVIENT LE PROTÉGÉ DU DUC DE BEDFORD

Ces préoccupations locales ne l'empêchaient nullement, en effet, de s'associer aux événements politiques qui se déroulaient en France et de prêter aux Anglais l'appui de son talent et de son influence, chaque fois que son intervention était nécessaire.

C'est ainsi que nous le retrouvons mêlé aux affaires publiques, après la capitulation de la ville de Meaux que le roi Henri V avait assiégée pendant plus de huit mois (30 septembre 1421-3 juin 1422).

Habile à tirer parti de sa victoire, le monarque anglais obtint de fructueuses rançons des prisonniers auxquels il épargna le supplice.

(1) L'abbé Delette, *loc. cit.*

Cauchon intervint en cette circonstance et donna la mesure des moyens qu'il croyait pouvoir employer pour augmenter le crédit dont il jouissait déjà.

Philippe de Gamaches et ses trois frères, moines de saint Benoît, ayant été amenés à Paris, Cauchon, que M. Vallet de Viriville qualifie de « prélat ambitieux remuant et vendu au parti de l'étranger (1) » déploya contre eux une extrême rigueur pour faire sa cour aux Anglais. Il les fit mettre en basse-fosse, au pain et à l'eau, et proposa de les dégrader. Mais les religieux se défendirent énergiquement et se réclamèrent de l'abbé de Saint-Denis. Ils objectèrent juridiquement « que repousser la force par la force était chose licite à toute personne de quelque condition ou qualité qu'elle fût, et que *le devoir de combattre pour sa patrie résultait de la loi naturelle qui est immuable* ».

Il fallut que l'abbé de Saint-Denis, qui était cependant bourguignon, intervînt en faveur des religieux et se les fit rendre sains et saufs (2). On voit que le

(1) Vallet de Viriville. *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 313.

(2) *Le Religieux de Saint-Denis* rapporte l'incident en ces termes : « Messire Guillaume de Gamaches, frère de l'abbé de Saint-Pharon, tenait la ville de Compiègne, dont il était capitaine, pour Charles, régent du royaume de France. Apprenant que ledit abbé, son frère, était menacé de mort, s'il ne faisait tout ce qui dépendait de lui pour le sauver, c'est-à-dire s'il ne livrait ladite ville de Compiègne aux Anglais, il leur en ouvrit tout simplement les portes... Depuis le commencement des hostilités, il y avait en la compagnie dudit abbé trois religieux de Saint-Denis. Maître Pierre Cauchon, alors évêque de Beauvais, sans considérer qu'il est permis en droit à tout homme, de quelque état ou rang qu'il soit, de repousser la force par la force, et que *la loi naturelle, qui est immuable, prescrit à tous de combattre pour la patrie*, fit détenir

sentiment patriotique, encore à l'état presque latent, se révélait déjà par des symptômes dignes de fixer l'attention !

Henri V, après avoir séjourné pendant quelques semaines à Meaux, se dirigea vers la capitale où son épouse, Catherine de Valois, vint le rejoindre, accompagnée du duc de Bedford, et de forces considérables.

La Cour y célébra solennellement les fêtes de la Pentecôte. Les bourgeois de Paris firent exécuter, pendant deux jours, *le Mystère de la vie et Passion de monseigneur Saint-Georgès* (1). Puis, le troisième jour, Henri V tint son conseil dans l'hôtel de Nesles.

Pierre Cauchon y siégea avec les principaux soutiens du parti anglais (4 juin 1422). En cet hôtel « estoient le duc de Bethford, le duc d'Excester, le comte de Richmond, le comte de la Marche d'Angleterre, et plusieurs autres. Et y survindrent le chancelier de France, le premier président (du Parlement), les évêques de Therouenne (Louis de Luxembourg), de Beauvais (Pierre Cauchon), de Coustances (Nicolas Habard) (2), le chancelier de Normandie, messire Raoul le Saige et autres plusieurs ».

longtemps lesdits religieux à Paris, dans une affreuse prison, avec la dernière rigueur, et cela parce qu'ils avaient voulu repousser les attaques dirigées contre la ville de Meaux par les anciens et mortels ennemis du royaume. A la fin cependant, ledit évêque ayant tenu conseil à leur sujet, pour se tirer d'embarras, rendit les trois religieux à monseigneur l'abbé de Saint-Denys, leur ordinaire » (t. VI, p. 453). — Voir aussi Juvénal des Ursins.

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, édition Tuetey, p. 174.

(2) Nicolas Habard cité par M. Vallet de Viriville (*ibid.*, p. 318)

Vers cette époque, Henri V employa encore les bons offices de Pierre Cauchon pour satisfaire son animosité contre l'évêque de Paris, Jean Courtecuisse, élu contre son gré, et qui venait de s'installer à l'évêché. Il chargea l'évêque de Beauvais d'adresser des remontrances au Chapitre à ce sujet.

Cauchon, qui gardait rancune aux chanoines avec lesquels il avait eu maille à partir (1), n'était pas disposé à les ménager.

Il les avertit que le roi était « mal content » de voir leur élu résider dans cette ville sans l'autorisation du gouvernement, et leur enjoignit d'aviser à l'éloigner de la capitale.

Ceux-ci refusèrent d'obtempérer à de telles injonctions, en prétextant qu'ils n'avaient aucune autorité sur leur évêque (2).

Cauchon ne se tint pas pour battu et conseilla sans doute une autre tactique au monarque anglais qui, pour vaincre à tout prix une si violente opposition, obtint enfin du pape la translation de Courtecuisse à l'évêché de Genève (juillet 1422).

comme assistant au conseil royal, fut évêque de Bayeux, de 1421 à 1431.

(1) Cauchon s'était emparé, en les payant un prix dérisoire, des livres et des ornements que Gérard de Montaigu avait légués aux chanoines de Paris, et ceux-ci, après avoir porté plainte au roi, avaient dû présenter requête au Parlement pour rentrer en possession de ces objets.

(Grassoreille, *ibid.*, p. 143. — *Archives nationales*, LL. 213 pp. 339 et 454.)

(2) Délibération capitulaire du 9 janvier 1422 (n. s.) *Arch. nat.*, *ibid.* p. 353.

L'évêque de Beauvais, qui défendait les intérêts des envahisseurs avec tant de zèle, pouvait se réjouir désormais de l'échec du Chapitre et de l'asservissement des Parisiens. Les Anglais devaient encore opprimer pendant de longues années la population qui ne supportait qu'impatiemment leur joug (1).

Durant le même temps, dit M. Vallet de Viriville, un édit contraignait les habitants à se défaire au rabais de leur ancienne monnaie afin de permettre la mise en circulation immédiate de nouvelles espèces, à l'exclusion de toute autre. Une multitude d'honnêtes gens, de petites gens surtout, se trouvaient frappés de ruine et réduits à l'indigence. De violents murmures naissaient d'une commune indignation; mais le joug de la force et l'intimidation étouffaient les plaintes et comprimèrent le sentiment public (2).

Henri V, après les fêtes officielles qui faisaient un pénible contraste avec la misère et la sourde colère du peuple, reprit les hostilités et vint s'établir à Senlis, se dirigeant vers le Crotoy où Jacques d'Harcourt se maintenait avec intrépidité.

(1) Nombre de nobles ou de bourgeois qui avaient horreur de la domination bourguignonne ou anglaise, allèrent s'établir dans les pays qui reconnaissaient l'autorité du dauphin; ils espéraient que leur exil ne serait pas de longue durée, mais les années s'écoulant, ces émigrés se prirent à regretter la bonne ville de Paris et leurs biens confisqués pour cause « d'absentement ». Beaucoup sollicitèrent et obtinrent des lettres de rémission. Le découragement des membres du parti national s'accrut surtout de 1424 à 1429 (*Paris pendant la domination anglaise*, par Auguste Longnon, introduction, XIV.)

(2) Monstrelet.

Il envoya vers ce capitaine une députation composée de Hugues de Launoy, Bourguignon, grand maître des arbalétriers de France, de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, et d'un héraut.

Les envoyés avaient pour mission de sommer Jacques d'Harcourt et de le persuader, par la voie diplomatique, d'avoir à remettre son château du Crotoy entre les mains du roi de France et d'Angleterre. Mais, toute l'éloquence de l'évêque de Beauvais ne put avoir raison du brave lieutenant du dauphin, et force fut aux délégués de revenir à Senlis porteurs d'un refus que le roi d'Angleterre dut accepter (1). D'ailleurs, ce monarque fut rappelé presque aussitôt à Paris pour réprimer une conjuration dite *orléaniste*, qui avait failli livrer la capitale aux Armagnacs.

C'était le dernier service que Pierre Cauchon rendait à Henri V qui fut atteint peu après d'une maladie grave à laquelle il succomba à Vincennes, le 31 août 1422.

L'évêque de Beauvais figurait au premier rang dans les magnifiques funérailles qui furent faites au roi conquérant.

Malgré cet événement, il ne devait rien perdre de son influence dans les affaires du gouvernement anglais.

En effet, nous le verrons bientôt investi de toute la confiance du duc de Bedford, frère de Henri V, qui fut constitué *régent par l'autorité des rois de France et*

(1) Voir la *Chronique normande de Pierre Cauchon* et Monstrelet-d'Arcq, pp. 103-4.

d'Angleterre (1), du consentement du duc de Bourgogne, et prit possession de ses fonctions à Rouen, vers le 15 septembre, comme gouverneur de la province conquise.

La situation était critique. L'héritier du roi d'Angleterre, Henri VI, n'était âgé que de neuf mois, et le roi de France, Charles VI, était mourant. Il s'éteignit le 22 octobre suivant, laissant le dauphin, âgé de vingt ans, qui devait régner sous le nom de Charles VII. Le dauphin « estoit de sa personne moult et bel prince, dit un chroniqueur, et biau parleur à toutes personnes, et estoit piteux envers povres gens, mais il ne s'armoit mie vollentiers et n'avoit point chier la guerre, s'il s'en eust pu passer » (2).

Entre le nouveau roi de France, irrésolu et faible, et le nouveau *roi de France et d'Angleterre*, Henri VI, encore au berceau, sous la tutelle énergique du duc de Bedford, la France, enjeu du tragique débat qui s'agitait, endurait un triste martyre, et nul ne pouvait prévoir la fin des cruelles épreuves et des maux inouïs qui l'accablaient.

Pierre Cauchon, dont la place était marquée dans toutes les affaires importantes, fut désigné au nombre des exécuteurs testamentaires de Charles VI. Ceux que le feu roi avait choisis dès 1413 étant tous morts, le Conseil institua, pour les remplacer, les ducs de Bedford, de Bourgogne, de Bretagne, le chancelier de

(1) Vallet de Viriville, *ibid.*, p. 355.

(2) Monstrelet-d'Arcq, t. IV, p. 132, note 1. — Fenin-Dupont, p. 195.

France, les évêques de Théroouenne, de Beauvais et huit autres personnages.

On retrouve encore, en cette circonstance, Louis de Luxembourg aux côtés de Pierre Cauchon. Le noble prélat et l'évêque d'origine obscure se suivront ainsi pendant de longues années, dans la vie publique, associés tous deux à la fortune des Anglais en France.

Cauchon devint l'un des auxiliaires les plus dévoués du duc de Bedford.

Dès 1423, il se qualifiait conseiller du roi Henri VI et touchait des appointements qui s'élevaient à mille livres (1). Il cumulait ces fonctions avec celles de chancelier de la reine d'Angleterre.

Il était peu fidèle à sa résidence, car on constate fréquemment alors sa présence à Rouen où il aimait à séjourner et dont il convoitait déjà le siège.

Le duc de Bedford s'étant fait donner le duché d'Anjou et le comté du Mans, Cauchon fut présent à cette donation qu'il confirma par sa signature.

Il fut aussi l'un des prélats consécrateurs de Jacques du Chastellier, nommé évêque de Paris par la faveur des Anglais.

§ 3. — MISSIONS IMPORTANTES DONT PIERRE CAUCHON FUT CHARGÉ JUSQUA L'APPARITION DE LA PUCELLE

En 1425, le Régent chargea Pierre Cauchon d'une négociation des plus délicates relativement à la grosse

(1) Stevenson, *Letters and papers illustrative of the wars of the English in France*, t. I, pp. 6, 10.

question de la collation des bénéfices que le schisme d'Avignon avait soulevée, et qui devait plus tard mettre ce prince en guerre ouverte avec le clergé des diocèses occupés par les Anglais.

Les évêques avaient obtenu la suppression des réserves et des expectatives, tandis que les grands bénéfices (églises cathédrales, collégiales ou conventuelles) étaient laissés à l'élection. Ces « *libertés de l'Eglise de France* » avaient été confirmées en 1418 par les chefs du parti Armagnac, qui favorisaient ainsi le haut clergé en s'aliénant les sympathies du pape Martin V et de l'Université de Paris.

Les Bourguignons, au contraire, dominés par les influences universitaires et jaloux de se concilier les bonnes grâces du nouveau pape, s'étaient empressés d'abroger les libertés gallicanes.

Le Régent qui voulait se rendre l'épiscopat favorable avait d'abord semblé vouloir rétablir, dans leur intégrité, les droits et privilèges de l'Eglise de France. Il avait même engagé la lutte sur ce terrain avec le Saint-Siège, auquel il avait tenu un langage presque menaçant, mais le pape Martin V avait résisté fièrement et dignement à cette tentative d'intimidation (1424).

Bedford changea alors de tactique, et n'hésita pas à solliciter le concours du pontife dont la médiation lui était nécessaire pour faire cesser un différend qui mettait aux prises le duc de Gloucester, son frère, et le duc de Bourgogne, son allié.

« Le Régent, dit à ce sujet M. Siméon Luce, ne peut être comparé, pour la science profonde de l'équi-

libre des forces et l'audacieuse brusquerie de ses changements de front, qu'à l'homme d'Etat le plus rusé et le moins scrupuleux de la seconde moitié du XIX^e siècle » (1).

Il trouvait en Pierre Cauchon un merveilleux instrument pour la réalisation de ses combinaisons diplomatiques.

On décida d'octroyer à la cour de Rome la collation des évêchés, sauf le droit de présentation qui fut réservé soigneusement, la concession des trois quarts des bénéfices, l'autre quart seulement étant maintenu aux ordinaires (évêques), le rétablissement des réserves, des annates et des expectatives.

Ce fut le prix moyennant lequel le Régent de France acheta la faveur de Martin V.

Une grande ordonnance, réglant sur ces bases les rapports de l'Eglise et de l'Etat, fut rendue le 26 novembre 1425.

L'évêque de Beauvais fut chargé d'en négocier la promulgation, le 5 mars de l'année suivante. « On comptait sur l'influence et les talents de cet habile homme pour triompher de la résistance que l'on s'attendait à rencontrer de la part du Parlement » (2). Ce corps judiciaire se recrutait surtout parmi les créatures du roi d'Angleterre ou du duc de Bourgogne, depuis le traité de Troyes, et pourtant il se montra très opposé aux nouvelles mesures et ne désarma qu'après six jours

(1) Siméon Luce. *Jeanne d'Arc à Donremy* p. 231.

(2) *Ibid.*, p. 232.

de pourparlers et de négociations. L'ordonnance remaniée fut acceptée sous les plus expresses réserves.

Bedford gagnait ainsi les bonnes grâces du Saint-Siège, mais s'aliénait le clergé et surtout les chefs des diocèses soumis à sa domination.

Pierre Cauchon était peut-être le seul parmi les prélats français qui eût osé pousser le Régent à dépouiller ainsi les évêques de la collation de la plupart des bénéfices, au profit du pape. Il avait trop d'ambition pour ne pas tout sacrifier au désir de contenter à la fois les Anglais et Martin V. Il y réussit pleinement puisqu'il obtint un bref par lequel le souverain pontife le remerciait avec effusion de ses bons offices et le comblait d'éloges. Louis de Luxembourg et Philippe de Morvilliers, premier président du Parlement, qui avaient été d'utiles auxiliaires pour Pierre Cauchon, reçurent des brefs semblables. Les docteurs de l'Université qui avaient fait cause commune avec l'évêque de Beauvais, resté l'un des leurs, furent l'objet des mêmes félicitations.

C'est ainsi, observe très judicieusement M. Simeon Luce que, dès 1426, « le lien si puissant de la communauté des intérêts et des services rendus scella en quelque sorte un pacte d'union entre Bedford, Pierre Cauchon et les docteurs de l'Université de Paris, d'une part; le souverain pontife, de l'autre, c'est-à-dire entre les juges qui devaient cinq ans plus tard envoyer la Pucelle au bûcher et le seul pouvoir qui aurait pu s'opposer efficacement à cette iniquité.

L'entente du Régent et du pape devait se faire deux

ans plus tard sur une autre question pour le règlement de laquelle l'évêque de Beauvais reçut pleins pouvoirs. Je veux parler du paiement d'un double décime auquel le clergé de France fut soumis, tant pour permettre aux Anglais de soutenir la guerre contre le dauphin (Charles VII), que pour donner au Saint-Siège les ressources destinées à une croisade projetée contre les Hussites (1428). Nous verrons bientôt quelles difficultés Pierre Cauchon rencontra, notamment à Rouen, pour l'exécution de cette mesure.

C'est à Rouen, d'ailleurs, que nous trouverons encore l'évêque de Beauvais négociant, avec le Chapitre, dès 1426, relativement aux difficultés que soulevait la promotion au cardinalat de Jean de la Rochetaillée, archevêque de cette ville. Ce conflit est curieux à signaler, car il nous initie aux mœurs et coutumes de cette époque où les évêques jouaient parfois le rôle de chefs de guerre, et presque toujours étaient des hommes politiques considérables.

Les chanoines soutenaient que la dignité de cardinal était incompatible avec celle d'archevêque. Le pape, sur les instances du duc de Bedford, avait permis au nouveau cardinal de conserver néanmoins son archevêché, mais lorsque le prélat sollicita les chanoines de ratifier cette promesse, la majorité lui opposa un refus formel. La résistance fut telle que les opposants furent mis en suspicion, privés de leurs distributions capitulaires, comme s'ils eussent gravement manqué à leurs devoirs.

On considéra l'archevêque comme démissionnaire, et

pendant neuf mois, alors qu'on envoyait à Paris des délégués chargés d'agir contre lui, on se préparait à assembler les bourgeois de Rouen et les gens d'église pour le contraindre à céder (1).

Les chefs du gouvernement anglais virent dans ces manœuvres des marques non équivoques d'insubordination, tant à l'égard du pape qu'à l'égard du roi. Ils redoutaient même une sédition populaire.

Ils firent notifier au Chapitre un mandement adressé à Jean Salvain, bailli de Rouen (4 novembre 1426), lui enjoignant de maintenir l'archevêque dans la jouissance de ses droits, sous réserve de l'opposition qui pourrait être faite dans les formes, et dont la connaissance serait réservée au prévôt de Paris, parce que Jean de la Rochetaillée était étudiant de l'Université.

Le Chapitre protesta de sa volonté d'obéir au roi et au pape, mais il fit ses réserves sous prétexte qu'il *n'était pas délibéré* sur la matière en question et, finalement, il s'en tint à sa première opinion.

C'est alors qu'un accord provisoire fut conclu, par les soins de Pierre Cauchon, assisté de Philippe de Reuilly, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, et de Quentin Massue, licencié en droit et maître des requêtes de l'hôtel. Il fut arrêté que le Chapitre pourrait s'opposer à l'exécution des lettres du roi, et que l'archevêque pourrait faire toutes protestations dans l'intérêt de sa cause. Le procès devait être tenu en état, sans préjudice du droit des parties, pendant trois

(1) De Beaurepaire. *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 50.

ans, à partir de l'acceptation du cardinalat. En attendant le jugement définitif, l'archevêque prenait l'engagement de ne pas venir à Rouen. S'il arrivait qu'il y fût mandé pour affaires publiques par le Régent, il devait en donner avis au Chapitre qui pourrait faire les démarches nécessaires pour obtenir un contre-ordre. Dans tous les cas, il lui serait interdit d'entrer dans la cathédrale sans le consentement formel du Chapitre obtenu dans une assemblée à laquelle auraient été convoqués tous les chanoines résidant à Rouen.

Parmi les arbitres indiqués plus haut, figuraient encore, avec Pierre Cauchon, Louis de Luxembourg, chancelier de France, et Philippe de Morvilliers, premier président du Parlement.

Trois jours après, Jean de la Rochetaillée recevait le chapeau de cardinal en l'église de Paris, et prêtait serment de fidélité à Henri VI (25 février 1427).

Le lendemain, le roi d'Angleterre rendait un mandement « à la relation du conseil : les évêques de *Beauvais* et de Noyon, le seigneur de Saint-Pierre, maître Pierre de Canteleux et autres présents », enjoignant au bailli de Rouen de *mettre à pleine délivrance* le temporel de l'archevêché (1).

La sentence arbitrale rendue par Pierre Cauchon et ses collègues permettait à l'*archevêque-cardinal* de prendre ses mesures, dans le délai imparti, pour se faire transférer à quelque autre bénéfice qui ne fût point incompatible avec le cardinalat.

(1) De Beaurepaire, *ibid.*, p. 52.

J'aurai l'occasion de constater bientôt que Jean de la Rochetaillée, après de longues et pénibles difficultés, fut transféré au siège de Besançon, en 1429, et que le siège de Rouen demeura vacant, même pendant le procès de Jeanne d'Arc.

Chaque année, on le voit, le gouvernement anglais avait recours à l'intervention de l'évêque de Beauvais. En cette même année 1427, on le trouve encore à Paris prêtant son appui, cette fois, au Chapitre devenu plus docile ou plus résigné, et qui tentait, mais en vain, de se faire dispenser de la taille (1).

En 1428, il présidait une Commission générale instituée en Champagne par le duc de Bedford, désireux d'utiliser les services des capitaines bourguignons (2).

Les chefs du parti français étaient alors plus divisés que jamais et réduits à l'impuissance. Le duc de Bourgogne n'avait pas encore rompu avec les Anglais, mais il ne s'était pas non plus rapproché de Charles VII, et il laissait ses gens de guerre se mettre à la solde des envahisseurs, qui les accueillaient avec faveur.

Nous arrivons aux jours les plus sombres de notre histoire nationale (1429). Charles VII, privé de sa capitale, ne conservait plus qu'un semblant de royaume et errait, comme un fugitif, dans le petit pays d'Outre-Loire que les Anglais dédaignaient presque d'occuper.

Incertain de sa naissance et de son droit au trône que lui déniait sa propre mère, il paraissait sur le

(1) *Le Chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la domination anglaise, ibid.*, p. 173.

(2) Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 31.

point de quitter la France, et à la veille de perdre Orléans, dernier rempart de son honneur et de sa fortune.

Mais je me hâte d'ajouter que si l'année 1429 marquait l'extrême limite de nos malheurs, à la suite de l'invasion anglaise, elle devait être aussi le point de départ d'un revirement subit dans la fortune de la France.

L'une des missions qui furent alors confiées à Pierre Cauchon, vers le temps où il fut expulsé de Beauvais avec les Anglais (août 1429), signale le commencement des revers éprouvés par ceux-ci et l'alarme qui se répandit subitement parmi leurs capitaines.

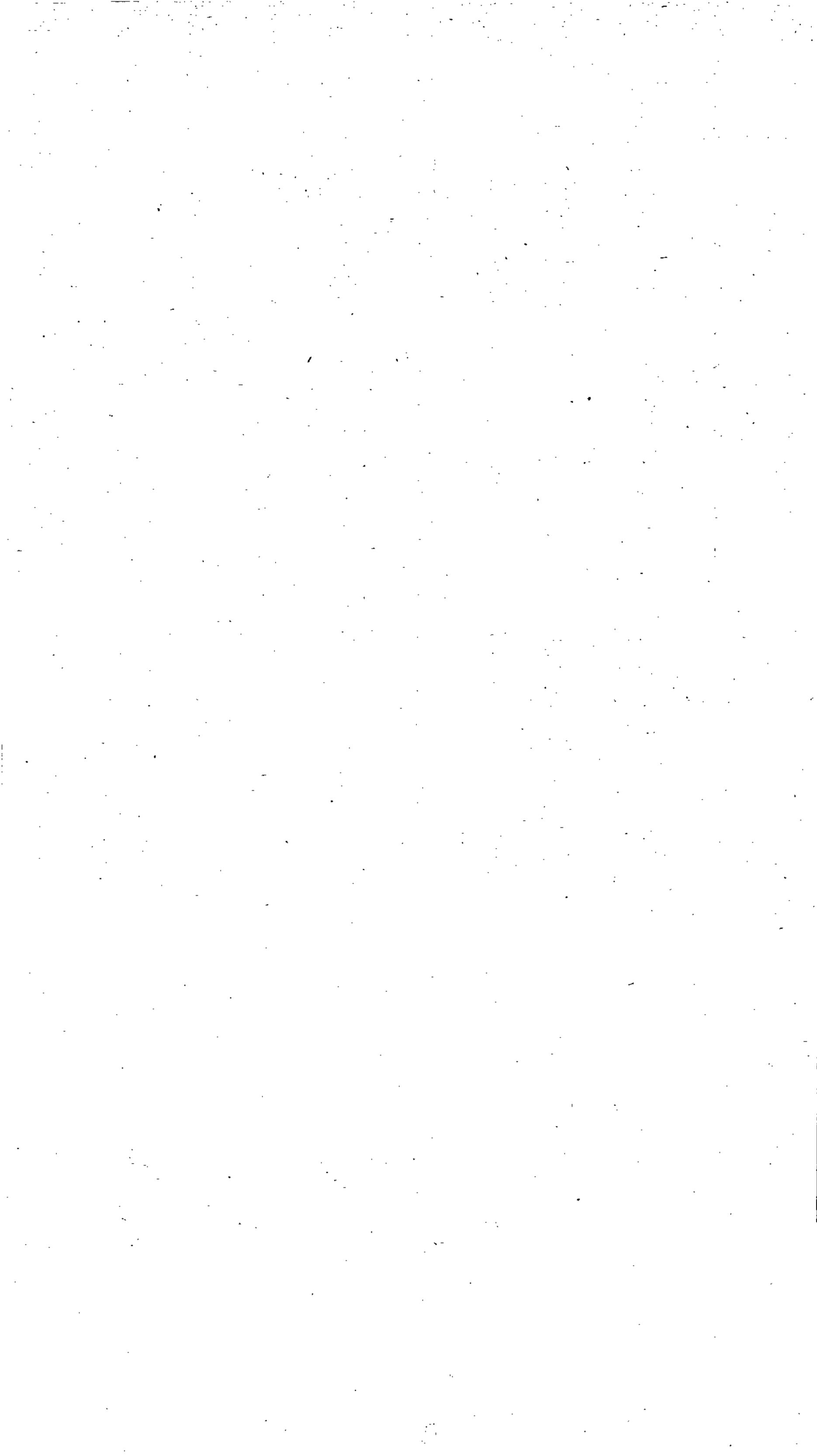
On sait ce qui était advenu. Jeanne d'Arc venait d'apparaître et déjà faisait trembler les envahisseurs !

L'heure était arrivée où l'évêque de Beauvais devait donner la mesure de sa servilité et tout sacrifier à son ambition effrénée.

Je ne rappellerai pas comment, après avoir succombé à Beauvais, avec les Anglais qu'il avait servis si fidèlement, il vint s'installer dans la vieille cité rouennaise, capitale du pays de conquête, pour y préparer leur vengeance et préluder aux sinistres procédures de la justice inquisitoriale.

De nombreux historiens ont élucidé complètement cette période de la vie de Pierre Cauchon ainsi que le procès de Rouen.

Je me bornerai donc, quant à présent, à suivre l'évêque à partir de la condamnation et du supplice de l'héroïne, en relatant les événements moins connus qui marquèrent la fin de sa carrière.



CHAPITRE TROISIÈME

Après le procès de Rouen. — Pierre Cauchon est transféré au siège de Lisieux (1432). — Son hôtel à Rouen. — Ses travaux. Missions dont il fut chargé par les Anglais. — Pierre Cauchon au Concile de Bâle (1435). — Au Congrès d'Arras (1436). — Au siège de Paris (1436). A Lisieux (1437-1438). — A la cour du roi Henri VI et à Calais (1439-1440).

§ 1^{er}. — APRÈS LE PROCÈS DE ROUEN.



Sceau de Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, 1438.

[Ms. fr. 20884, f^{os} 37 et 39, Bib. nat.]

Le supplice de Jeanne d'Arc peut être considéré comme le point de départ de la dernière période de la vie de Pierre Cauchon.

J'ai essayé de résumer avec autant d'exactitude et d'impartialité que possible le rôle important qu'il joua jusqu'au mémorable procès de Rouen.

Il me reste maintenant à suivre l'évêque, en même temps que l'homme politique, dans les fonctions qu'il remplit, et dans les missions dont il fut chargé par le gouvernement anglais, jusqu'à sa mort survenue en 1442.

On a souvent répété que la mort de Jeanne d'Arc fut

fatale aux Anglais. En effet, cet événement tragique enfanta de nouveaux héros, loin d'arrêter l'enthousiasme qu'avait suscité l'héroïque jeune fille et l'élan irrésistible *des partisans de France* qu'elle avait si souvent conduits à la victoire.

Ainsi se trouvaient déjoués tous les calculs de Bedford à qui Cauchon et l'Université de Paris avaient prêté l'appui de leur grande influence sur le clergé normand et sur le peuple.

Pourtant, ce n'est pas à ces résultats négatifs, peut-être, qu'il faut attribuer le peu de profit que l'évêque de Beauvais retira de sa coupable complicité. Si le Régent lui avait fait espérer, quelques mois auparavant, le siège de Rouen, cette haute dignité ne put lui être conférée. J'ai dit pour quels motifs Bedford avait dû renoncer à cette combinaison et comment le candidat favori était l'évêque de Théroutte, Louis de Luxembourg que nous avons vu si souvent aux côtés de Pierre Cauchon. C'était à lui qu'on pensait à Rome et c'est lui qu'on désirait à Rouen (1), bien qu'il parût hésiter; par suite, sans doute, des considérations qui avaient éloigné le cardinal de la Rochetaillée, et qu'il ne dût occuper le siège de Rouen qu'après Hugues d'Orges, en 1436. Quelque confiance que le Régent eût en son conseiller Pierre Cauchon, il était trop habile administrateur du pays conquis pour s'exposer à s'aliéner les sympathies du Chapitre de Rouen, en le soutenant malgré les répugnances qu'il rencontrait.

(1) Ch. de Beaurepaire, *Recherches*, p. 105.

Cauchon ne devait donc obtenir bientôt que le chétif évêché de Lisieux.

En attendant, il semble avoir gardé, à Rouen, l'influence et le rang que lui assignaient la faveur des Anglais, les services signalés qu'il leur avait rendus, et son titre de membre du Grand Conseil siégeant en cette ville.

Il faut donc rejeter ces légendes sans cesse rééditées, qui attribuent une fin misérable à la plupart des juges et assesseurs du procès, et dont l'érudition si sûre de M. Ch. de Beaurepaire a fait complètement justice, il y a quelques années (1).

Il convient de constater, au contraire, que beaucoup de ceux qui avaient participé à l'inique procès, restèrent en pleine faveur et se partagèrent les postes honorifiques.

C'est ainsi qu'après avoir pris la précaution de tenter une justification officielle du procès et du supplice de Jeanne auprès de l'Empereur, des rois, ducs, princes et prélats de la chrétienté (2), et après s'être fait délivrer, au nom du roi d'Angleterre, pour lui et pour ses complices, des lettres patentes qui lui garantissaient l'impunité, Cauchon resta investi, malgré le sentiment populaire, d'une réelle autorité, dans cette ville de Rouen où les Anglais se croyaient établis pour toujours.

La diplomatie anglaise s'était attachée, en calom-

(1) Ch. de Beaurepaire, *Recherches*, p. 120 et s.

(2) Vallet de Viriville, *Procès de condamnation*, p. 262 et s. — Quicherat, *Procès*, t. III, p. 243.

niant la victime, à présenter au pape, sous un jour favorable, l'odieux procès de Pierre Cauchon, et le Saint-Père devait hésiter longtemps à laisser réhabiliter l'héroïne, dans la crainte de blesser l'Angleterre en paraissant favoriser le parti du roi de France (1).

Peu de temps après le drame du Vieux-Marché, c'est-à-dire en juillet 1431, Cauchon fut désigné avec l'évêque de Noyon, *Jean de Mailly*, l'abbé de Fécamp, MM. de Saint-Pierre et de Clamecy, et maître Thomas Fassier, pour tenir les assises solennelles de l'Echiquier de Normandie qui rendait la justice en dernier ressort.

Vers la même époque, il fut nommé commissaire du roi, avec les mêmes personnages (2) auxquels on adjoignit l'évêque de Norwich, MM. de Typtot et de Rouville, pour juger, « comme en vertu et autorité d'échiquier », sur une contestation soulevée entre les chanoines de la Cathédrale de Rouen, ayant le gouvernement spirituel de l'archevêché, *sede vacante*, et le bailli de Rouen, qui avait emprisonné plusieurs clercs à

(1) Les documents qui furent envoyés au pape et aux principaux personnages de la chrétienté, étaient *l'œuvre directe de Cauchon* qui, conservateur des privilèges de l'Université de Paris, tenait dans sa main cette corporation et dirigea tous ses mouvements. Il suffit, pour s'en convaincre, dit M. Vallet de Viriville, de remarquer *l'identité de termes* qui règne entre ces divers textes ou documents. (*Procès de condamnation...* p. 264, note 1.) Ceci admis, il est piquant de lire les éloges que se décerne l'évêque de Beauvais pour « avoir fait luire une pleine lumière sur la conduite de cette femme de peu (*mulierculam*), qui avait été prise, usant d'armes et d'habits masculins, et qui avait été accusée de feindre mensongèrement des révélations divines, et des crimes graves contre la foi orthodoxe! »

(2) Moins Thomas Fassier.

tousure arrêtés comme complices de la *trahison* d'Étrepigny (1).

Au mois de septembre de la même année, on le trouve encore à Rouen, faisant les ordinations; ce qui suffirait à démontrer, dit M. Ch. de Beaurepaire, l'erreur de ceux qui ont tenté de soutenir que Cauchon ne fut qu'un évêque temporel (2).

On ne saurait douter du grand crédit dont l'évêque de Beauvais continuait de jouir auprès du gouvernement anglais, quand on le voit assister officiellement, au sacre du jeune Henri VI, dans la Cathédrale de Paris, avec Jean de Mailly qui, plus tard, devait se rallier au gouvernement de Charles VII (3).

En effet, à la fin de cette néfaste année 1431, le duc de Bedford ayant insisté auprès du Conseil d'Angleterre, pour que le jeune monarque fût couronné roi de France et d'Angleterre — dans l'espérance de relever

(1) Ch. de Beaurepaire, *Notes...*, p. 17. — Arch. de la Seine-Inf., G. 1887.

(2) *Ibid.* p. 18. — Voir plus haut, p. 399.

(3) Si l'on ne tenait compte des mœurs de l'époque, et si l'on ne savait avec quelle facilité certains personnages passaient d'un parti à l'autre, dans un temps où la France était si loin de l'unité qu'elle a acquise depuis, on serait stupéfait de voir tant de prélats et ecclésiastiques compromis dans le procès de la Pucelle, solliciter et obtenir ensuite les faveurs de Charles VII victorieux. On peut citer : *Raoul Roussel* qui, devenu archevêque de Rouen, facilita la prise de cette ville par les Français et conserva ses hautes fonctions; *Jean de Mailly*, évêque de Noyon, qui devint président de Chambre de la Cour des Comptes de Paris; *Thomas de Courcelles* qui, après avoir voté pour que la torture fût infligée à Jeanne, fut honoré de l'amitié du roi de France dont il prononça l'oraison funèbre; *Midy*, le prédicateur du Vieux-Marché, qui fut chargé de haranguer le même roi à son entrée à Paris, etc...

son parti, — le roi-enfant qu'on avait gardé à Rouen pendant toute la durée du procès de la Pucelle, se rendit à Paris où il entra solennellement, le 2 décembre, au milieu des réjouissances publiques et aux cris de *Noël!*

On n'eut garde d'oublier Pierre Cauchon, que son titre de pair de France appelait tout naturellement à figurer dans cette cérémonie.

Parmi tous les pairs de France qui devaient assister au sacre du roi de France, il n'y avait que lui et Jean de Mailly qui fussent susceptibles de répondre à l'appel des Anglais. Aussi, en les conviant à se rendre à Paris, Bedford cherchait moins peut-être à leur faire honneur qu'à relever l'éclat de la fête et la portée de cet acte politique.

Monstrelet nous a laissé une curieuse description des réjouissances organisées en l'honneur de Henri VI venu pour se faire « oindre, sacrer et couronner roi du royaume de France ». Il signale la présence de Pierre Cauchon, en ces termes : « Si étaient avec lui (le roi) de la nation d'Angleterre, son oncle, le cardinal de Vinestre et le cardinal d'York, son oncle le duc de Bedford et le riche duc d'York, les comtes de Warwick, de Salseberry, de Suffolk et aucuns autres notables chevaliers et écuyers de la nation de France; y étaient les évêques de Théroienne nommé messire Louis de Luxembourg; *de Beauvais, maître Pierre Cauchon;* de Noyon, maître Jean de Mailly; de Paris et d'Evreux... etc. (1) ».

(1) Monstrelet, *Chroniques*, l. II, ch. CIX.

Cauchon figurait au premier rang des hauts dignitaires ecclésiastiques. Il en fut de même au repas solennel qui suivit la messe et la cérémonie : « Et après que la messe fut finie, le roi retourna au palais, et se sit, et dîna à la table de marbre environ le milieu d'icelle. Et au côté de la chambre de parlement, à cette table, ledit cardinal de Vincestre et *maître Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, et maître Jean de Mailly, évêque de Noyon*, comme pairs de France, étaient ensuivant (1) ».

Jean Chartier, qui énumère aussi les personnages venus avec Louis de Luxembourg « faire reverence au roi Henri comme à leur souverain seigneur », ajoute : « Et furent faiz grans eschaffaulx de bois en l'église Nostre Dame de Paris, et solempnellement devant tout ledit peuple fut ledit roy Henry couronné à roy de France par ledit cardinal. Et avoit pour l'heure deux couronnes, dont l'une lui fit mise sur la teste par ledit cardinal, et l'autre estoit tenue emprès lui, en manière que ung chacun la povoit bien veoir, en signiffiance du royaume d'Angleterre (2) ».

Une belle miniature des *Anchiennes cronicques d'Engleterre* de Jehan de Wavrin, représente ce cérémonial, et confirme le récit de notre chroniqueur (3).

Cauchon qui se trouvait auprès du prélat consécra-

(1) Monstrelet, *Chroniques*, l. II, ch. cix.

(2) *Chronique de Charles VII*, édit. elzev. t. I, p. 131.

(3) Voir *Jeanne d'Arc et la Normandie au xve siècle*, p. 405. — Cette cérémonie est reproduite aussi dans un curieux dessin exécuté en 1439 par Jean Rous. [Life of Richard Beauchamp with fine drawing... Cotton ms. Julius E iv, art. 6, British Museum].

teur, se joignit aussi au cortège triomphal dans lequel on vit figurer Guillaume de Mende, dit le *Petit-Berger*, en qui plusieurs avaient cru reconnaître le continuateur de l'œuvre de la Pucelle. Les Anglais s'étaient emparés de lui sur le territoire du diocèse de Beauvais, et avaient pensé d'abord à le livrer à Pierre Cauchon, pour être jugé à Rouen, en matière de foi. Puis, on l'avait réservé pour parer l'entrée du jeune roi à Paris. Lié de cordes comme un voleur, il était traîné « à la suite des neuf preux et des neuf preues dames et de grand foison de chevaliers et d'écuyers ».

Après ces fêtes qui ne devaient arrêter en rien le réveil du sentiment national en France, nos prélats revinrent à Rouen avec le jeune Henri VI, qui reprit bientôt le chemin de l'Angleterre, et qui jamais plus ne devait revoir la terre de France!

§ 2. — PIERRE CAUCHON EST TRANSFÉRÉ AU SIÈGE DE LISIEUX (1432). — SON HOTEL A ROUEN. — SES TRAVAUX. — MISSIONS DONT IL FUT CHARGÉ PAR LES ANGLAIS.

Quelques mois plus tard, Cauchon dut subir, non sans éprouver sans doute un violent dépit, les pompes de l'entrée solennelle que fit, à Rouen, Hugues d'Orges, précédemment évêque de Châlons, nommé archevêque en remplacement du cardinal de la Rochetaillée.

Le pape Martin V avait permis au Chapitre de Rouen de nommer un autre archevêque, dès le mois de sep-

tembre 1430 ou environ, mais Hugues d'Orges ou des Orges (*de Orgiis*) ne prit possession de son siège, par son procureur Jean Vivien, que le 4 avril, et, personnellement, que le 22 août 1432.

Il suivit le rit accoutumé, en passant par Saint-Amand et Saint-Herbland. Sur le parvis de la Cathédrale, l'abbé de Saint-Ouen lui présenta une chape et l'introduisit dans l'église.

Si l'on en croit le témoignage de l'historien Dom Pommeraye, la physionomie du nouvel évêque formait un contraste singulier avec celle de son concurrent malheureux, car Hugues d'Orges avait été nommé « sans qu'il eust fait ny fait faire aucunes *sollicitations* ou *brigues*, pour monter à cette nouvelle dignité (1) ».

Par une coïncidence remarquable, Pierre Cauchon qui avait à se reprocher tant de *brigues* et, peut-être aussi, tant de *sollicitations*, venait d'être transféré au siège de Lisieux (8 août 1432) (2).

Quelles pénibles réflexions ne dut-il pas faire, en prenant possession de son pauvre évêché, loin de la puissante cité rouennaise devenue la capitale du pays

(1) Dom Pommeraye, *Histoire des Archevêques de Rouen*, p. 554.

(2) D'après M. Louis du Bois, la nomination de Pierre Cauchon par le pape Martin V, remontait au 29 janvier 1430 (v. s.) et ne fut confirmée par le pape Eugène IV que le 8 août 1432 (*Histoire de Lisieux*, t. I, p. 132). La première date doit être rectifiée. Les précieuses archives du Vatican que le P. Denifle explore si utilement, mentionnent la translation de Cauchon au 13 février 1430 (*Auctarium Chartularii...* t. I, p. 935). M. de Formeville observe, à cette occasion, que ce fut peut-être à cause du procès de la Pucelle et de la nécessité que ce procès fût suivi au nom de l'évêque de Beauvais. — Le 16 novembre 1432, Pierre Cauchon prêta serment de fidélité à Henri VI, en sa nouvelle qualité.

de conquête et le siège du Grand Conseil du roi d'Angleterre (1) !

Pourtant, il convient de remarquer qu'il parut en prendre son parti, car, d'après les auteurs du *Gallia Christiana* (2), sa première entreprise fut d'intenter un procès à son prédécesseur, Zanon de Castiglione, pour le forcer à réparer l'évêché.

Ce n'était pas, sans doute, qu'il eût d'abord le projet de s'attacher bien étroitement à ses nouveaux diocé-

(1) M. de Forméville a décrit le cérémonial usité à Lisieux pour la prise de possession des évêques. Une députation du Chapitre se rendait auprès du nouvel élu, aux portes de la ville, et lui faisait connaître les cérémonies d'installation d'après les actes et registres capitulaires qu'ils exhibaient. Ce n'est qu'exceptionnellement que l'évêque pouvait se dispenser de quelques-unes, notamment de l'obligation de descendre nu-pieds par les rues de la ville. Il signait aussi l'engagement de donner à l'église les *parements* ou *ornements de drap d'or* auxquels ses prédécesseurs avaient de tout temps été tenus. Le seigneur du fief de Saint-Denis-de-Mailloc, relevant du comté de Lisieux, se présentait aussi pour aider l'évêque à descendre de sa mule ou haquenée près de la croix Saint-Ursin. Il lui servait tout le jour d'écuyer tranchant. Puis, tout le clergé séculier et régulier, avec les confréries, se réunissait dans la Cathédrale, et se rendait processionnellement à la porte de Paris. Après la harangue du doyen du Chapitre, l'évêque prêtait serment, recevait le bâton pastoral, et s'avancait nu-pieds sous le dais, jusqu'à la porte occidentale de la Cathédrale où il remettait ses chaussures. Là, il renouvelait son serment et entrait dans l'église au son des cloches de toutes les paroisses. Enfin, il montait à l'autel, réitérait son serment, s'asseyait au trône pontifical au chant du *Te Deum*, et célébrait pontificallement la messe du Saint-Esprit. Il rentrait ensuite à son palais épiscopal accompagné de tout le clergé. La journée se terminait par un grand dîner et un souper où le service féodal lui était rendu par un de ses vassaux, le seigneur du fief de Magny-le-Freule. (*Histoire de l'Evêché de Lisieux*, t. I, p. cvij).

(2) T. XI, p. 794.

sains, bien que, plus tard, il dût montrer une réelle sollicitude pour sa belle cathédrale dédiée à saint Pierre, son patron.

Autant qu'on peut en juger par le peu de documents qui nous sont restés de cette époque concernant son administration, Cauchon dut habiter Rouen plus souvent que Lisieux.

Il semble même avoir obtenu une sorte de coadjuteur qui faisait les fonctions épiscopales et que d'anciens documents désignent sous le nom d'évêque de Salabron (1).

D'ailleurs, l'obligation de résidence n'était guère observée alors.

On en peut citer un exemple, en ce qui concerne l'évêché de Lisieux. En 1420, le cardinal de Plaisance, Branda de Castiglione, nommé administrateur de cet évêché par le pape Martin V, le faisait administrer par ses grands vicaires, et demeurait tranquillement à Rouen. Après avoir inutilement patienté pendant quatre ans, le Chapitre s'était plaint enfin au roi d'Angleterre, qui avait chargé le vicomte d'Orbec d'examiner l'affaire et de faire justice. Le cardinal n'avait pas attendu le jugement, et il avait démissionné, le 12 juin 1424, en faveur de son neveu, Zanon de Castiglione (2).

Pierre Cauchon avait de meilleures raisons que le cardinal de Plaisance pour résider le plus souvent à Rouen, où il avait élu si fréquemment domicile depuis 1423.

(1) De Formeville, *ibid*, t. II, p. 177.

(2) Cart. lexov., *ibid*, p. ccxxxvij.

En effet, en dehors des relations officielles qu'il conservait avec le gouvernement anglais et avec le grand Conseil dont il faisait partie, il pouvait figurer avec honneur dans cette ville et, même, y exercer sa juridiction en qualité d'évêque de Lisieux.

C'était là une compensation à ses déboires qui devait quelque peu flatter son amour-propre (1). Son nouveau titre, en effet, lui assurait, à Rouen même, un manoir épiscopal qu'on appelait l'hôtel Saint-Cande et dont les restes sont encore connus aujourd'hui sous le nom d'*hôtel de Lisieux*. Il avait aussi une sorte de cathédrale (Saint-Cande-le-Vieux), avec cour ecclésiastique, official, promoteur et Chapitre. Cette église, qui se trouvait dans le voisinage de la porte du Bac, était absolument soumise à sa juridiction. Elle jouissait de ce privilège unique dans le monde chrétien d'avoir pour doyen l'évêque de Lisieux, qui en prenait possession particulière après celle de son évêché (2). Les chanoines avaient droit de

(1) Il est permis de croire aussi que le duc de Bedford, qui n'avait pas osé l'imposer comme archevêque de Rouen, lui fit accepter plus facilement le siège de Lisieux qui devait le rattacher à Rouen où sa présence était nécessaire pour les affaires du roi, et où il retrouvait, avec la plupart de ses complices, les chefs des grandes abbayes normandes passés à l'ennemi et réfugiés dans cette ville.

(2) Après le serment, et pour célébrer ce jour avec la pompe convenable, l'évêque de Lisieux reçu devait offrir à diner (le *past*) à l'archevêque et aux membres du Chapitre, ou payer une somme de cent écus que l'on appelait le droit de *past*, *jus pastûs* des évêques. Nous possédons la relation d'un de ces plantureux diners qui fut offert en 1425, en pleine invasion anglaise, par Zanon de Castiglione, le prédécesseur de Cauchon, dans le manoir des évêques de Lisieux à Rouen. Une copie de ce procès-verbal se trouve dans les archives de l'évêché de Lisieux, à la Préfecture

capituler une messe commune. Il y avait aussi un sceau commun, une justice ecclésiastique particulière nommée *officialité*, et enfin, une justice criminelle sur tout le territoire de l'*exemption*.

Cette *exemption* comprenait cinq paroisses : les trois portions de Saint-Cande-le-Vieux, à Rouen ; Saint-Aubin, du Petit-Couronne ; les deux portions de Saint-Gervais et d'Etrépagny ; Saint-Etienne-du-Rouvray ; Notre-Dame-de-Sotteville-lès-Rouen (1).

Un semblable voisinage portait ombrage aux archevêques de Rouen, métropolitains. Ils avaient toujours supporté difficilement cette exemption de leur juridiction, dont les évêques de Lisieux venaient se prévaloir jusqu'aux portes de la cathédrale et de leur archevêché. D'interminables procès avaient surgi à ce sujet, dans les siècles précédents. De nouvelles contestations étaient pendantes encore entre les archevêques de Rouen et l'évêché de Lisieux auquel on voulait enlever non seulement tous droits sur l'exemption de Saint-Cande, mais encore sur la chapelle Saint-Nicolas, dans la forêt de la Londe, et la dîme de cette forêt.

Nous verrons bientôt que ces discussions furent terminées à l'amiable sous l'épiscopat et peu de temps avant la mort de Pierre Cauchon (2).

Les titulaires de l'évêché de Lisieux se montraient

du Calvados. On peut lire cette relation curieuse dans les *Anecdotes normandes*, de M. Floquet.

(1) De Formeville, *Ibid.*, p. xij. — Cart. lexov. f° 213.

(2) Une sentence arbitrale rendue le 9 mai 1441 posa les bases des droits de chacune des parties. Voir page 458.

fiers de leurs prérogatives. Ils avaient fait placer, à l'extérieur de leur manoir, les armes de leur cathédrale qui étaient *d'azur à deux clefs d'argent en sautoir cantonnées de quatre étoiles d'or, le tout surmonté d'une crosse* (1). On voyait encore ces armes en 1772, à la porte de l'hôtel Saint-Cande, en face de celles de l'évêque Cauchon (2).

C'est dans cet hôtel Saint-Cande, — auquel on adossa plus tard la curieuse *fontaine dite de Lisieux* si appréciée encore des touristes et des antiquaires, — que Pierre Cauchon résida le plus souvent dans la dernière partie de sa vie. C'est là aussi que la mort devait le surprendre.

Au début de son épiscopat, il sembla éprouver le désir de diminuer quelque peu les charges qu'il cumulait. C'est à cette époque, en effet, qu'il se démit de ses fonctions de conservateur de l'Université de Paris, qui furent confiées, sur sa demande, à l'évêque de Meaux (3).

Assez d'affaires sollicitaient son activité et l'arrachaient, soit à sa résidence de Lisieux, soit aux douceurs de son manoir épiscopal de Saint-Cande.

S'il m'est difficile d'énumérer les différents actes de son administration à Lisieux (4), et si je ne puis signa-

(1) On retrouve ces armes dans le sceau de l'évêque de Lisieux.

(2) De Formeville, *ibid.*, p. clxxiv. Voir Sceaux des évêques de Lisieux, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. VII, atlas.

(3) Du Boullay, *Historia Universalis*, t. V, p. 422.

(4) Il reste peu de documents contemporains, en dehors des quittances de la collection Gaignières que je rapporte, et des pièces qu'a soigneusement compulsées M. de Formeville, l'historien de l'évêché de Lisieux.

ler, à ce point de vue, que quelques menus faits (1), avec la construction de la chapelle de la Vierge dont je parlerai bientôt, nous pouvons le suivre plus complètement dans les missions qu'il remplit pour ainsi dire, d'année en année, au nom du roi d'Angleterre.

Les archives du Calvados ne renferment que des comptes, et les registres capitulaires font défaut, pour cette période. On conserve à Lisieux le cartulaire de l'évêché. « La Société historique de Lisieux a recueilli nombre d'épaves, l'arrondissement étant un de ceux où les destructions ont été considérables. Un registre de délibérations du xv^e siècle existe aux archives communales qui en comprenaient plusieurs autrefois, assure-t-on, et aussi des comptes pour la période de l'occupation anglaise ». (Renseignements communiqués par M. Bénét, archiviste du Calvados).

(1) M. de Formeville cite, relativement à Pierre Cauchon, deux actes en forme d'accord entre l'évêque et le Chapitre, l'un du 1^{er} mai 1433, au sujet d'un terrain qui s'étendait, depuis la tour de Saint-Laurent jusqu'au chemin pavé qui va du Friche-aux-Chanoines à la cathédrale, et qui avait été employé en fortifications. Par cet accord, le terrain fut partagé entre l'évêque et le Chapitre, et les parts de chacun, comme leurs droits respectifs, y furent marqués et désignés de façon qu'il ne pût y avoir de différend dans la suite.

Le second acte, du 30 novembre suivant, concernait un autre terrain situé à l'orient du manoir épiscopal et de la Cathédrale, qui avait été aussi employé en fortifications, et qui fut partagé, comme le premier, entre l'évêque et le Chapitre. Ils s'accordèrent encore, dans ce dernier acte, par 64 livres 10 sous de rente demandés par le Chapitre à l'évêque. Il fut arrêté que, comme l'évêque ne pouvait savoir si les fonds affectés à ces rentes étaient en état de les supporter, le doyen, les chanoines et le Chapitre, consentaient à ne recevoir pendant trois années que 30 livres par an, sauf à se les faire payer en entier quand l'évêque en aurait pris connaissance. — On sait encore que les guerres continuelles ayant mis une grande confusion dans les droits et les coutumes appartenant à l'évêque de Lisieux, Cauchon fit faire une assemblée des trois états de la ville, gens d'église, nobles et bourgeois, qui les rétablirent sur le pied où ils étaient avant les troubles. (Assemblée des trois états de la ville, de 1433 à 1436, pour établir les droits et coutumes appartenant à l'évêque. — De Formeville, *Ibid.*, p. 177).

En 1433, il fut chargé d'assister à l'entrevue de Calais, que le duc d'Orléans, prisonnier des Anglais depuis la bataille d'Azincourt, avait préparée secrètement avec Henri VI (1), en vue de la paix, et dans l'espérance d'arriver à obtenir sa libération. Le noble prisonnier y devait convoquer la reine de Sicile et son fils, le duc de Bretagne et ses frères, le duc d'Alençon, les comtes d'Armagnac, de Foix et de Pardiac, Charles de Bourbon, archevêque de Reims, et l'évêque de Beauvais. Le roi d'Angleterre fit donner à Pierre Cauchon, le 15 août 1433, un sauf-conduit pour se rendre à Calais avec vingt chevaux (2).

Mais ce projet ne fut pas pris au sérieux.

(1) « A des conditions et moyennant des offres qui ne lui coûtaient qu'une chose, la perte de son honneur ! » a dit M. Dufresne de Beaucourt (*Histoire de Charles VII*, t. II, p. 464).

(2) « Comme..... naguères nostre beau cousin, le duc d'Orleans, desirant, si come il dit, le bien d'icelle Paix, se soit a Nous offert de soy employer effectivement au Bien de la Paix Generale de noz Royaumes de France et d'Engleterre, et de faire diligence, à luy possible, de faire venir pardevers luy, en nostre ville de Caleys, se c'est nostre Plaisir, plusieurs de Parens et Amys, et autres Notables Hommes des Gens et Conseil du dit *Daulphin*, et de luy, pour convenir et Assembler à l'effect dessus dit, en ycelle ville, environ le xv jour d'octobre prochain venant, avec certains seigneurs de nostre Sang et Lignage, et autres Notables Personnes Ecclesiastiques et Seculiers,..... Nous par consideration et en faveur de la dite Paix, auons Donne et Ottroye, Donnons et Ottroions, par ces Presentes, audit Tiel et a Personnes en sa Compaignie, et au dessous, Gens d'Eglise, Gentils Hommes, ou autres..... pour venir de leur Lieu et Partie, en nostre dicte Ville de Caleys, par la Matiere dessus dicte, par meer, Terre ou par Rivere, à cheval ou a Pié, en Litiere ou chariot, Armez ou Desarmez de Jour, et de Nuyt, y Demeurer et séjourner, et Retourner en leur Lieu et party seurement et paisiblement, etc. » (Rymer, *Fœdera, conventiones, literæ, etc.*, éd. de La Haye, 1740, t. IV, p. 199).

Le cardinal de Winchester, les comtes de Warwick et de Suffolk, se rendirent en cette ville en vue de la réunion projetée, mais ils attendirent vainement les ambassadeurs de Charles VII. Le duc d'Orléans en fut pour ses frais et ses serments (1).

D'ailleurs, d'autres négociations étaient déjà entamées sous les auspices du Concile de Bâle où nous allons retrouver l'évêque de Lisieux (2).

§ 3. — PIERRE CAUCHON AU CONCILE DE BALE (1435).

L'année suivante, en effet, Henri VI donnait à l'évêque de Lisieux une marque solennelle de confiance, en le déléguant comme ambassadeur au célèbre Concile de Bâle où le pape devait être déposé comme simoniaque, parjure, schismatique, hérétique, etc.

Cauchon, chargé d'y soutenir la politique des Anglais, y rencontra plusieurs de ses complices : Thomas de Courcelles, Beaupère et Nicolas Loyseleur qui y jouèrent le plus triste rôle.

Les lettres de nomination de l'évêque de Lisieux

(1) Dufresne de Beaucourt, *Ibid.*

(2) A cette date, se placent deux documents émanés de Pierre Cauchon et conservés à la Bibliothèque nationale.

Dans une quittance du 20 *may* 1434, l'évêque qui se qualifie « chancelier de très-haute et très-puissante princesse la Royne d'Angleterre », atteste le paiement par Jehan Lesac, receveur général de cette princesse, d'une somme de soixante sols « pour le drap d'une robe ordonnée estre faicte et delivrée à Guerin Lesourd, messenger à vie de ladite prin-

comme député de l'Angleterre, portent les dates du 10 juillet 1434 et du 20 février 1435 (1).

Il toucha, dans cette circonstance, des gages importants dont nous trouvons le chiffre dans plusieurs pièces inédites conservées à la Bibliothèque nationale.

La première, en date du 6 juillet 1434, constate qu'il lui fut d'abord alloué la somme de neuf cents livres tournois, « pour lui aider à supporter les frais et despens que faire lui conviendra (2) ».

cesse, en recompensacion de plusieurs voyages et services par luy faiz es près et seigneuries d'icelle princesse ».

Une autre quittance du 21 may 1434 atteste la présence à Rouen de Pierre Cauchon. Ce document constate que le même receveur général est venu de la ville de Vernon à Rouen vers Cauchon « pour adviser et pourveoir à plusieurs choses..... touchant les terres et seigneuries d'icelle princesse ». — (Bib. nat., ms. fr. 20884, f° 27).

(1) Rymer, *Ibid.*, t. V, part. 1, pp. 12 et 15. — Cauchon figure dans les lettres du 10 juillet 1434 sous cette dénomination : « *Philippum Lexoviensem* », avec « *Robertum Londoniensem, Johannum Rossensem, et Bernardum Aquensem, episcopos, etc.* » Dans les lettres du 20 février 1435, il figure avec les mêmes, sous ce titre plus exact : « *Petrum Lexoviensem* ».

(2) « Henry par la grâce de Dieu Roy de France et d'Angleterre. A nos amez et féaulx les Trésoriers et généraulx gouverneurs de nos finances en Normendie, salut et dilection. Savoir vous faisons que par l'advis et déliberacion de notre tres cher et très amé oncle le gouvernant et régent notre royaume de France, nous avons ordonné et ordonnons notre amé et féal conseiller Pierre évesque de Lisieux pour aler pour nous et au nom de nous et notre royaume de France avec autres nos ambassadeurs au concile général que de présent l'en célèbre à Baale, auquel notre conseiller pour lui aider à supporter les frais et despens que faire lui conviendra à l'occasion de notre service au dit concile, lui avons tauxé et ordonné, tauxons et ordonnons par ces présentes la somme de neuf cens livres tournois. A icelle prendre et avoir pour une fois des deniers de nos finances de Normendie, etc. ». — (Bib. nat., *Ibid.*, f° 28).

Cette indemnité parut sans doute insuffisante au gouvernement anglais qui lui attribua, comme gages supplémentaires, cent sols tournois par jour.

En effet, dans un nouveau mandement du 25 juillet 1434, le roi d'Angleterre adressait à ses « féaulx les tresoriers et gouverneurs généraux de ses finances en Normandie » les instructions suivantes : « Comme pour aucunement récompenser notre ami et féal conseiller, Pierre évesque de Lisieux, des frais et despens que faire lui conviendront pour estre au saint Concille general qui de présent est celebre a Baale, auquel nous l'avons naguères envoié avec autres pour nous et notre royaume de France, nous lui eussions ordonné pour une fois, sans autre taxation, la somme de neuf cens livres tournois, et nous considérans la petite provision qui lui est faicte veu son estat et ses charges qu'il avoit à supporter à cause de sa longue demeure au voyage dessus dit, par l'avis et delibération de notre tres cher et tres amé oncle le gouvernant et regent nostre royaulme de France duc de Bedford, voulons ordonnons et lui tauxons outre et par dessus les gages ou pensions quil prent de nous (1) et la dicte somme de neuf cens livres tournois que voulons lui demourer pour sa vacation faicte et à faire audit voyage, depuis le commencement d'icelui jusques au viij^e jour de fevrier prochain venant exclus, la somme de cent solz tournois par chacun jour qu'il vacquera audit voyage à compter dudit viij^e jour de fevrier tant en séiournant comme en retournant par

(1) Pierre Cauchon recevait mille livres tournois par an, comme conseiller du roi d'Angleterre.

deuers nous ou notre dit oncle ou notre Conseil en notre royaume de France (1) ».

Le 27 juillet de la même année, Pierre Cauchon, en son manoir de Rouen, donnait quittance, en ces termes, des neuf cents livres qu'on lui avait primitivement allouées :

« Sachent tous que nous Pierre, évesque de Lisieux, conseiller du Roy nostre sire, confessons avoir reçu de l'honorable homme Michiel Durant receveur général des finances d'iceluy en Normandie, la somme de neuf cens livres tournois pour nous aider à supporter les frais et despens pour aler au concile general que de present l'en célèbre à Basle, avecques certains ambassadeurs d'iceluy seigneur.

« Donne a Rouen le xxvij^e jour de juillet lan mil quatre cens trente quatre.

« P. episcopus lexoviensis. »

A cette quittance, qui porte la signature de l'évêque, est appendu un fragment de son sceau moyen que l'on retrouve encore dans semblable quittance de neuf cents livres, portant la même date, avec cette mention finale : « tesmoing nos signe manuel et seel mis à ces présentes. Donné à Rouen le xvij^e jour de juillet l'an mil quatre cens trente quatre (2).

(1) Bib. nat., ms. fr. 20884, f^o 28.

(2) Bib. nat., ms. fr. 20884, f^o 29.

Enfin, le *signet* de Pierre Cauchon se trouve joint à un autre document du 10 octobre 1435, dans lequel il se qualifie « évêque de Lisieux, naguères chancelier



· Signet de Cauchon (1).

en France de tres haulte et tres puissante princesse la royne d'Angleterre », et qui porte quittance de la somme de 429 livres quatre sols, cinq deniers, « qui deue nous estoit pour nos gaiges du dit office qui sont de 500 livres par an. . . . depuis le premier jour d'octobre mil cccc trente trois, jusques au xiiij^e jour d'aoust mil cccc trente quatre *que nous feusmes deschargez d'icellui office de chancelier pour nostre alée du voiage au saint concille a Balle* ou nous avons esté envoié de par le Roy nostre sire. . . . tesmoing notre signet et saing manuel cy mis le x^e jour d'octobre lan mil quatre cens et trente cinq (2) ».

Il est question, une dernière fois, de l'envoi de Pierre

(1) M. Vallet de Viriville le décrit ainsi : « Ce petit sceau est en cire rouge, et présente un cachet, ou centre rond, accompagné de quatre pointes irradiées selon la coutume. La figure consiste en un écu à ses armes. Soutenu, en cimier, par un ange ? qui tient une palme ? de la main droite, et une rose ? de la main gauche. — Endommagé ». (*Procès de condamnation de Jeanne Darc*, avant-propos, xii). On peut comparer ce *signet*, au sceau moyen et au grand sceau de P. Cauchon, p. 395 et 419.

(2) Bib. nat., ms. fr. 20884, f^o 31.

Cauchon à Bâle, dans une quittance du 17 octobre 1436 par laquelle l'évêque reconnaît avoir reçu 825 livres tournois pour gages « commençant le 8^e jour de février l'an mil quatre cens trente quatre, et finiz le 22^e jour de juillet ensuivant l'an mil cccc xxxv, affirmons en notre conscience avon vacqué pour les besongnes et affaires du roy nostre sire au saint concille que l'en celebrait illec auquel lieu nous avons esté envoié avec autres pour les besongnes et affaires que dessusdit. »

Nous savons donc par tous ces documents quelle fut la durée du séjour de notre évêque à Bâle, dans cette assemblée mémorable qui réunit les personnages les plus considérables de la chrétienté, et qui marqua l'une des époques les plus tourmentées de l'histoire ecclésiastique en Europe.

On raconte que si Pierre Cauchon se faisait largement rémunérer par le gouvernement anglais, comme les autres ambassadeurs, il ne mettait pas beaucoup d'empressement à s'acquitter de ses dettes personnelles.

Son séjour à Bâle, dit M. Ch. de Beaurepaire (1) fut pour lui l'occasion d'une humiliation cruelle.

Il était resté devoir à la Cour de Rome, à titre d'annates, pour sa translation au siège de Lisieux, une somme de 400 florins d'or. Ayant omis de s'acquitter, malgré les longs délais qu'il avait obtenus, il fut excommunié par André, évêque de Fossombrone, trésorier général des finances pontificales en Germanie. Cauchon parut se soucier assez peu de cette excommunication,

(1) *Notes sur les juges et assesseurs*, p. 17; *Recherches sur le procès*, p. 124.

car il célébra néanmoins l'office divin et encourut ainsi l'irrégularité. Il put entendre, aux portes de la cathédrale de Bâle et dans les autres églises, la publication solennelle de cette sentence, qui faisait défense aux fidèles d'entretenir avec lui aucunes relations jusqu'à ce qu'il se fût mis en règle avec la Chambre apostolique.

Mais ces incidents lui importaient peu, car il pouvait compter malgré tout sur l'appui des Anglais qui continuaient à l'employer dans toutes les affaires importantes concernant le royaume.

En effet, il quitta bientôt la ville de Bâle, abrégeant son séjour, pour assister au Congrès d'Arras, au nom du roi d'Angleterre.

§ 4. — PIERRE CAUCHON AU CONGRÈS D'ARRAS (1435).

La nouvelle mission confiée à Pierre Cauchon résulte d'un mandement de Henri VI, en date à Mantes du 19 octobre 1435, par lequel il est alloué à l'évêque dix livres tournois par jour (1).

Cette pièce inédite me paraît devoir être mentionnée dans cette étude où je m'efforce d'écrire l'histoire avec le document.

Elle constate que, « pour vaquer et entendre en la matière de paix générale....., à la convention qui dernièrement a esté en la ville d'Arras », le roi d'An-

(1) D'après M. Louis Du Bois (*ibid*, t. I, p. 422) cette somme représenterait aujourd'hui environ 57 francs.

gleterre a délégué son « amé et féal conseiller l'évesque de Lisieux... lequel partit de Baale pour venir à la dite convention audit lieu d'Arras auquel lieu il a esté par plusieurs jours », et en revint par l'ordre du cardinal d'Angleterre, en la ville de Rouen, pour faire son rapport au Conseil; ce pourquoi le roi mande et ordonne au receveur général de ses finances de lui payer et délivrer la somme de dix livres tournois, pour chaque jour qu'il affirmera avoir « vaqué en icellui voyage à compter du jour qu'il se parti dudit lieu de Baale jusques au jour qu'il arriva en nostre ville de Rouen » (1).

Pierre Cauchon partit de Bâle, pour se rendre à Arras le 23 juillet 1435, et ne revint à Rouen, pour rendre compte de sa mission, que soixante-sept jours après, c'est-à-dire le 27 septembre suivant.

Ces détails précis nous sont fournis par une quittance de six cent soixante-dix livres tournois que l'évêque reconnaît avoir reçues le 17 octobre 1436, pour être allé « de Basle à Arras à certaine convention illec faicte, de plusieurs du sang et lignayge et autres conseillers et serviteurs du roy nostre sire, et des ambassadeurs de son adversaire, sur le fait de la matière de la paix générale de France et d'Angleterre que lors l'en esperoit avoir, et pour venir du dit lieu d'Arras à Rouen par deuers messeigneurs du grant Conseil du roy nostre dit sire en France et Normandie, pour leur

(1) « Donné à Mante le xix^e iour d'octobre l'an de grâce mil cecc tñente cinq, et de notre règne le xiiime ». (Bib. nat. ms. fr., 20884, fo 33.)

dire et rapporter les choses faites et communiquées à ladite convention au dit lieu d'Arras » (1).

Il est à peine nécessaire de rappeler les circonstances au milieu desquelles s'ouvrait cette *Convention d'Arras*, véritable congrès européen, réuni à la suite des échecs successifs infligés aux Anglais à Gerberoy, à Saint-Denis et dans le pays de Caux.

Tout faisait présager alors la chute prochaine de la domination anglaise, que devait rendre inévitable la réconciliation du duc de Bourgogne avec le roi de France.

L'évêque de Lisieux paraît avoir pris une part active aux importantes négociations qui signalèrent le Congrès, bien que certains historiens ne le mentionnent pas parmi les onze délégués anglais investis d'une mission officielle.

Ce fut lui qui, le 12 août 1435, en l'absence de l'archevêque d'York malade, porta la parole pour faire connaître les ouvertures des ambassadeurs anglais. Il demanda d'abord que la communication fût tenue secrète jusqu'à ce que la partie adverse eût fait des

(1) « Nous, Pierre évesque de Lisieux conseiller du roy nostre sire, confessons avoir eu et receu de Pierre baille, receveur général de Normandie la some de six cens soixante dix liures tournois pour certain voiage par nous fait pr le commandement du roy nostre dit sire de Basle a Arras a certaine convention illec faicte de plusieurs du sang et lignayge et autres conseillers et serviteurs du roy nostre dit sire et des ambassadeurs de son adversaire sur le fait de la matière de la paix generale de France et d'Angleterre que lors l'en esperoît auoir et pour venir du dit lieu d'Arras a Rouen par deuers messeigneurs du grant Conseil du roy nostre dit sire en France et normendie pour leur dire et rapporter les choses faites et communiquées en ladite convention au dit lieu d'Arras, auquel voiage

offres acceptables. Puis il proposa le mariage du roi Henri d'Angleterre « avec une fille de la partie adverse », et la conclusion d'une trêve de vingt, trente ou quarante ans, durant laquelle ce prince, parvenu à l'âge d'homme, pourrait traiter en personne. Les ambassadeurs de France déclarèrent qu'ils ne voulaient entamer aucune négociation sur les bases d'une trêve, mais uniquement en vue de la paix finale. Ils proposèrent la renonciation du roi d'Angleterre au titre de roi de France, à la couronne et aux armes de France, avec restitution de toutes les villes, forteresses, etc. (1).

Les ambassadeurs d'Angleterre jugèrent ces demandes dérisoires et se retirèrent en manifestant leur indignation.

Puis, en réponse à de nouvelles propositions des délégués de France, Pierre Cauchon formula, au nom de ses collègues, l'offre suivante : Le roi d'Angleterre jouirait en paix de la totalité du royaume et garderait la couronne. Il abandonnerait à la partie adverse tout ce qu'il possédait au-delà de la Loire, sauf la Gascogne et la Guyenne, et lui attribuerait en outre, à titre de

tant en alant au dit lieu d'Arras que dillec a Rouen comme dit est, nous affirmons en notre conscience auoir vacque par soixante-sept jours comence le vingt troisieme jour de juillet lan mil iiij xxxv que nous partismes du dit lieu des Basles pour lad. cause et fumes le xxvij^e jour de septembre ensuivant que nous arrivasmes au dit lieu de Rouen, au pris de x livres tournois pour chacun desdits jours dessusdits, led. receveur general et tous autres. En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes de notre seing manuel et scellé de notre scel le xvij^e jour doctobre lan mil cccc xxxvj ». — P. episcopus lexoviens. — Bib. nat., ms. fr. 20884, fo 35.

(1) Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 530.

« concession royale », un revenu annuel de cent vingt mille saluts, dans ces contrées. Enfin, le roi épouserait une fille de la partie adverse.

Le mariage était donc la seule voie ouverte à la paix finale par le conseil anglais. Les ambassadeurs de France répondirent qu'ils ne traiteraient de mariage qu'en temps et lieu; que l'offre leur paraissait insuffisante, et qu'ils demandaient au moins le maintien du *statu quo*. Ils décidèrent de ne faire aucune autre ouverture avant que le roi d'Angleterre n'eût déclaré renoncer à la couronne.

Les négociations furent interrompues, puis reprises.

Les offres définitives du côté des Français comportaient l'abandon par eux de toute la partie du duché d'Aquitaine possédée par les Anglais, de toute la Normandie, à la réserve du Mont-Saint-Michel; du duché d'Alençon; des comtés d'Harcourt, de Foucarmont et d'Eu, mais à la condition que le roi d'Angleterre renoncerait à son droit à la couronne.

Fort heureusement, cette combinaison qui sacrifiait une partie du territoire, échoua par suite de l'arrogance présomptueuse des délégués anglais qui refusèrent, comme ridicules, les offres que Charles VII avait la faiblesse de leur faire.

Après une réunion des plénipotentiaires en l'église Notre-Dame, la rupture fut définitive.

Bientôt les hésitations de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, cessèrent, et il conclut enfin avec le roi de France une alliance particulière qui anéantissait l'odieux traité de Troyes.

Pour les Anglais, c'était l'évanouissement des rêves dont s'était nourrie l'ambition d'Henri V et du duc de Bedford. C'était le dénouement de ce long différend qui avait si gravement compromis l'existence de la France et qui l'avait ensanglantée pendant quinze années!

C'était donc en vain que Pierre Cauchon avait soutenu jusqu'à la fin le droit exclusif d'Henri VI à la couronne de France, et proposé avec insistance le démembrement complet de sa patrie qu'il avait reniée!

Après cet insuccès, l'évêque revint à Rouen (1), avec les Anglais mécontents et déconfits, pendant que le traité d'Arras était publié solennellement et à son de trompe, au milieu de l'allégresse générale, à Reims, son pays d'origine.

Cauchon arriva à Rouen le 27 septembre 1435 (2). Il trouva la ville consternée par suite du décès du duc de Bedford, survenu quelques jours auparavant (14 septembre 1435). La tristesse que le Régent avait

(1) L'itinéraire qu'il suivit avec G. Erard et Jean de Rinel donne une idée de la difficulté des communications entre Paris et le nord-ouest de la France. Ils durent gagner, par la Flandre, Calais et Boulogne, d'où ils s'embarquèrent pour le Tréport. De là ils se rendirent à Dieppe, puis de Dieppe à Caudebec et arrivèrent ainsi à Rouen. Jean de Rinel, qui devait retourner à Paris, dut faire le trajet de Rouen à Mantes par eau, et de Mantes à Paris par terre. — (Arch. nat., K. 64, n° 119). *Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Tuctey, p. 311, note 5.

(2) M. Ch. de Beaurepaire constate qu'en 1435, on trouve Pierre Cauchon exerçant à Dieppe les fonctions épiscopales en remplacement de l'archevêque, et vraisemblablement en vertu d'une commission des vicaires généraux, ce qui est une nouvelle preuve qu'il ne fut pas seulement un évêque temporel. — (*Notes sur les juges et assesseurs...*, p. 18.)

ressentie, à la suite du traité d'Arras, avait, paraît-il, précipité sa fin.

L'illustre protecteur de Pierre Cauchon fut inhumé dans le chœur de cette Cathédrale de Rouen qu'il avait paru tant affectionner, à peu de distance du grand autel, auprès des rois d'Angleterre, ducs de Normandie, ses nobles ancêtres.

On lui éleva un superbe monument qui fut détruit dans la suite et que rappelait encore, en 1718, une inscription gravée sur cuivre et appliquée sur un des piliers (1).

La mort frappait à coups redoublés autour de l'évêque de Lisieux.

Bientôt, en effet, l'archevêque de Rouen, Hugues d'Orges, succombait lui-même à Bâle où il avait suivi les travaux du Concile (19 août 1436).

Cette fois encore, l'archevêché de Rouen devait être dévolu à un prélat cher aux Anglais. Ces derniers, de plus en plus menacés, mettaient tout en œuvre pour conserver leur influence en Normandie, et pour garder tout au moins en leur pouvoir, la capitale du pays de conquête, leur suprême ressource.

Ce ne fut point l'évêque de Lisieux qui fut élu par le Chapitre, mais l'ancien évêque de Thérouenne, Louis de Luxembourg, chancelier de France pour les Anglais, le même qui avait négocié jadis la vente de la Pucelle, et que nous avons rencontré si souvent associé avec Pierre Cauchon aux affaires qui intéressaient la politique anglaise.

(1) Voir *Jeanne d'Arc et la Normandie...*, p. 411 et s.

Les chanoines avaient compris le désir exprimé par Henri VI de voir élever à cette dignité un personnage utile à l'Eglise, *agréable au roi* et au pays, et ils avaient nommé à l'unanimité son candidat. Le monarque anglais les complimenta de ce choix par une lettre qui est conservée aux archives de la Seine-Inférieure (1).

§ 5. — PIERRE CAUCHON AU SIÈGE DE PARIS (1436).

Henri VI ne pouvait faire moins pour ce prélat belliqueux qui venait de défendre jusqu'à la dernière heure la ville de Paris assiégée par les troupes de Charles VII.

Pierre Cauchon, qui jouissait lui-même d'une grande faveur à Paris, et exerçait une réelle autorité sur les Anglais et leurs partisans (2), avait énergiquement secondé Louis de Luxembourg dans cette lutte suprême.

Monstrelet le cite parmi les principaux personnages qui soutinrent le choc des Français et résistèrent jusqu'à la dernière extrémité.

Singuliers évêques du moyen âge, que l'on voyait, après les cérémonies pieuses, transformés tout à coup en chefs de troupes, conduire eux-mêmes les hommes d'armes au combat !

(1) G. 3588.

(2) « *Una cum ceteris Anglis inter quos gratia et autoritate pollebat, Lutetia pulsus est die 5 maii 1436* ». (*Gallia christiana*, t. XI, p. 794.)

« Entre temps, dit le vieux chroniqueur, Louis de Luxembourg, évêque de Théroouenne, les évêques de *Lisieux* et de Meaux, le seigneur de Villeby et plusieurs autres tenant le parti des Anglais, doutant ce qui leur advint, c'est à savoir que le commun ne se tournât contre eux, firent loger leurs gens en la rue Saint-Antoine auprès de la Bastille, et firent ladite Bastille bien garnir de vivres et de plusieurs habillements de guerre; et avec ce se tinrent leurs gens armés et sur leur garde pour eux y retraire si besoin en était » (1).

Ces efforts furent impuissants. Le seigneur de l'Île-Adam, envoyé par les Français et les Bourguignons, parlementa avec les Parisiens et leur montra « une abolition générale de par le roi Charles de France scellée de son grand scel ». En même temps, il admonestait « ceux des murs », et les engageait à se rendre au dit roi « à l'instance et faveur du duc de Bourgogne qui s'était réconcilié avec lui ». Les Parisiens s'inclinèrent « et conclurent assez bref ensuivant l'un avecque l'autre de mettre les dessusdits seigneurs en leur ville » (2).

Des échelles furent alors dressées contre la muraille, et le seigneur de l'Île-Adam étant entré dans la ville « avec le bâtard d'Orléans et grand foison de leurs gens », fit ouvrir les portes aux autres seigneurs et gens d'armes « qui se retrahirent vers la bastille Saint-Antoine où étaient les Anglais, c'est à savoir *les dessus dits évêques* et seigneurs, qui déjà se retrayaient

(1) Monstrelet, *Chroniques*, t. XI, ch. cxcvi.

(2) *Ibid.*

dedans la dite bastille et cuidaient aucunement résister ; mais ce fut peine perdue, car leurs adversaires étaient trop puissants au regard d'eux, par quoi ils furent assez tôt reboutés en icelle, et en y eut de morts et pris en petit nombre » (1).

Les Anglais ayant été cernés dans leur bastille, avec leurs évêques et seigneurs, durent capituler et obtinrent un sauf conduit « sous lequel ils s'en allèrent à Rouen par eau et par terre ».

C'est ainsi que Pierre Cauchon qui, dans ces derniers temps, avait régné en maître à Paris avec Louis de Luxembourg, vit ses biens « pris et départis » et dut subir, dans sa fuite, les sarcasmes des Parisiens qui firent « grand huée en criant : A la queue ! » (2). Il put se rappeler alors que la Pucelle avait prédit cette catastrophe aux Anglais, pendant le procès de Rouen. « Avant sept ans, avait-elle dit à ses accusateurs, vous perdrez un gage plus considérable qu'Orléans ! »

Bientôt Charles VII devait faire son entrée solennelle dans sa bonne ville de Paris (12 novembre 1437) (3), « par la bastille de Saint-Denis, où il entra tout armé, avec le clergé et avec le dauphin jeune d'environ dix ans, tout armé comme son père le roi ; les bourgeois lui mirent sur la tête un ciel où l'on a coutume de porter Notre-Seigneur à la Saint-Sauveur » (4).

(1) Monstrelet, *Ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 384.

(4) *Journal d'un Bourgeois de Paris.*

Lorsque Cauchon était revenu en son manoir de Rouen (1), après la prise de Paris, pour y continuer ses fonctions de conseiller du roi Henri VI (2), il avait assisté, sans trop d'enthousiasme, sans doute, à l'entrée solennelle de Louis de Luxembourg en la cathédrale de Rouen (9 août 1437).

Déjà, il avait été présent le 11 avril précédent, à la prise de possession de l'archevêché, au nom de ce prélat, avec les abbés de Fécamp et du Mont-Saint-Michel (3).

A plusieurs reprises, il s'était rappelé, en cette année 1437, qu'il était évêque de Lisieux.

Ainsi, quelques mois auparavant, il avait pris fait et cause pour son chapitre qui voulait faire respecter le droit d'asile de l'église.

C'était à l'occasion d'un sieur Anquetil, cleric bénéficiaire et recteur des écoles de Lisieux, qui, accusé d'avoir voulu livrer la ville aux Français et condamné

(1) Sa présence à Rouen nous est attestée par une quittance du 28 décembre 1436 par laquelle il certifie avoir reçu « du grenetier du grenier à sel estably par le roy nostre sire à Rouen », trois mines de sel gris. (Ms. fr. 20884, f° 35, Bib. nat.)

(2) Plusieurs quittances de ses gages « comme conseiller du roy à raison de mille livres tournois par an, payées par Pierre Baille, receveur général de Normandie, se trouvent à la Bibliothèque nationale (ms. fr. 20884). Elles portent les dates des 15 février 1436 (f° 34), 13 juillet 1438 (f° 35), 20 avril 1440 (f° 39), 24 octobre 1440 (f° 41). — Voir également deux quittances de Pierre Cauchon des 20 avril 1440 et 15 décembre 1441, dans le ms. latin n° 17026, f° 147.

(3) De Beaurepaire, *Notes...*, p. 18. — Louis Dubois, *Hist. de Lisieux*, t. I, p. 132.

à mort, s'était réfugié dans la Cathédrale d'où il avait été arraché à main armée.

Le Chapitre avait excommunié ceux qui avaient ainsi violé le droit d'asile, mais le procureur du roi au siège d'Orbec s'était opposé à la sentence qu'il arguait de nullité.

Grâce à l'intervention de Pierre Cauchon, qui prit parti pour ses chanoines, le procès fut terminé par un accord qui portait désistement du procureur du roi, les parties étant hors de cour, sans tirer à conséquence pour l'avenir. L'évêque et le Chapitre se réservèrent d'user contre les délinquants de censures ecclésiastiques, et de poursuivre nominativement ceux qui étaient entrés dans l'église pour en arracher de force le sieur Anquetil (1).

C'est aussi à cette époque que Pierre Cauchon confirma les possessions des Jacobins établis dans sa ville épiscopale (2).

Il fit, en outre, un nouvel accommodement entre le Chapitre de Lisieux et le procureur du roi au siège d'Orbec, au sujet des droits et des coutumes appartenant à l'évêché de Lisieux. Cet accord fut confirmé par le roi Henri VI, le 14 décembre 1437 (3).

Il revint ensuite à Rouen où on le trouve présent à l'assemblée que le cardinal de Luxembourg présida dans la chapelle de l'archevêché « le 2 avril avant

(1) De Formeville, *ibid.*, t. II, p. 178.

(2) Dubois, *ibid.*, t. I, p. 422. — *Gallia christiana*, t. XI, p. 794.

(3) De Formeville, *ibid.*, t. II, p. 179.

Pâques 1437 (v. s.) (1) pour y délibérer, avec ses suffragants, sur la translation que le pape Eugène IV avait faite du concile de Bâle en la ville de Ferrare, et sur la suspense que le concile avait, de son côté, prononcée contre le pape (2).

Le nouvel archevêque de Rouen le choisit alors pour arbitre dans ses contestations avec le Chapitre (3), mais, l'année suivante, Cauchon et lui se trouvèrent en procès pour droits de juridiction (4). Nous verrons bientôt que leur différend fut tranché par une sentence arbitrale.

§ 6. — PIERRE CAUCHON A LA COUR DE HENRI VI
ET A CALAIS

Ces contestations privées n'apportaient d'ailleurs aucun trouble aux relations officielles existant entre Louis de Luxembourg et Pierre Cauchon. Le chancelier de France oubliait, au besoin, les querelles judiciaires de l'archevêque de Rouen, lorsque l'intérêt supérieur du gouvernement anglais l'exigeait.

(1) « Ce fut en cette même année que le pape confirma l'institution de l'Université de Caen fondée par le duc de Bedford, sous le nom de Henri VI. Il en nomma chancelier l'évêque de Bayeux, Zanon de Castiglione, et conservateurs apostoliques de ses privilèges, les évêques de Lisieux (Pierre Cauchon) et de Coutances (Philibert de Montjoie), dignités qui passèrent à leurs successeurs. » De Formeville, *ibid.*

(2) De Formeville, *ibid.*

(3) Arch. de la Seine-Inf., Reg. cap.

(4) De Beaurepaire, *Notes...*, p. 19. — Arch. de la S.-Inf. Fonds de l'archevêché, et Reg. cap., 13 mars 1443.

C'est ainsi qu'en 1439, le cardinal-chancelier et le comte de Warwick, devenu gouverneur de Normandie, chargèrent l'évêque de Lisieux d'une nouvelle mission, et l'envoyèrent en Angleterre à la cour du roi Henri VI (1), puis aux conférences qui se tinrent entre Calais et Gravelines.

Il s'agissait encore de traiter de la paix et de l'élargissement de Charles de France, duc d'Orléans, qui avait été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (15 octobre 1415), et qui depuis tant d'années était resté en captivité à Londres (2).

Cette nouvelle mission prouve, comme les précédentes, dit M. de Formeville, combien le roi d'Angleterre et son conseil étaient persuadés de l'habileté de Pierre Cauchon, et quelle confiance ils avaient dans sa connaissance des lois (3).

Ces négociations pour la paix étaient engagées à la demande d'Henri VI qui était aux prises avec les difficultés survenues dans la Grande-Bretagne, et que menaçaient de plus en plus les succès de Charles VII en France.

(1) Voir une quittance de Pierre Cauchon, du 6 octobre 1438, constatant qu'il a reçu 600 livres tournois pour deux mois entiers moins six jours, pour certain voyage que, par lettres de Mantes, le roi d'Angleterre « a ordonné faire en son royaume d'Angleterre pour certaines grandes matières et besongnes touchant très expressément ses affaires et le bien de ses royaumes de France et d'Angleterre ». Cette quittance est scellée du sceau de l'évêque (Bib. nat. ms. fr. 20884, f^o 37).

(2) Pierre Cauchon fut nommé ambassadeur à cet effet, par lettres du roi d'Angleterre du 29 mai 1439 (Rymer, *ibid.*, t. V, 1^{re} part., p. 62).

(3) *Ibid.*, t. II, p. 180.

L'évêque de Lisieux, chargé de collaborer à cette œuvre importante, partit en effet du port d'Honfleur, sur une grande nef armée pour sa sûreté, qui coûta en principal 268 saluts d'or. Puis il rentra en France avec le cardinal de Winchester, l'archevêque d'York, le duc de Norfolk et autres princes du sang royal, pour se trouver à Calais à l'assemblée tenue en vue de la paix. Il repassa ensuite en Angleterre pour y rendre compte au roi de ce qui s'était passé, et revint finalement à Rouen, pour rapporter au Conseil, de la part d'Henri VI, « certaines choses dont on l'avait enchargé ».

Ces multiples démarches sont énumérées avec la profusion de détails que comportent les lettres, mandements et quittances de l'époque.

C'est ainsi que par lettres du 14 octobre 1439, Henri VI enjoignait aux trésoriers et généraux gouverneurs de ses finances en Normandie de payer à son « amé et féal conseiller l'évesque de Lisieux » outre la pension et gages ordinaires qui lui étaient alloués, « entier paiement de ses gages et chevauchées » d'après la taxation qui lui avait été faite dernièrement « pour autant de jours qu'il affirmera avoir vacqué, pour guides, conduite, passaige et repassaige de mer, depuis que dernièrement il partit de notre ville de Rouen tant venant, alant, besongnant, séjournant comme en retournant jusques au jour que prochainement il arrivera en icelle ville ».

Ce mandement relate soigneusement la mission confiée à l'évêque de Lisieux : « Nous avons ordonné et enjoint audit évesque de Lisieux d'aller à Calais, en la

compagnie de notre très cher et amé oncle le cardinal et d'autres de notre sang et conseil, à la convencion assemblée nagaires illec tenue en espérance de traittier et trouver paix, entre nous d'une part et notre adversaire de France d'autre part, et de laquelle convencion icelui évesque de Lisieux est nagaires retourné devers nous avec les autres dessus nommez, auquel évesque notre conseiller, avons à présent ordonné retourner et rapporter devers les gens de notre conseil estans à Rouen certaines choses que lui avons enchargées (1) ».

Dans une quittance du 20 avril 1440, véritable narration quelque peu fastidieuse par ses redites, mais précieuse néanmoins par les détails qu'elle renferme, Pierre Cauchon décrit lui-même les voyages qu'il fit à cette occasion, et nous fait connaître les gages qui lui furent alloués.

On trouve dans ce document inédit les noms des personnages qui passèrent avec lui, du port d'Honfleur, en Angleterre, parmi lesquels figurait son neveu par alliance, Jean de Rynel, et le bailli de Caux, Jean de Montgommery; la contribution de chacun d'eux pour la fourniture et l'armement de la grande nef qui les porta, etc. (2).

Les efforts tentés au nom du roi d'Angleterre n'aboutirent que péniblement et partiellement, malgré toute l'habileté déployée par les ambassadeurs anglais appuyés par la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, et par le duc Charles.

(1) Bib. nat. ms. fr. 20844, f^o 37.

(2) *Ibid.*, f^o 39.

La première réunion, en vue de laquelle Pierre Cauchon avait fait tant de démarches, n'eut pour effet que de rétablir les relations commerciales entre l'Angleterre et la Flandre. Mais la conférence qui avait été rompue, reprit le 12 avril 1440 (1). Le roi d'Angleterre donna de nouvelles instructions à ses ambassadeurs (2). La revanche préparée par le duc de Bourgogne fut complète en ce qui concernait la mise en liberté du duc d'Orléans (3).

Le 28 octobre, le duc prêtait serment, en la cathédrale de Westminster, d'être fidèle aux conventions faites. Il donnait des garanties pour le solde de l'énorme rançon qui avait été fixée (4), et le 5 novembre, il mettait à la voile pour Calais.

Les conférences dites de Gravelines paraissent marquer la fin de la carrière diplomatique de l'ancien évêque de Beauvais.

Aussi bien, j'ai épuisé à peu près tous les documents contemporains qui éclairent, imparfaitement d'ailleurs, les dernières années du juge de Jeanne d'Arc.

Nous le retrouvons encore, cependant, en 1440, dans l'exercice de ses fonctions épiscopales, appelé à juger un nouveau procès en matière de foi.

Il s'agissait d'un nommé Guillaume, docteur en décret, archidiaque du Beauptois au diocèse de Coutances.

(1) De Fresne de Beaucourt, *ibid.*, t. III, p. 108.

(2) Rymer, *ibid.*, t. V, p. 73.

(3) Vallet de Viriville, *ibid.*, t. II, p. 400. — Voir Rymer, *ibid.*, t. V, p. 44, 55 à 94, 95 et 334.

(4) Déjà, 80,000 écus d'or avaient été versés.

Cauchon procédait en vertu d'une commission délivrée par l'évêque de Coutances, Gilles de Duremort, qui l'avait assisté jadis au procès de la Pucelle, et qui était alors retenu par la maladie. Il avait pour collègues, dans ce procès, Pasquier de Vaulx, évêque d'Evreux, et l'archidiacre André Marguerie (1).

L'avant-dernière année de sa vie fut signalée par un acte d'administration important.

Il termina, en effet, par un compromis avec l'archevêque de Rouen, les discussions qui s'étaient élevées, non sur le principe, mais sur l'importance du privilège de Saint-Cande-le-Vieux à Rouen (2). Il avait choisi, de concert avec Louis de Luxembourg, cinq arbitres chargés de régler l'affaire. Ces arbitres rendirent, le 7 mai 1441, une sentence rapportée tout au long par le P. Bessin, d'après un cartulaire de la cathédrale de Rouen (3). Cette sentence portait notamment que l'évêque de Lisieux « jouirait de toute la juridiction, tant civile que criminelle, excepté pour le crime d'hérésie, dans les cinq paroisses de Saint-Cande, d'Estrepagny, du Petit-Couronne, de Sotteville et du Rouvray », à certaines conditions et réserves détaillées en ladite sentence. On décidait que l'évêque ni ses officiers ne pourraient juger, sur le territoire de cette exemption, les causes de ceux de leurs diocésains qui n'en étaient pas, ni les faire assigner pour y comparaître.

(1) Ch. de Beaurepaire, *Notes sur les juges*....., p. 19. — Archives de la Seine-Inf., G. 4554.

(2) *Gallia christiana*, t. XI, p. 794.

(3) *Concil. Norman.*, 2^e partie, p. 528.

Enfin, peu de temps avant sa mort, il assista à la première entrée solennelle que fit, en la cathédrale de Rouen, le duc d'York, en sa qualité de gouverneur de Normandie (1^{er} août 1441) (1).

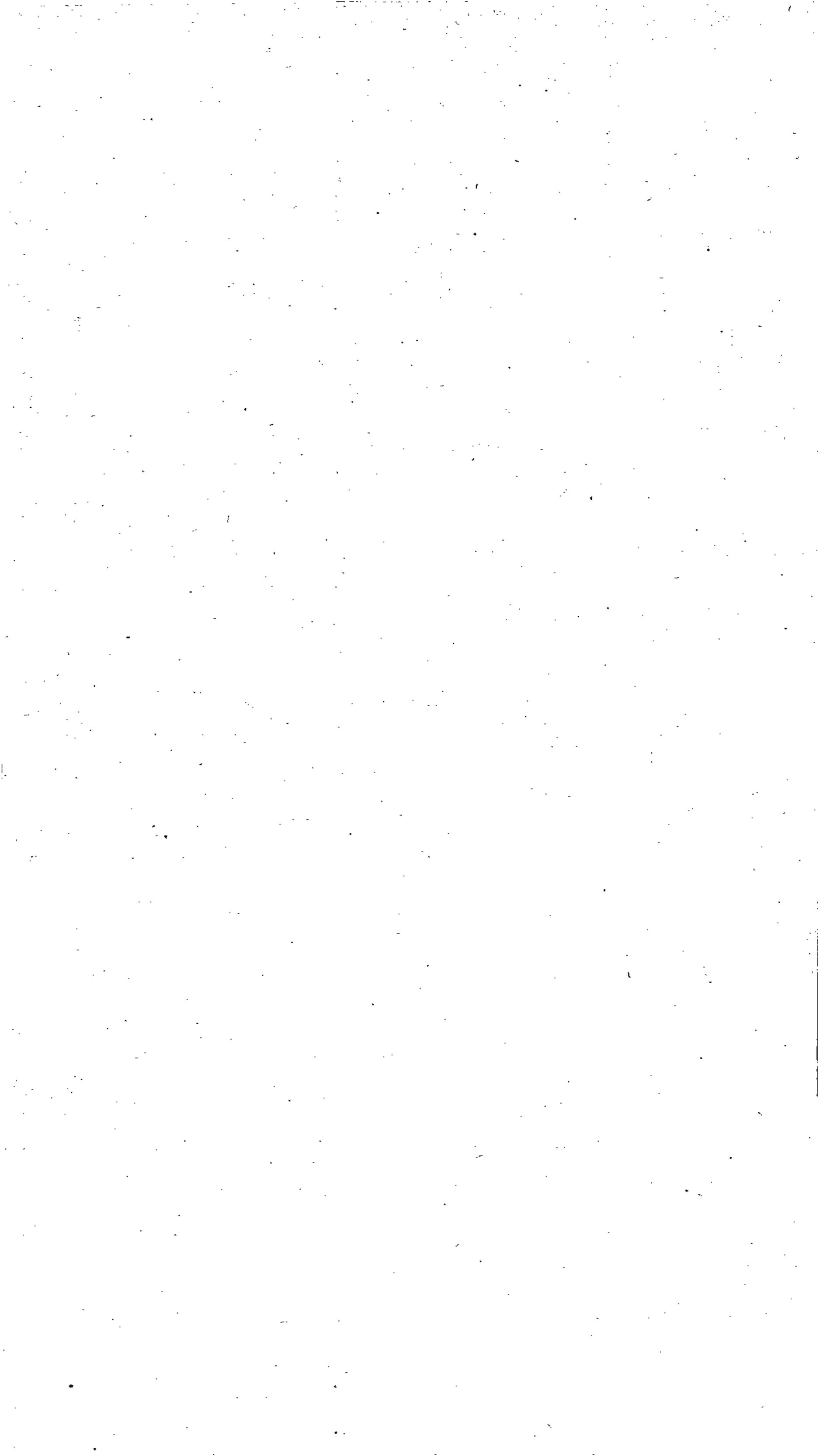
La domination anglaise était alors tout à fait à son déclin.

Les Français s'étaient fortement établis à Louviers et à Conches, dès la fin de l'année 1440. Ils venaient de prendre Evreux (11 septembre 1441), et menaçaient de plus en plus la ville Rouen, dernier rempart des envahisseurs dans la Haute-Normandie.

Pourtant, Pierre Cauchon n'assista pas à l'expulsion définitive des Anglais.

Il devait mourir sans voir l'entier accomplissement des prédictions de la Pucelle, et plusieurs années avant la solennelle réhabilitation de son infortunée victime!

(1) Ch. de Beaurepaire. *Les Etats de la Normandie sous la domination anglaise*, p. 76. — Voir aussi *Jeanne d'Arc et la Normandie*, p. 436.



CHAPITRE QUATRIÈME

Le prétendu repentir de Pierre Cauchon (1441). — Sa mort (1442). — Ses fondations pieuses. — Les héritiers de l'évêque au procès de réhabilitation de la Pucelle (1456); jugement porté sur Pierre Cauchon par les prélats contemporains. — Un homonyme de Pierre Cauchon.

§ 1^{er}. — LE PRÉTENDU REPENTIR DE PIERRE CAUCHON



Sceau de la cour ecclésiastique de l'évêque de Lisieux, à Rouen (1).

Ce fut, dit-on, vers 1441, c'est-à-dire dans les derniers temps de sa vie, que Pierre Cauchon fit construire à ses frais la chapelle de la Vierge qui est située derrière le chœur de la cathédrale de Lisieux, et qui est restée comme un beau spécimen de l'architecture gothique du xv^e siècle (2).

(1) Archives de la Seine-Inférieure, G. 6357.

(2) Cette date est donnée par M. de Formeville dans son *Histoire de l'évêché de Lisieux* (t. I, p. CXXVIII). — Je n'ai pu découvrir sur quoi s'est appuyé M. le chanoine Cerf, aujourd'hui décédé, pour affirmer que cette chapelle fut construite par Pierre Cauchon « le 3 décembre 1432, presque aussitôt après son installation ». Aucun renseignement confirmant ce dire n'est résulté de mes recherches et n'a pu m'être fourni par la Société historique de Lisieux.

Ce n'est pas sans éprouver une vive impression qu'on visite, de nos jours, cette partie de l'antique cathédrale Saint-Pierre à laquelle le juge de Jeanne d'Arc semble s'être plu à attacher son nom.

De même que l'évêque avait jadis fait placer ses armoiries en divers endroits de l'évêché et de la cathédrale de Beauvais; de même, il les répandit avec profusion dans la nouvelle chapelle de la Vierge de la cathédrale de Lisieux.

On les retrouve encore aujourd'hui sculptées sur une élégante clef de voûte qui surmonte le sanctuaire de cette chapelle, puis, sur un faisceau de colonnettes interrompu par une niche qui abritait sans doute autrefois une statue de la Vierge.

C'est au bas de cette niche, du côté de l'évangile, que se trouve l'écusson de l'évêque portant une crosse d'évêque, avec trois coquilles d'or, et soutenu par deux anges (1).

Enfin, on les aperçoit encore sculptées sur de curieux et énigmatiques bas-reliefs de pierre qui furent longtemps masqués par d'anciennes boiseries provenant du chœur, derrière les stalles des chanoines, et qu'on avait transportées autrefois dans la chapelle de la Vierge.

Ces bas-reliefs, qui avaient été anciennement mutilés, ont été restaurés plus ou moins heureusement, au point

(1) Cette niche porte également les armoiries de Jeanne d'Arc, qui y ont été placées, il y a quelques années seulement, par les soins de M. l'abbé Hébert, ancien doyen de Saint-Pierre de Lisieux.

de vue de l'histoire et de la vérité archéologique, en 1878.

Deux des plus richement décorés sont placés de chaque côté de l'édicule dont je viens de parler. Dans le premier, près d'un évêque tenant une croix, un clerc présente une requête à la Vierge portant l'enfant Jésus (1). Dans le second, près d'un évêque porteur d'une crosse, un clerc est représenté dans la même attitude, aux pieds de la Vierge *Mater dolorosa* (2).

J'ai fait reproduire ce deuxième bas-relief qui ne paraît pas avoir subi de changements lors des restaurations de 1878 (3), et qui, par conséquent, peut guider plus sûrement les investigations des érudits ou alimenter leurs méditations. Dans un troisième et dans un quatrième bas-relief, des clercs présentent également une supplique à la Vierge portant l'Enfant Jésus. Ils sont assistés par des personnages qui ont été restaurés et qui représentent aujourd'hui saint Paul (côté de l'évangile) et un pèlerin (même côté), que certaines personnes pensent avoir été substitués, en 1878, à sainte Marguerite et à saint Pierre (4).

Enfin, je dois signaler, pour ne rien omettre, l'existence dans la même chapelle, de deux autres bas-

(1) Notes de M. le chanoine Cerf.

(2) Ce bas-relief est placé à un mètre cinquante de l'ancienne sépulture de Pierre Cauchon.

(3) Ces dessins ont été exécutés d'après des photographies inédites communiquées [par M. Duvivier, membre de la Société historique de Lisieux.

(4) Notes inédites de M. Duvivier.

reliefs qui représentent encore, avec une persistance réellement étrange, le même sujet déjà plusieurs fois reproduit.

Dans un cinquième bas-relief, en effet (côté de l'épître), un ange, qui fut peut-être autrefois un saint Michel (?), assiste un clerc agenouillé devant la Vierge portant l'Enfant Jésus qui saisit le placet qu'on lui présente.

Enfin, dans le dernier de ces bas-reliefs, placé également du côté de l'épître, et dont un dessin est joint à cette étude, c'est sainte Catherine, avec sa roue, qui assiste le clerc représenté dans la même posture suppliante.

Ce sixième bas-relief présente aussi, dans sa partie supérieure, sous l'entablement gothique, l'écusson de Pierre Cauchon, qui semble ainsi avoir été l'inspirateur et, pour ainsi dire, le signataire de ces multiples et mystérieuses figurations.

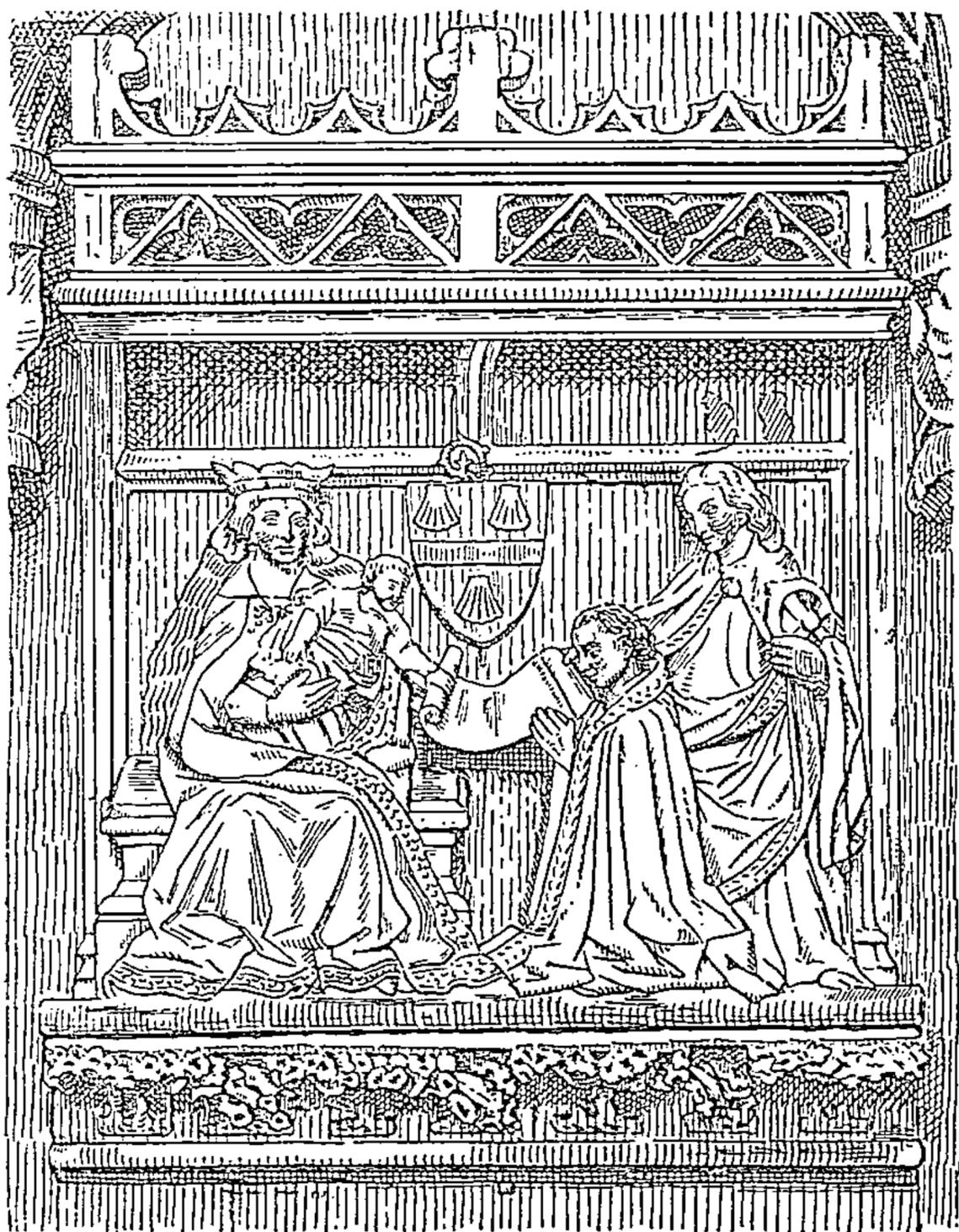
Ce serait plutôt, semble-t-il, sur ce dernier groupe armorié que l'imagination de l'artiste et de l'historien pourrait s'égarer et se donner libre carrière.

« Il serait bien intéressant dit à ce sujet M. le chanoine Cerf, de savoir ce que contenait la niche qui surmonte l'écusson de Pierre Cauchon ; ce que rappelaient les textes disparus ; ce que signifie cet évêque, client de sainte Catherine que Jeanne avait en vénération, client de saint Pierre, patron de Pierre Cauchon (1) ! »

J'aime à suivre, dans cette douce rêverie, le docte et

(1) Notice précitée lue à l'Académie nationale de Reims.

pieux chanoine, mais il ne me semble pas qu'on puisse confirmer par de simples hypothèses, et en s'appuyant sur des données aussi incertaines, l'opinion de ceux



Bas-relief de la chapelle de la Vierge de l'ancienne cathédrale de Lisieux.

qui croient que Pierre Cauchon voulut réparer, à la fin de sa vie, la faute qu'il avait commise en faisant condamner la Pucelle.

Pourquoi donc s'ingénier à dégager de ces vestiges du passé, ou de la construction même de la chapelle de la Vierge par l'évêque de Lisieux, non seulement la présomption, mais la preuve matérielle et tangible d'un repentir manifesté par Pierre Cauchon à la fin de sa vie ?

Je comprends que les âmes pieuses ou les cœurs patriotes, subissant l'influence des exagérations dont je parlais au début de cette étude, essaient de faire bénéficier le juge de Jeanne d'Arc de ces prétendus témoignages d'expiation.

Ne tenant pas compte d'une époque où le sentiment national commençait seulement à poindre, et allant au-delà des illégalités qui entachèrent le procès de l'héroïne, certains esprits devaient tout naturellement admettre comme nécessaire et manifeste le repentir d'un évêque si coupable à leurs yeux !

Il ne me semble pourtant pas que cette opinion soit fondée, et je n'hésite nullement à me prononcer contre une hypothèse que M. Wallon, dans sa belle *Vie de Jeanne d'Arc*, relève simplement comme constituant « la tradition constante du clergé de Lisieux (1) ».

Sans aller jusqu'à proclamer, avec l'un de mes correspondants les plus autorisés, que « Pierre Cauchon n'a jamais cru avoir commis un crime en condamnant Jeanne d'Arc (2) », je pense qu'on n'a pas suffisamment limité la responsabilité de Cauchon, et je ne crois pas,

(1) *Jeanne d'Arc*, édition illustrée, p. 359.

(2) Correspondance inédite de M. le comte de Marsy, président de la Société française d'archéologie et auteur d'une étude sur Pierre Cauchon.

dans tous les cas, qu'on puisse admettre la légende du prétendu repentir de l'ancien évêque de Beauvais.

On objecte l'opinion de plusieurs historiens. Ainsi, Ducarel soutient la thèse de l'expiation et assure même que cette intention de Cauchon aurait été clairement indiquée dans la charte de fondation de la chapelle. Mais, cette assertion n'a jamais pu être vérifiée et je pense que, tout au plus, l'auteur des *Antiquités anglo-normandes* aura interprété en ce sens l'une des formules pieuses qu'on rencontre dans ces sortes d'actes, au xv^e siècle, comme celle que nous trouverons plus loin dans la fondation faite par l'évêque au profit de son église de Saint-Cande-le-Vieux : « *à perpétuelle mémoire de luy et de son nom, ayant piteux regard et considération de son âme...* »

Noel Deshayes, curé de Champigny, près de Pont-Audemer, auteur d'un curieux manuscrit cité par M. de Formeville, pense au contraire que Cauchon ayant fait beaucoup d'autres fondations en faveur de l'église de Lisieux, le motif d'expiation qu'on lui prête est au moins douteux (1).

L'historien précité de l'évêché de Lisieux estime, de son côté (2), que cette intention d'expiation n'est prouvée par aucun titre. Il ajoute même que l'évêque a fait bien d'autres œuvres qu'on ne peut attribuer à ce motif.

En effet, si les libéralités de Pierre Cauchon furent importantes, comme nous le verrons bientôt, puis-

(1) De Formeville, *Histoire de l'évêché de Lisieux*, t. I, p. CXXVIII.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 181.

qu'elles absorbèrent le patrimoine du testateur, on sait que ces sortes de fondations étaient alors fort usitées. L'évêque de Lisieux n'a donc fait que suivre les pieuses coutumes en vigueur de son temps.

Notons qu'en dehors de la passion politique qui l'entraîna à renier le gouvernement légitime, et du procès de la Pucelle, qu'il présida avec tant de partialité, Cauchon se comporta, plus tard, en définitive, comme la plupart des prélats contemporains.

Soit qu'il eût secrètement confessé et expié la faute dont il avait eu conscience, — ce qu'on ne saura jamais, et ce qui est peu probable, — soit, au contraire, qu'il eût vécu jusqu'à la fin dans une sorte de bonne foi résultant d'une véritable aberration ou des préjugés admis alors par nombre de personnages attachés aux Bourguignons et aux Anglais, il mourut, en apparence au moins, très sincèrement préoccupé du salut de son âme, comme le plus correct et le plus dévot personnage de son temps.

Comment donc pourrait-on tirer argument, pour établir la manifestation de son prétendu repentir, d'embellissements faits à la cathédrale de Lisieux, dans lesquels son amour-propre eut peut-être quelque part, ou de libéralités testamentaires qui ne diffèrent pas sensiblement de celles que beaucoup de ses complices au procès de la Pucelle firent eux-mêmes avant de mourir ?

M. Ch. de Beaurepaire, dans ses curieuses recherches sur le procès de Jeanne d'Arc, s'est borné à poser prudemment un point d'interrogation, en ce qui touche cette question ; et encore, n'y fait-il allusion que rela-

tivement à l'une des fondations de Cauchon, qui eut pour but de donner plus de solennité aux fêtes de l'octave du Saint-Sacrement. Il s'exprime en ces termes : « Songeait-il à la Pucelle exécutée, par l'effet de ses poursuites, la veille du Saint-Sacrement de l'année 1431, l'année même où l'on commença à donner à ces fêtes une pompe nouvelle et extraordinaire ? Je me contente d'indiquer ce rapprochement, dit le savant archiviste, sans rien conclure (1) ».

On voit avec quelle réserve les historiens et les érudits les plus autorisés se sont expliqués sur les prétendues preuves de repentir qu'aurait données, pour ainsi dire publiquement, le juge de Jeanne d'Arc.

Je pense donc que la critique moderne qui ne procède que par l'étude raisonnée des documents de l'époque et de faits aujourd'hui bien connus, ne pourra que repousser, de plus en plus, ce qu'on a appelé « l'antique tradition de l'église de Lisieux ».

§ 2. — MORT DE PIERRE CAUCHON (18 DÉCEMBRE 1442)

Pierre Cauchon, ai-je dit, n'assista pas au désastre final des Anglais.

Il mourut à Rouen, en son hôtel Saint-Cande, sept ans avant l'entrée triomphale de Charles VII.

(1) L'archevêque de Rouen, Louis de Luxembourg, lui survécut peu. Il mourut le 18 septembre 1443, à Ely, en Angleterre, et fut enterré dans la cathédrale de cette ville dont il s'était fait nommer évêque. Il avait compris que la France dont il s'était montré, comme Pierre Cauchon, l'ennemi acharné, ne lui devait pas de sépulture.

Le duc d'York qui avait repris, après la mort de Warwick, ses fonctions de lieutenant général et gouverneur de France et de Normandie, épuisait alors ses dernières ressources pour mettre Rouen à l'abri « *des grans violences que faisoient aux dits subgiez les ennemiz et adversaires estans à Louviers, Conches, Beaumesnil et ailleurs* ».

Si nous en croyons le notaire Guillaume Colles, dit Boisguillaume, qui déposa au procès de réhabilitation de la Pucelle, l'évêque de Lisieux « mourut subitement pendant qu'on lui faisait la barbe (1) ».

Il convient de n'accueillir qu'avec réserve, sur certains points, les dépositions de plusieurs témoins de la réhabilitation. J'ai démontré notamment l'inexactitude des dires relatifs à la prétendue fin tragique des ennemis de la Pucelle. Pourtant, je pense que rien n'autorise à suspecter le détail précis et d'intérêt secondaire que ce témoin contemporain a fourni sur la mort de Pierre Cauchon (2).

Le poète latin Valéran, qui écrivait au xvi^e siècle, l'a reproduit dans son poème sur Jeanne d'Arc, en des

(1) « *Episcopus mortuus est subito, faciendo fieri barbam suam.* » (Quicherat, *Procès...*, t. III, p. 165).

(2) Je considère comme une simple fantaisie ce que M. V. Bouton a dit à ce sujet : « On n'a jamais su si le barbier étant Anglais, on lui avait coupé la gorge ou rompu la barre du cou ; et si alors les Anglais eux-mêmes s'étaient débarrassés de Cauchon comme on se débarrasse d'un instrument qui a cessé de plaire, parce qu'il est devenu gênant ». (*Pierre Cauchon...*, p. 13). — Il est manifeste que l'évêque de Lisieux mourut en pleine possession de la faveur des Anglais.

vers que louent les auteurs du *Gallia christiana* (1).

. « *Johannam*
Sic et Calceanus, qui censuit esse cremendam,
Pendula dum tonsor secat excrementa capilli
Expirans cadit, et gelida præ morte cadaver
Decubat; ultrices sic pendent crimina pœnas (2) ».

Ce fut le 18 décembre 1442 que Pierre Cauchon succomba dans son manoir épiscopal de Rouen (3).

Il laissait pour héritiers son neveu Jean Bidault (4) qu'il avait fait nommer chanoine de Rouen et de Lisieux; et une nièce, Jeanne Bidault, mariée à Jean de Rinel qui fut secrétaire du roi Henri VI pendant de longues années. C'étaient, je l'ai dit, les deux enfants de sa sœur Jeanne Cauchon (5).

(1) « *Obiit 18 decembris 1442 dum ei barba tonderetur, quod lepido carmine cecinit Valeranus in poemate Johannæ d'Arc puellæ Aurelianæ* ». (*Gallia christiana*, t. XI, p. 794). — M. Ch. de Beaurepaire observe toutefois à propos de la déposition de Boisguillaume, que Cauchon ne mourut pas si soudainement qu'il n'eût eu le temps de faire son testament et des fondations pieuses. (*Recherches...*, p. 121).

(2) Valéran, *Recueil d'épithaphes*, par Regnault, 5^e p., p. 48.

(3) C'est donc à tort que Weyen place ce décès au mois d'octobre 1444; le *Gallia Christiana*, en 1443; et que du Boulay le recule jusqu'en 1447. — Le Registre des délibérations du Chapitre de Rouen de 1441 à 1446 (Arch. de la S.-Inf., G. 2130) précise la date de son décès, dans une quittance de 300 livres donnée par le Chapitre aux exécuteurs testamentaires de « *reverend père, de bonne mémoire, Pierre, évêque de Lisieux, décédé* », pour fondation d'un obit pour le salut de son âme, qui doit être célébré *in dictâ ecclesiâ die obitûs sui...*, *vid. die XVIII^{ma} mense decembris*.

(4) Le neveu de Pierre Cauchon avait été reçu chanoine de Rouen en remplacement de Midy, prédicateur de la Pucelle au Vieux-Marché, le 14 août 1439. Il décéda vers le 14 février 1454 (Reg. cap. — Ch. de Beaurepaire, *Notes...*, p. 19).

(5) *Ibid.*, p. 20. — Jean de Rinel fut enterré dans la cathédrale de

L'évêque de Lisieux avait fait un testament par lequel il désignait pour exécuteurs testamentaires : son neveu, Jean Bidault, Nicole Caval, chanoine de Rouen ; Jean de Gouvis, docteur ès-lois, et Nic.-Bertin, chanoine de Lisieux (1).

On transporta sa dépouille mortelle à Lisieux où il devait être inhumé.

Ce fut l'occasion d'une cérémonie qui revêtit quelque solennité à Rouen. Les chanoines et les chapelains de la Cathédrale s'assemblèrent et se rendirent, en procession, à son église Saint-Cande, voisine de la porte du Bac, d'où ils suivirent le convoi funèbre jusqu'au fleuve.

C'est ce que nous apprend une quittance de 20 livres payées au Chapitre de Rouen par Nicole Caval, exécuteur du testament de Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, décédé dernièrement, « pour accompagner processionnellement son corps, de l'église Saint-Cande-le-Vieux jusqu'à la rive de la Seine, en priant pour lui (2), »

Rouen, près de la chapelle des Fonts. Le logis qu'il occupait rue de la Chainé passa à ses héritiers. En effet, en 1467 « M^e Jacques et M^e Philippe de Reynel, héritiers de feu maistre Jehan de Reynel » occupaient encore à Rouen « une grande maison rue de la Cayne ». (Arch. de la Seine-Inf., G. 4845; *Jeanne d'Arc et la Normandie...*, p. 217.)

(1) Ch. de Beaurepaire, *Notes...*, p. 21. — « *Magister Joh. Bidault, tradidit in capitulo cedula[m] papiream in qua descripti erant articuli fundacionum obituum R. P. Petri, Lexoviensis episcopi, defuncti, et etiam domicelle Joh. Bidault, uxoris magistri Joh. de Rinel defuncte, requirens ipsos obitus irregistrari in matrologio ecclesie* (Reg. cap., 2 janvier 1443).

(2) « *Pro associando processionaliter corpus ejusdem ab ecclesiâ Sancti Candidi Senioris Rothomagensis usque ad rippariam Secance et exorando pro eo* ».

Le registre capitulaire auquel j'emprunte ces détails, fait encore mention du décès de l'évêque de Lisieux, le 7 janvier 1443, en relatant la réclamation des sonneurs de cloches qui prétendaient ne pas avoir reçu un salaire suffisant, et se firent allouer, par les chanoines, six sols tournois en supplément (1).

Peu après, à l'occasion de l'obit de l'évêque décédé, le Chapitre était encore appelé à délibérer, à la requête du trésorier, sur la redevance qui devait être fixée pour assurer le cérémonial usité dans les obits solennels. Les exécuteurs testamentaires demandaient, en effet, que des cierges fussent allumés pendant la cérémonie, et que la grosse cloche de la cathédrale dite *Rigault* fut sonnée à cette occasion, « *sicut consuetudo est facere in obitibus solemnibus pro quanto ipsi domini consulerent sibi accordari* ».

Cette question fut régularisée par une délibération du 4 mai 1443 (2).

A Lisieux, les honneurs accoutumés furent rendus à l'évêque. D'après M. de Formeville, on conserverait encore en cette ville l'état de la dépense qui fut faite pour son inhumation (3).

Sa dépouille mortelle fut déposée près de l'autel, du

(1) « *Anno et die predictis, domini ordinaverunt et concluserunt solvi quibusdam conquirentibus de pulsat. Campan. pro domino episcopo lexoviensi defuncto sed solidos turonenses quia asserebant se fuisse minimè solvi* (Ibid., 7 janvier).

(2) Ibid., 4 mai 1442 (v. s.). — Voir dans le même registre capitulaire une autre mention relative à l'obit de Pierre Cauchon, à la date du 13 mars.

(3) *Hist. de l'évêché de Lisieux*, t. II, p. 182.

côté de l'évangile, dans cette chapelle de la Vierge qu'il avait reconstruite et richement ornée à ses frais.

On y voyait encore au XVIII^e siècle sa pierre tombale en marbre noir sur laquelle était couchée sa statue en marbre blanc. Pierre Cauchon était représenté en chasuble et mitré, les mains gantées et jointes, la crosse dans le bras gauche, le pallium sur la poitrine, les pieds chaussés et posés sur un animal couché dont le cou était orné d'un collier (1).

Un précieux dessin de la collection Gaignières nous a conservé, avec la fidélité relative de ces sortes de documents, les traits de l'ancien évêque de Beauvais.

D'après un manuscrit de la Société historique de Lisieux, cette pierre tombale aurait été enlevée de la chapelle en l'année 1705 :

« Le 30 décembre 1705. — On a réparé l'autel de la chapelle Notre-Dame dans la cathédrale de Lisieux, ce qui obligea d'ôter encore une ancienne et mémorable antiquité de cette chapelle : c'était le tombeau de M^e Pierre Cauchon, évêque de Beauvais et depuis de Lisieux, inhumé en cette chapelle comme ayant fait faire la dépense pour l'augmentation d'icelle. Ce tombeau était orné d'une voûte de pierre de Caen qui le couvrait et d'une grille de fer très solide. De tout ceci,

(1) *Tumulatus est Lixovii in œde cathedralis S^{ti} Petri prope altare a latere evangelii in quâ vicarium quartum instituerat, dotaveratque et sacellum B^æ Mariæ Virginis ædificaverat, ubi sub tumulo e marmore nigro quiescit. (Gall. christ., t. XI, p. 794).*

il n'est resté que le seul tombeau en l'état qu'on le voit encore à présent (1) ».

« Dans ce tombeau fut inhumé, le 29 septembre 1783, Mgr de Condorcet, dernier évêque de Lisieux. Sur le caveau on plaça une table de marbre avec ces mots : 1783, Jacques-Marie de Condorcet, évêque et comte de Lisieux ».

« Les cendres de ce prélat furent portées au cimetière en 1793; la tombe en plomb fut fondue. L'histoire ne dit pas que P. Cauchon eut le même sort (2) ».

Tels sont les renseignements certains qui nous sont fournis sur la mort et sur la sépulture du juge de Jeanne d'Arc. Quant aux assertions de certains historiens concernant l'anathème qu'il aurait encouru dans la suite, on doit les considérer comme absolument inexactes.

Ainsi, il n'est nullement établi, comme on l'a prétendu, que la mémoire de Cauchon ait été flétrie par le pape Calixte III, qui aurait lancé contre lui une excommunication, lors de la réhabilitation de la Pucelle; ni que les ossements de ce prélat aient été jetés à la voirie, comme ceux d'un excommunié (3).

(1) Communication de M. Duvivier, membre de cette Société. — Voir *Jeanne d'Arc et la Normandie au XV^e siècle*, p. 217.

(2) Archives du Chapitre. Notes communiquées par M. Duvivier.

(3) Louvet, historien de Beauvais, rapporte que ses « ossements furent tirés de l'église de Saint-Pierre en Vallée où il avoit été enterré et jetés à la voirie ». (*Histoire de Beauvais et des antiquitez du Beauvaisis*, par M. Pierre Louvet, avocat au siège présidial de Beauvais, à Rouen, 1613). — Voir aussi *Notice sur maître Jean Masselin*, Caen, 1851, pp. 3 et 4. — Mézerai dit à ce sujet qu'il ne fut besoin de rien ordonner

Les auteurs du *Gallia christiana*, qui écrivaient vers 1620, affirment qu'à cette époque les restes de l'évêque reposaient dans la cathédrale de Lisieux, sous le marbre noir de la tombe que je viens de décrire.

En outre, si Cauchon avait été excommunié par le pape, le Chapitre de Reims n'aurait pas, le 19 décembre de chaque année, célébré la messe pour le repos de son âme, comme l'atteste l'obituaire de la cathédrale de 1583 (1).

De même, le chapitre de Rouen, qui le compta toujours au nombre de ses bienfaiteurs, ne lui aurait sans doute pas conservé dans ses délibérations, longtemps après la réhabilitation de la Pucelle, la qualification que j'ai fréquemment relevée plus haut de *feu de bonne mémoire*, quoique cette qualification fût de style dans les actes du temps. Il n'aurait pas non plus maintenu son nom sur ses obituaires jusqu'à la Révolution (2).

Il faut donc s'en tenir aux faits que j'ai relatés ci-dessus, et rejeter des légendes qui sont contredites par des documents indéniables.

contre les juges qui avaient condamné la Pucelle. — Moreri, au mot *Jeanne d'Arc*, s'exprime de même.

(1) *Missa pro P. Cauchon, Belvacensi, et Ludovico de Sery, constantiensi episc.* — Obituaire du Chapitre, 1583; Varin, Arch. législ., 2^e partie, Statuts, 4 vol. XIX décemb. (Citation de M. le chanoine Cerf.)

(2) Ch. de Beaurepaire, *Recherches...*, p. 121. (Arch. de la Seine-Inf., obituaires de Masselin, XV^e sc; de Jean Delaitre, 1503; de Digouville, 1604.)

§ 3. — FONDATIONS PIEUSES DE PIERRE CAUCHON

Cauchon n'avait laissé, en mourant, qu'un assez mince patrimoine.

On est frappé de la multiplicité des legs et fondations qu'il fit par testament.

Il avait obtenu, le 24 août 1441, du roi Henri VI, la permission d'employer en legs pieux, jusqu'à concurrence de cinquante nobles du coin d'Angleterre (1).

Il n'oublia aucune des villes et cathédrales dont le souvenir se rattachait à sa vie si tourmentée : Reims, Beauvais, Paris, Rouen et Lisieux !

A *Reims*, il fonda un obit qui fut célébré pour le repos de son âme, chaque année, le 19 décembre, ainsi qu'il vient d'être dit.

A *Beauvais*, ce fut le souvenir des membres de sa famille qui l'inspira. Il institua en l'église collégiale de Notre-Dame-du-Château, deux obits pour son frère *Jean* qui y était enterré, et pour le salut de son père, de sa mère, de ses parents, amis et bienfaiteurs, tant vivants que trépassés (2).

A *Paris*, il voulut qu'une messe fût célébrée dans la chapelle de Saint-Nicolas, en l'église de Sainte-Genève. D'après le nécrologe de cette église, cette messe devait être acquittée le 15 des calendes de janvier (3).

(1) Ch. de Beaurepaire, *Notes...*, p. 21. (Arch. de la Seine-Inf., Cartul. des Célestins de Rouen).

(2) *Gallia christiana*, t. IX, col. 757.

(3) C'est-à-dire le 18 décembre. De Formeville, *Ibid.*, t. II, p. 181.

A *Lisieux*, il dota la Cathédrale d'un quatrième vicaire, et fonda une grand'messe qui devait être chantée tous les jours, dans la chapelle de la Vierge, par le chapelain de la première portion de Notre-Dame, et par les enfants de chœur (1).

Il y fonda aussi un obit qui devait être célébré tous les quinze jours pendant l'année, et donna au chapitre, pour cette fondation, les fiefs nobles de la Messelinaie et du clos Michel situés à Saint-Martin-du-Val-d'Orbec (2). Cette fondation était faite, en outre, pour augmenter le nombre des chantres, des clercs, des chapelains et des vicaires de son église Cathédrale.

Ce fut vraisemblablement en exécution de ses dernières volontés, dit M. Ch. de Beaurepaire (3), que, le 29 mars 1467, Nic. Bertin et Jean de Gouvis « exécuteurs du testament et derraine volonté de deffunct, *de bonne memoire*, Mons^r Pierre Cauchon », donnèrent aux doyen et chapitre de l'église Saint-Pierre de Lisieux, une pièce de pré assise ès près du Quesne en la paroisse de Saint-Hippolyte de près Lisieux. Les chanoines s'engagèrent « à chanter et à dire perpétuellement pour le salut de l'âme du défunt et autres ses parents, amis et bienfaiteurs, par chascunes des vigilles des 5 festes Notre-Dame, après vespres et devant complies, le répons *Sancta et inviolata* avec le verset, à

(1) *Gallia christiana*, Ibid.

(2) Il avait acquis ces immeubles de dame Marie du Mailloc, veuve de Messire Jean de Tournebis, chevalier, suivant contrat passé à Rouen, le 17 janvier 1441.

(3) *Notes...* p. 22.

commencer le répons dedans le cueur de lad. église, en allant... processionnellement dedans lad. chapelle N.-D. où est le sépülcre dudit évesque (1) ».

La Cathédrale de *Rouen* eut aussi une large part dans ses libéralités. Cauchon légua au Chapitre, je l'ai déjà dit, une somme de 300 livres pour acheter 10 livres de rente à affecter à la célébration de son obit, le jour anniversaire de son décès, et 20 livres en plus pour les frais du service funèbre. Il lui légua aussi un certain nombre de livres qui furent remis par ses exécuteurs testamentaires, et enchaînés suivant l'usage, après restauration, sur les pupitres de la Librairie du chapitre (2).

Il n'oublia pas non plus son église Saint-Cande-le-Vieux à laquelle il laissa pareille somme de 300 livres pour fondation d'une messe en l'honneur de la Vierge, tous les samedis de l'année, et d'offices solennels, tous les jours des octaves du Saint-Sacrement (3).

Enfin, il eut un souvenir pour l'Université de Caen,

(1) Reg. cap. précité, 18 nov. 1444.

(2) Reg. cap. précité, 18 nov. 1444.

(3) Arch. de la Seine-Inférieure, G. C. 360. — Cette fondation ne fut réalisée que le 23 septembre 1450. (*Ibid.*, G. 3574.) Voir aussi G. 6337 : « pièces de la fondation de M. Cauchon, évêque de Lizieux : une pièce datée du 23 septembre 1450, contrat par lequel il paroît que le dit sieur Cauchon a donné au Trésor 300 écus d'or une fois payés. Il se dit quatre hautes messes de *Beata* les 4 premiers samedis du mois de janvier, février, mars et avril, suivant l'article 6 du mémoire ». J'ai déjà signalé certaine formule de cette donation.

et y fonda, suivant le P. Brice (1), deux places pour deux écoliers (2).

Ces nombreuses libéralités paraissent avoir absorbé, et au-delà, la fortune de l'évêque de Lisieux.

Les exécuteurs testamentaires s'acquittèrent bien lentement, quoique avec zèle, de leur mission de confiance. Ils ne semblent pas avoir rencontré de difficultés, à l'origine, du côté des héritiers, Jean Bidault et Jean de Rinel. Mais, ce dernier étant décédé en 1449, deux de ses enfants firent entendre, beaucoup plus tard, de très vives doléances, au sujet de la succession de leur grand-oncle.

Le testament de Cauchon, dit M. Ch. de Beaurepaire,

(1) J'ai dit précédemment que Pierre Cauchon, en qualité d'évêque de Lisieux, avait été nommé conservateur des privilèges de cette Université fondée par Henri VI.

(2) Voici en quels termes l'ancien évêque d'Avranches rapporte cette fondation dans ses *Origines de Caen* :

« Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, fut le premier auteur de la fondation du collège Du Bois, plutôt que son fondateur. Il avait ordonné par son testament que, de la somme de mille livres qu'il voulait qui fût prise sur sa succession, on acquit une rente pour assurer à perpétuité la subsistance de deux écoliers dans l'Université de Caen. En conséquence, Jean de Gouvis, docteur ès lois, archidiaque de Bayeux, exécuteur de son testament, acquit en 1470, dans la paroisse de Saint-Sauveur, une maison et quelques rentes dont le prix excédait la somme destinée à cet emploi. Mais les commissaires du roi soutenaient que les biens du défunt évêque étaient confisqués pour cause de forfaiture, et les héritiers se prétendant d'ailleurs créanciers sur sa succession, Jean de Gouvis qui avait donné cette maison à l'Université pour la subsistance de quelques écoliers boursiers, fut contraint de la racheter moyennant la somme de 1,200 livres qu'il paya de ses propres deniers. On commença à y établir le collège Du Bois » (ch. xviii, p. 279).

faillit brouiller le Chapitre de Rouen avec le roi Louis XI, plus de trente ans après la mort du prélat. Jacques et Philippe de Rinel (1) dénoncèrent au roi Jean de Gouvis, l'un des exécuteurs. Ils firent entendre qu'il restait détenteur de biens considérables ayant appartenu à l'évêque de Lisieux et dont il refusait de rendre compte.

Cette dénonciation fut suivie d'une perquisition faite sur l'ordre du procureur du roi, Henri Picart, par des sergents qui firent irruption dans la maison occupée par ce chanoine, bien que ce fût une franche aumône exempte, à ce titre, de la juridiction séculière. On voulut même contraindre le Chapitre à faire ouvrir un coffre placé en la Cathédrale, où Jean de Gouvis déposait les ornements dont il se servait pour célébrer les offices.

Ce ne fut pas sans peine qu'on fit comprendre aux petits-neveux que tout le patrimoine de Pierre Cauchon avait été employé en exécution de ses volontés.

Ces mesures violentes provoquèrent une grande émo-

(1) Nous retrouverons ces petits neveux au procès de réhabilitation. — Le neveu de Cauchon, Jean de Rinel, avait eu de son mariage avec Jeanne Bidault, trois enfants : *Jacques*, qui fut chanoine de Rouen et de Lisieux et curé de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen; *Philippe*, licencié en droit, plus tard greffier des Elus de Caen; et *Louis*, aussi licencié en droit, seigneur de Bracheul. Ils sont cités dans l'acte d'une donation faite par eux à Jean de Gouvis, d'une mesure sise à Lisieux, 24 avril 1461 (Tab. de Rouen). On trouve encore un Jean de Rinel, probablement leur frère, qui était chanoine de Coutances, et résidait, en 1439, à Rouen, où il fut cité pour l'élection d'un nouvel évêque. (Arch. de la Seine-Inf., F. de Saint-Lô) ». (Ch. de Beaurepaire, *Notes sur les Juges...*, p. 21.)

tion parmi les chanoines qui durent, pour s'en défendre, réclamer l'intervention des échevins de Rouen et la protection de Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem.

Ils furent même obligés, ajoute M. de Beaurepaire, d'envoyer des députés vers Louis XI « qu'on a lieu d'être surpris de voir porter un si vif intérêt aux héritiers du plus grand ennemi de la Pucelle (1) ».

Mais, tout ne semble-t-il pas étrange dans ce xv^e siècle, et dans ces cours royales de Charles VII et de Louis XI, où les pires adversaires de la veille devenaient si facilement les alliés et les favoris du lendemain?

§ 4. — LES HÉRITIERS DE PIERRE CAUCHON AU PROCÈS DE RÉHABILITATION DE LA PUCELLE (1456). — JUGEMENT PORTÉ SUR L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS PAR LES PRÉLATS CONTEMPORAINS.

Il ne me resterait qu'à clore cette étude, si je n'avais à cœur de suivre les héritiers de Pierre Cauchon devant le Tribunal ecclésiastique qui réhabilita la mémoire de Jeanne d'Arc condamnée par leur grand-oncle.

L'évêque de Lisieux était mort sans avoir jamais été inquiété à raison du procès de Rouen, mais, quatorze ans plus tard, ses héritiers furent officiellement et publiquement mis en demeure de répondre pour leur auteur et de défendre, s'ils s'y croyaient fondés, son œuvre néfaste.

J'ai pensé qu'après avoir épuisé tous les renseignements que j'ai pu recueillir sur ce personnage à la fois

(1) Ch. de Beaurepaire, *Notes...* p. 23.

évêque, chef de guerre, diplomate et juge ecclésiastique, il n'était pas sans intérêt d'évoquer les nobles et sympathiques physionomies des prélats français qui dénoncèrent ses détestables manœuvres et eurent l'honneur de faire prononcer la réhabilitation solennelle de notre grande héroïne nationale.

Mon intention n'est pas, d'ailleurs, de retracer les différentes phases de cette longue et mémorable procédure de révision qu'ont vulgarisée Quicherat, Wallon, O'Reilly, J. Fabre, Lanéry d'Arc, le P. Ayroles, et tant d'autres.

Je me bornerai à les rappeler sommairement.

Lorsque Charles VII, après la prise de Rouen, se souvint de la suppliciée du Vieux-Marché, et chargea Guillaume Boullié, de l'Université de Paris, d'instruire sur le « tel quel procez fait par certaines personnes à ce commis..., pour savoir la vérité du dit procez et la maniere comment il a esté déduit et procédé » (15 février 1450), on entendit sept témoins dont les dépositions mirent en lumière « l'esprit de haine et de vengeance perverse qui avait animé les juges (1), l'acharnement de l'évêque de Beauvais, les menaces proférées contre quelques assesseurs plus humains, les irrégularités et nullités de la procédure, le caractère subtil et cauteleux des interrogatoires, » etc.

C'était le faisceau de preuves nécessaires pour obtenir le concours de la papauté à l'œuvre de justice et de réparation.

(1) Ch. de Beaurepaire, *Notes...*, p. 26.

Mais la cour de Rome, circonvenue par la diplomatie anglaise, ne crut pas devoir suivre Charles VII dans cette première tentative.

Comme l'a dit justement M. Wallon, le procès fait par l'Eglise ne pouvait et ne devait être aboli que par elle.

L'honneur de reprendre ce grand projet et de lui donner une forme juridique, était réservé au cardinal d'Estouteville, normand d'origine, qui fut l'une des gloires de l'église de Rouen, et qui a laissé partout, à Rome, à Paris, au Mont-Saint-Michel, comme dans la capitale normande, des marques de sa munificence

Ce fut au cours d'une mission qu'il accomplissait en France, comme légat du pape, pour réconcilier les rois de France et d'Angleterre, en vue d'une alliance contre Mahomet II, que le cardinal vint à Rouen, pour y ouvrir une *information d'office* sur le procès de la Pucelle, dans le manoir archiépiscopal de cette ville (1).

Ce prélat, assisté de l'inquisiteur Jean Bréhal, entendit cinq témoins et délégua ensuite ses pouvoirs à Philippe de la Rose, trésorier de la cathédrale de Rouen (2).

Cette information d'office eut pour conséquence d'engager l'Eglise dans la voie de la révision du procès, par ses représentants les plus autorisés : l'inquisiteur et le légat du pape secondés par le Chapitre de Rouen. Puis, on eut l'heureuse inspiration de faire intervenir la

(1) Quicherat, *Procès...* t. III, p. 291, 292, 309, 310.

(2) Voir *Jeanne d'Arc et la Normandie au XV^e siècle*, p. 520, 521.

famille de Jeanne et de réduire l'affaire, en apparence, aux proportions d'un simple débat privé.

Pendant ce temps, le cardinal d'Estouteville fut appelé à l'archevêché de Rouen (23 février 1453), à la mort de Raoul Roussel qui, après avoir été l'un des premiers complices de Pierre Cauchon, s'était rallié sincèrement au gouvernement de Charles VII.

Le pape Nicolas V qui lui avait conféré cette dignité, sous les réserves de droit au profit du Chapitre, persista dans ses hésitations, relativement au procès de réhabilitation, jusqu'à sa mort (1). Mais, Calixte III, son successeur, à peine élevé au souverain pontificat (8 avril 1455), ordonna solennellement la révision du procès de la Pucelle déjà facilitée par les *Mémoires* et *Consultations* des prélats et docteurs les plus autorisés de ce temps (2).

La bulle qui ouvrait ce mémorable débat débutait par un exposé à la fois prudent et diplomatique où l'on ménageait les personnalités visées. On y lisait que le promoteur d'Estivet, « suborné comme on peut le croire, par quelques ennemis de Jeanne, de ses frères et de sa mère, a fait de faux rapports à Pierre, *de bonne mémoire*, pour lors évêque de Beauvais, et à Jean Lemaître, de l'ordre des Frères Prêcheurs, agissant

(1) Voir sur ce point : *La Pucelle devant l'Eglise et son temps*, par le P. Ayroles, p. 602.

(2) Théodore de Lellis, Paul Pontanus, Pierre Lhermitte, Guidon de Verzeilles; Jean Brehal, Thomas Bazin, Martin Berruyer, Jean Bochart, Jean de Montigny, Guillaume Boullié, Robert Cibole; etc. — Voir Lanéry d'Arc, *Mémoires et Consultations en faveur de Jeanne d'Arc*.

comme délégué, quant à ce, de l'inquisiteur du mal hérétique pour cette partie de territoire ».

Mais, plus loin, le rédacteur de cet exposé s'animait et précisait les charges graves accumulées contre la procédure de 1431 :

« Sans qu'il y eut flagrant délit, véhémence de soupçons, ni clameur publique, ils ont mis la dite Jeanne en prison et en garde.....; après lui avoir enlevé tout moyen de défendre son innocence, mettant de côté toutes règles de droit, n'en faisant qu'au gré de leur volonté, et procédant avec nullité, ils ont, dans cette inquisition, rendu contre elle une sentence définitive inique par laquelle ils l'ont jugée hérétique et déclarée convaincue de tous les crimes et excès dont elle était accusée..., etc. »

Par ce rescrit, pour ainsi dire introductif d'instance, le pape désignait trois prélats de tout temps hostiles au gouvernement anglais : *Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims*, qui avait remplacé, en 1432, comme évêque de Beauvais, Pierre Cauchon chassé par ses diocésains, et qui avait assurément tous les titres pour présider à la révision du procès de la Pucelle, puisqu'il était le métropolitain de l'évêque qui avait rendu la sentence; *Guillaume Chartier, évêque de Paris*, né à Bayeux vers 1400, et qui jouissait d'une grande réputation de justice, de modération et de charité (1); *Richard Olivier de Longueil, évêque de*

(1) La lame de cuivre jaune sur laquelle l'évêque était représenté, et que nous a conservée un dessin de Gaignières, était placée jadis au milieu de l'entrée du chœur de la cathédrale de Paris.

Coutances, ancien official de Rouen, ami du cardinal d'Estouteville, et l'une des personnalités les plus importantes du clergé français (1).

Ces trois prélats s'adjoignirent, comme délégué de l'Inquisition, l'inquisiteur général, Jean Bréhal, qui fut « l'âme de la réhabilitation ».

La redoutable institution qui avait couvert de son autorité les manœuvres des Anglais et de l'évêque de Beauvais, se devait à elle-même de revenir sur l'iniquité de la sentence de 1431.

Les trois délégués du pape devaient également appeler au procès le sous-inquisiteur établi dans le diocèse de Beauvais, avec le promoteur des affaires criminelles de la cour de ce même diocèse, « ainsi que tous ceux à évoquer en pareil cas ».

Parmi ces derniers, devaient figurer, en première ligne, les représentants de l'évêque décédé.

Aussi, après la remise du rescrit pontifical, en l'église Notre-Dame de Paris, devant Isabelle Romée, mère de Jeanne, soutenue par ses deux fils, Jean et Pierre d'Arc (7 novembre 1455), et avant l'ouverture solennelle du procès à Rouen (12 décembre 1455), les héritiers de Pierre Cauchon furent sommés de se présenter, comme tous intéressés dans la cause, pour soutenir leurs moyens ou raisons devant les commissaires apostoliques (2).

(1) Appelé au siège de Rouen, concurremment avec Philippe de la Rose, en 1453, il s'était désisté en faveur du cardinal d'Estouteville, pour éviter un conflit.

(2) Ils furent sommés par affiches aux portes des cathédrales de Rouen

A la première audience, personne ne se présenta pour l'ancien évêque de Beauvais défunt. On prononça défaut et il fut sursis jusqu'au 15 décembre.

Les représentants de Cauchon ne se présentèrent pas davantage à cette date, et les juges accordèrent aux défailants un dernier délai jusqu'au 20 décembre.

Le 18 décembre, le procureur Prévosteau, au nom de la famille d'Arc, remit sa requête qui résumait la cause de nullité du procès de 1431, et concluait à ce que la sentence fût cassée *avec toutes ses dépendances*.

Enfin, le 20 décembre, jour où expirait le dernier délai accordé aux défailants, M^e Jean de Gouvis, chanoine de Rouen, l'un des exécuteurs testamentaires de Cauchon, se présenta devant le tribunal au nom de la famille du juge de Jeanne d'Arc.

Les petits-neveux de l'évêque avaient sans doute jugé plus prudent, au dernier moment, de se désister formellement de toute défense dans cette affaire, afin de n'être pas inquiétés ultérieurement et de rejeter sur les Anglais toute la responsabilité du procès de Rouen.

Les circonstances politiques étaient bien changées, et ils sentaient si bien que toute résistance était inutile, qu'ils chargèrent même leur mandataire de rendre hommage à la vie chrétienne, pure et sans tache de celle que leur grand oncle avait condamnée comme sorcière et hérétique !

Ainsi, Cauchon allait recevoir de sa propre famille

et de Beauvais. En outre, des notifications particulières furent faites à ceux qu'indiquaient les lettres apostoliques. — Voir Quicherat, *Procès...*, t. II, p. 443, 436.

un véritable désaveu ; « aucun des siens ne tentait de défendre sa mémoire, et leur unique souci était de sauvegarder leurs droits dans sa succession » (1) qui n'était pas encore liquidée, et qu'ils croyaient peut-être encore leur réserver d'agréables surprises.

Voici, d'ailleurs, la déclaration que fit Jean de Gouvis, en son nom et en sa qualité de procureur de la famille Cauchon (2).

« Moi, Jacques de Rinel, maître ès arts, fils aîné de Jean de Rinel, et de Guillemette, sa femme, héritier de feu Pierre Cauchon de bonne mémoire, évêque de Lisieux et auparavant évêque de Beauvais, ainsi que mes frères, sœurs et autres parents, nous ne voulons pas soutenir la validité d'un procès qui ne nous concerne en rien, d'autant plus que, quand il a eu lieu, ou nous étions tout petits enfants, ou nous n'étions pas encore nés (*aliqui parvuli, aliqui adhuc nascituri*).

« Nous avons entendu dire que Jeanne la Pucelle, malgré sa vie chrétienne, pure et sans tache, avait été victime de la haine des Anglais qui ne lui pardonnaient

(1) Le P. Ayroles, *la Pucelle devant l'Eglise de son temps*, p. 623.

(2) Quicherat, *Procès*,..., t. II, p. 193, 194, 195, 196. — « Le 20 décembre, comparut vénérable et docte personne, maître Jean de Govys, chanoine de Rouen, qui, en son nom et au nom de Me Jacques de Rivel (de Rinel) et des autres cohéritiers de feu M. Pierre Cauchon, autrefois évêque de Beauvais, etc... ». Le tribunal, en présence de Guillaume Boullié, d'Hector de Coquerel, et de Pierre Maugier, lui déclara que l'intention des juges n'était pas de faire quoi que ce soit au mépris de l'amnistie et du pardon accordé par le roi de France aux habitants du duché de Normandie. Après quoi lecture fut donnée des pouvoirs de Jean de Gouvys, qui passa la déclaration ci-dessus.

pas de leur avoir causé en guerre de grands dommages et d'avoir bien servi le roi de France.

« C'est donc peut-être à eux que revient la responsabilité d'un procès qu'ils ont malignement fait venir en cour d'Eglise, et qui certainement n'aurait pas eu lieu si Jeanne eut été de leur parti.

« Quoi qu'il en soit, nous requérons que la réhabilitation de la Pucelle ne tourne pas à notre préjudice, et nous invoquons le bénéfice de l'amnistie bénignement prononcée par le roi notre seigneur, lors de la réduction de la Normandie ».

Cette déclaration qu'avait signée le principal intéressé, fut consignée aux procès-verbaux et eut pour effet de mettre les héritiers de Pierre Cauchon implicitement hors de cause.

Jacques et Philippe de Rinel, qui demeuraient à Rouen, purent continuer d'habiter en paix leur « grande maison de la rue de la Cayne ».

Après ce désistement, le procès se déroula, à Rouen, avec toutes les formes juridiques.

Simon Chapitault formula son réquisitoire qui concluait à une enquête sur la vie et les mœurs de Jeanne, ainsi que sur la manière dont elle avait compris la recouvrance de son pays.

Il fut encore question de la défense de Pierre Cauchon, le 16 juillet 1456, quand M^e Bredouille, promoteur de Beauvais, se présenta pour essayer de le disculper, au moins pour la forme. En réalité, il s'en remit simplement à la sagesse du tribunal. Son exemple fut suivi par Chaussetier, prieur du couvent d'Evreux,

où l'on pensait que Jean Lemaître se trouvait caché (1).

Personne ne contestant le réquisitoire, il fut entériné.

Puis, dans les vastes informations qui furent faites à Rouen, à Paris, à Orléans, à Domrémy, à Vaucouleurs et à Toul, on entendit « la France entière élever la voix pour attester les vertus de sa libératrice (2) ».

Pour bien comprendre ce que les prélats et docteurs de l'époque pensèrent des manœuvres de Pierre Cauchon au procès de Jeanne, il faudrait parcourir avec les mémoires et consultations insérés au procès de réhabilitation, cette vaste enquête ordonnée par les commissaires apostoliques, et le réquisitoire de Chaptault.

Ces appréciations sont résumées avec une concision sévère, dans la sentence solennelle qui fut rendue à Rouen le 7 juillet 1456 :

« Nous disons, prononçons, décrétons et déclarons que lesdits procès et sentence, entachés *de dol, de calomnie, d'iniquité, de contradictions, d'erreurs manifestes de fait et de droit*, ainsi que l'abjuration susdite, les exécutions et tout ce qui s'en est suivi, ont été, sont et demeureront nuls, non avenus, sans valeur, sans autorité. . . . Nous déclarons que ladite Jeanne, ainsi que ses parents, les demandeurs, n'ont contracté à l'occasion des susdites sentences, ni tache, ni note d'infamie. . . . Nous ordonnons que l'exécution ou promulgation solennelle de notre présente sentence aura lieu sur le champ, dans cette cité, en deux en-

(1) Voir de l'Averdy, *Notices des manuscrits* . . . , t. III, p. 263.

(2) Joseph Fabre, *Procès de réhabilitation* . . . , t. I, p. 63.

droits : à savoir aujourd'hui même, sur la place de Saint-Ouen, après une procession générale et un sermon public ; demain au Vieux-Marché, à l'endroit même où ladite Jeanne fut cruellement et horriblement brûlée et étouffée par les flammes du bûcher, avec une prédication solennelle qui sera faite en ce lieu. »

En attendant le jugement des historiens ou des érudits de l'avenir, on peut dire que les prélats contemporains rendaient ainsi, dès lors, contre l'ancien évêque de Beauvais, un arrêt dont sa mémoire ne devait jamais se relever.

Les 7 et 8 juillet 1456, Jacques et Philippe de Rinel purent entendre, du fond de ce vieil hôtel de la rue de *la Cayne* qui avait réuni si souvent, jadis, Pierre Cauchon et les plus farouches ennemis de la Pucelle, les clameurs de la foule enthousiaste qui se rendait à Saint-Ouen et au Vieux-Marché pour entendre proclamer publiquement l'iniquité de la condamnation prononcée par le juge de Jeanne d'Arc !

§ 5. — UN HOMONYME DE PIERRE CAUCHON

En terminant, et puisque j'ai essayé, dans le cours de ce travail, de rectifier quelques inexactitudes et de combattre quelques préjugés concernant Pierre Cauchon et son époque, il me faut signaler l'erreur de ceux qui ont voulu voir un même personnage dans l'ancien évêque de Beauvais et dans son contemporain, Pierre

Cochon, notaire à Rouen, et auteur de la *Chronique normande* (1).

Cette thèse a été soutenue, en dernier lieu, dans une publication où l'on invoque l'opinion du généalogiste d'Hozier (2) : « Les deux Pierre Cochon ou Cauchon, dit-on, se valent et n'en font peut-être qu'un. Les Cauchon de Normandie ne peuvent être que la souche de ceux de Champagne; les deux orthographe du nom n'en font même pas la différence, et j'en trouve la preuve dans la *Recherche de Montfaut* où un Thomas Cauchon était établi à Saint-Sauveur-le-Vicomte en 1463. . . . que le Pierre Cochon de la *Chronique normande* ait été notaire apostolique ou notaire de la Cour épiscopale, Pierre Cauchon a bien pu joindre ses titres à tous les siens. Il y a encore d'autres similitudes aussi étranges, aussi frappantes, devant lesquelles je suis comme atterré. Pierre Cochon a pris ses grades en l'Université de Paris, comme Pierre Cauchon, et en même temps que lui, etc. . . »

— M. Ch. de Beaurepaire (3) et M. le comte de

(1) Cette chronique publiée d'abord par M. Vallet de Viriville, à la suite de la *Chronique de la Pucelle*, de Cousinot, en 1859, a été rééditée en entier, en 1870, par M. Ch. de Beaurepaire, pour la Société de l'histoire de Normandie.

(2) V. Bouton, *A propos de Jeanne d'Arc, Pierre Cauchon, etc.*, Paris, 1890, pp. 6, 7, 12.

(3) *Notice sur Pierre Cauchon*, Académie de Rouen, 1859-1860, Rouen, 1863, p. 299; et *Introduction* à l'édition de la *Chronique normande*, 1870.

Marsy (1) ont réfuté péremptoirement cette argumentation, et la question ne souffre désormais aucune discussion.

Sans m'arrêter à des assertions plus ou moins exactes, comme celle qui prête aux deux personnages les mêmes sentiments politiques (2), je constate que nous connaissons aujourd'hui, grâce aux recherches de M. Ch. de Beaurepaire, la biographie exacte de Pierre Cochon, qui naquit à Fontaine-le-Dun, dans la vicomté d'Arques, ainsi que l'établit un contrat passé par lui en 1437.

On sait que son père, Jean Cochon, bourgeois de Rouen, vivait encore en 1443, et que son frère Jacques, chanoine de Rouen, est mort en 1473 (3).

Cochon devint notaire apostolique vers 1425. Cet enfant du pays de Caux était donc le collègue de Boisguillaume et de Manchon, greffiers au procès de la Pucelle !

J'ajoute qu'on rencontre fréquemment, dans les actes du temps, sa signature et son *signe* qu'on peut com-

(1) *Pierre Cauchon, évêque de Beauvais...*, Compiègne, 1890, p. 9 et s.

(2) Pierre Cochon paraît avoir blâmé, au moins implicitement, le procès de la Pucelle. M. Ch. de Beaurepaire n'est pas éloigné d'attribuer à ce sentiment le silence qu'il a gardé, dans sa *Chronique*, sur des événements qui eurent un si grand retentissement. Evidemment, s'il les a omis, c'est par prudence et parce qu'il les aurait appréciés de façon à froisser les Anglais, maîtres de la cité. Voir *Jeanne d'Arc et la Normandie au XV^e siècle*, p. 560 et 561.

(3) Bouquet, *Les Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, éd. de 1881, pp. 211 et 212.

parer avec la signature, les sceaux et le *sinet* de Pierre Cauchon qui sont reproduits plus haut.

Enfin, ce fut Cochon qui authentiqua, avec Manchon, le testament du duc de Bedford. On trouve au bas de cet acte du 10 septembre 1435, conservé aux archives de la Seine-Inférieure, les attestations et signatures des notaires Guillaume Manchon et Pierre Cochon (1).

Le doute n'est donc plus permis en présence de faits et de documents aussi concluants!

Cochon fut curé de Vitteffleur en 1436; mais il échangea bientôt ce titre contre la cure d'une portion de Fontaine-le-Dun:

Il mourut le 22 février 1449, et fut inhumé dans le cimetière de l'église de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, qui était attenante à la cathédrale de Rouen (2).

Ce dernier renseignement nous est fourni par un extrait du registre capitulaire, à la date du 28 avril 1449 : « Messieurs, en conseil de Chapitre, accordèrent à M^e Jacques Cochon qu'il pût faire apposer sur le mur de l'église, à l'extérieur, une épitaphe proche des lieux où furent inhumés son père et sa mère et *maître Pierre Cochon*, son frère, dans la paroisse de Saint-Etienne (3). »

(1) Voir de semblables signatures de Manchon, de Colles et de Cochon, aux archives de la Seine-Inférieure, série G., 357.

(2) Bouquet, *ibid.*, p. 212.

(3) « *Domini capitulantes concesserunt domino Jacobo Cochon quod posset apponi facere in muro ecclesie extra unum epitaphium prope loca in quibus fuerunt inhumati pater et mater et dominus Petrus Cochon frater ipsius in parrochia sancti Stephani.* »

L'identité de Pierre Cochon ne saurait donc être établie plus clairement, et c'est justice de séparer soigneusement la mémoire du chroniqueur normand de celle du juge de Jeanne d'Arc à Rouen !



DEUX

FAMILLES DE PARLEMENTAIRES

PAR M. L. CHANOINE DAVRANCHES

Les grandes familles alliées des Le Roux et des Groulard occupent dans l'histoire parlementaire de la Normandie une place si considérable qu'il est désirable de ne pas laisser dans l'oubli les documents qui les concernent et sont de nature à les faire mieux connaître.

Guillaume Le Roux, premier du nom, sieur de Becdale et de Saint-Aubin d'Ecrosville, avait été nommé Conseiller au Parlement de Rouen dès l'établissement de cette haute juridiction. Il venait d'acquérir de Louis de Rohan-Guéménée le fief du Bourgtheroulde, et de Jean de Ferrières, la terre et le château de Tilly. Il fut inscrit sur les registres de la Cour souveraine de Normandie sous le nom de seigneur de Bourgtheroulde et de Tilly.

Il s'était marié, en 1486, à Jeanne Jubert, fille du sieur de Vesly. Il en eut quatorze enfants.

L'aîné, Guillaume II, était un savant doublé d'un homme de goût. Ce fut lui qui commença d'édifier le logis merveilleux qui porte le nom de sa famille, l'hôtel du Bourgtheroulde. Il avait été nommé avant l'âge canonique et par autorisation spéciale du cardinal-légat, abbé d'Aumale et du Val-Richer. François I^{er}, qui appréciait ses hautes qualités d'intelligence et de

tact, le comprit au nombre des délégués qu'il envoya à Rome pour la négociation du Concordat. Avant de partir, voulant mettre ordre à ses affaires et régler des intérêts de famille qui lui étaient chers, il renonça par avance, le 28 juillet 1515, en faveur de Claude Le Roux, son frère cadet, aux droits qui pouvaient lui revenir dans la succession de ses parents, notamment sur les seigneuries de Lucy et de Bourgtheroulde. Le père de famille qui assistait à l'acte, en approuva les dispositions.

Guillaume I^{er} mourut en 1520; sa succession resta indivise pendant plusieurs années entre ses héritiers. En 1528 le partage en fut fait et la terre de Bourgtheroulde attribuée, à raison de la renonciation de l'abbé d'Aumale, au second fils Claude. Le troisième fils, Nicolas, qui devint plus tard Conseiller clerk au Parlement eut pour sa part la seigneurie de Saint-Aubin-d'Ecrosville, dont il prit le titre, et deux maisons sises en la paroisse de Saint-Sauveur de Rouen, contiguës à l'hôtel de Bourgtheroulde et portant l'enseigne, la première, du Bœuf-Couronné, la seconde, de la Couronne. On en verra plus tard la désignation plus exacte.

Claude I^{er} succéda à son père dans les fonctions de conseiller. D'un premier mariage avec Jeanne de Calenge, fille du Président de ce nom, il eut quatre enfants : Claude, Robert, Jean et Marie qui devait plus tard devenir dame de Quiévremont. Ces enfants étaient mineurs au moment de son décès, en novembre 1537. La garde noble en fut confiée à leur oncle Nicolas Le Roux, sieur d'Ecrosville, jusqu'en 1544, époque à

laquelle l'aîné des fils, Claude II, devenu majeur, fut constitué gardien de ses frères et sœur.

Quand tous les enfants eurent atteint leur majorité, ils procédèrent au partage de la succession de leur père : Claude, l'aîné, conseiller à la Cour des Comptes de Paris, eut la seigneurie de Bourgtheroulde, Robert, celle de Tilly, Jean, l'hôtel du Bourgtheroulde, à Rouen, ainsi désigné dans l'acte : « La grande maison, édifices et tenements que tenait le défunt sieur de Bourgtheroulde, assise au marché à veaulx et estant ès-paroisses de Saint-Michel et Saint-Eloy de Rouen, avecque toutes les maisons et louages adjacentes de la dite maison; la maison où pend pour enseigne les Gens de mer jusques et y compris la maison qui fut appelée la maison de Castayne, joignant la porte de derrière du grand logis. » Toutefois Jean Le Roux n'avait de l'hôtel que la nue-propriété : Claude 1^{er}, son père, veuf, en 1531, de Jeanne de Calenge, avait, en effet, épousé en secondes noces Magdeleine Payen et celle-ci exerçait l'usufruit résultant de son douaire, sur l'hôtel de Bourgtheroulde. Elle l'avait même donné à bail à son beau-fils Claude par acte du 5 août 1548.

L'hôtel familial était donc en fait entre les mains de Claude Le Roux, lorsque, le 23 juin 1556, Nicolas et Claude Le Roux convoquèrent les enfants devenus majeurs pour leur rendre compte de la garde qu'ils avaient exercée. L'acte passé à ce sujet est intéressant à connaître : on y voit comment Claude Le Roux, ayant réclamé à son oncle le revenu des terres du pays de Caux et du Prieuré d'Auffay, dont il était titulaire,

revenu que Nicolas Le Roux avait touché indûment, reçut de celui-ci, à titre de paiement, les deux maisons de la Couronne et du Bœuf couronné.

« Comme après le décès et trépas de feu noble homme et maître Claude Le Roux, sieur du Bourgtheroulde, conseiller au Parlement de Rouen, advenu au mois de novembre 1537, Claude, Robert, Jean et Marie, ses enfants et héritiers, fûssent demeurés sous-âges et mineurs, dont la garde desquels avait été adjudgée par la Chambre des Comptes à noble homme Monsieur et Maître Nicolas Le Roux, sieur d'Ecrosville, abbé d'Aubmalle, aussi conseiller au Parlement de Rouen, oncle paternel des dits sous-âges, par le prix de 500 livres venants au roi ; lequel sieur depuis avait fait don des fonds de la dite garde audit seigneur gardien, parce que les fonds de la dite garde reviendraient au profit des sous-âges mineurs... laquelle garde et administration avait été exercée par le dit sieur d'Ecrosville jusqu'au terme Saint-Michel 1544, ce terme exclu et non compris, depuis lequel temps le dit maître Claude fils aîné venu en âge auquel avait été délaissée la dite garde, avait depuis administré jusqu'au jour où Robert et Jean ses frères sont devenus en âge ; et voyant le dit sieur gardien les dits Claude, Robert et Jean être âgés, les a assemblés afin de leur rendre son dit compte... De quoy ses dits neveux connaissant que le dit sieur gardien, leur oncle, avait eu de grands labeurs et peines pour la garde de leurs biens et revenus durant le temps qu'il en avait eu l'administration, non voulant travailler de part et d'autre à l'audition des dits comptes et pour

mettre leur oncle en repos et tranquillité, se sont condescendus volontairement faire une quittance générale de tout le temps qu'il avait eu leur dite administration et l'ont quitté et déchargé de toutes choses ainsi que plus amplement est déclaré en la dite quittance signée d'eux le 9^e jour de mars 1554. En signant laquelle quittance le dit sieur maître Claude aurait fait remonstrance au sieur du Bourgtheroulde son oncle qu'il était grandement plus intéressé plus que ses autres frères, disant que le dit sieur son oncle avait reçu durant la dite garde les revenus du pays de Caux, à lui appartenant comme aîné, et même que, durant le dit temps, il avait reçu les deniers provenant du Prieuré d'Auffay dont il était alors titulaire qui se montent à grande somme de deniers annuels, outre le revenu de ses frères.

« Ce que a présentement reconnu le dit sieur d'Ecrosville, lequel, pour récompenser des choses dessus dites maître Claude et afin aussi de demeurer quitte vers lui a, mon dit sieur d'Ecrosville, pour lui, ses hoirs et ayant cause, cédé, transporté et délaissé et par ces présentes cède, transporte et délaissé à fin d'héritage à maître Claude Le Roux, sieur du Bourgtheroulde, pour lui et pour ses hoirs, la propriété et possession de deux maisons à lui appartenant, assises en la paroisse de Saint-Sauveur de Rouen, la première où pend pour enseigne *le Bœuf couronné*, bornée d'un bout le pavement du roi, d'autre bout la grande maison du Bourgtheroulde, d'un côté la maison du Cignot et d'autre côté la maison de la Couronne, — l'autre maison où

pend pour enseigne *la dite Couronne*, assise en la dite paroisse de Saint-Sauveur, bornée d'un côté le pavement du roi, d'autre bout, la grande maison du Bourgtheroulde, d'un côté, la maison du Bœuf, et d'autre côté la maison du Dauphin, laquelle maison de la Couronne avait été retirée au nom du dit sieur du Bourgtheroulde, des deniers propres toutefois du dit sieur d'Ecrosville, au droit de clameur d'un marché de bourse d'un nommé Jehan Miret auquel elle avait été vendue par le dit sieur d'Ecrosville, pour jouir le dit sieur du Bourgtheroulde des dites deux maisons pour l'avenir, avec toutefois que le dit sieur d'Ecrosville, a retenu et réserve à lui sa vie durant l'usufruit des deux maisons par payant et rendant au dit sieur du Bourgtheroulde par chacun an la somme de 100 livres tournois pour la dite jouissance, et par le moyen de cette présente cession, le dit sieur gardien demeure quitte. . . . et outre a, le sieur de Tilly, pour avoir paix et amitié entre lui et le dit sieur du Bourgtheroulde, son frère, quitté et délaissé le dit sieur de Bourgtheroulde son frère aîné de l'administration qu'il avait eue de son bien et revenu, renonçant à lui en demander jamais aucunes choses . . . En témoin de la vérité ont signé le dit accord le 23^e jour de juin 1556 ».

Claude Le Roux, continua et acheva la construction et les sculptures de l'hôtel de Rouen commencé par son frère Guillaume. Magistrat scrupuleux, attaché à ses fonctions, il n'hésita pas à se ranger parmi les parlementaires fidèles qui suivirent à Caen le premier président Groulard. Son dévouement à la cause royale le

désigna aux violences des ligueurs ; il fut un des plus atteints, avec son frère de Tilly, par les ravages de la guerre civile. — Pour se faire indemniser il présenta, comme chef de la famille, une requête au Parlement ; le 22 décembre 1590, une enquête fut ordonnée et, le 16 mars 1592, un arrêt définitif constata « les grandes pertes, ruynes et dommages par lui soufferts tant en la vollerie et ravages de ses biens, meubles délaissés et abandonnés en ses maisons de Rouen, Bourgtheroulde, Sainte-Beuve, Tilly et autres lieux, que de la combustion des granges et autres édifices du dit Sainte-Beuve, dissipation et dégât de ses grains et fruits et non jouissance de ses rentes et revenus de ses immeubles ».

Cet arrêt ordonna réparation de tous les dommages causés « sur les ligueurs et rebelles auteurs du dit délit, « sur ceux de faux conseil établi à Rouen et générale-
« ment tous autres qui se trouveront encore actuelle-
« ment ligueurs et rebelles ».

Claude s'était marié vers 1550 à Marie Pottier. Il en eut deux fils, Claude, seigneur de Sainte-Beuve et Nicolas, sieur de Saint-Aubin, qui fut successivement conseiller au Parlement de Bretagne, conseiller au Grand Conseil, et président au Parlement de Rouen en 1602.

Le second fils de Claude I^{er}, Robert Le Roux, qui avait eu en partage la Seigneurie de Tilly, est l'auteur de la branche de ce nom. Nommé conseiller au Parlement de Normandie en 1554, il a, en cette qualité, pris une part importante à la révision de la coutume.

Il avait épousé, en premières nocés, une demoiselle Valles, fille du seigneur d'Esmanville. Celle-ci étant morte en 1561, il contracta un second mariage avec Barbe Guiffard, fille de Thomas Guiffard et de Marie de Quintanadoine.

A l'époque de son décès survenu au mois de mai 1583, le fils qu'il avait eu de sa seconde femme, Robert Le Roux de Tilly, n'avait que six ans et demi. Il devait être régulièrement pourvu d'un tuteur. Sa mère Barbe Guiffard convoqua ses parents en conseil de famille devant le Lieutenant-Général du Bailliage de Rouen. Après une première réunion restée infructueuse par suite de l'absence des principaux parents, le conseil se constitua le 21 février 1584. Le procès-verbal qui fut dressé de cette seconde réunion fait connaître, non sans profit pour l'histoire de la famille, les alliances des sieurs de Bourgtheroulde et de Tilly.

On voit comparaître d'abord : Claude Le Roux, sieur du Bourgtheroulde et Nicolas Le Roux, sieur de Saint-Aubin; puis, Loys Bretel sieur de Lanquetot, conseiller au Grand Conseil;

Claude Le Georgelier, sieur du Boys, Jérôme Vauquelin, sieur de Méheudin, conseiller au Parlement de Normandie (1) cousins du côté paternel à cause de leurs femmes;

François de Quièvremont, sieur de Heudreville, cousin du même côté;

Charles de Reneville, le jeune, sieur du lieu et du Parquet, cousin du même côté à cause de sa femme;

(1) Il avait épousé Charlotte Le Roux, fille de Claude.

Jacques Jubert, sieur du Thil, conseiller à Rouen et Premier Président aux Requêtes du Palais, cousin du côté paternel et oncle du côté maternel ;

Henri Jubert, sieur de Brécourt, Pierre Jubert, sieur de Bonnemare ;

Guillaume Jubert, sieur d'Harquency, conseiller du roi et Général en sa Cour des Aides de Normandie ;

Antoine Le Grand, sieur de La Haye, conseiller au Parlement de Rouen ;

Robert de Bois-l'Evêque, sieur d'Omonville, greffier civil à la même Cour ;

Antoine de Bois-l'Evêque, sieur d'Epreville, conseiller au Parlement ;

Jacques de Croixmare, sieur de Saint-Just, aussi conseiller, cousins du côté paternel ;

Guillaume Angot, sieur de Fontaine, avocat au Parlement, cousin du côté paternel ;

Charles Marais, procureur à la même Cour ;

Robert Le Prévost, sieur de Toustainville, cousin du même côté ;

Louis Le Caron, sieur du Fossey, cousin des deux côtés ;

Fernand de Quintanadoyne, sieur de Brétigny ;

Alonce de Quintanadoyne, écuyer, sieur de Saint-Linard ;

Jean de Quintanadoyne, chanoine à l'église cathédrale, oncles du côté maternel ;

Marie de Quintanadoyne, veuve de Thomas Guiffard, sieur de Nouvettes, oncle du côté maternel ;

Robert d'Hanyvelle, sieur de la Chevallerie ;

Adrien Toustain, sieur de Frontebosc;

Antoine de Civille, sieur de Bouville;

Adrien de Medyne, notaire et secrétaire du roi;

André de Salmangue;

Guillaume Gallet, sieur de Mondestours;

Geuffroy Gavyon.

Cousins du côté maternel :

Nicolas Romé, sieur de Fresquienne, baron de Bec-Crespin, conseiller du Roi en son conseil privé et aussi cousin du côté maternel;

Charles Maignard, sieur de Bernières, conseiller du roi et général en sa Cour des Aides;

Et honorables hommes Vincent et Leger dits Dantan, aussi cousins du côté maternel.

Le conseil constitué prend connaissance du testament du sieur de Tilly décédé, qui nomme sa femme tutrice principale, et tuteurs consultants MM. du Thil et de Heudreville. Il confirme ces désignations, adjoint le sieur de Bourgtheroulde aux tuteurs consultants et, dans le cas où la veuve aurait à intenter une action contre son fils, nomme le sieur de Bourgtheroulde tuteur principal.

La dame de Tilly accepte les fonctions qui lui sont confiées « pour le zèle et affection maternelle qu'elle porte à son fils et pour les bons et agréables traictements qu'elle a reçus de son défunt mari. » Elle est proclamée tutrice et obtient la délivrance de son douaire.

Cinq mois s'étaient à peine écoulés, qu'on apprenait son second mariage avec Claude Groulart, sieur de la

Court et de Torcy, alors conseiller au Grand Conseil et qui devint, l'année suivante, d'abord par commission, puis en titre d'office, Premier Président du Parlement de Normandie (1).

Groulart fut tout naturellement chargé de la garde noble de son beau-fils mineur.

Il s'occupait avec activité de la révision de la coutume et de la réformation des abus qui s'étaient introduits dans l'administration de la justice lorsqu'éclatèrent les troubles de la Ligue depuis longtemps préparés par l'insatiable ambition de la maison de Lorraine.

Le roi, mal conseillé, venait de quitter sa capitale et de signer l'Édit d'union qui reconnaissait le droit des rebelles et l'exhérédation des princes protestants. Il s'était retiré à Chartres, puis à Rouen. Son séjour momentané dans cette dernière ville ne devait pas ramener à son parti la Normandie, à peu près acquise à ses ennemis. La mort tragique des Guise ne fit que surexciter les esprits. Le Conseil supérieur de la Ligue s'empressa de décerner au duc de Mayenne la lieutenance générale du royaume. Rouen fut une des premières villes qui répondirent à son appel. En vain, le Parlement chercha à conjurer l'orage; il fut bientôt débordé; le 3 février 1589, le Premier Président Groulard quittait la ville pour n'y plus rentrer que cinq ans après. Mayenne s'y transporta, fomenta le soulèvement général qui s'étendit rapidement à la plus grande partie de

(1) Il était veuf depuis le mois de février 1584, d'Elisabeth Bouchard, dont il avait eu un fils Claude Groulart, mort à l'âge de cinquante ans, conseiller à Rouen.

la province. Seules, quelques villes, suivant l'exemple de Caen, où Groulart s'était retiré, continuèrent à tenir pour le roi. L'assassinat de Henri III porta à son comble le trouble et l'anxiété. La défense s'organisait difficilement. L'activité déployée par Henri IV et ses rapides succès, rétablirent heureusement la confiance ébranlée. Les chefs de la Ligue commencèrent à négocier. Bassompierre, qui commandait les reîtres de l'armée rebelle, crut pouvoir écrire à Groulart pour lui signaler le danger que couraient ses propriétés; sa maison de Saint-Aubin-le-Cauf était désignée pour être rasée, mais « il se portait garant qu'il ne serait fait à Groulard aucun déplaisir en sa personne ni en ses biens, s'il se retirait du service du nouveau roi. »

Groulart se contenta de manifester « son étonnement qu'on l'eut pris pour un ennemy, veu qu'il avait tasché en ses comportements si modestement se gouverner que l'on cogneust qu'il estoit affectionné à la religion catholique et à la conservation de l'Estat. » Il protestait ainsi indirectement contre le bruit méchamment répandu qu'il appartenait à la religion réformée.

La protection de Bassompierre était une garantie qui n'était pas à dédaigner dans ces temps d'anarchie. Il se créa dès lors entre lui et Groulart, un courant de sympathie dont le Premier Président sut habilement user dans l'intérêt des siens.

On se souvient que Groulard avait été chargé de la garde noble de son beau-fils mineur. Se voyant éloigné de Rouen, centre de ses intérêts, il profita des bonnes dispositions de Bassompierre pour le substituer dans les

effets de la garde. Cette combinaison n'était qu'une manœuvre habile pour intéresser le commandant ligueur à la famille de Tilly. Mais en réalité, Bassompierre avait lui-même assez des préoccupations de la guerre. Tous deux s'entendirent pour donner à M^e Pierre Onffray, Procureur au Parlement, une procuration générale d'administration. Le compte rendu de la gestion de ce dernier, pendant le séjour à Caen du Président Groulart, est un travail des plus intéressants pour l'histoire de la famille de Tilly et celle de cette période tourmentée de nos guerres civiles dans la Haute-Normandie. Nous y puisons les renseignements suivants :

Au moment de son départ, Claude Groulart habitait dans l'hôtel des Le Roux de Tilly ; il revint s'y installer à son retour de Caen. La maison était située sur Saint-Amand et c'est « dans cette paroisse qu'il faisait offrir encore le 28 mai 1590, un pain bénit du prix de 35 sous. »

L'hôtel faisait partie d'un tènement de maisons « qui se continuaient jusques et proche de la Maison de Mademoiselle Saint-Suplix et où demeurait entre autres le sieur Ballue, maître des Comptes, le capitaine Neveu Follye et plusieurs autres. » Il était vaste, avait cour et jardin, grandes écuries, salles diverses, étude pour le Premier Président, chartrier, chambres aux deux étages. M. de Tilly possédait d'ailleurs à Rouen, une autre propriété, sorte de maison des champs qui est désignée sous le nom de « maison du jardin de dehors le pont ». On ne dit pas où elle était exactement située.

Groulart était parti seul pour Caen. Il fut rejoint

plus tard par sa femme, et plus tard encore par ses deux jeunes filles, qui furent dirigées d'abord sur Dieppe. Elles étaient confiées aux soins d'une nourrice « femme de Jehan, le cuisinier, qui était payée à raison de 20 sous par semaine. »

La maison de Rouen resta tenue par deux servantes; on ne voulut pas sans doute la laisser isolée après le départ de la dame Groulart, car on y voit demeurer d'abord « un sieur de Broully », puis, en 1591, M. de Caveron et M^{me} de Daubeuf. Mais Groulart n'eut pas à se louer de leur séjour chez lui, car il dut payer 50 livres de réparations « à raison de brisement et enfoncement aux huys du chartrier faits pendant que les sieurs de Caveron, et dame de Daubeuf estaient logez en la dicte maison et où le sieur de Mouchy fréquentait journellement, auquel chartrier avait été prins la plupart des bons et meilleurs livres du dit feu sieur de Thilly avec une grande violle et un luth estant en son estuy. »

Comme Groulart avait dû partir rapidement, il n'avait pu emporter que le strict nécessaire. Il fut donc obligé de pourvoir au plus pressé et peu à peu se fit envoyer de Rouen, par le bateau de Caumont, ce qui lui manquait : des cours de droit civil et canon, « de la toile baptiste pour l'usaige des deux petites demoiselles au prix de 70 sous l'aulne, de la dentelle pour accommoder les dites damoiselles pour 70 sous, des souliers pour Madame, 30 sous, deux jeux de dames, l'un d'ivoire blanc et l'autre de bois d'ebeyne 8 livres 10 sous, deux bonnets carrés 100 sous, des ceintures

renforcées et deux paires de jarretières, 10 livres, du blé pour la nourriture, etc. »

Il se décida assez tard à se pourvoir d'un ameublement plus confortable que celui dont il s'était contenté dans les premiers temps de son séjour en Basse-Normandie. Il profita de la venue de ses filles, qui lui arrivaient par Dieppe et le Havre, sous la conduite de M^{lle} du Thuit, pour se faire adresser des étoffes de tenture et divers papiers de famille.

« Deniers employez pour les frais qui ont esté faicts par le dit Onffray pour quelques meubles et papiers que icelluy Onffray aurait envoyez à mon dit seigneur le Premier Président estant lors à Caen et délivrez à Fleury pour les porter à la conduite de Mademoiselle du Thuit jusques au Havre et lesquels ont été délivrez par icelluy Fleury a mon dit Seigneur en la ville de Caen.

« Premièrement :

« A été payé pour deux aulnes et demye de canevas au prix de 10 sols 6 deniers l'aulne pour empacquetter trois pentes de ciel de tapperie à la moresque de couleur de bleu, orange et blanc à frange de layne orange et blanc, quatre rideaux de sarge d'ascot turquyne accoustrés de passements de même frange, deux pentes de ciel de drap vert broudé de velours riche de satin cramoisy et blanc accommodé d'or, d'argent et soye, la frange de soye verte et blanche couverte d'une crespine d'or, avec quatre rideaux de taffetas incarnat bordés d'une petite frange de soye blanche et cramoisie, et un tour de ciel de camelot incarnat à frange de layne

rouge avec trois rideaulx de même camelot, et lesquels ciels et rideaulx avaients été baillés et mis es-mains du dict Onffrây par Marie Lasnon lorsqu'elle partit de ceste ville avecque les deux petites damoiselles filles de mon dict seigneur pour soy en aller à Dieppe et ce suivant mandat de mon dict seigneur du 13 décembre 1593, la somme de xxxv sous.

« A été payé pour une caisse de bois de hestre à mettre les comptes de la tutelle de M. de Tilly, rendus tant par madame que mon dit seigneur avec aultres papiers tirés d'un coffre de cyprès lors des barriquades par le commandement de mon dit seigneur et délivrés au dit Onffray par madame Symon pour iceux garder ensemble aultres papiers qui estaients dans deux petits coffrets de bois de haistre que feu Messire Valentin et Guillaume Tourmente, masson, avaients mis en garde en certaine maison sise en la rue de l'Aumosne que le dit Onffray avaients retirés lors de l'advertissement à lui donné par le dict deffunt Tourmente, après partement du dit Messire Valentin, que la contagion estait en la dite maison où avaients été mises en garde les dictes écritures, et les quels papiers concernaients le particulier de mon dit seigneur, le tout envoyé à Caen suivant commandement de mon dit seigneur du 13 décembre 1591 et envoyiez le 20 dudit mois par le dit Fleury, a été payé tant pour la dite caisse que toile cire à l'envelopper et corde la somme de lxxv sous.

« A esté payé à un brouettier pour porter tant la dite caisse que ballot où estaients les dites lettres et escriptures depuis la maison de monsieur du Bourg-

theroulde où était logée lors madame de Bassompierre, et où les paquets et emballéments avaient été faicts pour raison de la rigueur du temps jusques au logis de M. de la Haulle où était lors logée la dicte demoiselle du Thuit..... v sous. »

Comme on le voit, Groulard avait fait donner logement chez son frère à M^{me} de Bassompierre. On comprend pourquoi; il cherchait à protéger autant qu'il était en son pouvoir les propriétés très menacées de la famille. Plusieurs de ces propriétés étaient même déjà fort compromises.

La seigneurie de Noyers sise aux Andelys avait été, dès 1589, fortement réquisitionnée par les troupes de la Ligue et les grains portés au Château Gaillard que commandait alors M. de Boschyons. Plus tard elle avait dû, sur les ordres de Martin Vaudichon, garde général pour le roi des vivres et munitions, subvenir à l'approvisionnement en blé de l'armée royale. Le fermier Pigache entièrement ruiné et ne pouvant suffire aux paiements qui lui étaient demandés, avait été incarcéré pour la taille dans les prisons de Lyons.

La seigneurie de Becdale à Acquigny n'était pas mieux partagée; son intendant Jean Ravault cherchait en vain à la protéger. Bassompierre lui-même ne se gênait pas pour la mettre à contribution et se faisait adresser à Paris où il était resté malade après son retour de l'armée de Meaux, 1,500 écus, — puis, à Rouen, 600 écus pour la rançon d'un sieur de la Foucherie dont il avait répondu.

Groulard, ou plutôt son mandataire Onffray, n'avait

pourtant pas perdu de temps. Il avait même pris les devants et, dès le 17 janvier 1590, « il expédiait plusieurs sauvegardes obtenues du seigneur duc de Mayenne et délivrées à la faveur du dit seigneur de Bassompierre pour la conservation tant des maisons de Rouen, jardin et maisons du dehors le pont, chasteau de Tilly, Becquedal et aultres terres des environs de Louviers. »

Le 29, du même mois, Onffray prenait une précaution qu'il croyait sans doute décisive. « Il payait à Raoul Le Pilleur, peintre sculpteur demeurant à Rouen près la ville d'Envers, 7 livres 10 sous, pour trois tabliaux de bois où estayent paintz les armaries du dict seigneur duc de Mayenne, painctz en huile enrichi d'or moullu dont en fut applicqué, ung en la maison de Rouen, l'autre à la maison du jardin du dehors le pont, et le tiers par après envoyé au chasteau de Tilly. »

Malgré les sauvegardes délivrées, le domaine de Becdale avait été saisi et le château de Tilly militairement occupé. On sait par l'arrêt du 16 mars 1592, rendu à la requête de M. de Bourgtheroulde et dont il a déjà été parlé, les maux dont ces propriétés avaient eu à souffrir.

En mai 1590, un corps de l'armée de la Ligue, composé de vingt-deux compagnies de gens de pied sous la conduite de M. de Tavannes, était passé par Bourgtheroulde, avait pris le château de la Mésangère et était venu battre les murs de celui de Tilly dont il s'était emparé. Le pillage s'en était suivi : meubles, linge,

vaisselle, vêtements, tapisserie de haute lisse avaient été emportés.

Quelques jours après, quinze autres compagnies commandées par le capitaine Mercier, s'établissaient de force dans le château et s'y livraient aux pires excès.

Dans ces circonstances critiques, Onffray déploya une activité et une énergie vraiment dignes d'éloges.

Le 19 octobre 1590, il envoyait le jardinier Quesnay porter au régisseur de Becdale « des lettres du dit seigneur de Mayenne avec celles de Monseigneur de Bassompierre adressantes au sieur de Fontaine Martel et au Conseil de l'Union estably à Louviers par lesquelles leur estait fait commandement par le dit sieur duc de Mayenne, avec prière du dit sieur de Bassompierre, de bailler main-levée à Ravault, receveur de la saisie qui aurait été au précédent faite des héritages, fruits et revenus du dit sieur de Tilly. »

Bientôt, apprenant que ces pièces n'avaient pas produit l'effet qu'on en pouvait attendre, il faisait parvenir à Bassompierre, au camp de Meaux, la minute toute préparée de lettres patentes destinées au vicomte de Tavannes pour obtenir la sortie de la garnison du château de Tilly. Le porteur, Noyon, n'avait pas été sans rencontrer de grandes difficultés. Deux fois il avait été volé, « ses pacquets ayant été lacérés et rompus par les gens de guerre ». La troisième fois seulement il était parvenu à accomplir sa mission et il avait rapporté « la dite main levée avec rescriptions adressantes tant au sieur de Tavannes que au dit sieur de Fontaine Martel et au dit Conseil de l'Union de Louviers ». Le voyage

de Noyon avait duré vingt jours et il lui avait été alloué 30 livres.

Le 6 novembre 1590, nouvelles lettres patentes ordonnant à M. de Tavannes de faire sortir le capitaine des Buquets du château de Tilly.

Tavannes fut longtemps à se rendre à ces injonctions réitérées; quatre mois après, les troupes de la Ligue occupaient encore le château de Tilly. Il finit par consentir à les retirer, mais il exigeait des garanties. Noyon fut expédié, le 30 mars 1591 « par devers le sieur de Heudreville estant lors au Pont-Audemer afin d'avoir l'assurance tant du gouverneur du dit lieu que du sieur de Raoullet, commandant au Pont-de-l'Arche, que la garnison sortant du lieu de Tilly, il ne lui serait dressé aucunes embuscades sur les chemins, et ce suivant le commandement fait au dit Onffray par le sieur de Tavannes, aux quels lieux de Pont-Audemer et de Pont-de-l'Arche, le dit Noyon aurait fait deux voyages et aurait rapporté les dites assurances. »

On leva alors des mains de Robert Le Picard, greffier de l'Union, une expédition de l'ordonnance de Tavannes « prescrivant au dit des Bucquets, capitaine, de désemparer et sortir hors, avec sa compagnie, du dit château de Tilly ». Les troupes partirent : cependant l'année suivante, Onffray n'était pas encore très rassuré, car le 30 avril 1592, il envoyait au sieur du Vau, au camp du duc de Parme à Caudebec, un de ses hommes « avec mémoires et missives de Onffray et le formulaire des sauvegardes qu'il convenait obtenir

tant du dit prince de Parme que du duc de Mayenne pour la conservation du chateau de Thilly ».

On sait que l'arrêt du Parlement de 1592, accordait à la famille des Le Roux de Bourgtheroulde et de Tilly un recours pour tous les dommages qu'ils avaient soufferts, contre les ligueurs et rebelles, auteurs du délit. Il est fort probable que cet arrêt ne put jamais être mis à exécution.

Après la capitulation de Rouen, Groulart put enfin revenir prendre possession de son siège. Sa première préoccupation fut de remettre en état la maison de la famille de Tilly dans laquelle il demeurait. Elle avait été fort endommagée et Onffray avait déjà dû emprunter en deux fois, à M. de Bréquigny, une somme de 500 écus pour pourvoir aux réparations et réédifications. Plus tard, on avait encore dépensé 715 livres remises par un sieur Doublet. De nombreux travaux de maçonnerie, couverture, peinture, serrurerie, menuiserie, charpente, furent encore reconnus nécessaires et exécutés pour un chiffre total de 1,700 livres environ. On ne verra peut-être pas sans intérêt le prix des diverses fournitures : les poches de plâtre à 6 deniers, les poches de chaux à 5 sous, le banneau de sable à 15 sous, le millier d'ardoises d'Angers à 21 livres, la poche de ciment à 6 sous, la livre de corde à 1 sou, le sciage de colombages à 6 deniers par pied, 36 bottes de vaulettes pour les palissades du jardin, à 15 sous, le banneau de vidange à 4 sous, la journée de jardinier 9 sous, le ramonnage d'une cheminée 2 sous 6 deniers, la journée de manœuvre 10 sous, la journée d'une

femme de ménage 6 sous, une clochette à mettre à la porte de la rue avec sa corde 14 sous 6 deniers.

Parmi les travaux exécutés et qui peuvent donner une idée de la maison et de la distribution des pièces, on peut indiquer le nattage de la chambre du Premier Président, de la chambre contiguë de ses filles, de son cabinet d'études, d'une chambre de devant, de la petite salle d'hiver et de la chambre en dessous, où Groulart demeurait habituellement, d'une autre chambre voisine où il couchait avant les troubles. Les détails abondent :

« A été payé à Fernandez Lehec painctre sculpteur pour avoir racoustré les tableaux des cheminées de la salle, petite sallette et de la chambre de dessus, reverny iceulx, racoustré et repainct le tableau qui est sur la chemynée de la chambre où couche mon dit seigneur ; auquel tableau est le poultraict de Tilly, et pour avoir painct les devantures du corps de logis de mitan, tant du côté de la cour que du jardin, blanchy les parois, painct les fenêtrés tant de la grande salle que petite salle, mesme les fenestres de la chambre de mon dict seigneur, blanchy la gallerie qui va au jardin, painct le porche de la salle, la coquille du degré jusques au grenier, le tout de bon blanc de plomb couleur de bois, verdy les ais de l'estude de mon dict seigneur jusques au nombre de quatorze tous neufs, vingt-quatre tai-brins, quatre montans, deux chassis aussi qui ont été posés neufs avec quatre autres petits ais, reverdy les vieux ais et embouchures des fenêtrés de la dite estude.

.....
 « A été payé à M. Estienne de Rouen sculcteur, pour

avoir nettoyé les chemynées tant de la grande salle que petite, ensemble celle de la chambre de dessus, la grande salle, reffaict les mufles et griffes des lions estant aux jambes de la chemynée de la grande salle, racoustré les figures de toutes ces dites chemynées et icelles reblanchies de blanc de plomb

« A été payé à Madame Hèrambourg marchande de draps pour trois aulnes un quart et demy de cresseau vert pour couvrir les deux huys tant de la grande salle que de la chambre où couche mon dit seigneur au prix de soixante et cinq sols l'aulne

« Plus a été payé au dit Rousselin malletier, pour avoir accommodé les deux huys du dit cresseau, quis le ruben et clou, racoustré une douzaine de grandes chaires couvertes de cuyr noir apportez du Bosgouest. . . »

Groulard recompléta l'ameublement en faisant venir aussi une partie du mobilier de Becdale, entre autres des tapisseries pour tendre sa chambre et la grande salle.

Si intéressant que soit le compte de Pierre Onffray, il est trop long pour être reproduit. Ce qui en a été extrait suffit d'ailleurs pour mettre en lumière certains faits qui, jusqu'ici, étaient peu connus.

L'administration d'Onffray avait été prudente, active et dévouée. Groulard lui en donna décharge au mois de décembre 1595 : on trouve sa signature à côté de celle de Le Roux de Tilly au pied du mémoire. Mais Groulard était en même temps trop formaliste et trop méticuleux pour ne pas exiger que les honoraires de son mandataire fussent vérifiés et régulièrement arrêtés.

Onffray dut les présenter à la taxe de deux conseillers du Parlement qui lui allouèrent, pour ses soins, 638 livres 10 sous.

Groulart avait eu de Barbe Guiffart cinq enfants, un fils, Henri, seigneur de la Cour, qui fut conseiller d'Etat et ministre plénipotentiaire ;

Et quatre filles : Isabelle, mariée à Nicolas Bretel, président au Parlement ; Marie, femme de Nicolas Servien, seigneur de Montigny, trésorier de France ; Marguerite, qui épousa Jean Hallé, seigneur du Thuit, conseiller à Rouen, et Barbe, épouse de Jean Bigot, sieur de Sommesnil, conseiller à la Cour des Aides.

Par son contrat de mariage avec Claude Groulart, Barbe Guiffart avait donné par avance aux enfants à naître de son union le tiers de ses immeubles. Elle augmenta ces avantages par une disposition du mois d'avril 1598 :

« Je soussigné Barbe Guiffart congnaist que par mon contract de mariage fait l'an mil cinq cent quatre-vingt-quatre avecque Monsieur le Premier Président, jay donné aux enfants qui sortiront de nous deux le tiers des biens immeubles que j'avais lors du dict mariage au bailliage de Caux et lieux tenant nature d'iceluy. D'autant que par le décès de feu madame d'Osmonville, ma mère, me sont encore écheus plusieurs rentes et héritages aux sus dits lieux, j'ay déclaré et déclare que sur les dicts biens qui m'en sont venus en Caux et lieux tenant nature d'iceluy, mon intention est de donner comme de fait je donne à mes enfants que j'ai eus et pourrais avoir de mon dict mariage, la somme de mil

livres de rente et j'y entends que s'il meurt de nos dictes enfants, sans enfants, que la part et portion en accroisse aux autres de notre dict mariage, sans que mon fils de Tilly y prétende rien sinon au cas qui mourust tous ou toutes sans enfants. J'entends de ces dictes donations en jouyr ma vie durant. Fait à Rouen en apvril mil cinq cent quatre-vingt-dix-huit. »

« *Signé* : BARBE GUIFFARD. »

Ces dispositions auraient pu être contestées par Robert Le Roux de Tilly, l'enfant du premier lit. Mais le pupille de Groulard n'était pas seulement un magistrat distingué et un savant, c'était aussi un fils désintéressé et respectueux de la volonté de ses parents. Il ne pensa même pas à sauvegarder ses droits compromis, et peu de temps après, sa mère étant venue à mourir, il ratifia, par acte authentique du 24 janvier 1599, le testament de celle-ci.

Groulard, en présence duquel cet acte était passé, en profita pour assurer aux enfants issus de son mariage avec Barbe Guiffard « le tiers intégral des conquets qu'il avait faits durant son dict mariage et pourra cy-après faire, outre le don qu'il leur avait fait par le dict contrat de mariage passé devant les Tabellions de Rouen le mercredy après midi, troisième jour d'octobre mil cinq cent quatre-vingt-quatre ».

Robert Le Roux de Tilly mourut en 1638. Il fut inhumé dans l'église des Célestins du Val de Rouen, près de son fils Nicolas.

Le 12 novembre 1639, sa veuve, Marie de Bellière

et ses fils Robert Le Roux, conseiller au Grand Conseil, Pomponne Le Roux, Chevalier, capitaine au régiment de Champagne, et Claude Le Roux, conseiller au Parlement de Rouen, donnèrent aux religieux Célestins de cette ville, une rente foncière de 120 livres, à la condition qu'il serait dit dans la chapelle où était inhumé M. de Tilly, — tous les jours à huit heures une messe basse, — tous les lundis une haute messe chantée avec diacre, sous-diacre et luminaire autour de la tombe, — deux obits les 24 mai et 18 juillet de chaque année.

La famille obtenait le droit d'agrandir le tombeau funéraire, d'y mettre une épitaphe et de mentionner par une inscription, dans la chapelle, la fondation avec les charges qu'elle comportait.

Quant au président Groulart, on sait qu'il est mort en 1607.

L'AFFAIRE SAINT-ANGE

ÉPISEDE DE LA VIE DE BLAISE PASCAL A ROUEN (1647)

Par M. CH. DE BEAUREPAIRE

Il y avait environ deux ans que Blaise Pascal s'était, comme on disait, *converti*, et que, du même coup, entraînant toute sa famille à sa suite, il avait embrassé le jansénisme dont Jean Guillebert, curé de Rouville, lui avait enseigné la doctrine, lorsqu'il se présenta pour lui une occasion de manifester avec éclat l'ardeur de son zèle religieux, et, disons-le aussi, l'âpreté de son caractère. Je veux parler de l'affaire Saint-Ange dont M. Cousin a publié le dossier, une première fois, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, en 1843, une seconde fois, dans ses *Études sur Blaise Pascal* (1). Je n'ai point la prétention de refaire le travail d'un aussi habile écrivain ; il me paraît aussi sans utilité de reproduire les documents dont nous lui devons la connaissance. Je me bornerai à résumer quelques notes que j'ai pu recueillir sur les personnes qui ont joué un rôle dans cette affaire, indifférente en elle-même, mais

(1) *Œuvres de M. Cousin*, 4^e série, t. II.

intéressante en ce qu'elle jette du jour sur l'état d'esprit de Blaise Pascal et qu'elle faisait pressentir ce qu'il pourrait un jour entreprendre dans le domaine de la religion.

Voici le fait tel que le rapporte M^{me} Périer, qui n'y a rien vu que de très honorable pour la mémoire de son frère.

« Dieu lui donna dès ce temps-là (1647), une occasion de faire paroître le zèle qu'il avoit pour la religion. Il estoit alors à Rouen où mon père estoit employé pour le service du Roi; et il y avoit aussi, en ce même temps, un homme qui enseignoit une nouvelle philosophie qui attiroit tous les curieux. Mon frère ayant été pressé d'y aller par deux jeunes hommes de ses amis, y fut avec eux; mais ils furent bien surpris dans l'entretien qu'ils eurent avec cet homme qu'en leur débitant les principes de sa philosophie il en tiroit des conséquences sur des points de foy contraires aux décisions de l'Eglise. Il prouvoit, par ses raisonnements, que le corps de Jésus-Christ n'estoit pas formé du sang de la sainte Vierge, mais d'une autre matière créée exprès, et plusieurs autres choses semblables. Ils voulurent le contredire, mais il demeura ferme dans ce sentiment. De sorte qu'ayant considéré entre eux le danger qu'il y avoit de laisser instruire la jeunesse à un homme qui avoit des sentiments erronés, ils résolurent de l'avertir premièrement, et puis de le dénoncer, s'il résistoit à l'avis qu'on lui donnoit. La chose arriva ainsi, car il méprisa cet avis, de sorte qu'ils crurent qu'il estoit de leur devoir de le dénoncer à M. du Bellay qui faisoit

pour lors les fonctions épiscopales dans le diocèse de Rouen par commission de M. l'Archevêque. M. de Bellay envoya quérir cet homme, et l'ayant interrogé, il fut trompé par une confession de foy équivoque qu'il lui écrivit et signa de sa main, faisant d'ailleurs peu de cas d'un avis de cette importance qui lui estoit donné par trois jeunes hommes. Cependant, aussitôt qu'ils virent cette confession de foy, ils connurent ce défaut, ce qui les obligea d'aller trouver à Gaillon M. l'Archevêque de Rouen, qui, ayant examiné toutes ces choses, les trouva si importantes qu'il écrivit une patente à son Conseil et donna un ordre exprès à M. du Bellay de faire rétracter cet homme sur tous les points dont il estoit accusé et de ne recevoir rien de lui que par la communication de ceux qui l'avoient dénoncé. La chose fut exécutée ainsi, et il comparut dans le Conseil de M. l'Archevêque et renonça à tous ses sentiments. »

Saint-Ange, originaire du Mans, avait été profès aux couvents des Capucins de Rouen et de Paris.

Son nom de famille était Jacques Forton.

Les pièces qui forment le dossier de l'affaire ne présentent pas les choses d'une manière aussi avantageuse pour l'accusation; et je ne trouve pas surprenant qu'à Rouen, dans le public, on eût pris parti en faveur de l'accusé. Parlons d'abord de celui-ci et rappelons de quelle manière il se trouva engagé dans une controverse qui eut pour lui de si fâcheuses conséquences.

Je ne saurais dire pour quelle raison il avait abandonné les Capucins et était entré dans les rangs du clergé séculier. Il s'y était fait une certaine réputation

par la publication de quelques ouvrages théologiques, aujourd'hui complètement oubliés, où il est à croire qu'on n'avait eu à signaler aucune erreur dogmatique. Il paraît avoir été, à Paris, en relations avec MM. Hallier et Hercent, dont les noms étaient en honneur au Chapitre de Rouen. Il s'annonçait d'ailleurs, comme docteur en théologie, et ce grade, qu'on n'obtenait pas alors sans de longues études, le recommandait légitimement à l'estime du public.

Contrairement à ce que raconte M^{me} Perrier, rien n'indique que, pendant le séjour qu'il fit à Rouen, en l'hôtel de M. Courtin, procureur général au Parlement (1), l'idée lui fût venue de se poser en prédicateur d'une nouvelle doctrine, pas plus que d'exercer quelque influence sur l'esprit de la jeunesse. A vrai dire, Pascal et ses deux compagnons n'eurent avec lui que deux entrevues, l'une et l'autre de pure politesse, provoquées par eux, et qu'il leur accorda dans des maisons particulières.

La première eut lieu le 1^{er} février 1647 en l'hôtel de M. Hallé, Maître des Requêtes, où Saint-Ange s'était

(1) Louis Courtin avait été nommé à cette fonction le 9 juin 1645, sur la résignation de François Du Fossé. Il était auparavant procureur général à la Cour des Aides du Dauphiné. Je ne sais ce qu'il était à Marie Courtin, femme de René de Souvré, sieur de Renouard, dont la fille, Marie-Anne de Souvré, était novice à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen le 14 mars 1640. Un François Courtin, sieur de Bruxelles, était Maître des Requêtes de l'hôtel du Roi en 1640. Un autre Courtin, du prénom de Jean, fut doyen de la collégiale de Saint-Amable de Riom, et se fit remarquer par l'ardeur de ses opinions dans la société janséniste de Clermont, à laquelle appartenait la famille Pascal.

empressé de se rendre quand il eut été informé qu'un des fils de ce haut fonctionnaire, M. du Mesnil, avait exprimé le désir de faire sa connaissance. « Le sieur du Mesnil, averti de sa venue, le fit monter dans une salle où il se trouva avec M. Auzoult, qui lui témoigna le plaisir qu'il avoit à se rencontrer avec une personne de son mérite. Après quelques discours de civilité, la conversation tomba sur des matières de théologie. » Au bout de quelques instants, B. Pascal entra dans la salle, et entendit la suite de la discussion à laquelle il ne put manquer de prendre part. La seconde entrevue eut lieu le 5 du même mois, dans la chambre de Saint-Ange, chez le procureur général. Il n'y eut à s'y trouver que les mêmes MM. du Mesnil, Auzoult et Pascal, auxquels s'était adjoint l'archidiacre Robert Le Cornier (1) à qui on avait donné avis qu'il pourrait trouver à reprendre dans les discours de Saint-Ange. Pour tous,

(1) Robert Le Cornier, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de Rouen, fut successivement Trésorier du Chapitre et grand archidiacre. Il fut aussi vicaire général *sede vacante*, 1651, et, de nouveau, du 15 juillet 1652 au 2 décembre 1661. Il avait pour frères Jacques Le Cornier de Sainte-Hélène, conseiller au Parlement, et Jean Le Cornier, Maître des Comptes, qui entretenait, comme érudit, un commerce de lettres avec un savant feuillant du nom de Jean de Saint-Paul. D. Pommeraye, dans son *Histoire de la Cathédrale de Rouen*, fait de Le Cornier le plus grand éloge : « Il faisoit, dit cet auteur, la fonction de ses charges en homme apostolique. C'est faire justice à son mérite que de dire qu'il se trouvera peu d'ecclésiastiques qui aient eu à la fois tant de riches talents pour servir l'Eglise et qui s'en acquitassent avec plus de zèle que lui; il travailla à relever la confrérie de Sainte-Cécile qui estoit presque abattue et en fut prince en 1660. » Il fut inhumé en l'église prieurale de Saint-Lô de Rouen, le 13 octobre 1661. Il était chanoine honoraire depuis le 19 octobre 1658.

l'impression fut loin d'être favorable, et si l'on s'en rapporte au témoignage de M^{me} Périer, Pascal et ses amis, fortement scandalisés de ce qu'ils avaient entendu, crurent de leur devoir d'informer Saint-Ange de ce qu'ils avaient remarqué d'hétérodoxe dans les propositions qu'il avait soutenues devant eux. Mais comme celui-ci ne tint aucun compte de leur avis, n'attribuant sans doute qu'une minime importance au jugement de jeunes gens, étrangers par leurs études aux questions théologiques, ils se décidèrent à le dénoncer à Mgr Camus, évêque de Belley (1). Ce dernier a remplissait alors les fonctions de vicaire général *in pontificalibus* pour l'archevêque François de Harlay, dont la résidence habituelle était le château de Gaillon, où il trouvait une retraite agréable, au milieu de ses livres et dans une société choisie de gens lettrés. Comme l'évêque de Belley ne prenait pas feu pour les dénonciateurs, ainsi qu'ils s'y étaient attendus, comme il paraissait, au contraire, disposé à la temporisation et à l'indulgence, ils prirent le parti de se rendre auprès de l'archevêque et de lui exposer eux-mêmes de vive voix

(1) Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, abbé commendataire d'Aulnay, habita Rouen pendant plusieurs années et remplaça l'archevêque en qualité de son vicaire général *in spiritualibus* de 1646 à 1649. Il prit une part active, s'il n'en fut pas le principal instigateur, à la lutte, extrêmement vive, que l'archevêque et les curés engagèrent contre tous les réguliers. Il composa un grand nombre de livres dont plusieurs sont dirigés contre les moines. Le meilleur est *l'Esprit de saint François de Sales*, heureusement inspiré par l'affection et l'admiration qu'il avait pour ce grand évêque. Il était oncle de Charles Dufour qui fut, après lui, abbé d'Aulnay, et à qui il arriva d'encourir la disgrâce de la Cour pour s'être permis d'attaquer, dans un sermon, le confesseur de la reine.

les singulières erreurs qu'ils avaient entendu professer à Saint-Ange.

A la suite de cette visite, Mgr de Harlay écrivit à l'évêque de Belley pour lui prescrire de donner une suite sérieuse à la dénonciation qu'il avait reçue. « Ce n'est pas, lui écrivait-il, une affaire à étourdir... L'on en est venu trop avant : elle pourroit bien envelopper M. le Procureur général qui protège l'homme déféré... En ce temps le Conseil de Conscience et la Bastille vont bien loin ; c'est pourquoi, tant pour eux que pour nous, et plus pour Dieu et son Eglise... tenons la balance haute et égale. Le sieur de Saint-Ange est parti (1) avec M. Bachelet qui l'assiste de la part de M. le Procureur général. Messieurs Pascal le jeune, de Montflavier (lisez Mouflaines) et Auzoult, qui l'ont suivi, maintiennent que l'on vous a imposé et à M. le Procureur général. Je les ait fait résoudre de le voir pour l'informer, en présence dudit sieur de Saint-Ange, de tous les faits... et aviser au moyen de satisfaire l'Eglise scandalisée de ce bruit, sinon de faire [faire] la déclaration devant vous en mon Conseil. »

L'entrevue avec le Procureur général n'eut pas lieu, ou ne donna pas le résultat espéré. B. Pascal et ses compagnons se crurent, en conséquence, autorisés à venir, devant le Conseil de l'archevêque, déposer une déclaration en règle, « non, disaient-ils, pour se rendre parties ou dénonçant, n'estant telle chose de l'office ni

(1) Cette rédaction prouve que Saint-Ange s'était de son côté rendu à Gaillon.

de l'intérêt d'aucun d'eux, mais seulement en qualité de tescmoins, pour rendre à la gloire de Dieu et à la vérité le tescmoignage qui lui est du ». Le Conseil composé de trois membres, que présidait l'évêque de Belley, reçut cette déclaration, ainsi que les réponses de Saint-Ange. Celui-ci n'avait cru pouvoir mieux faire que de mettre en regard de chacune des propositions incriminées certains passages de ses livres qui les contredisaient absolument.

Cette sorte de justification, tirée non de phrases échappées dans une conversation rapide, mais d'écrits mûrement étudiés, avait paru suffisante à l'évêque de Belley. Dans la lettre qu'il adressa à l'archevêque, il lui exprimait sa pleine satisfaction d'être enfin tiré d'embarras et de voir heureusement terminée « une altercation si fâcheuse, de laquelle, à son avis, ne pouvait sortir aucune édification ».

Mais B. Pascal et ses compagnons n'étaient pas hommes à se contenter à si bon marché. Était-ce simplement, de leur part, zèle pour la défense de la vérité, ou plutôt leur amour propre n'était-il pas intéressé à ce qu'il ne subsistât aucun doute sur l'exactitude de leur récit et sur le bien-fondé de leur dénonciation? Toujours est-il qu'ils s'adressèrent de nouveau à l'archevêque : ils lui firent craindre quelque subterfuge, et obtinrent de lui qu'il serait procédé à une plus ample information, dont furent chargés, de concert avec l'évêque de Belley, un ecclésiastique que l'archevêque appelle « son véné-

rable prédicateur » (1), et le sieur Claude (2), l'un de ses grands vicaires (21 mars 1647).

En agissant de la sorte, Mgr de Harlay comprenait bien qu'il paraîtrait étrange, dans le public, qu'en matière de foi, des jeunes gens (le plus âgé, Auzoult, avait vingt-cinq ans), se montrassent plus sévères qu'un évêque, connu par de nombreux écrits, et qui avait été honoré de l'amitié du pieux évêque de Genève. Aussi essayait-il de se justifier en faisant observer à Mgr Camus que la théologie parlementaire n'était pas l'apostolique, que jamais l'apôtre ne ferma la bouche à ceux qui crioient au loup; qu'il y avoit bien de la différence entre les affaires de particuliers à particuliers et les affaires publiques. « Les prêtres aujourd'hui, ajoutait-il, pallient tout, et parce que les laïcs approfondissent, contre tout ordre ils sont les maîtres. »

Il eût semblé naturel que Robert Le Cornier, qui avait assisté à la seconde entrevue, fît cause commune avec B. Pascal et ses amis. Son âge, sa capacité universellement reconnue, le crédit dont il jouissait dans le

(1) Nicolas Le Maistre, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, prédicateur du Roi, vicaire général de l'archevêque de Rouen, de 1641 à 1650; il avait prêché le carême en la cathédrale l'année précédente.

(2) Claude d'Ailly, du diocèse de Toul, licencié en droit canon, avait été chanoine de Notre-Dame d'Andely; fut plus tard archidiacre d'Eu et syndic du clergé du diocèse. C'était un des familiers et des commensaux de l'archevêque. Il mourut à Rouen en janvier 1661. Parmi ses meubles on signale « un grand tableau » où est le portrait de Jeanne la Pucelle (Arch. de la S.-Inf. G. 3438), Elisabeth d'Ailly, sa sœur et son héritière, avait épousé Jean Le Picard, s^r de Phulaine, domicilié à Montigny, dans la prévôté de Vaucouleurs (*Ibidem*).

clergé, lui assuraient une autorité à laquelle ils ne pouvaient prétendre et leur faisaient souhaiter vivement son appui.

Il est aisé pourtant de juger que, sans blâmer leur zèle, et tout en trouvant fausses les propositions par eux incriminées, il aurait voulu, par prudence ou par charité, épargner à Saint-Ange la honte d'une condamnation trop éclatante. Il avait laissé deviner, si même il ne l'avait pas exprimé nettement, son sentiment à cet égard. Aussi lorsqu'on avait appris, qu'au cours des poursuites, il s'était rendu à Paris, la pensée était venue d'attribuer son absence de Rouen à ce qu'il lui répugnait de prendre part à des mesures rigoureuses qu'au fond de son cœur il désapprouvait. B. Pascal et ses amis en conçurent quelque ombrage. Auzoult lui écrivit même à ce sujet. Il obtint de lui une réponse où Le Cornier expliquait que son voyage tenait à des motifs sans le moindre rapport avec l'affaire Saint-Ange. L'archidiacre rendait hommage à la pureté de leurs intentions, mais en même temps il les conjurait « de disposer les choses plutôt à la douceur qu'à la rigueur et de relâcher plutôt quelque chose de ce qu'ils avaient droit d'exiger pour leur intérêt que de ne pas contribuer à terminer cette affaire le plus doucement qu'il se pourroit. « Je le souhaite, ainsi termine-t-il sa lettre, de toutes mes affections, outre que je vois le tout en très bon chemin, vu que j'apprends que M. de Saint-Ange a donné un désaveu de toutes ses propositions : c'est la plus importante partie de tout ce que l'on peut espérer de lui » (22 mars 1647).

Ce désaveu se trouve exprimé de la manière la plus positive et la plus authentique dans un acte du 3 avril 1647, intitulé : « Déclaration sur les propositions ci-dessous (il y en avait 12), présentées à Mgr l'illustrissime archevêque de Rouen, primat de Normandie, par Jacques Forton Saint-Ange, prêtre. »

Cette déclaration fut reçue par l'évêque de Belley. B. Pascal et ses amis se tinrent pour satisfaits; ils se chargèrent de remettre à l'archevêque une lettre de Mgr Camus par laquelle il le priait de considérer la cause comme finie et de n'en point exiger davantage.

Mais Mgr de Harlay ne fut qu'à demi content de la négociation de son collègue. Il ne se préoccupait plus des dispositions de B. Pascal et de ses amis. C'était Etienne Pascal le père, qu'il redoutait, Etienne Pascal, dont l'évêque de Belley avait sollicité l'intervention auprès de l'archevêque pour lui faire accepter l'accordement conclu avec Saint-Ange. « Il pourroit bien, lui disait-il, vous faire trouver quelque chose à réformer à votre calendrier. Je m'en remets à ce que vous pourrez lui faire dire. »

Ce fut peut-être pour donner à ce dernier, qui jusque-là s'était tenu à l'écart, une entière satisfaction, que l'archevêque prit le parti d'adresser au chanoine de Rouen un mandement où il leur faisait connaître ce qu'il y avait de contraire à la foi « dans les conférences que Saint-Ange avait eues avec personnes capables, vertueuses et studieuses », et les « rétractations suffisantes qu'il en avait faites. »

C'était flatteur pour B. Pascal et pour ses amis; mais

l'archevêque ne s'en tint pas là. Des mesures furent prises pour assurer le souvenir de cette affaire, que que rien ne distingue de tant d'autres, si ce n'est le rang social des accusateurs auxquels il n'est que trop évident que Mgr de Harlay tenait à faire honneur. « Le 8 avril, M. d'Ailly..., présentait sur le Bureau du Chapitre la déclaration faite par un nommé Saint-Ange ayant voulu dogmatiser sur quelques points de la foy et de la religion, et la révocation sur tous les points insérés dans la dite déclaration signée dudit Saint-Ange entre les mains de Mgr l'archevêque à Gaillon, et qu'il adressait à son église, comme à son épouse, et renvoyait le dit Saint-Ange à son Conseil pour y rectifier ce qu'il a signé en sa déclaration, dont M. Le Prévost est prié de dresser une lettre pour remerciements à Mgr l'archevêque, et M. d'Ailly prié, allant à Gaillon, le remercier de vive voix (1). »

Plus tard, l'affaire étant définitivement terminée, il fut dressé un « récit de deux conférences ou entretiens particuliers tenus les vendredi premier et mardi cinquième février 1647 », suivant toute vraisemblance, rédigé par B. Pascal. Il fut signé le dernier avril 1647 par lui, par Raoul Hallé et par Adrien Auzoult, bien que Raoul Hallé n'eût assisté qu'à la seconde conférence. Robert Le Cornier certifia, le 13 mai 1647, la vérité du récit de la seconde conférence, la seule

(1) Arch. de la S.-Inf. 2190. Le Prévost prit son temps pour la rédaction de cette lettre. Elle n'était pas encore transmise, à la date du 18 avril, puisque ce jour-là, le doyen au Chapitre, après en avoir entendu la lecture, faisait opposition à ce qu'on y traitât l'archevêque de *grandeur*.

à laquelle il eut assisté. Il est à remarquer que M. du Mesnil, frère de Raoul Hallé, bien qu'ayant été présent à l'une et à l'autre, n'en signa aucune, probablement parce qu'il se jugeait incompétent dans les matières théologiques.

Je suis très porté à supposer que c'est ce récit qui fut, sous le titre de l'*Hérésie démasquée*, offert au Chapitre de Rouen par le chanoine Le Prevost, pour être déposé dans la Bibliothèque capitulaire dont il avait la direction (1).

Ce n'est point à propos de Saint-Ange qu'il pourrait m'être permis de rappeler les principaux traits d'une vie aussi parfaitement connue que l'est celle de B. Pascal. Mais j'imagine qu'on pourra trouver quelque intérêt dans ce qui me reste à dire des deux personnages qui furent ses associés dans cette affaire, je veux parler d'Adrien Auzoult et de Raoul Hallé.

Adrien Auzoult, l'un des trois principaux acteurs dans l'affaire Saint-Ange, n'est autre qu'Adrien Auzoult, l'un des plus savants mathématiciens français de la fin du XVII^e siècle.

Il est fait mention de lui dans deux lettres que Jacqueline Pascal écrivait à sa sœur M^{me} Perrier, pour lors à Clermont, une première fois le 25 septembre 1647 : « Dis à M. Ausoult que, selon sa lettre, mon père écrivit au P. Marsenne l'autre jour » ; et, une autre fois :

(1) Le ms. en sortit je ne sais quand ni comment. Il fait partie maintenant, ainsi que le dossier transmis au Chapitre par M. de Harlay, de la Bibliothèque nationale, où ces documents sont classés sous les nos 12449 et 20945 du Fonds français.

« Dis à M. Dumesnil (nous avons rencontré plus haut ce personnage), si tu le vois, qu'une personne qui n'est plus mathématicien, et d'autres qui ne l'ont jamais été, baisent les mains à un qui l'est tout de nouveau ».

Est-ce trop donner à la conjecture que de supposer qu'Auzoult était le *mathématicien tout de nouveau*, et que celui qui ne l'était plus, ou qui, du moins, déclarait ne plus vouloir l'être, n'était autre que Blaise Pascal, qui dès lors s'adonnait aux études religieuses avec une ferveur de néophyte.

Il doit nous paraître tout naturel qu'Etienne Pascal ait attiré chez lui, autant pour satisfaire ses goûts personnels, que pour favoriser ceux de son fils, un homme aussi distingué, en tout genre, qu'était Adrien Auzoult. « Etienne Pascal, ainsi que l'a écrit M. Cousin, était un homme de beaucoup de mérite. Outre sa capacité comme Intendant de province, il était instruit et même savant. Il recevait chez lui des mathématiciens et participait à leurs travaux ».

Disons-le en passant, M. Cousin se trompe, ainsi que beaucoup d'autres, en qualifiant Etienne Pascal d'Intendant de province. A ma connaissance, il n'en prit jamais le titre. En réalité, il ne fut jamais que commissaire du Roi, adjoint aux deux Intendants, d'abord à Claude Paris, ensuite à Dyel de Miromesnil, pour des affaires, généralement des affaires de finances, exactement déterminées dans ses lettres de commission (1).

(1) OEuvres de M. Cousin, 4^{me} série, t. II, p. 17.

(2) Les ordonnances où figure le nom d'Etienne P. commencent en général de cette manière ou d'une manière à peu près semblable : « Claude de

Mais ces affaires ne laissaient pas que d'être des plus importantes et des plus ardues; elles mettaient Etienne Pascal, considéré à Rouen comme une créature de pouvoir royal, en perpétuel conflit avec les anciens corps constitués, le Parlement, la Cour des Aides, le Bureau des finances, sans compter les villes et les particuliers dont il contrôlait les privilèges et inquiétait les intérêts. Ce qui ajoutait singulièrement aux difficultés de la situation, c'est que, contrairement à ce qui a lieu pour les administrateurs de tout ordre de notre temps, il n'avait trouvé, dans la ville où il était venu exercer des fonctions, assez mal définies, et dont la nouveauté paraissait suspecte, ni bureau organisé, ni personnel subalterne, prêt à se soumettre à ses instructions pas plus qu'en état de faciliter sa tâche. Si je ne me trompe, Adrien Auzoult fut, pour lui, plus qu'un homme de société agréable : ce dut être une sorte de secrétaire ou de collaborateur pour les travaux administratifs du fonctionnaire. La lettre dont nous avons

Paris, conseiller du Roi en ses Conseils, Intendant de justice, police et finances de la province et armée de Normandie, Généralité de Rouen, et Etienne Pascal, conseiller du Roi, Président en la Cour des Aides d'Auvergne, commissaires généraux députés par S. M. pour les départements et assiette des subsistances du présent quartier d'hiver et taillés de l'année prochaine 1643. Rouen, 25 février 1643. L'ennui de reproduire des qualifications aussi longues excuse suffisamment ceux qui, au préjudice d'une scrupuleuse exactitude, ont donné à Etienne Pascal le titre d'Intendant. Blaise Pascal, dans le procès-verbal des entrevues qu'il eut avec Saint-Ange, s'exprime très exactement en qualifiant son père de conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, commissaire député par S. M. en la Haute-Normandie pour l'impost et levée des tailles. » *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. IV, p. 115.

rapporté un extrait, la présence, en 1647, d'Auzoult à Clermont, où il avait suivi la famille Pascal, le rôle joué par lui dans l'affaire Saint-Ange indiquent, à n'en pas douter, des relations d'intimité qui durent survivre à l'exercice des fonctions administratives qui en avaient été l'occasion.

Il est singulier que ce nom d'Adrien d'Auzoult n'ait point attiré l'attention de M. Cousin. Il ne s'agit point, en effet, d'un homme ordinaire, mais d'un savant d'un rare mérite et que la ville de Rouen, qui l'a trop oublié, est en droit de réclamer comme l'une de ses illustrations pour la partie des sciences. Dans l'intérêt de sa réputation, il mourut trop tôt pour que Fontenelle, son compatriote, fût amené à faire son éloge en le comprenant dans cette galerie des membres de l'Académie des Sciences dont il a si parfaitement retracé les travaux. Toutes les biographies que j'ai consultées s'accordent à faire naître Auzoult à Rouen, mais dans aucune je n'ai trouvé la date de sa naissance.

Après de longues recherches je suis parvenu à découvrir qu'Adrien Auzoult, fils d'Adrien Auzoult, procureur au bailliage et vicomté de Rouen, et de Jeanne Piédelièvre, fut baptisé en l'église Saint-Patrice de Rouen, le 28 janvier 1622; qu'il eut pour parrain Jean Piédelièvre, curé de Bardouville (probablement son oncle maternel) et, pour marraine, Marguerite Piédelièvre. Son père s'était marié en 1618 : les bans, pour son mariage, se firent le 3 novembre de cette année. Il mourut en 1693 et fut inhumé en l'église de Saint-Patrice devant le crucifix, autrement dit, devant l'en-

trée du chœur, le 12 novembre 1643. Il avait eu, de son mariage, outre Adrien, Nicolas, né en 1626, Anne, née en 1628, Jacques, né en 1631, Charles, né en 1632, Catherine, née en 1636, Elisabeth, née en 1642 (1).

Nicolas acheta la charge importante de greffier au bailliage et siège présidial de Rouen, et, à raison de ses fonctions, il dut être en relations suivies avec le lieutenant général Pierre Le Pesant de Boisguilbert, qu'il assista dans un nombre infini d'actes de tutelle ou d'inventaire après décès (2). Il mourut au mois de novembre 1699. Il avait été trésorier de la paroisse Saint-Patrice, de Pâques 1678 à Pâques 1680 (3).

Son frère Adrien fut un des sept premiers membres de l'Académie des Sciences de Paris. Il inventa, en 1667, les micromètre, à fils mobiles, pour servir à mesurer le diamètre apparent des corps célestes, et appliqua un télescope au corps du cercle astronomique. Ce fut lui qui provoqua la fondation de l'Observatoire. On peut voir l'indication de ses ouvrages dans la *Biographie universelle* et dans l'*Astronomie populaire*, d'Arago. On n'en trouvera aucun qui ne soit relatif aux sciences. Il semble s'être interdit scrupuleusement d'écrire sur les matières religieuses qui passionnèrent un si grand nombre de ses contemporains, à ce point que, si ce n'est dans cette affaire Saint-Ange, on ne saisit aucune trace de relations qu'il aurait continué d'entretenir avec Blaise Pascal.

(1) Arch. de l'Etat civil.

(2) Arch. de la S.-Inf. F. du Bailliage de Rouen.

(3) *Ibidem*, G. 7485.

Daniel Huet, dans ses mémoires fait en ces termes l'éloge de l'étendue et de la profondeur des connaissances d'Auzoult. *Nec præterire decet Adrianum Auzutium, variæ hominem et late diffusæ per omnes disciplinas eruditionis, nam et liberalibus artibus ac mathematicis præcipue erat apprime instructus, nec multa tamen doctrinæ suæ edidit specimina; at quæ exciderunt ei et accuratorem ipsius et diligentiam ac singulare acumen testantur* (1).

On sait, par d'autres témoignages, qu'Auzoult n'était pas seulement excellent mathématicien, mais qu'il avait fait une étude approfondie des auteurs latins et qu'il connaissait et appréciait les monuments de l'antiquité. Il se proposait de donner au public un commentaire de Vitruve qui n'eût pas manqué, ainsi que l'écrit Baudelot de Dairval, « d'ajouter beaucoup de lumière aux lettres ». « Le mérite et la réputation de ce savant homme, ajoute cet auteur, sont des garants de ma conjecture et de mes espérances (2) »

La comète de 1665, qui donna lieu à tant d'observations et à une polémique très ardente (3), ne pouvait laisser Auzoult indifférent. Il est question de la part qu'il prit à cette querelle théologique et scientifique dans la Correspondance de Chapelain (Lettre à Heinsius, président des Provinces-Unies, en Suède, 27 mai 1666) : « M. Hevelius m'a écrit la mesme chose qu'à

(1) *D. Huetii. Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, p. 320.

(2) *De l'Utilité des Voyages*, édition de 1727, t. I, p. 364.

(3) *Journal des Savants* du 26 janvier 1665.

vous touchant M. Auzoult et ses objections. Les Anglois se sont précipitez dans le jugement qu'ils ont rendu contre luy sur cette matière, et ils s'en seroient pu passer jusqu'à ce qu'ils eussent veu ses défenses. Ce sont des docteurs décisifs et tranchans ». Lettre à Daniel Huet, 31 juillet 1665 : « Vous aurés veu la lettre de M. Auzoult à l'abbé Charles et y aurés trouvé de la hardiesse et de la profondeur. Il se signala entre nos astronomes et nos observateurs, et je voy presque le combat engagé entre luy et M. Hevelius touchant le cours de la comète qui a tant exercé depuis six mois nos philosophes et nos mathématiciens (1). »

Adrien Auzoult mourut en Italie le 12 janvier 1691.

Deux lignes d'une autre lettre de Chapelain à Daniel Huet font comprendre la différence de caractère qu'il y avait entre lui et Blaise Pascal : « M. Auzoult défend du décret de l'Inquisition le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil, mais avec beaucoup de respect et de modestie chrétienne (2). »

D'Auzoult je passe à Hallé qui n'a droit à notre attention qu'à raison de ses relations avec B. Pascal.

Raoul Hallé avait été baptisé en l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde de Rouen, le 3 mars 1624. Il était fils de Jean Hallé, seigneur de Mouflaines, conseiller de Roi en ses Conseils d'Etat et Privé, Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel, et de Margüerite Groulart, fille du Premier Président Claude Groulart;

(1) Lettres de Jean Chapelain publiées par M. Tamizey de Larroque. t. 2, p. 460, 406.

(2) *Ibid.* p. 395.

petit-fils de Jean Hallé, seigneur de Mouffaines et Mesnil-sous-Travailles, conseiller au Parlement de Normandie. Par sa naissance il tenait aux premières familles de la magistrature du pays.

Son père résidait habituellement à Rouen, dans un hôtel situé sur la paroisse Saint-Laurent.

Celui-ci, comme haut fonctionnaire, s'était lié avec Etienne Pascal, ainsi que lui, homme de confiance du gouvernement. Il fut parrain, en l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen, de Marie Perrier, fille de Gilberte Pascal, et petite-fille d'Etienne Pascal, le 26 décembre 1647.

Raoul Hallé fut destiné à l'état ecclésiastique qui avait procuré à plusieurs de ses parents des dignités considérables et une légitime considération. Il n'est pas douteux qu'il avait fini depuis plusieurs années ses études théologiques lorsque survint l'affaire Saint-Ange. Il ne s'engagea pourtant que très tard dans les ordres. Il n'est qualifié que clerc de Rouen dans les lettres par lesquelles l'archevêque Mgr de Harlay le nomme à un canonicat en l'église de Rouen; il s'y fit recevoir le 4 novembre 1652 (1).

Le Chapitre lui permit de recevoir l'ordre de sous-diacre, le 21 décembre suivant.

Il est certain que plus tard il parvint au diaconat; mais il s'en tint là, et n'arriva point à la prêtrise, ce que je serais tenté d'expliquer par le jansénisme dont il faisait profession et que Saint-Ange, ainsi qu'il résulte du récit des deux conférences, ne paraît pas avoir admis.

(1) Ce canonicat était vacant par le décès de Louis Sanson.

Car il est à noter que dans les questions que les trois jeunes théologiens posèrent à Saint-Ange, ils ne manquèrent pas de l'amener sur la doctrine de Jansénius.

Quoi qu'il en soit, Raoul Hallé ne me paraît avoir été chanoine que pour la forme et afin de se donner un rang dans la société. On ne voit, en effet, que très rarement son nom inscrit, en tête des assemblées capitulaires. Un jour, le 29 juillet 1658 le Chapitre eut à prendre une délibération importante : il s'agissait d'émettre un avis sur l'établissement proposé par le P. Eudes d'un séminaire à l'usage des ordinands. La pensée d'astreindre les clercs à une retraite de quelques jours pour les préparer aux ordinations est loin de nous paraître présentement une prétention exorbitante. Tous, du haut en bas de l'échelle sociale, à quelque classe que nous appartenions, nous sommes habitués à subir, sinon sans peine, du moins sans réclamation, une interruption plus longue et plus fâcheuse de notre liberté. Mais alors, pour tous la vie était plus libre, et l'on admettait plus difficilement l'idée d'un internement forcé. Le Chapitre fit opposition au projet. Raoul Hallé, présent par exception, donna l'appui de son suffrage aux opposants (1).

Peu de temps après il résignait son canonicat pour cause de permutation avec Charles Romé contre une chapelle de Saint-Eustache à Notre-Dame-du-Bec et le personat de Bretteville, deux bénéfices d'un faible revenu, mais qui, étant sans charge d'âmes, convenaient par cela même à un ecclésiastique qui s'était contenté du diaconat.

(1) Arch. de la S.-Inf. G. 2194.

Il voulut cependant être chanoine honoraire, et cette faveur lui fut accordée sans difficulté. Il en témoigna sa reconnaissance au Chapitre, comme on le voit par la délibération suivante : « 19 octobre 1658. S'est présenté à la barre Mons^r Hallé, sieur de Mouflaines, ci-devant chanoine prébendé en ceste église, lequel a dit qu'ayant appris que la compagnie lui avoit accordé les draps et habit de l'église, lorsque M. Romé prist possession de la prébende qu'il avoit résignée en sa faveur, il estoit venu exprès en ceste ville, suivant la parole qu'en avoit donnée le s^r Romé pour en rendre ses actions de grâces à la compagnie. » La délibération énonçait qu'il pourrait porter les draps de l'église, assister au service et marcher au rang de ceux auxquels la même faveur avait été accordée.

Vers 1663, il obtint le prieuré de Saint-Gilles de Pont-Audemer qu'il garda peu de temps. En juillet 1666, ce prieuré était donné à Alexandre Bigot, qui y introduisit la réforme le 26 mars 1671.

Je vois par un acte du 3 août 1668 qu'à cette époque Raoul Hallé demeurait ordinairement en sa terre de Mouflaines dont il était devenu propriétaire par la mort de son père. Sa fortune s'était accrue, en outre, de l'héritage de Barthélemy Hallé, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Broglie.

Il était domicilié, dans les dernières années de sa vie, sur la paroisse de Saint-Nicaise de Rouen, et ce fut là qu'il mourut le 28 janvier 1678.

Son acte d'inhumation est ainsi conçu : « Le samedi 29^e (de janvier 1678) Raoul de Halay, abbé de Mouflaines,

aagé de 54 ans ou environ a esté inhumé dens l'église de S. Nicaise en presence de Messieurs ses parents et amys sousignez, ledict deffunct honoraire de la cathédralle de Rouen. » Signé Puchot, du Mesnil-Costé, Fauvel avec chacun un paraphe.

Les frais funéraires de ce temps-là contrastent par leur modicité avec ce qu'ils sont de nos jours, et même avec ce qu'ils étaient au dernier siècle. Le compte de la Fabrique de Saint-Nicaise mentionne une recette de 10 livres « pour l'inhumation de M. l'abbé de Montflaines ».

Dans son intéressante étude, M. Cousin qualifie Jean Hallé de seigneur de Montflavier. Le manuscrit qu'il a consulté l'a induit en erreur. On ne connaît pas en Normandie de seigneurie de Montflavier. Il y a une faute de lecture, comme il arrive si fréquemment d'en commettre, quand les textes sont mal écrits et que les noms de lieu ne sont pas connus. La seigneurie de Montflaines dont le nom s'adjoignit au nom patronymique des Hallé était un demi-fief situé en la paroisse de Mouflaines, aujourd'hui commune de l'arrondissement des Andelys, lequel avant d'appartenir aux Hallé avait été la propriété d'une famille de Lèvemont, et qui après eux devint la propriété de Robert Fauvel, Maître des Comptes à Rouen.

M^{me} Perrier, qui rapporte l'affaire Saint-Ange comme une preuve du zèle de Blaise Pascal pour la défense de la vraie doctrine chrétienne, ne peut se défendre pourtant de faire l'éloge de l'ecclésiastique condamné. « On peut dire, écrit-elle, qu'il renonça sincèrement à ses

sentiments. Car il n'a jamais témoigné de fiel contre ceux qui lui avoient causé cette affaire, ce qui fait croire qu'il étoit lui-même trompé par les fausses conclusions qu'il tiroit de faux principes. »

Une soumission aussi parfaite, après des poursuites aussi passionnées, est un fait assez rare pour que nous donnions, en finissant ce mémoire, un témoignage de sympathie à Forton.

Dans le temps même où il étoit déferé à la juridiction de l'archevêque sur la dénonciation de Blaise Pascal et de ses amis, il avait été nommé (8 mars 1647) à la cure de Saint-Pierre de Crosville, petite paroisse du doyenné de Basqueville. Il est à remarquer qu'il avait été présenté à ce bénéfice par Jacques Charton, docteur en théologie, pénitencier de la cathédrale de Paris, agissant en cette circonstance comme vicaire général de l'abbé de Saint-Ouen de Rouen, Amador-Jean de Vuingnerod de Pontcourlay, petit neveu du cardinal de Richelieu. Charton faisait partie du Conseil de Conscience établi par Anne d'Autriche, et il y comptait pour collègues Mazarin, Monsieur Vincent (notre saint Vincent de Paul), et François de Harlay, qui devint, plus tard et successivement, archevêque de Rouen et de Paris.

Sa condamnation, à laquelle on avait donné tout l'éclat possible, étoit de nature à rendre sa position assez difficile dans le diocèse de Rouen. Le 21 décembre 1647, on voit qu'étant à Paris, il donna procuration pour résigner, en son nom, la cure de Crosville en faveur d'Antoine Moreau, pour cause de permutation de cette

cure contre celle de Certrouville ou Sartrouville, au diocèse de Paris, dans le doyenné de Montmorency.

Pour un motif que j'ignore, la permutation ne fut pas autorisée. On trouve, en effet, dans un des registres du secrétariat de l'archevêché de Rouen, des lettres de provision délivrées par Louis de Roncherolles, vicaire général de Mgr de Harlay, lequel visant une signature apostolique, nomma Alexandre Miron à la cure de Crosville, indiquée comme vacante par la profession religieuse, dans l'ordre des Capucins, de Jacques Forton. L'acte est daté du 18 juillet 1648. Ainsi il est prouvé que celui-ci s'était fait admettre à nouveau dans la maison religieuse d'où, pour son malheur, il était sorti. Dégoûté pour toujours des vaines controverses, il y cacha si bien sa vie et jusqu'à son nom, qu'on ne saurait dire ce qu'il y devint ni quand il y mourut.



UN MORALISTE D'ENVERMEU
ET
UN JURISCONSULTE D'AUMALE

Par M. l'Abbé TOUGARD, Membre correspondant.

Notre histoire littéraire a été si bien fouillée depuis trois siècles que c'est une bonne fortune assez rare de pouvoir y ajouter un nom. Et cette jouissance est presque un démenti donné à l'adage bien connu. En pareille matière, qui a eu beau chercher ne trouve point; mais, de loin en loin, une attention opportune découvre ce qu'elle ne prétendait pas recueillir.

I

Par exemple, j'étais peu tenté de penser à Envermeu en feuilletant une revue d'érudition allemande; et je n'y ai pas moins rencontré ce qui eût charmé tous ceux qui ont travaillé sur ce joli bourg. Il s'agit de toute une dissertation sur un enfant du pays, dont un modeste commentaire a eu un succès qu'il n'avait sûrement pas cherché, et que plus d'un écrivain illustre pourrait à bon droit lui envier.

A vrai dire, la plume de notre compatriote ne s'est exercée que sur un auteur que ceux-là même qui ont fait de bonnes études ont à peine entendu nommer; et son livre est devenu si étrangement rare, et partant si absolument inconnu, que les philologues les plus intéressés à l'étudier, ou n'ont pu se le procurer, ou ne l'ont pas même cité.

Il n'a pas moins fallu que tout le savoir d'un des premiers bibliographes du siècle dernier pour ramener un instant à la lumière le nom et l'ouvrage de Robert d'Envermeu, moine de Clairvaux. C'est dans ses cinquante notices destinées à compléter les *Annales typographiques* de Maittaire, que le docteur F.-O. Mencke, membre de l'Académie de Berlin, a rendu ce bon office aux lettres normandes (1). S'il n'en a pas encore été remercié, hâtons-nous de le faire un peu tardivement.

Pour rendre justice à chacun, Mencke n'a pas su sous quel ciel est né son auteur. Qu'importait d'ailleurs le doyenné mérovingien à ce « docteur en droit civil et canonique et en philosophie, à ce conseiller aulique du roi de Pologne et de l'électeur de Saxe, à ce sénateur de Leipsick? » D'ailleurs Robert était moine, et Mencke avait pour le capuchon une bienveillance un peu moins vive que Voltaire : cela dit tout. Mais la bibliographie était en jeu, et elle a suffi pour mériter à Robert une attention qu'il n'eût certainement pas obtenue sans cela.

(1) *Miscellanea Lipsiensia nova*, VII, 700-708. Leipsick, 1750; pet. in-8°.

Au lieu du simple manuel de grammaire qui lui avait été demandé, Robert d'Envermeu voulut faire plus et mieux; et il écrivit un ouvrage d'enseignement et surtout d'éducation. Il s'en explique lui-même dans son épître dédicatoire. Et bien qu'au jugement de Mencke, il suffise de la lire pour ne plus souhaiter de lire autre chose de son auteur, nous ne pouvons nous dispenser de la traduire, puisque lui-même n'a pas dédaigné de la citer en entier. La voici :

« A Pierre de Saluces, jeune homme au noble caractère, Robert d'Envermeu, moine de Clairvaux.

« Votre supplique, que je reçois comme un ordre, m'a demandé tous les services de la charité. Assuré, disiez-vous, que j'avais quelques connaissances dans les préceptes de la rhétorique, vous vouliez que je vous fabriquasse un petit livre, où vous pussiez goûter les prémices de cet art, et fuir dans les entretiens familiers les barbarismes qui résultent de l'ignorance de la grammaire

« Pour moi, j'ai cru à propos de ne point en cela prêter l'oreille à vos ordres. J'ai pris pour thème de mon ouvrage le livre de morale du très docte personnage Marc Caton; et pour chacun des enseignements de cet homme très docte, j'ai développé en prose la matière à votre usage. Bien que vous n'ayez pas de prétention au bel-esprit, vous n'êtes pas non plus sans quelque expérience des règles de l'éloquence.

« Ainsi après avoir goûté le lait des premiers éléments, votre jeune esprit prendra peu à peu l'usage d'une parole agréable; puis, grâce à cette formation

nouvelle, avec le temps et le développement de vos facultés, vous recevrez plus tard les enseignements plus élevés de cet art. »

Mencke s'indigne que Robert ait vu dans le prologue des distiques de Caton, une explication des dix préceptes du décalogue et des sept vertus d'Aristote. Il faut que la tendance générale des esprits ait été bien différente à la fin du xv^e siècle, tant les éditions de Robert se sont multipliées. Entre les impressions de Dionysius Caton faites avant l'année 1500, la sienne a été souvent rééditée, presque toujours dans le format in-4° : à Anvers, en 1485 et 1487, et encore cette dernière année à Strasbourg. Bâle l'imprima de même deux fois, en 1486 et 1488; aussi bien que Deventer (1496 et 1497). Il parut enfin à Naples en 1488, à Paris en 1494 (1), et peut-être à Venise en 1495.

Par une circonstance plus significative encore, la publicité semble avoir commencé pour le moine normand avant la reproduction typographique de son œuvre. Le xviii^e siècle en avait retrouvé quatre manuscrits, dont deux se conservent dans les deux plus riches dépôts du monde : la Bibliothèque nationale et la Vaticane.

C'en était trop pour que le souvenir de Robert se fût entièrement perdu. Aux âges héroïques de la bibliographie, les maîtres de ces micrographes littéraires, comme le P. Labbe et D. Montfaucon, en avaient parlé. Mais tout l'honneur qu'ils lui faisaient, se bornait à citer

(1) Cette édition que Mencke n'a pas connue, est citée dans le *Répertoire des ouvrages pédagogiques*, p. 438 (Paris, 1886; gr. in-8°).

son nom. Mencke estime que c'est tout ce qu'il mérite. Par bonheur, il a bien voulu mettre ses lecteurs à même d'en juger, et il en a réimprimé une petite page qui lui semble plus présentable que les autres : *tolerabilem valde, si cum ceteris comparetur*. C'est un paragraphe complet : commentaire littéral et paraphrase de ce distique :

Officium alterius multis narrare memento,
 Beneficium acceptum hominibus (si non es ingratus)
Atque aliis, cum tu benefeceris, ipse sileto.
 hominibus (tu ipse taceto).

« Le crime de l'ingratitude, vaste champ d'exercice pour les vices, a en soi ce point principal dans son opération pernicieuse, que pour dérober les bienfaits des autres, il étend des mains élastiques (*productiles*). Pour celui dont il en a reçu, ou il l'oublie, ou il ne songe pas à le payer de retour; ou, ce qui est pire, l'abus de la plus méchante atrocité s'ingénie contre le donateur.

« L'ingratitude est le ver des vertus, la corruption de la justice, la mort de l'amitié, et la proscription de l'honnêteté. Qu'il prenne garde donc, celui qui s'efforce de porter fructueusement (*stipendiariè*) les armes dans les gymnases des vertus, afin qu'en se prêtant au bien il multiplie les bienfaits reçus; qu'il s'applique en mille manières à user de retour, s'il veut se parer de la renommée d'un éloge vénérable.

« Quant à celui qui a dépensé pour les autres les dons d'une libéralité gratuite, qu'il s'efforce de le dissi-

muler par un vertueux silence, de peur que ses bons offices, flétris par son éloge personnel, ne soient privés des fruits qu'on avait eus en vue. *Souvenez-vous de raconter à la foule les bienfaits d'autrui.* D'où le nouveau Caton a dit :

« *Alterius factum sit verbis amplius actum ;*
« *Sed referas nulli, cum tu benè feceris ulli.* »

Le titre du volume ainsi analysé par les *Miscellanea Lipsiensia* n'annonçait que des amplifications de rhétorique et de morale (*ampliatius per sermones rhetoricos et morales*). Mais dire avec le colophon que c'est une œuvre que « l'ornement des paroles a limée, et que la gravité des pensées distingue, en sorte qu'elle semble émanée de la cervelle de Jupiter », vraiment passe les bornes, et s'attire les foudres dédaigneuses de la critique.

Elle n'avait voulu retenir que le nom du métaphraste. Fabricius ou ses continuateurs ont pourtant daigné ajouter que Robert florissait « vers l'an 1480 (1) ».

Jusqu'ici nous n'avons parlé du bon cistercien d'Envermeu que d'après les dédains du grave docteur allemand. C'est qu'en effet, depuis quatre siècles, les littérateurs n'offrent rien de plus étendu sur cet auteur et son modeste livre.

Mais à qui croit avoir épuisé un sujet, M. le chanoine U. Chevalier sait encore apprendre quelque chose. Son

(1) *Bibliotheca lat. mediæ et infimæ ætatis*, VI, 97; ed. 1754. — Si cette date est uniquement fixée d'après celles des éditions, peut-être est-elle un peu trop basse, puisque des copies manuscrites ont circulé avant l'impression.

Répertoire, que nous nous reprochions de n'avoir pas ouvert, nous permet de finir par plusieurs constatations intéressantes; par exemple, que notre pieux auteur a son article au mot « Envermeu » (ce qui n'est guère logique) dans la *Nouvelle Biographie générale* de F. Didot.

Aux éditions que Mencke a connues, il faut en ajouter deux à Deventer, l'une sans date et l'autre en 1499. Le xvi^e siècle en a lui-même publié une dernière à Cologne en 1511 (1).

Cette avidité du public n'a pourtant pas soustrait Robert à la condition commune : celle de n'être point prophète dans son pays. Par la complaisance empressée de M. Beaurain, la Bibliothèque de Rouen a mis sous nos yeux quatre éditions des Commentaires sur Caton, dont deux au moins comptent parmi les beaux spécimens de nos origines typographiques. Or, ce sont quatre textes identiques du *Catho cum commento*, mais différents du nôtre, contre l'espoir de D. Gourdin, qui supposait avec vraisemblance que nous y possédions l'œuvre de Robert (2).

Il y a quelque apparence que cette autre paraphrase mystique a précédé celle du moine de Clairvaux : car les vers modernes qui terminent chaque glose n'y ont aucune attribution, tandis que Robert d'Envermeu en fait l'œuvre d'« un nouveau Caton » (*novus Catho*) (3).

(1) Cette dernière réimpression est citée par Maittaire, *Annales typogr.* (1803), xi, 396.

(2) *Catalogue (manuscrit) des incunables*, n^o 79.

(3) Mencke se serait donc mépris en faisant un seul personnage du poète normand et du nouveau Caton.

Leur citation dans les deux Commentaires est notable par cette conséquence, que l'engouement des lettrés pour les vers léonins persista presque jusqu'à l'aurore de la Renaissance.

Ainsi après avoir écrit ses développements ascétiques sans aucun désir de publicité, et peut-être comme simple précepteur de Pierre de Saluces, Robert les a vus, plus d'un quart de siècle, constamment employés par l'enseignement classique, et sa faveur doit seule pouvoir expliquer ces éditions multipliées. Que d'hommes, en quête de renommée, envieraient un tel honneur!

II

C'est en s'amusant à déchirer d'anciennes toiles d'araignées dans l'arrière-boutique d'une librairie, que votre correspondant a fait la connaissance d'un livre qui n'est pas des plus communs. Son auteur, bailli d'Aumale, ne jouit pas lui-même d'une grande notoriété, puisqu'il n'en est point parlé une seule fois dans le grand ouvrage si consciencieusement élaboré par le savant Semichon, notre ancien confrère. Plus heureux, M. Bouquet a eu l'occasion de le rencontrer dans ses publications sur Neufchâtel, mais sans avoir rappelé son principal ouvrage.

Le jurisconsulte qui se présente aujourd'hui à l'Académie est Pierre Bougler, avocat comme d'autres membres de sa famille. Nommé bailli d'Aumale au mois de

janvier 1588, il possédait encore cet office lorsqu'il mourut en 1624 (1).

Ce ne fut qu'en 1622 qu'il publia son *Explication des articles et chefs du crime de lèze-Majesté, extraits des anciennes ordonnances de France*, in-8° de 132 pp., plus 6 ff. pour les liminaires et la table. Le volume, imprimé à Paris, eut deux éditeurs. Certains exemplaires portent : « A Paris, chez Nicolas Rousset, libraire en la grand'salle du Palais » ; sur d'autres, on lit : « A Paris, pour Jacques Besongne, libraire à Rouen. »

En homme avisé, Bougler sut donner à son petit livre quelque intérêt d'actualité. La page 45 (qu'un accident survenu à la forme cote 54, la page 44 étant elle-même chiffrée, bien qu'absolument blanche), la page 45 porte en titre de départ : « Arrest de la Cour de Parlement contre le tres meschant parricide Fr. Ravillac; enrichy de trente-cinq annotations. » Ce procès célèbre occupe les deux tiers de l'ouvrage qui se termine avec lui. Il lui a valu de le faire entrer dans les grandes collections relatives à l'Histoire de France (par ex. Bibliothèque Leber, 661) et dès 1693 parmi les cinquante mille volumes de la *Bibliotheca Telleriana*.

Le dernier des feuillets de l'introduction se recommande particulièrement ici à notre attention. Au sein d'une Académie dont trois membres comptent à leur

(1) *Documents concern. l'Histoire de Neufchâtel* (édités par M. Bouquet pour la Soc. de l'Histoire de Normandie; Rouen, 1884, in-8°), pp. 60, 158.

actif littéraire plusieurs milliers de vers grecs (1), comment passer sous silence les épigrammes grecques qui émaillent ces deux pages ? A vrai dire, elles mériteraient partout une mention, puisqu'un érudit local ne comptait naguère qu'un seul poète grec (un jésuite) dans toute la province du Hainaut (2).

Le texte de ces deux pièces est si incorrect qu'elles furent vraisemblablement une surprise que Bougler le fils voulut ménager à l'auteur, et que l'imprimeur ne les reçut qu'avec le bon à tirer (3). Autrement expliquerait-on que sept distiques fussent « enrichis », non d'annotations, mais d'une dizaine de grosses *coquilles*, sans parler d'un nombre presque égal d'autres fautes ; celles-ci prouvent que la versification grecque n'était pas familière au lyrique aumalois, et il dut faire un effort considérable pour revêtir quelques pensées d'un costume hellénique.

Réimprimer ces vers pour les rendre à peu près lisibles devenait une tentation toute naturelle pour l'éditeur d'Homère, de Théocrite et de Babrius (4).

(1) Votre correspondant aura toujours le remords de n'avoir point transcrit sur l'heure une vingtaine d'anacréontiques improvisés par l'un d'eux sur les fruits du dessert au souper de fin d'année, vers 1868. Les *Deliciæ Poetarum* ont imprimé bien des morceaux moins intéressants et surtout moins innocents que celui-là.

(2) Lecouvet, *les Petits Poètes latins du Hainaut* (s. l. n. d., in-8°), p. 10.

(3) Cette pitoyable incorrection prouve, en tout cas, que le grand Henri Estienne n'avait point fait école parmi les typographes parisiens, lui qui laissa moins de fautes dans ses deux gros in-folio *Poetæ græci principes* qu'on n'en rencontre dans quelques pages du Théocrite des Aldes (Firmin Didot, *les Bucoliques de Virgile*, p. 260 ; 1806, in-8°).

(4) Durant un quart de siècle, cet éditeur a eu la joie, *exsors ipse*

L'Académie lui pardonnera volontiers, je l'espère, d'y avoir cédé, aux dépens même d'une page de son *Précis*.

ΕΙΣ ΤΟΝ ΤΟΥ ΠΑΤΕΡΟΣ ΕΠΑΙΝΟΝ

Κῦδος ἀριστομάχοις διδότη βασιλῆιδος αἴγλης
 Σκῆπτρ' αὐτῶν πτολέμῳ ῥυσομένοισι κράτος.
 Ἄλλὰ σεοῦ βροτέων τιμὴν ἐριλάμπεα ζητῶν
 Πολλὰ κλέου φερέτω γράμμασι ῥυσομένοις.
 Σκῆπτρων μοῖρα λάθει (??) φυλάκας μέλανος θανάτοιο,
 Μηδὲ μάθος κείνοις πράττει ἀνωδύνιαν.
 Σὸς θ' ἡμῶν, Βούγληρε, στύλος βασιλεῖς προμαχίσον·
 Φρουρὲ κρίνου μεγάλης ἔμπεδε κοιρανίης·
 Ἄνδράσι καὶ πτόλεμοις χρονιώτερος ἔξει ἔπαινον,
 Σκηπτούχοις τε κλυτὴν δώσει ἀπημοσύνην.

ΕΙΣ ΕΑΥΤΟΝ ΒΟΥΓΛΕΡΙΟΝ ΠΑΤΕΡΑ

Ἐπίγραμμα

Εἰ καὶ ἐννοέης πολυίδμονος ὄργια μούσης,
 Καί σε θέμις λιπαρὴ ἀβλαδέως τιθηνῆ·
 Οὐ χρὴ σε εὐφημεῖν, καὶ τρόφιμον ὕμνον αἰδεῖν,
 Ἄλλὰ μόνον γράφειν οὖνομα Βουγλερίου (1).

græcè canendi, de voir cultiver sous ses yeux les vers grecs. La tâche de prédilection des écoliers (on sent bien qu'il s'agit du thème grec) avait pour quatre ou cinq élèves un attrait de plus, puisqu'ils la mettaient régulièrement en vers grecs.

L'auteur ne veut pas savoir si ce saint enthousiasme hellénique enflamme toujours les esprits d'une aussi-vive ardeur. Par ces temps de changements à vue en toute chose, ne peut-on pas se demander si les vers latins sont encore en suffisante estime, même dans les établissements où la langue de l'Eglise doit avoir conservé une place d'honneur. Mais ce qu'il sait parfaitement, c'est qu'il ne faut jamais désespérer de l'avenir intellectuel d'un peuple, et que, tôt ou tard, on peut l'espérer, la tyrannie des programmes officiels laissera reprendre faveur au latin dans l'enseignement des jeunes clercs appelés à en lire tous les jours de leur vie.

(1) Pour cette œuvre de reconstitution philologique, les secours ordi-

Un fait avive l'intérêt de ces poèmes minuscules, c'est qu'ils sont, d'après toute probabilité, l'œuvre de quelque écolier de la seconde ou de la troisième génération de ce regretté collègue d'Aumale, qu'ouvrit en 1597 le Vénérable Jacques Gallemand, curé de la ville, et qui fut bientôt fréquenté par des élèves de Rouen et même de Paris (1). Il eut d'abord quatre professeurs, dont on ne connaît pas les programmes. Nos vers permettent de supposer que le grec n'en était pas exclu (2).

Ce qu'on vient de lire n'est qu'une introduction à la mode (c'est-à-dire un peu plus longue que de raison). Car les mots « un jurisconsulte d'Aumale » visent surtout le volume dont il reste à parler.

En voici le titre : *Praxis criminis persequendi libri sex. Per M. P. BOUGLER, D. de Brethencourt,*

naires en ces sortes de tâches nous ont manqué. Un passage d'auteur ancien laisse toujours espérer, en effet, qu'on en pourra collationner divers manuscrits. Force est ici de se contenter d'une édition unique. On s'est plu à suivre la méthode de Letronne qui disait spirituellement que les restitutions s'estiment au rabais, les meilleures changeant le moins possible les mots qu'il s'agit de corriger.

I. ᾠ. 1. ἀϊδης; — ᾠ. 3. ζηνῶν; — ᾠ. 7. Le sens voudrait Σὸς ἡμῶν τε; — ᾠ. 7. προμαχίξον; — ᾠ. 10. ἔξσοι.

II. Titre : Εἰς τὸν ἀβτὸν... — ᾠ. 2. τιθίση.

(1) SEMICHON, *Hist. de la ville d'Aumale*, II, 244.

(2) Qui donc, lors de la querelle des classiques profanes, affirmait à Mgr Dupanloup, avec ce ton décisif qui décèle l'insuffisance du savoir, que le grec n'avait jadis été enseigné que dans l'Université de Paris? Sur son enseignement à Rouen, les témoignages abondent, et il n'est pas jusqu'à Caudebec dont le modeste pensionnat n'ait admis le grec parmi ses facultés. Il y avait seulement à constater que les hellénistes de la force de Racine, de Bossuet, et de notre archevêque de Harlay, n'ont jamais été fort communs.

Aumalliae diœcetem. — Ici une curieuse marque (38 × 41 mill.), portant au centre un Janus aux trois têtes couronnées; à droite, un bouclier orné de deux mains entrelacées; à gauche, les initiales du libraire IB, surmontées d'un 4 et appuyées sur lettres AV enlacées; la bande ovale qui encadre le tout est remplie par les deux mots : CONCORDIA INSUPERABILIS, devise toujours bonne à méditer. *Rothomagi apud Jacobum Besongne, in curia Palatii.* MDCXXIV; in-12 de 572 pp., sans les lim. (1).

L'aspect du volume n'est pas des plus nets; et, pour comble de disgrâce, les marges extérieures qui devraient être de 28 mill., sont le plus souvent réduites à 13 mill. par les notes qui, simples références aux sources, ont été transformées en manchettes. Au haut du second feuillet de garde, une annotation manuscrite porte : *Emptus xiiij s.; mars 1639.*

Le volume est dédié « au très illustre Prince Henri de Savoie, Nîmes (2), Genève, Chartres, Gisors, et duc d'Aumale, etc. ». Par une qualité bien rare alors, cette dédicace n'a qu'une page, mais est rehaussée d'une douzaine de mots grecs.

Comme on l'a vu plus haut, c'est de l'année même de la mort de Bougler que son livre porte la date. Nous

(1) Typographiquement, le volume est un petit in-4° : signatures B, p. 9; C, p. 17; D, p. 25, etc. L'impression est assez défectueuse, surtout pour la correction et la ponctuation.

(2) Ce mot traduit *Nemonci* qui semble devoir être remplacé par *Nemausi*. Il reste à expliquer pourquoi, dans ce titre, les noms sont entremêlés aux adjectifs : *Genevensi, Carnutæ, Gisoriensi, Aumalliae.*

ne saurions dire s'il fut goûté du public, mais il semble être encore quelque peu prophète dans son pays : car s'il ne figure point au catalogue Bigot, il est bien connu d'un conseiller à la Cour d'appel, non moins aimable que savant.

Ce ne serait pas trop que la science d'un docteur en droit fortifiée par un long exercice de la justice pour apprécier avec quelque autorité la valeur professionnelle de l'œuvre de Bougler. Bornons-nous ici à une analyse sommaire.

Le premier livre se divise en seize titres, dont le VI^e affirme que les juges des causes civiles sont compétents pour décider les procès criminels qui surviennent durant la procédure

« Les Rois coupables d'un crime, dit le titre XI, ne sont astreints à la domination ni à la puissance d'aucun homme. » Cette maxime peu révolutionnaire est appuyée sur cette « parole d'or » de Caius : *Le Roi est une vivante image de Dieu, laquelle en rend la majesté comme présente parmi les hommes.*

Le titre suivant proclame le « Pontife romain libre de toutes les lois des Princes ». Voilà de quoi faire excommunier Bougler par tous les parlements de France et de Navarre. La page prochaine y a heureusement pourvu. « On en excepte, dit-elle, les très chrétiens rois de France, qui ne sont pas soumis aux redoutables censures du Souverain Pontife. Cela se voit par les rescrits d'Alexandre IV, de Nicolas III, de Martin III, de Grégoire VIII, IX et XI, de Clément IV, d'Urbain V et de Boniface XI (est-il sûr que tout cela

soit bien authentique?) Ce qui vient tant de la liberté de l'Eglise gallicane, et de ce qu'aussi les Rois de France ont honoré d'une foule d'égards la sainte et religieuse Eglise romaine (comme mère de la religion et de la foi), qu'ils l'ont accrue d'une foule de libéralités et lui ont rendu les villes qu'on lui avait prises... Sans aucune hésitation de pensée, je dirai que l'appellation de roi s'entend du seul Roi de France. »

Bougler pense (titre XIV) que « une ville ou une société peuvent être punis en matière criminelle ». Sur quoi il conclut : « Je ne m'étends pas plus longuement : car *multum dicendum est, non multa.* »

Seize titres se partagent le livre II. D'après le VIII^e, « il n'est pas permis au juge de promettre l'impunité au coupable, pour en extorquer l'aveu de son méfait ». Près de quarante pages roulent ensuite sur l'horrible matière de la torture. Elle n'a prévalu dans nos mœurs au sentiment de l'un de nos plus savants confrères que par l'étude du droit romain : en effet, les lois du haut moyen âge ne l'ont pas connue.

Tout a été dit contre cette atrocité officielle ; mais il ne faudrait pas s'imaginer que son procès ne lui a été fait que depuis le règne des philosophes. Voici quelques-unes des objections que lui opposait déjà notre auteur : « On n'ajoute point aisément foi au patient, à cause de l'âpreté de la question ; à moins que le lendemain, en dehors de toute torture, il ne persévère constamment dans ses aveux... Dans la torture même, ajoute-t-il un peu plus loin, je ne reconnais aucun aveu : ou, s'il y a lieu d'en prendre acte, il ne faut pas s'y

arrêter... Les tourments sont, sans aucun doute, de méchants interprètes des faits; et *bien des gens*, remarquait déjà Cicéron, *pour échapper à la douleur, ont bien souvent menti dans les douleurs : et ils ont préféré mourir en avouant ce qui n'était qu'une fausseté, plutôt que de souffrir, en conformant leur dénégation à la vérité* ».

Bouglér cite enfin un terrible exemple des erreurs judiciaires nées de la torture. Accusé du meurtre d'un esclave, un homme fut appliqué sept fois à la question, et persista dans ses négations. A la fin, toutefois, vaincu par l'extrême cruauté des supplices et des incroyables douleurs auxquelles on le soumit, il avoua et fut condamné à mort; mais peu après l'exécution, celui que l'opinion publique avait cru assassiné, revint en sa maison.

Le III^e livre traite des Présomptions, et est partagé en trente-deux titres, dont plusieurs se réduisent à quelques lignes; par exemple (n^o xxx) « si (l'accusé) a fui vers une église, dans l'espoir d'échapper aux mains de la justice, ou d'obtenir l'immunité ». L'auteur se recommande ailleurs (n^o III), presque à son insu : « Anacréon est rempli là-dessus de détails. Je les ometts parce qu'ils sont obscènes ». — Une première accusation d'homicide forme une présomption au cas d'un second meurtre (xii). — Achat et port d'armes insolites ou prohibées (xiii). — Suicide de l'accusé au cours des débats (xxxi). Les avis étaient partagés sur l'intervalle entre la blessure et la mort de la victime, les lois lombardes l'étendant jusqu'à une distance de trois ans.

Quatre titres seulement sont compris dans le IV^e livre; mais le second titre qui parle des interrogatoires est lui-même subdivisé en xx articles, sur les nom et prénoms, la vie, la condition, le domicile, les parents, le costume, la démarche de l'accusé, son attitude devant le juge (1); si l'inculpé est *marqué*; sur sa confrontation avec le cadavre, qui se met à saigner en présence de son meurtrier (du moins on en était alors persuadé, d'après l'autorité de Platon, une expérience fréquemment répétée, et, ajoute Bougler, « je l'ai souvent moi-même éprouvé (2); » l'apparition de l'âme de la victime à son assassin (divers exemples); les tentatives d'évasion, l'inspection par un chirurgien de l'homme blessé ou massacré; sur ce grand principe enfin : le temps découvre tout.

Dans ses xix articles, le dernier titre de ce livre examine les motifs qui peuvent faire récuser le juge : entre autres sa parenté jusqu'au quatrième degré exclusivement avec l'adversaire, ou son affinité au premier degré; s'il est parrain de l'accusateur ou de l'accusé; s'il a été choisi par l'une des parties, ou qu'il en soit le vassal ou l'ennemi; « si l'un des adversaires a généreusement conféré la prêtrise au juge ou à l'un de ses enfants ». Les derniers édits du royaume ont ajouté un motif tiré de la religion.

(1) « Les mouvements de la main, un visage hardi et qui ne sait pas rougir, les doigts mis sur la tête, le roulement des yeux, le rire des dents, tout cela révèle l'accusé. »

(2) La nouvelle posture que l'on donnait au cadavre pour la confrontation pouvait naturellement provoquer le sang à s'échapper.

Les témoins font la matière du livre V. Les causes valables pour les récuser sont exposées dans les vingt-six articles du titre 1^{er} ; par exemple l'enfance, l'infamie, le parjure (il y avait doute sur la profession de comédien), les courtisanes, les entremetteurs, les mendiants et gens de rien (sauf exception : *sæpè enim summa integritas in paupere*), les banqueroutiers ; ceux dont la déposition est intéressée, les témoins non assignés, les amis du requérant, ses père, mère, époux, frères ou enfants, domestiques (les avis se partageaient sur le point de savoir si l'avocat d'une partie peut être cité en témoignage contre son client par la partie adverse) ; enfin les commensaux et amis de l'accusateur. — « Un témoin, dit le titre III, ne peut attaquer en dommages et intérêts l'accusé qui l'inculpe, pour infirmer la poursuite. »

Nous intitulerions aujourd'hui *Mélanges*, les XXII titres du dernier livre, où sont rejetées diverses matières qui n'ont pas trouvé place dans les pages précédentes.

Sous quatorze articles sont classées au titre 1^{er} les circonstances du crime. Au nombre des circonstances atténuantes sont classés, l'enfance, la frénésie, le sommeil, le jeu, l'ivresse ; sont énumérées parmi les circonstances aggravantes : la vieillesse, le sexe masculin, la noblesse.

« Celui qui a été longtemps en état de prévention, doit jouir de quelque adoucissement de peine. » Bouglers'approprie cette pensée d'un jurisconsulte romain surtout en faveur de ceux qui, repentants de leur faute,

ont été très longtemps aux fers : leur repentir, conclut-il, et les incommodités de la prévention ont semblé un châtiment suffisant.

Il traite, au titre II, des offenses faites aux agents subalternes de la justice. La tentative et la peine qui lui convient sont discutées ensuite, ainsi que divers points accessoires dans douze articles annexes. — « Le prévenu pauvre doit, durant sa détention, être nourri par l'accusateur, selon ce qu'en ordonne la loi (titre IV). »

— Il déclare ensuite « que les délits résultant du hasard, de l'ignorance, ou de la nécessité, sont effacés par la remise qu'en fait le prince. — Dans les causes criminelles (titre VII), quand les preuves sont douteuses, l'accusé doit être mis en liberté sur parole, sans le condamner ni l'acquitter » ; et le supplice de l'un, dit le titre IX^e, ne délivre pas l'autre du châtiment. Enfin (titre XI), la sentence devait être prononcée en français par le juge, en son siège, avant midi, et le motif de la condamnation mentionné. Les arrêts étaient rendus dans les cours suprêmes au nom du prince, dans les tribunaux inférieurs au nom du juge.

Jusqu'ici Bougler ne nous paraît que l'estimable compilateur d'un traité élémentaire d'instruction criminelle. Mais son titre XIII et le suivant posent des principes contraires à la pratique de son temps, en des matières qui réclamaient l'entente de la puissance civile et de l'autorité ecclésiastique.

« Le sacrement de l'Eucharistie ne doit point être refusé aux condamnés à mort ; mais il en est autrement

de l'extrême-onction (1) ». Il semble intéressant, pour diverses raisons, de traduire en entier le texte qui suit ce titre et le dément.

« Et parce que, d'ordinaire, la pensée de leur mort prochaine émeut fortement l'esprit des hommes; en conséquence, l'Eglise accorde aux condamnés à mort quelque sorte de consolation, par la confession qui trace un chemin vers ces hauteurs où s'acquiert le salut des âmes. Cette disposition de Charles VI est faite pour plaire, qui veut que « tout homme condamné à « mort ne subisse point sa peine avant d'avoir confessé « ses péchés au prêtre, et que le juge lui apprenne « avec un soin et une diligence extrêmes à ne pas dédaigner cette confession ».

« Je ferais, reprend Bougler, une recherche exacte sur le refus de la communion, alors que l'antiquité donnait tout ce qui était exigé sur le gibet; et que « ce « sacrement est une défense pour ceux qui le reçoivent, et que nous voulons protéger, en les rassasiant « de la chair du Seigneur, contre l'ennemi surnaturel, « pour les mettre à couvert (2) ». Mais je m'arrête ici, puisque le Parlement en a décidé de la sorte. »

Nous ne concevons plus une semblable interdiction, par où la justice semblait vouloir étendre le châtiment des crimes jusqu'à priver les condamnés des meilleures consolations spirituelles. Le pape saint Pie V eut beau

(1) Bougler ne dit qu'un mot de l'extrême-onction : ici, en effet, l'interdiction est commandée par la nature même des choses.

(2) Ce texte est de saint Cyprien; et Bougler remonte ainsi à l'origine de l'Eglise.

protester contre le raffinement excessif de cette pénalité, elle n'en a pas moins persisté, presque jusqu'au milieu de notre siècle, non pas seulement en France, mais encore en Savoie et en Espagne. Et toutefois, dès 1568, le savant Molanus affirmait dans une dissertation spéciale, que « ceux-là ne répondent ni à la miséricorde de Dieu, ni aux saints canons de l'Eglise, ni aux dispositions des princes religieux, qui refusent la communion aux condamnés à mort ».

« La sépulture ne doit pas être refusée au supplicié. » Tel est le titre de la section suivante; sur quoi Bougler remarque pourtant que le condamné devait demander cette faveur, et que la chose était laissée à la discrétion du juge. Mais les coupables de complots et de haute trahison, les parricides et les suicidés étaient privés de la sépulture, pour qu'il ne subsistât aucun mémorial de tels forfaits.

Hors ces exceptions, le juge avait toujours le droit de faire suspendre aux fourches patibulaires les corps des condamnés pour servir d'exemple et inspirer la terreur. L'impression que ces restes hideux faisait sur les passants était parfois assez forte pour altérer leur raison (1).

Bougler termine son paragraphe sur la dégradation des clercs par cette réflexion : « Les vices des prêtres ne doivent nuire ni à l'Ordre ni au sacerdoce ».

(1) Avant 1270, lit-on dans les annexes de la vie de saint Dominique, un garçon de quinze ans, passant près des fourches patibulaires de Rouen où il y avait une multitude de suppliciés, en fut frappé d'horreur et atteint d'aliénation mentale (*Acta SS. Augusti*, I, 644, F; c. 4).

Le supplice des condamnés ne devait pas être différé (titre xvi) suivant une décision prise par Louis XII en 1499. Les raisons qu'en apporte le bailli d'Aumale sont très diverses et presque contradictoires. On voulait prévenir d'odieuses manœuvres pour un recours en grâce, et une occasion de fuir le châtement; ou bien éviter que le retard du supplice ne devînt pour le condamné la cruauté la plus amère.

L'exécution n'avait jamais lieu un jour de fête, même chez les Romains, encore que Tibère y ait fait une odieuse exception à l'usage.

Les bêtes mêmes étaient judiciairement mises à mort, quand on avait quelque grand méfait à leur reprocher (titre xviii). Cette curiosité de nos anciens mœurs juridiques est connue; mais Bougler montre que le moyen âge ne l'a point inventée, et il en fait même remonter la théorie jusqu'à celui qu'il appelle *Dominus*, c'est-à-dire, Aristote lui-même. Plutarque, qu'il cite, parle d'un chien attaché au gibet pour avoir mordu un homme (1); et des lions qui avaient dévasté des villes d'Afrique, furent mis en croix, selon Pline. Il aurait bien dû nous apprendre combien le bourreau requit d'aides pour cette exécution de patients peu abordables.

Il y a contrainte par corps contre le condamné qui n'est pas solvable. Ainsi l'a voulu une loi portée par François II en 1549.

« Qui confisque le corps, confisque les biens » était

(1) C'est ainsi qu'il traduit pour les besoins de sa cause. Le texte dit simplement que le chien devait être livré à sa victime, attaché à une espèce de carcan.

une vieille maxime de droit français, rappelée au titre XXI : « Les biens d'un condamné sont confisqués en quelque lieu qu'ils soient situés ». — La confiscation a heureusement disparu de notre législation moderne : outre qu'elle mettait trop souvent en doute l'impartialité de la sentence (témoin les Templiers), elle punissait cruellement sur les enfants les fautes de leur père.

Enfin, dans son dernier titre, Bougler veut que le supplice s'applique à présenter quelque ressemblance avec le forfait, et atteigne le membre qui l'a perpétré : les anciens, par exemple, coupaient le pied à l'esclave fugitif. Nous ne connaissons plus, grâce à Dieu, ces soucis minutieux d'une pénalité rigoureuse.

Un professeur de droit ou seulement un juriste assez exercé tirerait de notre volume une multitude d'autres aperçus non seulement d'ordre judiciaire, mais encore sur les mœurs et les usages du commencement du XVII^e siècle. Un profane ne saurait être qu'imparfaitement préparé à cette tâche attrayante, mais qui dépasserait les proportions d'une simple notice.

Il nous a paru convenable, en finissant, de faire apprécier l'érudition, non moins profonde que variée, dont le bailli d'Aumale fait preuve dans sa *Praxis*. La note suivante reproduit servilement les annotations des deux pages qui en sont des mieux fournies (1).

(1) Page 47 (il s'agit de l'immunité pontificale) : a. *Tertul. lib. de pudic. c. 1. Athanasus ad marc. papam l. reddentes honore eodem de summa trinit. et ibi aliratus n^o 9 c. in nomine 23 distinct. fascin. d. cap. 1 lib. 8 controu. iur contra hotom. lib. 1. amirabil. respons. c. 1. b. tertul. l. de pudic. c. 1, n^o 131. Sidon. lib. 8, epist. 1 ad Bernard. epist. 125. c. D. Hieron. epist. 4 ad fabriol. lib. 3 et in præfat. Evan-*

Appendice. — Si le lecteur veut bien nous accorder encore un instant d'attention, nous en profiterons pour rectifier, à l'autre extrémité de la province, un très modeste point d'histoire littéraire.

Les biographies normandes ont dit, à la suite d'Odo-
lant Desnos, que le médecin Hervé Fierabas, né

*gel. ad Damas. Papam. D. Bernard lib. de considerat. § agendum. Dionis. epist. 12, nou 131, cap. 2. d. prosp. lib. 2 de vocab. gent. cap. 16. diuus Bernardus ad eugem lib. 2. e. Math. 16 c sacrosanct. 22 dist. f. cap. ad Apostolicæ de sentent. et re iud. cap. grandi de suppl. neglig. præl. ibi glossa, et doct. cap. licet et de elect. cap. solite de maior et obed. g. c. nemo c. aliorum facta subditorum c. cuncta per mundum 4 q. 9 c. nunc autem dist. 21 c. Si Papa dist. 40 c. auditi-
tic 2 q. 5 dist. 21 c. Anastasius 19 distinct. Caietanus de potest. Papæ et concil. cap. 22. Bellarm. de rom. Pontif. lib. 2. c. 24. Gregorius sintag. iur. lib. 15. cap. 3.*

Page 497 (où il est parlé des prescriptions en matière criminelle et du lieu du délit) :... *obseruat. cap. 14. pap. lib. 24. arrest. tit. 2 art. 1 et 2, et arrest eiusdem curiæ parisiens. 1599 et 1609 et curiæ nostræ 1608. b. D. de la rochelaun lib. 3. arrest. tit. 2. c. l. solet D qui notan. infam. d. l. si pœna d. de pœn. l. 7 c. ad l. fab. l. 1 c ad l iul. repetund. l. Demosthenes in ne æram. e l. capitalium § famosos d. ad l. iul. f. l 1 § accusationem D ad trebellia. l. miles § adulterii et l. mariti § 6 et seq. d adl. iul. de adulter. l. 5, l. 28 c. eod. tit. l. pe-
culatus adl. iul. pecul. l. 2 c. de apost. l. vlt. a de raptu virg. C. theod. g. l. si non comitii c. de iniur. l. 17, § 6 D. eod. l. 14 § 2, d. quod met can. § fin. institut. de iniur. h. l. 13.15 § 14 D de iniur. l. 1 § 1. D. de priuat. delict. l. 1. c ex delict. defunct. et tit. de per-
pet. et temporatib. præscript. institut. i l. 28 de iniur. l. 2 § eman-
cipatus d de collat. bonor. k. pro cecinna. l. l. 230 D. de verb. signif. m. l. 20, l. 42 c theodos. de appell a l. 17 § sed loco d. de aquæ et ag. plu. arc. c. 23, § 1. de rei vind. vlt. de mort. infer. et in tan-
tum § religios. c. rer. diuis. § sacræ, c. religiosu 3 et § auctæ iustit. eod. macrob. lib. 3 cap. 3. pers sat. 1. b. Siluar. 2 c. Georg. 1 d l. 29 D. de religios. et sumpt. fun. c. l. 16 § locus de pœn l. sed et quæst. § 1 de iniur.*

à Alençon au xvii^e siècle, est l'auteur de la *Méthode... de la chirurgie*.

Qu'un médecin de ce nom soit né à cette époque dans ladite ville, c'est possible; mais ce ne fut que le petit-fils ou l'arrière-petit-fils de celui qui a écrit la *Méthode*. La raison décisive en est que nous avons sous les yeux un exemplaire de ce livre (collection du regretté E. Lesens), imprimé à Rouen par Jean Petit, en 1550. L'auteur s'y intitule « Maistre Herué Fierabras, docteur en médecine, demourant à Rouen »; et il n'était plus alors dans sa première jeunesse, puisqu'il dit dans l'avertissement: « J'entrepris, ja long temps a, cette petite methode mettre en lumière ».

Les notices n'ont connu que l'édition de 1683, qui prouve l'estime dont jouissait encore l'ouvrage un siècle et demi après sa composition. Il avait été réimprimé à Paris dès 1635, in-12; et J. de Montigny le remania en 1647 (Paris, in-8°). M. Dufour, le savant bibliothécaire de Corbeil, nous en cite encore, d'après Brunet, des éditions de Lyon, 1571, in-16; et de Paris, 1583, in-12.

Après la biographie et la bibliographie, deux mots de linguistique. Le libraire de l'édition originale est le célèbre Martin le Mégissier. Or, si nous l'eussions nommé devant ses contemporains, plus d'un eût eu quelque peine à le reconnaître. En effet, comme l'attestent deux phrases du visa du Parlement, la prononciation usuelle de son nom était *Mesguicher*. C'est une ressemblance de plus entre le picard et le normand,

comme le *Dictionnaire général* en relève un certain nombre dans des formes « normanno-picardes ».

« La *Méthode chirurgicale* est particulièrement curieuse » au point de vue lexicographique, écrivait le 2 janvier dernier un travailleur d'une compétence exceptionnelle, M. Delboulle, l'homme auquel l'histoire de la langue est le plus redevable depuis Littré. « Je trouve là, continue-t-il, des mots comme *calorifique*, *obstruer*, *aepsie*, etc. dont l'histoire est fort insuffisant dans tous les dictionnaires ».

Un mot encore. Fierabras, jusqu'aujourd'hui si mal connu, nous révèle lui-même un auteur absolument ignoré. Son *Avis au Lecteur* attribue modestement une partie du mérite de son livre à Philippe de Flexelles qui « a en public exposé une introduction de chirurgie rationale ». Car ce tour de phrase, qui semblerait d'abord pouvoir s'entendre d'une sorte de clinique chirurgicale professée par Flexelles, est précisément celui qu'emploie Fierabras en parlant de sa propre publication.

En matière de bibliographie, il convient d'encherir sur la phrase célèbre de Bossuet : c'est une science toujours courte par *maint* endroit.

ROUEN EN 1789 ET EN 1900

Par M. BARBIER DE LA SÈRRE

LA VILLE ET SES MONUMENTS

Population, Commerce, Industrie.

Lorsque, à une époque qu'on ne saurait préciser, mais qui paraît, en deçà ou au-delà, peu éloignée de l'ère chrétienne, Rouen commença à former une véritable cité ; son sol se couvrit de monuments de tous genres, dont les principaux architectes furent sans doute les Romains. Par la suite, après l'introduction du christianisme dans la province (1), au III^e siècle, des églises et des oratoires nombreux succédèrent aux temples païens. On a souvent cité la lettre qu'adressait, au IV^e siècle, saint Paulin de Nole à l'évêque de Rouen saint Victrice, pour le féliciter de la piété des habitants de cette ville et du grand nombre de ses édifices sacrés.

De cette époque gallo-romaine, de la période franque

(1) Cette province était la deuxième Lyonnaise formée sous Auguste ou sous Tibère aux dépens de l'ancienne contrée des Vélocasses. Un nouveau démembrement eut lieu par la suite, et la deuxième Lyonnaise forma deux provinces, dont l'une représentait à peu près notre Normandie moderne. Rouen en fut la capitale.

qui s'ouvrit ensuite, des premiers temps du christianisme, de la domination des hommes du Nord, presque aucun monument n'a subsisté. Si les traces (1) de ces âges lointains sont fréquentes dans le sol de notre ville et de ses environs, les édifices qui sortirent de terre pendant dix siècles y sont rentrés, anéantissant jusqu'à leur souvenir.

Du XI^e siècle même, grande époque de rénovation des églises chrétiennes, il n'est venu jusqu'à nous que des débris : les injures du temps et des hommes, les incendies, les guerres, et, plus encore peut-être, le changement de goût et le désir d'innover en ont effacé la trace, et nos monuments, tant civils que religieux, ne peuvent aujourd'hui, sauf de rares exceptions, se prévaloir d'une antiquité de plus de huit siècles.

Un grand avantage pour une ville, dit M. de Beaurepaire, est de pouvoir montrer une suite d'édifices propres à caractériser le mouvement artistique, qu'on l'appelle progrès ou décadence, aux différentes époques de son histoire. Ce n'est malheureusement qu'à partir du XII^e siècle que les monuments de Rouen se suivent sans présenter entre eux de trop longs espaces de temps. Beaucoup des témoins de ces premiers âges ne sont plus qu'à l'état de ruines ou de traditions. Notre siècle, devenu éminemment conservateur de toutes ces reliques

(1) Elles consistent en débris de murailles, anciennes voies, murs d'enceinte, hypocaustes, sépultures, monnaies, poteries, armes, bijoux, objets divers en ivoire, verre, bronze et autres métaux, se rapportant aux époques gauloise, romaine, franque, normande, et qui ont été rencontrés sur un grand nombre de points, dans le sous-sol de la ville.

du passé, a pourtant laissé s'accomplir bien des destructions. Il ne faut pas en accuser seulement l'incurie ou l'indifférence : fatalement, chaque progrès, chaque amélioration ont amené la disparition d'intéressants monuments; d'autres périront à leur tour et tomberont devant l'intérêt général, comme ces sauvages du Nouveau-Monde qui reculent pas à pas en face du flot envahissant de la civilisation moderne, diminuent d'année en année et finiront par disparaître tout à fait.

En 1834, la Commission des antiquités constatait avec regret « que la ville de Rouen, si remarquable autrefois par le nombre et la splendeur de ses monuments, avait vu disparaître, depuis quarante ans (c'est-à-dire depuis la Révolution), la plupart des précieuses créations du moyen âge et de la renaissance ». Chaque jour, ajoutait son président, M. Deville, vient ajouter à ces pertes par la mutilation et la ruine.

Ce qu'on disait il y a soixante ans était encore vrai longtemps après, et la liste serait longue des monuments de tous genres que Rouen a perdus dans le cours de son histoire et jusqu'à nos jours. J'entreprends néanmoins de dresser le bilan architectural de la ville il y a cent dix ans, ses transformations depuis cette époque et finalement l'état actuel : ce sera un nécrologe en même temps qu'un répertoire.

Les monuments antérieurs au xi^e siècle, comme on l'a vu, n'existaient plus au xviii^e siècle. Des constructions élevées par les Romains, arènes, amphithéâtres, temples païens, remparts de la ville, il ne restait absolument rien. Les plus anciennes églises, que l'on sait

avoir existé dès les premiers siècles avaient été renouvelées, peut-être plusieurs fois, au moyen âge ou depuis. Le *Châtel*, de Rollon (910), le *Vieille-Tour*, du duc Richard (945) étaient démolis depuis au moins cinq cents ans. La cathédrale bâtie au III^e siècle par saint Mellon, réédifiée au IV^e par saint Victrice, aux XI^e et XII^e par les premiers ducs de Normandie, ne gardait aucuns vestiges de ces époques, si ce n'est dans la base romane de la tour nord du grand portail. L'abbaye des Saints-Apôtres, élevée du IV^e au VI^e siècle, avait fait place, au VII^e, à celle de Saint-Ouen, reconstruite au XI^e pour la troisième fois, église et bâtiments monastiques, aux XIV^e, XV^e et XVII^e. Elle ne garde de traces de l'époque romane que dans le mur qui ferme au nord et la tour qui flanque le transept septentrional de l'église abbatiale. Le prieuré de Saint-Michel, qui datait peut-être du X^e siècle, n'existait plus depuis le XVI^e. On ne pourrait nommer, comme remontant au delà du XI^e siècle, que la crypte de l'église Saint-Gervais, encore existante, et que l'on croit contemporaine de saint Victrice.

XI^e siècle. — Du XI^e siècle lui-même, les restes n'étaient guère moins rares. Avec les fragments qui viennent d'être cités, on ne peut mentionner que l'église Saint-Paul, dont une partie est restée intacte jusqu'à nos jours. Sur le sommet de la montagne Sainte-Catherine on apercevait, au XI^e siècle, dominant la ville et le pays d'alentour, l'abbaye bénédictine de la Sainte-Trinité-du-Mont, édifiée en 1030 et fortifiée comme une citadelle. De cette abbaye et de celle de Saint-Amand,

qui datait de la même époque, il ne restait plus rien en 1789, ces monastères ayant été, l'un détruit au xvi^e siècle, l'autre renouvelé aux xiii^e et xvii^e. Il en est de même du prieuré bénédictin de Notre-Dame-du-Pré (plus tard Bonne-Nouvelle), fondé en 1063, et dont l'église et les bâtiments avaient été reconstruits aux xvii^e et xviii^e siècles. La plupart des églises de la ville dataient du xi^e siècle et du suivant, car, à cette époque, la constitution de nos paroisses était fixée définitivement, mais ces églises avaient toutes été reconstruites aux xv^e et xvi^e siècles. Guillaume Bonne-Ame bâtissait, en 1089, un palais épiscopal qui, probablement, n'était pas le premier, et Guillaume le Conquérant fondait, en 1050, l'Hôpital de Jéricho ou de Martainville. Ces constructions furent absorbées par d'autres plus récentes.

XII^e siècle. — Au xii^e siècle, l'impératrice Mathilde construisit le pont de pierre qui porta son nom et subsista, au moins en partie, jusqu'au xvii^e. De la même époque datait le petit château-fort en bois appelé la Barbacane, qui s'élevait à l'extrémité du pont, sur la rive gauche de la Seine. Il fut remplacé en 1419 par une construction plus solide qui subsista pendant trois cent cinquante ans. Ce même siècle fut témoin d'un événement important dans l'histoire locale, l'établissement, en 1150, de la commune de Rouen. Alors s'éleva la première maison de ville, dont il ne reste aucun vestige et qui fut reconstruite en 1440. La baillie de Rouen, appelée plus tard le bailliage, est postérieure de quarante ans environ ; les bâtiments ont également disparu.

Les constructions d'églises paroissiales se continuèrent au XII^e siècle et plusieurs communautés religieuses prirent naissance : le prieuré collégial de Saint-Lô, dont l'église servait aussi de paroisse (1144); le prieuré de Sainte-Marie-Madeleine (hommes), 1154; les prieurés de Grammont et des Templiers, 1156 et 1160. Une deuxième église s'éleva au monastère de Sainte-Catherine, 1107. L'abbaye de Saint-Ouen rebâtit la sienne pour la troisième ou quatrième fois, et construisit, en 1130, un cloître aujourd'hui disparu.

XIII^e siècle. — L'enceinte de la ville fut refaite au XIII^e siècle. De nouvelles murailles, percées de portes et flanquées de tours reculèrent les limites de la cité toujours grandissante. Ces remparts ont subsisté jusqu'à la fin du XVIII^e siècle et sont encore visibles sur quelques points.

Les collèges de l'Albane (1245) et de Darnétal (1300), les hôpitaux de Saint-Jacques et du Roi (1277), furent fondés. Le château de Bouvreuil, dit plus tard le Vieux-Château, fut édifié par Philippe-Auguste en 1204 lorsqu'il eut conquis la Normandie. Cette importante forteresse fut démolie progressivement aux XVII^e et XVIII^e siècles. La dernière tour, dite du Gascon, le fut vers 1790. Il ne reste aujourd'hui que le donjon, de 1205, qu'on a appelé la tour Jeanne-d'Arc, et où l'héroïne subit un interrogatoire. En ce même XIII^e siècle, l'archevêque de Flavacourt bâtit un second ou un troisième palais épiscopal, dont on aperçoit quelques restes. L'Hôtel-de-Ville du XII^e siècle fut agrandi, enrichi d'une jolie chapelle et d'un grand jardin, qui n'existent plus.

La ville fut dotée par saint Louis d'importantes halles au blé, aux merciers, aux drapiers, aux toiliers, qui ont été refaites du XVI^e au XVIII^e siècle. Les églises paroissiales de Saint-Amand, de Saint-André-de-la-Ville, de Notre-Dame-la-Ronde, de Saint-Vivien, les chapelles de Saint-Philbert, Saint-Nicolas, Sainte-Barbe, dataient aussi du XIII^e siècle, mais il n'y restait plus rien de cette époque lorsqu'on les démolit au XVIII^e siècle et dans le nôtre.

La cathédrale romane, brûlée en 1200, fut rebâtie dans les vingt premières années du XIII^e siècle sur les plans de Jean d'Andely, dont le successeur, Ingelram, édifia la nef, le chœur, les transepts, la base de la tour centrale, le grand portail. Cette basilique est la seule grande construction du XIII^e siècle qui nous soit arrivée à peu près entière. De nouvelles constructions monastiques signalèrent ce siècle. Le manoir épiscopal de Saint-Mathieu, au faubourg d'Emendreville (Saint-Sever), donné en 1222 à des dominicains, devint, en 1263, un prieuré de femmes, dites les Emmurées, dont l'église, construite à cette époque, fut rebâtie deux cents ans plus tard, sous le nom des Jacobins. Les premiers occupants de ce monastère, après l'avoir habité pendant vingt-cinq ans, en fondèrent un autre et bâtirent une église qui fut consacrée en 1269 et a subsisté, en grande partie, jusqu'en 1868.

Les Cordeliers ou frères Mineurs, en 1261, les Filles-Dieu, chanoinesses de Saint-Augustin, en 1246, les Carmes et les Béguines en 1260, sont en outre les principales fondations de ce siècle. L'église des Dominicains

ou Jacobins, celles des Cordeliers et des Filles-Dieu étaient de beaux vaisseaux du meilleur style ogival. Après avoir été dénaturées, mutilées, elles ont disparu de nos jours.

XIV^e siècle. — Au *xiv^e* siècle, furent fondés les collèges du Saint-Esprit (1305) et du Pape ou des Clémentins (1349); les hôpitaux des Billettes ou de Saint-Jean (1323); de Saint-Vivien (1350); des Bons-Enfants (1358); la Cour de l'Eglise (1555) ou Cour ecclésiastique métropolitaine de Rouen. — Un nouveau Beffroi remplaça, en 1390, celui du *xii^e* siècle, démoli en 1382. Plusieurs des églises paroissiales et autres durent être reconstruites en partie vers la même époque : Saint-Georges ou le Saint-Sépulcre (1362), démolie en 1881; Saint-Lô (1362), ruinée à la fin du *xviii^e* siècle; Saint-Nicaise, Saint-Vivien, où se voient encore des traces du *xiv^e* siècle. De ce même temps datent les fenêtres de la grande nef de la Cathédrale, le portail latéral de la Calende, le second étage de la tour centrale, les pignons intérieurs nord et sud des transepts, la chapelle absidale (1302-1320).

De nouveaux monastères surgirent : les Carmes-Billettes, les religieux de Saint-Antoine, les Chartreux, les Augustins. Il n'en reste que l'église de ce dernier couvent, dont le portail a été refait au *xvii^e* siècle ainsi que la plus grande partie des bâtiments claustraux. Les Filles-Dieu reconstruisirent leur église, dont il reste encore des vestiges. En 1318, l'abbé Marc-d'Argent, vingt-troisième abbé du monastère de Saint-Ouen, jetait les fondements d'une nouvelle église dont la cons-

truction devait durer plus de deux cents ans et doter la ville d'un des plus splendides monuments. La part du *xiv^e* siècle, dans cet édifice, est représentée par le chœur, les chapelles, les quatre piliers de la tour centrale et une grande partie des transepts.

XV^e siècle. — Au *xv^e* siècle, le roi d'Angleterre Henri V commença (1420) la construction d'une forteresse qui fut terminée en 1443, sous son successeur. Cette citadelle, d'abord nommée Palais-Royal, puis Vieux-Palais, fut démolie de 1794 à 1798. Le cardinal d'Etoutteville entreprit, en 1461, un nouvel hôtel archiépiscopal qui fut agrandi par le cardinal d'Amboise et nous est parvenu à peu près intact. L'Hôtel-de-Ville fut reconstruit en 1440.

Le monastère des Emmurées vit construire (1479) sa deuxième église. Il en fut de même de celles des Grands-Carmes (1428), des Béguines (1444) et des Célestins (1430). L'abbaye de Sainte-Claire fut fondée (1481-1485). Son église, assez belle nef de la même époque, existe encore aujourd'hui, très défigurée, et les bâtiments, plus ou moins mutilés, servent à divers usages.

L'abbatiale de Saint-Ouen, magnifiquement commencée au *xiv^e* siècle, fut continuée, de 1464 à 1483, dans un style différent mais non disparate, par le cardinal d'Etoutteville. Les transepts furent terminés en 1441, ainsi que la tour centrale ; la nef le fut en 1515. Le grand portail resta seul inachevé. Un riche jubé sépara, en 1475, le chœur de la nef : il a été détruit en 1791.

Un des plus remarquables monuments de Rouen,

l'hôtel du Bourgtheroulde, fut commencé à la fin de ce siècle.

Un grand nombre d'églises paroissiales furent reconstruites. Les anciens édifices, peut-être remarquables, à coup sûr intéressants, mais vieux déjà de quatre cents ans et plus, souvent délabrés, insuffisants, manquant de jour et d'espace, firent place à des constructions qui, bien qu'appartenant à une époque dite de décadence, se faisaient remarquer, pour la plupart, par l'élégance de leurs proportions, leur richesse de style et leurs belles dimensions. Il en reste aujourd'hui bien peu, assez pour faire regretter celles qui ne sont plus. L'intérêt qui s'attache en général aux choses disparues a pu parfois faire naître une trop haute idée de certains de ces monuments, ou leur valoir une indulgence excessive. Mais il n'en est pas moins vrai que, de 1450 à 1550, on a édifié à Rouen nombre d'églises où le style ogival, sans atteindre à la perfection des XII^e et XIII^e siècles, avait cependant une incontestable valeur.

XVI^e siècle. — La première moitié du XVI^e siècle vit continuer ces reconstructions d'églises anciennes, dans un style qui s'inspirait à peu près de celui du siècle précédent, et les édifices élevés alors ne furent pas les moins ornés ni les moins élégants. Parmi les églises reconstruites au XVI^e siècle, il faut surtout citer Saint-Nicolas (1503-1533); Saint-Denis (1508-1608); Saint-Pierre-le-Portier (1531-1573); Saint-André-aux-Febvres (dédiée en 1526); Saint-Cande-le-Vieux, Saint-Eloi, Saint-Etienne (dédiée en 1537); Saint-Jean,

Saint-Martin-sur-Renelle, Saint-Patrice (1535); le chœur de Saint-Vincent.

Saint-Ouen fut achevé, son portail augmenté, mais les tours restèrent au niveau des combles. Le magnifique logis abbatial (1503-1545) était de la même époque, ainsi que les bâtiments monastiques de l'abbaye de Saint-Amand; il reste quelques traces de ces derniers.

Le prieuré de Sainte-Marie-Madeleine reconstruisit son église (1508). Celui de Grammont fit de même presque à cent ans de distance (1597-1602). L'abbaye de Sainte-Brigitte (1580), les Capucins (1582), les Jésuites (collège et noviciat) (1583), les Minimes (1600), ordres nouvellement introduits à Rouen, construisirent également des monastères et des chapelles. Ceux des deux derniers, Jésuites et Minimes, subsistent, mais leur destination a changé. Nous avons vu tout récemment (1885) détruire l'église du noviciat des Jésuites, construite vers 1618; celle de leur collège, menacée du même sort, a pu être heureusement préservée; c'est un spécimen remarquable, et à peu près unique à Rouen, de l'architecture religieuse du xvii^e siècle (1614-1631), avec reminiscences ogivales.

Le cloître ou cimetière de l'aître Saint-Maclou, construit de 1526 à 1529, offre de curieuses sculptures en bois. Une nouvelle flèche s'éleva sur la tour centrale, exhaussée, de la Cathédrale (1542-1544), et la chapelle de la Sainte-Vierge s'enrichit du superbe mausolée des cardinaux d'Amboise (1520-1525). Le grand portail fut

démoli et remplacé par un nouveau beaucoup plus orné (1508-1530).

Le *xvi^e* siècle fut l'époque prospère pour les bâtiments civils. On voit s'élever le Palais-de-Justice (1500-1514); le Bureau des Finances (1508); la Chambre des Comptes (1525); l'hôtel Bourgtheroulde (1520); l'édicule de la Fierle ou chapelle Saint-Romain (1542); le bâtiment de la Grosse-Horloge (1527). L'archevêché fut agrandi. On fit une reconstruction partielle des halles du *xiii^e* siècle. L'hôtel des Monnaies fut bâti sous François I^{er}. L'hôpital du Saint-Esprit, le collège des Quatre-Parts sont aussi de la première moitié de ce siècle. A la seconde se rapporte la grande salle des assises du bailliage, du présidial, de la vicomté et de la cohue.

XVII^e siècle. — Les nombreux couvents qui s'élevèrent au *xvii^e* siècle ont laissé peu de souvenirs architecturaux. On doit cependant citer le portail du prieuré de Bonne-Nouvelle (1655), la chapelle du Noviciat et l'église des Jésuites, les Ursulines (rue des Capucins), les Carmes-Déchaussés, dont la chapelle, reconstruite en 1679, est devenue l'église paroissiale de Saint-Romain, le portail de l'église des Grands-Augustins, l'abbaye des Gravelines, devenue la Visitation, le Saint-Sacrement (aujourd'hui aux Ursulines), les prieurés de Bellefonds et de Saint-Louis.

Les églises de Saint-Sever, Saint-Hilaire, Saint-Paul, sont réédifiées au commencement de ce siècle. Saint-Godard et Saint-Vincent voient s'élever leurs tours. Saint-Amand, séparée de l'église abbatiale, forme

une église avec la chapelle Saint-Léonard agrandie. Saint-Michel est reconstruite en 1668.

L'Hôpital général, les hôpitaux Saint-Louis et Saint-Roch, les bâtiments du nouvel Hôtel-Dieu, le grand séminaire Saint-Vivien sont élevés dans le courant de ce siècle.

XVIII^e siècle. — Les Frères de la Doctrine chrétienne s'établissent à Saint-Yon, et construisent eux-mêmes leur chapelle (1728-1734). Le Prieuré de Bonne-Nouvelle relève une fois de plus ses bâtiments (1754). Les Jacobins bâtissent une nouvelle église (1781), qui ne devait subsister que dix ans. En 1785 est posée, à l'Hôpital général, la première pierre d'une chapelle qui fut dédiée en 1790. L'église de l'Hôtel-Dieu est élevée de 1767 à 1781, sous le vocable de Sainte-Madeleine.

La tour du Beffroi, surmontée d'un campanile, est construite de 1710 à 1713. La fontaine de la Grosse-Horloge est refaite en 1732, celle de la place de la Pucelle en 1755, celle de la rue Saint-Romain en 1743. Le séminaire Saint-Nicaise ou des Pauvres Clercs est construit de 1724 à 1733. La ville fait élever (1727-29) un hôtel pour le Premier Président du Parlement, et jette les fondements d'un nouvel Hôtel-de-Ville (1758), qu'elle est obligée d'abandonner peu après comme trop dispendieux. Une façade, donnant sur le Marché-Neuf, est élevée au Palais-de-Justice (1740). Enfin, on construit l'Hôtel des Douanes ou la Romaine (1723), la Porte Guillaume-Lion (1749), le Théâtre-des-Arts (1774) et le palais des Consuls (1785).

XIX^e siècle. — La plupart des édifices qui viennent

d'être énumérés existaient encore en 1789. Voici maintenant le bilan des destructions opérées dans la période révolutionnaire et au XIX^e siècle. La suppression des ordres religieux entraîna la démolition de presque toutes leurs églises et de leurs bâtiments. Nous n'en avons conservé qu'une douzaine, dont plusieurs, sans doute, ne sont pas remarquables, mais dont d'autres ont une véritable valeur artistique. Sans parler de l'abbatiale de Saint-Ouen, des églises des Carmes déchaussés (Saint-Romain) et du Prieuré de l'Hôtel-Dieu (Sainte-Madeleine), devenues paroissiales, nous avons encore les églises des Jésuites, du Prieuré de Saint-Louis, des Grands-Augustins, du Saint-Sacrement (aux Ursulines), des Minimes (aujourd'hui le Saint-Sacrement), des Ursulines (2^e monastère), des Clarisses, des Gravelines (Visitation, 1^{er} monastère), de Saint-Yon.

Des bâtiments monastiques, reconstruits pour la plupart aux XVII^e et XVIII^e siècles, il ne reste qu'une faible partie. Les uns sont rendus à leur première destination, les autres sont sécularisés, et plus ou moins mutilés et défigurés. Les dortoirs et réfectoires de l'abbaye de Saint-Ouen sont devenus l'Hôtel-de-Ville, mais on doit déplorer la perte du palais abbatial. La façade du logis de l'abbesse de Saint-Amand est conservé au jardin de Sainte-Marie. Les Ursulines, les Visitandines, les Sœurs de Saint-Joseph et d'Ernemont sont rentrées dans leurs anciens couvents. Le collège des Jésuites est devenu le Lycée. Le prieuré de Bellefonds est une maison de Frères de la Doctrine chrétienne, dont l'an-

cienne propriété sert d'école normale primaire. L'abbaye de Sainte-Claire, le prieuré de Saint-Louis, les Grands-Augustins sont sécularisés.

Des églises paroissiales existant avant la Révolution, au nombre de trente-sept, vingt-cinq ont complètement disparu. Parmi ces églises, on doit surtout regretter Saint-Denis, Notre-Dame-la-Ronde, Saint-Nicolas, Saint-Herbland, Saint-Jean et Saint-Martin-sur-Renelle. Cinq sont encore debout, mais sécularisées : Saint-Cande-le-Jeune, Sainte-Croix-des-Pelletiers, Saint-Étienne-des-Tonneliers, Saint-Pierre-du-Châtel, Saint-Laurent. On a conservé et réparé, en 1867, la remarquable tour de Saint-André-aux-Febvres. Deux autres églises subsistent, désaffectées, Saint-Éloi et Sainte-Marie-la-Petite, devenues un temple protestant et une synagogue. La collégiale Saint-Georges a été démolie il y a dix-neuf ans.

A côté de ces ruines, on aime à énumérer tout ce qui a fait l'objet de restaurations intelligentes et d'embellissements réels. Il convient d'établir ici la part de mérite qui revient au XIX^e siècle, dans l'œuvre architecturale de notre ville. L'art religieux, la conception et l'inspiration créatrices étaient certainement, au moyen âge, supérieurs à ce qu'ils sont de nos jours. Avec des moyens d'action beaucoup moindres, des mœurs plus rudes, un état social plus souvent et plus profondément troublé, nos pères réussissaient à élever ces puissants édifices qu'ils nous ont légués et que nous ne savons plus qu'admirer, ou imiter de très loin. Et cependant ces créations grandioses des premiers siècles

de notre histoire artistique n'avaient pas dit leur dernier mot : l'art roman a péri avant d'avoir donné toute sa mesure et réalisé toutes ses ressources. L'art ogival qui lui a succédé parut, en deux siècles et demi, avoir atteint son apogée; mais il était encore, même au xvi^e siècle, capable de grandes choses quand, sous des influences étrangères, le goût s'est transformé, les idées se sont modifiées. Au moins, les deux siècles qui précèdent le nôtre ont encore eu leur style propre, et l'idée architecturale de ce temps a reçu maintes fois d'excellentes applications. Mais ce xix^e siècle finit sans avoir rien créé d'original, et les meilleures constructions qu'il ait élevées sont celles qui se rapprochent le plus des modèles du moyen âge. L'imitation, au reste, a souvent été heureuse, et constitue le meilleur titre de gloire de nos architectes contemporains. Le soin religieux qu'ils mettent à faire revivre les traditions anciennes, l'amour avec lequel ils reproduisent les styles des bonnes époques, témoignent à la fois de la valeur des œuvres du passé et de l'habileté de leurs imitateurs.

Un autre titre dont peut se prévaloir l'époque contemporaine, est le soin et l'intelligence qu'elle apporte dans la restauration des monuments anciens et dans leur préservation contre des tentatives impies. Si le xix^e siècle a beaucoup détruit, il a aussi beaucoup conservé; on doit lui pardonner cela en faveur de ceci. Si même on veut aller au fond des choses, on trouvera que le xiii^e siècle d'abord, les xv^e et xvi^e ensuite, ont été, à leur manière, destructeurs autant et peut-être plus que le nôtre. S'ils détruisaient, c'était sans doute pour

faire mieux ; mais quel intérêt n'y aurait-il pas aujourd'hui pour nous à connaître et la Cathédrale romane, et l'abbatiale de Saint-Ouen élevée aux ^xⁱ^e et ^{xii}^e siècles, et toutes ces églises et chapelles datant de la même époque, pas toujours monumentales, mais certainement précieuses pour l'histoire de l'art. Aujourd'hui le regret est double, car nous avons perdu les églises du ^xⁱ^e siècle et celles qui les ont remplacées.

Sept des anciennes églises ont été conservées comme paroissiales, et toutes ont été l'objet de restaurations et ont reçu des additions plus ou moins considérables.

La Cathédrale, après avoir vu réparer, en 1804, puis brûler en 1822, sa flèche, édifiée en 1544, par Robert Becquet, en a reçu une nouvelle (1825-1848) construite en fer, sur les plans d'Alavoine. Cette flèche resta incomplète et inachevée pendant vingt-huit ans, qui lui amenèrent plus de critiques que d'éloges. Terminée enfin, ou à peu près, en 1876-1880, on ne peut lui refuser un grand effet, et la réalisation d'une conception hardie et sans précédents. Les deux portails latéraux, la façade méridionale de la nef, la chapelle de la Sainte-Vierge, les chapelles latérales de la nef et le sanctuaire de Saint-Étienne, l'avant-portail de la Cour des Libraires ont été restaurés dans la seconde moitié du siècle. Notons encore l'enlèvement, en 1884, du jubé construit cent dix ans auparavant. Enfin la restauration du grand portail, œuvre considérable entreprise en 1896, ne se terminera que dans le ^{xx}^e siècle.

Saint-Godard a reçu également d'importantes améliorations qui ont fait d'un assez pauvre édifice des

derniers temps de l'ogive, l'église la mieux ornée et la plus richement décorée de la ville. Les vitraux des façades latérales, les peintures murales, les sculptures du portail ouest sont de notre siècle.

Saint-Maclou s'est enrichie, en 1868, d'une très belle flèche en pierre, œuvre de M. Barthélemy qui en remplace une de 1511, démolie en 1596, et d'une sacristie de style renaissance, due à la libéralité de M. Eugène Dutuit.

Saint-Nicaise a eu, dans ces dernières années, son chœur reconstruit dans le style primitif.

Le portail principal de Saint-Patrice a été refait en 1875.

Saint-Vincent a restauré complètement son portail méridional, de style flamboyant très orné, et s'est augmenté, en 1875, d'une sacristie de même style, attenant au chevet.

Saint-Vivien, restauré à l'intérieur, a de plus reçu, en 1892, un porche en pierre élégamment sculpté.

Les églises Saint-Sever (1858-1861), Saint-Gervais (1869-1871), Saint-Hilaire (1875-1877), Saint-Paul (1827-1829 et 1894-1896) ont été entièrement reconstruites (Saint-Paul l'a même été deux fois en ce siècle) : Saint-Sever est une imitation de style renaissance ; Saint-Hilaire, de la transition ; les autres, du roman. On a de plus édifié trois nouvelles églises paroissiales : Saint-Clément, en 1869, Saint-Joseph, en 1888, le Sacré-Cœur, en 1893 ; ces deux dernières ne sont pas entièrement achevées. Pour les trois, le style adopté a été le roman.

Des trois anciennes églises conventuelles, devenues paroissiales après la Révolution, Saint-Ouen, privé, en 1791, de son remarquable jubé du xv^e siècle, a eu son portail achevé en 1846-1850 sur un plan différent du plan primitif; deux tours surmontées de flèches l'accompagnent. L'intérieur a été restauré en 1814, et la tour centrale en 1858. Saint-Romain a reçu, en 1805, un clocher de style renaissance, recouvert de plomb. Le portail a été restauré en 1824 et 1869.

Des chapelles remarquables ont été construites aux couvents de la Miséricorde (1843), de la Compassion (1872), à la Maison des Frères de Bellefonds (1892), au pensionnat de Saint-Gervais (1887).

Les constructions civiles des siècles précédents ont été généralement augmentées et améliorées. Il y a eu cependant quelques suppressions depuis le commencement du siècle : l'hôtel de la Romaine, qui datait de 1723, démoli en 1826; l'hôtel de la Vicomté de l'Eau, en 1865, la caserne Saint-Sever, construite en 1713-1729; l'Hôtel des Monnaies, du xvi^e siècle, en partie conservé. La tour Bigot, l'une de celles qui défendaient l'enceinte de la ville, disparut en 1840, et la tour Guillaume-Lion en 1826. Les portes de la ville étaient encore nombreuses en 1800. La plupart de celles qui donnaient accès sur les quais avaient été conservées. Elles ont disparu, sauf une, la porte Guillaume-Lion, de 1800 à 1820. La porte de la Vicomté a subsisté jusqu'en 1827.

La démolition des bâtiments de l'ancien Bailliage, commencée à la fin du siècle dernier, a été complètement achevée vers 1860. L'hôtel du Bec en 1839,

l'hôtel Bigot, en 1841, celui du Tot, en 1836, celui du Patriarche, vers 1820, ont également disparu, ainsi que plusieurs maisons remarquables des xv^e, xvi^e et xvii^e siècles, lors du percement de nouvelles rues, ou pour faire place à des constructions plus vastes et plus solides. Enfin, l'ancien collège de Joyeuse vient d'être démoli et remplacé par des bâtiments qui forment une annexe du Lycée.

Au commencement du siècle, on appropria à usage de mairie les bâtiments conservés de l'abbaye de Saint-Ouen; la façade en fut terminée en 1825. On y ajouta les pavillons des deux extrémités, et d'autres bâtiments annexes en 1895.

Le Palais-de-Justice de Louis XII (1499-1543), augmenté dans les premières années du xviii^e siècle, a été restauré de 1838 à 1841, et de 1857 à 1860. En 1843, on a construit l'aile Est dans le style du reste, et en 1881-1883, on a agrandi le Palais vers la place du Marché-Neuf, dont la fontaine a été supprimée. Cette partie du monument est due à M. Lefort.

La Préfecture occupe l'emplacement du monastère des Jacobins, dont de nombreux remaniements n'ont presque rien laissé subsister. Les bâtiments, après avoir servi, jusqu'en 1790, au logement de l'Intendant général, ont été modifiés et agrandis de 1854 à 1869; l'église a alors disparu. Le local des Archives départementales, annexé à la Préfecture, a été construit en 1856 et augmenté en 1894 d'une vaste salle destinée à contenir les archives de l'ancien Parlement.

En 1874, la tour Jeanne-d'Arc, seul reste du château

de Philippe-Auguste, a été isolée, restaurée et exhaussée. En 1890 on a réparé le bâtiment de la Grosse-Horloge et remis à neuf, en 1891, l'Horloge elle-même. De précieuses façades de maisons du xvi^e siècle, en bois sculpté, ont été sauvées de la destruction, lors du percement de nouvelles rues et réédifiées dans les squares Saint-André et Sainte-Marie; ce dernier a de plus reçu la façade en bois de l'ancien logis de l'abbesse de Saint-Amand, morceau très remarquable du temps de François I^{er}. Une curieuse maison de la rue Malpalu, du xv^e siècle, est entrée, par les soins de M. Dutuit, dans la construction du nouveau presbytère de Saint-Maclou. Enfin, une façade garnie de belles sculptures en pierre, datant de Henri III et provenant d'une annexe de l'ancien Hôtel-de-Ville, rue aux Juifs, a été remontée rue Louis-Brune, en 1896. Voici, pour terminer, la liste chronologique des autres travaux, plus ou moins monumentaux, de notre siècle.

1824, agrandissement de l'Hôtel-Dieu et construction d'une chapelle; 1836, construction de l'Hôtel de la Douane : on y a placé un bas-relief de Coustou, de 1726, provenant de l'Ancienne Romaine; 1857, Hôtel de la Gendarmerie, sur l'emplacement de l'ancien Prieuré de Saint-Louis; 1860-1862, les Docks-Entrepôts; 1861, la Caisse d'Epargne; 1862, l'Octroi municipal et le Poids public; 1863, la Poste aux lettres; 1879-1882, le Musée-Bibliothèque; 1882, reconstruction du Théâtre-des-Arts, incendié en 1876; 1888, restauration de l'édicule de la Fierle ou chapelle Saint-Romain; 1892, agrandissement du Palais des Consuls,

dont on double l'étendue par une construction symétrique à la première; 1897, l'ancienne Officialité est convertie en Maîtrise sous le patronage de saint Evode.

Le passé nous a légué un assez grand nombre de fontaines, dont quelques-unes monumentales et non sans mérite, telles que celles de Jeanne-Darc, de la Croix-de-Pierre, de la Crosse, de Lisieux, de la Grosse-Horloge, de Saint-Romain, de Sainte-Croix-des-Pelletiers, de Saint-Cande-le-Jeune, des Pénitents, des Augustins, de Saint-Vincent, de Notre-Dame, du Vieux-Marché et du Marché-Neuf. Plusieurs, qui méritaient d'être conservées, ont disparu; d'autres subsistent, mais fort dégradées. Le xix^e siècle n'est pas resté en arrière sous ce rapport; on lui doit le Château-d'Eau, avec groupes sculptés par Falguière; la fontaine J.-B. de la Salle, œuvre de M. de Perthes, la fontaine L.-Bouilhet. Les fontaines de la Crosse et de la Croix-de-Pierre ont été refaites, en style ancien et très orné. Celle de Jeanne-d'Arc a été restaurée en 1861.

Les statues, bustes, médaillons et plaques. — La coutume d'honorer, au moyen du bronze ou du marbre, la mémoire des personnages illustres par leur naissance et par les services rendus au pays n'était pas répandue autrefois comme aujourd'hui. Cet hommage était réservé le plus souvent aux têtes couronnées, aux princes du sang, et lorsqu'on le décernait à des personnages de marque, il avait plutôt un caractère privé, et leurs statues ne quittaient guère l'intérieur des églises, où elles ornaient des mausolées et des sépultures. Les effigies érigées sur les places publiques étaient rares, et

il a fallu une illustration exceptionnelle, intimement liée à notre histoire locale, comme celle de Jeanne d'Arc, pour valoir à l'héroïne un tel honneur. Avec sa statue, celles de Henri IV et de Louis XV étaient les seules qui ornassent la ville. Ces deux dernières, élevées sur les places du Vieux-Palais et du Marché-Neuf, ont disparu pendant la tourmente révolutionnaire. Depuis, cédant à un usage devenu général, Rouen a dressé des statues aux plus célèbres de ses enfants, ou à des personnages dont la gloire et le mérite ont, à diverses époques, rejailli sur le pays. Nous avons vu successivement s'élever les statues de P. Corneille (1834), de Boïeldieu (1839), de Napoléon I^{er} (1865), du Bienheureux J.-B. de la Salle (1875), d'Armand Carrel (1887), de Pouyer-Quertier (1894). Le duc Rollon en méritait bien une comme pacificateur et civilisateur : il l'a obtenue il y a trente ans. Des statues de Nicolas Poussin et du sculpteur Anguier décorent l'entrée principale du Musée. A défaut de statues, des bustes et des médaillons consacrent la mémoire de mérites très divers : Edouard Adam, Thouret, L. Bouilhet, G. Flaubert, Louis Brune, Guy de Maupassant. Enfin des plaques commémoratives rappellent au public le lieu de naissance ou d'habitation de Rouennais célèbres : J. Jouvenet, Jacques le Lieur, Fontenelle, P. et Th. Corneille, J. de Blossville, Géricault, Dulong, Les Basnage, Boïeldieu, général Duvivier, Armand Carrel, Félix et Archimède Pouchet, Chéruel. Une inscription sur plaque de marbre, apposée sur l'un des bâtiments des halles du Vieux-Marché rappelle le supplice de Jeanne

d'Arc sur ce même emplacement, le 30 mai 1431, et une autre inscription, placée en 1846 au portail de l'église Saint-Gervais par les soins de l'Académie de Rouen, rappelle l'emplacement du prieuré du même nom et relate la mort en ce lieu du duc Guillaume, l'an 1087.

Une ville a encore le moyen de conserver la mémoire de ses grands hommes en donnant leurs noms à certaines de ses voies publiques, et Rouen n'y a pas manqué lorsqu'elle a, entre autres, baptisé les rues et voies diverses, Rollon, Guillaume-le-Conquérant, Alain-Blanchart, Roulland Le Roux, Jacques-Le-Lieur, Guy-de-la-Brosse, Farin, Pierre-Corneille, Cavelier-de-la-Salle, Jouvenet, Lémery, Fontenelle, Restout, Le Cat, Boïeldieu, Dulong, Géricault.

D'autres noms consacrent le souvenir de choses qui ne sont plus : les rues de l'École, des Bons-Enfants, de l'Hôpital, de la Prison, du Bailliage, de la Vicomté, de l'Ancienne-Romaine, du Champ-du-Pardon, du Lieu-de-Santé, du Hallage, rappellent des institutions et des juridictions du moyen âge. Dans la rue des Carmes, des Béguines, des Cordeliers, des Augustins, de la Madeleine, des Célestins, des Carmélites, des Cantelles, des Pénitents, des Capucins, des Chartreux, des Emmurées, de Grammont, on retrouve les noms d'anciens monastères dont il ne reste plus que le souvenir. Des monuments détruits nous sont rappelés par les noms des rues du Vieux-Palais, Belfroi, de la Poterne, places de la Haute et de la Basse-Vieille-Tour, passage Saint-Herbland, rues Saint-Denis, Saint-Nicolas, Saint-Georges,

Saint-André. Enfin des industries éteintes, remontant à plusieurs siècles, ont donné leurs noms aux rues du Change, Dinanderie, des Tapissiers, des Peinteurs, des Vergetiers, à la place des Parcheminiers, au quai des Curandiers.

Je citerai pour terminer quelques minuscules monuments que leur petitesse relative n'a pas empêché de jouer un rôle important dans notre histoire, et qui sont venus jusqu'à nous à travers les siècles. Le siège et le signe représentatif de la juridiction spéciale attachée à la Cour du Parlement, et dont il a déjà été parlé, était la Table de Marbre. Cet objet mobilier, que l'on croit être une ancienne pierre tombale, se compose de deux blocs de pierre noire juxtaposés et mesurant ensemble 6 mètres sur 1^m 40, soit 8 mètres carrés. Il est conservé dans la salle des Pas-Perdus, au Palais-de-Justice.

Le Beffroi, élevé au XIV^e siècle, contient une cloche célèbre, *la Rouvel*, dite improprement Cloche d'Argent, qui paraît plus ancienne que la tour et qui, depuis Guillaume-le-Conquérant, sonne tous les soirs le couvre-feu. Rouen est peut-être la seule ville de France qui ait conservé cette coutume. La Grosse-Horloge renferme une autre cloche, historique aussi, qu'on appelait la Cache-Ribaud.

Rouen, en vertu d'un droit conféré au moyen âge, entre autres privilèges communaux, à plusieurs villes de France, possède un sceau, dont la figure, telle qu'elle existe aujourd'hui, remonte au moins au XIII^e siècle. Il se blasonne ainsi : de gueules au mouton d'argent, la tête couronnée et entourée d'un nimbe crucifère d'or,

portant à senestre une croix d'or en barre, où pend un guidon d'argent chargé d'une croix de gueules au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or. M. Decorde, qui a ainsi formulé ces armoiries en 1871, ajoute qu'il ne faut pas y attacher un sens politique, mais y voir un simple souvenir historique, un héritage local que les générations doivent se transmettre fidèlement les unes aux autres.

L'aspect de la ville à la fin du XVIII^e siècle. — Vers la fin du XVIII^e siècle la ville avait conservé en grande partie son aspect du moyen âge. Elle avait pourtant été presque entièrement rebâtie depuis trois siècles, et ses plus vieilles maisons ne dataient guère que de la fin du XV^e. Mais la plupart de ses rues étaient restées étroites, tortueuses, malpropres et mal éclairées. Les anciennes fortifications étaient depuis deux cent cinquante ou trois cents ans converties en boulevards, mais avaient conservé leurs murs, leurs portes et leurs tours. Enfin les trente-sept églises paroissiales, les quarante monastères : abbayes, prieurés, collégiales, et diverses chapelles, donnaient à la cité un cachet particulier qu'elle a perdu depuis longtemps dans beaucoup de ses quartiers.

Avec les boulevards, quelques promenades existaient dès lors dans les faubourgs de la ville. Le Cours-la-Reine ou Grand-Cours et l'avenue de Grammont avaient été créés en 1650; le Cours de Paris (avenue Saint-Paul), en 1729; l'avenue du Mont-Riboudet, en 1750. La promenade de la Bourse datait de 1664.

Les derniers intendants, et notamment M. Thiroux

de Crosne, avaient fait des efforts louables pour l'assainissement et l'embellissement de leur ville, pour y faciliter les communications et pourvoir à l'accroissement du nombre de ses habitants. Dans les quinze années qui précédèrent la Révolution, on leur dut l'ouverture des rues de Crosne, du Contrat-Social, de Lecat, de Buffon, et tout le quartier neuf de Cauchoise où, rompant avec les anciennes traditions, les voies étaient largement ouvertes, avec des maisons en pierre, hautes, uniformes et bien alignées. Le Champ-de-Mars, l'esplanade du Boulingrin, l'avenue de la Madeleine datent du même temps. Les routes de Caen, de Neufchâtel, de Darnétal furent disposées en avenues. On exécuta peu de travaux de ce genre pendant la période révolutionnaire : les rues Nationale, de Lémery, Dulong sont cependant de cette époque.

Malgré ces premières transformations, la ville, il y a cent ans, avait encore un aspect d'ancienneté. Les maisons du xvi^e siècle, encore nombreuses aujourd'hui, s'y reconnaissent par le peu de développement de leur façade, leur pignon ouvrant sur la rue et servant souvent de gable à une ogive, les étages en surplomb les uns sur les autres avec des motifs d'ornementation, sculptures et moulures, empruntés au style ogival et toujours d'un effet fort gracieux. Elles étaient en bois : les plus importantes présentaient un soubassement en pierre supportant la corniche, au-dessous de laquelle régnait parfois une frise ajourée. Les maisons situées dans des cours possédaient un escalier ouvert, quelquefois logé dans une saillie cylindrique ou polygonale

formant tourelle, et garni d'une rampe à balustres en bois. La même recherche de décoration s'observait dans les intérieurs, boiseries, cheminées, où l'on trouve souvent de charmants détails. Le xvii^e siècle sacrifie beaucoup moins au pittoresque. Les façades de cette époque sont plates et régulières, assez riches quelquefois, ornées de moulures en plâtre et de pilastres à chapiteaux. On combine le bois et la pierre, mais cette dernière devient d'un emploi plus général. Au xviii^e siècle les façades des maisons particulières, ainsi que les ouvertures, s'agrandissent; les étages se superposent aux étages : on cherche à gagner en hauteur l'espace qui manque latéralement. L'emploi de la brique devient plus fréquent à partir de 1770. On fait encore, néanmoins, des murs en pans de bois, apparents ou recouverts de plâtre. La pierre communément employée provient des carrières de Caumont ou de Vernon, déjà exploitées depuis plus de cent ans. Les constructions de cette époque, si elles gagnent en confortable et en solidité, n'ont plus le caractère artistique des précédentes.

On construisit ainsi jusque vers le milieu du xix^e siècle, et en même temps on ouvrit un assez grand nombre de voies nouvelles, dont les principales sont : les rues Thouret (1806), de Larochefoucauld (1809), des Charettes prolongée (1810); Bouvrauil (1817); Royale (1828-1842); Duquesne (1831); Alain-Blanchart (1838); Armand-Carrel (1844); de Constantine (1846); Bouquet (1847). Et à Saint-Sever, les rues Lafayette (1828-1845); Méridienne (1831); Lemire (1834); Dutronché (1838). Le Cours Boïeldieu, la place

des Arts, l'avenue du Cimetière-Monumental, le prolongement de l'avenue de Grammont sont de la même période.

L'ouverture de la rue d'Amiens fut dans la seconde moitié du siècle la première tentative d'une grande percée à travers les quartiers les plus déshérités de la ville. Elle eut lieu de 1853 à 1866. L'année 1860 inaugura les grands travaux qui devaient transformer complètement une partie de la ville. Le résultat fut la suppression de dix rues et ruelles, de plus de cinq cents vieilles maisons, la destruction d'anciennes églises, qui firent place aux deux grandes artères qu'on dénomma rues de l'Impératrice et de l'Hôtel-de-Ville, et à quelques rues latérales (rues Guillaume-le-Conquérant, Rollon, Fleurus-Duvivier, des Basnage). Le jardin de Solférino fut créé en même temps. Peu après, s'ouvrent les rues du Clos-Campulley, Mollien, Ambroise-Fleury, de Fontenelle et Harenguerie prolongées. Tout un quartier neuf est créé au nord de la ville sous le nom de Cité Jeanne-D'arc. Du même temps date l'extension du faubourg environnant la gare de la rue Verte.

En 1879 commence une nouvelle série de travaux ayant pour objet l'amélioration du quartier Martainville; de cette époque sont les rues Alsace-Lorraine, Victor-Hugo, Géricault, Louis-Brune. On prolonge la rue Armand-Carrel, on agrandit la place Saint-Marc. Le faubourg Saint-Sever reçoit sa part d'améliorations. On y ouvre, dans la partie nord, plusieurs nouvelles rues. Ce faubourg, qui depuis cinquante ans prend un grand accroissement, représente en population le quart

du reste de la ville, et plus du tiers en étendue. On y construit dans cette période, des Docks-Entrepôts, deux casernes, deux gares de chemin de fer, un marché aux bestiaux, un marché couvert, une prison.

Les constructions de ces dernières années, dans les principaux quartiers, sont généralement hautes et spacieuses; les façades sont en pierre de taille souvent avec sculptures plus ou moins riches. On emploie très fréquemment un mélange de pierre et de brique rouge qui rappelle l'époque de Louis XIII. Il faut noter aussi, dans plusieurs maisons, une recherche souvent heureuse, des styles, soit du xv^e siècle, soit de la Renaissance.

Les quais de Rouen étaient, au xviii^e siècle, au nombre de deux sur la rive droite : ceux de Paris et du Havre, avec de nombreuses subdivisions, et ressemblaient peu à ce qu'ils sont devenus depuis. Sur la rive gauche, les bords de la Seine étaient en terrain naturel. La largeur des quais, entre les murs de la ville et le fleuve, était très variable, et ce défaut d'alignement se continua après la suppression de l'enceinte murée. Ce n'est qu'à partir de 1806 qu'on entreprit les travaux d'amélioration depuis longtemps reconnus nécessaires. On démolit de 1808 à 1815 plusieurs portes de la ville donnant accès sur ces quais; on construisit les murs et les talus qui les limitent du côté du fleuve. La chaussée fut nivelée et élargie; On reprit les travaux en 1841. Les anciennes mesures disparurent et firent place à de grandes constructions sur un alignement uniforme. L'outillage du port, en même temps que le perfection-

nement de la navigation, furent poussés activement, surtout depuis 1855, et en 1879 et années suivantes on construisit près de deux kilomètres de nouveaux quais sur les deux rives. L'île du Petit-Gay fut réunie à la terre ferme; on créa du côté de Saint-Sever un double bassin par le rescindement de l'île Méru et son rattachement au rivage, ainsi que celui des îles Elie et Rolet. Ces travaux furent complétés par l'établissement de grues hydrauliques, d'appontements, de hangars couverts pour les marchandises. Le port, ainsi amélioré, peut donner accès aux navires calant 6 et 7 mètres, et devient un des ports marchands les plus importants de France.

La communication entre les deux rives de la Seine était établie depuis le XII^e siècle, et jusqu'au XVI^e, par le pont que fit construire l'impératrice Mathilde, mère du duc de Normandie Henri II. Ce pont, déjà presque en ruines, fut démoli en 1660 et remplacé par un pont de bateaux, qui dura jusqu'en 1836. Un nouveau pont de pierre fut commencé en 1812, livré à la circulation en 1829 et nommé pont Corneille. Un second pont en fil de fer, avec tablier suspendu s'appuyant sur une double arche centrale, fut commencé en 1834 et achevé en 1836. Enfin ce dernier pont, démoli en 1885, a été remplacé par un pont fixe en acier, qu'on inaugura en 1888 sous le nom de pont Boïeldieu.

Les plantations. — Les plantations et jardins urbains étaient au XVIII^e siècle un mode d'embellissement et d'assainissement encore peu employé, du moins dans notre province. Les boulevards Beauvoisine et Cau-

choise, qui dataient des xv^e et xvi^e siècles, celui du Mont-Riboudet, de 1750, les abords de la Bourse étaient avant Louis XVI les seuls endroits publics de la ville qui fussent plantés d'arbres. Les derniers Intendants donnèrent de l'extension à ces travaux. On renouvela les plantations des boulevards : celui de Martainville a seul conservé ses vieux arbres, des platanes maintenant plus que centenaires, arrivés à de superbes dimensions, mais aussi à leur déclin. On disposa en avenues les amorces des grands chemins qui donnaient accès de la ville dans les campagnes. Le Grand-Cours ou Cours la Reine et l'avenue de Grammont furent plantés en 1787 d'ormes qui existent encore pour la plupart. Le Cours Dauphin ou de Paris reçut également un double rang d'ormes que nous avons connus il y a quarante ans, et qui ont été remplacés, alors octogénaires, par des érables sycomores. Les platanes des boulevards ont été remplacés de même en 1879. Un de nos confrères a adressé ici de touchants adieux à ces arbres « qui ont vu plusieurs générations passer sous leur abri verdoyant, et dont le dôme de feuillage a protégé le repos des vieillards comme les jeux des enfants (1) ». L'avenue du Mont-Riboudet, la route de Neufchâtel ont encore quelques vieux arbres qui datent au moins de quatre-vingts ans; on les remplace graduellement depuis quarante, ici par des ormes, là par des platanes.

La route d'Elbeuf avait, au sortir de la barrière d'octroi une double rangée d'ormes et de peupliers du

(1) M. J. Félix, *Les derniers jours des condamnés*. Précis de l'Académie, 1879.

Canada de belle taille, exploités depuis peu et remplacés par des peupliers de même espèce et par des robiniers faux-acacias.

Les cinetières déclassés de la Jatte, de Lille et de Saint-Gervais possédaient des ormes presque séculaires qui disparaîtront pour la plupart devant le percement de nouvelles rue et les constructions qui en seront la conséquence.

Ce n'est qu'en notre siècle qu'on introduit les plantations d'arbres, d'arbustes et de fleurs dans l'intérieur même de la ville. L'avenue du Cimetière-Monumental est plantée d'ailanthes en 1825. La même essence est choisie un peu plus tard pour la place du Lycée, créée en 1842. La place Saint-Marc avait été, en 1832, plantée d'ormes qui ont disparu lors des remaniements de cette partie de la ville ; il en restait deux vieux représentants qui viennent d'être abattus tout récemment. L'avenue de la Madeleine (avenue Pasteur), la rue de Crosne au-delà du boulevard sont plantées d'ormes vers 1840. La rue d'Amiens reçoit des platanes en 1866. Les cours Boïeldieu et de la Bourse étaient depuis environ soixante ans plantés d'ormes qu'on a remplacés récemment par des platanes. Les places Cauchoise, Saint-Hilaire, de l'Hôtel-de-Ville, d'Amiens, de la Rougemare, Saint-Laurent, et à Saint-Sever le boulevard Saint-Julien, la route de Caen, l'avenue de Grammont prolongée, la place Saint-Clément sont également plantés de platanes encore jeunes. C'est la même essence qu'on a employée pour le boulevard de Croisset, créé en 1894. La place du Boulingrin existait sous Louis XI : on a depuis

quelques années renouvelé ses plantations. Près de là, sur le boulevard, sont plusieurs rangées de marronniers d'Inde âgés d'environ quarante ans. La place des Carmes est aussi ornée de deux grands marronniers, plus vieux de trente ans. Enfin on a planté en 1880, entre la rue Restout et le Musée-Bibliothèque un quinconce de robiniens-parasols, d'un charmant effet, et on a garni d'ailanthes, en 1899, le terre-plein qui domine la fontaine Sainte-Marie ou Château-d'Eau.

La ville possède en tout, sur ses boulevards, ses rues, ses avenues et ses places publiques, quatre mille et quelques centaines de pieds d'arbres d'essences variées.

Les jardins publics ont pris de l'extension à Rouen depuis cinquante ans. Le plus vaste et le plus ancien est le Jardin-des-Plantes, ancien parc de Trianon, acquis par la ville en 1851. Le jardin primitif, création de notre Académie, occupa successivement le faubourg Bouvreuil, puis le voisinage du cours Dauphin. Les autres jardins de la ville sont ceux de l'Hôtel-de-Ville établi en 1804 dans les dépendances de l'ancienne abbaye de Saint-Ouen, agrandi et remanié en 1863 et 1871 ; le jardin de Solférino, créé en 1860-1863, avec pièce d'eau alimentée par le ruisseau de la Renelle ; le jardin Martainville, dessiné en 1872 dans une prairie qu'on appelait le Pré-Thuilleau. On peut citer pour mémoire le petit square Saint-André, qui sert d'encadrement à la belle tour, seul reste de l'église de ce nom.

Routes, voitures, chemins de fer, bateaux. — Le temps est déjà loin où un coche transportait péniblement en douze heures huit voyageurs de Rouen à Paris par

de mauvaises routes mal entretenues. La viabilité resta fort arriérée dans notre province jusqu'au XVIII^e siècle, et Rouen ne posséda longtemps, pour ses relations extérieures, avec des sentiers caillouteux s'élevant en pentes raides sur les collines, que le grand chemin de Paris, qui sortait par la porte Martainville, traversait en remblai les prés marécageux entourant le Robec, puis s'élevait sur la montagne Sainte-Catherine; le grand chemin de Caudebec, qui passait par le Mont-aux-Malades, et au sud le chemin tendant à la Basse-Normandie. Sous Louis XVI, on construisit les routes de Paris au Havre et à Dieppe par Rouen, de Rouen à Orléans par Evreux, à Dunkerque (route de Neufchâtel) à Caen et à Beauvais.

Ce n'est qu'en 1776 que des diligences entre Rouen, Paris et autres villes furent desservies par la poste aux chevaux. Vers la même époque, des coches et diligences d'eau, établis entre Rouen et Paris, faisaient le trajet en quatre jours. Un coche d'eau existait depuis 1625 entre Rouen et la Bouille.

Depuis soixante ans les routes nationales se sont développées et améliorées. Celles qui actuellement ont leur point de départ à ou près Rouen ou qui traversent la ville sont au nombre de sept. Il y a de plus onze chemins vicinaux de grande communication (1) rayonnant autour

(1) Les routes nationales sont les suivantes :

1^o Route n^o 14, de Paris au Havre. Entre à Rouen par l'avenue Saint-Paul et en sort par le prolongement du boulevard du Mont-Riboudet;

2^o Route n^o 27, de Rouen à Dieppe. Commune avec la précédente jusqu'à Maromme;

de la ville dans toutes les directions, ou émettant des annexes et embranchements qui les relient à Rouen. Ils sont presque tous l'œuvre de la seconde moitié du

3^o Route n^o 28, de Rouen à Saint-Omer. Prolonge vers Boisguillaume la route de Neufchâtel ;

4^o Route n^o 30, de Rouen à la Capelle. Prolonge vers Darnétal et Gournay la rue Saint-Hilaire ;

5^o Route n^o 138, de Rouen à Bordeaux. Prolongement de la route de Caen ;

6^o Route n^o 180, de Rouen à Honfleur. Se détache de la précédente à la Maison-Brûlée ;

7^o Route n^o 182, de Rouen à Mantes. Se sépare de la route n^o 14 à Eauplet.

Les onze chemins vicinaux de grande communication sont :

1^o Chemin n^o 3, de Dieppe au Neubourg. Entre à Rouen par la rue Verte, en sort par la rue d'Elbeuf ;

2^o Chemin n^o 18, de Rouen à la Haye-Malherbe. Sort de Rouen par la rue de Sotteville ;

3^o Chemin n^o 42, de Rouen à Lyons-la-Forêt. A son point de départ sur le boulevard Martainville ;

4^o Chemin n^o 43, de Duclair à Perruel. Envoie de Boisguillaume un embranchement entrant en ville par Bihorel ;

5^o Chemin n^o 51, de Sahurs à Monville. A pour annexe sur Rouen le boulevard de Croisset ;

6^o Chemin n^o 66, d'Isneauville à la barrière du Havre. S'embranche à Déville sur le n^o 86 ;

7^o Chemin n^o 86, de Rouen à Sainte-Marguerite. Sort de la ville par la rue du Renard prolongée ;

8^o Chemin n^o 94, de Saint-Jean-du-Cardonnay à Radepont. Embranchement sur Mesnil-Raoult, se détachant à Bonsecours de la route nationale n^o 14 ;

9^o Chemin n^o 95, de Rouen à Pitres avec embranchement sur Darnétal. Sort de Rouen par la rue Henri-Rivière ;

10^o Chemin n^o 121, de Rouen à Saint-Maurice. Sort de Rouen par la rue de la Corderie ;

11^o Chemin n^o 124, de Rouen à Saint-Romain. Sort de la ville par la barrière du Havre.

siècle. Les routes départementales ont été, en 1892, déclassées et réunies au service vicinal.

Notre siècle aura inauguré les communications rapides, faciles et multipliées. La navigation à vapeur a précédé d'environ vingt-cinq ans l'établissement des chemins de fer. Un bateau à vapeur faisait en 1820 le service entre Rouen et Elbeuf. Celui de la Bouille a marché en 1831, et jusque dans ces dernières années, nous avons pu voir le bateau de forme hétéroclite, à double carène, qui faisait plusieurs fois par jour ce trajet devenu classique. Avant 1840, un service à vapeur existait entre Rouen et le Havre ; le trajet se faisait dans chaque sens deux fois par semaine et durait neuf heures.

Ajoutons, pour ne rien omettre, les bacs à vapeur qui établissaient la communication entre les deux rives du fleuve, remplaçant les anciennes gondoles à rames, plus pittoresques qu'eux, et viennent d'être remplacés eux-mêmes par le pont transbordeur, établi en 1899, premier ouvrage de ce genre qui ait été fait en France.

Le chemin de fer de Paris à Rouen, un des premiers du royaume, fut inauguré en 1843 ; de ce temps date la construction de la gare de Saint-Sever. Trois ans après on reprenait cette ligne à Sotteville et on la prolongeait jusqu'au Havre ; une seconde gare fut établie au nord de la ville. Plus tard cette ligne émit des embranchements sur Dieppe, Fécamp, Saint-Valery.

En 1867, Rouen est mis en communication directe avec le Nord par le chemin de fer d'Amiens, partant d'une gare spéciale reliée par la suite à la ligne de

l'Ouest et aux quais de Rouen. Enfin en 1884 est inauguré le chemin de fer de Rouen à Orléans par Elbeuf, qui ne reçoit sa gare définitive qu'en 1895 et est rattaché en 1896 par un viaduc à la ligne de Paris. Rouen est ainsi devenu un centre d'où rayonnent cinq voies ferrées dans les directions de Paris, du Havre, Dieppe, Amiens et Orléans.

Le premier établissement de voitures et carrosses de place à Rouen et dans les faubourgs date de 1783. L'invention des voitures de louage appelées fiacres est antérieure d'environ cent ans. Les omnibus, qui parurent pour la première fois à Paris en 1828, fonctionnèrent peu après à Rouen. En 1878 furent faits dans notre ville les premiers essais de traction sur rails, et on employa successivement ou simultanément les chevaux, la vapeur, l'électricité. Aujourd'hui cette dernière est exclusivement adoptée, et le réseau des *tramways* électriques, système à *trolleys*, couvre aujourd'hui non seulement la ville, mais les faubourgs, et s'étend jusqu'aux communes environnantes. Deux usines d'électricité sont en activité et fournissent à la fois la force motrice et la lumière.

L'éclairage au gaz des voies publiques, substitué aux lanternes à l'huile, est encore un progrès de ce siècle. Le premier essai, à Rouen, d'éclairage au gaz portatif date de 1819. En 1836, la ville entière fut éclairée par le gaz provenant d'une usine établie aux Emmurées de Saint-Sever. En 1840 on construisit celle de l'île La-croix. Le gaz subit depuis cinq ans la concurrence de l'électricité, qui pourrait quelque jour le remplacer

complètement. Ce mode d'éclairage est actuellement adopté pour plusieurs grandes voies de la ville et dans beaucoup de maisons particulières.

Les Halles, les Marchés, les Foires. — Les Halles de Rouen doivent leur établissement à saint Louis. La place qu'elles occupaient au XIII^e siècle est encore celle des Halles actuelles, mais les bâtiments, refaits au XVI^e siècle, ont été entièrement renouvelés dans les deux suivants. Une partie des locaux a été affectée à des usages tout différents de la destination primitive. La halle du Sud, sur la voûte qui conduit de la Haute à la Basse-Vieille-Tour, est consacrée actuellement à la vente des rouenneries.

Les anciens marchés de Rouen se tenaient sur la place actuelle du Vieux-Marché, à laquelle étaient réunis la place de la Pucelle, partie de celle de Saint-Eloi, et les terrains joignant les rues du Vieux-Palais et du Panneret. Il y eut aussi un marché sur la place de la Cathédrale, transféré par la suite sur le Clos-aux-Juifs (cour du Palais-de-Justice); on l'appela alors le Marché-Neuf. Il fut supprimé lors de l'agrandissement du palais en 1882. Les marchés actuels sont ceux des Halles aux grains, aux bestiaux (qui occupe une surface de deux hectares à Saint-Sever); aux chevaux (place du Boulingrin); aux fruits à cidre et aux fourrages (boulevard d'Orléans); aux denrées alimentaires (places de la Rougemare, du Vieux-Marché, de la Pucelle, de la Haute et de la Basse-Vieille-Tour, des Emmurées); aux objets d'occasion et industries diverses (places Saint-Marc et Saint-Sever); aux fleurs (place des Carmes). Le Vieux-

Marché, la place Saint-Marc, les marchés des Emmurées et aux bestiaux ont des bâtiments couverts et parfaitement aménagés.

Au XVIII^e siècle, il n'y avait pas d'abattoirs publics ; il existait en ville plusieurs *tueries* ou *massacres* particuliers, et d'autres établis par la municipalité. Une ordonnance du maire, de 1801, supprima les tueries particulières. Celles de la ville ont été remplacées en 1836 par un abattoir public. Cet établissement, situé aux confins de la ville et de la commune de Sotteville, a été construit par voie de concours.

La foire Saint-Romain fut créée en 1080 par Guillaume-le-Conquérant, à l'occasion de la translation du corps de saint Romain de l'église Saint-Godard à la Cathédrale. La foire de la Chandeleur fut instituée par saint Louis et se tint d'abord sur la place de la Vieille-Tour. Celle de la Pentecôte date du règne de Louis XI. La foire de Saint-Gervais paraît la plus ancienne ; elle existait en 1020 et fut donnée à l'abbaye de Fécamp, de qui dépendait le prieuré de Saint-Gervais.

Les Casernes. — Il n'y avait à Rouen que deux casernes au siècle dernier : celles de Saint-Sever et de Martainville. Au XIX^e siècle, on affecta en outre au logement des troupes le séminaire Saint-Vivien, l'ancien noviciat des Jésuites et le prieuré de Bonne-Nouvelle. Ces deux derniers ont été entièrement reconstruits en 1886 ; les anciens bâtiments conventuels et les églises ont disparu. En 1888, on démolit la caserne Saint-Sever, qui était l'ancien grenier à sel. Quelques années plus tard on construisit un nouveau quartier de cava-

lerie et on ajouta des annexes importantes à la caserne Martainville. Il y a donc actuellement à Rouen cinq casernes pour la troupe ; on les désigne par des noms empruntés à notre histoire militaire : la caserne Jeanne-d'Arc, au Champ-de-Mars ; la caserne Hatry, place d'Amiens ; la caserne Philipon, ancien séminaire Saint-Vivien ; la caserne Pélissier, emplacement du prieuré de Bonne-Nouvelle ; le quartier Richepanse, rue Chanzy. Il y a en outre deux casernes pour les troupes de passage, routes de Lyons-la-Forêt et de Caen. Une caserne de gendarmerie a été construite en 1857 sur l'emplacement du prieuré de Saint-Louis, et une caserne de douaniers a été installée dans l'ancien hôtel des Monnaies. Un magasin à poudre existe depuis 1792 dans les dépendances de l'ancien prieuré de Grammont.

Les Cimetières. — Avant 1790, chaque église paroissiale avait son cimetière qui l'entourait ou l'avoisinait. Certaines inhumations se faisaient même dans l'intérieur des églises. Un arrêt du Parlement, de 1780, supprima ces usages. On créa alors cinq cimetières catholiques en dehors de la ville, ceux de Saint-Gervais, de Saint-Maur, de Lille, de la Jatte, du Mont-Gargan, d'une contenance totale de 9 hectares 33 ares. Deux autres cimetières ont été annexés à ceux de la Jatte et du Mont-Gargan pour les protestants et les israélites. Un cimetière monumental de 5 hectares 53 ares a été établi en 1825 au Nord-Est de la ville. Celui de Saint-Sever, dans son emplacement actuel, date de 1856. Depuis, les cimetières de Saint-Gervais, de Saint-Maur, de la Jatte et de Lille ont été désaffectés ; leur terrain a

été aliéné, et ils sont remplacés par ceux de l'Ouest et du Nord.

Il y a donc en tout cinq cimetières pour la commune de Rouen : Ouest, Nord, Mont-Gargan, Saint-Sever, et le Cimetière-Monumental.

Le service des inhumations avec chars fut concédé par privilège exclusif pour vingt années, en 1784. Il était néanmoins permis aux familles de faire transporter à bras leurs morts aux cimetières. Ce service est actuellement en régie pour le compte des dix-sept paroisses de la ville. Le monopole, jusqu'ici concédé aux fabriques, paraît devoir être partagé, au gré des intéressés, entre celles-ci et les communes.

La population, l'hygiène, l'assainissement. — Une statistique (1) du temps de Louis XIV attribuait à la ville de Rouen une population de 63,588 habitants. A cette époque, la moyenne annuelle des naissances était de 3,000 environ, celle des décès de 2,440, soit pour les premières un excédent de 560. A ce taux, le chiffre de la population urbaine devait dépasser 100,000 au bout de cent ans, c'est-à-dire à la fin du XVIII^e siècle. Mais la progression ne s'est pas maintenue ; des causes perturbatrices se sont produites, car nous ne trouvons à Rouen, en 1789, que 64,922 habitants. Depuis le commencement de notre siècle, l'augmentation a été lente, mais assez constante, et vers 1850 on arrivait à 100,000. Vingt-cinq ans plus tard, on ne constatait que 3 0/0

(1) Cette statistique, qui date de 1762, a été faite par M. de la Michaudière, intendant de Lyon, dont le travail a été analysé par *la Semaine religieuse de Rouen*, du 4 mai 1889.

d'augmentation. A partir de cette époque, le chiffre des naissances, qui avait été constamment supérieur à celui des décès, lui devient inférieur, et si la ville continue à s'accroître, ce ne peut être que par une immigration soit d'étrangers, soit des campagnes environnantes. Le dernier chiffre officiel (recensement de 1896) est de 113,219. Il y a loin de ces données à l'accroissement rapide de certaines villes de France industrielles et commerciales, telles que le Havre, Saint-Etienne, Roubaix. Rouen est à proprement parler une ville stationnaire. Il est à remarquer, du reste, que si elle s'accroît peu, l'augmentation de population devient beaucoup plus sensible si l'on considère l'agglomération rouennaise, c'est-à-dire la ville avec les communes suburbaines. On y comptait 127,000 habitants en 1850 : il y en a aujourd'hui 167,000, soit 31,5 d'augmentation, dont seulement 13 0/0 pour Rouen, les autres communes ont doublé leur chiffre. Dans la ville même, l'étendue correspondante à l'ancienne enceinte de 1789 s'est plutôt dégarnie, et l'accroissement se porte vers la périphérie, surtout au Nord et à l'Ouest. Vers 1780, cette ancienne enceinte, marquée aujourd'hui par la ligne des boulevards, pouvait contenir 54 à 55,000 habitants : au-delà, de nombreuses habitations s'étaient élevées depuis longtemps, puisqu'on avait pu en former quatre paroisses : Saint-Gervais, Saint-André de Cauchoise, Saint-Hilaire avec son annexe Saint-Gilles, et Saint-Paul. Quant au faubourg Saint-Sever, il contenait à cette époque 4 à 5,000 habitants, et on pouvait évaluer à 6,000 âmes la population des autres faubourgs.

Chaque paroisse possédait ainsi en moyenne à peine 1,800 habitants, du reste très inégalement répartis. Aujourd'hui la proportion est de 7,500 pour l'intérieur de la ville, qui forme huit paroisses, 4,500 pour les faubourgs de la rive droite (sept paroisses), et 11,000 pour Saint-Sever (deux paroisses). Dans le dernier recensement, les troupes de terre, les marins du commerce, les pensionnaires des hospices, les élèves des maisons d'éducation et des écoles spéciales, la population des communautés et des prisons présentent dans le total une proportion de 6,5 0/0, soit en tout environ 7,300 personnes.

L'infériorité des naissances aux décès, qui vient d'être mentionnée, n'est pas spéciale à Rouen, et malheureusement s'étend maintenant comme une plaie infectieuse sur une grande partie de la France. Ce fait préoccupe à juste titre les économistes. Les causes en sont multiples, et il faut bien reconnaître qu'elles sont plutôt dans la diminution des naissances que dans l'augmentation de la mortalité. Cette dernière est à Rouen de 3,4 0/0, chiffre supérieur à celui de la plupart des grandes villes de France ; mais il ne faudrait pas en conclure que Rouen se trouve dans des conditions hygiéniques exceptionnellement défavorables : les décès d'enfants du premier âge entrent dans cette moyenne pour une proportion telle, que si on les sépare des décès d'adultes, on arrive pour ces derniers à un taux presque normal, soit 2,6 0/0. Quant à la mortalité infantile, qui paraît avoir surtout sa cause dans le mode d'alimenta-

tion des enfants, elle est combattue dans la mesure du possible, et finira sans doute par diminuer.

L'alcoolisme est une des causes les plus désastreuses, non seulement de la mortalité, mais de la dégénérescence, de l'abaissement des caractères. Il sévit à Rouen plus que partout ailleurs. Rouen consomme par habitant à peu près autant de pain que Paris, moins de viande et de vin, mais beaucoup plus d'alcool, plus du double (13 litres 6 contre 6,6) (1). Si l'on arrive à atténuer ce vice, on aura plus fait pour l'amélioration du sort des habitants que par l'exécution des travaux les mieux conçus.

Ces travaux d'ailleurs n'ont pas été négligés : outre le percement de nouvelles rues, la disparition d'un grand nombre de ruelles malsaines, de vieilles maisons insalubres, la construction des égouts, on a doté la ville d'une abondante distribution d'eau potable. Rouen est naturellement assez riche en sources, qui s'échappent de la base des coteaux auxquels la ville est adossée, et qui se répartissaient au commencement du siècle dans quarante fontaines publiques. Mais ce débit ne suffisait plus à une population croissante. Après plusieurs tentatives faites, en 1832 et 1834 pour le percement de puits artésiens à Saint-Sever et au nord de Rouen, tentatives dont quelques-unes furent suivies de succès, on capta en 1870 et on amena à Rouen des sources provenant de la vallée supérieure du Robec. Elles furent réparties dans quatre grands réservoirs, et, par un grand nombre de

(1) Il s'agit d'alcool à 100° ; les chiffres indiqués représentent une consommation au moins double, en eaux-de-vie de toute nature.

conduites, de fontaines et de bouches d'eau dans toute la ville, sur la rive gauche et jusqu'à l'extrémité du faubourg Saint-Sever.

Une autre question qui intéresse grandement l'hygiène publique et préoccupe à juste titre l'édilité, est celle des fosses d'aisance. On ne connut longtemps, lorsqu'on se servit de fosses, que la fosse à fonds perdu. Des arrêtés municipaux rendirent obligatoire, en 1883, la fosse étanche; mais la question n'était pas pour cela résolue. Plusieurs systèmes sont en présence : le tout à l'égout, les champs d'épandage, la stérilisation des matières dans des usines spéciales, par la chaleur ou l'électricité, l'enlèvement à domicile et la canalisation spéciale, etc. Il est probable que le XIX^e siècle s'achèvera sans qu'aucun de ces systèmes ait été définitivement adopté.

Les Finances. — Le budget de la ville approche actuellement de 7 millions. Il a été constamment en augmentant depuis le commencement du siècle, ce qui n'a rien que de naturel, étant donnés l'extension de la ville et l'accroissement de sa population, les améliorations de toute nature et les créations nouvelles dues aux municipalités qui se sont succédé depuis cent ans à l'Hôtel-de-Ville.

Le budget des dépenses a passé en vingt ans de 4 à près de 7 millions. Il est pourvu à ces dépenses par des recettes ordinaires et par des recettes extraordinaires, dans la proportion de cinq septièmes pour les premières et de deux septièmes pour les autres. La principale source de revenus de la ville est l'octroi, qui fournit aujourd'hui 4 mil-

lions et demi. Cette somme est représentée par les taxes ordinaires d'octroi, décimes et surtaxes, recettes accessoires, saisies et amendes, auxquels s'ajoute le produit de divers services annexes : le poids public, le droit de place aux halles et marchés, le droit d'abat, le droit d'attache sur le marché aux bestiaux. Le revenu de l'octroi place Rouen au cinquième rang des villes de France, après Marseille, Lyon, Lille et Bordeaux; viennent ensuite le Havre, Toulouse, Saint-Etienne, Nantes et Roubaix. Les matières taxées se divisent ainsi par ordre d'importance : alimentation, 62,5 0/0 ; chauffage et éclairage, 17 0/0 ; matériaux de construction, 11 0/0 ; fourrages, 6,75 0/0 ; divers, 2,75 0/0.

Une loi de 1898 supprime en principe la taxe d'octroi sur les boissons hygiéniques, et laisse les municipalités libres de créer de nouvelles taxes pour remplacer celle-là.

Il est à remarquer qu'à Rouen l'alcool, qui ne sera pas dégrèvé et qui même aura à supporter des surtaxes, entre pour une proportion de 21 0/0 dans les ressources fournies par l'octroi. Si le produit est financièrement avantageux, il l'est beaucoup moins au point de vue de l'hygiène et de la morale. On a vu quel rang occupe sous ce rapport Rouen parmi les grandes villes de France : il ne paraît pas que les surtaxes arrivent à le modifier.

Rouen a une dette de près de 42 millions, soit 370 francs par tête d'habitant. C'est la dette communale la plus élevée de France. Marseille n'a emprunté jusqu'ici que 285 francs par tête, le Havre 246, Saint-

Etienne 180, Bordeaux 142, Nantes 138. La ville a été privée par la loi de 1884, abrogeant une ordonnance de 1815, du revenu que lui procuraient les droits d'attache sur les navires fréquentant son port. Cette loi supprime la perception desdits droits pour les ports maritimes, ne les maintenant que pour les quais des ports fluviaux. Cette ressource, au manque de laquelle il a été pourvu par un emprunt de 1,500,000 fr., était en 1884 de 75,000 francs, et s'était élevée, en 1892-1894 à 147,000 francs.

Le Commerce et l'Industrie. — Il ne peut entrer dans ma pensée de tracer même une esquisse de l'histoire de l'industrie et du commerce rouennais pendant le siècle qui s'achève. J'indiquerai sommairement ce qu'ils étaient au moment de la Révolution, et par quelles principales révolutions économiques ils ont passé depuis cent ans.

Rouen était à la fin du XVIII^e siècle, et depuis longues années, une des villes les plus industrielles et les plus commerçantes du royaume ; peut-être même à une certaine époque avait-elle sous ce double rapport tenu le premier rang. Les draps, les toiles, les soieries, les étoffes brodées d'or et d'argent, la maroquinerie, les tanneries y occupaient de nombreux ouvriers. L'industrie cotonnière, qui avait pris naissance dans la seconde moitié du XVII^e siècle, mais ne s'était développée qu'à partir de 1700, était une des plus actives de la cité. Elle y avait créé ce produit spécial, universellement connu sous le nom de *rouenneries*. On fabriquait aussi en grandes quantités les siamoises, ratines, mousselines,

flanelles, velours de coton, damas de Caux, toiles grises, etc. Les teintureries étaient nombreuses, notamment pour l'emploi du *rouge des Indes*. L'horlogerie et la serrurerie, les raffineries de sucre, les tapisseries étaient également florissantes. Une industrie déjà ancienne, car elle remonte à la fin du xv^e siècle, celle de la céramique artistique, a porté dans tous les pays civilisés le nom de notre ville. La faïence de Rouen atteignit son apogée au xviii^e siècle. Les manufactures de la ville occupaient en 1781 570 ouvriers, dont un cinquième de peintres; vingt-cinq fourneaux étaient en activité. Cette fabrication fournissait une branche de commerce très étendue dans l'intérieur du royaume et jusqu'aux colonies. La beauté des couleurs, l'élégance et le bon goût des dessins faisaient rechercher partout les produits de la céramique rouennaise, qui n'ont rien perdu aujourd'hui de leur ancienne réputation, et ont bénéficié de cette plus-value qui s'attache aux choses qui ne se renouvellent pas, aux œuvres des maîtres disparus. Car la faïence de Rouen est aujourd'hui une industrie morte, qu'on ne ressuscite que par l'imitation, et ce n'est pas en notre ville que celle-ci s'exerce.

Les conditions économiques de l'industrie locale au xviii^e siècle ne devaient pas tarder à se modifier profondément. Déjà, depuis plusieurs années notre fabrication avait à souffrir de la concurrence étrangère. Les pays voisins, et notamment l'Angleterre, qui produisait à meilleur marché que nous, menaçaient sans cesse nos produits, pour lesquels nous n'avions pas les ma-

tières premières et la main d'œuvre à aussi bon compte que nos voisins. Le traité de paix de 1783, entre la France et l'Angleterre, portait que de nouveaux arrangements de commerce interviendraient entre les deux nations, « sur le fondement de la réciprocité et de la convenance mutuelle ».

Les commerçants et les industriels anglais, protégés par des mesures prohibitoires rigoureuses, avaient tout à perdre dans un trafic libre avec la France et eussent regardé la guerre comme moins nuisible à leurs intérêts. Aussi le traité de commerce qui fut signé le 26 septembre 1786 entre les deux puissances, trois ans après la conclusion de la paix, leur assurait-il, pour les plus importants de leur produits, cette protection dont ils avaient un si impérieux besoin (1). Les droits d'entrée en Angleterre de plusieurs produits français, tels que vins, eaux-de-vie, huiles, articles de Paris, furent diminués, et les droits d'entrée en France des tissus, de la verrerie et des faïences anglais furent également réduits, mais les soieries françaises restaient prohibées en Angleterre, tandis qu'aucun des grands articles de fabrication anglaise n'était interdit en France. Il en résulta que diverses provinces manufacturières de France étaient favorisées, d'autres sacrifiées. La Normandie était du nombre de ces dernières : aussi la Chambre de commerce et l'Assemblée provinciale protestèrent-elles énergiquement. Les résultats du traité de commerce ne tardèrent pas à se faire sentir. Une

(1) M. L. Deschamps, le traité de commerce de 1786. Précis de l'Académie, 1888.

foule d'ouvriers restèrent sans ouvrage et sans pain. On organisa des souscriptions en leur faveur, et une indemnité de 30,000 livres fut accordée aux manufacturiers de la province. Ces palliatifs eussent été insuffisants, si l'industrie avait dû continuer à s'exercer dans les mêmes conditions. Mais bientôt la tourmente révolutionnaire vint bouleverser celles-ci, et plus tard le blocus continental les modifia de nouveau. Le commerce et l'industrie, à Rouen plus peut-être qu'ailleurs, ont donc eu leur révolution comme l'ordre social, mais révolution pacifique, lente, progressive, car elle s'est continuée pendant toute la durée du XIX^e siècle, sans cesse excitée par la concurrence étrangère, les découvertes nouvelles, les changements du goût et de la mode, la transformation des méthodes, le développement des transactions commerciales.

La première moitié de notre siècle a été pour l'industrie une ère prospère. Les métiers à filer, connus au XVIII^e siècle, remplaçant partout la quenouille et le rouet, se développèrent dans une énorme proportion, qu'accrut encore l'emploi de la vapeur comme force motrice. Le premier appareil à vapeur, ayant une force de dix chevaux, fut établi, dit-on, en 1817 au faubourg Saint-Sever. Les métiers à tisser désertèrent la chaumière du tisserand et peuplèrent de vastes usines. Dès 1829 la production dépassait la consommation, et les tissus de coton, les draps, les toiles s'exportaient au loin.

Cette industrie demeura très prospère jusqu'aux traités de commerce de 1860, qui causèrent une perturba-

tion encore aggravée par la disette du coton, qu'amena la guerre de sécession en Amérique. Cette dernière cause prit bientôt fin, mais la concurrence étrangère menace toujours nos industriels, qui ne la combattent efficacement qu'en réduisant leurs bénéfices, en perfectionnant sans cesse leur outillage, en tenant un compte exact et très attentif des besoins et des exigences du consommateur, des débouchés nouveaux qui peuvent se produire.

Un fait industriel qui signale la seconde moitié du siècle et qu'il serait injuste de ne pas mentionner, est l'amélioration du sort de l'ouvrier, des conditions de son travail, par l'assainissement des grandes usines, par les Sociétés de secours mutuels, les cités ouvrières, la participation aux bénéfices, les Sociétés coopératives, les logements à bon marché, les associations contre les accidents du travail, etc. Rouen peut revendiquer une large part dans toutes ces améliorations : aussi les ouvriers ont-ils su reconnaître ces efforts et ne signale-t-on en général aucunes grèves parmi eux : l'activité, le dévouement, la régularité indemnisent les patrons de leurs sacrifices (1).

On sait que l'ancien régime industriel était celui des corporations, des jurandes et des maîtrises. Les corporations d'arts et métiers, avec leurs officiers, leurs assemblées, leurs statuts ; les jurandes ou charges de jurés qui veillaient au bon exercice du travail et au maintien des privilèges des travailleurs ; les maîtrises,

(1) M. Canonville-Deslys. *Rapport sur le mouvement industriel, commercial et agricole*, 1896.

qui exigeaient des garanties de capacité, avaient grandement contribué, pendant des siècles, aux progrès du travail national; mais il faut reconnaître que cet ensemble étroit de réglementation entravait la liberté de l'industrie, créait des privilèges, écartait des travailleurs de bonne volonté. A une époque de liberté en tout et pour tous, il devait nécessairement disparaître. Ce régime prit donc fin le 4 août 1789; il a été remplacé, à certains égards, par les Conseils de prud'hommes et par les Syndicats ouvriers, qui conduisent trop souvent à la grève et au chômage.

Rouen est encore aujourd'hui une cité éminemment industrielle. Après les industries qui emploient les matières textiles, on doit surtout citer parmi celles de notre ville la construction des machines. Des ateliers de Rouen sortent incessamment les moteurs à vapeur, à gaz, hydrauliques, les machines à vapeur, les métiers à tisser, à apprêter les cardes, les pièces de moulin à blé et à huile, le matériel de navigation, les machines-outils pour les constructeurs. La ville possède 13 filatures pour le coton, le chanvre, le lin et le jute. Ces usines renferment près de 270,000 broches, le cinquième environ des broches de tout le département. Il y a en outre 32 tissages de coton, ayant 9,337 métiers mécaniques et 918 métiers à la main; 2 usines d'électricité (éclairage et force motrice); une fabrique de cycles et sulkys, établie en 1890; 14 tanneries et corroieries; un chantier de constructions maritimes créé en 1893, d'où sont sortis des navires de 2,500, 3,500 et jusqu'à 4,300 tonnes. Le mouvement général de la naviga-

tion maritime dans le port de Rouen, cabotage et long cours réunis, dépasse aujourd'hui 2 millions de tonnes, en comprenant dans ce chiffre les entrées et les sorties. Le nombre des navires fréquentant annuellement le port est de plus de 5,000. Il y a trente ans, le tonnage n'arrivait qu'à 700,000 tonneaux et le nombre des navires à 3,500. Il vient maintenant plus de navires et leur tonnage est plus fort. Avec ses deux millions et quelques cent mille tonnes de marchandises embarquées ou débarquées, Rouen occupe le cinquième rang comme importance parmi les ports français, après Marseille, le Havre, Dunkerque, Bordeaux; viennent ensuite Saint-Nazaire, Nantes, Cette, Boulogne, La Rochelle, Calais, Cherbourg. Au point de vue de la valeur des marchandises, laquelle s'élève à 198 millions de francs, Rouen se classe au septième rang, après Marseille, le Havre, Bordeaux, Boulogne, Dunkerque et Calais. Les droits de douane prélevés sur les marchandises étrangères s'élèvent à environ 15 millions, après Marseille, le Havre, Bordeaux et Nantes.

La navigation intérieure comprend deux sections : de l'Oise à Rouen (171 kilom.), et de Rouen au Havre (129 kilom.). La section d'amont, pendant ces dernières années, a été parcourue annuellement par un peu plus de 8,000 bateaux chargés de 1,644,100 tonneaux de marchandises, et dans le même temps la section d'aval a transporté, sur 2,111 bateaux, une moyenne de 318,648 tonnes par an. Cette batellerie se soutient depuis dix ans d'une manière assez constante, et il ne

paraît pas que le développement des voies ferrées lui soit défavorable.

Les recettes faites par la douane de Rouen pour droits de douane, de navigation et droits sur les sels, varie annuellement entre 42 et 43 millions. Les principales marchandises importées sont la houille, les vins et eaux-de-vie, les céréales, les minerais, les bois et pâtes de bois, les pétroles, etc., qui représentent environ 500,000 tonnes.

La navigation fluviale comprend un double mouvement, l'un descendant vers Rouen, l'autre ascendant de Rouen : 7,000 voyages de bateaux transportent environ 1,400,000 tonnes. Les éléments de ce trafic sont principalement la houille, les métaux, le plâtre, la pierre, le verre, les bois et charbons de bois, les céréales, les denrées alimentaires, les liqueurs, les engrais (1).

Les diverses révolutions économiques qui se sont succédé depuis cent dix ans dans notre pays, les progrès incessants des sciences appliquées, le développement du commerce, de l'industrie et des relations avec l'étranger, ont maintenu Rouen parmi les premières villes de France sous le double rapport industriel et commercial, et comme port maritime. Souhaitons-lui de conserver cette situation honorable, et, s'il se peut, de la voir s'améliorer encore par une sage administration.

(1) M. Canonville-Deslys. Rapport cité.



ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1901, 1902 ET 1903

1901

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à une œuvre de peinture, sculpture, gravure ou architecture, dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

PRIX BOUCTOT (*ajourné de 1899*).

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Étude critique sur les œuvres de Saint-Evremont.

1902

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence, aux communes de ce pays où ont résidé les familles Belain, Diel et Baillardel, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux aujourd'hui connus

pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission : Allouville, Beaunay, Bec-de-Mortagne, Cailleville près Saint-Valery-en-Caux, Canouville près Allouville, Crasville-la-Mallet, Dieppe, Ernambusc près Sainte-Marie-des-Champs, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hameaux près Gonneville, Limpiville, Miromesnil près Tourville-sur-Arques, Sainte-Geneviève et Venesville.

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Applications diverses de l'électricité à la guerre. — Etat de la question. — Indiquer quelque application nouvelle ou quelque perfectionnement des applications déjà connues.

1903

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage sur le sujet suivant :

La Fronde en Normandie.

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure pièce de vers : œuvre lyrique, poème, épître, conte ou fable.

PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULLAND

Deux prix, de 300 fr. chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des actes de dévouement ou des belles actions, dignes de concourir pour les prix *Dumanoir* et *Octave Roulland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1^{er} juillet.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs*

de port avant le 1^{er} juin (terme de rigueur) soit à M. le docteur BOUCHER, soit à M. l'abbé VACANDARD, secrétaires de l'Académie.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

*« Les manuscrits envoyés au concours appar-
« tiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux
« auteurs d'en faire prendre des copies à leurs
« frais. »*

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1899-1900

- Allard (Christophe). — *La Seine maritime et la Chambre de commerce de Rouen*, 1900.
- Allard (Paul). — *Julien l'Apostat*, t. I^{er}, 1900.
- Auxy de Lannois (comte Albéric). — *A propos d'une promenade à Havay et Givry et du Mercure de la Sablonnière*, Mons, 1899.
- Bailleul (lieutenant). — *Hygiène de la troupe, conférence*.
- Baskerville (Charles). — *V. Langmuir (A.-C.)*.
- Baufires (Eymard de). — *Étude sur la mise en mouvement de l'action publique depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, 1895.
- Baxter (Gregory-Paul). — *V. Richards (Théodore-William)*.
- Belzerinck (M.-W.). — *Ueber ein Contagium virum fluidum als Ursache der Kleckenkrankheit der Tabaksbälattern*, 1898.
- Bes (K). — *Théorie générale de l'élimination d'après la méthode Bezout, suivant un nouveau procédé*, 1899.
- Billia (Lorenzo-Michelangelo). — *La lege filellenica et l'Ideale publico*, Turin, 1885. — *Ernesto Naville e il libero arbitrio*, Turin-Rome, 1900. — *In memoria di Agostino Moglia*, Milan, 1899. — *La Tirannide del Lunario*, Turin, 1900. — *L'objet de la connaissance humaine, réponse à quelques critiques*, Paris, 1900. — *Una Fissazione Hegheliana*, Ferrero-Turin, 1889. — *Programma della Scuola di Filosofia nel Liceo*, Turin, 1899. — *La Prodezze del Transterino*, Turin, 1899. — *La Religione nell' educazione*, 1900. — *Roberto Montgomery-Stuart. Ricordo di Vincenzo Ansidei*.
- Calvet (Marc). — *Etude critique thérapeutique et expérimentale sur l'huile mentholée dans certaines affections des voies respiratoires chez l'enfant*, 1879.

- Chevalier (abbé Ulysse). — *La Renaissance des études liturgiques*, 2^e mémoire.
- Christensen (A.). — *Om Overbromider af Chinaalky löider*, 1900.
- Clayton (H. Helm). — *Investigations on the Periodicity in the Winter*.
- Clos (D^r). — *Rapport sur l'histoire de la pomme de terre et de la vigne*.
- Delattre (R. P.). — *Fouilles exécutées à Carthage. — Marques céramiques grecques et romaines trouvées à Carthage*, 1899. — *Carthage. La nécropole punique, origine de la chapelle de Sainte-Monique*.
- Desbuissons (M.). — *Les portraits de M. le comte de Paris et la liberté du colportage. — Histoire des Français par R. de la Ronce. — Discours prononcé le 28 octobre 1899, sur la tombe de M. Ch. Leduc. — Collection d'articles divers, croquis d'audience. — Articles de jeunesse*.
- Eakle (Arthur S.). — *Petrographical notes on some Rocks from the Fiji Islands*.
- Englèr (Edmond A.). — *The normal of the conic section*.
- Ferri (Felice). — *Una lettera di Antonio Plosmini*, Turin-Rome-Milan.
- Fletcher (Hugh). — *Descriptive note on the Sydney coat Field Cape Breton, Nova Scotia, avec cartes*.
- Foville (A. de). — *Enquête sur les conditions de l'habitation en France. Les maisons-types*, 1899.
- Gadeau de Kerville (H.). — *Les vieux arbres de Normandie. Etude botanico-historique*, fasc. iv, 1899.
- Gadeau de Kerville (H.). — V. Spalikowski (Ed.).
- Geispitz (H.). — *Les trois tableaux de Schopin au palais des Consuls, à Rouen*.
- Gignoux (F.). — V. D^r Jude Hue.
- Gordon y de Acosta (D^r Antonio). — *Discurso leído el día 19 de Mayo de 1897 en la sesión solemne conmemorativa de la fundación de la Real Academia de Ciencias medicas, físicas*

y naturales de la Habana. — La Inspeccion medica oficial en nuestras escuclas. — La Legislacion del Seguro de Vida ante la Medicina Forense, 1898. — Consideraciones sobre la voz humena, 1899.

Gravelaar (N.-L.-W.-A). — *John Napiers Werken, 1898.*

Gravier (G.). — *Table générale du Bulletin publié par la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, de 1797 à 1899.*

Guéry (abbé). — *Rapport sur la découverte de plusieurs sépultures dans la cathédrale d'Evreux, 1893. — Découverte de trois sépultures dans la cathédrale d'Evreux, 1893. — Annales de la communauté des religieuses hospitalières d'Harcourt, diocèse d'Evreux, 1894. — Histoire de Claude de Saintes, évêque d'Evreux, par l'abbé Chemin, ancien curé de Tourneville, publiée et annotée par M. l'abbé Guéry, aumônier du Lycée d'Evreux, 1892. — La Commanderie de Saint-Etienne-de-Renneville (Eure), fondée par Richard d'Harcourt, 1890. — La Commanderie de Chanu (Eure), 1900. — Michel Odieuvre, peintre et marchand d'estampes (1697-1756), Brionne, 1899.*

Heimrod (G.-W.). — *V. Richards (Th.-W.).*

Héron (A.). — *Deux Chroniques de Rouen : 1° Des origines à 1544 ; 2° de 1559 à 1569, publiées avec introduction, notes et index. Rouen, 1900.*

Hitchcock (A.-I.). — *Studies on subterranean organs. I Composite of the vicinity of Manhattan Kansas.*

Hue (D^r Jude). — *Étude critique des observations données comme preuves du rhumatisme articulaire aigu suppuré. — Documents pour servir à l'assainissement de Rouen, 1888. — Rapport sur l'assainissement de Rouen. — Quelques considérations sur les polypes utérins. — Contribution à l'étude de l'ovariotomie, 1880. — Travail extrait des Annales de Gynécologie, 1876. — Étude sur la Périnéorrhystrie dans les cas de rupture complète, 1876. — Opération du Phimosi par la ligature élastique, 1879. — Phimosi congénital, rétrécisse-*

ment de l'urèthre et fistules urinaires périnéales multiples ; guérison. — *Considérations sur le pied-bot varus congénital*, 1877. — *Large pierre vésicale opérée par la lithotritie, guérison*. — *Contribution à l'étude des compressions pelviennes qui peuvent occasionner les tumeurs fibreuses de l'utérus et des moyens qu'on peut leur opposer*.

Hue (Jude) et F. Gignoux. — *Traduction des Leçons cliniques sur les maladies des voies urinaires, par sir Henry Thompson*, 1894.

Hull (Carleton H.). — *Notes on some Western Willows*.

Husnot (T.). — *Revue bryologique*, 26^e année, n^o 6, 1899 ; 27^e année, n^{os} 1 à 4. — *Graminées. Descriptions, figures et usages des Graminées spontanées et cultivées de France, Belgique, Iles-Britanniques, Suisse*, 1896-1899.

Jørgensen (S.-M.). — *Om Zeisès Platosemiæthylen-og Cossa's Platosemiansminsaltæ*, 1900.

Joret (Charles). — *Madame de Staël et la cour littéraire de Weimar*, 1890. — *M. Gaston Paris*, 1896. — *Basville et l'épiscopat de Languedoc*, 1895. — *Liste des noms de plantes envoyées par Peiresc à Cluvius*. — *Rapport sur une mission en Angleterre*. — *Recettes médicales en français, publiées d'après le ms. 23 d'Evreux*. — *Loi des finales en espagnol*, 1872. — *Le Περσεϊον de Posidonius*,

Juel (C.). — *Indledning i Læren om de grafiske kurver*, Copenhague, 1899.

Kirchner (Walter C.-G.). — *Contribution to the fossil Flora of florissant Colorado*.

Langmuir (A.-C.) et Baskerville (Charles). — *Index to the literature of zirconium*, Washington, 1899.

Larrouy (Gaston). — *Origine du privilège du Bailleur de l'action servienne*.

Léchalas. — *La lumière et les couleurs*, 1899.

Le Mesle (Georges). — *Mission géologique en novembre, décembre, janvier et février 1890-1891. Exploration scientifique de la Tunisie, journal de voyage*, 1899.

- Lewis (Gilbert Newton). — *The development and application of a general equation for free energy and physico-chemical equilibrium*, 1899.
- Lindeman (Ferdinand). — *Gedachtnisserede an Philipp Ludwig von Seidel...* Munich, 1898.
- Lorié (D^r J.). — *Beschrijving van eenige Nieuwe Grondbo-
ringen*, 1899. — *Onze brokke, ijzerhoudende en alkalische
Bodemwateren*, 1899.
- Lütken (Chr.), V. Steenstrup (Japetus).
- Mc Connell (R.-G.). — *Preliminary Report on the Klondike
Gold Fields, Yukon District, Canada*, 1900.
- Mège (Francisque). — *Les Cahiers des paroisses d'Auvergne en
1789*, 1899.
- Meyer (Kirstine). — *Om overemstemende Tilstande hos Stof-
ferne*, Copenhagen, 1899.
- Montalent (de). — *Sainte-Cécile. — Pater. — O Salutaris, solo
de soprano ou de ténor. — Ave Maria, solo pour soprano ou
ténor et chœurs. — Simple prière, mélodie religieuse. —
Sommeil d'enfant, rêverie. — Agnus Dei, duo pour mezzo
soprano et baryton. — Tantum ergo, solo et chœur. — Pater
noster à trois voix. — Douceur des larmes, mélodie pour
mezzo soprano. — Mélancolie, romance sans paroles. — La
Cinquantaine*, 1843-1893.
- Montier (E.). — *Les Fontaines de Rouen, dessins de M. Charles
Legentil*.
- Michelson (A.-A.). — *The echelon Spectroscopes*, Boston, 1899.
- Nipher (Francis E.). — *On temperatures in gaseous nebulae.
— On gravitation in gaseous nebulae*.
- Orff (Karl von). — *Ueber die Hülfsmittel, Methoden und
Resultate der Internationalen Erdmessung*, Munich, 1899.
- Pammel (L.-H.). — *The histology of the Caryopsis und endos-
perm of some grasses*.
- Paulme (Henri). — *Devoirs des maires vis-à-vis des titulaire
de rentes sur l'état et rentes viagères pour la vieillesse ou de
pensions civiles pour les militaires*, 1891. — Charles Cha-

- plin.* — *Emile Renouf.* — *Théodule Ribot.* — *Philippe Rousseau, notice biographique.* — *Instruction du 20 septembre 1875 concernant le service des amendes et condamnations pécuniaires mise à jour jusqu'au 31 décembre 1880.*
- Peirce (R.-O.). — *On the thermal conductivity of Vulcanitæ,* Boston, 1899.
- Pelay (Edouard). — *Notes sur Pierre Blanchard, astronome,* Rouen, 1900.
- Petelharing (C.-A.). — *V. Vosmaer (G.-C.-I.).*
Pour la maison du XV^e siècle, de la rue Saint-Romain.
Protestations, 2^e fascicule, 1900.
- Preble (Edward A.). — *North American Fauna, n° 15.* —
Revision of the jumping mice of the genus zapus.
- Rey-Pailhade (M.-J. de). — *Projet d'établissement d'un système de mètre-gramme-jour pour l'unification des mesures physiologiques, 1899.*
- Richards (Theodore-William) et Baxter (Cregory-Paul). —
A Revision of the atomic Weight of Cobalt, 1899.
- Richards (Th.-W.) et Heimrod (G.-W.). — *The Electrochemical Equivalents of Copper and Silver, 1899.*
- Schrenck (Herman von). — *On the mode of dissemination of Usnea barbata.*
- Schroeder van der Kolk (J.-L.-C.). — *Bijdrage tot de kennis van de*
Scudder (Samuel-H.). — Short Studien of North American Tryxalincæ, 1899. — Twogenera of north American Dectiniceæ, 1899.
toering onzer Zandgronden (III), 1898.
- Spalikowski (Ed.). — *Les Sciences et l'Education populaire,* Paris, 1899. — *Anthropologie normande contemporaine.* —
Les Chouettes devant la science et l'opinion publique, 1899.
— *Notes de pathologie normande. La Goutte, 1900.* —
L'évolution du chien dans les sociétés humaines, avec une préface de M. H. Gadeau de Kerville, 1900. — *Paysages et paysans normands.* — *Recherches et études anthropolo-*

- giques, impressions, souvenirs, 1899. — *Michel Servet et la théorie de la circulation du sang*, 1898. — *Une affaire d'apothicaire au temps de Molière*, 1899. — *Essai scientifique sur F. Villon et son œuvre*, 1899. — *De Saint-Pierre-sur-Dives à Argentan. Notes ethnographiques et archéologiques.*
- Steenstrup (Japetus). — *Heteroteuthis Gray med Bemærkninggerom Rossia-Sepiola-Familien i Almindelighed*, Copenhague, 1900.
- Steenstrup (Japetus) et Lütken (Chr.). — *Srolia atlantica. Bidrag til kundskab om klump-eller Maanæfiskene (Malidæ)*, Copenhague, 1898.
- Thaxter (Roland). — *Preliminary Diagnoses of new Species of Laboulbeniaccæ*, I.
- Une Œuvre mutualiste.* — 4 avril 1899. *Fête des vingt-cinq ans de présidence de M. Vermont.*
- Verbeer (R.-D.-M.). — *Over de Geologie van Ambon*, 1899.
- Vingtrinier (Aimé). — *Chervin aîné, fondateur de l'Institut des bègues de Paris.*
- Vosmaer (G.-C.-J.) et Petelharing (C.-A.). — *Observations on Sponges*, 1898.
- Wallon (H.). — *Les Phares établis sur les côtes maritimes de la Normandie par la Chambre de commerce de Rouen et administrés par elle de 1773 à 1791, et leurs transformations au XIX^e siècle*, Rouen, 1899.
- Warming (D.-Eug.). — *Familien Podostemaceæ, studier, af...* 5^e fasc., Copenhague, 1899.
- Weller (Stuart). — *Kinderhook faunal studies, I. The Fauna of the vermicular Sandstones at Northview Webster County, Missouri.*
- Williams (F.-B.). — *Notes on the finite continuous groups of the plane*, Boston, 1899.
- Woodward (Calvin W.). — *The relations of internal pressure*

volume and temperature of an isolated mass of perfect gas of uniform temperature and in equilibrium under the action of its own forces.

Zittel (D^r Karl A. von). — *Rückblick auf die Gründung und die Entwicklung der k. b. Akademie der Wissenschaften in 19 Jahrhundert, 1899.*

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1900-1901.

OFFICIERS EN EXERCICE

- M. le D^r COUTAN, *Président*.
M. SARRAZIN, *Vice-Président*.
M. le D^r BOUCHER, *Secrétaire pour la classe des Sciences*.
M. l'abbé VACANDARD, *Secrétaire pour la classe des Lettres et des Arts*.
M. LECHALAS, ✱, *Trésorier*.
M. HÉRON, *Archiviste*.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS DÉCÉDÉS

1855. M. DE PILLON DE SAINT-PHILBERT, rue Saint-Gervais, 57.
1876. M. FÉLIX, conseiller honoraire à la Cour, à Petit-Quevilly.
1879. M. LORMIER, rue Racine, 15.
1886. M. POAN DE SAPINCOURT, ingénieur civil, rue Armand-Carrel, 33.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS NOUVEAUX

1900. M. PAULME (Henri), directeur de la succursale du Crédit foncier, rue Beauvoisine, 28.
1900. M. HUE (Jude), docteur en médecine, rue Fontenelle, 2.
1900. M. DESBUISSONS (Raoul); bâtonnier de l'Ordre des avocats, rue Thiers, 1.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS NOUVEAUX

1900. M. DE MONTALENT (le baron Raoul), compositeur de musique, château d'Épinay, Forges-les-Eaux.
1900. M. GUÉRY (abbé), aumônier du Lycée d'Evreux.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Procès-verbal de la séance publique du 13 décembre 1900.....</i>	5
<i>Les derniers Chouans de la Basse-Normandie, discours de réception de M. R. Desbuissons.....</i>	11
<i>Réponse au discours de M. Desbuissons, par M. Canonville-Deslys.....</i>	61
<i>Rapport sur le prix Bouctot, par M. Paul Allard.....</i>	79
<i>Rapport sur les prix Dumanoir et Octave Roulland, par M. H. Paulme.....</i>	95
<i>Rapport sur le prix Gossier, par M. l'abbé Bourdon.....</i>	106

CLASSE DES SCIENCES

<i>Compte rendu de la classe des Sciences par M. le Dr Boucher, secrétaire.....</i>	115
<i>Note sur les travaux projetés au port de Dieppe, par M. Lechalas.....</i>	116
<i>Saint-Denys chef de Caux, par M. Barbier de la Serre.....</i>	117
<i>Du procédé de congélation des terrains aquifères, par M. de Pillon de Saint-Philbert.....</i>	117
<i>Les débuts de Le Cat, par M. le Dr Boucher.....</i>	118
<i>Du rôle de la médecine dans le développement de la bienfaisance et du progrès moral, par M. le Dr Jude Hue.....</i>	119
<i>La thérapeutique par les agents physiques, réponse au discours de M. Hue par M. Canonville-Deslys.....</i>	120

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Notice nécrologique sur M. Poan de Sapincourt, par M. le Dr Boucher.....</i>	121
<i>Notice sur M. de Pillon de Saint-Philbert, par M. le Dr Boucher..</i>	131
<i>Du rôle de la médecine dans le développement de la bienfaisance et du progrès moral, discours de réception de M. le Dr Jude Hue.....</i>	135
<i>La thérapeutique par les agents physiques, réponse par M. Canonville-Deslys, président.....</i>	177
<i>Saint-Denys chef de Caux, par M. Barbier de la Serre.....</i>	193
<i>Les débuts de Nicolas Le Cat, par M. le Dr Boucher.....</i>	201

	Pages
<i>Du procédé de congélation des terrains pour le fonçage des puits d'extraction de la houille</i> , par M. de Pillon de Saint-Philbert..	223
<i>Les nouveaux travaux projetés au port de Dieppe</i> , par M. Le-chalas	247

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

<i>Rapport sur les Travaux de la classe des Lettres et Arts pour l'année 1899-1900</i> , par M. l'abbé Vacandard.....	257
<i>Julien en Gaule</i> , par M. Paul Allard.....	258
<i>Saint Ouen dans son diocèse</i> , par M. l'abbé Vacandard.....	258
<i>Note sur l'île de Belcinac</i> , par M. Ch. de Beaurepaire.....	258
<i>Pierre Cauchon</i> , par M. Alb. Sarrazin	259
<i>Deux familles de parlementaires, les Le Roux et les Groulard</i> , par M. Chanoine-Davranches	260
<i>L'Affaire Saint-Ange, épisode de la vie de Blaise Pascal</i> , par M. Charles de Beaurepaire.....	261
<i>Rouen en 1789 et en 1790</i> , par M. Barbier de la Serre.....	261
<i>Un moraliste d'Envermeu et un jurisconsulte d'Aumale</i> , par M. l'abbé Tougard	261
<i>L'Entrée du roi Louis XII et de la reine à Rouen en 1508</i> , par M. P. Le Verdier.....	261
<i>Le Puy des pauvres, d'après une publication de M. Ch. de Beaurepaire</i> , par M. P. Le Verdier.....	262
<i>Rapport sur les assistances par le travail</i> , par M. Marais.....	262
<i>L'Eglise d'Etretat</i> , par M. le Dr Côtan.....	263
<i>Deux bottes de roses</i> , par M. Samuel Frère.....	263
<i>Le Masque de fer</i> , par M. Samuel Frère.....	263
<i>Mort de MM. Poan de Sapincourt, de Pillon de Saint-Philbert, Félix et Lormier, membres résidants</i>	265
<i>Élection de MM. Henri Paulme, Dr Jude Hue, Desbuissons comme membres résidants; de M. de Montalent et de M. l'abbé Guéry comme membres correspondants</i>	265

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Notice sur M. Julien Félix</i> , par M. l'abbé Vacandard.....	269
<i>Notice sur M. Charles Lormier</i> , par M. l'abbé Vacandard.....	277
<i>Le Musée d'estampes de Rouen</i> , discours de réception de M. Paulme.	261

	Pages
<i>Quatre peintres normands</i> , réponse à M. Paulmé par M. Canonville-Deslys, président.....	317
<i>Note sur l'île de Belcinac</i> , par M. Ch. de Beaurepaire.....	258
<i>Le Poème acrostiche de saint Ansbert en l'honneur de saint Ouen</i> , par M. l'abbé Vacandard.....	347
<i>Pierre Cauchon</i> , par M. Alb. Sarrazin.....	357
<i>Deux Familles de parlementaires</i> , par M. Chanoine-Davranches..	497
<i>L'Affaire Saint-Ange</i> , épisode de la Vie de Blaise Pascal à Rouen (1647), par M. Ch. de Beaurepaire.....	523
<i>Un moraliste d'Envermeu et un jurisconsulte d'Aumale</i> , par M. l'abbé Tougard.....	549
<i>Rouen en 1789 et en 1900</i> , par M. Barbier de la Serre.....	575
<i>Programme des prix proposés pour les années 1901, 1902 et 1903</i>	631
<i>Table bibliographique des ouvrages offerts à l'Académie pendant l'année 1899-1900</i>	635
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1900-1901</i>	643



